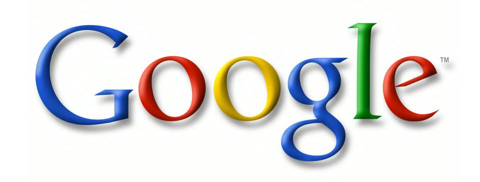
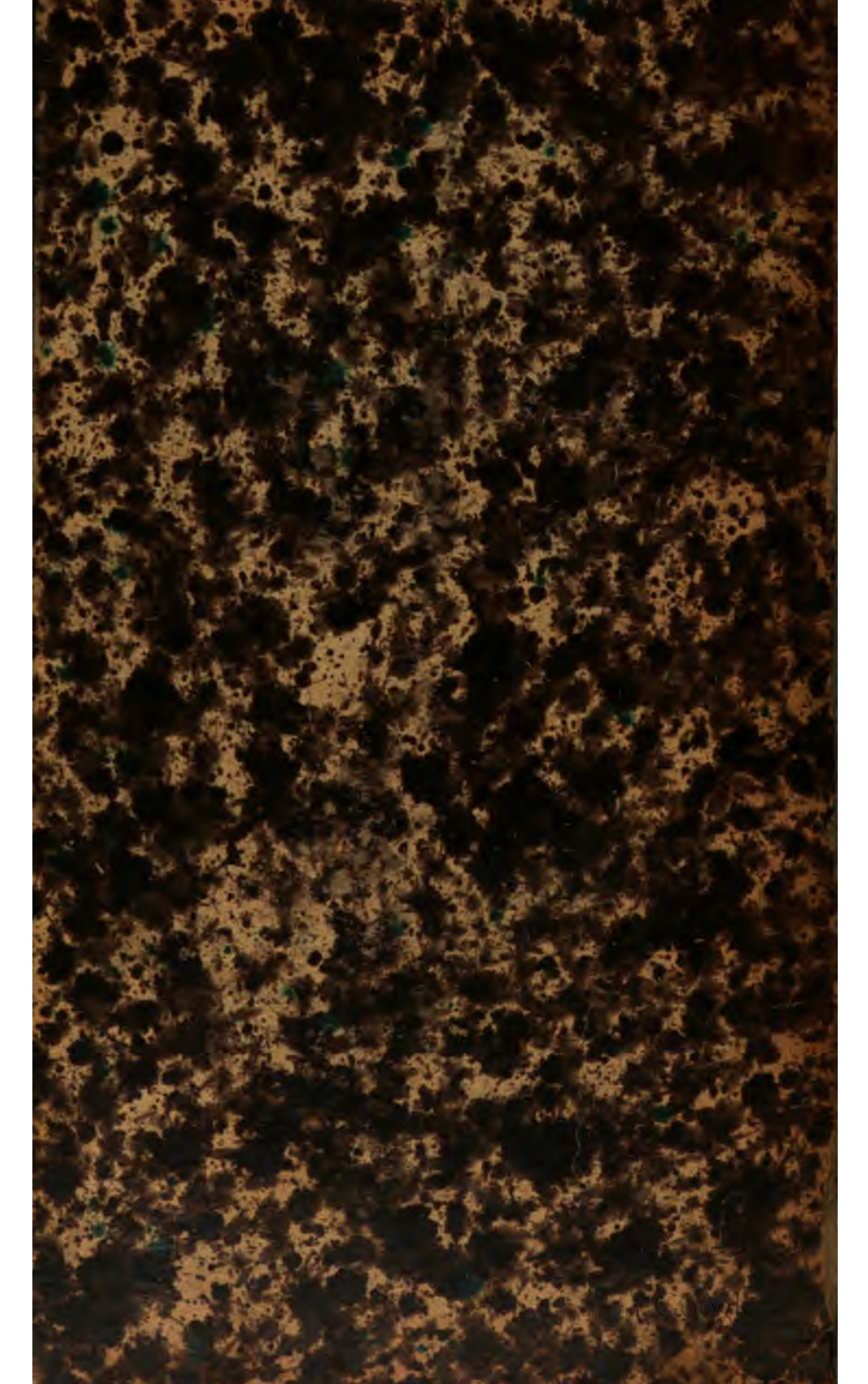
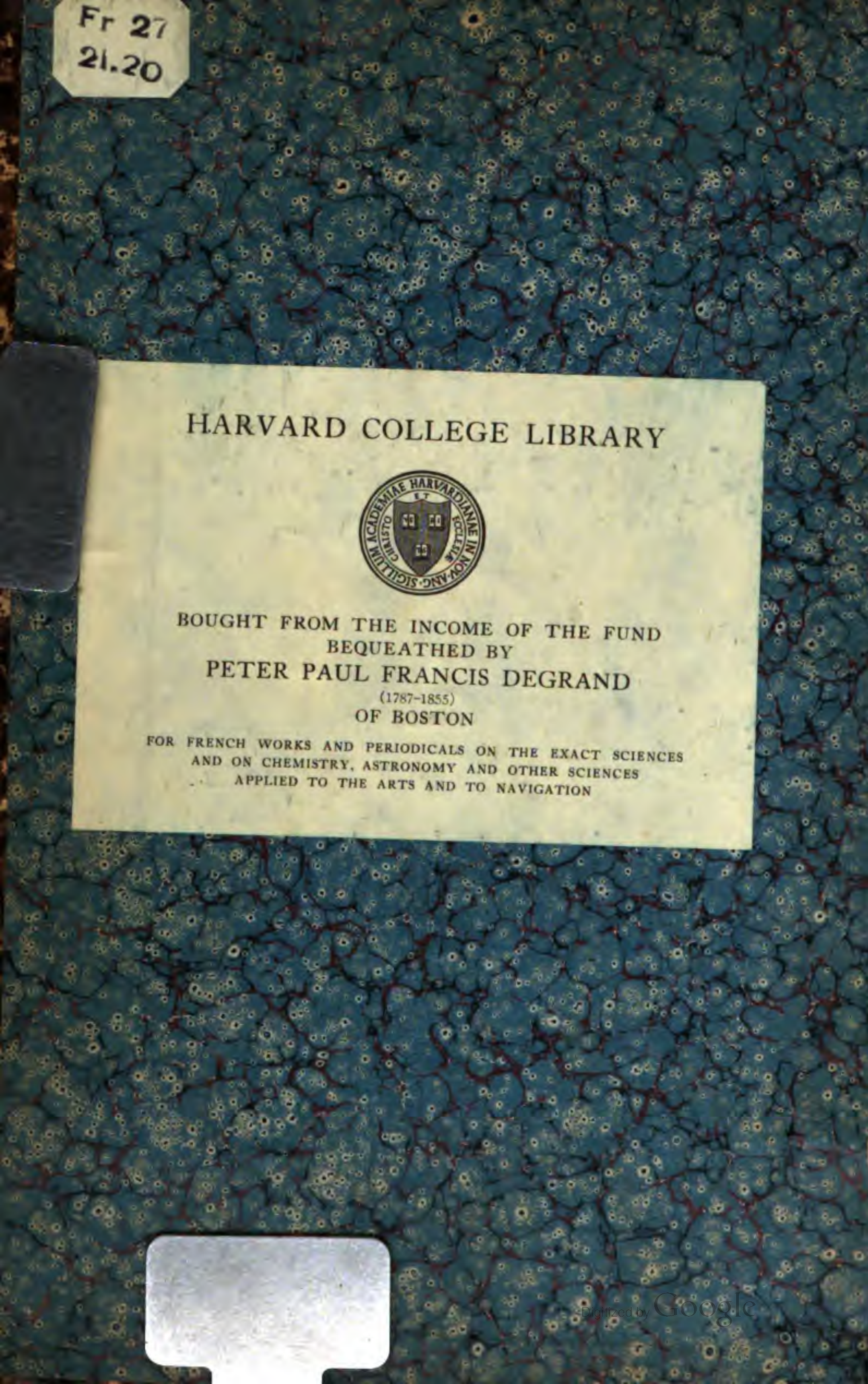
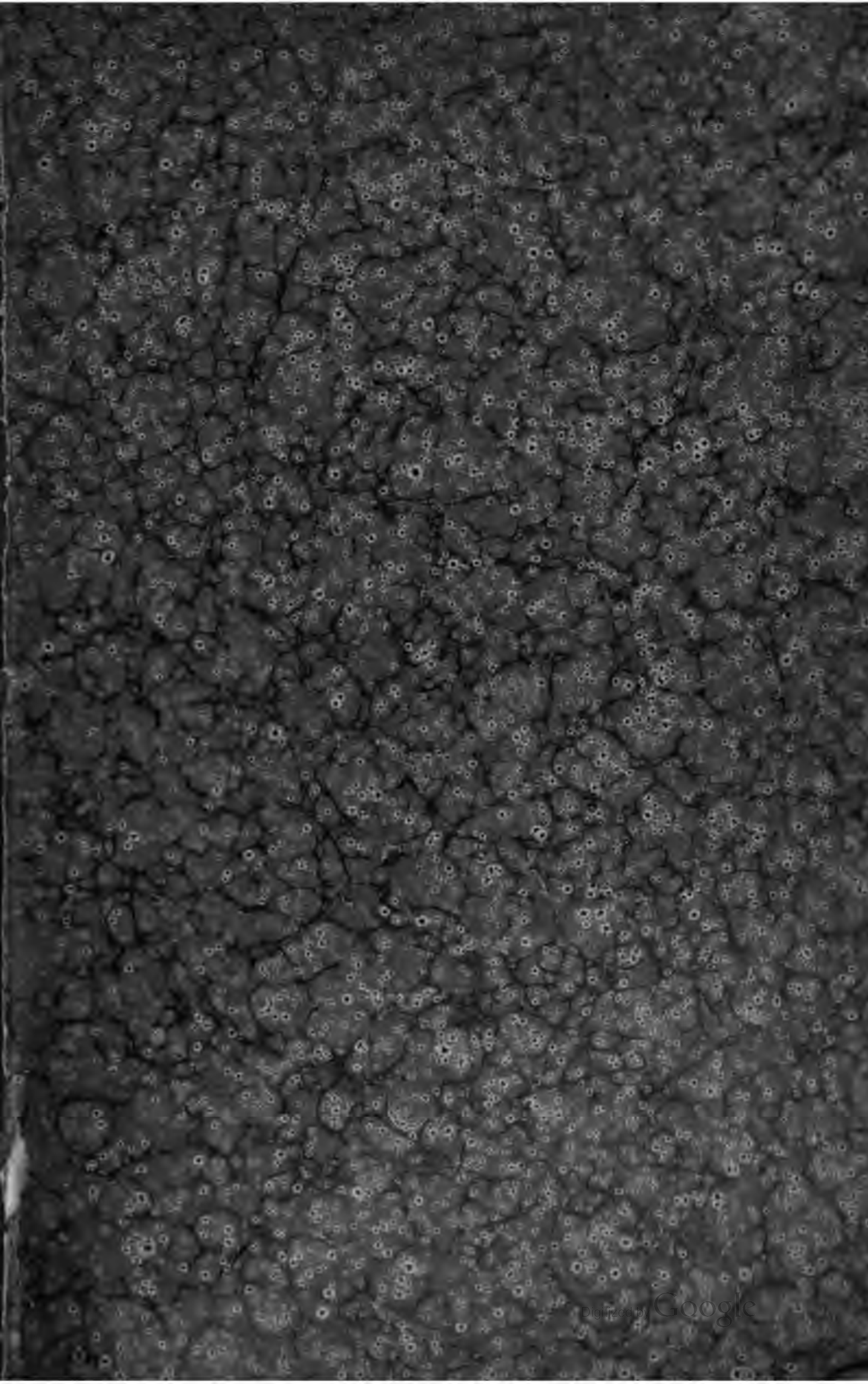








ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

(AGRICULTURE, LETTRES ET ARTS)

DE L'AIN

TOME XVII

1884

BOURG

ANCIENNE IMPRIMERIE DUFOUR

IMPRIMERIE V. AUTHIER

1884

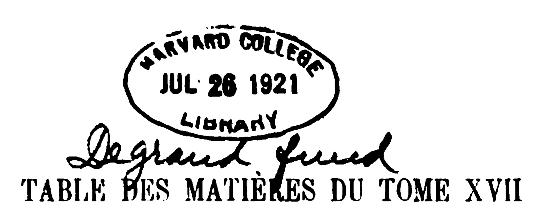


TABLE DES MATIÈRES DU TOME XVII

Le présent volume a 34 feuilles au lieu de 24 que nous devons à nos lecteurs. Le désir de finir l'Histoire de Bresse en cours de publication et la libéralité du Conseil général de l'Ain qui nous en donne les moyens nous font prendre ce parti.

Le second tome de Bresse et Bugey va paraître. La moitié du troisième est imprimée. J.

LA BRESSE ET LE BUGEY

LEUR PLACE DANS L'HISTOIRE

SEIZIÈME PARTIE

La Réforme.

CXIII. La Réforme. Qui la fait à Genève.

Le 31 décembre 1517, le moine saxon Luther afficha à la porte de l'église de Wittemberg les 95 propositions qui contenaient, dit-on, la Réforme. On n'a pas grandi ou surfait Luther ; mais on a exagéré son influence. La Réforme était faite avant lui.

Elle était faite pour certains qui pouvaient désormais acheter, lire, commenter avec leur sens propre, un livre grec peu connu appelé les Evangiles — pour d'autres qui avaient feuilleté Erasme — pour quelques-uns qui avaient écouté Léonard de Vinci — pour les sujets des états ecclésiastiques, ayant de leurs yeux vu ce que Brantôme conte des mœurs turques des évêques et des abbés —

pour tous ceux qui avaient ouï les commis-voyageurs de l'archevêque de Mayence, acheteur de la ferme des Indulgences, expliquer sur les places publiques qu'il y avait quatre sortes de *pardons* à trois desquels la repentance était inutile et que l'on pouvait acheter toutes quatre à des prix variés. — Elle était faite, j'imagine, pour les diplomates ayant approché du Borgia athée, incestueux, empoisonneur, proclamé cependant et tenu, par l'église catholique, le vicaire infaillible du Crucifié.

Je pense aussi qu'elle était faite à Genève ou commencée dans le cœur de la génération qui avait vu Philippe de Bresse et Alexandre VI employer l'un le glaive, l'autre l'anneau du Pêcheur, pour imposer à la vieille ville libre et chrétienne un évêque âgé de sept ans. Croit-on qu'elle n'y fut pas consommée pour ceux qui virent, quand en 1513 le siège épiscopal vaqua, Charles III y faire monter, malgré le peuple en armes, malgré le Chapitre, Jean de Savoie, bâtard de François de Savoie, le précédent évêque, lequel Jean achetait cette élection trois fois infâme en cédant au Duc la juridiction temporelle de Genève ?

De tels actes, dira-t-on, n'entament pas la vérité catholique. Je n'ai pas à examiner cela, je ne fais pas de théologie. Je dis que ces actes soulèvent la conscience contre leurs auteurs, que l'indignation ne raisonne pas, et que les doctrines, intactes ou entamées, paient bientôt pour ceux qui les représentent ainsi.

Le simoniaque Jean, à peine installé, se mit à rançonner son clergé pour payer les frais de son élection à Rome — puis, par des empiétements journaliers sur les franchises de la ville, à s'indisposer ses ouailles ombrageuses entre toutes. Une opposition véhémente se forma, à la tête de laquelle se mirent Pécolat, Berthelier, Bonnivard, noms

qui sonnent haut dans cette petite patrie, grande dans l'histoire. Inquiétés, emprisonnés, torturés par « les princes », c'est-à-dire Charles et Jean de Savoie, ces hommes se décidèrent à demander à MM. de Fribourg l'entrée de la ville libre de Genève en leur amitié et combourgeoisie. MM. de Fribourg y consentirent (1519).

Charles III, informé, réunit six à sept mille soldats (au delà des monts, afin qu'à Genève on n'en sût rien). Cette troupe se porta sur Saint-Julien et de là somma Genève de recevoir son prince. La ville, craignant d'être enlevée avant l'arrivée des Fribourgeois, détendit ses chaînes et ouvrit ses portes. Charles entra, le glaive au poing, et se borna d'abord à ôter les armes aux bourgeois, les chaînes aux rues, les battants aux cloches, et à démolir les portes. Pendant ce temps-là il négocia la retraite des Fribourgeois qui avaient envahi le pays de Vaud; il l'acheta quatre mille écus dont Genève dut payer la moitié. Les Fribourgeois partis et le Simoniaque qui avait fui rentré, la réaction ne ménagea plus rien.

Le Duc jeta notre compatriote Bonnivard (il était de Seyssel) dans le cachot célèbre à jamais de Chillon. L'Evêque fit comparaître Berthelier devant un ancien arracheur de dents, nommé prévôt exprès, et qui sans assesseurs jugea, condamna, fit exécuter le patriote en quelques heures. Le corps fut pendu au gibet de Champel, la tête fichée à une potence au bord de l'Arve ; elle resta là plusieurs années ; des Fribourgeois passant l'enterrèrent en terre bénite. La terreur régnait à Genève.

François Ier, qui eût pu contre-carrer cette restauration, s'était fait d'autres soucis en avril 1519, date de la rentrée du Savoyard dans la ville rebelle. Il marchandait le Saint-Empire-Romain vacant aux électeurs. Marguerite enché-

rissait pour son neveu ; elle alla jusqu'à 852, 952 florins, dont l'archevêque de Mayence toucha une bonne part. Ce prélat ingénieux avait revendu la ferme des Indulgences aux Fugger, banquiers d'Augsbourg : ces acheteurs en gros offrirent la marchandise en détail, avec un courtage honnête, aux bonnes gens de la Franconie et de la Bavière, puis avancèrent l'argent ainsi encaissé à Marguerite. Celle-ci reversa un peu plus d'un million, pour prix de son vote, au révérendissime archevêque peu soucieux, on le voit, de l'axiome *non bis in idem*. Charles-Quint fut élu le 28 juin 1519. Cette élection acheva de détruire l'équilibre de l'Europe. Elle allait peser partout d'un poids écrasant, surtout en cette pauvre Italie partagée entre la France et l'Espagne.

La rupture entre le candidat heureux et le candidat évincé n'était douteuse pour personne. Charles V et François Ier s'y préparaient et tout le monde s'y prépara à la fin de 1519. Le nouvel empereur gagna l'Angleterre par la promesse d'un démembrement de la France. Il gagna le Pape en prenant hautement parti contre la Réforme qui germait partout.

En France, dès 1512, Lefèvre d'Etaples prêchait *la foi justifiante*, c'est-à-dire le Luthéranisme avant Luther ; il formait à ces leçons le dauphinois Farel. Briçonnet, évêque, directeur de Marguerite sœur du Roi, accueillait les deux dogmatistes à Meaux ; et caressait l'idée un moment vraisemblable d'affectionner à la « Réformation de l'Eglise » François Ier et sa mère.

En Suisse, au sanctuaire national de Notre-Dame-des-Ermites, dès 1516, Zwingli prêchait les nouveautés. Son succès le fit nommer curé de Zurich ; il continua là son œuvre.

Les théologiens ne connaissent que leurs dogmes dont si peu de gens, en dehors des spéculatifs, ont cure. Ils oublient que ce sont les intérêts et les passions qui mènent les hommes. C'est dans l'histoire qu'on voit bien cela.

Quel terrain était mieux préparé pour recevoir les germes charriés par tous les vents du ciel, que Genève dans la situation où on vient de la montrer, Genève en révolte contre les deux pouvoirs ligués pour l'humilier, l'exploiter, l'opprimer, contre son duc et contre son évêque tyranneaux ?

Que si, d'où nous sommes, sous le régime de compression imposé à la noble petite cité, on ne voit plus bien ces germes couver, regardons à côté, c'est-à-dire chez nous. Voici quels sentiments on professait vers cette date, à Bourg, pour les personnes ecclésiastiques.

En 1519, le Conseil de ville est mécontent des Cordeliers. On placera, sur le tronc de leur église, un écriteau énonçant ses griefs, afin que leurs quêtes s'en ressentent.

En cette même année, on dit tout haut dans l'Assemblée générale des habitants « que si on nous a ôté l'Evêché, il n'est pas grand dommage, car les prêtres ne sont déjà que trop gros et trop riches... ils ne tiennent point d'ordre dans l'Eglise, mais se causent les uns aux aultres comme s'ils estoient à la foire... »

En 1520, les chanoines de Notre-Dame trouvant commode de faire prêcher l'Avent par un prédicateur gagé, demandent aux syndics que les bourgeois considérables nourrissent le gagiste. Ils répondent gaillardement que son entretien, comme son salaire, doit rester à la charge de ceux dont il remplit les fonctions. MM. du Chapitre, ajoutent-ils, en toute circonstance s'exonèrent de leurs obligations, « ce qui mécontente Dieu et les hommes ».

En 1521 (et le 13 novembre), Léon X rétablit l'évêché de Bourg ; c'est une des premières suites de sa rupture avec François 1er. On a vu avec quelle douleur sa suppression avait été accueillie cinq ans auparavant. Son rétablissement fut vu avec « une si complète indifférence » que le Registre municipal ne daigna pas le relater seulement. (Baux. *Notre-Dame*, page 55.)

Indifférence, est-ce assez dire ?

CXIV. Les Etats de 1522 et les seigneurs d'Eglise.

La ville de Bourg se dérange donc évidemment sous ce vent qui souffle depuis dix ans. Mais souvent les capitales, grandes ou petites, vont de l'avant sans regarder si le pays les suit... N'est-ce point le cas ?

On a retrouvé récemment et remis en lumière un document authentique fort propre à nous renseigner sur ce point, à nous montrer précisément quelles sont à cette date critique les dispositions des petits peuples de l'Etat subalpin, Savoie, Bresse, Bugey et Vaud. Ce n'est pas moins que « les Ordonnances et Statuts faits aux Estats tenus par très-redoubté Mgr le Duc avec ses aultres princes en la cité de Mottier, le 15e jour de septembre 1522 ». Les trois ordres sont réunis en Tarentaise à cause de la peste qui fait rage aux lieux bas et épargne les hauteurs. Parcourons les doléances de cette assemblée.

Premièrement supplient les Etats « qu'ils puissent toujours demeurer en bonne paix et tranquillité... » Le bien des biens ! La paix d'abord ! — Les pauvres peuples, alors comme aujourd'hui, comme hier et demain, et toujours

demandent la paix. Et toujours ceux qui les mènent répondent qu'ils garderont la paix, puis ils manquent à leur parole le plus tôt qu'ils peuvent... La Paix ! On va nous l'ôter pour cent ans !!!

Après la paix, Justice ! « bonne et briefve justice ! » Autre *desideratum* de tous les temps ! Autre promesse ! Autre tromperie ! — « Que pour éviter despenses, on ne fasse point tant de lettres sur lettres... de provisions contraires (contradictoires). » Une procédure sommaire. Ils ne l'ont pas eue, ceux de 1522 ; nous ne l'avons pas en 1884.

Puis une requête contre la fiscalité d'alors, moins régulière et plus oppressive que la nôtre. « Les chastellins et recepveurs compellissent les pouvres gens à payer les servis, fouages et subsides de trente ans en arrière, quand ils (les pauvres gens) ne peuvent prouver qu'ils se sont acquittez par faulte des quictances que les recepveurs ne font... »

Puis la requête immanquable contre les officiers du prince, châtelains, curiaux, sergents, extorquant des honoraires plus forts que ceux à eux alloués par le Statut ; ou venant « rière les Nobles soy enquérir sur leur jurisdiction... faisant excès au nom du prince sans cognoissance du juge ordinaire ». C'est-à-dire, je crois, venant glaner au nom du Duc là où le Noble a déjà moissonné.

Enfin dans cette Assemblée où le clergé est représenté, voici les récriminations dirigées contre le premier ordre de l'Etat et votées par les deux autres ordres. Elles sont graves.

Beaucoup de seigneurs d'église achètent les biens des pauvres gens, puis ne veulent pas contribuer aux charges et contributions des villes. — « Qu'ils soient tenus de

payer ces charges à la rate des biens ruraux qu'ils ont acheptés. »

Ce grief est ancien. Ce qui est neuf et significatif, c'est la prétention des Etats de faire contribuer les Clercs aux charges des villes, non plus seulement proportionnellement à leurs propriétés urbaines, mais aussi dans la proportion des biens nouvellement acquis par eux dans les campagnes.

Item : l'Assemblée demande « que l'on deffend (sic) à tous *prêtres-notaires* de recepvoir instrumens, sinon testamens et mariages en cas de nécessité, à peine de fausseté ».

Le droit d'acter avait été ôté antérieurement aux prêtres en tant que prêtres. Il s'étaient faits notaires, ce semble pour le récupérer.

« *Item* : Que le bon plaisir de notre redoubté seigneur soit vouloir prohiber à tous ses subjects de tirer ou faire tirer (leurs parties) par devant les juges d'esglise, sinon pour chose ecclésiastique. » Même chose a déjà été sollicitée par les Etats de 1479, lesquels s'étaient plaints en outre que certains délits restaient impunis à l'ombre du privilège de clergie, *sub umbrà et velamina privilegie clericalis*.

Les Etats de 1499 avaient, eux, on s'en souvient, prié le Duc « d'avoir avertance sur les Inquisiteurs de la Sainte foy, car de grands abus et grandes oppressions, sous l'aspect de la dite Inquisition, se font sur les subjects de notre très-redoubté prince, ainsi que chacun scait... »

En 1522, on signale comme empiètement du for ecclésiastique « les excommunimens qui se font journellement pour debtes civiles, qui sont une grosse folle (oppression) aux povres gens ». Ceci est curieux et aide à comprendre cette affirmation si étrange de Pierre Duboys, en son traité

de *Recuperatione terræ sanctæ :* « Chaque fois que les Officiaux se réunissent, il y a dix mille fidèles livrés au Démon. »

Les plaintes de 1522 n'en finiront pas avec cet abus. Le Sénat de Savoie devra y mettre ordre plus tard.

Le dernier grief à signaler concerne « les *pardons* qu'est un gros abus et folle au païs ». Ce passage est peu clair, tant les intéressés ont fait sur ces choses l'obscurité et l'oubli. Mais l'explication est dans une délibération des Etats de 1487 demandant « touchant les pardonnances et indulgences qui se font tous les jours sur les homicides », qu'il n'en soit plus délivré qu'après information. — Deux siècles plus tard, René Favre se plaindra encore « des absolutions qu'on va prendre au greffe de l'Officialité et qui se donnent à qui les demande » — cela dans un livre approuvé par Charles de Sales, neveu et successeur de Saint François au siège de Genève.

On peut voir, pour plus de détails, *les Etats de* 1522 par J. Vuy, de l'Institut genevois.

Nos Etats se plaignent donc, comme d'usage, de tout un peu, à l'exception des clercs dont ils se plaignent beaucoup. Dans le ton de ces récriminations, sans doute fondées, ne sent-on pas d'ailleurs une hostilité sourde ? L'œuvre de la Réforme n'est-elle pas faite chez nous à cette date, un peu plus d'à moitié ? Qu'eût-il fallu pour la compléter ? Un caprice du prince ?

On a beaucoup dit que le tempérament français est catholique, ce qui a préservé et préserve le Catholicisme en France. Est-ce bien sûr ? Notre Midi lui-même a été Albigeois. Quant à notre région, nous avons été Ariens au Ve siècle très bien — quelque peu Vaudois au XIIe — Schismatiques avec enthousiasme tous de 1439 à 1449 —

Au temps où nous voici, nos compatriotes de Vaud, de Neufchâtel, de Genève, de Gex, aussi français de race que nous pouvons l'être, ne vont pas faire au Calvinisme une bien longue ou une bien grande résistance...

Que fût-il arrivé de nous si notre Duc Charles III eût été disposé comme Henri VIII ?

Mais notre Duc Charles III, à ce moment même, épousait décidément la politique espagnole. Les Chapitres de 1522 ne furent pourtant pas trop mal accueillis : ce sera qu'ils étaient escortés et édulcorés par un gros subside.

CXV. L'évèque Jean. La duchesse Béatrix. Bûchers d'Anvers.

Au milieu du grand conflit commencé dans les cœurs, voyons bien ce que va faire ce Charles III, faible, indécis, timide et perfide, dont notre sort dépend, hélas ! Depuis que son neveu très chrétien l'avait malmené, humilié, à propos de l'évêché de Bourg, Charles était aigri contre la France. Il lui en voulait de ce que, l'ayant compromis dans sa politique, elle ne restait pas la plus forte, et encore de ce qu'elle semblait favorable aux prédicants écoutés à Genève et à Lausanne. De rompre avec François ouvertement tant que celui-ci tenait Milan et Gênes, il ne s'en sentait pas le cœur. Il se raprocha toutefois de Charles-Quint et épousa sa nièce Béatrix de Portugal.

Les coupables folies du règne de Philibert recommencèrent dans des circonstances plus tristes. La peste revint et sévit en 1521 comme en 1502. Mais de plus en 1521 la guerre religieuse éclatait partout et la guerre politique recommençait. Il y eut entre les parades ruineuses de l'a-

vènement de Béatrix et celles des tournois de Carignan une seconde différence : la gente bourguignonne Margot nous payait nos fêtes en jolis sourires ; et la sotte et hautaine portugaise en airs et propos insolents.

Les Etats de Moutiers avaient dû voter à la nouvelle Duchesse 40,000 florins, à un sien frère 8,000, à une sœur à eux 4,000 !

Bourg ruiné par les frais de l'érection du fameux évêché, par la construction de sa cathédrale, ne put faire qu'un pauvre *feu de joie*...

On demande davantage à cette Genève qui était tant à ménager. Genève venait de perdre son jeune pasteur Jean de Savoie, *mort du mal de Naples*. Pour successeur on venait de lui donner Pierre de La Baume, des comtes de Montrevel, déjà commendataire de deux abbaïes et « fort adonné aux jeux de l'amour et du plaisir ». On voulait amollir la dure cité.

La jeunesse « efféminée par les délices de la cour », vint au-devant de Béatrix ; les hommes couverts de damas, de velours, de toile d'argent ; les femmes en amazones superbement vêtues, la cotte retroussée jusqu'au genou, dans la main droite un dard, au bras gauche un bouclier argenté. On attendit au pont d'Arve la Duchesse qui arriva sur un char de triomphe attelé de quatre chevaux, orné d'or et de pierreries. On lui lut des vers *espagnols*. Elle ne regarda personne, ne répondit rien. Pourtant elle donna aux dames un festin suivi de ballets, mascarades et comédies « de sorte que depuis le temps du duc Philibert on ne s'était si bien *diverti* : on fit des tournois où les enfants de la ville figurèrent avec les gens de cour... Le Duc se servait des conjonctures pour pêcher en eau trouble et s'assujettir Genève... » (Spon.)

La France était distraite par le début de la guerre, la perte de Milan. Rome, qui en d'autres temps eût défendu la principauté ecclésiastique sinon la ville libre, était distraite par les progrès de Luther.

L'Église était gouvernée par un théologien convaincu, cet Adrien d'Utrecht, sujet de Charles et de Marguerite, que la tante avait fait précepteur du neveu, que son élève avait fait pape. Le concert était fait entre les deux pouvoirs. Le théologien put appeler le bourreau à son aide. En juillet 1523, pendant que Charles III *divertissait* Genève comme on vient de dire, sa belle-sœur Marguerite *divertissait* Anvers d'une autre façon. « Les Augustins de cette ville avaient embrassé les doctrines de leur frère Luther. Leur couvent fut démoli et trois d'entre eux furent envoyés au bûcher... Ce furent les premiers martyrs du Protestantisme »... (H. Martin. VIII. 33). Du Protestantisme, soit! Il y avait bien longtemps qu'on brûlait les hérétiques. En 1508, nous avons vu deux femmes accusées de l'être, prisonnières 80 jours dans le château de Marguerite, puis brûlées à sa porte. Des écrivains protestants veulent qu'en 1523 Madame ait eu la main forcée : cela aurait besoin d'être prouvé. Elle assistait à la démolition de ce couvent dont les murailles mêmes étaient coupables. En la même année je la vois renter neuf monastères de Flandre. En 1524, elle fait ordonnancer au promoteur du Pape Johanes Maquet un acompte de « 200 livres sur les dépens qu'il avait convenu faire pour corriger ceux tenant le parti de Luthère »... (Invent. p. 375, 376).

Il serait peut-être assez puéril de chercher à faire le partage exact de la responsabilité de l'œuvre entre les trois ouvriers originaires du même pays, également dévorés du « zèle de la maison de Dieu » qui était leur maison, Mar-

guerite « la vraie mère » de Charles-Quint; le pupille qu'elle a fait empereur; et le pédant d'Utrecht qu'ils ont, à eux deux, fait pape.

CXVI. Bourbon à Bourg. — Genève libre.

L'opinion de l'historien de Genève, Spon, que Charles III exploita les conjonctures et sa neutralité apparente entre les belligérants pour entreprendre sur Genève, pourrait s'établir par le simple rapprochement des faits. C'est en l'année 1522 où les Français commandés par Lautrec reperdent l'Italie que la cour de Savoie revient s'établir dans la cité récalcitrante. Le principal événement de 1523, la trahison du connétable de Bourbon, est suivi d'une entreprise formelle contre le droit municipal.

Un mot de la trahison avant d'en venir à l'entreprise. Bourbon était souverain de la Dombes. Et c'est à Bourg qu'il a ourdi son projet. Menacé dans sa fortune par la mère du Roi, Louise de Savoie, il était depuis un an en pourparlers avec Charles-Quint et lui offrait son épée en échange de la main de sa sœur. Le 31 juillet 1523, il se rencontra, avec un des Croï, agent de l'Empereur, à Bourg, loin du regard gênant des gens du Roi, sous la protection et avec la complicité assurée des gens de Marguerite. Là le dernier des grands vassaux traita de l'invasion et du partage de la France avec les ennemis acharnés de la France. Deux mois après le traître trahi (par un prêtre-confesseur de deux de ses complices), dut fuir pour ne pas être arrêté. Ce fut à Chambéry qu'il se réfugia d'abord. Trouvant les routes pleines de Français

qui allaient recouvrer Milan, de Chambéry il gagna Pierre-Châtel, puis Culoz. Là il fut reçu par les trois frères de Luyrieux qui avec leurs amis lui firent escorte, le conduisirent en sauveté, par la Michaille et St-Claude, au comté de Bourgogne, c'est-à-dire dans le gouvernement de Marguerite dont la collaboration en tout ceci n'est pas douteuse.

Nous sommes en plein dans notre histoire : le Maréchal de la Palisse occupa immédiatement la Dombes pour François Ier.

Mais les armées allemande, flamande, anglaise, espagnole entraient en France. Les Anglais et Flamands arrivèrent à onze lieues de Paris.

Bien sûr de n'être pas contrarié dans la perpétration de l'iniquité, le *bon* duc Charles III se mit à l'œuvre. L'évèque La Baume qui, par décence, eût dû faire semblant de résister, s'en alla en Piémont « pour le service de l'Empereur ». Son conseil était gagné ; on vint poser à ce conseil une question qui n'était autre que la question de souveraineté. Un seul, le juge Lévrier, se leva et soutint que le Duc n'avait aucune autorité à Genève. On arrêta brutalement cet homme courageux, on l'emmena à Bonne où on le mit à la torture. Le lendemain, le *bon* Duc dépêcha à Bonne le prévôt de son hôtel, un prêtre, un bourreau qui firent, tous trois, le jour même, leur odieuse besogne.

« La consternation fut si générale à Genève que le Duc eût pu facilement se rendre la Ville absolument sujette, mais il fut obligé de partir pour veiller à la sûreté du Piémont » (Spon). Une manœuvre hardie de Bourbon commandant désormais les Impériaux avait forcé les Français à évacuer Milan et fait des domaines de Savoie le théâtre de la guerre.

L'invasion de Bourbon en Provence, son échec devant Marseille, le retour offensif de François Ier, la rentrée triomphale des Français en Italie à la fin de 1524, forcèrent Charles III à surseoir à ses projets. Il était à ce moment dans la situation la plus fausse, la plus étrange qui se puisse.

Ostensiblement il était neutre entre les belligérants. En fait il était dans la main de François Ier et recevait de lui publiquement 12,000 écus de pension pour les bons services qu'il lui rendait. De cœur il était avec les Impériaux. Ceux-ci cantonnés à Lodi pendant que leurs adversaires attaquaient Pavie étaient sans ressources. Charles leur envoya ce qui restait d'argent dans ses caisses. Béatrix leur envoya ses pierreries. Bourbon courut ramasser en Allemagne 12,000 lansquenets et revint avec eux combattre et vaincre à Pavie le 15 février 1525.

Pendant ce temps, à Genève, les *Mamelus*, le parti qui s'arrangeait de la domination savoyarde, et les Huguenots, le parti républicain, étaient aux prises. On se querellait au sujet des deniers publics gaspillés par les premiers. Le Trésorier outrage un syndic qui le frappe. Le Conseil de Chambéry condamne le syndic, confisque ses biens. Le syndic appelle à Rome. Le Duc furieux arrive, résolu à en finir avec les Huguenots : ceux-ci émigrent ; on les accueille à Fribourg, à Berne ; on les écoute ; ils renouent avec les deux cantons le pacte ébauché en 1519.

Le Duc poussé à bout remplit la Ville de troupes (10 décembre 1525), et au son de la grosse cloche de Saint-Pierre réunit le Conseil général où il vient, entouré de ses nobles et de ses hallebardes, sommer la ville de renoncer à toute alliance étrangère, de désavouer ainsi les Huguenots fugitifs, de le reconnaître enfin pour pro-

tecteur et souverain. Les Mamelus répondirent : Oy ! Oy ! Le prince « doux et bénin », se croyant bien le maître à Genève, fit la faute d'en sortir le lendemain ; il n'y devait pas rentrer.

A peine était-il dehors que la ville tout entière protestait de la nullité de ce qui s'était fait au *Conseil des Hallebardes*, et rappelait les Huguenots qui rapportèrent le traité de combourgeoisie conclu avec MM. de Berne et de Fribourg. Les deux cités suisses promettaient de défendre Genève contre les « invaseurs ». Genève devait les aider « de sa petite puissance,à discrétion, quand de ce seroit requise ».

Genève était libre. L'évêque La Baume reconnut le traité avec Berne et Fribourg, se fit déclarer bourgeois de la ville, jura de vivre en bon prince avec ses sujets, etc., etc. Puis il s'enfuit à son abbaïe de Saint-Claude, laissant le champ libre à la révolution religieuse.

CXVII. Genève protestante.

La révolution religieuse, quoi qu'on dise, ne résulta pas à Genève de ce que le moine saxon Luther ou le curé suisse Zwingli entendaient *la justification* autrement que l'Eglise romaine. Elle vint d'autres causes dont nous savons l'une déjà. Une pauvre religieuse, chassée de Genève pour son attachement à son voile et à son vœu, la sœur Jeanne de Jussie, la résume en cette phrase éloquente : « Vray est que les prélats et gens d'esglise ne gardoient pas leur vœu et estat, mais gaudissoient dissolublement des biens de l'Esglise, tenant femme en lubricité et adultère. »

La seconde cause, c'est que ces biens d'église dont « on gaudissoit » faisaient à Genève le tiers environ de la fortune générale : c'était plus de biens qu'une église qui prêche le renoncement aux choses de la terre n'en peut décemment (et prudemment) posséder.

La troisième cause, c'est la divulgation de l'Ecriture par l'imprimerie. Depuis 1524, Berne jetait dans la Suisse romande quantité de Bibles françaises en petit format. Le 23 mai 1525, les états de Vaud décrétèrent, sur la proposition du Duc, qu'on mettrait au pilori tout lecteur des livres de Luther et *au feu* quiconque défendrait sa doctrine (Saint-Genis). La Bible est obscure. La mettre aux mains de tous, c'est l'exposer à être entendue de trois ou quatre façons au moins, car il y a trois ou quatre tempéraments différents. Que si les fidèles sont mécontents des prêtres, *à priori* ils l'entendent autrement que ceux-ci. Que s'ils sont gouvernés par des prêtres, ils l'interprèteront contre eux. Les bulles et mandements n'y feront rien; les excommunications y feront peu.

On retrouverait cette façon de comprendre la propagation de la Réforme nettement indiquée dans ces trois lignes d'un contemporain intéressé à bien voir. « Toutes les paroisses entre Genève et Chambéry sont infectées de livres défendus... Les gens vont criant partout qu'il faut vendre les biens des abbés et prélats pour nourrir les pauvres... La rigueur des édits n'a fait qu'attiser le feu... » Ceci est de Gazzini, évêque d'Aoste, que nous allons voir le meneur de la réaction catholique en Savoie (Saint-Genis, 11, 7, 8).

Je ne raconterai ici ni les démêlés entre les bourgeois genevois « pour le fait de la religion », ni les efforts du Duc pour rentrer à Genève, de 1526 à 1536. Un point seule-

ment pour nous est urgent à constater. Le gouvernement de Chambéry, à bout de ressources, eut recours pour restituer Genève « au Pape et au Duc » à un moyen extrême. Il se livra tout entier à la réaction anti-française, anti-protestante, qui devait succéder à la défaite de François Ier à Pavie, à l'explosion de l'anabaptisme, à la révolte des paysans en Allemagne, à l'attaque à main armée des couvents de Flandre par le peuple (à la suite des bûchers d'Anvers).

Cette réaction opposa, à la ligue bourgeoise de Berne, Fribourg et Genève, une association de gentilshommes de Vaud, *de Gex*, du Faucigny. Ces seigneurs jurèrent de *manger* les Genevois et prirent, pour signe de ralliement, *la cuiller de bois* avec laquelle ils mangeaient leur *bouillie*. Ils firent à cette odieuse ville, qui voulait être libre, une guerre de surprises, de coups de mains. Ils la bloquèrent, l'affamèrent, ruinèrent les campagnes des alentours.

Cette réaction opposa aux prédicants qui remuaient Genève et l'allaient conduire, au cordelier Lambert, au gentilhomme dauphinois Farel, à Froment, son disciple, à la propagande ouverte ou cachée que ces dogmatistes ardents faisaient par tous les états de Savoie, décrets sur décrets, condamnations sur condamnations.

Le 24 février 1528, un syndic de Bourg rend compte au Conseil de ville d'un voyage à Chambéry où l'avait mandé le Duc. Charles III a décidé, ajoute-t-il, que les livres de la maudite secte de Luther seront brûlés et qu'il sera défendu de favoriser cette secte sous de très grandes peines.

Les Etats avaient, le 20 février, allant au-devant des désirs du Duc, présenté à ce prince 22 chapitres stipulant :

« Défense à tous masles et femelles de parler en public

et en particulier en faveur de Luther, à peine de treize traits de cordes pour la première fois et du feu pour la seconde. — Ceux qui ont livres de Luther les remettront dans les deux jours au Bailli pour estre brûlés. — Ordre aux cabaretiers de révéler ceux qu'ils ouïront parler de Luther... Mandat aux Baillis de tenir les subjects prestz aux armes afin que justice soit faite contre les coupables de ceste secte. — S'il est requis mestre gens en armes, que MM. d'esglise et nobles soient tenus d'emploïer leurs personnes pour la défense de la foy. — Mandat aux prélats de pourvoir contre les prestres qui... se dissipent avec les femmes (la sœur de Jussie a donc bien vu). — Confirmation à MM. d'esglise de leurs jurisdictions, franchises, privilèges, coutumes, prééminences... » (Saint-Genis : Histoire de Savoie, document 135.)

Ces menaces terribles n'empêchant rien, Charles-le-Bon ne voulut pas qu'elles restassent lettre morte. Le 11 juillet 1529, l'évêque d'Aoste, Gazzini, député au pape Clément VII par un synode général de prélats et d'abbés réunis à Chambéry pour aviser aux affaires de la religion, supplia le saint Père de *porter secours* au gouvernement spirituel et temporel du Duché. Il lui raconta que « dans le diocèse de Genève, cette année, ils n'ont pas fait de carême, qu'ils mangent de la viande les vendredis et samedis, et lisent les livres défendus. Il parla ensuite à Sa Sainteté du val d'Aoste et de la Savoie qui eussent été absolument pervertis, si le Duc n'eût pas fait *décapiter douze gentilshommes*, principaux auteurs de la semence des mauvaises doctrines... Malgré tout, il ne manque pas de bavards sans vergogne qui vont répandant cette peste, nonobstant la défense faite par le Duc, *sous peine de mort*, de parler de la secte... » (Saint-Genis ; document 33.)

Avant de dire comment Clément de Médicis (successeur d'Adrien d'Utrecht) répond à cette supplique désespérée, il faut dire le plus rapidement possible comment, depuis Pavie, étaient allées les grandes affaires de l'Europe.

François Ier, depuis sa prison de Madrid, avait osé envoyer sa bague au Turc. Puis il avait signé le traité de Madrid (janvier 1526) ; puis il l'avait violé (juillet) ; puis il avait recommencé la guerre. Le Pape qui est toujours contre le maître de l'Italie était contre Charles-Quint cette fois. Charles-Quint pousse Bourbon sur Rome que les Allemands traitent comme l'avaient traitée les Goths (mai 1527). Une armée française, la quatrième depuis l'avènement de François Ier, descend des Alpes ; après quelques succès, elle est détruite. Charles-Quint, dont le frère Ferdinand vient d'être élu roi de Bohême, se voit encore une fois à la veille de réaliser son rêve, la monarchie universelle. Le dernier allié de la France, Soliman, passe alors le Danube, détruit la Hongrie et, guidé par un émissaire secret de François Ier, marche sur Vienne avec deux cent mille hommes.

Après tout, la France n'était pas entamée ; les protestants allemands n'étaient pas vaincus : Charles vit qu'il fallait traiter.

Deux femmes s'abouchent à Cambrai, le 7 juillet 1529. L'une est la sœur, l'autre est la veuve de notre dernier duc. Toutes deux, à d'autres titres encore, nous appartiennent. La première, Louise de Savoie, mère du Roi, enrichie des dépouilles de ce Bourbon qu'elle a perdu, est dame de Dombes. La seconde, Marguerite d'Autriche, tante de l'Empereur, est dame de Bresse. La partie n'était pas égale entre la Flamande à la tête froide, à la volonté virile, au cœur haineux, et la Savoyarde sensuelle, emportée et

perverse. En cette bataille de Dames, Marguerite qui, au dire de Michelet, a inventé la diplomatie moderne, gagna son dernier chevron. La France paya donc une somme énorme, abandonna Tournai ; sa suzeraineté sur les Flandres ; ses droits sur Milan, Gênes, Naples ; consentit enfin à assister, déshonorée, à la ruine de sa protégée Florence, qui va être la ruine de l'Italie.

Le Pape aussi fit la paix, il devait y gagner trois provinces pour lui, et la Toscane pour son... neveu. (Alexandre de Médicis était-il neveu ou fils de Clément VII ? Sa mère n'en savait rien.) En retour, Clément donnait sa bénédiction aux hordes allemandes qui allaient détruire sa patrie. — Ses successeurs apprendront un jour ce qu'on perd à de tels marchés.

Par ce que la réaction avait tenté précédemment on peut conjecturer déjà ce qu'elle allait essayer après cette paix triomphante. Le Pape demanda tout de suite à Charles-Quint (et c'est là sa réponse aux cris de détresse de Gazzini) la destruction des hérétiques par le fer et par le feu, et à cette louable fin la réorganisation de l'Inquisition par tout l'empire, *dans la forme espagnole* (Ranke). L'Empereur, lui, s'employa à rétablir l'unité religieuse en Allemagne. Enfin notre Duc recommença ses tentatives contre Genève.

Les résistances furent proportionnées à l'effort, les trois princes devaient tous trois échouer.

Les protestants allemands demandèrent aux rois de France et d'Angleterre de protéger la liberté germanique. François leur promit assistance (1531). Henri VIII, qui avait rompu avec Rome, vint à Boulogne proposer au Très-Chrétien d'imiter son exemple. S'il y eut un moment où François fut tenté; ce fut celui où nous sommes ; il était en rapport avec Zwingli qui promettait l'appui des cantons

protestants contre Charles ; il soldait 600 Neufchâtelois qui aidaient Genève à se défendre contre notre prince ; il soldait les reitres avec lesquels le duc protestant de Wurtemberg chassa les Autrichiens de Souabe... L'entrevue de François avec Clément VII à Marseille ne changea rien à cette politique. Et elle donna au roi de nouveaux griefs contre la Savoie. Le Pape voulait l'entrevue à Nice ; Charles III y mit des conditions équivalant à un refus. Cela acheva d'aigrir.

Charles III va faire les derniers efforts pour réduire Genève avant que la rupture avec la France vienne rendre ce résultat si convoité plus problématique. Il y épuisera ses provinces, la nôtre en particulier, d'hommes et d'argent.

CXVIII. Mort de Marguerite. Ce que nous coûte la liberté de Genève.

Marguerite d'Autriche était morte le 1er décembre 1530. Nous renvoyons ceux qui nous trouveraient dur pour cette princesse aux pages meurtrières que lui a consacrées Michelet. Ces choses-là, une fois dites, le ton des panégyristes gagés de la tante de Charles-Quint n'est plus de mise nulle part. Marguerite a consumé les seize dernières années de sa vie dans une lutte forcenée. Elle a arraché aux Valois la suzeraineté des Flandres, une des douze pairies de la monarchie capétienne. Elle a fondé un des grands états de l'Europe, l'Autriche encore debout. Mais les plus favorisés de la fortune ne réussissent guère qu'à demi. Et les plus pratiques sont sujets à rêver. Marguerite a voulu la monarchie universelle pour son neveu, pour sa

maison ; elle l'a manquée. Elle a employé ses meilleures heures à convoiter la restauration du Grand-Duché d'Occident, accouplement contre nature des Pays-Bas germaniques et des deux Bourgognes, les provinces les plus françaises qui soient. La veille de sa mort, non corrigée de cette chimère, elle la léguait à son héritier. Elle n'a pas montré cette ténacité en toutes choses. Montaigne dit l'homme ondoyant et divers. Nous n'allons pas excepter les femmes, surtout les femmes qui règnent. Celles-ci se passent volontiers les vices ou les travers qu'elles ont... Et l'opinion ne les leur reproche guère. Si peu qu'elles soient pourvues de quelque agrément et mérite, l'opinion les surfait. Ainsi de notre Margot. Après tout, combien d'hommes, de grands hommes, ont préparé l'avenir comme elle en rêvant de refaire le passé !

Il reste ici un préjugé traditionnel favorable à Marguerite et à son pauvre époux. C'est que cette femme, qui a agité et un peu mené l'Europe, a laissé à notre petit pays, qu'elle regardait comme son patrimoine, près de quarante ans de paix, d'ordre (de prospérité ?). Rien de pareil, hélas ! ne s'y était vu depuis la *paix romaine*, et ce siècle des Antonins le meilleur que les hommes aient traversé !

J'ai dit de prospérité ? Tout est relatif. On lit au Registre municipal de Bourg, cahier de 1531, ce terrible passage : « On parla de mettre ordre à la grande multitude de pauvres mendiants de la ville, criant le jour, pleurant la nuit la charité — de parvenir à les nourrir, l'amour de Dieu aidant ; pour que Dieu aussi par sa clémence et merci, daigne préserver cette ville et patrie de la peste qui sévit... »

On y trouverait encore ce fait-ci : la ville veut réglementer la vente de la viande. La corporation des bouchers nombreuse, violente, rapace, se rebelle et met en grève.

Les syndics font acheter des bœufs, appellent pour les abattre des bouchers étrangers, que les grévistes reçoivent à coups de couteau et de massue et qui s'enfuient. Les rebelles finalement ont le dernier mot, font subir leurs conditions...

Otons donc ce mot de prospérité. Mais enfin la paix avait produit son fruit ordinaire. Bourg qui avait en 1491, sous Philippe de Bresse, 670 feux, en a, en 1525, sous Marguerite, 1,069. Il a augmenté d'un tiers en trente ans. Son revenu s'est augmenté du quart. La province, c'est à croire, aura fait comme la capitale. Nous sommes riches ; nous bâtissons. Nous devons Brou sans doute à un caprice royal. Mais Marguerite n'y a mis que des signatures de sa blanche main. Nous y avons, je le répète, mis deux millions au moins, sans compter les corvées d'hommes et d'animaux.

La *Patrie de Breysse* bâtit Brou. Bourg bâtit Notre-Dame. Les deux monuments jumeaux feraient figure dans une histoire détaillée de l'art ogival.

Nos essais poétiques et littéraires du même temps, autres fruits de la paix, seraient-ils accueillis, eux, dans une anthologie française ? Ce n'est pas sûr.

Madame Marguerite elle-même fait des vers. On en a cité plus haut trois ou quatre sur son veuvage fort exempts de grimace, fort sentis. La bibliothèque de Bruxelles en garde quantité et valant plus, à en juger par cet échantillon réjouissant, que les fadeurs rimées ou non rimées de ses courtisans du XVI[e] et du XIX[e] siècle.

Entre les premiers on distingue Antoine du Saix dont la poésie est emphatique et lourde, mais que Rabelais nomme en son terrible livre (Ch. 18 du 1[er] livre). Prêtre et gentilhomme Du Saix a imité Erasme (voir *La touche naïfve pour esprouver l'amy, etc.*). Laissons les autres.

Je veux nommer ici Bigothier plus poète que Du Saix. Il a chanté en latin la Rave, mets national de la Bresse en ce temps. Le passage où il décrit sa patrie *fausto sub sidere læta* a de l'agrément et de la douceur. Bigothier est païen ; il adresse à saint Nicolas un Pœan où Bacchus et les Charites dansent au son du tympanon des Corybantes... *Divo Nicolao Pœan*. Il est prudent ; il tient tous nos justiciards pour des « Solons ». Il donne pour des poètes tous ceux qui savent ici trousser un dizain dans le rythme facile de Marot. Il chante notre école municipale, *scholam celebrem*. Il ne dit mot de cette académie dont au XIXe siècle on a voulu ici enrichir le XVIe. Mais nous lui devons de savoir que le vers de Du Saix sur Bourg, une cité

De gents lettrés si instruite et munie

n'est pas menteur. Ces lettrés, Bigothier les énumère à l'infini. Ils s'appellent Buathier, Chichon, Bachet, Palluat, Forcrand, etc. ; une Pléïade éteinte. La jugeant par ce que nous avons de ses deux chefs, on incline à penser que tout son bagage ne valait pas le chapitre où Rabelais nous conte la conquête de la Bresse (Lerné) par François 1er. Mais enfin l'existence de cette littérature médiocre en soi montre que la Renaissance ici a été féconde et complète — et que le Roi de la Renaissance François Ier, s'il n'était attendu par nos aïeux, ne pouvait être par eux mal accueilli.

Il ne devait pas tarder à venir : sa main déjà pesait sur nous. Le lendemain de la *Paix des Dames*, Rome, plus prompte à prendre le vent alors qu'elle ne l'est devenue depuis, voyant Henri VIII lui échapper, François Ier tenté par l'exemple conférant avec Zwingli, Rome se déjugea sans vergogne une quatrième fois. Clément de Médicis

voulant regagner François Ier détruisit l'œuvre de Léon de Médicis.

Nous venions de fêter à grands frais, bien que la disotte et la détresse fussent au comble ici, la rentrée en sa ville épiscopale de sa Révérendissime paternité, l'évêque de Bourg revenant de delà les monts cardinal légat ; nous l'avions déclaré revêtu des sept vertus cardinales ; il nous avait répondu en se déclarant exempt de payer les *Onces* (impôt sur la viande), ce qui nous avait estomaqués ; mais il nous avait accordé après avoir célébré la messe sous la Halle une indulgence plénière, ce qui nous dédommageait amplement — quand un coup de foudre parti du Vatican tomba sur nous...

A peine Margot morte, son œuvre était détruite. L'évêché de Bourg était supprimé (4 octobre 1531). Nous fîmes mine de nous cabrer.

L'Official de Lyon représentant l'Archevêque, escorté de deux délégués de François Ier, vint annoncer que, si nous ne cédions, trois cents hommes allaient arriver. Que si nous fermions les portes de Notre-Dame ils les briseraient. Les chanoines voulaient résister. Gorrevod qui avait fui en son abbaïe fortifiée d'Ambronay excommunia de là-bas ceux qui parlaient de se soumettre, il osa placarder son excommunication jusqu'aux portes de Lyon.

Lors six cents archers du Roi se préparèrent à « invader » la Bresse. Ils étaient à Lent, à deux lieues de Bourg. Tous les jours on annonçait leur arrivée. Alors on s'empressait de fermer les portes ; on nettoyait notre artillerie un peu rouillée ; on avertissait les dizainiers de tenir leurs hommes prêts ; on mettait sur les clochers des églises des sentinelles qui ne voyaient rien venir... Les marchands de Bourg avaient fui par de là la *rivière Dain*...

Nos syndics, cependant, faisaient les braves, ils continuaient à construire *ultrà vires* notre cathédrale déshéritée de son évêque. Ils construisaient même un *bollevard* à la porte Bourg-Mayer. Nous en avons revu récemment les fondations.

Cette étrange situation parait avoir duré d'octobre 1531 à août 1532. A cette dernière date nos syndics, las d'une pareille dépense de bravoure, s'en vont, penauds, à Chambéry, exposer que l'attitude du clergé va « à la destruction du pays ».

Le Duc répond par une lettre adressée aux « hommes de Bourg » et par-dessus leur tête « au clergé bressan. Nous entendons, dit son altesse, pour vous éviter inconvénient, que l'esglise de Lyon ait obéissance en tous cas dépendans d'elle, nonobstant tous placards, etc. »

Ainsi finit l'évêché de Bourg, une véritable comédie en cinq actes, la plus divertissante des œuvres de madame Marguerite à coup sûr ; et qui ne laissa pas de nous coûter gros.

Cependant Charles III, sa belle-sœur morte, avait donné la jouissance de la Bresse à sa femme, Béatrix de Portugal. Celle-ci avait envoyé son Maître-d'Hôtel prendre possession de son fief. Cet officier débuta par nous demander pour sa princesse un *don gratuit* de 8,000 écus. Nous venions de fournir au Duc cent pionniers avec leur solde, leur hoqueton, pelle et pioche, pour sa guerre de Genève ; nous offrîmes à la Duchesse 400 écus chichement. On refusa. Nous marchandâmes deux mois. Le *don gratuit* fut enfin réglé à 3,000 écus.

Charles *le bon*, hélas ! est altéré d'or. En 1532, les bonnes villes n'en pouvant plus, il en demande aux Etats de Savoie, de Vaud et de Bresse. Il lui en faut. Il lui faut des

hommes aussi si l'on veut qu'il récupère Genève. Le clergé, la noblesse, accordent. Le Tiers-Etat refuse (Saint-Genis). Charles *le bon* s'endettera ; on l'y force. Et en 1534, une assemblée des députés des villes, réunis à Chambéry, sera mise en demeure de payer ces dettes contractées pour expulser les Luthériens et pour empêcher que cette secte maudite ne fasse des progrès. Qu'est-ce que cette assemblée, sinon le Tiers récalcitrant de 1532 qu'on *travaille en finance* à nouveau ? Mis en présence d'un fait accompli, d'une dette à échéance, les pauvres gens capitulent ; ils offrent dix florins par feu, payables en cinq ans...

Cinq ans ! Le bon Duc ne peut attendre cinq ans ! Le 5 juin il demande aux habitants de Bourg, à titre d'emprunt, 10,000 écus d'or. Les six gardes (quartiers) convoquées, refusent. « La gelée a détruit les vignes... les petits blez sont tous ou en partie greslez... » Le 10 juin, le Duc se rabat à 7,000 écus. Les six gardes persistent dans leur refus. Le 21, puis le 29, Charles III revient à la charge. De guerre lasse on lui avancera 300 écus d'or. Le misérable accepte. On eut grand'peine à faire cette somme qui fut enfin comptée le 9 août.

Voyons ce que Charles III faisait de l'argent ainsi extorqué à nous.

Genève avait vite compris que la paix de Cambrai serait pour elle le commencement d'une guerre sans merci. Elle ne se découragea nullement. Ruinée par les subsides qu'elle fournissait aux troupes auxiliaires, par le pillage des villages suburbains, par le blocus, elle fut en outre dévastée en 1530 par une nouvelle invasion de la peste. On fit sortir les malades de la Cité ; ils se baraquèrent comme ils purent aux pâquis de Saint-Gervais. Le guet vint mettre le feu à leurs cabanes et les dispersa à coups de piques dans

les campagnes. L'évêque La Baume, retiré à Saint-Claude, et le bon Duc prirent naturellement ce moment pour faire une suprême entreprise contre la misérable et héroïque cité. Les chevaliers de la *Cuiller*, c'est-à-dire les hobereaux de Vaud et de Gex étaient aux portes avec leurs bandes, ne pouvant attaquer faute d'artillerie. Charles III, qui avait protesté dix fois qu'il n'était pour rien dans leurs agressions et dans leurs rapines, pour leur donner le canon qui leur manquait, vint le chercher à Bourg. Nos syndics, à qui il demanda huit pièces d'artillerie avec la poudre et les boulets de pierre indispensables, refusèrent en alléguant qu'on leur avait déjà pris vingt-trois canons qu'on n'avait pas restitués. Il ne nous en resterait plus s'ils livraient encore ceux-ci. Les dispositions de François Ier, tant de fois provoqué, étaient connues ; il ne fallait pas dégarnir nos remparts tout-à-fait. On nous laissa nos huit canons.

Les 2 et 3 octobre 1530, les hobereaux attaquèrent les faubourgs de Genève et pénétrèrent à la Corraterie. La ville était perdue, quand un d'Erlach arrive avec les milices de Berne et de Fribourg : chemin faisant, les Suisses avaient rasé les châteaux et ravagé les terres des chevaliers de *la Cuiller*. Charles III, voyant qu'il allait avoir 14,000 hommes à combattre, consentit à la convention pacificatrice de Payerne, dictée par les Cantons, et qui fut peu observée.

Cependant Genève ruinée par ses amis et ses ennemis, décimée par la peste, déchirée intérieurement par les dissensions entre ceux des siens qui se faisaient protestants et ceux qui restaient catholiques, se laissa peu à peu conduire aux expédients extrêmes. En 1534, la jeunesse protestante commence à mutiler les églises ; les catholiques exaspérés complotent de livrer la ville à l'Evêque

qui est aux portes avec une petite armée savoyarde. Le complot est éventé. L'Evêque excommunie la ville. Une sortie ayant pour but d'occuper Peney, château où les épiscopaux se sont fortifiés, échouant ; de faibles secours envoyés par François Ier ne réussissant pas à débloquer la ville ; la Diète suisse enfin faisant mine d'abandonner son alliée ; celle-ci sent qu'il ne lui reste plus qu'à se sauver elle-même.

Tous les tempéraments, jusques-là gardés, sont mis en oubli. Le magistrat était encore neutre entre les deux cultes. Les églises étaient partagées. Le 23 juillet 1535, Farel s'emparant de la chaire de la Madeleine, le Conseil lui défend de poursuivre ses entreprises. Le 8 août il occupe la cathédrale et fait le Conseil juge de cet acte audacieux. Quatre jours après, le Conseil après l'avoir ouï, suspend la célébration de la messe. Enfin le 27, les trois syndics ordonnent à tous les citoyens de suivre la religion réformée !

On sacrifiait la liberté de conscience à l'indépendance de la cité. On lui sacrifia les intérêts matériels. Genève avait quatre ou cinq faubourgs, plus grands ensemble que la ville et peuplés de sept mille habitants. Elle les rasa. Elle mura ses portes. Elle vendit ses meubles pour acheter du blé, des armes. Elle vendit les vases d'or des églises pour payer la bienveillance des Bernois.

A la fin de 1535, les escarmouches qui avaient recommencé furent défavorables. Les Savoyards s'établirent et se retranchèrent à Peney. Dans les premiers jours de 1536, tout se prépara pour un dénouement. Le 3 janvier, les soldats de Charles III s'emparèrent de Notre-Dame-de-Grâce. Ils durent évacuer le lendemain cette position, mais les Genevois, renonçant à la défendre, rasèrent

l'église, les maisons voisines. Nouvelle affaire le 12, au pont d'Arve : les Genevois sont acculés à leurs remparts. La nuit du 14, trois portes sont attaquées sans succès. Mais Genève se sent aux abois, elle appelle Berne. Le siège cependant était changé en blocus, la ville était affamée — on avait, l'an d'avant, brûlé ses moulins. — Elle fit le 24 et le 29, par terre et par eau, des sorties pour avoir du pain, à quoi elle réussit. Des feux allumés sur le Salève annoncèrent ce succès aux Bernois qui arrivaient enfin. Ils avaient pris, chemin faisant, Morges, Nyon, Gex. Ils entrèrent à Genève le 2 février. De la ville délivrée, un détachement marcha immédiatement sur l'Ecluse qui ne tint pas. Un autre se dirigeant sur Chambéry s'avança sur Salleneuve et le prit.

Le 7 janvier 1536, Charles III, prévoyant cette invasion, demanda à sa province de Bresse mille hommes armés ou trois mille écus d'or à son choix. Bourg était las décidément d'approvisionner cette politique insensée et forcenée compromettant l'État lui-même pour récupérer une ville perdue à force de fautes dont quelques-unes sont des crimes. Nous refusâmes.

Le 12 le bailli de Bresse reçut ordre du Duc de se rendre à Rumilly, en Savoie, avec toute notre noblesse armée. Cette noblesse était moins désaffectionnée que le Tiers-Etat. Elle n'avait pas à subir les mêmes charges. Elle partit sans marchander et arrêta les Bernois dans leur marche sur Chambéry. Mais pendant qu'elle couvrait ainsi la Savoie, notre Bresse était envahie par les Français.....

CXIX. Le Pays de Gex protestant. Comment.

Il sera parlé quelque part « de l'Ours de Berne qui a dévoré Gex » par nos dizainiers. C'est selon ces coqs de quartier la négligence qu'on met à finir Notre-Dame de Bourg qui, provoquant l'ire divine, nous mérite cette punition. Nous ne pouvons partager cette opinion même en nous mettant au point de vue de nos bons aïeux pour un moment. Un Dieu qui « laisse dévorer Gex » pour punir Bourg nous semble plus déraisonnable qu'il n'est permis aux hommes et à leurs dieux.

Laissons cette théologie et regardons dans l'histoire comment se font les changements religieux. Nous pouvons très bien voir cela sans sortir de notre petit pays.

De ces changements il en est qui sont amenés par persuasion, ce sont les plus légitimes et les plus rares ; il ne faut pas les proclamer les plus sensés, car chez nous le Fareinisme, le Mormonisme ailleurs, assez extravagants l'un et l'autre, sont nés de cette façon.

Il en est qui sont procurés par la violence simplement ; les conquêtes et conversions de la France Arienne, puis plus tard de la France Albigeoise par la France Catholique en sont de fort illustres exemples.

Certains eurent pour mobile principal le désir de *gaigner;* ainsi la noblesse normande d'Outre-Manche se fit bien protestante un peu pour prendre les biens des couvents.

Une politique plus ou moins savante machine la quatrième variété, présentement la plus usitée : ainsi le Czar a converti les Grecs-Unis et travaille à convertir la Lithuanie et la Pologne.

Il n'est pas rare de voir combiner les diverses méthodes

en une seule, ou de commencer avec l'une et achever avec l'autre. C'est précisément ce qui se fera deux fois au petit pays de Gex; à savoir en la première moitié du XVI[e] siècle, et en la seconde moitié du XVII[e].

En 1536, les Bernois entrèrent chez nous à main armée, « brûlèrent, pillèrent et saccagèrent châteaux, cures, maisons, principalement de prêtres... Furent brûlés plus de cent vingt châteaux... » La violence et la politique en cette première opération concordent. Car les petites gens chargés de redevances, offrandes, dîmes de toute sorte durent assister à cette horrible flambée sans trop de chagrin.

Un peu après fut instituée *la Dispute* solennelle de Lausanne entre les Docteurs des deux confessions. Ce procédé des vainqueurs pour persuader ceux qu'ils venaient de piller est fort touchant et dut avoir le meilleur résultat, à savoir de convertir très sincèrement au dogme nouveau tous ceux qui avaient intérêt à s'y ranger....

Les apparences étant ainsi sauvées, on confisqua régulièrement les biens d'église et on les vendit bon marché aux gens qu'on venait de convertir. Cela les confirma si bien dans la foi qu'en décembre 1536, on put *abolir la messe*, à peine pour les hommes y assistant d'une amende de 10 florins, pour les femmes, de 5.

En 1538, on expulsa ce qui restait dans le pays de noblesse catholique; en 1539 ce qui restait de prêtres. Le tout, on le voit, fut mené *à bien* en moins de quatre ans. Et les léopards, les aigles à deux têtes aussi peuvent envier à l'ours de Berne ce prudent mélange de férocité et de cruauté qui caractérisait cette bête. Il est fort permis à nous utopistes, tenant que les choses humaines devraient se mener par raison purement, de récriminer contre de

pareilles façons. A vous, Catholiques, nullement. Les Bernois ont brûlé vos cures, non vos curés. Tout-à-l'heure vous brûlerez leurs prêches et leurs prêcheurs très bien. En équité, on peut renvoyer dos à dos tous les sectaires.

Si, au bout de tout, nous voyons un écrivain catholique prendre acte de ce fait — que la Réforme s'est établie au Pays de Gex à main armée ; nous convenons qu'il y a à en rabattre peu de chose. S'il s'arrangeait pour donner à croire qu'en Bresse elle a été introduite quasiment de la même façon après 1600, par les soudards d'Henri IV, Lesdiguière, Pardaillan ; il y a à en rabattre tout.

Il suffit pour justifier ce dernier mot de montrer un peu l'état des esprits en Bresse de 1525 à 1535, ou 1540.

Les bûchers de l'Inquisition flambaient chez nous depuis 1415 au moins : leurs victimes sont toutes qualifiées d'hérétiques. Quelques-unes pouvaient l'être. La plupart étaient des sorcières (la sorcellerie, on l'a dit, était selon la casuistique la pire des hérésies). Quand les religionnaires viennent-ils prendre la place des sorciers dans les tribunaux d'église et les auto-da-fé ? L'examen des procédures d'inquisition permettrait seul de répondre exactement. Peut-être après tout, l'hérésie Vaudoise signalée dans le Bugey au XIIIe siècle, le schisme conduit par notre prince et nos évêques au XVe, avaient-ils laissé chez nous quelques germes plus ou moins viables ? Et il me parait douteux que les vingt-huit condamnations au feu, tombant de 1497 à 1525, sous le règne du beau Philibert et la seigneurie de sa douce veuve, aient toutes concerné de soi-disant sorciers.

Mais à partir de 1525, le doute n'est plus permis. A cette date, Gazzini, évêque d'Aoste, a proclamé, on l'a vu, l'invasion des doctrines protestantes en Savoie. En 1528,

les Etats où siègent nos députés ont défendu « de parler en faveur de Luther, à peine de trois traits de corde pour la première fois, *d'être brûlés* pour la seconde ». Ils édicteront que « s'il est requis mestre gens en armes, Messieurs d'esglise et de noblesse soient tenus emploïer leurs personnes pour la défense de la foy ». Serait-ce qu'à cette date le Tiers était plus contagionné que la noblesse ? Une *servante* de Bresse, Antoinette Vax, qui aurait essayé d'empoisonner Farel et Viret, est protestante ; elle a fui son pays pour pouvoir pratiquer sa religion. Et notre clergé lui-même serait-il atteint ? Nos registres municipaux en ce temps accusent du moins les Dominicains et les Cordeliers de Bourg de mal tourner sur le fait de la religion... *Malè versantur in relligione.*

Enfin il était né chez nous en 1515, dans ce village de Saint-Martin-du-Fresne hérétique en 1299, un des plus vaillants apôtres de la Réforme, Sébastien Castalion. Il professera et dogmatisera à Genève en 1540. C'est vraisemblablement un héritier chez nous des doctrines de Pierre de Vaud. C'est certainement le légitime ancêtre de ce protestantisme rationaliste qui s'est allégé des dogmes et des miracles. Il a traduit la Bible en français, Homère en latin. Il a écrit le *De hæreticis non gladio puniendis* contre l'Inquisition et contre Calvin qui le chassera de Genève en 1544. Il se retirera à Bâle où il vivra d'un travail manuel jusqu'en 1563.

Ainsi, onze ans avant l'invasion bernoise et de 1525 à 1536, Bresse et Bugey étaient envahis par les idées nouvelles. Avaient-elles germé dans l'ombre chez nous depuis le XIIIe siècle ? Nous viennent-elles de Paris et de Meaux où Lefèvre d'Etaples et Briçonnet les semaient en 1512 ? Ou de Zurich où Zwingli les cultivait en 1515 ? Ou de la

porte de l'église de Wittemberg où Luther les affichait en 1517? Je ne sais. Je sais qu'à la première étincelle, d'où qu'elle soit partie, nous avons pris feu — et surtout que la violence ni la politique n'y furent pour rien.

Ce feu sera éteint fort vite, il est vrai. Comment? — Vous savez : le 12 juillet 1529, Gazzini l'a écrit au Pape; le bon duc Charles III vient de faire *décapiter* douze des principaux sectateurs de Luther — des gentilshommes cette fois. Le sang des martyrs en enfante d'autres : on l'a répété cent fois. Le propos est honnête, étant bon à décourager les puissants de verser le sang humain. Même il s'est trouvé vrai quelquefois... Peu de choses sont vraies toujours.

Hélas! Les douze sentences de mort de 1529, les bûchers qui vont flamber chez nous sous le roi Henri II, ont plus fait pour conserver le Catholicisme en Bresse que des centaines d'homélies...

Voilà ce que notre histoire nous apprend sur la façon dont les hommes changent de croyances religieuses.

DIX-SEPTIÈME PARTIE

Occupation française. — Monarchie absolue. — François Ier.

CXX. FRANÇOIS Ier ENVAHIT LA BRESSE. — CXXI. SERMENT PRÊTÉ AU ROI. — CXXII. ÉDIT DE 1539. HOSTILITÉ DE BOURG CONTRE LE CLERGÉ. — CXXIII. ENCEINTE BASTIONNÉE DE BOURG — CXXIV. NOTRE-DAME MENACÉE. — CXXV. NOTRE-DAME DE BOURG. — CXXVI. FRANÇOIS Ier A BOURG. SA MORT.

CXX. François Ier envahit la Bresse.

L'heure était venue où la Savoie allait payer en quelques mois les fautes commises depuis un demi-siècle. La première, c'était sa politique matrimoniale : au lieu de s'allier, comme autrefois, aux petits princes leurs voisins, et de borner leur ambition à hériter d'eux de temps à autre, nos comtes devenus ducs et visant à la couronne fermée s'étaient mariés dans les maisons de France et d'Autriche. Cela avait abouti à faire de l'Etat alpestre un champ clos entre les deux nations les plus puissantes d'Europe, entre deux politiques adverses, irréconciliables. La seconde fut l'attitude perfide et absolument perverse de Charles III entre ces deux puissances. Le vers des *Burgraves* semble fait pour ce prince et de ce temps :

> La Savoie et son duc sont pleins de précipices...

Recevoir de l'argent de François Ier et l'employer à soudoyer les lansquenets de Charles-Quint, c'était un crime et c'était une faute, la plus dangereuse qui se pût.

Une troisième et pire erreur fut l'inutile et coupable acharnement de ces mauvais princes, Philippe l'assassin, Philibert le niais, Charles III le traître, affamés de l'absolu pouvoir, à voler à Genève, par ruse et par force, ces libertés à elle reconnues par leur grand ancêtre Amé VIII, en 1444. C'est cette politique odieuse qui, plus que les prédications de Farel, a fait de la pauvre petite cité obscure du Léman, la puissance intellectuelle et morale, le foyer de doctrines qu'on sait ; et pour tout dire en deux mots, cette fille de Calvin et cette mère de Rousseau qui a plus compté en Europe à deux moments que tel grand état inerte (ou inepte). Si Genève n'est pas aujourd'hui encore une préfecture française de troisième classe, c'est à nos ducs qu'elle le doit. Si les descendants des Amés ont perdu successivement les deux rives du beau lac, Vaud, la Bresse, la Savoie, tout leur domaine originaire, c'est à la politique espagnole qu'ils le doivent. Cette politique leur a enseigné à lâcher la proie pour l'unité religieuse qui n'était plus qu'une ombre ou un mirage.

François Ier ne s'est jamais résigné à la perte de l'Italie. Depuis la paix de 1529 il se préparait à repasser les Alpes. Son plan d'attaque en 1536 devait changer. Sous Charles VIII la Savoie avait été l'avant-garde de la France ; cette avant-garde s'était décidément retournée contre le corps d'armée (H. Martin). C'était chez Charles III que Bourbon avait comploté sa trahison ; c'était chez lui qu'il avait fui quand elle avait été éventée. Charles III avait osé employer les subsides de la France au recrutement et à la solde de l'armée qui gagna la bataille de Pavie. Il venait de « bailler son fils aîné pour être emmené en Espagne » et apprendre là à haïr le nom français. De griefs légitimes, de prétextes aussi, on n'en manquait pas contre lui au Louvre.

Quand François voulut rompre, il envoya Poyet à Turin réclamer l'héritage de sa mère, Louise de Savoie. Aux termes du contrat de Philippe de Bresse et de Marguerite de Bourbon, père et mère de Louise, les hoirs même féminins devaient succéder à la couronne ducale et les droits de Louise primaient, au dire du Roi son fils, ceux de Charles III, issu d'un second mariage. Ce contrat allait contre la loi savoyarde, mais s'il n'engageait pas l'Etat de Savoie, il engageait bien quelque peu la maison de Savoie qui l'avait accepté. Charles III, menacé d'une dépossession pure et simple, se prévalut de la loi salique plusieurs fois affirmée par les Etats de la petite monarchie et que les Valois avaient mauvaise grâce à récuser.

Le 11 février 1536, François à Lyon déclare la guerre.

Le même jour, à Bourg, les Syndics annonçaient au Conseil qu'ils savaient le Roi très indigné de ce qu'on mettait « l'artillerie de la Ville sur les affûts et de ce qu'on la plaçait aux lieux convenables pour son emploi » ; autrement dit de ce qu'on se préparait à un siège. Le Roi menaçait de jeter sur la Bresse deux cents lances françaises.

Le Conseil effaré décide que noble Palluat ira à Lyon exposer que ce n'était nullement contre le Roi que Bourg se fortifiait, mais bien contre les Luthériens lesquels, ayant pris l'Ecluse, avaient mandé à Nantua qu'ils iraient y dîner (aux dépens de l'Abbaïe), puis viendraient à Bourg souper avec nos carpes.

Ce n'était pas tout-à-fait un mensonge que noble Palluat alla conter là au vainqueur de Marignan. La terreur était grande chez nous dans les couvents et les châteaux. On savait ce qui se passait dans le Pays de Gex. « Tout le temps que la gendarmerie de Berne y séjourna, on ne fit que brû-

ler, piller et saccager châteaux, cures..... L'on voyait brûler les châteaux de tous côtés, tant qu'il sembloit par la fumée qu'il y eut des nuages entre les montagnes et sur le lac » (Fromont, ch. 52).

Et une partie de notre noblesse, conduite par le Bailli de Bresse, s'était acheminée vers Nantua pour arrêter les Bernois. Mais ceux-ci ne dépassèrent pas l'Ecluse. François Ier ne voulait pas d'eux de ce côté du Jura et le leur avait fait savoir, ils rentrèrent à Genève le 16. Le Bailli de Bresse, de retour à Bourg le 17, rassura ceux qui se sentaient menacés par l'invasion armée de torches.

Ceux-là étaient peut-être en minorité. Car il y avait à Bourg « des bélitres » (gens de rien, gueux, vagabonds dans la langue du temps. Littré, *Dictionnaire*) et « beaucoup de gens désirant plutôt la guerre, *multi citius bellum cupientes* » (Reg. munic.) Le Conseil de ville donna l'ordre d'expulser les bélitres le 8. Il y avait peut-être encore, il y avait eu des adhérents à la Réforme, même dans nos couvents, on l'a vu plus haut. Il y avait, en tous cas, force gens désaffectionnés à la domination lâche et rapace de Charles III, puisqu'à la dernière extorsion dont il nous avait menacés, nos syndics avaient cru pouvoir répondre par un refus net. Un tel refus, en de telles circonstances, est un acte de haute trahison ou le commencement d'une légitime rébellion ou défection.

On devait savoir cela à Lyon mieux que nous ne le savons, puisqu'au lendemain de la déclaration de guerre, la municipalité de Bourg n'hésitait pas à entrer en rapport avec le Roi. Cette démarche, si ce n'était pas une trahison formelle, était au moins une précaution en vue d'un lendemain estimé vraisemblable et d'avance accepté.

On devait savoir encore très bien que Charles III, en sa

préoccupation furieuse de mettre la main sur Genève, puis dans la nécessité où il fut réduit ensuite de couvrir Chambéry, avait laissé la frontière de son Etat du côté de France ouverte. Il avait fait pis : en appelant la noblesse de Bresse à Nantua, puis à Rumilly, il avait dégarni notre pays de la seule partie de la population intéressée à le défendre et capable de l'essayer.

On était à Lyon en mesure d'en profiter. Le 20 février, Bourg apprit que les Français avaient enlevé et pillé Montluel. Le Conseil de ville et les Syndics demandèrent au Conseil de Bresse, qualifié conseil d'illustrissime dame, notre maîtresse, Béatrix, duchesse de Savoie : 1° d'*aviser*, ce qui se comprend ; 2° de *leur tracer leur conduite* ; ce qui trahit la même préoccupation que l'envoi au Roi de noble Palluat et de plus le désir de refuser la responsabilité de ce qui paraissait imminent.

Le Conseil de Bresse répondit qu'il était prêt à *sacrifier sa vie* pour le maintien des droits de son Excellence le duc de Savoie.

Y avait-il, dans cette démonstration, quelque sincérité ? Oui assurément.

Et d'abord par cela seul que les bélitres, ou gens de rien, accueillaient l'invasion avec un secret espoir, les gens de quelque chose devaient la redouter. C'est fâcheux à coup sûr ; mais il en a toujours été ainsi.

Qu'on veuille bien considérer de plus que, depuis quelque quarante ans, notre pays avait été gouverné par deux femmes, l'une tante, l'autre nièce de Charles-Quint — que depuis deux générations ces gens de quelque chose qui aspiraient aux fonctions, aux charges, aux honneurs publics, avaient dû, pour les obtenir, faire montre d'opinions anti-françaises — que ceux qui tenaient ces fonctions

avaient par cela seul des intérêts anti-français. Qu'on songe en sus qu'aux yeux du clergé et de tous ceux si nombreux qui dépendaient de lui par tant d'intérêts, le Roi très chrétien n'était qu'un apostat qui avait osé, le premier de la Chrétienté, s'allier au Turc — qui, chose pire, car elle n'était plus seulement un scandale, mais un danger et le plus grand de tous, s'était ligué contre l'Empereur et roi catholique, avec les hérétiques allemands et suisses... Et l'on sentira que la protestation du Conseil de Bresse en faveur des droits du Duc était sincère. Quant à la promesse de sacrifier sa vie pour ces droits ; rien n'empêche absolument de le croire, elle était sincère le 20 février : seulement pendant les trois jours suivants, le zèle qui l'avait dictée se refroidira un peu.

Le 23, à une heure après midi, le Conseil si *loyaliste* ; le Vice-Gouverneur, le Président, le Lieutenant, l'Avocat fiscal, l'Avocat des pauvres, le Maître des Comptes, le Trésorier de Bresse ; — le Procureur fiscal, le Commandeur de Saint-Antoine ; le Conseiller, le Procureur, le Médecin de la Duchesse — les Syndics, le Conseil de Ville — les gentilshommes présents à Bourg — les Chanoines de Notre-Dame, le Clergé régulier et séculier — s'assemblent dans le réfectoire des Cordeliers, portes ouvertes, de façon à ce que les bourgeois et peuple puissent entrer (mais il dut rester peu de places à ces petites gens).

On introduisit Guyenne, le hérault d'armes de France, vêtu d'un surcot fleurdelysé ; il somma la Ville et la Province de se rendre au Roi très chrétien, les défiant, en cas de refus, à feu et à sang, et demandant réponse en vingt-quatre heures. Le Bailli de Bresse implora un plus long délai qui fut refusé.

On délibéra. Il y eut « de longues discussions ». Donc,

il y avait là des gens estimant que cette enceinte fortifiée, qui nous avait coûté pendant deux siècles tant de sueurs et tant d'argent, devait servir une fois à quelque chose, par exemple à défendre leur prince..., leurs honneurs, leurs émoluments.

Mais on fit valoir l'énorme puissance de l'armée royale, ses 20,000 légionnaires, ses 10,000 lansquenets, les 130 canons que la Saône avait charriés à Lyon... l'impossibilité pour Bourg mal pourvu de machines, artillerie, munitions et troupes, de se défendre contre une pareille armée, l'abandon où le Duc nous laissait, les petits corps de gendarmes réunis par lui à Rumilly et Chambéry ayant lâché pied ; enfin l'avis du maréchal de Savoie et des principaux seigneurs voulant qu'on se soumît.

Ce qu'on ne dit pas, mais ce qu'on pensa sans doute c'est que la population, sur qui les charges et les périls d'un siège eussent retombé, marquait peu d'enthousiasme pour se défendre. Et on résolut de se rendre.

Toutefois cette assemblée de fonctionnaires, de gentilshommes et de prêtres ne voulut pas de la responsabilité d'une pareille résolution pour elle seule. La communauté des habitants fut convoquée à son de trompe et de cloche, en la salle *commune* de l'Hôpital, et fut saisie de la question. Dans cette seconde réunion, il n'y eut pas, comme en l'autre, « de longues discussions ». Il n'y eut pas de discussion du tout. On vota la soumission à la France *à l'unanimité*. Le lendemain on répondit à Guyenne ; on lui fit cadeau de confiture et de 25 écus d'or au soleil, et on remplaça sur les portes et *au pilori* l'écu de Savoie par l'écu aux trois fleurs de lys.

Chambéry fit comme Bourg ; Turin comme Chambéry. Le Piémont fut occupé en 7 jours.

De résistance il y en eut de trois sortes : 1° Celle des paysans de la Tarentaise « fervents catholiques » qui, conduits par un de leurs seigneurs, coururent sus aux lansquenets (Allemands et protestants), les repoussèrent vers Conflans, et finirent par obtenir qu'on ne mettrait chez eux que des milices françaises ; — 2° La résistance toute passive de habitants de langue française du Val-d'Aoste qui se fermèrent dans leur gorge profonde, demandèrent au Roi et obtinrent de lui de reconnaître leur neutralité, justifiant leur conduite vis-à-vis de Charles III par cette déclaration peu attendue, bien que fort sensée, que « l'intérêt du peuple prime l'intérêt du prince ». — 3° L'opposition des évêques de Belley, de Maurienne, de Tarentaise, et des moines du Bugey, sur laquelle on reviendra.

Le dernier historien de Savoie explique le succès de l'invasion de 1356, cette confiscation si rapide d'un royaume « aux froissements qu'avaient subis sous ce règne les Genevois, les Faucignerans, et les habitants de Chambéry. Il nous donne un supplément d'explications ailleurs. Je cite : « Le Tiers-Etat se préoccupant assez peu de la lutte entre Charles et François ; reprenant les questions posées sous les minorités précédentes, profitant de la pénurie du Trésor, des indécisions du Prince, réclamait des réformes.

« Nous sollicitons qu'il plaise à son Altesse porter remède prompt sur la *pillerie de ses Châtelains et de ses Baillis* ; l'abus des procédures entamées pour *crimes fictifs*, à cette fin de gruger les plaideurs ; les *prévarications* des officiers ruraux ; sur la connivence du Procureur fiscal avec les gens de loi pour *éterniser* les procédures ; sur la trop grande multiplicité des sergents ; sur les prêtres recevant à *leur profit testaments* et dons » (Saint-Genis, I. 503).

Que pense-t-on de ceci qui manque naturellement chez Guichenon et chez ses émules ? Ceci aide bien à comprendre, ce me semble, avec les fêtes de Marguerite et de Béatrix en temps de peste, avec la soif d'argent et les extorsions incessantes de Charles III, avec cette politique fanatique et frénétique, sacrifiant tous les intérêts à la réoccupation de Genève, pourquoi, à l'heure du péril, ce gouvernement misérable fut si peu défendu.

CXXI. Serment prêté à François 1er.

Le chef d'une famille qui avait servi la France souvent, le comte de Montrevel, beau-frère du cardinal de Tournon, archevêque de Lyon et ministre de François 1er, fut chargé avec le garde des sceaux de Bourgogne, de se transporter dans toutes les villes de la Province, d'y faire reconnaître l'autorité du Roi, et de recevoir le serment des habitants.

Les deux commissaires débutèrent, le 27 mars, à Montluel, où 86 notables jurèrent fidélité « sur les SS. Evangiles » — après quoi ils « demandèrent la diminution du nombre des sergents (huissiers), par lesquels le pauvre peuple est pillé et mangé — que les jugements fussent rendus à Montluel, non plus à Bourg où les procès durent deux ans — que les causes soient plaidées en français afin que les bonnes gens entendent leurs droits, etc. ». On obtempère à la première de ces requêtes : le nombre des sergents est réduit à quatre.

Il fut fait de même à Miribel où cent chefs de famille jurèrent — disant que « les sergents foulaient le peuple tant que rien plus, par des rapports sans vérité... »

A Bourg, où arrivent ensuite les délégués, les notables viennent à leur rencontre. Le 30 mars, serment. Le 31, réduction du nombre des sergents, lequel est « effrené ». Les jours suivants, enquête sur la situation économique du pays, sur son revenu. Celui-ci pour dix des douze châtellenies de Bresse, Bourg, Treffort, Pont-d'Ain, Châtillon, Montdidier, Pont-de-Veyle, Jasseron et Ceyzériat, Pérouges, Saint-Trivier-de-Courtes, Montluel, est de 6,081 florins. Les droits de Greffe, de Gruerie (la Gruerie connaissait des contestations en matière d'eaux et forêts), allaient à 5,124 florins. Les gages des fonctionnaires étaient de 2,780 florins dont le seul Bailli touchait 1,000. « Le revenu (d'ailleurs) hausse et baisse selon que les graines haussent ou baissent... »

Même jour 31, ordre est donné aux tenants-fiefs des douze châtellenies de venir prêter serment au Roi. Ces seigneurs sont énumérés et cette énumération est le vrai nobiliaire de Bresse : il y a trois cent cinq noms. Celui des Montrevel est le premier. De ces trois cent cinq familles nobles de 1536, il reste dix ou douze. Aucune n'hésita « à *faire fief* » au conquérant.

Le 11 avril arriva une lettre de François réglant l'exercice de la justice. Les appels de la Province sont dévolus au parlement de Dijon. Les délégués du Roi appelleront à eux « aucuns docteurs, avocats, procureurs, gens d'église, nobles et bourgeois et eux informeront s'il seroit plus commode de faire les plaidoiries et actes en François ».

Dès le lendemain, les gens d'église répondent qu'ils sont d'avis de maintenir l'usage du latin dans les actes notariés et les procédures judiciaires : leurs motifs, on les devine. Les prétextes qu'ils alléguèrent seraient curieux à connaître. Les autres notables consultés répondent contraire-

ment que les « plaidoyers, actes, instruments soient receus en francoys, afin qu'on entende son droit ». Ils sont encore d'avis « que les prebstres et gens d'église ne recoyvent point d'instruments... »

Le nouveau gouvernement, en posant la question, était bien sûr de la réponse. C'est pourquoi il y mit tant d'empressement. Il y gagnait de constater la scission flagrante entre les deux parts bien inégales de notre population et de constituer chez nous un parti français. Mais la suite répondit mal à ce début assez habile vraiment.

Ainsi la province de Bresse avait fait comme sa petite capitale, elle s'était soumise sans hésiter, avec une sorte de hâte, comme ayant conscience qu'elle gagnait au change.

Il n'en fut pas de même du Bugey (tout entier, nous ne l'avons pas oublié, aux Seigneurs d'église).

L'Abbaïe d'Ambronay fut sommée la première de s'exécuter. L'abbé, ce cardinal de Gorrevod, pourvu par Marguerite d'Autriche, dépossédé par François 1er de l'évêché de Bourg, «fit remonstrer par son prévost que sa terre estoit de franc alloud : jamais ses prédécesseurs n'en avoient fait foy ni hommage — que le prince, luy, devoit et faisoit hommage de ce qu'il tenoit au dit Ambronay...»

Les habitants furent assemblés devant l'église et dirent qu'ils « estoyent contens de prêter serment. A la porte du Chapitre et au cloistre d'ycelui, un chacun jura Dieu, au péril et damnation de son ame, qu'il seroit bon et loyal au Roy son souverain seigneur, etc. ».

Ce cloître où les manants d'Ambronay narguèrent ainsi les moines leurs maîtres est encore debout. C'est un des plus élégants et charmants caprices de l'art du XVe siècle. En Angleterre, en Allemagne il serait célèbre ; il est chez nous ignoré et il va crouler.

L'abbaïe de Nantua, qui avait vu les Huguenots de si près, refusa le serment parce qu'elle ne le devait « au Roy comme duc de Savoie, estant d'ancienneté en païs d'obéissance directe du Roy ». Cela ne revenait-il pas à dire qu'on ne devait rien à la Savoie, au Roi peu de choses et qu'on tenait à conserver telle quelle cette commode position ?

Les délégués arrivèrent à Belley le 25 avril. Le Juge et le Procureur du Bugey s'étaient « enfuis, aucuns ayant répété que le Duc recouvreroit son païs, que s'ils se faisoient serviteurs du Roy, ils y perdroient leurs états ». On les fit revenir en les menaçant de saisir leurs biens... On allait avoir besoin d'eux...

Le vicaire du Révérendissime cardinal de La Chambre, évêque et seigneur de Belley, accompagné des syndics, « remontra que le dit seigneur évêque estoyt d'ancienneté, avant qu'il ny eût comte ni duc de Savoie ; fourgeoit monnoie ; exerçoit toute justice, mère et mixte impere par ses juges ; que luy vicaire confessoit le Roy souverain du Bugey ; mais que ce luy seroit préjudice que, en l'absence de l'Evêque, les habitants prétassent le serment demandé... par cy devant jamais n'avoyent presté serment tel que celluy... »

Les délégués répliquèrent qu'ils « n'entendoient préjudicier en rien aux droitures de l'Evêque ». Seulement les appels contre les sentences de ses juges allaient à Chambéry, devant la justice du Prince : cela impliquait bien qu'à Belley on reconnaissait bon gré malgré la souveraineté de celui-ci. Or le Roi, succédant au Duc, on demandait que sa souveraineté fût de même reconnue.

Vicaire et syndics persistèrent dans leur refus. Le Juge et le Procureur du Bugey reçurent commandement d'assembler les habitants auxquels on donna vingt-quatre

heures pour se ranger. Cette assemblée n'ayant pas succédé au gré des délégués, à l'issue ils destituèrent juge, procureur, et tous officiers...

Enfin le 29, dans une nouvelle réunion, on lut les articles envoyés par le Roi, la protestation du vicaire de l'Evêque et on arracha le serment de quarante habitants. On offrit ensuite aux juges et châtelains, destitués la veille, de reprendre leurs charges. Ils refusèrent longtemps, mus par la crainte du retour du Duc et par les nouvelles que les agents de celui-ci répandirent. On ne put arrêter ces agents. Quant au juge et châtelain, pour leur faire reprendre leurs fonctions, il fallut le leur enjoindre à peine d'une amende énorme et de la confiscation de leurs biens...

Ces nouvelles, répandues par les agents du Duc et les complices de la résistance de l'Evêché, c'était vraisemblablement l'annonce du soulèvement des paysans de la Tarentaise « et d'une défaite de l'armée du Roy ». Cette défaite, c'était la prise de Conflans par ces paysans...

Les tenants-fiefs du Bugey « firent la fidélité ». Le comte de Gorrevod, à qui on l'avait demandée six semaines auparavant, se décidant après réflexion à s'exécuter, les délégués lui répondirent qu'il n'avait pas fait diligence, que leurs pouvoirs n'allaient pas à la recevoir hors des lieux où leur commission s'étendait et le renvoyèrent au Roi pour en ordonner selon son bon plaisir.

Le procès-verbal de la prise de possession de la Bresse, conservé par Guichenon, et assez mal analysé par ses successeurs, est une pièce d'une importance majeure : il achève de nous faire comprendre l'état de l'opinion et la situation du nouveau gouvernement chez nous. L'alliance ostensible du Roi avec les Bernois brûleurs de couvents, et les Genevois démolisseurs de châteaux, eût aliéné aux

Français les deux féodalités laïque et ecclésiastique, quand même toutes deux, depuis un demi-siècle, n'eussent pas déjà confondu leurs intérêts avec la politique espagnole. L'accueil fait aux délégués de François I[er] dans le Bugey, montre que l'une des deux au moins était jusqu'à présent irréconciliable. L'attitude de la haute noblesse, moins hostile que celle du clergé, n'était nullement sympathique. Les La Baume seuls s'étaient ralliés tôt et franchement, comptant exploiter le crédit du cardinal de Tournon — les Gorrevod tard et de mauvaise grâce et on le leur disait.

Le nouveau régime dut donc chercher à s'appuyer sur le Tiers-Etat ; aussi les délégués chargés de recevoir nos serments l'étaient aussi d'entendre nos doléances et un peu de les provoquer. Les griefs qu'on accuse à Bourg, à Montluel, en 1536, sont exactement ceux qu'on accusait à Annecy en 1508 : il y a trop de sergents ; le prêtre ne doit pas faire fonction de notaire ; les actes doivent être rédigés en français, afin que chacun entende son droit... Les légistes de François I[er] vont faire de cela leur ordonnance de Villers-Cotterets qui portera un coup si rude à la chicane barbare du Moyen-âge. Mais par là-même on s'indisposera davantage un clergé qui du Moyen âge veut garder tout, sentant que d'enlever une pierre ébranle parfois un édifice. Et on se fera autant d'ennemis des innombrables légistes subalternes vivant de la multiplicité des juridictions, les uns atteints, les autres menacés. Ainsi toutes les classes dirigeantes seront, dès le commencement, contre le régime français.

CXXII. Edit de 1539. Hostilité de Bourg contre le clergé.

La guerre de 1536 qui avait rayé la Savoie de la carte d'Europe dura trois ans ; elle aboutit à une trêve moyennée par un nouveau pape, Paul III (Farnèse), désireux de réconcilier le Roi et l'Empereur, pour les atteler tous les deux à sa politique réactionnaire. Une altération profonde de la santé du Très-Chrétien, due à une de ces maladies qu'on ne nomme guères, aida fort au résultat. Les deux rivaux, aussi catholiques l'un que l'autre désormais devinrent grands amis pour près de trois ans.

Une nouvelle rupture en 1541, dans laquelle François eut contre lui, grâce à sa présente politique, les Réformés anglais et allemands, amena les Impériaux à Meaux, et aboutit au traité de Crépi qui ne changea rien à l'état territorial des belligérants ; il n'y fut pas question des droits de Charles III. La France gardait les deux tiers de l'état de Savoie et entendait les garder. Charles-Quint tenait l'autre tiers et ne tenait nullement à le rendre au Duc. Celui-ci, de ses domaines, n'avait conservé que Nice. (François fit, avec l'odieux concours d'une armée turque, un effort inutile pour l'en déposséder.) Charles, veuf de Béatrix, vivait là avec grande économie pour subvenir aux dépenses de son fils, Emmanuel-Philibert, à la cour impériale où « le vivre coûtait gros ».

On ne dira pas les incidents des deux dernières guerres de François Ier ; ils semblent de loin sans influence sur nos affaires intérieures. Je ne vois guères, de 1536, date de l'occupation française, à 1545, date de la mort de François Ier, que deux faits à étudier ici.

Le premier, de beaucoup le plus important des deux,

est l'ordonnance de 1539, publiée à Villers-Cotterets. H. Martin a dit de ce « monument » dû principalement au chancelier Poyet (un mauvais homme et un grand légiste), qu'il résume tout le mouvement de la jurisprudence française au XVI[e] siècle. Les traditions de la procédure inquisitoriale le déparent encore, mais il contient d'éclatantes améliorations. La longue querelle des deux juridictions ecclésiastique et laïque est terminée au profit de la dernière. On enlève aux tribunaux épiscopaux les trois quarts des causes dont ils s'étaient emparés. On défend aux parties de citer aucun laïque devant les juges d'église ès actions personnelles et aux dits juges de faire de semblables citations. Les registres de l'état civil sont créés ; ils seront tenus par les curés, mais déposés au greffe du plus prochain bailliage ; enfin les actes notariés, procédures, arrêts, seront rédigés en français.

Ce que Poyet édictait là, c'était ce qu'avait demandé le Tiers-Etat de Bresse trois ans auparavant. Nul doute que son ordonnance n'ait été bienvenue à Bourg, surtout en celles de ses dispositions qui diminuent l'influence du clergé. Bourg, ville pieuse, s'exténuait alors à achever son église ; cela ne l'empêchait pas d'être avec les clercs ombrageuse et hargneuse infiniment.

En 1536, le Provincial des Dominicains passe ici ; un Syndic demande qu'on l'avertisse de la mauvaise vie de ses subordonnés et de la nécessité d'apporter dans leur maison une bonne réforme. Le Conseil de ville approuve la démarche. En 1540, sur la requête formelle des six quartiers, les Syndics admonestent les mêmes Dominicains qui « malversent en religion ». — En 1541, ces moines ne font « leur debvoir de venir aux processions, ne à faire les sermons à l'église parochiale ». On les menace une troi-

sième fois de les faire réformer. Même avertissement aux moines de Saint-François (Cordeliers).

En outre le Conseil de ville est en guerre permanente avec la plus influente de nos congrégations ecclésiastiques, avec les chanoines de Notre-Dame. Ceux-ci refusent de sacrifier leur bien-être à l'achèvement de leur église. On voit les six quartiers de la Ville retourner contre eux perfidement une arme à l'usage spécial du clergé. « Si l'ire céleste est sur nous, si la guerre sévit, si l'ours de Berne, qui a dévoré Gex nous menace, à quoi l'attribuer, sinon à la négligence qu'on met à finir la maison de Dieu ? » (Notice sur Notre-Dame, p. 103.) Une autre fois les Syndics et Conseillers vont inviter les mêmes chanoines à cesser leurs offices de nuit où l'on commet « des impertinences, des saletés et autres choses déshonnêtes ».

En temps ordinaire, ce seraient là des coups d'épingle ; si près de Genève et sitôt après Luther, ce sont des coups de poignard.

L'esprit d'examen et de contrôle nous avait beaucoup gagnés ; au lieu de remonter au dogme, il s'amusait aux personnes moins hors de portée pour les petites gens. Notre hostilité évidente contre les gens d'église est d'autant plus significative que les gens d'église faisaient cause commune avec la population de la Ville contre cette domination française qui restait un bienfait pour la province, mais qui n'allait guère tarder à devenir un fléau pour sa petite capitale.

CXXIII. L'enceinte bastionnée de Bourg.

A peine maître de Bourg, François Ier songea à en augmenter les défenses. On peut se demander pourquoi ce projet de la première heure fut poursuivi avec tant d'opiniâtreté et exécuté d'une façon si inhumaine. Pendant qu'il était en cours d'exécution, en septembre 1538, il fut répondu à nos Syndics, d'humeur inquisitive cette année-là, que c'était contre les Suisses menaçant la frontière qu'on se prémunissait. Mais à cette date, François Ier venant de se réconcilier avec l'Empereur, on ne pouvait répondre différemment. La vérité, c'est que par l'Alsace et la Franche-Comté, les Impériaux pouvaient faire, sur le flanc gauche de l'armée française des Alpes, un retour offensif qui l'eût mise dans une situation grave ; et qu'une place forte couvrant la Bresse pouvait y obvier. La tentative de Polvilliers en 1557, justifie hautement François de sa conception, sinon de la façon brutale dont il l'a menée à fin.

Nous avons vu que sous les princes de Savoie, dix générations avaient peiné, sué, saigné pour faire de Bourg une place forte. L'invention de l'artillerie avait mis à néant ce lamentable effort. Pour toute défense on nous avait donné, ce qu'en leur langage actuel les ingénieurs appellent *une chemise*, c'est à savoir une muraille de briques d'une médiocre épaisseur, flanquée de trente-sept tours trop hautes. Pour utiliser cette enceinte il fallait l'épauler intérieurement de terrasses propres à porter de gros canon, terrasses qu'on voulut de cinquante-deux pieds d'épaisseur sur vingt-quatre de hauteur, et dont on ne pouvait trouver l'emplacement qu'en le prenant aux maisons de la Ville.

Les tours devaient être baissées et remplies de terre. Extérieurement, il fallait projeter dans la campagne, un certain nombre de ces énormes ouvrages appelés bastions, remplissant dans le nouveau système les fonctions que les tours remplissaient dans l'ancien. Il fallait enfin « obturer » les portes, soit les abriter et couvrir de ces « ronds de murailles à canonnières » depuis baptisés demi-lunes ou ravelins.

L'Etat moderne exécuterait aujourd'hui ces travaux aux frais de la Nation, car c'est elle qu'on met en défense en fortifiant tel ou tel point du territoire. Au Moyen-âge, chaque ville, chaque fief étant un état distinct avait à se défendre et remparer lui-même. A l'époque intermédiaire où nous sommes, l'Etat déjà constitué laissait iniquement aux villes toutes leurs anciennes charges, à cette seule fin de s'exonérer d'autant — et d'employer ses ressources plus à l'aise aux dilapidations des courtisans et courtisanes qui régnaient au Louvre.

Bourg eut donc à parfaire, seul et sans assistance, un travail fait principalement en vue de la prochaine guerre d'Italie, sans intérêt spécial pour nous, pour nous absolument écrasant, hors de proportion avec nos forces.

Est-ce que nous allions voir revenir le temps néfaste où Amé VI, le Comte Vert, faisait sceller et clouer les boutiques des marchands qui refusaient de payer l'impôt destiné aux fortifications (1378), où cette mesure qui nous semble radicale ne remplissant plus son objet, on arrive à menacer les contribuables récalcitrants de les expulser de la ville (1383). Et, Bourg ne suffisant décidément plus à la tâche, on arrachait à leurs sillons les paysans de Polliat, de Montagnat, de Montcet, on les amenait par troupeaux gâcher le mortier, porter les briques de ces trente-

sept tours impuissantes à nous défendre ; puis la réaction féodale en délire se donnait la joie de faire travailler aux remparts *corporaliter et realiter*, de leurs vénérables mains, les « spectables docteurs *in utroque jure* » (1445) ?

Non ; le xvie siècle n'a pas revu les scènes lamentables du xive. Si loin que soient allés les avanies, les sévices du gouvernement des deux Valois, ils ne sont pas arrivés à ce degré de brutalité du vieux régime féodal. Cependant on ne se fit faute en 1544 de déclarer « le tems qui est à présent plus mauvays que homme ne veyt jamais... »

C'est d'abord que le pire des maux c'est le mal qu'on a ; le pire des temps le temps où l'on vit. C'est ensuite que les maux que nous eûmes à subir, surtout pendant les dix années du règne de François Ier, furent en effet très grands.

Ces maux vinrent moins du projet même que de ceux qui furent chargés de l'exécuter, comme souvent il arrive, Entre l'impatience française et cette insolence habituelle à nos administrations, plus grande alors qu'aujourd'hui, d'une part — et d'autre part l'indolence bressane, l'esprit de ruse ou la force d'inertie qui sont la ressource dernière des vaincus — le conflit resta non pas seulement habituel, mais comme permanent. On n'en saurait dire ici tous les incidents. Résumons-les.

D'après des conventions tacites entre le gouverneur français, ce Montrevel si prompt à accepter le changement de gouvernement et à en profiter, et la ville récalcitrante, tous les bourgs du mandement durent fournir les « fortifians ». Un rôle fut formé qui, à ces trente bourgs ou hameaux, demandait 480 paires de bras. Quant à la Ville même, on lui avait d'abord demandé un homme par feu et par jour ; elle fit réduire cette demande exorbitante, je ne distingue pas bien dans quelle proportion. Les bourgeois

durent employer les bœufs de leurs granges aux charrois. De plus, 180 d'entre eux eurent charge spéciale de surveiller l'exécution des travaux ; à cette fin six étaient chaque jour requis.

La Ville n'avait obtenu des ducs de Savoie le droit de taxer la viande que pour employer le produit de cette taxe à ses fortifications. Depuis vingt-six ans, ce produit avait été employé à d'autres usages. On menaça les Syndics sortants et leurs héritiers de les poursuivre pour détournement de fonds : on fit porter en outre l'allocation annuelle à 600 florins. Sur ce fonds on paya les bouviers mis en réquisition (6 gros par char) ; les bourgeois surveillants (3 gros chacun) et les « fortifians » (1/2 gros). On travaillait le dimanche, malgré le péché !

C'était lourd à porter déjà ! Ce n'était rien auprès de l'insolence des gentilshommes et des soldats français. Les premiers voulaient fixer au-dessous de leur valeur les prix des objets qu'ils achetaient. Leurs valets pillaient, faisaient paître leurs chevaux dans les terres semées, etc. Les soldats volaient leurs hôtes, logeaient chez eux des filles perdues ; en outre ils battaient un peu et insultaient fort les bourgeois. En février 1539, un battu meurt des coups reçus. Le soldat batteur fut, il est vrai, emprisonné et décapité à trois jours de là ; mais la garnison en murmura. Un prêtre ayant eu querelle avec un commandant de lanciers qu'il logeait, menaça de faire mutiner la Ville. On l'emprisonna. Les syndics requis d'informer contre lui refusèrent. Nous voyons plusieurs fois ces magistrats municipaux menacés de la prison eux-mêmes ou « mis aux arrests au Château ».

La nécessité de terrasser notre vieille enceinte entraînait la démolition de nombreuses maisons la jouxtant où

l'avoisinant à l'intérieur. Cette opération eût amené si elle eût été exécutée intégralement la destruction d'un tiers de la ville, tant l'enceinte était contournée. Elle fut décidée plusieurs fois, commencée une fois au moins, puisque nous voyons les habitants délogés, installés d'urgence dans une maison appartenant aux Chartreux de Sélignat. Nos syndics parvinrent à l'entraver, à l'arrêter, finalement à la limiter.

Quand les bourgeois avaient à arracher soit l'abandon, soit plutôt l'ajournement de quelque mesure par trop vexatoire , ils s'adressaient au gouverneur Montrevel. Celui-ci tout d'abord se « courroussoit et indignoit contre la Ville et contr'eux, disant qu'il feroit mettre en prison les syndics et les plus apparents, et feroit venir icy toute sa garnison incontinent »... Alors on offrait à lui, ou à « la magnifique Dame son épouse, un don gratuit où un cadeau honneste »... Le 20 mars 1537, douze petites villes de Bresse, Pont-de-Veyle, Bâgé, Treffort, Jasseron, Cézériat, Revonas, Villars, Châtillon, Saint-Trivier-de-Courtes, Saint-Julien, Meximieux, Montluel, se cotisent pour cela avec nous. Ayant fait finance, on va, non pas brutalement à M. ou à Mme de Montrevel, mais à leur maître d'hôtel, Chadenet, gentilhomme aussi, à qui, pour avoir son avis sur ce qui ferait le plus plaisir, « on baille dix écus d'or au Soleil ». — Mme de Montrevel, pensa Chadenet, ne refuserait pas une pièce ou deux d'argenterie « si elles étoient dorées et à ses armes ». Sur quoi on court commander à Lyon une coupe, une bassine, une aiguière de la valeur de cent écus d'or, qui sont payées d'un sourire de Mme la Comtesse, et font de M. le Comte le plus gracieux des gouverneurs, un Bressan de cœur, décidé à aller à la Cour, à obtenir pour nous toute sorte de faveurs du Roi, etc., etc.

Mais, hélas! en août, même année, notre gouverneur, il avait la mémoire courte, ne se souvenait plus du « cadeau honneste » du mois de mars ; si bien qu'il fallut recommencer et qu'on recommença toute cette ignominieuse comédie. Ainsi, le descendant de Jean et de Guillaume de La Baume, d'un héros et d'un vrai homme d'état, le représentant de la plus haute et de la plus noble lignée de notre province en était arrivé à se faire profit et revenu de notre misère, et comme les brigands des côtes, à prélever une épave sur notre naufrage. Ceci est pire que ce que nous avions vu au XIVe siècle et la mesure ordinaire du mal est dépassée...

CXXIV. Notre-Dame menacée.

La langue de notre temps a emprunté au patois du bagne, à l'*argot*, le mot de *chantage;* il pourrait servir, je le crains, à qualifier un acte étrange de M. de Montrevel qu'il faut raconter. En janvier 1544, le Vauban de ce temps-là, l'ingénieur Saint-Remys « visita et cordella » autour de la Ville. Cela faisant, il avisa que l'angle nord-est de notre enceinte était trop saillant, mal épaulé et défendu : pour y remédier, il imagina tout simplement de supprimer cet angle, ou si l'on veut de démolir ce saillant. C'était trancher dans le vif. On n'avait si fort projeté en avant ledit saillant que pour enclaver dans l'enceinte l'église Notre-Dame; le tracé rétrograde proposé par Saint-Remys coupait en deux le grand édifice presque achevé et où notre pauvre ville avait mis depuis quarante ans ses économies privées et publiques, où elle

mettait plus de la moitié de sa religion — et tout son orgueil.

Qu'on imagine le cri qui sortit de tous les cœurs à l'étrange et désastreuse nouvelle.

Montrevel d'accord, c'est bien évident, avec l'ingénieur, intervint. — « Il a pensé et médité un moyen pour le soulagement des manans de la Ville et pour évader la démolition de l'église, — qui est que les dicts manans haulsent de huit pieds de terre le rempart commençant derrière l'église, en dehors de la Ville ; et il feroit fournir boys nécessaires disant que la terre se prendroit auprès »..., etc.

Ce que Montrevel propose là, en termes peu précis, ce sera je crois la création, en dehors de l'enceinte du Moyen-Age, de l'ouvrage appelé, au plan de Lalande, *Bastion Notre-Dame*, saillant aussi, mais défendable. Ce bastion, le seul des nôtres entièrement rasé (la place Bernard couvre son emplacement) était, (comme veut Montrevel, comme l'indique un plan de 1750 conservé à l'Hôtel-de-Ville, comme l'ont encore vu les hommes de soixante ans), très peu élevé, fait de terre non revêtue de maçonnerie et de madriers. Les bois fournis par Montrevel ont été retrouvés en partie dans les fondations d'une maison construite rue Bernard en 1881 : ils consolidaient l'ouvrage assis sur un sol marécageux et instable.

Montrevel ajoutait traîtreusement que cette construction ne coûterait que trois ou quatre cents écus et *que la Ville les avait.*

On « congrégea la communaulté des manans et on leur exposa ce que dessus ». Les manants osèrent refuser « attendu la povreté de la Ville et pénurie de tous vivres et que la Ville ne ha aulcuns deniers, et que les revenus

d'ycelle sont déjà engagés... Ce seroit grand povreté pour les povres gens qui déjà n'ont de quoy vivre leur oster le peu qu'ils ont..., déjà l'on a gasté à plusieurs, maisons, jardins et prez... La Ville fournit annuellement 600 florins pour les fortifications..., et dernièrement tenant les Estats en cette ville, l'on accorda sur tout le païs un fouage de 20,000 francs en troys ans, non encore payés pour faire fortifier... Quant au rampart que Mgr le Comte demande estre faict (derrière l'Eglise), ce est chose impossible... encore que chacun vendist tout ce qu'il ha »... (17 février 1544).

Mais le surlendemain 19, dans une seconde congrégation, on se décida à offrir et délivrer 1,000 florins une fois donnés « pour garder de ruyne l'Esglise... MM. les Chanoines qui ne gardent les portes, et ne font le guet et ne supportent aucune charge de gendarmerie se ayderont à payer cette somme de ce que seront requis ».

Montrevel demanda 1,500 florins. Comment finit l'affaire ? Nos annalistes ne sont pas d'accord. « La Ville dut se soumettre, dit l'un, et exécuter les prescriptions du gouverneur. » (Baux, *Mém. I.* 138.) « Je crois, dit l'autre, *quoique* cela ne soit pas inscrit aux Registres municipaux, que cette affaire s'arrangea. » (La Teyssonnière, *Rech.* V. 197.)

Je pense, précisément *parce que* l'arrangement n'a pas été minuté aux Registres, que les 1,000, peut-être les 1,500 florins ont été délivrés. — Il a pu même en être employé partie à la création du Bastion Notre-Dame ; pour l'excédent, il aura été partagé à l'amiable entre MM. de Montrevel et Saint-Remys qui avaient arrangé toute cette laide comédie.

CXXV. Notre-Dame de Bourg.

Il faut dire ici ce qu'est l'édifice dont les manants de Bourg ont acheté la conservation si cher.

Lorsque Marguerite obtint de Jules II, en 1505, la translation de la cure de Brou à Notre-Dame, elle conféra le titre de prieur à Jean de Loriol, évêque de Nice, lequel s'engagea à agrandir la vieille chapelle de Sybille de Bâgé à ses frais. De 1505 à 1507, époque de sa mort, Loriol démolit en partie l'édifice roman de la fin du XIII[e] siècle et commença à bâtir sur ses murs.

Les chanoines continuèrent le travail à leur corps défendant. Ils appelèrent bientôt la Ville à leur venir en aide. Le Conseil consentit en rechignant, s'immisça dans la construction et constata que les vieilles murailles du XIII[e] siècle fléchissaient sous les voûtes dont on les avait chargées. On essaya d'arrêter la poussée des ces voûtes en établissant des contreforts et on continua l'œuvre. En 1514, grâce à d'énormes dons privés, elle était presque achevée ; on travaillait à la menuiserie du chœur quand, le 1[er] décembre, le monument s'écroula presque tout entier.

On recommença courageusement à nouveaux frais au printemps 1535, avec les conseils de Van Boghem, le dernier architecte de Brou, mais sur les plans d'un maître Perrin dont nous ne savons rien autre. Pendant les vingt-un ans qui suivirent, les travaux continuèrent — non sans interruptions fréquentes causées par le manque d'argent, au milieu d'incessantes querelles entre la Ville et les chanoines se renvoyant le fardeau — grâce à la vanité des sots habilement provoquée et multipliant les dons — et à la dévotion des *bonnes âmes* surexcitée par la réaction catho-

lique effervescente. A l'arrivée des Français il ne restait plus à faire que la façade et le clocher.

Le plan adopté pour Notre-Dame en 1515 n'est pas le plan cruciforme des grandes fabriques ogivales antérieures, encore choisi à Brou. Le transept ou branche transversale de la croix est supprimé. On est revenu au plan basilical, plus ancien, relativement plus simple et plus grave. Ce plan donne à l'intérieur un calme particulier. Il exclut cette complication de lignes qui, dans les églises en croix, étonne, inquiète l'œil cherchant l'ensemble et ne le trouvant pas d'abord.

Les petites nefs ne tournent plus autour du sanctuaire, mais se terminent à sa hauteur par un mur transversal. De la guirlande de chapelles qui les borde il en est forcément de même. Cette double modification change totalement l'aspect de l'abside, soit au dedans, soit au dehors. Au dehors la forêt d'arcs-boutants qui donne au chevet des églises du Nord une physionomie si pittoresque n'a plus de raison d'être : elle est supprimée. Au dedans le jour tombe directement des ogives-lancettes du fond sans avoir à traverser un double réseau de chapelles et de nefs : les perspectives variées, les effets imprévus et piquants de lignes, les jeux d'ombres et de lumières sont supprimés aussi. L'aspect moins complexe est peut-être plus saisissant.

Les *élévations* ne sont pas moins modifiées que le plan. Les églises du XIIIe siècle ont trois étages superposés d'ogives. Ici l'étage inférieur se retrouve; l'étage moyen consacré à une galerie haute tournant autour de la grande nef manque; l'étage supérieur (*clerestory* des Anglais, claire-voie) est dénaturé; au lieu d'être formé d'un treillis de pierre et de verre inondant le vaisseau de lueurs bigarrées,

il est à Notre-Dame de Bourg presque opaque, percé seulement de petites baies avares de lumière.

Enfin, tandis que dans les églises du bon temps de l'art, l'ordonnance est la même dans les diverses parties de l'édifice, elle varie ici considérablement d'une partie à l'autre. La nef et le chœur ont deux étages d'ogives, le sanctuaire n'en a qu'un. Il est percé de *lancettes* étroites et hautes, montant presque du sol à la naissance de la voûte. Il en résulte entre les deux parties du vaisseau un contraste très voulu, très grand, qui ne manque pas son effet et fait valoir le sanctuaire aux dépens de la nef. Quand on revient des belles fabriques du Nord si harmonieuses, on trouve cet effet théâtral et acheté aux dépens de l'ensemble, c'est-à-dire trop cher. L'ensemble y perd de son homogénéité.

Les *proportions* sont ici moins altérées. Dans les églises du XIIIe siècle la largeur de la nef est à sa hauteur comme un est à trois. A Brou elle est comme un est à deux. Ici peut-être comme deux est à cinq. De là le contraste si frappant entre nos deux églises. Edgar Quinet dit de Brou que « l'ogive y retombe sous son poids, que la pierre y défaille » : il traduit là ces nombres en sa langue imagée. Quand nous nous étonnons de l'austérité relative de Notre-Dame, nous les traduisons encore, naïvement.

Venons à l'*ornement*. Les fenestrages hauts, étroits, simples aux premiers temps du gothique, plus larges, plus ornés au XIIIe siècle, arrivent au XVe (et à Brou) à une largeur inquiétante pour la solidité de l'édifice, et se subdivisent et décorent de la plus capricieuse façon. A Notre-Dame les proportions du XIIIe sont, je crois, gardées, sinon sa belle et simple ordonnance. La grande baie n'est plus divisée en deux petites, couronnées d'une rose ou d'un

trèfle. Deux meneaux grêles partagent l'ouverture en trois panneaux transparents et vont se perdre en haut dans un fouillis de compartiments contournés, flammes, cœurs enflammés, cœurs allongés, etc. Disposition simple toutefois, si on la compare à celle des fenestrages de Brou bien plus disproportionnés et décorés plus capricieusement.

Après les fenestrages, les piliers. L'édifice roman repose sur la colonne antique dont on a alourdi les proportions charmantes. L'édifice ogival du bon temps s'assied sur d'énormes piliers cantonnés de fines et longues colonnettes. Au xve siècle les colonnettes sont remplacées par des nervures prismatiques et sèches. Plus de bases détachant nettement le pilier du sol. Plus de chapiteau le séparant de la voûte. Le chapiteau, cette corbeille de feuilles de vigne, de lierre, de nénuphar, de roses, de pensées, arrêtait l'essor de la ligne verticale ; il a disparu. La nervure atteint la voûte, s'infléchit avec elle et va se marier, à la clef, avec la nervure partant du pilier d'en face. De toutes les audaces du style *flamboyant*, la suppression de la colonnette est ce qui chagrine le plus les gens du métier. Ils font devant ce crime la figure d'un poète du premier empire à qui l'on propose d'admirer une pièce de vers sans hémistiches.

Les nervures de Brou, de Notre-Dame se ramifient, puis s'entre-croisent à l'envi à la voûte ; elles y composent des lacis compliqués, ressemblant assez à ceux que les faiseuses de guipure ouvrent de leurs doigts menus. Elles ne veulent plus consolider la voûte comme les arceaux du XIIIe siècle, mais l'agrémenter. Au fond du sanctuaire de Notre-Dame, leur réseau riche et lourd se surcharge de culs-de-lampe variés et d'une de ces clefs pendantes com-

parées infailliblement dans les descriptions poétiques aux stalactites d'une grotte. Cet ornement singulier, d'un poids énorme, (qui semble suspendu à la voûte, qui l'est à une armature de fer superposée et butée aux contreforts extérieurs), semblait en 1515 le dernier mot de l'art. Les maîtres du XIIIe siècle qui avaient, dit-on, pour ambition suprême de faire escalader le ciel à leurs flèches audacieuses, auraient été quelque peu surpris de voir leurs successeurs mettant au rebours leur orgueil à suspendre à une voûte mince un lourd pinacle à l'encontre de ceux d'antan « aspirant à descendre... »

Cela dit, la voûte de notre sanctuaire est d'une extrême richesse et ne produit pas un médiocre effet : mais, comme toute décoration de pur luxe, elle nuit à tout ce qui l'entoure et l'appauvrit.

Ce n'est pas toutefois dans le gros œuvre, mais dans le mobilier de l'édifice que le style flamboyant avait dépensé et épuisé ses suprêmes ressources. Presque toutes les verrières de notre église, plus riche que Brou en cela, étaient peintes ; il reste peu de chose de ces peintures. Les stalles du sanctuaire sont en revanche singulièrement conservées ; elles le doivent au peu de relief de leur décoration. Dans des niches feintes exécutées avec finesse, la Cour du ciel est debout ; Apôtres, Martyrs et Docteurs en de simples et naturelles attitudes ; l'imagier connaît, je crois, les premiers chefs-d'œuvre de la Renaissance ; il aspire à une certaine correction, à un certain idéal qui viennent de lui être révélés. Mais quand il redescend des niches du Paradis sur la terre, je veux dire aux sièges des chanoines, comme il se délasse de cet effort inutile dans la vieille habitude gauloise, dans la réalité bien vulgaire, la satire un peu crue ! Levez les banquettes mobiles et re-

gardez les têtes grotesques cachées dessous : quelle liesse effrénée en quelques-unes ! quelle malice naïve ou quelle moquerie sans vergogne et sans merci dans quelques autres ! Quelle verve dans toutes ! Il y a à Brou aussi des caricatures, mais elles sont un peu bien flamandes, je veux dire fort pataudes en comparaison.

On avait employé trois ans à dresser et parfaire le jubé « comme Celluy de Brou » ; il a été détruit en 1768. A consulter les attaches qui restent, ce n'était qu'une cloison découpée à jour, reproduisant en apparence plus qu'en réalité, par ses proportions et sa décoration surtout, l'édicule gracieux et charmant qui coupe en deux la nef de Brou. L'intérieur de Notre-Dame, vu de la maîtresse porte, reproduisait donc quelque peu l'aspect de la grande nef de Brou, sauf que Notre-Dame est moins large, que la lumière y descend moins abondante des verrières plus étroites et mieux pourvues de peintures, et que la voûte du chevet visible tout entière au-dessus du jubé, faisait un effet plus riche et plus pittoresque.

Arrivons à l'extérieur. Au bon temps de l'art, le chevet est aussi orné que le porche. Les parois latérales ont part, elles-mêmes, à la richesse commune. A Brou, en dehors des trois portails décorés somptueusement, tout est nu, froid, ou même irrégulier. A Notre-Dame, où il n'y a pas de transept, il n'y a pas de portails latéraux, et il n'y a pas de dehors, la façade exceptée.

La *veille* de l'entrée des Français, en 1536, une assemblée des Syndics, Chanoines, Notables, Maçons et Charpentiers de la ville avait ordonné que « le clochier seroit construit sur le portal suivant l'ordonnance de Van-Boghem ». Le *lendemain*, on commença le clocher actuel dans le goût de la Renaissance française, sur un plan qu'il

faut attribuer à quelque émule parisien de Pierre Lescot. Je ferais injure à l'intelligence du lecteur en cherchant à expliquer pourquoi et comment, en 1536, au moment où Charles-Quint envahissait la Provence, l'architecte amené ici de Flandre par la tante de Charles-Quint fut éconduit. Cette belle arcade triomphale, néo-latine, qui fut donnée pour portail à notre église ogivale, c'est un document essentiel de notre histoire; c'est à Bourg le signe et le trophée de la victoire de la France.

La façade actuelle se compose de quatre étages, d'un attique et d'un dôme. Les deux étages inférieurs seulement sont de la première occupation française. Ils ont la correction relative, la grâce ferme et la nouveauté des bonnes compositions de l'âge des Valois. Les deux étages supérieurs, du XVIIe siècle, sont d'une pauvreté d'imagination et d'une lourdeur incontestables. L'attique et le dôme démolis en 1794, refaits peu après, pesants et nus, amortissent tant bien que mal l'édifice.

On parle depuis cinquante ans de remanier cette façade — de la restituer telle qu'elle était avant 1794 — même de la renverser, de la refaire dans le style de l'église.

Le premier projet est sot; elle n'était pas plus belle avant 1794 qu'aujourd'hui.

Le second est bien aventureux : le gothique du XIXe siècle ne vaut guères.

Laissons-la donc telle qu'elle est, médiocre ou mauvaise, soit; mais enseignant l'histoire à sa façon, qui est la bonne.

CXXVI. François premier à Bourg. Sa mort.

Deux courtes apparitions du Roi qui nous faisait payer ses bienfaits si cher achevèrent de mettre à mal nos finances municipales et d'aliéner à la France le petit pays qui s'était donné à elle si volontairement.

Nos annalistes ont fait à ces deux visites désastreuses de François 1er autant ou même plus de place qu'aux événements importants de notre histoire. Le goût qu'un romancier écossais honnête et médiocre avait inculqué à la génération précédente pour des pompes ineptes passe de mode. Personne de sensé n'est aujourd'hui précisément curieux de savoir au juste de quelle façon « les six juments et le polleyn, offerts par la ville au Roy, le 1er d'octobre 1540, furent accoustrés de quelque drap bleu semé de fleurs de lys ». Je ne décris pas non plus le dais de velours violet fleurdelysé aussi sous lequel François entra.

Mais je crois devoir noter ceci : les vingt-quatre heures passées par le Roi dans une maison de la place « de l'Ale » (place d'Armes) coûtèrent à Bourg, déjà obéré et ruiné, environ deux ans de son revenu ! — On épuisa, pour celui qu'ici et partout on nommait tout bas Gargantua, toutes les formules connues d'adulation ; — pour parler à ce débauché quinquagénaire de sa beauté un peu avariée par un mal hideux, on osa aller chercher un passage du Cantique des Cantiques ; — surtout Gargantua, accoutumé à ces bassesses et blasé, parut sourd et muet à toutes les requêtes qu'on lui présenta et ne regarda guère ici que ses fortifications maudites.

Une des raisons du dédain que notre Maître laissa voir, ce fut peut-être la physionomie un peu vieillotte et surannée

de la petite fête qui nous coûta si gros. Il y eut bien devant la Maison de ville (au bout de la Halle et dans la partie de ce grand hangar qui faisait face à l'église), une pucelle géante montrant ses mamelles aux gens ; mais cette pucelle était de bois. Nous retardions fort céans. A l'entrée de Charles-Quint à Anvers, quelque vingt ans en çà, les portes étaient gardées par les plus belles et les plus nobles filles de la ville presque nues. Albert Dürer, spectateur, le conte. Si nous avions imité Anvers, François, si converti qu'il fût depuis son abcès, eût daigné regarder...

Le Roi, venu par Lyon, repartit par Montrevel et Saint-Trivier-de-Courtes.

De son second voyage en 1546 on sait peu de chose, le Registre municipal pour cette année étant détruit ou perdu. François arriva le 6 septembre ; logea rue Clavagri (chez les Montrevel ?) et séjourna quelque temps, ce semble.

Ce voyage-ci avait pour but ostensible d'inspecter les forteresses de l'Est, pour but secret d'organiser une ligue avec les Suisses, Venise et le Pape contre Charles-Quint, prêt à écraser les Protestants allemands. Chose étrange, qui montre bien ce que valaient les croyances du temps. Le Farnèse, Paul III, l'âme de la réaction catholique ; et ce François qui venait de laisser brûler Dolet par la Sorbonne et le Parlement de Paris ; qui venait d'autoriser le Parlement d'Aix à exterminer trois villes et vingt-un villages hérétiques de Provence ; se liguaient pour sauver la Saxe luthérienne d'une invasion austro-espagnole.

Le 31 mars 1547, avant la rupture, François 1er mourut de l'ulcère vénérien qui le rongeait depuis huit ans.

JARRIN.

(*A suivre.*)

LA RESTAURATION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

L'INVASION. — LES COURS PRÉVOTALES

(1814-1815-1816.)

VIII. — LA RÉPRESSION EN DOMBES. — RIGUEURS GÉNÉRALES.

Le procès Bacheville n'avait pas produit sur les populations l'effet calculé, car les deux condamnés avaient échappé aux poursuites. Le gouvernement jugeait donc qu'il lui était de plus en plus nécessaire de *faire un exemple* : il lui fallait à tout prix un complot à déjouer, des conspirateurs à punir, afin de prouver solennellement qu'il était un gouvernement fort. N'ayant aucun fait à réprimer, il dut se contenter, pour remplir son programme, de sévir sans raison contre ceux dont les opinions hostiles lui étaient connues, et que l'on désignait, sans distinction de nuance, sous le nom général de libéraux.

Il est, sur la rive gauche de la Saône, à deux lieues environ en amont de Trévoux, un village dont les maisons en terre, perdues dans la verdure, s'élèvent en gradins sur le coteau au sommet duquel s'étale le plateau de la Dombes. C'est Fareins. Si tranquille d'apparence qu'elle soit, cette jolie bourgade avait été agitée depuis quarante ans dans bien des sens divers. Dès 1775, les derniers Jansénistes, chassés de Paris à la suite des troubles du cimetière Saint-Médard, y avaient élu domicile, et leur cause était embrassée avec ardeur

par les habitants de Fareins. Une nouvelle secte religieuse y naquit, assez bruyante, et en hostilité ouverte avec les ministres du culte reconnu. Vint la Révolution, dont les fareinistes adoptèrent les principes les plus avancés. Enfin, en 1815, qu'ils aient ou non pris part aux soulèvements des populations dombistes contre les châteaux, il n'est pas douteux qu'ils aient manifesté leurs sympathies en faveur d'un mouvement renouvelé des événements de 1789. M. Jarrin, dans le travail qu'il a consacré au *Fareinisme*, parle de « l'attente qui précéda les Cent-Jours et de l'effervescence qui les suivit, motivées l'une et l'autre par les inquiétudes données aux acquéreurs de biens nationaux. Une fête patriotique fut célébrée à Fareins : on y planta, au milieu d'une acclamation populaire, un arbre de la liberté. Autour du cher symbole, les hommes mûrs jetaient à ceux qu'on sait le cri :

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?

On s'agenouilla à l'invocation suprême. Il y eut un serment de prêté... »

Aussi personne ne s'étonna-t-il de voir les gendarmes royaux accourir à Fareins dès que le mot d'ordre de la répression fut parvenu à Trévoux.

Ils arrivèrent un matin, et se dirigèrent tout d'abord vers la maison qu'habitaient les deux frères Merlino. Quels étaient leurs crimes ? Les voici : leur père avait été député à la Convention, et l'un d'eux, ancien officier de la Grande armée, avait fait campagne à la suite de l'Empereur, notamment en Russie. D'ailleurs, personne n'avait suspecté jamais leur parfaite honorabilité. Les gendarmes pénétrèrent chez eux, cernèrent toutes les issues et visitèrent tous les coins de la maison. Ils tâtèrent les lits encore chauds, et il fallut leur dire qui y avait couché, ce qui ne laissait pas d'être délicat, les deux frères, pris à l'improviste, n'ayant eu que le temps

de se cacher dans un poulailler qui échappa heureusement aux recherches. Ils n'en furent pas moins obligés de s'enfuir, et ne purent revenir à Fareins qu'au bout de sept mois d'exil.

Pendant ce temps, l'arrière-garde des cavaliers à cocarde blanche, de passage à Beauregard, avait arrêté un homme de la localité nommé Guigue, et l'amenait à Fareins, les fers aux mains. Toute la population était debout. Devinant le sentiment qu'éveillait son arrestation dans tous les cœurs, le malheureux y répondit par un cri qui fut près de trouver un écho parmi les spectateurs exaspérés : *Vive la République !* Mais le sentiment de la réalité revint à la foule ; n'était-ce pas assez qu'un seul eût livré sa vie ?

Un autre habitant du pays était tout particulièrement recherché : il se nommait Claude Goyffon, et le maire de Fareins, en le dénonçant au sous-préfet de Trévoux, le traitait d'homme « d'ailleurs d'une probité à toute épreuve, mais de la secte des illuminés de Fareins dont les principes sont opposés au gouvernement du Roi ». En fallait-il plus pour faire rechercher et condamner cet honnête homme ? Mais Goyffon n'était plus à Fareins. La police de la Restauration ne s'arrêta pas pour si peu : elle alla le poursuivre jusqu'à Besançon, où il fut arrêté.

Pour couronner l'œuvre, le maire de Fareins ne craignit pas de proposer au sous-préfet de traiter la secte des fareinistes comme une société secrète défendue par les lois, et de renvoyer la moitié de ses administrés devant la cour prévôtale, « cela, dit M. Jarrin, parce qu'ils font leur culte à huis-clos, ce qui n'est encore défendu par aucune de nos quarante mille lois — et parce qu'ils adorent un *Homme-Dieu*, ce qui semble devoir être permis et possible en pays chrétien ». Mais cette fois la mesure était dépassée, et il ne fut pas donné suite à une telle proposition, qui suffit à caractériser une époque et un parti.

Au Carre, petit port sur la Saône, à une lieue environ au-dessus de Trévoux, habitait un pêcheur, nommé Nesme,

le même qui avait aidé à l'évasion des frères Bacheville en les conduisant en bateau jusqu'à Lyon. « C'était, dit Bacheville dans le livre déjà cité, un de ces hommes courageux, mais simples, qu'il est facile d'entraîner quand on leur montre un but honorable au bout de la carrière ; il se laissa séduire par des scélérats qui, pour le perdre, lui proposèrent de soustraire la France au joug des étrangers... Il fut condamné à la peine capitale. »

A Neuville-les-Dames, autres rigueurs. Dans une affaire assez peu claire, où les passions politiques et les rancunes personnelles semblent avoir joué un rôle égal (c'est la seule, parmi celles que nous avons citées, dont le *Journal de l'Ain* rende compte (1), un nommé Brossette, chirurgien, avait été poursuivi dans sa maison, entraîné sur la voie publique et assez maltraité. Les coupables étaient sans doute assez peu dignes d'intérêt et méritaient assurément de subir les peines prévues par le code pour viol de domicile et coups et blessures donnés sur la voie publique. Mais cela pouvait-il suffire à des juges aussi bien dressés ? Sur sept accusés, l'un fut condamné à cinq ans de travaux forcés, trois à vingt ans, deux à perpétuité, ce fut LA MORT pour le septième !

Il est vrai qu'il s'agissait « d'attentats commis au nom de Buonaparte ! »

Cette affaire fut jugée dans la dernière session des assises de 1815 dans le département de l'Ain. Or, voici dans quels termes s'était exprimé le président à l'ouverture de la première séance :

« Pendant les instants de cette année qu'il faudrait pouvoir effacer de nos annales, d'effroyables tumultes ont éclaté sur plusieurs points de ce département.

» L'humble demeure du ministre de la religion n'a pas été plus respectée que la maison du riche. Mais, il faut le dire, d'autres motifs que l'appât du pillage animaient les spoliateurs.

(1) Voir aux *Documents complémentaires*, lettre C.

» Le moment est venu où la licence doit être enchaînée et l'immoralité réduite à l'impossibilité de nuire. Non-seulement il importe d'épouvanter le crime, mais il faut réveiller la vertu qui sommeille, et, *par l'empire d'un salutaire exemple,* arrêter l'homme faible au bord de l'abime.

» MM. les jurés, VOS NOMS M'ONT APPRIS TOUT CE QUE JE DOIS ATTENDRE DE LA SAGESSE DE VOS DÉCISIONS, et je suis convaincu que je ne compte parmi vous que des hommes éclairés et justes, que des amis de la religion et de l'humanité, et surtout de fidèles serviteurs du meilleur des monarques. »

Ce jury du choix de l'autorité royale ne s'arrêta pas là : il condamna à mort deux hommes de Cize, Jean-Baptiste Vigier, tisserand, âgé de 31 ans, et François Decœur, cultivateur, âgé de 18 ans, accusés, *le premier comme auteur, le second comme coupable* (?) d'avoir, le 15 août 1815, près le port de Bolozon, à la suite d'une dispute, tué un soldat polonais au service de l'Autriche. Il fallait bien venger par la mort de deux Français l'insulte faite à nos bons amis les Autrichiens. Ils subirent leur peine sur la place de la foire, à Bourg, le 23 février 1816, à onze heures du matin, en même temps qu'un assassin de profession.

Pour viol du domicile du curé de Chanoz et désordres commis chez un notaire de Mézériat pendant les Cent-Jours, on prononça une condamnation à cinq ans de réclusion et au carcan et deux aux travaux forcés à perpétuité.

Quant aux moindres peines, elles étaient innombrables. Nous relevons par exemple, dans un espace de quinze jours, des condamnations de prison, suivie de surveillance de la haute police, prononcées : contre un homme de Drom accusé d'avoir répandu de fausses nouvelles dans le pays et menacé des prêtres et des royalistes ; contre un prêtre demeurant à Volognat, convaincu d'avoir distribué dans sa commune des proclamations bonapartistes ; contre un jeune homme de Bourg qui s'était opposé à l'entrée d'un prêtre apportant les sacrements dans la maison de son père malade.

Des cabarets sont fermés à Rignat, Neuville-sur-Ain, Varambon, Poncin. A Trévoux, un dimanche, trois jeunes gens se sont promenés en ville, portant une cocarde tricolore au chapeau et une cocarde blanche..... ailleurs : cette gauloiserie déplaît à l'autorité ; ils l'expieront par un an de prison, cinquante francs d'amende et un an de surveillance.

Mais la perle de la collection, c'est l'ordre du jour suivant du maréchal de camp commandant le département (du 15 mai 1816) :

« A compter du 18 de ce mois, la gendarmerie a l'ordre d'arrêter sans distinction toutes personnes vêtues en bourgeois qui porteraient des moustaches, motivé sur ce qu'elles peuvent être un signe de ralliement. »

La proscription des moustaches ! Dépassé, l'arrêté qui empêche le paysan de danser !...

En résumé, après les quelques mois d'invasion et de réaction royaliste écoulés depuis juillet 1815, le sang le plus précieux avait coulé par ordre des tribunaux d'exception et sous les coups d'assassins impunis ; tous les droits acquis avaient été méconnus et les services publics désorganisés ; la Chambre ultra-royaliste, après avoir annoncé l'intention de tout renverser pour reconstituer l'ancien régime, avait commencé à mettre ses projets à exécution.

La France, à demi ruinée par l'entretien d'un million et demi d'étrangers vivant sur notre sol et par une contribution de guerre de plus d'un milliard, frémissait sous l'invasion : les soldats étrangers excitaient encore l'irritation publique en s'abandonnant à tous les excès de la violence, en épuisant nos moindres villages et en dévorant nos dernières ressources. Il y avait un profond regret de notre gloire éteinte et de notre grandeur perdue, et le ressentiment le plus vif du triomphe de l'étranger.

La colère grondait au fond de tous les cœurs, les passions politiques étaient portées à un tel degré de violence que le

gouvernement de Louis XVIII eût été promptement emporté en ce temps-là s'il n'eût été soutenu par la présence des soldats étrangers. Le pays était convaincu que, sans eux, il aurait été aussi aisément renversé qu'au retour de l'île d'Elbe; chacun en exprimait tout haut la pensée, et les sentiments d'animadversion qui y donnaient naissance se perpétuèrent jusqu'à la Révolution de 1830 et même au delà, alors que la dynastie des Bourbons avait été entraînée pour toujours.

IX. — AFFAIRE DE GRENOBLE.

Au moment où l'exaspération des esprits était parvenue à ce degré d'acuité, il surgit inopinément à Grenoble un événement dont les conséquences se firent sentir sur toute la frontière de l'Est ; il fut, pour le département de l'Ain notamment, le point de départ et le prétexte d'une répression dont la violence dépassa tout ce qui s'était vu aux jours les plus sanglants de la période révolutionnaire. A ce titre, nous devons le raconter succinctement, en insistant sur le retentissement qu'il eut chez nous.

A cette époque, il n'y avait dans le département de l'Ain qu'un seul journal, le *Journal de l'Ain*, qui se publiait à Bourg. Il paraissait deux fois par semaine, le mercredi et le dimanche ; son format était à peine ce qu'on appelle aujourd'hui un petit journal. Il avait fait preuve du servilisme le plus absolu envers tous les gouvernements maîtres du pouvoir, quitte à les injurier après leur chute, eux et leurs partisans, et à servir toutes les persécutions et toutes les haines dirigées par le vainqueur du jour contre ses amis d'autrefois.

Une palinodie ne lui coûtait que le temps de s'assurer de quel côté se trouverait le vainqueur du lendemain. Dans les heures de doute, c'est à-dire dans les moments où le public avait le plus besoin d'être renseigné sur les événements d'où dépendait son avenir, il cessait tout-à-coup de paraître. C'est

ainsi qu'au moment du retour de l'île d'Elbe, il suspendit sa publication pendant plus de quinze jours.

Pour l'heure, Waterloo, l'invasion et ce qui s'en était suivi, tout cela semblait au *Journal* d'un poids suffisant pour qu'il n'eût pas à hésiter sur la conduite à suivre ; et voici ce qu'il écrivait dans son numéro du 8 mai 1816, à l'occasion de l'anniversaire de la première Restauration :

« Salut, ô jour mémorable ! Louis s'approche de sa capitale, et déjà une population immense, avide de contempler les traits du fils de Henri IV, se porte sur les pas de celui qu'elle appelle du nom si doux de père.

» Plus de guerre... la justice renait... les ruines se réparent... A sa voix, les passions, les haines, les vengeances s'apaisent à l'instant et cessent de s'élever autour de lui comme des flots agités... A peine Louis a-t-il régné quelques mois, l'agriculture renaît, le commerce refleurit, les beaux-arts enfantent des merveilles. Aux cris de désespoir qu'on entendait naguère succède un concert d'amour et de bénédictions !... »

Or, au moment même où le *Journal* entonnait un tel dithyrambe, voilà qu'éclatait dans un département voisin du nôtre un événement qui faisait singulièrement dissonnance dans un accord si harmonieux.

Dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 mai, une bande insurrectionnelle d'environ trois cents hommes, organisée par un ancien professeur de droit à Grenoble, Paul Didier, se présentait aux portes de cette ville pour l'occuper, s'emparer des autorités et proclamer le gouvernement de Napoléon II.

Le général Donadieu et le préfet de l'Isère, prévenus dans la journée, avaient pris leurs mesures pour se rendre maîtres du mouvement. Au moment où les insurgés se présentèrent devant la porte que devaient occuper leurs amis de la ville, ils furent reçus par une décharge de mousqueterie ; leur troupe prit la fuite, poursuivie par le détachement venu à sa rencontre, et qui lui fit perdre encore quelques-uns des siens.

Six hommes étaient tombés du côté des insurgés ; la troupe ne comptait aucune victime.

Pendant ce temps, une partie de la garde départementale de l'Isère et un détachement de gardes nationales attaquaient une autre troupe qui s'était emparée de la Bastille et enlevaient ce poste à la baïonnette, après avoir souffert plusieurs décharges.

Le général Donadieu rendit aussitôt compte de l'affaire au ministre de la guerre et aux généraux commandant dans le Rhône et dans la Drôme :

« Vive le Roi ! s'écriait-il. Les cadavres de ses ennemis couvrent tous les chemins à une lieue à l'entour de Grenoble. Depuis minuit jusqu'à cinq heures, la mousqueterie n'a cessé ; depuis trois heures, le sang n'a cessé de couler ! Encore à ce moment, la légion de l'Isère, qui s'est couverte de gloire, est à leur poursuite ; on amène les prisonniers par centaines ; la Cour prévôtale en fera prompte et sévère justice. »

Prompte, en effet, car dès le dimanche, la Cour prévôtale, convoquée d'urgence, commençait le procès ; le 7, elle prononçait trois condamnations à mort ; le 8, deux des condamnés montaient sur l'échafaud au cri de *Vive la France ! Vive l'Empereur !*

Le gouvernement prévenu le 6, mettait immédiatement le département de l'Isère en état de siège et donnait aux autorités civiles et militaires un *pouvoir discrétionnaire.*

Le même jour, le ministre de la police transmettait aux préfets des quinze départements les plus rapprochés les instructions suivantes :

« Si vous apercevez le plus léger symptôme de soulèvement, ne balancez pas. La plus grande vigueur et une rigueur égale doivent être déployées dès le principe. Un pouvoir discrétionnaire est laissé aux magistrats.

» La gendarmerie doit toujours rester sur pied et *ne faire aucun quartier* aux premiers rebelles qui oseraient se montrer. Tout canton insurgé doit être considéré comme en état de siège.

» Mettez la garde nationale en mouvement ; stimulez le zèle des fidèles serviteurs du roi ; *promettez des récompenses à ceux qui feraient des révélations*; ne soyez pas arrêtés par le défaut de fonds ; toute dépense vous sera remboursée.

» Prenez conseil des circonstances ; usez de la latitude qui vous est accordée ; vous pourrez compter sur l'approbation comme sur l'appui du gouvernement. »

Cette circulaire, où se déployait dans toute sa violence le plus effrayant arbitraire, était aussitôt rendue publique (par le *Journal*).

Le lendemain, un arrêté du général Donadieu assurait à qui livrerait un des auteurs de la rébellion une récompense de cent à trois mille francs, suivant l'importance de l'individu dénoncé. Incitations et promesses odieuses, qui nous offrent le triste spectacle de fonctionnaires surexcitant les plus bas intérêts, provoquant à la délation et au meurtre, et offrant le prix du sang.

Il est juste de dire que les menaces n'étaient pas épargnées à ceux auxquels ces promesses ne suffisaient pas ; car un arrêté du 9 mai, visant quiconque cachait chez lui un insurgé sans le dénoncer, le menaçait de la peine de mort, et de *faire raser sa maison*.

Rasée aussi la maison de celui qui aurait recélé chez lui des armes sans les déclarer !

Le ministère, il est vrai, jugea peu pratique l'exécution de cette mesure. Il se borna à revenir à sa méthode favorite, en élevant simplement le taux de la délation : il le porta à *vingt mille francs* pour qui livrerait Didier, le chef du mouvement.

Le procès des insurgés ne fut qu'une formalité. L'interrogatoire se réduisit à un simple appel nominal. Aucun avocat n'avait été autorisé à conférer avec les accusés. Six d'entre eux, arrêtés le 5 dans un faubourg, lorsqu'ils s'entretenaient paisiblement à leur porte, furent acquittés ; les vingt et un autres furent condamnés à mort le même jour (9 mai).

Le lendemain, la preuve de l'innocence de deux des accusés

fit surseoir à leur exécution. Cinq autres, dont la participation à l'émeute n'avait pu être démontrée, furent l'objet d'une demande en grâce adressée au roi par le Conseil de guerre lui-même.

Les quatorze autres furent fusillés le 10, au milieu de la consternation et de l'épouvante de la population.

Puis, le gouvernement refusa les grâces demandées et ajouta que les vingt et un accusés devaient être fusillés. Les sept autres condamnés, dont cinq présumés innocents et deux formellement reconnus comme tels, furent donc exécutés, dans la soirée du 15.

Enfin le lendemain, le troisième des condamnés du 7 mai fut guillotiné.

Quant à Didier, qui s'était réfugié en Savoie, il fut dénoncé par un aubergiste, livré par les autorités sardes, et guillotiné à Grenoble le 10 juin.

X. — CONTRE-COUP DE L'AFFAIRE DE GRENOBLE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Que se passait-il dans l'Ain, pendant ce temps ? Certes, aucun des événements de cette année terrible n'était fait pour diminuer l'horreur de la population à l'égard d'un régime odieux. Mais la lassitude était venue ; et, bien qu'ils eussent ressenti douloureusement le contre-coup des événements de l'Isère, les habitants de l'Ain, découragés, avaient pris le parti de rester tranquilles.

Et puis, les affaires allaient par trop mal, et la vie devenait de plus en plus difficile. L'année précédente, les moissons avaient été retardées à tel point qu'en octobre elles étaient encore sur pied. Puis la neige survint tellement à l'improviste que les récoltes en furent couvertes : dans la montagne, on ne moissonna pas avant le mois de janvier. Aussi vit-on le prix du blé monter, depuis 8 fr. le double-décalitre, successivement jusqu'à 9 75, 10 50 et 13 50. La pièce de vin atteignit

le taux de 180 fr. Au commencement de l'hiver, la municipalité de Bourg avait fait à la générosité de la population, en faveur des pauvres, un appel pressant, plus que cela, forcé. Si l'opposition protestait parfois, ce n'était que faiblement, en quelques paroles amères, porte close.

L'administration préfectorale n'avait pas les mêmes raisons d'éviter le bruit. Aussi, à la suite de l'affaire de Grenoble, on la vit redoubler de zèle. A peine le ministre de la police lui eut-il envoyé les instructions qu'on a lues plus haut, le préfet de l'Ain débuta par lancer arrêtés sur circulaires concernant le dépôt des armes de guerre; il ordonna des visites domiciliaires, prescrivit que des détachements de troupes de ligne et de gendarmerie seraient envoyés en garnison dans les communes où le dépôt des armes n'aurait pas été effectué assez tôt, et y demeureraient aux frais des habitants jusqu'à ce que cette opération fût terminée (25 mai).

En effet, dès le 28 mai, des détachements de la légion et de la garde départementale partirent de Bourg pour opérer dans les cantons de Brénod et de Poncin le désarmement prescrit.

Et pourtant, aucune de ces mesures n'avait encore satisfait ce préfet, instrument d'un gouvernement de paix. Plus que jamais, il lui fallait quelqu'un pour *faire un exemple*. Il le lui fallait à tout prix, et immédiatement: il avait bien affaire de perdre son temps à chercher! Précisément, le maire de Saint-Jean-le-Vieux, homme bien pensant s'il en fût, avait dans sa commune un ancien soldat de la Révolution que nous avons vu paraître aux Cent-Jours; il se nommait Savarin, et avait le tort de ne pas cacher la répulsion que lui causait le régime ramené par l'étranger. Le maire de St-Jean-le-Vieux, M. Gallien de Lachaux (il faut conserver à l'histoire un aussi noble nom) signala Savarin au préfet de l'Ain, le baron Camus du Martroy.

(*A suivre.*) E. TIERSOT.

SONNET FÉMININ

Pour verser une extase à vos langueurs calines,
Je vous dirai pendant vos heures paresseuses,
Les rhythmes lents et purs des musiques berceuses,
Où riront mollement les rimes cristallines.

Assoupie au milieu des fraîches mousselines,
Vos rêves seront pleins de visions charmeuses
Qui danseront au bruit des strophes endormeuses,
Plus douces qu'un lointain concert de mandolines.

Sur les ailes de ces caresses murmurées,
Que votre âme s'envole aux régions dorées
Par des cieux d'azur tendre aux blancheurs opalines !...

Telle, aux accords du vers, dormez, calme et ravie,
Jusqu'à l'heure où, vos yeux se rouvrant à la vie,
Vous vous éveillerez pour croquer des pralines.....

EROS

Le bel enfant Eros, debout dans la lumière
Où luit sa chevelure ainsi qu'un casque d'or,
Dans l'éclat triomphal de sa grâce première,
Entre ses doigts tient l'arc d'argent qui vibre encor

Il a, pour y planter sa flèche meurtrière,
Choisi le sein fougueux d'un Poète au cœur fort ;
Et l'homme, terrassé par le mal qui le mord,
Exhale en gémissant sa plainte et sa prière :

« Grâce ! Pitié ! Pourquoi me briser ! Que veux-tu ? »
Mais le Dieu, qui sourit du chanteur abattu,
Contemple longuement sa cruelle agonie.

« O fou, loin de pleurer, redresse-toi vainqueur,
Répond-il, car mon trait qui fait saigner ton cœur,
Te donnant la douleur, t'a donné le génie ! »

ANTOINE BARBIER.

MÉLY CATÈCHE

M. Jean Lardet resta veuf à trente-sept ans. Il était dans la pleine force de l'âge. Et pour son commerce de mercerie en gros, une femme sachant tenir les livres lui eût été bien utile. Il lui aurait été facile d'en trouver une, car il avait amassé du bien, était rangé et pas désagréable de sa personne. Ce qui l'empêcha de se remarier, ce fut la grande amour qu'il avait pour son petit Joseph.

Ce petit allait sur ses neuf ans : il était tout le portrait de sa défunte mère, la Rose Colin. Il avait ses jolis traits, son teint blanc, sa complexion délicate, sa voix et son accent, un peu de sa grâce, et toute sa bonté et douceur. Son père l'aimait donc doublement, pour sa défunte et pour lui-même.

Mais enfin il restait jeune, M. Jean Lardet. Un soir de mai, rentrant chez lui, après une journée de courses fatigantes, il trouva sa nappe mise, un petit souper appétissant prêt, la Pascale, grande franc-comtoise au museau frais, à l'air de bonne humeur, bien empressée à le servir. Il lui sourit : elle le lui rendit. Il vaut mieux ne pas insister sur ce qui put suivre.

Le lendemain matin, M. Jean encore au lit, un peu las, paraît-il, dit à la servante qui mettait sa coiffe à la mode du Bailliage d'Aval : Va voir si le petit se lève. Tu lui donneras à déjeuner, et tu l'enverras à l'école mutuelle.

La Pascale trouva l'enfant dormant encore, l'éveilla brusquement et lui cria : Dépêche de sortir des draps, petit paresseux. — Joseph se mit debout et voulut se laver. La fille le gourmanda. — Ma petite maman qui est vers le bon Dieu me l'a recommandé, criait le petit. La Pascale lui donna d'une main une taloche, de l'autre un *chiffon* de pain, et le poussa hors.

M. Jean avait entendu cette scène ; il en resta soucieux. Au dîner l'enfant parut chagrin, mais ne dit mot. Même chose le soir. Le père le mena à la promenade, le fit souper, le coucha lui-même. Une demi-heure après, entendant quelque bruit en sa chambrette, il alla y voir. La lune entrait par la fenêtre sans rideaux. Le petit était assis sur son lit, la tête dans les mains, les yeux grands ouverts, cherchant une chanson dont l'air, puis les paroles, lui revenaient à la mémoire par lambeaux. Après plusieurs essais, il arriva à dire la mélodie entière avec un sentiment profond dont il semblait lui-même ravi et navré. M. Jean était resté à la porte, immobile. Il avait reconnu une pauvre vieille romance mélancolique où la Rose mettait tout son cœur. Il y est parlé d'un jeune homme « captif dans une tour obscure » et d'une belle enfant le visitant ; la mère de celle-ci s'inquiète. La belle enfant de la rassurer avec ce refrain très sincère et cependant trompeur :

Maman, ne sois pas mécontente ;
La pitié n'est pas de l'amour...

Que le petit chanteur comprît le sens des humbles vers, de l'air pénétré, ce n'est point à croire. Il les disait avec une exactitude et une émotion attestant du moins la puissance et la fidélité de ses souvenirs. Quand sa frêle voix, si semblable par le timbre à celle de Rose, reprit le refrain con-

vaincu, l'idée vint tout à coup au père que l'âme de la mère morte revivait réellement en leur enfant et le bouleversa. Un sanglot profond monta de son cœur. Il prit le petit dans ses bras, le couvrit de longs baisers mêlés d'une ou deux grosses larmes, puis le remit en son lit disant: Ce n'est pas l'heure de chanter, petiot, mais de dormir. Dors vite ou tu seras malade demain et, tu sais, il faudra rester couché. Il ne le quitta pas avant de l'avoir vu sommeillant de ce bon sommeil qu'on a à neuf ans.

La géante du Bailliage d'Aval fut congédiée le lendemain. Elle fondit en pleurs, insinua que « le sacrifice qu'elle avait fait à Monsieur étant unique méritait mieux. Elle avait bien quelque droit vraiment à être épousée... »

M. Jean était un homme juste et bon. Sous l'averse de larmes il avait ployé la tête. Au « sacrifice *unique*, il la releva, et la remua de gauche à droite en souriant un peu. Puis sans autrement contester le point, il dit à la grande matoise: « Voyons! Tu ne m'as rien demandé, ni marchandé? — Ah! c'est bien mon tort! — Je ne t'ai rien promis? — Hélas! non. Mais comme vous êtes un honnête homme, vous me devez bien quelque chose. — Tu me faisais si douce mine le matin... j'ai cru que nous étions quittes. Mais puisque tu réclames, tiens! voilà cent francs pour ton gage de six mois, et cent francs pour ta peine d'avant-hier. Est-ce assez? »

En palpant les dix *jaunets*, la Pascale tâcha bien de prendre un air résigné, mais n'y réussit pas. Et M. Jean le vit aussi à la révérence qu'elle lui fit en partant, la grande comtoise n'avait pas l'habitude de placer si avantageusement ses sacrifices *uniques*...

M. Jean fut pour son enfant une mère très tendre, plus attentive, plus absolument dévouée que bien des mères ne

le sont. Joseph fut mieux et plus aimé, presque aussi choyé, peut-être en tout mieux appris que ne le sont les enfants des princes. Un naturel excellent le sauva des inconvénients d'une pareille éducation. Il était intelligent, appliqué, caressant, et pendant les dix années qui suivirent les petites scènes domestiques dessus dites, on ne sache pas qu'il ait fait une peine à son brave homme de père.

Une liaison de collège fit entrer Joseph, vers ses douze ans, dans la maison Catèche. Ces liaisons d'enfants, par l'union étroite d'âmes, la chaleur tendre, la jalousie, l'exclusivisme, ressemblent à l'amour et souvent durent plus. Mais le petit Catèche mourut à quinze ans d'une fièvre maligne. La passion avec laquelle Joseph le soigna, la sincérité avec laquelle il le pleura lui gagnèrent le cœur du père Catèche. Le vieil architecte, depuis trois ans, voyait ces enfants jouer et travailler ensemble. Il leur donnait des leçons de dessin et de géométrie. Il voulut continuer les leçons à celui qui survivait, qui lui reparlait incessamment du petit mort, et lui ressemblait quelque peu d'esprit, ayant pris beaucoup de lui par l'habitude de vivre avec lui à cœur ouvert, de recevoir les mêmes enseignements, les mêmes idées, les mêmes impressions.

Quand, à dix-sept ans, Joseph sortit du collège de Montbeney, chargé de couronnes, le père Catèche offrit à M. Jean de prendre le jeune garçon dans ses bureaux et de lui enseigner son métier d'architecte qui lui avait assez bien réussi. M. Jean en référa au *Petit* : celui-ci topa tout d'abord, ayant goût à ce plus grand et noble des arts, lequel est en même temps, dans les provinces comme la nôtre et dans une petite ville comme Montbeney, un assez humble métier.

M. Catèche était un singulier homme et son intérieur aussi était fort particulier.

Je le vois encore, ce long, maigre, blême personnage entortillé dans une redingote verd-pré, infiniment trop large, rapée à outrance, rigoureusement propre, et je crois inusable. Je dessinerais, si je savais dessiner, sa tête d'oiseau chauve, sa laide figure émaciée, ridée, usée et propre comme sa redingote, son profil sec, son œil fin, et sa grande bonne bouche riante. Il avait fait son éducation avant 1800 et était en tout de l'autre siècle. Il en était par l'esprit à ce point qu'il a refusé une fois de bâtir une église et une fois de restaurer une gentilhommière, cela surtout par horreur du style *gothique :* il prenait, cet homme si doux, en face d'une ogive ou d'un machicoulis, l'air d'un taureau en face d'un pantalon rouge (autant que sa figure pâlotte le lui permettait). Il était déiste, élevait son âme un moment tous les jours vers l'*Être suprême*, mais n'avait requis l'assistance d'un prêtre qu'une fois en sa vie, pour recevoir de lui la bénédiction nuptiale, par pure condescendance pour Julie Lauret, femme Catèche. Ayant peu de tempérament et bien de la probité, il avait été fidèle à la susdite. Julie, fort *puissante* (comme on dit à Montbeney) et fort friande de nature ne s'était pas piquée d'une entière réciprocité. Deux ou trois élèves de son mari (de robustes paysans apprenant là un peu d'arpentage, de dessin linéaire, etc.) le surent les uns après les autres. M. Catèche le savait aussi : il n'y attachait pas d'importance, regardant les caprices de sa moitié comme une suite naturelle de sa complexion, et ne songeant à les lui reprocher non plus qu'à la gourmander au sujet du goût immodéré qu'elle avait pour la dinde aux marrons.

Que cette bonne dame se soit employée tout de suite

à former Joseph, une amie intime de Mme Catèche me l'a dit et à toute la ville. Mais c'est là une pure induction comme en risquent parfois prématurément les amies intimes qu'on peut avoir. Mme Catèche avait une amour toute maternelle pour le petit camarade de son fils défunt resté très en retard pour son âge d'ailleurs. — Avec le temps cette affection si sainte eût pu changer de caractère? — Je ne dis ni oui, ni non. Le temps manqua. Un an après l'installation de Joseph dans la maison, Mme Catèche fut *moissonnée par la Parque* en sa fleur. Une expression de mise en ce temps. Le vrai est qu'elle mourut d'une indigestion de dinde aux marrons.

Joseph resta entre son vieux maître et la fille d'icelui, Mlle Amélie, familièrement la Mély. Cette personne était son aînée de deux ans. Elle était grande, bien faite, avec le torse un peu court de la Diane à la Biche, ses jambes un peu longues ; dans les contours elle avait plus de molle ampleur, dans l'allure moins d'âpre énergie ; mais sous une lourde couronne de tresses d'or fauve, le même air de tête altier ; dans des yeux gris d'acier une ardeur ; dans le sourire une humeur moins farouches. Elle avait de sa mère le grand appétit, la bonté de cœur non moins grande, le folâtre enjouement ; de son père un esprit réfléchi et de la suite dans les idées ; de ses deux auteurs une absence totale de préjugés.

Pendant deux ans cette belle personne et ce jeune garçon vécurent côte à côte, souvent seuls, dans une entière pureté et innocence et comme frère et sœur. Joseph, on l'a dit, n'était pas précoce. Mlle Mély, au contraire, avait à vingt ans l'acquis et l'aplomb d'une fille de vingt-quatre. Elle regardait son compagnon comme un enfant d'un naturel aimable, d'une figure heureuse, mais enfin comme

un enfant... Peut-être à l'inadvertance de cette belle fille il y avait une autre raison...

Un certain 10 mai, soit que Joseph arrivât au bureau trop tôt, soit que Mély se levât trop tard ; quand le jeune garçon sonna la belle-fille vint lui ouvrir assez peu vêtue d'un peignoir flottant et mal clos ; ses boucles blondes ruisselant sur son col, sur ses bras presque nus, éblouissants de blancheur. En voyant ainsi ce qu'il n'avait vu jamais et paraît-il jamais soupçonné, le jeune garçon sentit en lui se faire une révolution brusque, mêlée de volupté et de souffrance. Mély le vit rougir, trembler, s'appuyer au mur... Elle comprit vaguement, et s'enfuit en serrant son peignoir, ce qui trahit sa beauté tout entière et accrut le trouble inénarrable de l'innocent Joseph.

Il s'était senti deviné à un demi-sourire railleur peut-être. Il resta près d'un mois sans oser la regarder en face. Il n'était pas plus timide qu'un autre, mais il avait une maladie bizarre qu'il s'était inoculée en lisant les romans et les poètes de 1820. Les héros ou jeunes premiers de ces chefs-d'œuvre illisibles aujourd'hui (les nôtres le seront demain) ressemblent invariablement à ce Renaud du Tasse dont il est dit :

Armé c'est le dieu Mars, désarmé c'est l'Amour.

Joseph avait la certitude de n'être ni l'un ni l'autre. Il était de taille moyenne, assez bien fait, un peu frêle et ressemblant par sa complexion, restant quasi-féminine encore, à sa défunte mère. Il avait le teint blanc, les cheveux bruns frisés, le front trop large ou le bas du visage trop pointu (je ne sais pas bien) et aussi les yeux de biche effarouchée de la Rose Colin. Et sinon toute sa grâce, (il

était un peu gauche) du moins sa bonne grâce et sa bonté et douceur. Ainsi fait, il se croyait disgracié de nature et indigne d'être distingué par les femmes, cela le rendait peureux avec elles, et cette peur même le rendait plus gauche et maussade. Il le sentait, il en était malheureux et de parti pris il mettait de l'affectation sinon à les éviter, du moins à paraître ne pas s'occuper d'elles.

Cette défiance de lui, qui le rendait malheureux depuis deux ans, restait entière ; mais elle ne put prévaloir contre l'instinct qui venait de s'éveiller en lui et de faire de lui un homme. Cet homme, partagé entre sa vieille inquiétude et sa nouvelle fièvre, en fut plus malheureux — non malheureux tout-à-fait, car s'il souffrit de son combat intérieur, il en était fier. Et quand des yeux de jeune fille, complaisants, en lesquels il n'eût pas su lire un mois avant, lui riaient çà et là, il y puisait des lueurs d'espoir.

Bientôt il passa la moitié des jours et une partie des nuits à suivre Mély sans qu'elle pût s'en douter, à ce point fasciné et possédé qu'il eût donné un an de sa vie pour l'entrevoir une fois encore comme il l'avait vue, venant à lui dans son peignoir flottant, ou le fuyant dans ce peignoir collant plus séduisante mille fois.

Il maigrit, il pâlit dans cet espionnage ardent. Il y perdit le sommeil, l'appétit et un peu la raison. Il acheva de se convaincre d'abord que pour Mély il n'existait pas. Puis il crut entrevoir qu'elle était occupée d'un autre.

Le père Catèche, qui avait laissé à sa femme une si entière liberté, n'avait pas davantage songé à limiter ou à surveiller la liberté de sa fille. Il vivait de son art, à ses yeux le maître de tous. Il se consolait de n'avoir à construire que des mairies de village en bâtissant sur le papier une capitale idéale de l'Europe fédérée ; une future

Byzance, plus grande et belle que l'ancienne ; avec ses murs, son port, son Sénat, ses temples au Dieu-Univers ; ses bibliothèques, ses collèges, ses théâtres polyglottes ; ses musées, ses jardins publics, ses bains ; ses places, statues et arches triomphales ; ses aqueducs et ses fontaines. Il eût vécu trois vies qu'il n'eût pas parachevé cette œuvre dont Michel-Ange eût souri. A ce moment même il était occupé de dessiner les six Caryatides de sexes différents qui devaient porter le péristyle du grand temple : ces figures géantes devaient représenter le Monde anté-diluvien, les quatre parties de l'Univers actuel, et l'Eden à venir. Il voulait leur donner la simplicité et la pureté de l'antique, et aussi la pensée et l'expression moderne, et se relevait la nuit pour les retoucher.

Les soirs quand elle le savait enfermé, et occupé à ce grand œuvre dont le feu prenant au logis l'eût à peine distrait, Mély sortait avec la petite servante borgne, Catau Loriquart en son nom, qui se serait fait écharper pour elle. Elles s'acheminaient prestement vers le Bosquet, hameau à deux kilomètres de la ville, où habitait la laitière de la maison qui avait été aussi la nourrice de Mély et s'appelait la Paule. La nourrice, la sœur de lait n'étaient pas moins acquises à la jeune fille que la servante. Toutes les quatre soupaient ensemble dans le verger, non sans beaucoup babiller et rire. Quoi de plus innocent ?

Seulement... de l'autre côté du buisson, il y avait un joli jardin anglais, dans ce jardin un pavillon, dans le pavillon un officier qui, revenu blessé du Trocadéro, se guérissait là. Cet officier, du balcon de son petit logis, avait vue sur le verger. Quand Mély arrivait, il était sur ce balcon exactement, et restait là à chanter tant qu'elle-

même restait à folâtrer dans le verger. C'était assez innocent encore.

Et Joseph, pour arriver en même temps que Mély au Bosquet, faisait tous les soirs une lieue, prenant au plus long et derrière le hameau. Il arrivait par un chemin creux très couvert, assez sombre, qui contournait de trois côtés le verger de la Paule et le jardin anglais voisin. Il suivait le contour dessus dit avec une extrême lenteur, s'arrêtant parfois ou même s'asseyant en quelque endroit bien abrité contre les regards. Il entendait alors dans la nuit de printemps des gazouillements et des rires de voix fraîches dont l'une faisait battre fortement son cœur... puis ensuite une autre voix qu'il ne pouvait s'empêcher de trouver fort belle et de détester sincèrement. Celle-ci chantait en vérité délicieusement les airs de Cimarosa avec l'accent gracieux des créoles.

Un jour, pourquoi? Je ne l'ai pas su; Mély sortit du verger, plus tôt que d'ordinaire, flanquée de sa fidèle borgnesse. Celle-ci reconnut la première Joseph, planté devant la porte, et fit un cri.

Le pauvre garçon eut l'incroyable idée de vouloir expliquer sa présence là. Il n'y réussit point. Mély, à son embarras indicible, à sa figure désespérée, comprit tout et notamment qu'elle était devinée plus qu'à demi. La scélérate fille prit, sans aucunement hésiter, le bras du pauvre malheureux enfant et se fit ramener chez elle, s'y pendant à ce bras avec un touchant et troublant abandon, prodiguant les demi-confidences, les demi-promesses vagues, les demi-caresses ensorcelées...

Le premier mouvement de Joseph avait été tout de défiance, mais il ne dura pas. Avez-vous connu ce ravissement de sentir sous votre bras battre un petit cœur ingénu;

d'entendre à votre oreille dans la tiède nuit complice, chuchoter une caressante voix ; voltiger un rire virginal ! Avez-vous mêlé, sous un frais rayon de lune, votre regard ému au regard ému d'un grand œil bleu sincère ? Or vous comprendrez bien, en ce cas, que Joseph crut tout ce qui lui fut dit, ou dit à moitié, chemin faisant, ce soir-là.

Quoi donc ? — Eh bien voici (mais je vais appuyer lourdement où Mély effleurait avec une grâce légère et une infinie pudeur) : « Son cher vieux père s'affaissait depuis l'hiver... il allait bientôt la laisser si isolée, si esseulée au monde... elle avait peur du monde instinctivement... elle le pressentait malveillant et perfide. Elle cherchait, c'est vrai, en tremblant, un cœur où s'appuyer. Avec quel oubli de tout et quelle reconnaissance elle se donnerait, si ce cœur fidèle venait s'offrir ! Quelle peur elle avait de se tromper pourtant en son inexpérience des hommes et de la vie !.. »

Tout cela fut amené et dit bien mieux, naturellement, admirablement. Tout cela sollicitait un aveu que Joseph frémissant commença... Qui donc vint l'arrêter sur sa lèvre ? Un petit rire de Mély auquel le rire de la borgnesse fit écho. De quoi riaient ainsi les deux complices ? Oh ! de ce qu'une chauve-souris passant les avait touchées de son aile. Cette bestiole, je le crains, changea la destinée de Joseph.

Mély l'avait quitté froidement — Puis, pendant les jours qui suivirent, elle redoubla d'agaceries avec lui. — Puis un mot qu'il entendit dans un café lui fit comprendre que les relations de Mlle Catèche et du beau créole étaient ébruitées. Il se crut joué, se fit d'autant plus réservé que Mély l'était moins avec lui. Celle-ci, un soir, devant M. Catèche, l'insulta follement. Et comme il s'en allait hors de lui, stupéfait de l'incartade, la bor-

gnesse se trouva sur son chemin et l'appela : grand naïf en lui riant au nez.

Il se promena tard, rentra ayant la fièvre, assista au souper de son père, mais refusa de manger, monta dans sa chambre, écrivit à Mély trois lettres longues, passionnées, injurieuses, les brûla, puis en laissant une quatrième inachevée, se déshabilla et se mit sur son lit. Vers minuit, il venait de s'assoupir, quand M. Jean, inquiet depuis quelque temps de son état de dépérissement, lui trouvant ce soir une figure qu'il ne lui connaissait pas, et voyant du feu chez lui, entra dans sa chambre.

En entrant il aperçut, sur la table, la lettre commencée, la lut, ne la comprit pas toute, y comprit du moins que son cher bon petit garçon était follement épris d'une misérable femme qui se jouait de lui. Il voulut d'abord l'éveiller pour le questionner, mais il fut pris d'un mélange d'étonnement, de joie et de chagrin en voyant ce beau jeune corps amaigri de son enfant devenu un homme. L'expression douloureuse du visage pâle de Joseph, lui rappelant soudain celle qu'il avait vue à sa femme sur son lit de mort, le fit frissonner. Il s'assit au chevet du lit, couvant son fils des yeux, cherchant anxieusement ce qu'il pouvait faire pour le guérir d'un mal auquel il ne comprenait rien, l'amour n'ayant été pour lui qu'un rêve heureux. En voyant l'enivrement profond avec lequel le cher malade s'abreuvait de son sommeil, il pensa qu'il valait mieux ne pas le priver de ce meilleur des remèdes. Il resta là à le veiller jusqu'au jour, comme dans ses maladies d'enfance il faisait : relisant la lettre, retrouvant en sa mémoire de menus faits qui l'éclairaient un peu, finissant par deviner ce qu'il ne comprenait pas, réfléchissant sur ce qu'il devait ou pouvait faire...

Au matin, Joseph s'éveilla, vit son père à son chevet, lut dans ses yeux qu'il était informé et se jeta en sanglotant à son cou. Après un long embrassement, comme pleurant encore il voulait parler, le père, avec un bon sourire et en secouant la tête, mit un doigt sur sa lèvre et lui dit : Il y a longtemps que je promets à nos parents d'Anduze d'aller les voir. Mon frère et ses filles ne te connaissent pas. Mes affaires me laissent du répit. Voilà le beau temps. Si tu veux, nous expédierons une malle ce matin par les voitures ; et après dîner nous partirons à pied, toi avec ton fusil et moi avec ma canne.

Joseph resta, quelques secondes durant, étourdi de la proposition. Il se fit en même temps dans son cœur un déchirement, dans son esprit une lumière. Et il dit à son père d'une voix encore douloureuse, mais résolue : Je vais descendre la grande malle.

Un jeune canard, sorti de sa coquille au bord d'une onde, et qui a vécu ses premiers soleils dans le liquide élément, se risquant sur la terre pour la première fois n'a pas de médiocres étonnements,

> Je passai les déserts — mais nous n'y bûmes point.

Ainsi de Joseph quittant l'insigne ville et bailliage de Montbeney pour voir pays. Le bon Jean Lardet avait eu bien de la sagacité et lucidité en décidant cette transplantation.

Le plus effrayant symptôme de la maladie mentale du jeune homme, c'est que, quoi qu'il fît et voulût faire, il pensait environ dix fois par heure au délicieux profil de Mély Catèche, à son bras si rond et si blanc, ou aux flots onduleux de sa chevelure d'or rouge où il devait être si bon de se plonger, dût-on en mourir...

En voyant pour la première fois cette grande ville, un des plus ardents foyers de l'activité humaine, qui a nom Lyon, Joseph fut frappé d'étonnement et distrait de sa préoccupation maladive. Mais, là encore, une fois pour une robe de soie bleue faisant froufou sur le trottoir, une fois pour un mutin profil entrevu derrière la glace d'un magasin, la fille de l'architecte lui apparut deux soirs et il rêva deux nuits qu'elle se moquait de lui.

En suivant le Rhône, avec le sombre mur lointain des Cévennes à droite, en face la haute pyramide fauve du Ventoux, sous les yeux les larges eaux mugissantes du fleuve, ayant pour la première fois la vision de la grandeur des choses, il en fut ravi et absorbé. Mais comme, un matin, l'hôtesse comtadine en servant le déjeuner le lorgnait de ses grands yeux gris perfides, le redoutable éclair des yeux de Mély lui transperça soudain le cœur à nouveau et il en fut dévoré tout un jour.

Mais là-bas, là-bas, sur le Gardon d'Anduze, dans le mas ensoleillé d'un soleil si doux, et tout enguirlandé de pampres or et pourpre, où pendent les gros raisins délicieux du Midi, il se trouva dans un milieu nouveau qui le séduisit et le posséda vite tout entier. Les deux frères qui ne s'étaient plus vus depuis vingt ans se contaient à l'infini leurs opérations commerciales — leurs victoires. — Ils avaient réussi parce qu'ils avaient d'instinct eu la première de toutes les habiletés qui est la droiture. — Ils avaient été heureux parce qu'ils avaient réussi d'abord, puis parce qu'ils étaient bons. De dire qu'être bon c'est le moyen sûr d'être heureux, je n'ai garde : c'est seulement le moyen le moins mauvais connu... Autour d'eux riait, babillait, chantonnait une famille charmante, toute méridionale, composée de trois cousines ravissantes dont l'aînée,

Suzanne, allait se marier. Au milieu des aimables filles, en compagnie de Raphaël Maynal, son futur cousin, joyeux garçon avec lequel il chassait et pêchait tout le jour, en compagnie aussi d'une sœur de Raphaël, jeune veuve, frisque et piquante infiniment, notre Joseph resta, ma foi ! huit jours sans penser... au pays.

Cette veuve avait une préférence marquée pour la conversation des jeunes garçons de la figure et de l'honnêteté de Joseph : elle en eut une fort longue et pleine de charme avec lui... le huitième jour, où, lui montrant la grotte d'Anduze curieuse par ses stalactites, elle lui apprit plusieurs choses qu'il ne connaissait que par ouï-dire et ne laissa pas de goûter beaucoup. Le soir, il parut distrait au souper de famille, c'est qu'il repassait les incidents aimables de la journée. La seconde de ses cousines, la petite Manuelle, lui offrit deux fois d'un bon gâteau d'amandes qu'elle avait cuisiné de ses jolies mains. Il ne répondit pas. Manuelle, le cœur gros, attendait. — Vous verrez, dit Maynal en riant, que ce beau ténébreux songe au pays et aux amours qu'il y a laissées. Joseph tressauta, baisa la petite main de sa cousine en lui demandant pardon. — Il voyait cependant danser devant ses yeux cette phrase de sa lettre à Mély : Il n'y aura jamais pour moi d'autre femme que vous. Heureusement, il n'avait pas envoyé cette lettre.

Les trois semaines qu'il passa en Languedoc lui furent profitables. Il apprit des jeunes femmes au milieu desquelles il vécut là à être aimable et à avoir quelque confiance en lui.

Quand, après un peu plus d'un mois d'absence, il revint frapper à la porte du père Catèche, il n'était pas plus ému que de raison.

La borgnesse lui dit : Vous voilà revenu, bel oiseau. Pendant que vous couriez le monde, il y avait ici du grabuge. Le Lieutenant a demandé Mamselle en mariage. Monsieur a refusé parce que ce militaire est écuyer, comme qui dirait de noblesse, et parce que son arrière-grand'-mère était une femme noire et qui ne croyait pas en Dieu. Mamselle en a été chagrinée et colérée beaucoup, et dimanche avant-dernier elle est partie avec le Lieutenant.

Les jambes de Joseph flageolèrent sous lui : il n'était pas si guéri qu'il croyait. Il lui fallut un bout de temps pour se *r'avoir*, après quoi il demanda si M. Catèche était bien affligé. — Je me le pense, répondit Cateau, il mange si petitement du depuis, qu'il en vient à rien. Mais il n'a pas reparlé de Mamselle.

En revoyant son élève, le vieil architecte lui serra les mains en versant des larmes et lui dit tout de suite : Je ne veux pas ouïr parler de ce qui est arrivé. Travaillons.

Et il travailla encore deux mois environ à finir *sa ville*. Un soir gris de novembre il dit à Joseph de sa voix fluette, plus mince que d'ordinaire, et quasi exténuée par l'abstinence, la douleur, le labeur de nuit : *Exegi monumentum ære perennius*. Il y a un legs pour toi dans mon testament, tu en emploieras la moitié à faire graver et éditer mon œuvre...

Il mourut un peu après. M. Jean Lardet, institué son exécuteur testamentaire, trouva dans son bureau deux lettres de Mély non ouvertes. Il y vit qu'elle habitait Cherbourg, lui manda la mort de son père. Elle lui envoya courrier par courrier sa procuration à la fin de vendre ses biens et de lui en faire tenir le montant. Tout fut réalisé sauf une somme assez considérable prêtée sur première hypothèque, exigible dans trois ans.

Pendant ces trois années, on n'entendit pas reparler de Mlle Catèche.

Joseph avait hérité de la clientèle de son maître. Il menait une vie occupée, rangée, plutôt triste pour un garçon de vingt-quatre ans. Son père le sentait et songeait à le marier. Il reçut un matin d'Anduze la lettre que voici :

Mon frère Jean, la Suzanne Maynal et son mari sont comme des tourtereaux. Mais ma seconde, la Manuelita me désole. Elle parle de se faire nonne, elle qui était la plus riolette des trois. Elle a bien changé. Sa petite sœur dit qu'elle a douceur de cœur pour ton coquin de Joseph. Si tu la veux pour bru, je mettrai bien vingt-quatre mille francs dans son tablier...

M. Jean montra la lettre à son fils et lui dit avec quelque émotion (chose assez rare chez lui et marquant bien qu'il avait l'affaire à cœur) : Qu'en dis-tu, mon garçon ? La petite est de bonne complexion et santé, douce et gaie de caractère, assez bien de visage... si elle te va, j'ajouterai 16,000 francs aux 16,000 que tu as de ta mère ; nous arrangerons, pour vous, gentiment le second étage de la maison... une femme chez nous ne gâtera rien.

Joseph pensa d'abord qu'il était bien jeune pour se marier — puis, voyant le grand plaisir que la chose ferait à son père, il se décida.

Le mariage fut célébré à deux mois de là. Les deux frères étaient enchantés et se disaient rajeunis ; la petite Manuelle était bien heureuse et jolie à croquer ; Joseph un peu froid d'abord fut attendri et gagné au commun enivrement. — L'églogue est fort passée de mode ; un bonheur bourgeois davantage. Je ne dirai donc rien autre de la noce et rien du tout des bons et paisibles jours qui six mois durant suivirent. — Vous voyez cela d'ailleurs :

Joseph travaille sous la lampe. Manuelle le regarde en brodant leur chiffre sur d'assez beau linge damassé. Jean Lardet compte son gain de la journée en les regardant tous deux avec son bon sourire. — Un Greuze, et assez fade, çà ne se cote pas cher. Il n'est pas de Fragonard scabreux qui ne se place mieux. Passons.

Passons à cette journée mémorable du 7 mai 1825 où Montbeney fut remué et scandalisé par l'arrivée de M[lle] Catèche en chaise de poste avec un valet de pied allemand et une femme de chambre irlandaise. Elle descendit à l'Ecu, prit le bel appartement du premier : et comme à son souper on ne changea pas sa fourchette à chaque plat, elle fit venir l'hôtelier, appela sa maison un bouisbouis malpropre, et lui expliqua avec hauteur et condescendance ce qu'on devait à une personne comme elle.

Son notaire, M[e] Mellinet, fut fort entouré le soir au Cercle et dit d'un air de gloire les motifs de cette fulgurante apparition. Voici. — Le père Catèche vivait de son état. Il plaçait régulièrement tous les ans le revenu d'un domaine à lui et d'un étang à sa femme, sur première hypothèque, chez un M. de Sénac, agriculteur en chambre, dépensant, bon an mal an, trois ou quatre mille francs à faire assécher ses bois, irriguer ses prés, marner ses terres, fumer ses vignes, croiser ses bêtes chevalines, bovines, ovines et porcines, le tout sans nul profit, faute de savoir faire ou de bonheur. La dette de M. de Sénac, en 1825, atteignait, y compris près de quatre ans d'intérêts arriérés, quatre-vingt-seize mille francs (en chiffres ronds), quand le dit Sénac alla de vie à trépas.

La veuve et le fils du défunt mis à sec par les frais de succession, n'avaient pas le premier sou pour faire hon-

neur à l'échéance qui arrivait. Ils firent offrir à Mlle Catèche un de leurs domaines, dit Malamort, rendant 4,700 francs net d'impôt. Mlle Catèche, avant de traiter, avait voulu voir.

Le lendemain de son arrivée qui fut un lundi, elle prit les renseignements dus chez le notaire, aux hypothèques, au cadastre, puis fit un mot à M. de Sénac disant en substance — 1° qu'elle jugeait l'affaire proposée faisable, sauf qu'elle croyait pouvoir demander une soulte dont elle fixerait la quotité après avoir vu : 2° qu'elle priait M. de Sénac de vouloir bien lui retenir un gîte en quelque auberge. Il y avait sept lieues de pays à faire ; elle arriverait le mardi soir, le mercredi visiterait le domaine et les bois — après quoi, en une demi-heure d'entrevue, si on lui faisait l'honneur de la lui accorder, tout pouvait être fini.

Ce même lundi au soir, elle fit demander un cheval de selle (on le trouva à la gendarmerie) et alla au Bosquet voir sa nourrice. En rentrant en ville elle rencontra Joseph Lardet se promenant avec son père et sa femme. Si changés qu'ils fussent tous deux, ils se remirent tout de suite. Mély cingla son regard le plus acéré à travers la figure de Manuelita et tout en levant le bord de son chapeau d'amazone à M. Jean, dit à Joseph d'un ton cavalier : Bonjour ! Venez donc me voir demain.

Manuelle choquée demanda ce que c'était que cette... demoiselle. M. Lardet ne répondit rien. Joseph répondit peu. Il se promit tout le soir qu'il n'irait pas à l'impertinent rendez-vous. Le lendemain matin il y courut.

Mély était couverte à demi d'une robe de chambre bleu-clair, large, transparente et étalant sa blanche beauté qu'un embonpoint tard venu et charmant rendait plus affriolante dix fois. Elle le fit asseoir à côté d'elle, le cou-

vrant d'un regard franc et droit, mêlé d'expérience, d'intérêt et d'un peu de tristesse. Elle lui dit : Vous êtes mieux qu'au temps où vous m'aimiez. Vous êtes bien. Mais puisque vous êtes venu, vous ne valez plus guères. — Il s'écria qu'il était venu parce qu'il l'aimait toujours. — Non, reprit-elle, vous ne valez plus guères. Moi, je ne vaux rien. Mais je suis votre aînée, vous savez. C'est pour avoir plus de raison que vous. Jeune homme, restez fidèle à votre femme. Moi, je viens me faire épouser par M. de Sénac.

Elle disait — Ses yeux disaient autrement ; Joseph les crut et mit sur son épaule de marbre un baiser fou... Elle sonna sa femme de chambre fort paisiblement et, faisant au malheureux un petit signe de tête indulgent mais qui était un congé, elle dit : Il faut que je passe une robe ; je pars pour Sénac tout-à-l'heure.

Les Sénac étaient des gens de l'autre monde, dévots étroitement, mais bien appris. Ils savaient l'histoire de Mlle Catèche, mais n'eussent jamais pensé que cela pût, en aucun cas, les dispenser d'être polis avec elle. De plus, la mère et le fils étant un peu effrayés de la situation de fortune où les laissait ce grand agronome, feu leur époux et père, croyaient bien pouvoir, sans se manquer, être accueillants pour leur créancière. Le fils avait donc répondu courrier par courrier : « Il n'y avait pas d'auberge logeable dans le village. Mme de Sénac et lui espéraient que Mlle Catèche leur ferait l'honneur de descendre au Château. »

Au débarquer, la belle créancière trouva son jeune débiteur lui offrant le bras de façon correcte. M. de Sénac pouvait avoir vingt-huit ans : il était de taille moyenne, un peu mince et tordu, mais sa figure était distinguée et absolument sympathique. La vieille Sénac, grosse bonne

petite femme ridée et mollasse comme une pomme cuite, fut bien. Après un souper bref, le curé arriva faire la partie d'échecs. Mlle Catèche fut fort regardée et jaugée sans qu'il y parût trop. Elle en eut parfaitement conscience et se tint de son mieux. Elle fit des frais juste assez ; montra de l'esprit, pas trop. En somme, elle plut et le vit.

Le lendemain mercredi, pluie à torrents tout le long du jour. Le surlendemain, les eaux au large coupaient les communications. Le troisième jour, vendredi, comme on partait pour Malamort, la pluie recommença. Ces journées critiques passèrent non seulement sans ennui, mais avec agrément, grâce aux ressources d'esprit de Mély, à ses beaux yeux, à son envie de plaire et aussi à la bonhomie et bonne humeur de ses hôtes. Enfin le samedi, par un joli soleil mouillé et frais, on se mit en route, la vieille Sénac dans sa vénérable calèche, attelée d'une rosse allant au pas, son fils et Mély à pied, chacun muni d'un fusil de chasse, faisant des pointes folles dans le bois et tuant des pies au vol à qui mieux mieux.

La vieille maison forte de Malamort est à une lieue de Sénac, à demi noyée dans les bois, et sinon en ruine, quelque peu délabrée. Mély la déclara ravissante. Il y avait, au rez-de-chaussée, trois pièces (meublées de vieux meubles du XVI[e] siècle assez conservés), encore logeables. L'une avait vue sur un ravin profond, boisé, avec une eau courante au fond. Les autres sur la cour de la ferme, complantée de grands noyers superbes, peuplée d'un peuple de poulains et pouliches tout noirs, de génisses toutes blanches, de porcelets tout roses, de chèvres avec des amours de cabris, et de force pintades, poules, pigeons, oies et canards fort amusants. La fermière était propre, ses petits drôlets, son mari avec son tablier de peau avait

l'air d'un druide. Le laitage était parfait. Tout était parfait à Malamort. On pouvait passer l'automne à Malamort très bien.

Mlle Catèche décida qu'elle signerait l'acte sous-seing privé qui l'en ferait dame et maîtresse en rentrant à Sénac. Le mot de soulte ne fut pas prononcé seulement. Le lendemain, dimanche (après messe ouïe), elle irait chercher ses malles à la ville et reviendrait s'installer lundi matin en son fief. Ses aimables hôtes, vendeurs et voisins, et M. le curé avec eux, lui feraient l'honneur et l'amitié de venir le soir l'aider à pendre la crémaillère — on en était à l'amitié, paraît-il.

La nouvelle châtelaine ramena donc le lundi avec elle : 1° force provisions de bouche ; 2° un jeune architecte, assez beau mâle, nommé Joseph Lardet. Vous souriez, lecteur, vous avez tort. Cette Mély Catèche voulait bien ce qu'elle voulait. C'est pour cela qu'elle faisait presque toujours ce qu'elle voulait faire. Si le sort eût mis un sceptre dans ses belles mains, elle eût pu dire ainsi qu'Auguste :

> Je suis maître de moi comme de l'univers...

Vous avez tort de rire. Elle se respectait toujours quand c'était bon à quelque chose. Et pour se faire respecter des plus osés, elle avait un certain regard acéré, à deux fins, qui mettait un pauvre amoureux en feu, et qui le congelait jusque dans les moelles *ad libitum*, selon le fluide positif ou négatif dont elle le chargeait. Enfin son grand valet de pied allemand était sur le siège de la voiture.

Elle présenta Joseph à ses convives avec un aplomb imperturbable. Elle voulait, dit-elle, lui faire dessiner un escalier monumental descendant de la *Tour du Nord* dans

le ravin. Cet escalier devait être « doux au monter, doux au descendre ». Il devait surtout s'assortir au site. Que s'il y ajoutait du pittoresque et de plus était achevé en septembre quand elle reviendrait s'établir à Malamort pour l'automne, elle donnerait publiquement à l'architecte, à son choix, outre le salaire dû, une couronne murale ou un bon baiser sur les deux joues.

La journée se passa à miracle, sauf que Joseph était furieux des façons, regards, caresses de chatte pudique dont la fille perverse assiégeait et incendiait ce pauvre Sénac si combustible. Il partit après-dîner à moiti enragé.

Mme de Sénac et M. le curé se mirent à leur partie d'échecs (la scélérate avait apporté un échiquier). Laissant les vieux ennemis aux prises, les jeunes gens s'établirent sur le balcon suspendu au-dessus du ravin — pour prendre le frais, écouter le ruisseau chanter et voir les étoiles se lever dans les bois — Mély l'avait arrangé ainsi.

Mais d'étoiles Sénac ne regardait que deux grands yeux chargés de langueur et étincelants tour-à-tour. De chant, il n'entendait qu'une voix brève, profonde, pénétrante, coupant des silences parlants de petites phrases oppressées, pleines de réticences qui le faisaient transir. Il était aussi affamé et assoiffé de posséder cette belle fille que Joseph — ou davantage, étant épris, dévot et neuf. Dans les infinies conversations des jours précédents, il avait dû entrevoir, à quelques demi-mots amenés avec un art merveilleux et jouant le naturel à s'y méprendre, que la situation de Mély n'était pas précisément ce que l'on disait. La causerie prit ce soir, sous ce beau ciel mystérieux, sur ce balcon suspendu entre ciel et terre, un tour intime, confidentiel, qui permit à Sénac d'aborder, d'effleurer en tremblant, avec un intérêt infini, avec les

plus tendres précautions, un sujet bien délicat. Mély se mit à pleurer. Et comme, très ému, il lui baisait les deux mains, elle répondit à ce qu'il lui disait et à ce qu'il ne lui disait pas :

« Oui. J'ai aimé le lieutenant Luiz de Sylva. Je l'ai suivi après lui avoir fait promettre de m'épouser. Nous avons reçu la bénédiction nuptiale dans la chapelle catholique de Saint-Hélier de Jersey. J'ai été sa femme un peu plus de deux mois, et une femme malheureuse à cause de sa jalousie. Pour un mot gracieux que m'avait adressé le lord Roseberry, il s'est fait tuer en duel par ce seigneur. Il m'a laissé du bien qu'il avait à Madère, dont je vis. »

Cela fut dit avec un accent de sincérité qui eût convaincu les moins épris, les plus expérimentés. Elle entra ensuite dans sa chambre et en revint avec un coffret de bois des îles : elle en tira deux actes, un paquet de lettres et les donna à Sénac : « Voici, dit-elle, copie certifiée de mon acte de mariage, signé de Mgr de Toronto célébrant. Voici un extrait régulier du testament de M. de Sylva. Voici sept lettres échangées entre lui et moi avant notre mariage. Lisez donc tout cela, cher Monsieur. Vous verrez que s'il y a un roman dans ma vie, ce roman est honnête. »

Sénac reçut les précieux papiers à genoux, baisa le bas d'une robe rose. Leurs regards se mêlèrent pour la première fois. Elle ne put s'empêcher de reconnaître qu'il avait les yeux assez beaux. — Je crois, dit-il, sans avoir vu, selon qu'il est recommandé en l'Evangile. — Elle avait peu lu cet ouvrage-là et comprit cependant à demi. Mais elle comprit bien ce qu'il ajouta : Je vais avec votre permission montrer ces pièces à ma mère et reviendrai, muni de son consentement, vous offrir ma vie.

Mme de Sénac un peu simple et bornée, traitée comme

telle par son mari et son fils, était cependant toujours restée maîtresse en sa maison grâce à l'emploi naïf et persévérant qu'elle savait faire des deux petits mots : *J'y songerai*, prononcés d'une voix douce et froide, contre lesquels il n'y avait pas d'objection, devant lesquels il fallait se replier. Elle n'eut garde de se départir d'une tactique tant de fois couronnée de succès dans cette circonstance de la dernière gravité pour elle. Son fils crut remporter une victoire en lui arrachant, par menace de la quitter, cette concession énorme, à savoir que, pour *songer* elle ne prendrait pas plus de quinze jours. Il lui demanda bien encore de décider par elle-même, c'est-à-dire de ne pas consulter le curé Bonnet. Mais sur ce point elle déclara qu'elle entendait garder toute sa liberté. Elle usa de cette liberté immédiatement pour aller en direction.

La Direction, usage catholique un peu tombé en désuétude, est très distincte de la Confession, qui est le Sacrement de pénitence, et dont un prêtre honnête craint d'abuser en y mêlant des préoccupations charnelles ou temporelles. La Direction n'a pas de ces scrupules et de ces limites. Le prêtre, ayant quitté son surplis, fait asseoir sa pénitente au coin du feu, acquiert pour cela seul, sans perdre pour cela ses prérogatives de Ministre de l'Intérieur, toutes celles d'un Ministre des Affaires étrangères. C'est par la Direction qu'il gouverne.

Commensal du Château de tout temps, le curé Bonnet était aussi peu disposé que Mme de Sénac à y introduire une ennemie. Sans doute Mlle Catèche avait fait tout ce qui se pouvait pour capter sa bienveillance. Elle avait perdu sa peine. L'abbé Bonnet était un paysan en soutane. Pour un rustre des caresses et des promesses ne pèsent guères. Et le prêtre flairait d'instinct qu'une ouaille de

l'âge, de l'expérience, de la beauté de Mély ne serait pas facile à conduire.

— Ce n'est pas du tout cela qu'il *nous* faut, dit-il crûment à M[me] de Sénac, lisant sa complicité dans ses yeux inquiets. Vous seriez la petite servante de cette aventurière. Tâchons de nous en débarrasser. Il faudra marier M. de Sénac, cela devient nécessaire. Mais j'ai dans une maison honnête, au château de Montaut, ce qui convient — une fillette de dix-sept ans qui est un petit mouton...

Puis il lut ce qu'il appelait d'avance, et par provision, le dossier de la prévenue, secoua la tête, relut et dit (dans le langage excessif dont les théologiens prennent l'habitude en lisant la Bible, livre relativement primitif : mais on gaze un peu ici) :

— Ce que ces lettres impudiques montrent le mieux, c'est la précocité scandaleuse de cette fille, et aussi la malice avec laquelle elle a trompé le bonhomme Catèche. Celui-ci était d'ailleurs un vieil impie, et Dieu se sera servi de la perversité de sa fille pour châtier son orgueil et son incrédulité.

Quant aux actes, le second, le testament, je le vois bien, relate et ne laisserait pas de corroborer le premier, l'acte de mariage. Seulement il faudrait voir les minutes.

Ces deux copies, vous le remarquerez, celle faite à la sacristie de Saint-Hélier et celle faite au greffe de Cherbourg sont grossoyées sur un même papier ayant les mêmes LL couronnées dans la pâte. Cela s'explique peu. Je crains qu'elles ne soient l'œuvre d'un même expert en écritures à qui on les aura payées deux louis l'une. — Si vous voulez, ma chère dame, j'écrirai à Cherbourg... »

Ceux qui portent cette robe ont des correspondants partout.

On répondit à l'abbé Bonnet :

« La personne en question arriva ici, il y a près de quatre ans, avec un créole portugais (au service de France). Ils vivaient à l'hôtel Ledru, maritalement. Le mariage aura été tardif, si mariage il y a eu. Cela même est regardé ici comme douteux.

« Le duel a fait bruit. Le créole, blessé à la poitrine, a survécu deux jours. Le testament olographe est régulier, étant écrit, signé et daté de la main du testateur. Mais on a mené cette main défaillante : cela est connu de tous, ainsi que la liaison effrontée qui a suivi entre la veuve problématique et le meurtrier. Cette liaison a duré plus de deux ans. Votre compatriote a longtemps espéré la faire aboutir au sacrement. Il y a trois mois environ, ayant perdu cet espoir, paraît-il, elle a fait des agaceries à un jeune frère de Mylord R..., frais émoulu de Cambridge et un peu *simpleton*. Mylord, surprenant quelques privautés entre elle et le mineur, a renvoyé celui-ci en Angleterre et donné congé à la belle... »

L'abbé Bonnet donna cette lettre à Mme de Sénac, qui la transmit à son fils.

Celui-ci pendant ces dix ou derniers jours était venu à Malamort tous les soirs. Deux fois il y avait trouvé Joseph, ne finissant pas de mensurer et dessiner. — Pourquoi on avait appelé celui-ci ? Mais 1° pour mensurer. 2° Pour que sa passion qu'il ne pouvait céler tînt celle de M. Sénac en haleine. 3° Pour que les façons de Mély avec *le bambin* (elle appelait Joseph de ce petit nom), façons maternelles et vraiment augustes, établissent pour le même Sénac à quelle chaste hauteur la vertu de Mlle Catèche planait au-dessus des faiblesses de l'humanité.

En lisant la lettre de Cherbourg, M. de Sénac éprouva

quelque chose de ce qu'on éprouverait en tombant du haut d'un clocher; du vertige à la tête; au cœur et à l'épigastre un coup affreux. Il relut, tomba dans un état nerveux effrayant, courut à Malamort, jeta le terrible papier à la figure de Mély et s'enfuit.

Il revint le lendemain matin, trouva la porte fermée, la força; Mély sortait du lit. Elle croisa ses bras sur son sein de marbre, plongea dans les yeux de Sénac un long regard chargé de courroux et de douleur, et lui dit : Mais enfin que me voulez-vous donc?

Fasciné par sa demi-nudité radieuse, lui allait se précipiter à ses pieds, et les baiser, et lui crier : grâce ! Quand sur la peau de panthère étendue devant le lit il vit la lettre fatale...

Un nuage chatoyant passa devant ses yeux. Il dit en titubant : la lettre ? Expliquez-moi la lettre ! — à ses yeux injectés, à son attitude de cataleptique devant le papier qui le médusait, elle comprit qu'elle n'avait plus guère à espérer, haussa les épaules, rit d'un rire qui le fit frissonner et fit d'une voix moqueuse :

La lettre? Il y a du vrai. Elle est certainement d'un prêtre qui m'a entendue en confession, m'a fait des propositions galantes et se venge de mon mépris...

— Voulez-vous, murmura-t-il haletant, partir pour la Suisse avec moi ?

— Je me suis *résignée*, répondit-elle en soulignant le mot de l'accent, du regard, du geste le plus dédaigneux, à être baronne de Sénac. Je ne vois pas bien... non, je ne vois pas du tout — et elle le déshabillait de la tête aux pieds du regard — ce qui pourrait me décider à être votre maîtresse.

Ce disant, elle lui montrait la porte.

Il partit, puis il revint, le pauvre malheureux, une heure après, se mit à genoux à cette porte en pleurant, et entendit qu'elle donnait ordre d'atteler sa voiture.

Il courut les bois tout le jour, vers le soir entra à la cure et demanda à M. Bonnet de l'entendre en confession. Il lui raconta le rêve qui le brûlait depuis huit jours avec des détails qui faisaient frémir la chair du vieux prêtre maigre. Puis il lui demanda de l'absoudre de ce long *péché mortel*. — Vous le détestez, dit le curé, et aussi celle qui en est la cause ? — Je le déteste — Vous faites le ferme propos de n'y pas retomber ? — Oh ! fit le pénitent d'une voix étrange, je promets à Dieu et à vous, mon père, de n'y pas retomber. — Eh bien donc, courbez-vous et vous relevez sous la goutte du sang de Jésus-Christ qui va vous laver. Et d'une voix grave le prêtre prononça la parole sacramentelle. Il ajouta ensuite : Je vous donnerai demain la sainte communion à ma messe. Que le Dieu qui a promis la paix aux hommes de bonne volonté et la consolation à ceux qui pleurent vous les envoie.

Le lendemain, le malheureux reçut son Dieu avec d'abondantes larmes ; en rentrant il rencontra sa mère et l'embrassa. Puis il se mit sur son lit, un crucifix dans la main gauche, un rasoir dans la main droite et se coupa la gorge.

Mlle Catèche, en arrivant à Montbeney, vit son notaire. C'est en vertu des instructions qu'elle lui donna qu'ont été faites à Malamort les coupes sombres de l'hiver suivant, puis la vente en détail du sol et des matériaux du donjon. Le mobilier de la Renaissance fut transporté à Londres où on en fit beaucoup d'argent.

Pour rentrer à l'Ecu, Mély prit par la place où habitaient les Lardet. Joseph était à sa fenêtre. Elle lui fit un

petit signe de la main qui le remua de la racine des cheveux à la plante des pieds. Ils partirent ensemble le lendemain pour Cherbourg.

Ce qu'elle lui fit subir de joies et de tortures pendant environ deux ans qu'elle le mena en laisse, on ne le dira pas ici. Ceux qui ont l'expérience de ces liaisons-là n'y auraient ni grande surprise ni grand plaisir. Les autres y auraient quelque dégoût et répugnance. Joseph avait emporté une petite somme qu'il avait gagnée, la croyant tout à fait à lui. Cela l'avait dispensé dès le début de rien recevoir d'elle. Il parvint à entrer dans les bureaux d'un ingénieur, ce qui sauva ensuite son orgueil, mais blessait la vanité de son altière et perverse maîtresse. Elle se moquait de ses scrupules enfantins outrageusement, n'en ayant d'aucune sorte. Il le lui pardonna bien, hélas ! tant qu'elle l'aima. Quand cela devint douteux, il le lui pardonna encore. Puis vint l'heure inévitable, l'heure des partages déshonorants : il ne put, quoi qu'il fit, prendre sur lui d'accepter ceux-ci. Un matin, il la surprit en flagrant délit : elle lui rit au nez. Il partit le jour même pour Montbeney.

Si vieilli qu'il fût par l'expérience, le cœur ne laissa pas de lui battre quand, la tête basse, il franchit le seuil de la maison de son père.

La petite cour qu'il avait jadis transformée en jardin était toujours pleine de soleil et d'ombre, et embaumée par les résédas et les roses. Sous la vigne par lui plantée autrefois, à côté d'un bassin clair où buvaient des pigeons, où jouaient des poissons rouges, il retrouva ceux qu'il savait là, ceux que dans un accès de délire il y avait laissés. Son père était assis sur un fauteuil de cannes, toujours droit, mais le front un peu plus dégarni, l'œil un peu plus morose. Tout près, sur une petite chaise basse, Manuelle, vêtue d'une percale rose, cousait un vêtement d'enfant.

Cet enfant était là ; au bruit que fit Joseph en entrant, il alla se mettre dans les jambes de M. Jean ; il lui ressemblait ; il pouvait avoir dix-huit mois. De son refuge naturel, il regarda le survenant avec de grands yeux doux et lumineux. Et soudain rassuré, il alla à lui en l'appelant papa. Je ne crois pas à la voix du sang plus qu'il ne faut : Joseph vieilli par la vie, courbé par la honte, ressemblait ainsi fait à M. Jean ; et les enfants de dix-huit mois font de ces choses-là...

En entendant les douces syllabes, le revenant sentit son cœur sauter dans sa poitrine : une de ces commotions profondes qu'on appelle conversions dans une langue spéciale le secoua tout entier. Tout tremblant, il prit le petit, l'éleva en ses deux bras, le regarda avec ivresse, et couvrit sa figure, son col et ses mains de baisers éperdus.

Manuelle avait poussé un faible cri, s'était rapprochée toute pâle de son oncle qui l'entoura de son bras, puis dit à Joseph d'une voix voulant être sévère et n'y parvenant qu'à demi : Que venez-vous chercher ici ?

— Votre pardon à tous deux ! répondit Joseph en rendant l'enfant à son grand-père, qui poussa Manuelle dans ses bras...

Joseph Lardet, du depuis, a été un fils pieux, un mari... supportable (c'est beaucoup) et un père excellent. Ceux qui se moqueront de son histoire et de son historien sont des niais.

Mély Catèche a fini comme ses sœurs en perversité. Elle vit dans la boue. Je n'y descendrai pas pour vous le raconter.

Le vent nord-est soufflait : il est aigre en novembre et pousse à la contradiction. Un de mes deux auditeurs me dit :

Vous avez refait là, sans vous en douter, l'histoire de l'Enfant prodigue.

Oh ! bien : je m'en doute un peu. Tant qu'il y aura des hommes on en fera une édition nouvelle tous les ans avec variantes, à la mode du moment. L'important c'est que les variantes ne gâtent pas le texte : je suis content que vous l'ayez reconnue.

L'autre auditeur, un politicien, disait : Votre conte est bien une parabole et assez ambitieuse. Le vieux Catèche qui passe sa vie à rêver et la finit sans s'être réveillé de son rêve glorieux et chimérique va représenter les moins mauvais de la classe bourgeoise. — Cette folle Mély montre comme les enfants de cette génération honnête et naïve ont réussi à gâter l'œuvre de leurs pères. — Votre jeune gentilhomme, nourri du passé, se travaille, comme sa caste fait, à ressusciter ce passé-momie. Il meurt de la difficulté qu'ont ses pareils à se faire une place et à vivre dans le monde nouveau. — Vos deux petits marchands rangés sont des types (flattés) de la classe qui monte, leurs enfants sont ceux qui arriveraient demain, s'ils étaient prudents et travaillaient...

Je ne fis pas semblant de voir ce qu'il y avait dans ce propos d'ironie couverte et dis : J'étais bien exempt de cette préoccupation quand j'ai écrit ce conte. Si je l'avais eue, j'aurais fait le jeune architecte plus avisé ; j'aurais donné à son père une place de conseiller municipal ; l'oncle d'Anduze serait au moins adjoint au maire et Maynal capitaine des pompiers. M. de Sénac père serait président du Comice agricole, son fils un lauréat de la rue des Postes, l'abbé Bonnet au moins archiprêtre, etc., etc. Je n'ai songé qu'à faire vrai. Mais si avec une carte exacte on voit comme la terre est faite, on voit avec toute peinture sincère comme la société va.

DÉMOCRITE.

Les Nouvelles de Démocrite ont été tirées à part. Le volume porte ce titre : *Grandeur et décadence de la bourgeoisie de Montbeney*. Il est précédé de cette Note :

Quand je commençai, en 1876, *la publication de ces anecdotes, je crus devoir prendre un pseudonyme à cette fin d'être plus libre. C'était une erreur d'optique. Les figurines qui se meuvent ici sont, je l'ai vu de reste, bien enterrées. Je pouvais prendre avec elles la liberté de tout dire ou de tout laisser deviner. Les morts vont vite, dit un poète. Ils vont plus vite à présent qu'autrefois.*

Ayant travaillé sur l'histoire de ce pays jusqu'à 1800, *voulant esquisser les époques suivantes, j'ai choisi ce cadre peu solennel, approprié d'autant. Des deux cents fantoches qui y jouent leur rôle, la plupart ont vécu. Quelques-uns sont flattés, je l'avoue. Le moyen d'intéresser une lectrice, si on lui montre l'homme comme il est?*

— *Voilà du pessimisme.*

— *Soit. Vous admirez quand Shakespeare vous dit :*

Man not deligth me, nor woman neither.
L'homme ne me plaît pas, ni la femme non plus.

Mes petits acteurs ont-ils fait exactement ce que je leur fais faire? — quelquefois — à peu près. Et ces historiettes sont suffisamment *vraies. — Croyez-vous que l'histoire qui veut l'être* tout-à-fait *le soit bien davantage?*

Mais me voilà à faire l'apologie de ce livre. Arrêtons-nous, ou nous allons faire celle de l'auteur.

J.

PATOIS

DE LA

COMMUNE DE JUJURIEUX (BAS-BUGEY)

PAR

EDOUARD PHILIPON

Ancien élève de l'Ecole des Chartes

INTRODUCTION

Adossé à l'un des derniers contreforts du Jura, Jujurieux (*Jusiriacus, Juseriacus*) domine depuis des siècles l'immense plaine où l'Ain serpente capricieusement sur son lit de cailloux, s'attardant comme à dessein au milieu des riantes campagnes du Bugey et de la Bresse, avant d'aller se perdre dans le Rhône. En face, de l'autre côté de la rivière, le château de Pont-d'Ain, la résidence d'été des ducs de Savoie au XVI[e] siècle. C'est là qu'au retour d'une partie de chasse Philibert-le-Beau expira entre les bras de sa jeune femme, Marguerite d'Autriche, qui lui fit élever pour tombeau la célèbre église de Brou, cette merveille de l'art gothique à son déclin, toute dentelée de marbre, de chêne et de bronze. Un peu au sud, sur une colline couverte de vignobles, Varey montre encore ses murailles en ruines au pied desquelles, par une brulante journée du mois d'août de l'année 1325, Edouard, comte de Savoie, livra au Dauphin de Viennois une sanglante et désastreuse bataille.

Plus loin sur la route de Lyon, Ambronay, dont les moines possédaient la plus grande partie du pays. Au nord-ouest, sur la rive droite de l'Ain, Thol et son antique château féodal démantelé par Biron.

Les silex taillés, les tombeaux, les briques et les médailles romaines que la pioche du cultivateur met à nu de temps à autre, prouvent l'existence d'un village à cet endroit dès l'époque la plus

reculée (1). A l'arrivée de César en Gaule, ce village appartenait aux Ambarres, peuple de pasteurs et de guerriers qui s'était établi sur les coteaux du Bas-Bugey, dans les plaines marécageuses des Dombes et jusque sur les bords de la Saône. Les Ambarres faisaient partie de la puissante confédération des Eduens. Ambérieu-en-Bugey paraît avoir été leur capitale, et ils ont donné leur nom à plusieurs autres localités de la contrée (2).

De la domination Romaine, notre pays tomba au v[e] siècle sous celle des Burgondes, les plus humains de tous les barbares qui envahirent la Gaule à cette époque.

Vers l'an 648, les Francs devinrent nos maîtres. Au siècle suivant, lassées par leur despotisme et leur rapacité, les populations de la Provence et de la Bourgogne appelèrent les Maures qui remontèrent le Rhône, traversèrent le Bas-Bugey et s'avancèrent jusqu'à Sens, ravageant tout sur leur passage. L'invasion Arabe du VIII[e] siècle laissa dans l'imagination populaire une empreinte profonde : le souvenir des invasions précédentes fut effacé et il n'est pas rare d'entendre attribuer aux Sarrasins ce qui se rattache en réalité à la domination Romaine ou Bourguignonne. Entrés dans l'empire Germanique en 842, nous en sortions treize ans plus tard pour faire partie du royaume de Provence. Vers le milieu du x[e] siècle, la seconde Bourgogne nous enferma dans ses limites : nous y demeurâmes jusqu'en 1033, époque à laquelle nous fûmes de nouveau rattachés à l'Empire. L'émiettement féodal plaça la seigneurie de Varey, et Jujurieux qui en relevait, sous la suzeraineté des Coligny. Elle y resta jusqu'en l'année 1240 où Marie de Coligny l'apporta en dot au comte de Genève. Après avoir appartenu pendant quelque temps à la maison de Beaujeu, la terre de Varey fit retour au comte de Genève qui la céda, en 1324, à son oncle Hugues, le fils cadet de cette Marie de Coligny dont nous venons de parler.

L'année suivante, Edouard de Savoie qui se prétendait suzerain

(1) H. Durand, *Notice sur le village de Jujurieux en Bugey*. Lyon, 1855, pp. VIII, 102.

(2) Aimé Vingtrinier, *Histoire du château de Varey*, p. 11 et note 1. La Teyssonnière, *Recherches hist. sur le départ. de l'Ain*, I, 2, 32, 43. Gacon, *Hist. de Bresse et du Bugey*, Bourg, 1825, p. 6 (Abrégé dû à La Teyssonnière). Ch. Jarrin, *La Bresse et le Bugey*, I, 60.

de Varey, en vertu d'un acte de 1077 par lequel Henri IV, empereur d'Allemagne, avait fait don à ses ancêtres de la seigneurie du Bugey, vint mettre le siège devant le château. On sait ce qu'il en advint : le Savoyard fut vaincu et nous échappâmes pour quelque temps encore à sa domination (1). La cession du Dauphiné à Jean II, dit le Bon, nous fit Français, mais quelques années plus tard, en 1354, le vaincu de Poitiers nous vendit à beaux deniers comptants à la maison de Savoie. Un instant réunis à la France sous François Ier, la Savoie, la Bresse et le Bugey furent rendus à leurs anciens maîtres après la désastreuse bataille de Saint-Quentin. Dans les dernières années du XVIe siècle, les troupes de Henri IV, sous la conduite du duc de Biron, envahirent notre pays, pillant les campagnes et démantelant les châteaux ; le duc de Savoie ne sut point nous défendre et nous retombâmes pour n'en plus sortir sous la domination française.

Aujourd'hui, Jujurieux est une des communes les plus importantes du département de l'Ain : elle fait partie du canton de Poncin qui, lui-même, est compris dans l'arrondissement de Nantua.

Le dialecte bugyste appartient à la grande famille du roman de France : c'est un descendant direct de ce latin populaire que parlaient les Gallo-Romains et dont l'Appendix Probi nous a conservé quelques épaves. Frère du dialecte de l'Ile de France, incomparablement plus sonore, plus harmonieux, plus coloré que lui, il ne lui a manqué que la fortune politique pour devenir une langue littéraire. On dut l'écrire chez nous jusqu'à la conquête française, mais les actes publics que nous avons eus sous les yeux et dont les plus anciens ne remontent pas, il est vrai, au delà des premières années du XVIe siècle, sont tous rédigés en français. Les recherches que le savant archiviste de l'Ain, M. Brossard (2), a bien voulu faire, sur

(1) Sur la bataille de Varey, voyez Chorier, *Hist. du Dauphiné*, II, 247. Paradin, *Chroniques de Savoye*, II, 211. A. Vingtrinier, *Hist. du château de Varey*. C. Jarrin, *loc. cit.*, 375.

(2) Voici un passage de la lettre que M. Brossard nous fit l'honneur de nous adresser à cette occasion : « J'ai soigneusement compulsé les vieilles liasses qui ont rapport à l'abbaye d'Ambronay, au prieuré de Nantua, aux chartreuses de Portes et de Meyriat, etc., et je n'ai rien trouvé ; absence complète de documents même vidimés en dialecte du Bugey ou de Gex. » Lettre du 18 juillet 1882. Les recherches que nous avons faites nous-même dans les archives de la Côte-d'Or n'ont pas été plus heureuses.

notre prière, dans le dépôt qui lui est confié, pour arriver à découvrir quelques documents en dialecte Bugyste, sont demeurées sans résultat. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que la langue maternelle resta en usage, même après l'annexion, dans toutes les classes de la société. En 1793, le farouche conventionnel Albitte, au cours d'une de ses tournées patriotiques, s'étant arrêté à Jujurieux, vit la vieille église encore debout : il s'emporta et dans le style imagé de l'époque menaça les habitants de faire passer la charrue sur leur village, s'ils ne renversaient pas au plus vite ce vestige de la superstition : « *Se te vou labord*, dit en *a parte* un propriétaire du pays, *noz erseren.* » Albitte disparut, l'église resta debout et Jujurieux échappa au sort atroce qui lui était réservé (1). Il y a cinquante ans tout le monde, bourgeois et paysans, cultivateurs et ouvriers, parlait encore patois, et aujourd'hui si les classes riches ne font plus usage de cet idiome, du moins elles le comprennent toujours.

Le peuple, lui, n'a point renoncé à la langue dont ses pères se sont servis pendant tant de siècles. Seul reste de notre antique nationalité, c'est la première que bégayent les enfants et malgré le vœu de l'abbé Grégoire, malgré les efforts du maître d'école et l'expansion toujours croissante de la presse dans nos campagnes, l'idiome vibrant et sonore des hommes de Varey pourrait bien retentir longtemps encore dans les vallées du Bas-Bugey.

Les patois varient le plus souvent d'une commune à l'autre, sinon quant à leur vocabulaire, du moins quant à la façon dont certains sons latins ont été traités par eux. Ces variations sont surtout fréquentes dans les pays de montagne comme le nôtre, où la difficulté des communications, l'état d'isolement relatif dans lequel vivent les habitants de chaque commune, rendent impossible l'uniformisation du langage. Il ne fallait donc pas songer à écrire la phonologie du Bugyste : ce travail de synthèse ne sera possible, si tant est qu'il le soit jamais, que lorsque l'on aura étudié un certain nombre de variétés locales; jusque-là, il faudra s'en tenir à des monographies sur le parler de telle ou telle commune, et c'est surtout dans l'espérance d'inspirer aux lecteurs du Bulletin de la Société d'Emulation

(1) Sur le rôle d'Albitte dans le département de l'Ain pendant la Révolution, voyez Ch. Jarrin, *Bourg et Belley pendant la Révolution*, Bourg, 1881.



la pensée et le goût de ces sortes de travaux que nous publions ici les résultats de nos recherches sur l'un des nombreux idiomes du Bugey. J'ai tout naturellement choisi comme sujet d'étude le patois de la commune de Jujurieux qui m'était jusqu'à un certain point familier. Ce choix, je ne me le dissimule point, peut prêter à la critique : Jujurieux ne se trouvant pas fort éloigné de la Bresse, le Bugyste qui y est parlé doit être évidemment moins pur que celui des communes situées plus au cœur de la contrée.

C'est là, je suis tout le premier à le reconnaître, un inconvénient réel; mais outre qu'il est moins grand qu'on ne le supposerait *a priori*, — les caractères du parler Bugyste se retrouvant tous ou presque tous dans notre patois, — cet inconvénient est, suivant nous, largement compensé par l'avantage qu'il y a à montrer la langue du Bugey se prolongeant intacte dans ses traits distinctifs, jusqu'à l'extrême limite de son domaine. Non-seulement, en effet, elle ne s'est point laissée entamer par le parler Bressan, mais c'est elle qui, au contraire, a empiété sur ce dernier. Il y a sur la rive droite de l'Ain une langue de territoire bornée à l'ouest par la rivière du Suran et dont les habitants parlent un idiome qui présente quelques-uns et non les moins importants des caractères propres au Bugyste. A Pont-d'Ain et à Neuville, par exemple, l'*a* tonique a subsisté avec sa sonorité latine, tandis que dans le reste de la Bresse il s'est assombri en *o*. C'est à ce trait de linguistique, notamment, que se rapporte le proverbe local :

Entre la rivière et Suran
Ni bugyste, ni bressan.

Il faut aller jusqu'à Saint-Martin-du-Mont pour rencontrer ce que les gens du pays appellent le parler en *o*.

Deux procédés d'étude s'offraient : tous deux ont leurs partisans et leurs adversaires. On pouvait, ainsi que l'a fait M. Raynaud dans son *Etude sur le dialecte Picard dans le Ponthieu*, remonter du patois au latin, se lancer en quelque sorte à travers l'alphabet de cette dernière langue à la recherche de la paternité du son roman actuel. Excellente quand il s'agit avant tout, comme c'était le cas pour l'éminent éditeur du Saint-Alexis, par exemple, de déterminer l'orthographe d'un texte que l'on veut publier, cette méthode se

prête moins bien aux études à faire sur un dialecte dont on connait et l'époqueet le domaine : elle perd en sûreté et en précision ce qu'elle peut gagner en brièveté. Aussi lui avons-nous préféré la méthode descendante, qui va du latin au roman. Ce procédé, de beaucoup le plus employé, est celui que recommande M. G. Paris pour les travaux du genre de ceux que j'entreprends ici (1) ; il a été suivi notamment par M. Nigra dans son travail sur le *Dialecte de Val-Soana* (2), et après lui par M. Cornu dans sa *Phonologie du Bagnard* (3), et M. Gilliéron dans son étude sur le *Patois de la commune de Vionnaz* (*Bas-Valais*) (4).

TRANSCRIPTION DES SONS

VOYELLES. — *A* est bref. L'*a* provenant de la terminaison féminine *a* est atone.

Â est long.

É EST FERMÉ. — Il me sert en outre à représenter le son de la diphtongue *ai* fermé du français *baisser*.

È EST OUVERT. — Il représente aussi l'*ai* ouvert que l'on entend dans le français *frais* et l'*ei* qui se rencontre dans *seigneur*.

E tient le milieu entre l'*e* muet français et l'*è* ouvert. — *E* précédé, soit en latin soit en roman, d'une dentale suivie de *r* prend un son spécial entre l'*e* muet et l'*è* ouvert mais se rapprochant plus de celui-ci que de celui-là ; faute de mieux, nous le notons par *ẹ̀*.

I n'appelle aucune remarque ; il se prononce de même qu'en français.

O EST OUVERT. — L'*o* des terminaisons masculines tient le milieu entre l'*o* ouvert et l'*e* muet. Il en est de même de l'*o* qui termine la première personne du singulier de l'indicatif présent.

Ô EST FERMÉ. — C'est par ce signe que je représente les diphtongues françaises *au*, *eau* que l'on entend dans *autel*, *faux*, *chapeau*, etc.

U est le son français *u*.

(1) Voyez dans le t. VI de la *Romania*, p. 614, le compte-rendu que consacre M. G. Paris à l'étude de M. Raynaud sur le dialecte Picard dans le Ponthieu.

(2) C. Nigra, *Fonetica del dialetto di Val-Soana* (Canavese). *Archivio Glottologico italiano*, t. III, p. I, pp. 1 à 60.

(3) J. Cornu, *Phonologie du Bagnard*, Romania, t. VI, pp. 369 à 428.

(4) J. Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz*, Paris, F. Vieweg, 1880.

VOYELLES NASALES — *An* a le son du français *an*.

En a le son du français *ein*, *ain* dans *frein*, *levain*.

In a le son du français *in*.

Ann + voy ; *enn* + voy ; *inn* + voy ; *onn* + voy. = *A*, *e*, *i*, *o* nasalisés +*na*, *no*. Ex. *planna*, *avenna*, etc., se prononcent *plan-na*, *aven-na*. C'est l'absence d'*n* tildées qui nous a fait adopter cette notation, qui ne présentera d'ailleurs aucun inconvénient, si l'on veut bien se rappeler que notre patois ne connait pas l'*n* redoublée du français *ils prennent*, par exemple. Donc, toutes les fois que l'on rencontrera une voyelle suivie de deux *n* + voyelle, on sera certain que la première voyelle est nasale.

De même l'*n* finale en roman indique toujours la nasalisation de la voyelle précédente.

VOYELLES COMPOSÉES ET DIPHTONGUES. — Le français connait un grand nombre de sons simples représentés par deux ou même trois voyelles. J'ai, toutes les fois que cela a été possible, préféré la graphie simple à la graphie composée du français.

Au. La prononciation provençale *ou* diphtonguée est inconnue de notre patois qui prononce *au* à la française, c.-à.-d. en un son unique que je rends par *ó*.

Ai est rendu tantôt par *é*, tantôt par *è*, suivant qu'il s'agit de l'*ai* du français *baisser*, *aider* ou de celui du français : *auxiliaire*.

Ei est rendu *è*.

Eu = l'*eu* français dans *pleure*.

Ou est un son simple.

Oa, *oai*, *oeu*, *va* sont des diphtongues. L'*ai* de *oai* est ouvert.

CONSONNES. — *K* est le *c* guttural : il a le son du *c* français devant *a*, *o*, *u*.

Ky est la gutturale mouillée que l'on entend dans le français *question*, *quel*.

G est toujours guttural.

X se rapproche du *ch* français : il se prononce en appuyant la langue plus en avant du palais, sans cependant lui faire toucher les incisives supérieures.

C est le *c* spirant du français.

J sonne de même qu'en français.

Ly est *l* mouillée.

Ny est *n* mouillée.

S entre deux voyelles a le son du *z* français.

SS ou *s* initiale sonne dure.

R placée entre deux voyelles en patois est interdental : *père*, *anbèro* (osier).

W est le *w* anglais de *William*, *Will*, etc.

Y est le *J* allemand.

Les autres consonnes ont le même son qu'en français.

Outre ces sons, j'en ai rencontré deux autres, inconnus du français et que MM. Cornu et Gilliéron ont aussi relevés dans ceux des patois de la Suisse Romande qu'ils ont étudiés : c'est d'abord le son que faute de mieux je représente par *Ç* et qui correspond au *th* anglais dur que l'on entend dans *third*, *three* ; — le second, que je note par *z*, correspond au *th* anglais doux.

(*A suivre.*)

UNE ÉLECTION DANS L'AIN SOUS ALBITTE.

La Convention fit très mal en se laissant arracher par la Commune de Paris et l'émeute à la suite la condamnation des Girondins. La liberté et la justice étaient par là offensées.

Les Directoires des départements, dont celui de l'Ain, firent pis, en s'insurgeant sur cela contre la Convention. Ils jouaient là l'existence de la Patrie.

Je l'ai montré : les Districts de l'Ain, refusant de suivre le Directoire départemental en sa levée de boucliers, préparèrent le dénouement. Gauthier et l'armée de Dubois-Crancé le consommèrent.

De manifestation catégorique de l'opinion publique il n'y en eut pas, il ne pouvait y en avoir. Depuis l'établissement, en 1793, du Gouvernement révolutionnaire, il n'y avait plus d'élections politiques. Les Représentants en mission *épuraient* à leur gré les assemblées du département, des districts, des communes.

Autant que nous pouvons en juger en général par des faits produits récemment à la tribune, par M. J. Roche, et puisés à des sources que nous ne pouvions atteindre, les élections judiciaires furent exceptées, elles restèrent dévolues aux électeurs réguliers.

Les faits propres à notre département et qui me sont connus, confirment. Les épurations de Gouly n'atteignent pas les tribunaux.

Albitte lui-même n'ose pas toucher au tribunal de Bourg qui va se montrer opposant et dont l'opposition aida à cette réaction qui nous délivra de lui, nous amena Méaulle deux mois avant Thermidor.

Il restait donc dans les élections judiciaires une occasion à notre humeur quelle qu'elle fût de se manifester. Cette occasion paraît s'être présentée, avec toute la solennité possible, vers la fin de janvier 1794. Qu'on voie bien d'abord la situation à cette date.

Gouly, robespierriste comme Gauthier et envoyé par lui, après un gouvernement de moins de deux mois, plein d'hésitation, donnant des gages tour à tour aux partis en lutte, le parti montagnard proprement dit et le parti hébertiste, avait finalement exaspéré le second contre lui. Il fut dénoncé et rappelé.

Ceux qui chassaient Gouly, enfant de Bourg, nous envoyèrent le normand Albitte. Ce serait un peu après l'arrivée de celui-ci, le 22

janvier, et en présence de ses premiers actes, que cette occasion solennelle se produisit. Les premiers actes d'Albitte, on s'en souvient, ce sont des *épurations* qui livrent le pouvoir aux Hébertistes, la proscription du culte catholique, les arrestations par classes qui remplissent les maisons de détention de Bourg de 340 prisonniers.

Les meneurs hébertistes de Bourg, nous l'avons dit (*Bourg et Belley pendant la Révolution*, p. 122), ne trouvaient pas ces mesures-là assez radicales. Qu'en pensait cependant la population ? A défaut de journaux, et les clubs étant conduits par le parti qui nous avait amené Albitte, la population restait muette.

Une des cinquante places de juges à la Cour de cassation vint à vaquer. Il y avait un roulement établi entre les départements pour nommer à cette suprême magistrature. Ce roulement nous investissait cette fois d'une si haute prérogative. Albitte, entouré comme il était, au milieu du silence qui s'était fait devant les incarcérations prodiguées, ne se défia pas.

L'élection eut lieu dans les formes prescrites par la loi. Et nous nommâmes à la Cour suprême un juge titulaire et un juge suppléant. Le premier, le citoyen Martinon, d'opinion girondine, si j'ai bonne mémoire ; le second plus éloigné du parti terroriste dominant, s'il se peut ; deux opposants dans tous les cas. On peut juger de l'effet d'une protestation pareille à un moment semblable et de sa portée.

Un décret de la Convention, demandé, il n'y a guère à en douter, par le Proconsul, annule virtuellement une élection qu'il dut présenter comme factieuse à l'Assemblée des Tuileries. Régulière d'ailleurs, car si elle ne l'eût pas été, le décret en eût argué. Voici son texte, produit par M. Roche (tel que je le lis dans le *Journal officiel de la République française*, n° du 17 janvier 1883, p. 44) :

« La Convention, après avoir entendu le rapport de son comité de législation sur la lettre du Ministre de la justice, relative à la nécessité de remplacer au Tribunal de cassation le citoyen Martinon, et dont le suppléant, élu comme lui par le département de l'Ain, a pris la fuite pour se soustraire à un arrêté du Représentant du peuple Gouly, qui ordonne sa traduction au tribunal révolutionnaire ;

» Décrète que les Représentants du peuple, députés par le département de l'Ain, lui présenteront incessamment un citoyen qu'ils jugeront propre à remplir les fonctions de juge au Tribunal de cassation... Le présent décret ne sera point imprimé.

» 28 pluviôse, an II (16 février 1794) »

Suit en conformité un autre décret du 19 « nommant le citoyen Sibuet membre du tribunal de cassation ».

Trois points ici méritent réflexion et commentaire.

1° Le suppléant que nous donnâmes à Martinon n'est pas nommé. Mais on nous dit, pour expliquer et motiver la mesure à laquelle on se décide, que ce suppléant avait été traduit au Tribunal révolutionnaire par Gouly (Gouly tant accusé de modérantisme !), et que pour se soustraire aux conséquences, il avait fui. Nous avions donc bien osé faire là, en face d'Albitte, et pour narguer le Proconsul, une élection ouvertement contre-révolutionnaire.

2° Les personnages envoyés par Gouly au Tribunal révolutionnaire ne sont pas nombreux. Il faudrait, pour arriver à une désignation précise, en faire la liste, puis sur cette liste choisir un homme de loi — même en 1794 on n'eût pas fait un juge de cassation du premier venu — de plus un homme de loi du Bugey ; car c'est là que nos représentants vont chercher le remplaçant qui, sur leur proposition, fut donné à notre élu par l'assemblée gouvernante.

3° La Convention décide que son décret « *ne sera pas imprimé* ». Cela montre qu'elle a complètement conscience de l'usurpation qu'elle commet, des pouvoirs reconnus par la loi d'alors au peuple souverain légal. Cela explique comment cet acte a été oublié.

Ce décret qui nous punit d'une de ces manifestations auxquelles les gouvernements absolus sont tous exposés et qui les avertissent que l'opinion ne les suit plus, est du 16 février. L'élection factieuse a dû précéder de peu de jours. Elle aura sans nul doute jeté ici le parti hébertiste et son chef dans un paroxysme de colère. Cette colère se traduisit par la sanglante mesure qu'on sait. C'est le même 16 février qu'Albitte « envoyait dix-huit *suspects*, ce sont ses termes, à Commune-Affranchie » ; on en exécuta seize le 18. La Convention, prévenue trop tard, a du moins improuvé à l'unanimité.

En racontant (*Bourg et Belley*, p. 129 et suiv.) les jours lugubres qui ont précédé « *l'envoi* » d'Albitte, ayant vaguement conscience de la lacune qui restait dans le récit, je disais : « Je cherche en vain dans ces huit jours quelque signe avant-coureur de ce qui se prépare. » Ce signe est trouvé. C'est plus qu'un signe.

JARRIN.



LA BRESSE ET LE BUGEY

LEUR PLACE DANS L'HISTOIRE

DIX-HUITIÈME PARTIE

Occupation française. Monarchie absolue. Henri II.

CXXVI. PREMIÈRE PARTIE D'HENRI II. HUGUES GRAVIER. — CXXVII. SECONDE PARTIE D'HENRI II. — CXXVIII. LA PESTE DE 1554. HENRI TEXTOR. — CXXIX. TENTATIVE DE BOLWEILER (POLVILLIER). — CXXX. RESTAURATION SAVOYARDE.

CXXVI. Henri II. Première partie, de 1547 à 1552. Hugues Gravier.

François laissait la France à un homme de vingt-neuf ans, de peu de valeur, dominé par une courtisane quinquagénaire. Diane de Poitiers, maîtresse du fils après avoir été maîtresse du père, livra le gouvernement aux Guises, cadets de la maison de Lorraine, dont l'un avait daigné épouser sa fille. Les Guises étaient dès lors et devinrent de plus en plus les meneurs de la réaction catholique en France. Pour montrer ce qu'ils en faisaient, disons tout de suite que celui d'entre eux qui avait bien voulu être d'église finit par accaparer à lui seul plusieurs grandes abbayes, *neuf* évêchés, *trois* archevêchés : de ces sièges,

trois étaient des principautés ; l'un était le siège de Lyon. Et Charles de Guise, plus connu sous le nom de cardinal de Lorraine, était notre évêque.

Le premier effet du changement de gouvernement ici fut la disgrâce de Montrevel ; il avait dû sa grandeur à son alliance avec le cardinal de Tournon, ministre du feu roi, il lui dut probablement sa chute.

Montrevel eut pour successeur nominal La Guiche, qui ne vint pas à Bourg, « tenant les habitants pour de très mauvaises gens et ne voulant y entrer qu'avec trois ou quatre cents hommes de sa compagnie ». Son lieutenant, le baron de Digoyne, allait nous gouverner de fait pendant dix années.

Digoyne s'occupa d'abord de la formation d'une garde urbaine ; elle se composa de trois cent vingt habitants aisés, répartis en dizaines et ayant huit chefs, dont quatre nobles, et quatre gens de loi. Cette garde devait venir en aide, en cas d'attaque, à la garnison qu'on projetait de diminuer. On parla d'indemniser les propriétaires des maisons démolies pour les fortifications. On réduisit ou on supprima quelques impôts. Cet ensemble de mesures indique de la part du nouveau gouvernement des intentions conciliatrices. On allait cesser de nous traiter en pays conquis. Les gouvernements nouveaux débutent volontiers ainsi ; mais il n'y a pas beaucoup à compter sur ces lunes de miel. On va le voir.

En 1548 et le 24 juillet, nous vîmes entrer dans nos murs Henri II, la reine Catherine de Médicis, et un des Guises, le duc d'Aumale. Henri allait, je crois, à Turin visiter ses provinces subalpines, moyenner le mariage de d'Aumale avec Anne d'Est, fille de Renée de France, et resserrer son alliance avec le pape Paul III tremblant

devant Charles-Quint depuis que celui-ci avait vaincu à Muhlberg la ligue protestante. Il nous fallut emprunter mille florins pour couvrir les frais de la visite royale.

1549 fut assez calme ici. Toutefois on nous frappa d'un gros impôt destiné à la solde régulière de l'armée. Cette avanie ne nous fut pas spéciale, à nous annexés d'hier, réputés mécontents de l'annexion et « très mauvaises gens ». Elle fut commune à toutes les villes closes du Lyonnais. Lyon notamment fut sommé d'avoir à payer, de ce chef, une contribution de 67,500 livres, bien qu'il en eût versé en deux ans 222,000. Il refusa net. On mit ses conseillers et notables en prison. Cela en mai. Nonobstant, on voit Henri et Catherine s'y rendre en nous quittant. Il fallut, pour donner à leur entrée une apparence de popularité, « faire commandement aux enfants des maisons apparentes à faire leur devoir à l'entrée royale, défense aux parents de les envoyer aux champs », etc.

Ceci est curieux en soi, mais vient ici pour nous n ontrer que les rudes traitements déjà subis ou que nous allons subir ne sont pas exceptionnels tous. La monarchie absolue se fondait et se montrait : *incessu patuit Dea.*

D'ailleurs les Etats de Bresse, réunis ici en la salle des Cordeliers, votèrent la taxe *dite de la solde de l'armée.* Puis nous nous mîmes en frais de cadeaux et « *briberies* » pour la faire modérer. Nous allâmes à Paris solliciter du Roi la diminution de charges devenues écrasantes. Nous fûmes mal écoutés. Le roi Henri II, en cette fin de 1549, employait son temps à voir brûler des protestants...

Mais en janvier 1551, il réduisit le nouvel impôt. Puis en décembre, même année, il l'augmenta. Nouvelle diminution en 1552 ; sur quoi on ordonna ici une procession solennelle pour rendre grâces « à Dieu créateur » qui

dispose, comme on sait, du cœur des Rois et le ploie à ses fins qui sont bien incompréhensibles...

Les travaux de fortification étaient suspendus. La Ville a du répit ; elle s'occupe de ses ponts, de ses chemins, des nombreux procès qu'elle a trouvé moyen d'avoir à Chambéry et qui lui coûtent « gros en espices, cadeaux, despenses frustratoires et superflues ». Elle règlemente les bouchers qui abusent. Enfin elle querelle, pour s'entretenir la main, avec Digoyne, dont les soldats nous battent un peu toujours. Digoyne prétend qu'on le meuble, qu'on l'abreuve. On lésine mal à propos avec lui, dit La Teyssonnière. On lui compte « les linceulx pour sa couche ». On lui en achète, il est vrai, une *demie* douzaine, mais on les lui distribue « tous les huit jours, retirant chacune fois ceux qui sont sales et déchirés ». Que cette défiance étrange fût méritée il se peut ; il n'était pas moins mal habile de l'étaler. Cette attitude rogue que nous croyons pouvoir prendre avec notre gouverneur de fait indique déjà que nous nous sentons bridés un peu moins court.

Autre indice : nous trouvons le temps de chercher noise « aux Cordeliers de ceste ville... Par faulte de les tenir couverts, leur portail est ruiné ainsi que leur esglise ; pour en faire rapareiller l'entrée, ils ont rompu plusieurs voultes et sépultures anciennes dans leur cymistière ». Les moines qui oublient ainsi le respect dû aux morts n'ont pas beaucoup plus d'égards pour les vivants. « Des gens de bien leur ont donné des calices et ornements pour ayder à faire le divin service. » Ils n'ont pas honte de vendre ces ornements...

Ces récriminations en provoquent tout de suite d'autres. Par le temps qui court, prendre ainsi son franc-parler avec les moines sent bien l'hérésie un peu. M. le Commandeur

de Saint-Antoine, « prévost de Notre-Dame, remonstre et admoneste » les bourgeois et manants « que l'on aye à vivre catholicquement, et à eslire pour syndiques et aultres officiers, gens de bien et catholicques... »

L'Assemblée générale de 1551 (dans cette ville si rudoyée par ses gouvernants, on continue à se réunir et délibérer librement), l'Assemblée générale fut saisie de cette remontrance du prévôt de Notre-Dame. Un de nos quartiers lui répondit aigrement que ses chanoines n'observaient pas les fondations qui leur étaient payées, que des deniers affectés à la nourriture des enfants de chœur étaient détournés. Un autre quartier répondit avec rudesse que les chanoines « ne font rien sans argent » et ne vont guère à vêpres ni à matines.

Un de nos annalistes, arrivé à l'an 1552, s'étend sur les procédures faites contre le Roi des arbalétriers ; un autre sur les funérailles de Jean de Montrevel qui alla, cette année, de vie à trépas. Nul n'a dit mot de la *vraie* réplique des Chanoines et des Cordeliers aux attaques qu'on vient de voir. Je la reconnais dans ces deux lignes qui sont de Théodore de Bèze :

« Un grand nombre de Calvinistes furent brûlés cette année 1552 à Agen, Troyes, Lyon, *Bourg-en-Bresse* et Saumur. »

Crespin, au *Martyrologe* de la Réforme, a raconté l'un de ces bûchers. Il nous montre Hugues Gravier, ministre du Saint-Evangile, « sententié et adjugé au feu, combien que l'Official du lieu (le juge de l'archevêque diocésain) le trouvat homme de bien ; allant joyeusement au supplice, peu se troublant de ce que les prestres et moines lui jettent de la fange et autres ordures ; s'écriant après lui comme forcenés... Son sang épandu là a servi de se-

mence... » (Voir la scène au complet à la page 239 du livre de Crespin.)

A cette description, on pourrait supposer une émeute populaire conduite par les moines. Le mot *sententié* toutefois s'y oppose. La sentence, on nous le dit, n'est pas le fait de l'Official. On ne voit plus que l'Inquisition à qui elle puisse être imputée. La justice séculière connaissait, elle aussi, du crime d'hérésie chez nous. Mais eût-elle appelé à son aide cette émeute ordurière qui trouve moyen d'aggraver un supplice atroce déjà ?

Ce qui est sûr, c'est que le Clergé, pour récupérer l'autorité judiciaire que Poyet lui avait arrachée, venait d'acheter à Henri II, *trois millions d'écus d'or,* la révocation de l'ordonnance de Villers-Cotteret en ce qui concernait la juridiction ecclésiastique. Pour faire cette somme monstrueuse, il imposa chaque cure, il vendit les vases sacrés !

CXXVII. Henri II. Seconde partie, de 1552 à 1557.

O vanas hominum mentes ! O pectora cæca ! Oh ! que l'esprit humain se nourrit de chimères !... Que la passion humaine est aveugle ! Sait-on à quoi servit cet argent versé par notre clergé pour récupérer le droit d'envoyer les Réformés de France au bûcher ?

Il servit à payer la guerre de 1552. Cette guerre amena les Luthériens du Brandebourg, les futurs Prussiens, à Nuremberg, Wurtzbourg, Worms, Spire, Trèves. Ils rançonnèrent les évêques, poursuivirent les prêtres, pillèrent les églises, conquirent la paix de Passau, qui mit les deux cultes sur le pied de l'égalité... Et si elle mit la France à Metz, elle amena les Turcs, ses alliés, à Naples, en Corse...

Ce n'est le lieu de raconter les faits de cet ordre que quand ils ont de l'influence sur notre vie intérieure. On ne voit pas que cette guerre, de 1552 à 1555, ait eu ici de contre-coup bien appréciable. En 1553, toutefois, défense est faite aux habitants de tenir aucune assemblée sans y appeler le Gouverneur. Cette précaution de Digoyne indique vraisemblablement quelque recrudescence d'opposition : les Français, cette année, avaient du pire en Flandre. Le Conseil réclama contre la mesure au nom des franchises de la Ville reconnues par Henri II. Mais quand approcha le 2 novembre, époque du renouvellement des Syndics, il sentit son courage faiblir et pria le Gouverneur d'assister à l'Assemblée générale. Le Gouverneur répondit gracieusement qu'il autorisait la réunion tant en sa présence qu'en son absence.

En 1554, « nulle trace dans les registres de la commune, soit d'affaires d'intérêt général pour la province, soit de nouvelles discussions avec Digoyne ». (La Teyssonnière.) La bonne intelligence semble rétablie. Les travaux de fortification sont arrêtés. Le Conseil de ville profite de cette bonace pour tracasser un peu les Dominicains et Cordeliers. Ces moines n'ont pas assisté aux processions « notamment à la procession générale vouée et faicte le jour de feste de M. Saint-Anthoyne et de M. Saint-Sébastien... ils cessent de prescher, chose grandement scandaleuse et qui veut y estre mis ordre ». — Et on propose, pour y être mis ordre, seulement « *de réduire leurs biens à la main du Roy* » !

Le Conseil municipal de Bourg a donc, en 1554, sous Henri II *brûleur* de protestants, proposé de confisquer les biens des couvents ! Que les amoureux du passé se le disent et que cela les réconcilie un peu avec le présent.

Subsidiairement nous tourmentons aussi les chanoines de Notre-Dame. « Ils ne *font rien* en leur église que *de prendre*. Ils gardent 200 écus qu'ils sont tenus de donner annuellement pour son parachèvement... Il sera informé sur la vie et malversation des dicts chanoines, pour que le tout se suyve civilement par-devant le Parlement de Chambéry. » Ce Parlement, vers le même temps, chicanait les Cordeliers de Chambéry pour avoir introduit quelques livres protestants en leur maison, et aussi les Franciscains « qui entretenoient paillardes à pain et à pot ». (Saint-Genis, II. 61.)

Cette hostilité contre le clergé n'était chose d'aujourd'hui ni d'hier. Elle avait toujours été, depuis la seconde moitié du Moyen-Age, assez aigre ou brutale en la forme, notre hypocrisie de mœurs et de langage n'étant pas de mise en ce temps. Nous ne l'avons jamais vue si agressive et si menaçante. Qu'y avait-il derrière ou dessous ? Chez les uns désir de réformer pour conserver ? Chez d'autres besoin et envie de détruire ? Dans le gros de la population aversion et jalousie sourdes de l'exploité volontaire contre l'exploiteur devenu effronté ?... Un peu de tout cela.

Les Révolutions, en somme, sont procurées par ces trois sortes de gens — les gens qui les veulent — et quelques-uns chez nous, on l'a vu, en voulaient une dans l'Eglise et dans l'Etat — les gens qui ne les veulent pas et travaillent sincèrement, pour les empêcher, à la réforme des abus. — La foule toujours jalouse suit. — Nos braves syndics tracassant les moines pour sauver l'Eglise paraissent avoir été de la seconde variété de démolisseurs. Leur tactique, qui est celle des modérés de tous les temps, est honnête. En théorie, elle est la bonne. En pratique, elle intervient généralement trop tard, dépasse parfois le but

qu'elle se propose ou ne l'atteint pas — et contribue très bien à renverser ce qu'elle veut sauver.

A ces mobiles de notre hostilité contre le clergé, ancien et permanent, il faut en ajouter un qui est du milieu du XVI[e] siècle. C'est la colère et rancune contre l'occupation française si vite devenue oppressive ; elle n'avait cessé de monter ; elle tournait à ce moment contre le Clergé qui avait lui-même tourné, autrement dit s'était rallié.

Cette occupation, on l'a vu, avait trouvé toutes nos aristocraties coalisées contre elle au début. Le Clergé était particulièrement hostile au roi François qui lui enlevait son autorité judiciaire, qui était l'allié des Genevois fauteurs et prêcheurs d'hérésie, des Bernois brûleurs de couvents. Mais le roi Henri brûlait lui les hérétiques et les regardait brûler ; il rendait leur juridiction aux juges d'église ; distribuait les biens des condamnés pour cause de religion aux bien pensants (sa vieille maîtresse Diane, de ce chef, en obtint une bonne part). Le Clergé s'entendit vite avec un roi pareil, traita avec lui, se *rallia*. De là, je pense, pour bonne partie, l'humeur croissante de la ville de Bourg, qui ne *se ralliait pas*, contre les Dominicains, les Cordeliers, les chanoines de Notre-Dame. Nous nous fîmes, pour garder les apparences, plus cléricaux que les clercs : cela s'est revu depuis.

CXXVIII. La peste de 1554. Benoît Textor.

Il y eut pourtant, en 1554, entre la Ville redevenue savoyarde d'affection et sa garnison française, une sorte de trêve forcée. Ce qui l'amena, ce fut moins la diminution

de nos charges qu'un formidable retour offensif de la peste d'Orient dont le germe, depuis les Croisades, couvait chez nous, entretenu ou au moins favorisé par la malpropreté sans nom de nos habitudes et de temps à autre sévissait.

Autant vaut placer ici qu'ailleurs un court résumé de ce que nous savons de ses invasions chez nous.

La première (connue) et la plus terrible est celle de 1348 : il en a été parlé à sa date.

Entre cette incursion première et celle de 1441, il s'écoula quatre-vingt-treize années. Furent-elles indemnes ? C'est peu vraisemblable ; les documents manquent pour cette période. Mais les registres municipaux de Bourg commençant pour nous en 1436 vont nous renseigner. Ils signalent dix réapparitions du fléau de 1441 à 1481, plus ou moins meurtrières. M. J. Brossard, de l'analyse duquel nous usons, ajoute ici : « les années suivantes la maladie, moins forte, se fait encore sentir » — et la Maladrerie de Saint-Roch reste habitée.

C'est de ce foyer que part la recrudescence de 1502 ; celle-là même dont Paradin nous a fait une description si lamentable ; celle aussi avec laquelle coïncident si étrangement les fêtes ruineuses de Marguerite d'Autriche et de Philibert. Elle dure quatre ans.

Autre rechute de 1521 à 1523. On avait remédié à la précédente par les *processions blanches*. On traita celle-ci en triplant le nombre des messes. Il fallut sévir, en 1523, contre des pillards qui volaient les meubles des malades casernés hors la ville dans ces *baraques* sur la route de Pont-d'Ain, dont un hameau a gardé le nom.

M. Brossard « glisse sur les *petites* atteintes des années suivantes ». Celle de 1554, dont on va reparler au long, n'est pas si petite, certes.

Le mal horrible reviendra en 1564, 1565 qui seront dures à traverser.

Nous respirâmes peut-être de 1567 à 1573. En cette dernière année, le quartier Bourgneuf sera contagionné tout entier. Le syndic Ribot ordonnera son évacuation, à peine de la hart. Même chose pour la Verchère. En 1574, c'est Crèvecœur qu'on déportera tout entier aux Baraques.

En 1597, il y aura à la Maladrerie 400 malades. La Halle sera fermée, la justice sera suspendue. Le gouverneur fuira. Les pauvres mourront de faim dans les fossés.

En tout, au XVI[e] siècle, vingt-huit années de contagion sont précisées — d'autres en nombre indéterminé sont mentionnées vaguement (par M. Brossard).

Au XVII[e], trois invasions, une de 1627 à 1634. Une en 1666. Une en 1675. Celle-ci sera la dernière.

L'institution, au XVIII[e] siècle, d'un Conseil de santé, contribua à éteindre le fléau. Nous apprîmes à nettoyer nos rues, nos maisons, à nous nettoyer nous-mêmes. Louis XIV ne s'est jamais baigné ; croyait-il, comme nos paysans, que l'eau affaiblit ? Il y a des bains à Bourg depuis moins de cent ans, de l'eau dans nos rues depuis moins de dix ans. Nos égouts restent un foyer d'infection.

Revenons à 1554.

Dire une fois comme, en ce temps, on jugeait le mal horrible, à quoi on l'attribuait, comment on le traitait, c'est faire l'histoire des idées ; et il faut la faire quand on le peut : c'est bien une part essentielle de l'histoire des hommes. Je puis la faire, sur ce point, avec sûreté au moyen du charmant petit livre de Benoît Textor, médecin, natif de Pont-de-Vaux. L'opuscule a nom : *De la manière de préserver de la pestilence et d'en guérir, selon les bons auteurs* ; il a été imprimé à Lyon chez Jean de Tournes en 1551.

Textor, méthodique, nous fixe d'abord sur la cause première du fléau.

« Des prophanes et insensez, des sacrilèges, considérant que ce malheur ha de coustume de se ruer indifféremment sur toute manière de gens, s'amusent tant lourdement aux causes naturelles qu'ils ne regardent que à ycelles, ne veulent autre raison en payement... disent et maintiennent que tout cela suit l'ordre et le cours de nature, sans autre respect... Comme si Dieu eut résigné son office à quelque autre! » Ce dernier mot est superbe de foi intacte et d'indignation contenue. Il nous avertit tout de suite que Textor, comme tous les doctes de son temps, avait mordu à la controverse philosophique et religieuse.

Donc nul ne doit douter, c'est le sentiment de notre homme, que la peste ne soit « un signe de la fureur de Dieu, un juste jugement d'ycelny, un salaire temporel des péchés énormes qui se commettent », lesquels Textor énumère éloquemment, et parmi lesquels il met au premier rang « le renoncement et l'abus de la parole divine, les opinions et doctrines fausses qu'on ha de la foi, des façons prodigieuses de servir à Dieu, le fils de Dieu vilipendé et démoqué, les bénéfices d'icelny obscurciz ou ensevelis, les songes humains préférés aux décrets divins, puis les hypocrisies, ingratitudes, rébellions, jurements vains, parjurements, blasphèmes, dissolutions, ivrogneries, paillardises, desloyautés, tromperies, cruautez, oppressions, extorsions, rapines, usures, larrecins, sacrilèges, brigandages ; les adultères, les détractions, les meurtres, le sang innocent répandu, les injustices, les tyrannies, tant de meschantes intentions, de cas abominables, une si horrible confusion et un déluge de tous maux... »

Voilà un portrait du XVIe siècle à son milieu, qui n'est pas flatté. Faut-il dans cette peinture sombre reconnaître la touche d'un catholique ou d'un réformé? Les épigrammes couvertes, les unes à l'adresse de Rome, les autres à l'adresse de Castalion ou de Servet (déistes) y foisonnent. On pourrait déjà de ce chef l'imputer à un Calviniste strict. Les rapports de Textor avec Berne, Lausanne, Genève, l'approbation de Bèze qu'on relatera tout à l'heure nous confirment en cette manière de voir. Je ne pense pas d'ailleurs que, protestant d'opinion, Textor le fût de profession.

A cette idée placée au début du livre que la peste est « un juste jugement de Dieu », il y a une grave et palpable objection. Notre auteur la pose ingénument. « Les plus meschants ne sont pas persécutés seuls par le mal, les bons s'en sentent aussi ». La réponse est concise. « Dieu, dit Textor, souvent deslivre les esluz en les retirant de cette vie ». La peste ainsi a deux fins : elle est châtiment aux réprouvés, récompense aux élus. On arriverait tout droit en allant au bout de ce raisonnement à présenter le fléau comme un bienfait de Dieu.

Avant d'aller plus loin, notre homme croit devoir faire une petite concession à ces gens qui « s'amusent tant lourdement aux causes naturelles » et qu'il qualifie de sacrilèges en la langue emportée familière aux sectaires de tous les temps. Il veut bien reconnaître que « quand Dieu excite un tel mal » (il paraît décidément que la peste est un mal), « vray est que pour instruments il se sert des astres et des éléments ». Par suite on peut prévoir la peste, « quand il y ha conjonction pestifère d'aulcuns astres ou aspect maling des estoilles... Les signes qui en procèdent témoignent évidemment de ce que autrement seroit caché aux idiots ».

Voyons ces signes dont le témoignage a le caractère de l'évidence.

« Donc il y ha divers et soudains changements de tems, eclypse de soleil ou de lune, et dans la plus haute région de l'air dite œther, comettes ardentes, lampes, fallots, flesches, dards, fendasses de l'air, estoilles qui semblent tomber, et autres monstres de l'air. » Ces monstres de l'air ne sont plus des monstres du tout pour nos observatoires qui annoncent le retour des uns et expliquent assez bien les autres.

« Brouillards, nièbles fréquentes, grosses, espoisses, sont amassez par le vent Euronotus... Le printems est froid et sec, l'esté chaud, humide, trop pluvieux ou trouble, niebleux, inconstant... Il fait sécheresse si véhémente que les rivières en sont taries »... Si ces témoignages-là, savoir la pluie, la sécheresse, un temps inconstant, c'est-à-dire mêlé de sec et d'humide, annoncent, les uns et les autres, la peste, autant vaut dire qu'elle vient par tous les temps, mais alors il n'y a plus là de témoignage du tout.

« Il y ha mortalité de bestes, comme de chiens, de chats, de bœufs, de vaches, de juments, de porceaux, de moutons, de poulles, de rats, de poissons... On voit une quantité inaccoutumée de puces, punaises, mouches, chenilles, bordaises (hannetons), de grenouilles principalement ayant queue, de crapauds, d'aragnes, de serpens, de laysars et autres vermines fascheuses... lesquelles en si grand nombre arguent une matière superabondante de putréfaction... » Je recommande cette vue profonde sur l'origine des mouches à MM. du Jardin des plantes.

« Beaucoup de chiens enragent... Maladies étranges et fallaces ; charbons, bosses, bottons, véroles menues ont leur cours »... Ceci je crois est directement contraire

à l'observation établissant qu'en temps de contagion quelconque les autres maux diminuent en nombre.

« L'homme prudent voit de loing venir la calamité. Quand la peste procède du vice de l'air, les oiseaux sont les premiers saisis ; quand elle se engendre des exalations de la terre, ce sont les bestes à quatre pieds... »

Résumons un peu. — Cause première du mal, l'ire de Dieu ; mais comme elle frappe autant de bons pour leur salut que de mauvais à leur dam, on ne sait plus bien si la peste n'est pas plus bienfaisante que nuisible. — Causes secondes et signes : « aspect maling des astres, comettes, eclypses, vice de l'air, exalations de la terre, sécheresses, pluies, mortalité des rats, fécondité des crapeaux, etc., etc. » Que de symptômes différents et contradictoires pour un mal unique ! Devant cette énumération baroque n'est-on pas tenté d'affirmer que tout ce qui précède la peste a paru à cette science enfantine et décrépite du Moyen-Age un prolégomène de la peste, et qu'elle n'a pas mieux observé les causes secondes du fléau qu'elle n'a deviné sa cause première ?

Sait-elle mieux les remèdes ? Elle va nous en indiquer de nombreux, les uns préservatifs, les autres curatifs.

Comme le mal vient toujours de Dieu, qu'il soit causé « par le vice de l'air ou l'exalation de la terre », le principal et meilleur préservatif est « nostre refuge à Dieu ». Ce remède-là impliquant du courage et de la résignation ne peut faire que du bien. Mais il ne paraît pas suffisant à Textor du tout.

Il recommande donc accessoirement « la phlébotomie pour ceux qui abondent en sang ». On leur en tirera, du bras droit ou du jarret, de trois à douze onces. Ceux à qui une débilité marquée, ou la « crudité excessive et invin-

cible » (*crudité* est l'état des humeurs opposé à ce que cette science imaginative appelait leur *coction*) « ne permet l'usage de la saignée, seront purgez à un ou deux coups, ou bien on leur appliquera ventose avec scarification sur les fesses ou le dos... »

« Les humeurs crues seront cuites par bon repos, sommeil, abstinence, onction de bon huile d'olive par tout le corps. Nature sera sustentée d'orge mondée bien liquide. Pour le boire, il y aura oxymel ou vin blanc bien clair. »

Les médicaments à continuer après l'usage solennel des dessus dits, et préservatifs du venin, sont les saveurs acides, « comme oxeille, citron, vinagre; les saveurs styptiques comme pimpinelle, rose, coral; les saveurs amères comme rue, cichorée, aloë, xylaloë. La thériaque est excellente sus toutes compositions » ; à défaut de thériaque, il y a encore de bon mithridate, composé de vingt-neuf substances plus ou moins hétérogènes.

Il y a ensuite les remèdes extérieurs « pour purger l'air ». Le principal est le feu « allumé parmy les rues; il sera fait de houx, de bouis, de pin, de myrthe, de laurier », etc.

« Pour entretenir bon ventre », il y a onze laxatifs au choix, dont le plus étonnant est le « broet de lentilles ou de choux, de mercuriale et de mauve avec beurre et huile ».

Pour « ceux qui ne urinent pas bien, il y a un broet de racines de persil, de fenouil, de hache, avec pois chiches, bonne chair de veau ou de mouton, avec eau, vin blanc bien clair, un peu de sucre, à prendre au matin... »

« Celuy qui a besoin de suer sera frotté avec camomille, ou nepeta, ou calamitha, ou pulegium... »

« Il faut vomir quelquefois le moys; il suffit à cela de

fourrer les doigts ou une plume huilée bien avant dans la gorge. » Toutefois quatre « vomitoires » plus savants sont proposés aux gens délicats.

La maison doit être tenue « nette, en bon air, ouverte au nord (sauf le cas où la peste vient du nord). Il faut éviter les bains, la chaleur véhémente, le froid aspre, le serein, la lune, les lieux ords et puants, les vallées, les lieux plantés de noyers et de figuiers ». Chacun de ces mots loge une idée saugrenue.

Je passe les conseils sur la nourriture qui nous mèneraient loin, notant toutefois « que la chair trop jeune est phlegmatique, la trop vieille mélancholique, celle des petites bestes meilleure que celle des grandes ». Sont recommandés le mouton d'un an, le veau de deux moys, la venaison, le pigeon et poullet d'un mois, les génitoyres des jeunes coqs. Oiseaux de rivières sont vicieux. Bœuf, sanglier, vieil lièvre sont mélancholiques. Item, le chat, l'ane, le taixon (blaireau) », etc.

L'exercice doit être « léger et facile ». La chasse, la pêche, les chansons « licites » sont autorisées. « Toute lasseur nuit. La compagnie charnelle excessive est fort dommageable. Trouble d'esprit, ire, crainte, tristesse, toutes passions vicieuses sont à éviter. »

Après les remèdes préservatifs dont quelques-uns, de pure hygiène, seraient de mise en tout temps, défilent les remèdes curatifs dont on ne peut dire même chose.

« L'intention générale de ceux-ci est de batailler contre le venin, de l'eslogner du cœur et des parties nobles, et de le chasser hors avec les humeurs corrompues, ce qui se fera principalement par phlébotomie, purgatifs, vomissements, *item* par sueur, urine, ventose, frottements, applications ydoines. »

« On armera les parties nobles par breuvages, poudres cordiales, conserves, opiates, odeurs, épithèmes ; pour ce qu'il y ha fièvre putride, il faut résister à la putréfaction... Le principal remède est encore la phlébotomie, par lequel les humeurs infectes, le venin est distrait du cœur, est chassé hors... Si le mal tient des deux cotez, on la pratique des deux cotez, à la tête, en la bouche, aux bras, aixelles, aynes, parties honteuses », etc., etc. Les ventoses remplacent la saignée pour les vieilles gens, les femmes grosses, les hommes mols, les enfants... On les applique aux lieux déjà dits et aussi à la nuque, au dos, aux fesses, aux cuisses, au genou, au jarret, au talon. »

Puis vient l'armée des succédanés. « Syrop compost premier — second — eau distillée de merveilleux efficace — poudre cordiale pour les riches, où entrent saphirs, éméraudes, corne d'unicorne, santor, cinnamome, etc. — poudre pour les povres qui n'est pas d'efficace moindre — opiate — condit, etc., etc. ; — puis les laxatifs, — puis les digestifs, — puis les épithèmes qui restaurent la vertu des parties nobles, chassent la tristesse, — puis les sachets pour le cœur, — puis les fomentations réfrigérantes pour les parties viriles (eau de rose, vinaigre, vin et camphre).

Je n'insiste pas sur la médication spéciale du bubon et charbon « dont l'intention est d'augmenter la tumeur pour que le venin sorte. Pour attirer au dehors il y a la ventose, la scarification, les sangsues itérées... », il y a quelque chose de moins banal, quelque chose d'anodin, mais de médiocrement décent, qu'on laissera dire à Textor avec cette propriété et nudité de mots permises à la Faculté et cette liberté de langage du temps où Rabelais a écrit. C'est entendu : les lecteurs réservés passeront les dix lignes suivantes.

« Aucuns louent fort de mettre sur le mal, l'un après l'autre, plusieurs petis poullets tout vifs, ayant le cul plumé appliqué sur le mal ; de les y tenir demy heure, en leur estreignant et fermant le bec à fin qu'ils soient contraints d'attirer l'air par le cul, et le venin avec... On y procédera jusqu'à vingt (poulets). Ceux-là estiment ce remède plus que la ventose, parce que la partie malade est confortée par la chaleur naturelle des poullets. » Textor ajoute avec bien du sens et suffisamment de gravité qu'une poulle, un chappon, ou autre oiseau peut très bien remplacer les « petis poullets ».

Vingt-six « médicaments locaux du bubon » sont ensuite indiqués. Le plus simple est un emplâtre de farine mêlée d'eau et d'huile. Le plus étonnant est l'application « d'une grenouille divisée par le dos, dequoy aucuns font grand cas, je ne sçay de quelle vertu », ajoute ici Textor pris d'un accès de scepticisme. On me permettra peut-être de conclure, sur ces poulets et cette grenouille, que la médecine du Moyen-Age rivalise de bon sens avec la plupart des autres spéculations de ce temps.

Je finis par un passage qui n'est plus risible du tout sur « ce qu'il faut faire au lieu pestiféré ». Il tiendra lieu ic des descriptions du fléau souvent recommencées et qu'on trouve partout.

« Le lieu infecté doit être diligemment nettoyé, la maison ouverte de tous côtés, sinon du côté plus dangereux... on balaiera dehors et dedans... on purgera l'air en faisant bon feu... que si le magistrat ne permet aux contagiez de curer leur maison, on y commettra cureurs et nettoyeurs jurez, et de *bonne foy s'il est possible*... Non seulement pour éviter les insolences, *larcins et pillages* qui se commettent *de coustume*, mais aussi les *meurtres*

cruels et infinis, comme nous avons par trop expérimenté et trop tard aperceu lès années passées... »

Il appert de cette recommandation d'un témoin oculaire qui est médecin, c'est-à-dire qui a vu les choses du plus près possible, qu'on volait les pestiférés *de coustume* et qu'on les achevait quand ils étaient lents à mourir... »

On faisait pis.

« Outre plus, il est certain que quelquefois on en met en terre *à demi-vifs*... On en a trouvés ès-charniers, remuez de leurs places, assis avec les cheveux arrachez, la poitrine esgratignée, les mains rongées. Il me souvient que à Mascon, l'an 1530, on aperçut un corps mort, à l'entrée d'un charnier, sur les degrez, par telle faulte... C'est une chose bien horrible... » Il n'y a plus de commentaire possible ici. Il faut savoir gré à Textor de l'émotion sincère de ces dernières lignes. Mais qu'est-ce donc que la logique des Doctes de ce temps déclarant envoyé de Dieu le fléau qui donne de pareils spectacles au ciel et à la terre !

Jean Volat, le médecin de Berne, que Textor consulte sur sa pratique, la lui explique assez brièvement, elle ne diffère guère de celle du médecin de Pont-de-Vaux. Chose piquante, Volat accuse « la tourbe des empiriques, la témérité des femmelettes de tuer beaucoup de pestiférés » ; il appert de là que nos deux docteurs ne se considéraient nullement comme des empiriques !

On pourrait conclure aussi des nombreuses pièces de vers imprimées par Jean de Tournes en tête du petit volume que Textor guérissait quelquefois ; mais des vers et des vers d'amis ne prouvent guères. Les meilleures pièces qui sont de Théodore de Bèze (en 1551 professeur de grec à Lausanne) contredisent d'ailleurs un peu les autres. On pourrait traduire ainsi le sixain de Bèze :

« Ce que le grand Hippocrate, ce que Galien ont écrit contre la peste, voilà que Textor nous le rend, appliqué toutefois à notre contrée et à nos mœurs. Si tu ne veux pas croire qu'il guérit, tu peux essayer. Mais, par Hercule, si tu as du sens, tu laisseras faire l'expérience à d'autres...»

CXXIX. — Bolweiler (Polvillier). Myons, 1557.

Les deux années qui suivirent, 1555 et 1556, virent Charles-Quint vaincu et découragé, abdiquer, et son successeur Philippe II signer une trêve de cinq ans avec Henri II. Chez nous, elles semblent une prolongation de la bonace de 1554. Les principaux incidents de cette période sont : 1° Une sentence de mort prononcée par le bailli de Bresse contre Pierre Morillon blasphémateur ; il y eut appel de cette sentence à Chambéry, au Parlement, lequel l'aggrava en condamnant Morillon à avoir au préalable la langue percée d'un fer rouge. Ce terrible Parlement dont nous ressortissions fit brûler vifs en 1555 cinq jeunes gens « détenteurs de méchantes petites bibles françaises » (Saint-Genis) ; 2° Une demande d'argent faite par le Roi aux Etats et votée par eux le 4 août 1556 ; 3° Une sécheresse qui dura du 26 mars, même année, au 10 août. Il y eut en 1556 des raisins mûrs à la Saint-Jean, mais la récolte de blé fut nulle. La famine suivit. Aussi, en février 1557, nous voyons la municipalité de Bourg faire « un roolle des pauvres, charger les bourgeois, manants et habitants ayant pouvoir de le faire, d'entretenir les dicts pauvres, ordonner une visitation de tous les greniers de la Ville et dehors, défendre à ceux qui auroient des blés

de les vendre ailleurs qu'au marché, à peine de confiscation ; à ceux qui en achètent au dict marché d'en acquérir plus qu'il ne leur est nécessaire d'un marché à l'autre ». C'était tout ce qu'on savait faire alors en pareil cas.

La famine qui dura jusqu'à la récolte de 1557 prépara assurément la crise qui suivit.

Un des résultats de la guerre de 1552 avait été de faire la réputation militaire de Philibert-Emmanuel, ce fils aîné de Charles III que nous avons laissé plus haut établi par son père à Madrid. Quand Charles III dépossédé mourut à Verceil en 1554, son fils prit sa devise : *Spoliatis arma supersunt*, et en attendant mieux le titre de duc de Savoie. A la fin de 1556, Caraffa, neveu et légat de l'ivrogne Paul IV, vint remettre à Henri II une épée bénie et le délier du serment qu'il avait fait d'observer la trêve de Vauxelles qui devait durer cinq ans et n'en dura pas deux. Les Guises poussèrent nos meilleures troupes en Italie où l'un rêvait un trône, où l'autre rêvait la tiare.

La frontière nord de la France était gardée par l'amiral de Coligny, le chef de cette antique lignée qui avait quitté la Bresse pour s'établir à Châtillon-sur-Loing. Pour couvrir la Picardie et la Champagne, Coligny avait 24,000 hommes. Philibert-Emmanuel, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe II, passa la frontière avec des forces doubles. Coligny se jeta dans Saint-Quentin avec ce Saint-Rémy (que nous connaissons et qui avait déjà défendu Metz), laissant le Connétable de Montmorency tenir la campagne. Le 10 août, comme Montmorency venait de ravitailler la place qui tenait héroïquement, Philibert se jeta sur ses derrières, et, après l'avoir ainsi coupé, l'écrasa.

Coligny, en tenant dix-sept jours dans une place où le canon espagnol avait ouvert onze brèches, sauva Paris.

Le victorieux de 29 ans, le duc de Savoie, qui n'avait pas en Savoie un pouce de terre, s'apprêta à exploiter immédiatement sa victoire pour son compte. Cinq jours après son triomphe, il lança un manifeste dans lequel il sommait ses *sujets* de s'insurger contre la France. Voici le passage essentiel de ce document :

« Le Roy a, contre tout droit et raison, inhumainement déchassé de son païs le duc Charles... il vous tient tous en misérable oppression sous sa dure tyrannie. Nous avons toujours cherché moyen de vous en relever ; il a plu à Dieu de nous le donner par la victoire de Saint-Quentin... Avec puissante armée nous sommes dedans la France où il y a la peur et l'étonnement... Dieu châtie les confédérations qu'ils ont avec le Turc... Nous vous sommons de votre devoir afin que vous déchassiez de chez vous ceux qui vous oppressent et retourniez à nous que de droit... »

Philibert, fort mûr avant 30 ans, ne comptait pas tellement sur l'effet de cette sommation qu'il n'eût préparé par d'autres expédients plus pratiques le résultat qu'il poursuivait. Il avait organisé à la fois, plusieurs mois avant son succès de Saint-Quentin, en Bresse une conspiration contre l'occupation française, en Alsace une invasion de la Bresse. Les deux projets concordants étaient connus à Paris avant que l'exécution fût commencée.

A la tête de la conspiration était Granger de Myons, qualifié gentilhomme bressan. Son château de Myons, situé aux confins nord-ouest du Dauphiné, était ou passait pour être un repaire de brigandage et un atelier de fausse monnaie. A Lyon même Myons avait une maison, des amis ou des adhérents. Ce fut là qu'on éventa ses projets. Le gouverneur de Bresse, informé que ce personnage

aventureux conspirait avec Lucinge, baron des Alymes, pour soulever la Bresse et amener les Impériaux à Lyon, répondit : « S'il avait plu au Roy me laisser à Bourg les 300 hommes de pied que j'y soulois avoir, il y a six mois que j'eusse mis à terre cette maison (Myons), et dépêché le pays des brigands et faux monnayeurs qui y sont... »

Quoi qu'il en soit de ces inculpations, au signal donné de Saint-Quentin, Myons put se mettre en campagne avec une poignée de cavaliers à lui, occupa Montluel sans coup férir et enleva le châtelain. Il paraît réellement qu'il comptait se porter de Montluel sur Lyon ; dans une telle ville il y a toujours des mécontents ; il faut croire que le partisan se savait attendu par eux. Lyon averti s'était armé et avait arrêté ses principaux adhérents, Verdet et Rosset. Myons se rabattit alors sur la Bresse, elle n'avait remué ni au signal de Philibert, ni à l'exemple que le conspirateur venait de lui donner. « Les intelligences qu'il avait à Bourg avec les principaux habitants » (Baux, Brou, p. 253), celles qu'il pouvait avoir par le baron des Alymes avec les hobereaux du Bugey n'y servirent de rien. Myons s'enfuit à Nantua, y conféra avec un agent de Philibert (lequel se risquait par là comptant bien que l'autorité ecclésiastique du lieu ferait semblant de ne pas l'apercevoir) ; puis, de Nantua, passa en Franche-Comté. La conspiration ayant avorté, il allait chercher l'invasion.

Tout ce détail manque à nos annalistes, ils eussent pu le trouver dans les historiens de Lyon.

Le gouverneur des Pays-Bas avait, à ses frais, ou aux frais des bons Flamands, fait ramasser en Bohême, par Bolweiler, un hobereau d'Alsace, 12,000 lansquenets et 2,000 reîtres. Ces forces s'étaient rencontrées au comté de Ferrette et s'apprêtaient à descendre de là, par la Comté,

sur la Bresse. En route Bolweiler se recruta de quatre à cinq mille paysans comtois enrôlés par leurs seigneurs, il fut rejoint « par le sieur de Myons et ses complices » qui lui promirent qu'à la vue de ses lansquenets les peuples de Savoie et de Bresse reprendraient courage et se soulèveraient !

Dès juillet Digoyne avait mis Bourg en état de défense ; la garnison fut augmentée, la garde urbaine mise sur pied et pourvue de corselets et autres armes ; le régiment de l'arrière-ban Lyonnais, Beaujolais, Dombes et Auvergne appelé (vint-il ?). Le Conseil de ville, soit qu'il voulût seconder ces préparatifs, soit dans d'autres vues « pria affectueusement Digoyne d'inviter la noblesse du pays à prêter aide et secours à la Ville ». (La Teyssonnière, V, 231.) Il ne semble pas que le gouverneur ait déféré à cette prière qu'il jugea peut-être perfide. A la dernière heure, il approvisionna sa place, ruina la campagne alentour, appela à lui l'arrière-ban du Mâconnais (je ne vois pas qu'il soit venu), retint sept enseignes suisses qui allaient rejoindre l'armée de Picardie, enfin quatre mille Gascons revenant d'Italie où ils avaient fait, pour conquérir une couronne aux Guises, une tentative malheureuse et honteuse. Grignan qui commandait à Lyon avait garnisonné Trévoux, Montluel, Villars et gardait les passages de la Saône ; il craignait, ce semble, que Bolweiler ne fit sur Bourg qu'un détachement ou une démonstration, et n'arrivât sur Lyon avec le gros de ses forces. Cependant il nous envoya douze pièces de canon.

Aux premiers jours d'octobre, les Allemands arrivèrent à Saint-Amour. Le 11, ils vinrent *campiser* à Treffort. Les habitants de Bourg étaient encore aux vignes, faisant les vins. Ils rentrèrent en hâte et trouvèrent en rentrant leur

ville entourée d'un cercle de feu. Digoyne incendiait les faubourgs qui gênaient la défense, « celui de l'Alle jusqu'à la Croix-Malivere, le village de Brou jusqu'à l'Eglise, le faubourg de Bourgmayer, jusqu'à la fontaine Saint-Jean. Toutes autres maisons et granges, petites et grandes, situées autour de la ville, furent arses. »

Le 12, Bolweiler était aux Sardières et à Challes. Sa cavalerie vint reconnaître la place qui la canonna vivement et lui fit quelque mal. Le 13, il passa la Reyssouze à Rosière avec toutes ses forces et vint s'établir sur la route de Mâcon, entre la chapelle de Saint-Jean le Criard et le domaine du Fort, à l'entrée du chemin de Majornas. Il s'y retrancha à la hâte, contrarié par une forte pluie et par deux sorties de la garnison et des bourgeois ; il attendait de ces derniers un tout autre accueil.

Le 14, il apprit qu'un autre corps de l'armée d'Italie, qui avait remonté la Saône, marchait de Mâcon sur Montrevel, menaçant de couper ses communications. Il décampa à la hâte la nuit suivante et se retira vers Cészériat. Est-ce en s'en allant que pour adieu il cribla de boulets une maison qui en gardait encore, il y a peu, les cicatrices (à l'angle des rues des Halles et Prévôté)? Ou avait-il fait, la veille, de ce côté une tentative dont nos sources ne disent rien ?

Le 15 et le 16, les Allemands séjournèrent à Cészériat et Montjuli « tatant des vins nouveaux ». De là ils s'acheminèrent vers la frontière, brûlant, pillant, buvant de leur mieux et dans un désordre dont les Français ne surent pas profiter.

Les défenseurs de Bourg avaient, hélas ! mieux à faire que de poursuivre Bolweiler. On savait les intelligences des « principaux » de la Ville avec ce Myons qui était

allé chercher les Allemands. On résolut de nous en punir. Le 17, Suisses et Gascons mirent Bourg au pillage. « Tout fut gasconné, synon ce qu'on ne put emporter ». Des Gascons même purent-ils emporter 4,475 livres de plomb, prises sur les toits et les murs de l'église de Brou? c'est mal aisé à croire. Ce plomb fut sans doute revendu par les pillards, soit aux revendeurs juifs ou chrétiens qui alors comme aujourd'hui suivaient les armées, soit à d'autres. Le buffet d'orgues de Brou, placé sur le jubé, fut détruit. Le couvent des Augustins fut saccagé ; j'avais pensé d'abord à accuser de ce méfait les sept enseignes suisses en tout ou en partie protestantes. Mais un historien de Lyon m'apprend que les moines de Brou, suspects d'abriter chez eux un émissaire de Philibert, avaient dû, en juillet déjà, subir une perquisition. Ce fut vraisemblablement leur attache savoyarde qui leur valut, en octobre 1557, la visite « des écharpes blanches », visite aussi fâcheuse pour Brou que celle des Sans-Culottes, 237 ans plus tard.

Reste à relater un fait attristant, bien significatif. La ville saccagée par ses défenseurs, la province traitée de même par toute cette armée des Guises qui en avait chassé les Allemands en passant et qui marchait sur la Picardie envahie, poussèrent un tel cri que Henri II entendit. Il cassa aux gages ce Digoyne, le triste soudard qui nous avait fouaillés dix ans et licencia sa compagnie. La Rivière, son successeur, arrivé en novembre, ordonna, sur la demande générale qu'on fit, des perquisitions chez les recéleurs, des meubles, ustensiles, vivres volés le 17 octobre aux habitants. On nomma des commissaires pour y vaquer — puis on suspendit la recherche — « pour ce que se pourra trouver *ceuls de la ville avoir beaucoup pris* de quoy l'on accuse les gens de guerre... »

On n'avait pillé, je le crains, que « les plus apparents », les seigneurs de noblesse ou gros bourgeois suspects d'avoir des intelligences avec Myons, avec Lucinge, avec Bolweiler. Et les bélîtres de 1536, les gens de peu ou de rien, partisans des Français, avaient mené les Gascons chez ces partisans de Savoie, avaient partagé le butin avec eux, ou au moins avaient recélé, racheté à vil prix la part du soldat...

Le 10 décembre 1557, Myons, Lucinge et six de leurs complices furent condamnés par contumace à Chambéry comme coupables de rébellion à être traînés sur la claie à Bourg, coupés en quatre, etc. Leurs hoirs furent notés d'infamie, déclarés incapables de tester, d'occuper aucune charge, etc. Le château des Alymes, résidence des Lucinge, fut démoli non entièrement : ses grands débris debout encore sur un des versants de Luisandre, la plus belle montagne du Bugey, dominent la plaine au loin, étonnent le regard et appellent les interrogations : ils répondraient s'ils pouvaient que la France a la main longue, et lourde à ceux qui l'offensent.

CXXX. La Restauration savoyarde. 1558-59.

Faut-il croire, sur la foi de Guichenon, qu'Henri II eut l'idée de punir Bourg et la Bresse de leur peu d'attachement à la France ; de raser la petite capitale indocile, de ruiner la province factieuse et « de la rendre deshabitée » ? Il se peut que ce soit là un ragot savoyard mis en circulation par les intéressés à nous le faire croire et achever par là de nous désaffectionner. Il se peut aussi que Henri II,

dans le premier moment d'irritation, ait laissé échapper quelque menace de ce genre. Ce qui est sûr, c'est que les actes de ce prince seront en formelle contradiction avec cette boutade.

Nous venons de voir que le 1er novembre, treize jours après le pillage de Bourg par sa garnison, le Gouverneur qui avait laissé commettre ce crime en était puni. On nous apprend de plus qu'à la même date Henri envoya à Bourg « un ingoniore pour adviser d'y faire une forte citadelle ». Si notre maître voulait nous doter d'une citadelle pour avoir une garantie matérielle de notre fidélité, c'est assurément qu'il ne songeait pas à nous raser.

Les Etats de Bresse envoyèrent M. de Feillens à Paris, en janvier 1558; il vit le Roi deux fois, lui remontra les maux de la Province. Henri lui répondit qu'il en était informé et voulait « la conserver et maintenir fidèle et obéissante ». Feillens encouragé par cet accueil demanda pour nous exemption d'impôt pour six ans, il fut appuyé par le cardinal de Lorraine, lequel étant notre évêque avait qualité pour intervenir. Cet appui des Guises au moment où ils prenaient Calais et mariaient le Dauphin avec leur nièce Marie Stuart, montre que nous n'étions pas tant en défaveur.

Mais les conférences pour la paix s'ouvrirent vers la fin de 1558. L'admission d'un représentant de Philibert-Emmanuel à ces conférences impliquait que la France reconnaissait ses prétentions. En mars 1559, le gouvernement d'Henri II commença à traiter notre pays comme on fait une province qu'on va évacuer ; il nous frappa d'un emprunt forcé de 3,000 écus d'or. A la même date, les escarmouches entre le Conseil de ville et le Gouverneur, à propos des fortifications, recommencent. Le Conseil

refuse net d'obtempérer aux injonctions qui lui sont faites. On savait ici sans doute que la rétrocession des états de Savoie à Philibert était en discussion à Cateau-Cambrésis. La politique du cardinal de Lorraine qui voulait, à tout prix, réconcilier la France à l'Espagne pour tourner leurs forces réunies contre l'hérésie, triompha des hésitations d'Henri de Valois. Il signa le 3 avril 1559 cette déplorable paix par laquelle la France, en échange de Calais et de Metz qu'elle tenait — et que ni Philippe, ni Elisabeth n'étaient en mesure de lui arracher — rétrocéda les deux versants des Alpes, Bresse, Savoie, la moitié du Piémont, soixante places fortes, fruits d'autant d'années de guerre, « et pour la conquête desquelles les trésors du royaume avaient été épuisés et une mer de sang répandue » (Tavannes).

Il est vrai que Philippe II épousait Elisabeth, fille du Roi, et que Philibert épousait sa sœur Marguerite. C'était un pacte de famille, une alliance offensive et défensive de trois dynasties contre l'esprit nouveau. Ces alliées n'avaient d'ailleurs les unes dans les autres qu'une médiocre confiance. Par exemple on ne devait remettre ses places au duc de Savoie qu'après son mariage avec la fille de François Ier.

La situation de notre pays pendant les trois mois séparant le traité de son exécution était étrange. Les Français restaient chez nous ; ils n'étaient plus nos maîtres toutefois ; l'heure où leur autorité déclarée caduque (ou même illégitime par le traité) allait finir était annoncée. Quelle position prirent vis-à-vis de ces occupants les bourgeois de Bourg, partisans publics ou cachés de Savoie, d'intelligence avec Myons, les hobereaux qui avaient attendu un premier succès du conspirateur pour se rallier à lui, tous

ces opposants enfin plus ou moins inquiétés, rançonnés, opprimés par la garnison et les fonctionnaires français?

On peut imaginer, sans crainte de se tromper trop, que leur attitude, une fois connu le traité qui leur assurait à bref délai une revanche, devint quelque peu ironique et insolente. Les chefs de l'occupation française, démoralisés, paraissent être restés passifs, n'avoir pas cherché les occasions de conflit. Mais il n'en fut pas de même du soldat; il commença à se venger d'avance, autant qu'il put, de sa déconvenue et de sa retraite. Le 20 avril, c'est-à-dire aussitôt que le traité du 3 fut connu, la garnison se répandit dans les villages voisins, y commettant mille désordres et insolences, pillant, rançonnant, menaçant d'incendie, tuant même les habitants, nous est-il dit. Elle s'emparait, de plus, aux portes, des vivres apportés pour approvisionner la ville. (Tout cela implique qu'elle n'était plus payée.) Le Conseil se transporta tout entier chez le Gouverneur ; celui-ci répondit que l'habitant cherchait noise au soldat, qu'un de ses domestiques portant 60 ducats avait été dévalisé dans la ville. A ces plaintes mutuelles toutes fondées, ce semble, il ne fut donné aucune satisfaction.

En mai, le désordre continue et se généralise. Une compagnie française, licenciée, court le Bugey, vivant à discrétion chez le paysan; les montagnards peu endurants lui courent sus, la chassent; elle vient continuer ses déprédations dans les environs de Bourg. Le Conseil fit sommer le capitaine de vider le pays sous 24 heures, par des gens de justice. Le capitaine se trouvait bien chez nous et refusa de déguerpir.

La patience des nôtres était à bout. Cette population bressane qui peut et qui sait endurer tant, s'ameuta et

chassa la garnison française. Un soldat, cause ou prétexte de la sédition, fut arrêté, et on commença tout de suite une instruction criminelle contre lui. Le seul récit que nous ayons de cette scène, unique en l'histoire de Bourg, est bien concis, mais non moins précis, et on ne peut plus officiel. Nous le devons au roi Henri II lui-même, lequel écrit à nos syndics, le 22 mai, après que le gouverneur La Liergue fut rentré dans la ville :

« Chers et bien amés, nous avons entendu les insolences et outrages par vous commises (sic) à l'encontre du sieur de Liergue et des soldats de la garnison, lesquels, avec assemblées *à force d'armes*, vous avez chassez, tuez et blessez aulcuns d'iceulx, et prins l'*entière autorité* de la ville, chose que nous ne voulons demeurer impunie. A cette cause nous vous mandons et ordonnons de nous faire savoir la cause de la dite désobéissance ; quelz sont auteurs d'icelle et à les faire prendre et mettre ez mains de nos officiers pour en estre la justice faicte... »

De Liergue, rentré dans la ville, défend aux habitants de s'assembler, de porter des armes, de faire sonner les tambourins, et déclare qu'il suffit de huit hommes de milice urbaine pour garder la ville.

Le Conseil répond au Roi qu'il est mal renseigné, « qu'on est joyeulx à Bourg de ce qu'il veut bien faire informer ». Il répond au Gouverneur que la ville a plus besoin que jamais d'être gardée, attendu que les soldats et vagabonds courent le pays ; il y en a au Saix, dans la forêt de Seillon.

La nature et le ton de ces réponses dilatoires, non exemptes de quelque arrogance l'implique ; si au lendemain de l'émeute on avait dû ou cru devoir rouvrir la ville au Gouverneur (sur quelque injonction ou conseil de

Philibert peut-être) on ne l'avait pas rouverte à la garnison ; on restait armé ici et on n'obéissait plus au Roi que pour la forme.

On sait par quel événement sinistre finit le règne. Henri II employait vers le moment même ses dernières heures à faire arrêter en sa présence, par le connétable de Montmorency, sur leur banc fleurdelysé, les parlementaires suspects d'hérésie ; puis sous ces tours de la Bastille où on les avait enfermés en attendant que l'Evêque de Paris et l'Inquisiteur (de Mouchy) les envoyassent au bûcher, il célébrait par des joutes les lugubres noces de sa fille et de sa sœur. Le 29 juin, vêtu des couleurs de sa vieille maîtresse Diane, il rompit avec Montgomery sa dernière lance et mourut le 10 juillet, à 40 ans. La veille, il avait fait célébrer, dans sa chambre de malade, le mariage de sa sœur Marguerite avec Philibert-Emmanuel de Savoie, par le cardinal de Lorraine notre évêque, l'artisan de la paix, de cette noce funèbre, de la restauration savoyarde, de la ruine des Valois et des guerres impies qui allaient commencer.

Le 11 juillet, les Syndics de Bourg, à la nouvelle que « notre souverain prince nous était décidément rendu, que le comte de Challan venait prendre possession de la Bresse en son nom, ordonnèrent, pour remercier Dieu, une procession et un sermon spécial. Et commandement fut faict, à son de trompe, à tous manans et habitans d'assister à la procession et au sermon, *à peyne d'amende arbitrayre* ». Les Syndics, on le voit, se défiaient de l'empressement d'une partie de la population, j'entends des *bélîtres* de 1536 ou de leurs hoirs.

Et à cette heure même où la France, trahie par le parti aux mains duquel elle était tombée, évacuait volontaire-

ment notre pays, nous avons des indices qu'elle y conservait des partisans.

La prise de possession eut lieu le 4 août 1559. Le 11, la Ville, avertie que le Duc la visiterait bientôt, fit un rôle de 2,500 livres à répartir sur tous les habitants pour subvenir aux frais de l'entrée. Le 5 septembre seulement on enleva de nos portes « avec honneur et révérence les lys de France » et on les remplaça par la croix blanche de Savoie. Philibert arriva le jour même assez tard. Les détails donnés sur son entrée sont fort concis. Il daigne nous dire « qu'il nous seroit bon prince ». C'était bien le moins qu'il pût nous promettre en retour des souffrances endurées par nous pour la cause de sa maison, grâce aux fautes commises par celle-ci. Nous n'étions pas payés de nos 2,500 livres véritablement. Ce qui empêcha sans doute les transports et les effusions ordinaires en pareille occurrence, ce fut la nécessité de ménager les Français. Ils conservaient jusqu'à temps les meilleures places de Piémont, Turin compris. Puis notre nouvelle Duchesse était la fille de François Ier. On ne pouvait donc récriminer à l'aise contre les fleurs-de-lys ; si on les ôtait de nos portes, c'était avec force démonstrations de respect. Une contrainte pénible à des gens qui attendaient depuis vingt ans cette occasion d'exhaler leur rancune ou leur haine refroidit tout.

Le gouvernement de la Bresse fut donné à un Montrevel, autre sujet d'étonnement ici et déconvenue évidemment pour les fidèles Savoyards.

On cassa, il est vrai, l'arrêt de Myons et de Lucinge : une consolation dérisoire pour ces ambitions désappointées.

DIX-NEUVIÈME PARTIE

La Restauration Savoyarde

CXXXII. Philibert-Emmanuel. — Son Système.

Nous n'avons à faire ni l'histoire des guerres de religion, ni l'histoire de Savoie. Mais tout se tient ; on ne s'explique aucunement le détail quand on ne sait pas un peu l'ensemble des faits, tel moyen quand on n'a pas entrevu le but. Les principaux événements de la vie municipale de Bourg dès le début du nouveau règne, ne s'expliquent pas du tout si l'on ne sait pas la politique de ce règne et en gros les guerres de religion. Le principal monument laissé chez nous par Philibert a sa raison d'être dans le système de gouvernement de ce prince. Disons donc ce système brièvement.

Et ajoutons tout de suite, de peur qu'on ne s'y trompe : le vainqueur de Saint-Quentin, si on ne l'étudiait que dans la législation, l'administration qu'il a créées, paraîtrait un des meilleurs souverains qui aient été. Ne nous pressons pas de le déclarer tel ; sa pratique est trop souvent un démenti flagrant donné à sa théorie. Il voit juste, il veut le bien et le mieux, il le décrète. Puis il fait le mal, non tou-

jours, non pas même habituellement, mais trop de fois pour que l'histoire s'agenouille au pied de la statue que Turin lui a élevée.

Maladif, instruit pour être prêtre, héritier par la mort d'un aîné d'un trône plus d'aux trois quarts détruit, guerrier par occasion, vainqueur par un mélange d'habileté et de fortune; il était pacifique par tempérament, administrateur par génie. En cette dernière qualité le régime féodal lui était odieux : il a travaillé à détruire ce qui en restait chez nous : c'est son vrai titre à notre reconnaissance.

Il écrivait d'Anvers à L'Hôpital, au lendemain de la signature de la paix qui lui rendait ses états : « Après les affaires de la religion, le plus grand désir que j'ai est de pourvoir au faict de la justice. Résolu d'y donner ordre, j'ai voulu vous communiquer cette délibération comme à celuy de la vertu duquel j'ai ferme opinion qu'elle (la vertu) suffirait à rétablir des royaumes déchus et périssants. Je vous prie que veuillez considérer les moïens idoines et m'en bailler votre advis par écrit... »

Le résultat de cette consultation fut la création, au lieu et place du Parlement français de Chambéry, du Sénat de Savoie, cour suprême de justice toujours, Assemblée constituante quelquefois, Chambre législative souvent; appelée bientôt de fait à remplacer la vieille machine féodale des États qui a dû périr partout, sauf dans cette heureuse Angleterre où elle a su se transformer à temps. Les États ne furent pas abolis ; ils votèrent surtout les subsides (4 juillet 1561); c'est-à-dire qu'on leur laissa, de leurs prérogatives, celle qui devait devenir aisément impopulaire et odieuse. Un état ruiné où tout est à refaire, a de grands et permanents besoins. Aux aides, dons gratuits, variables essentiellement, dont vivait le gouverne-

ment féodal, Philibert substitua des impôts réguliers consentis une fois pour toutes, la gabelle du sel et du vin par exemple. Le grand mérite aux yeux du Prince de ces impôts fixes, c'est d'affranchir son autorité du caprice des Assemblées, c'est-à-dire de leur contrôle. Leur mérite à nos yeux, c'est qu'ils sont (au moins en théorie) plus équitables et tolérables, étant ou devant être plus également répartis. (Je dis en théorie ; il y eut vite des exemptions de la gabelle.)

On les accepta, à Bourg notamment, avec mauvaise humeur. C'est l'ordinaire des impôts nouveaux. Cependant pour obtenir de ses sujets la gabelle du sel, le Duc les avait déchargés des aides, tailles et subsides antérieurs.

Le premier usage que notre prince fit de l'indépendance à lui conférée par cet octroi de l'impôt fixe, ce fut d'édicter (à Rivoli, 25 octobre 1561) l'*abolition de la servitude*. Les villes étaient libres ; les campagnes restaient serves des deux Ordres privilégiés ; Philibert, n'ayant plus à compter avec ces deux Ordres qui font la majorité aux Etats, dit :

« Puisqu'il a plu à Dieu de restituer l'humaine nature en sa première liberté — et que tous princes chrétiens aient, en leurs terres, aboly l'odieux nom de servitude ; ce néanmoins il soit encore retenue, en nos païs, certaine espèce appelée taillabilité et main-morte, dont les personnes sont appelées taillables, chargées d'insupportables liens, incapables de tester ou de contracter... Sentant les justes doléances de ceux mesmes qui sont de bon cœur, désirant sortir de cette misère... Statuons que désormais tous... se pourront à leur gré, perpétuellement affranchir à la charge de modèrement financier... »

Un tarif de rachat fut conformément imposé aux Sei-

gneurs après une enquête qui fixa la valeur réelle des droits seigneuriaux *supprimés* — supprimés de nom ! Il y a encore des mainmortables chez nous en 1736 ! Il y en a encore en 1789 !

Cet édit faisait ou voulait faire des hommes libres. Un autre (Verceil, 28 janvier 1561) faisait ces hommes capables de protéger et défendre au besoin leur liberté. C'est l'édit qui change le mode de recrutement de l'armée. Les feudataires sont dispensés désormais de fournir leur contingent de fantassins et de servir eux-mêmes à cheval. Un recensement qui porte la population Française du Duché à 500,000 habitants, l'Italienne à 700,000 sert de base à la répartition des levées d'une nouvelle milice, vraiment nationale. Cette milice est organisée en escouades réunies tous les dimanches pour l'exercice ; en centuries rassemblées une fois le mois ; en compagnies convoquées six fois par an, en colonelats manœuvrant à deux époques de l'année.

La noblesse, dédaignant de servir à pied, est remplacée par des bourgeois dans le commandement de cette infanterie. Elle accepte cette si grave et décisive mesure comme une diminution de charges. Elle ne comprend pas, ce semble, qu'elle abdique là son privilège exclusif de porter les armes, et avec lui la moitié de sa puissance.

Ayant dépossédé ainsi l'homme noble du droit de défendre l'État, Philibert profita de la révolution dans l'art de défendre et d'attaquer les places due aux perfectionnements de l'artillerie, non pour raser encore sa maison forte (on n'en était pas là), mais pour ôter à cette maison forte sa seule raison d'être ; cela en construisant un vaste ensemble de forteresses appelées désormais exclusivement à garantir le pays de l'invasion ou à assurer sa neutralité.

La Savoie était placée entre les deux plus grandes puissances militaires de ce temps. L'une de ces puissances l'avait conquise en deux mois sans trouver de résistance. Toutes deux l'avaient ensuite de fait partagée. Qu'elle dût se mettre, après sa reconstitution, à l'abri d'une autre conquête ou d'un autre partage, cela le plus tôt possible, il n'y a pas à le contester. Que ce fût là le premier et principal but de ce vaste ensemble de travaux de fortifications qui enveloppèrent l'Etat savoyard de leur réseau, c'est évident. La citadelle de Nice fut donc élevée contre la Provence ; celle de Montmélian contre Grenoble ; celle de Bourg contre Lyon ; celles de l'Annonciade et de l'Ecluse contre Berne et Genève ; celle de Turin contre l'Autriche. Cela ne paraîtra douteux à aucun militaire, ni à aucun homme de sens.

Mais toutes ces places qui nécessitent des garnisons permanentes, toutes et chacune, avant de servir contre l'ennemi extérieur, servent de fait contre cet ennemi intime, que Philibert, non sans raison, est accusé d'avoir voulu abaisser avant tout. Le lendemain de la monarchie ne dépend plus, grâce à ces forteresses, de la féauté et loyauté de quelques centaines de hobereaux. Il y a dans ces citadelles neuves de solides réduits et de sûres geôles où enfermer les félons, et même les suspects. On ne forcera pas Philibert à abdiquer comme on a fait d'Amé VIII.

C'est bien émancipé par son armée permanente ; c'est bien sous la protection et l'action du canon de ses citadelles, que Philibert visitant Brou le 26 octobre 1567, et lisant, appendue à l'un des piliers du jubé, l'épitaphe altière de Claude de Châteauvieux, tira sa dague et ratura impérieusement l'albâtre dans tous les sens, s'écriant : « Je ne

sache pas qu'il y ait dans mes états de haut et puissant seigneur que moi... »

Il y avait les clercs cependant. La situation de Philibert vis-à-vis d'eux était bizarre. Dans la pensée des auteurs du traité qui lui rendait ses états, l'alliance de famille stipulée par le traité avait pour but de réunir les forces des maisons de France, de Savoie et d'Autriche contre la Réforme. Vraisemblablement Philibert avait pris quelque engagement en ce sens. Pour être plus sûr qu'il le tiendrait, on avait gardé Turin et trois autres places du Piémont. Il était d'humeur à le tenir et le tint suffisamment. Mais ce n'était pas un zélateur du tout que ce clerc devenu soldat. Et la fille de François 1er, plus belle, plus intelligente, plus instruite que les hommes de sa race, si elle ne penchait ouvertement pour la Réforme, « tenait sa cour, a dit le cardinal Granvelle bien informé, dans un esprit fort opposé à la religion et à l'Espagne... »

Tant que les Guises, maîtres au Louvre, gardèrent les places du Pô (jusqu'en novembre 1562) Philibert se montra, à sa façon, fidèle à sa promesse. A Genève il négocia, voulant persuader à la ville libre de devenir la capitale de sa monarchie et lui promettant la liberté de conscience. Dans les vallées vaudoises il combattit les hérétiques, puis après un succès il les amnistia (nous y reviendrons). Il fournit enfin au roi son neveu un contingent contre les protestants français.

Toutefois, même à cette époque, dans certains actes, son tempérament, son opinion peut-être se trahit.

Il écrira en 1558 à l'évêque d'Aoste : « Il est périlleux de faire mourir publiquement ceux qui persévèrent dans leur erreur, comme un brûlé récemment ; car la constance qu'ils montrent dans la mort induit leurs adhérents plutôt à l'opiniâtreté qu'au repentir... »

Il écrira en 1562 à l'évêque de Belley : « Révérend père en Dieu, il nous est venu à notice... que parmi les abus qui se commettent par les ecclésiastiques, en nos païs, il s'en fait une infinité rière votre diocèse et même en vottre chapitre de Belley, auquel ne font résidence ny prieur, ny la plupart des chanoines... et de la désordonnée vie de ceux qui sont par-delà, vestus comme mondains, ne célébrant offices, ains entretenant femmes lubriques... s'acquittant très mal des charges laissées à eux par pieuses fondations », etc.

Le politique apparaît ici. Un dévot sincère n'eût pas vu ces choses. Un zélateur n'eût pas voulu les voir.

Que si Turin est enfin évacué par les Français, Philibert délivré de la tutelle des Guises « aborde tout de suite la réforme des abus du temporel ecclésiastique, œuvre plus dangereuse que la suppression de la féodalité laïque. Il y avait en Savoie, sans compter les ordres mendiants, plus de vingt ordres religieux... possédant la meilleure partie des terres cultivées. L'inaliénabilité de ces biens, jointe à mille moyens qu'ils avaient de s'accroître, menaçait l'Etat d'une vraie invasion de la part des moines... Le Duc attaqua de front cette formidable puissance... il la diminua dans la limite du possible par une série de mesures législatives... » (Costa).

L'édit de Chambéry, 2 mars 1563, « rendu à la requeste des Estats » (les Etats étaient bons à ces besognes périlleuses) « déclare les évêques, les abbés, les religieux inhabiles à succéder... ce qui diminua l'ardeur des moines à s'emparer des fils de famille » (Id.).

« Un autre édit de 1567 déclare les communautés religieuses inhabiles à acquérir les biens-fonds avant d'avoir obtenu du Prince des lettres de capacité... En indemnité

du droit de mutation perdu pour le fisc, elles paieront *tous les vingt ans le sixième* de la valeur de leurs biens....

« Indépendamment de cet énorme impôt sur les biens de main-morte, Philibert taxa lourdement le clergé. En 1567 les revenus de ce corps étant évalués 300,000 florins, le Duc se fait allouer sur cette somme un prélèvement de 70,000. En 1568, il réclama des clercs un don de 90,000 écus payables en 9 ans » (Id).

En 1569 il charge le clergé de Bresse et Bugey des frais de construction de la citadelle de Bourg.

La politique de ce prince avec les Réformés n'est pas moins significative. En 1562, il les combat en France. Mais si un sénateur de Chambéry attaque le Pape dans un libelle, y propose au Duc la fondation d'un état allobroge et protestant dont Genève sera la capitale, si ce sénateur est condamné à la perte de sa place et à l'amende, Philibert « à la sollicitation de sa chère et bien-aimée compagne qui l'en a de rechef instamment requis », met à néant l'arrêt et donne l'ordre de réintégrer le politique aventureux en tous ses biens, honneurs et dignités ». (Turin, avril 1563.) — N'affiche-t-on pas cette intervention de la fille de François Ier pour se couvrir contre la mauvaise humeur du Louvre et de l'Escurial ?

En 1566, Philibert traitera avec les Suisses, il abandonnera Vaud aux Bernois, mais il reprendra possession du Chablais et de Gex ; le traité garantissant, d'ailleurs, aux Réformés de ces deux provinces, le libre exercice de leur culte. La même année, Berne ayant brûlé, le duc de Savoie enverra aux incendiés 3,200 livres, « pour aide de refaire leurs maisons ».

En 1570, il signera avec Genève une convention réglant les rapports mutuels, accordant aux marchands genevois

l'entrée libre en Savoie. On a pu dire de Philibert, à cette date, « que son attitude énigmatique avec les Réformés, ses relations avec les Suisses, l'asyle qu'il ne craignait pas de donner aux protestants français, faisaient douter de ses intentions ». (Saint-Genis, II. 130.)

Faut-il supposer qu'il se comportait comme s'il eût cru possible le triomphe de la Réforme et se préparait pour ce futur contingent ? Faut-il admettre seulement qu'à cette époque où toute l'Europe catholique espérait encore écraser l'hérésie et y travaillait, il avait compris qu'on ne réussirait pas et cherchait à l'avance le *modus vivendi*, la manière de vivre avec *le mal* qu'on ne pouvait empêcher ?

CXXXIII. Philibert-Emmanuel. — Son gouvernement. — Première guerre de religion.

J'ai montré le beau côté de la médaille, empruntant les traits pour la plupart à un écrivain qui n'a pas assez regardé l'autre. — Voyons l'autre.

Certains admettent que Philibert avait, dès 1559, des engagements avec le cardinal de Lorraine qui avait tant contribué à lui rendre ses Etats. — Un autre (Saint-Genis) affirme que l'Espagne et la France, coalisées par Rome, l'ont sommé plus tard de faire rentrer les Vaudois dans le giron de l'Eglise sans dispute ni examen. Je n'examine pas si ceux qui antidatent la coalition contre Genève ont raison contre ceux qui la retardent jusqu'en juin 1560.

Je m'en rapporte, sur ces deux points, à des historiographes attitrés, Guichenon, Thomas Blanc. Ils répètent l'un et l'autre : « Comme ce prince était extrêmement pieux

(c'est le masque ; nous venons de regarder la figure), deux choses le travaillèrent le plus à son avènement : l'une le changement arrivé à Genève, l'autre la nouvelle religion qui pullulait dans la vallée d'Angrogne. S. A. se résolut de ramener Genève en son obéissance et de ramener ses sujets Vaudois au giron de l'Eglise. Ces deux desseins avaient été communiqués au Pape... »

Guichenon ne sait point ou ne veut pas savoir pourquoi l'intrigue ourdie contre Genève échoua. Th. Blanc son émule, plus libre, nous dit que le Duc « ne vouloit rien entreprendre là sans le consentement du roi de France son neveu et que celui-ci ne lui donna que de belles paroles ; la chose ne fut pas exécutée... » On se résigna alors à la Convention de 1570.

Aux Vaudois on envoie d'abord le jésuite Possevino, « personnage d'une singulière doctrine ». Ce convertisseur patenté essaie inutilement « de faire connaître à ces peuples leur erreur ». Alors on leur envoie une armée conduite par Philippe de Savoie, seigneur de Raconis, lequel d'accord avec la duchesse Marguerite eût voulu pacifier « ces paovres gens », non les massacrer. Raconis laissa la tâche au comte Costa, lequel trouva tout bon pour la mener à fin, y compris le massacre et l'incendie, et ne réussit qu'à se faire battre à Prà-del-Tor par les « paovres gens » un peu aidés par les protestants du Dauphiné. Alors seulement Philibert, « malgré le pape Pie V, les princes d'Italie et son conseil », et déférant aux suggestions de la Duchesse, aux sollicitations des Bernois, « ayant de plus pris conseil de Dieu dans son cœur », (que de biais pour dissimuler que la leçon de Prà-del-Tor servit !) alors seulement Philibert *consentit* à un accommodement. Le traité du 15 juin 1561 reconnut aux Vaudois le droit de servir Dieu

à leur façon. Un des articles défendait, il est vrai, aux sectaires de sortir de chez eux et trois forts bâtis aux issues de leurs vallées garantissaient son exécution. En signant, Philibert dit ironiquement : Je ne fais qu'imiter l'empereur Charles traitant avec les rebelles de Saxe.

Cependant le protestantisme français était dans sa période d'expansion. En janvier 1562, un édit solennel rédigé par L'Hôpital lui avait accordé le droit d'exister. Le 1er mars, à Vassy, François de Guise montra comment il entendait exécuter cet édit. Une explosion générale suivit le massacre. Orléans, la Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, le Berry, la moitié de la Guyenne et du Languedoc, le Dauphiné presque entier, Lyon et toute la basse Bourgogne se déclarèrent pour la Réforme en mars et avril 1562. La première de ces guerres, dites *de religion*, impies entre toutes les guerres, commença. Le gouvernement de Savoie y prit une part active; une de nos provinces, la Dombes, devint un de ses champs de bataille; Bourg en souffrit; nous devons donc nous en occuper.

CXXXIV. Les Italiens en Bresse. Les Huguenots en Dombes.

Avant même que Lyon se déclarât, en prévision de l'explosion, Maugiron, coadjuteur du gouverneur, était venu chercher des auxiliaires en Savoie. C'était trop tard. La grande ville attaqua « les soldats du Purgatoire » le 30 avril 1562 au soir. Le 4 mai, le baron des Adrets, accouru le lendemain de la victoire, proclamait « que chacun seroit libre en sa religion et qu'il ne se diroit plus de messes ». C'était bien quelque peu contradictoire... Mâcon, Chalon,

Autun suivirent presque immédiatement l'exemple de Lyon.

Tavannes, gouverneur de Bourgogne, chaudement secondé par le comte de Montrevel, maintint Dijon par les mesures suivantes : deux mille Réformés furent expulsés de la ville, trente-huit furent condamnés à mort, dont une fille de seize ans. « Certaines cotisations bien grandes imposées sur les évêques, abbés, prieurs », puis sur les particuliers suspects de Protestantisme, lui permirent de former une petite armée, en partie avec des mercenaires allemands. Il se porta sur Chalon qu'il prit et pilla ; de là sur Autun dont les habitants s'enfuirent ; et enfin sur Mâcon devant lequel il arriva le 3 juin 1562. Une première attaque au sud de la ville ayant échoué, il fit, les 2 et 3 juillet, passer une partie de ses forces sur le côté savoyard de la Saône, brûla tous les moulins qui étaient là, et s'empara de Saint-Laurent, d'où il ouvrit un feu très vif sur les quartiers bas, pendant que d'autres batteries faisaient brèche à la tour de Charolles, à l'autre extrémité de l'enceinte. Les Réformés mâconnais ne faiblirent pas ; les femmes chantaient des psaumes sur les murs. Le soir, trente assiégés essayèrent d'enclouer le canon de Tavannes, qui se replia le 5 sur Chalon.

Pendant ce temps Maugiron, à Chambéry, recrutait ouvertement un petit corps d'armée de deux mille hommes, dont deux cents cavaliers, et descendait sur Grenoble qui s'était déclaré protestant le même jour que Lyon, y entrait sans coup férir et pillait la ville dix jours durant.

A cette nouvelle Des Adrets accourt ; Maugiron fuit en Savoie d'où il va, à travers notre pays, rejoindre Tavannes en Bourgogne. Cependant Lyon était menacé à l'ouest par une invasion de hobereaux et de paysans auvergnats

catholiques qui vinrent faire le dégât aux portes de la ville. Au nord, Tavannes préparait un retour offensif. Au sud, on annonçait l'arrivée des catholiques de Provence, des papalins du Comtat. Le prince de Condé, chef du parti réformé, envoya aux Lyonnais, pour gouverneur, Soubise (un des Rohan), et les Bernois, invoqués par la ville en détresse, envoyèrent cinq mille volontaires à son secours.

Les volontaires bernois empruntèrent, sans façon, notre territoire pour passer. Philibert ne fit, ni à l'Ecluse où il était aisé de les arrêter ni ailleurs, de démonstration dans ce but. Il ne voulait pas « se brouiller avec la République ». Les Bernois étaient à Cerdon le 19 juillet 1562; à Lyon le 23.

Cependant les hobereaux d'Auvergne avaient été repoussés, malmenés, et rejetés chez eux par Pontcenac, réformé du Bourbonnais. Soubise arrivé à Lyon le 19, tranquille pour la ville, donna les Bernois à Pontcenac, le chargeant d'arrêter Tavannes qui descendait la Saône. Pontcenac s'amusa à prendre Tournus, puis Cluny dont il brûla la bibliothèque. Pendant que les Protestants se donnaient ainsi la stérile joie de mettre à mal les deux grandes abbaïes bénédictines, Tavannes se ruait sur Mâcon, l'enlevait par surprise, et le traitait impitoyablement. Pontcenac fit alors sur cette ville un retour offensif qui échoua grâce à l'indiscipline des Bernois. Un ordre, obtenu à Berne par l'envoyé de France, rappela soudain ces auxiliaires insubordonnés. Vaincu, sans avoir combattu, Pontcenac se replia le 20 août sur Lyon, suivi par son adversaire.

Tavannes ne trouvant de résistance nulle part, avança jusqu'à Anse, à trois lieues de Lyon et s'arrêta là pour attendre son artillerie de siège restée à Chalon et des renforts d'Auvergne et d'Italie.

Ces Italiens, au nombre de trois ou quatre mille, étaient soldés et envoyés par le pape Pie IV, commandés par L'Anguisciola. Philibert qui avait laissé passer les Bernois en juillet ne pouvait refuser passage aux Italiens en août. Ils traversèrent donc notre province en sa plus grande largeur, faisant (disent de Thou et Bèze) beaucoup de maux par où ils passaient, pillant jusqu'aux souliers des lépreux ; effrayant nos populations de cette lubricité bestiale que les lecteurs d'Ezéchiel croient juive, ceux de Théocrite et de Virgile païenne, dont le catholicisme n'a pas corrigé, paraît-il, les hommes du Latium devenu le patrimoine de Saint-Pierre. De Thou ajoute un détail que Bèze n'a pas et qui n'était pas pour scandaliser l'époque de Henri de Valois et d'Henri de Guise. Les villes closes se fermèrent sur le passage de la bande infâme, la rejetant sur les campagnes qui lui furent honteusement livrées.

A Bourg, d'où nous allons voir passer ces soldats du Vatican, la lune de miel qui avait suivi la restauration savoyarde était finie. Dès janvier 1561 notre gouverneur, imitant ses prédécesseurs français, nous ôtait les clefs de nos portes. En juin même année la menace d'une seconde entrée ducale nous avait contraints de faire, sur tous les manants de la cité, une taille de 2,000 fr. Au même moment, outre une garnison imposée en prévision des représailles possibles des Réformés de Mâcon, il avait fallu « donner logis à certains massons piedmontois et pionniers » venus pour travailler à nos fortifications exécrées. Enfin, le 26 août 1562, « les Ytaliens » devant passer *autour* de la cité, le seigneur baron d'Aix, commandant, nous ordonne de fournir, pour la nourriture de ces visiteurs, « pain, chair et vin... le vin devant être bon, franc et net, à dix quarts la pinte ; le pain blanc passé une fois

pour les soldats, bien blanc et passé deux fois pour les capitaines ». On ne pouvait faire trop bien les choses pour les soldats du saint-père. Dix mille pains furent conduits à Viriat, et il fallut pour les conduire, « fournir charrettes et berrots... »

D'ailleurs, les syndics commandaient aux capitaines dizainiers de se trouver en armes au premier son du tambour pour garder la ville « pendant que les Ytaliens passeront autour d'ycelle... » Aucun commentaire n'est ici possible, aucun d'ailleurs n'est nécessaire : les faits parlent.

L'Anguisciola paraît avoir passé la Saône à Mâcon, et être descendu de là sur Belleville où Tavannes vint le recevoir. Ils restèrent environ un mois devant Lyon, firent « maintes belles escarmouches vers la porte de Vèse (Vaise) empêchant ceux de Lyon de faire leurs vendanges ». Catherine de Médicis et les Guises trouvèrent que c'était là un mince emploi de forces assez considérables. Le 9 septembre, il fut proposé de la part de la Reine-mère des pourparlers à Soubise, qui déclina l'offre avec une nuance d'ironie. Les Guises envoyèrent alors Jacques de Savoie, duc de Nemours (petit-fils de Philippe de Bresse) prendre le commandement de l'armée catholique.

L'Anguisciola décampa, disant qu'il n'était pas payé et retraversa notre pays de Mâcon à Seyssel. Partout où la horde avait passé, on abattit les chèvres atteintes d'un mal insolite...

Ces deux passages de bandits suisses et romains furent le premier bienfait de la restauration savoyarde à nos campagnes : sous les rois François et Henri, elles n'étaient pas du moins exposées à recevoir de pareils hôtes.

Nemours, ne se croyant pas assez fort pour emporter Lyon de haute lutte, essaya de l'isoler du Dauphiné d'où

la ville recevait incessamment des renforts. Il transporta le théâtre de la guerre sur la rive gauche du Rhône et emporta Vienne le 15 septembre. Mais à la fin d'octobre il était à peu près bloqué dans cette ville par le baron des Adrets. Ce fut pendant ce blocus que furent entamées les négociations qui ramenèrent le terrible partisan à la cause catholique jusque-là par lui si âprement combattue. Le 25 novembre, Des Adrets signa une trève de onze jours dont il se servit pour licencier son armée. Nemours, pendant cette trève, se porta rapidement sur le Beaujolais, défit, vers Tarare, un détachement que Condé envoyait à Soubise aux abois, remonta vers Villefranche et de là occupa la Dombes, d'où Lyon avait tiré jusques-là ses approvisionnements.

Mais l'échéance à laquelle Des Adrets avait promis de lui livrer Romans et Valence arrivant, Nemours lâcha la proie pour l'ombre, autrement dit, il repassa en Dauphiné où il poussa jusqu'à une lieue de Romans trois de ses compagnies piémontaises auxquelles Des Adrets devait livrer la ville. Soubise profita de cette pointe de Nemours au sud pour ravitailler sa place à nos dépens. « Il fit sortir de Lyon trois mille hommes de pied et trois à quatre cents chevaux pour lui amener du blé de Dombes, et nettoyer ce pays des garnisons que Nemours y avait laissées : il n'y eut pas de résistance. Les garnisons, aussitôt qu'elles eurent entendu « quelles forces étoient en pays contr'elles » abandonnèrent les places lâchement. Quarante hommes pourtant entreprirent de garder le château de Trévoux, lequel fut forcé. « Ce que voyant ceux de dedans gagnèrent une tour à trois voûtes (superposées), d'où ils se défendirent tellement, étant montés par une échelle sur le plus haut étage, et ne se voulant

rendre à composition qu'on offrit, qu'on fut contraint, par le moyen d'une caque de poudre, de les faire tous sauter et ensevelir en la ruine de la tour... » Cette scène est racontée par Bèze, aucun de nos annalistes ne la lui a prise. La tour où les catholiques de Trévoux firent une si belle défense existe encore en partie ; c'est une belle construction octogone, construite en pierre rouge avec des cordons de pierre blanche la coupant symétriquement dans sa hauteur. Avec le donjon qui la surmontait et qui a péri ainsi que l'étage supérieur, elle avait cent vingt pieds d'élévation. Dans le château, (un édifice triangulaire du commencement du XII[e] siècle), les Huguenots lyonnais trouvèrent six mille muids de blé. L'église fut pillée, ses cloches furent enlevées. Les habitants furent maltraités et rançonnés. Trévoux resta au pouvoir des Réformés lyonnais jusqu'à la paix d'Amboise, c'est-à-dire deux mois.

Pendant que les chances de la guerre amenaient ainsi à quelques lieues de Bourg, ces Huguenots qui se croyaient en droit de nous traiter en belligérants, puisqu'il y avait parmi leurs adversaires « des compagnies piémontaises » ; notre ville revoyait ce gouvernement de la soldatesque dont elle s'était cru délivrée en rentrant sous l'autorité « paternelle » de ses maîtres légitimes. Je cite :

« Remontrances verbales faictes par les sindicz concernant les insolances des souldaz, pilleries et saccagements des maysons et villaiges, bruslement des portes des jardins, et certaine forme de patrouille que le seigneur gouverneur veult permettre dans la ville... »

Le 16 novembre 1562, le seigneur-gouverneur, baron d'Aix, assisté de Hugues de Montjouvent, commandant de la garnison « enleva *par force* à la ville la garde des portes de l'Asle et le corps de garde »... Pour ce faire, il

fit venir « une compagnie par dehors (les murs), et une autre par dedans qui vinrent affronter ceulx de la dicte ville (la milice urbaine), leur présentant le pistolet à la gorge »... Sur quoi plainte au Duc ; et envoi de trois douzaines de fromages de clon, pour faire écouter la plainte... On trouvera le cadeau mince ; mais à cette date Bourg a dix-sept procès, dont trois contre les chanoines de Notre-Dame, lesquels coûtaient gros...

De plus, nous entendions bien en faire un dix-huitième diligentement contre les « soudats, chiefz et aultres ayant la garde présidiaire en la ville, qui ont commis excès, pilleries, larrecins, voleries, rançons de prisonniers au-dedans la ville, mangé le paouvre bonhomme par les villaiges, iceulz saccagez ou tormentez » (torturés).

L'on mangea nos fromages et l'on écouta nos doléances, ce qui prouve bien la supériorité du gouvernement de Philibert sur celui de la plupart de ses devanciers. Le baron d'Aix fut révoqué, mais pour nous empêcher de faire ce procès dont nous le menaçions, il nous en intenta bravement un, affirmant que nous avions calomnié son administration et menaçant les témoins que nous produisions « *de les mettre en galesres* ». Philibert avait des galères à Nice, personne ici n'en voulait tâter et l'affaire en resta là.

Le siège de Lyon traîna en longueur. A la fin de 1562, Philibert « fut content, pour avoir du sel, de fournir à Soubise 2,000 charges de bled » (Bèze). A un autre moment on paie au peu scrupuleux Savoyard les vivres dont on manque avec l'airain des cloches. Le 26 février 1563, Soubise en est à « faire visiter et chercher les cachettes et vendre la vaisselle d'argent et les boutons d'or qu'on y trouve pour en employer les deniers aux affaires de la

ville » (Clerjon, V. 179). Le 7 mars, neuf jours avant la signature de la paix d'Amboise, il tendait à Nemours un traquenard dans lequel celui-ci laissa quatre cents hommes. Cette paix d'Amboise, qui assurait aux Protestants la liberté de conscience, ne fut proclamée à Lyon que le 5 juin; le culte catholique n'y fut rétabli que le août 1563.

CXXXV. Philibert-Emmanuel. Deuxième guerre de religion (de 1562 à 1568).

De la paix de 1562 à la rupture de 1567, Catherine et Charles IX employèrent le temps à se préparer à cette rupture. Le voyage de la cour autour du royaume qui dura deux ans eut pour but de donner le mot d'ordre, de préparer partout les voies et moyens, et de s'entendre avec les deux Etats voisins et complices. Charles IX entra à Lyon le 13 juin 1564 et y séjourna un mois. Il vint le 4 juillet à Miribel au-devant de son oncle et de sa tante de Savoie. Les deux cours réunies à Lyon en furent chassées par la peste qui sévit et diminua la population calviniste dans une proportion énorme. Le premier résultat du rapprochement des deux cours fut la nomination du duc de Nemours (savoyard) au poste de gouverneur de Lyon ; Nemours dota tout de suite la ville d'une citadelle qui la domina du haut de la Grand'Côte.

La cour de Savoie, pour se rendre à Lyon, crut devoir passer à Bourg. On annonça là son arrivée le 8 avril 1564. Le même jour nous apprîmes que la peste était « en plusieurs lieux voisins ». On se prépara donc à recevoir ces

deux hôtes. Pour recevoir la cour, on frappa les particuliers « tous et chacung sans nulz exempter d'un emprunt (forcé) de mille écus ». Pour recevoir la peste on fit commandement « à son de trompe d'expulser les porceaulz de la ville sous trois jours, à peine d'être tuez par l'exécuteur de l'aulte justice, et les propriétaires des dictz, à peine de cent solz d'amende ».

L'emprunt avait été employé en partie à « hoster la boucherie de la ville à cause de sa puanteur, à paver et rabiller le devant des maisons, à acheter six poinsons de vin le meilleur pour faire présent à Son Altesse et à fère aussi les triomphes » sur le parcours du cortège ducal.

Tout à coup le syndic allant à Brou, où le Duc se défiant de la salubrité de la ville avait voulu descendre, fut averti par le gouverneur que « Son Altesse désiroit que l'on lui face ung présent de l'emprunt faict sur tous les manans » de la Cité. Autrement dit Philibert entendait palper nos mille écus en espèces sonnantes. On lui objecta que l'argent était mangé. Le gouverneur se rabattit à demander que « le cadeau fut faict en armes ou salpestres ». Et la pauvre ville de décider qu'elle offrirait « trois milliers de salpestres dans troys mois ».

La peste éclata. La cour s'enfuit. Pendant trois mois les réunions municipales furent suspendues. Le mal horrible régna seul et multiplia les victimes. « Les soudatz de la garnison prirent ce tems pour rompre les caves et greniers et prendre vin et bled sans payer ». On multiplia les précautions, on recourut aux mesures les plus vexatoires pour conjurer le retour du mal. Les misérables infectés mis hors la ville « en cabannes et autres lieux » furent condamnés à n'en point sortir « pour fréquenter autre part, à peine d'être tuez par le premier qui les rencontrera

hors des limytes » (à eux assignées). On brûla les meubles des pestiférés ; on jeta hors la ville tout le bétail, les chiens ; on dit force messes, on fit force processions. Nonobstant le mal revint en mai 1565. Mais l'an d'après il disparut. Nos syndics usèrent de ce loisir pour tracasser un peu les chanoines. Les dits syndics avaient fait vœu de recommencer tous les ans la procession du 16 août (fête de monsieur Saint-Roch, bienheureux qui dans la mythologie du Moyen-Age remplace Esculape. Or, le chanoine faisant fonction de vicaire a refusé d'annoncer cette procession au prône. On la fera annoncer à son de trompe dans les rues « et seront sommez les seigneurs chanoines d'y assister ».

Les chanoines de Notre-Dame, les gens les plus riches, les plus instruits et les plus civilisés de cette petite ville fanatique, étaient assez bien placés pour constater que les démonstrations qu'on leur demandait là, ces émouvantes promenades à la lueur des torches, au glas des cloches, au chant des litanies, entretenaient ou même réveillaient le mal qu'on voulait prévenir. Leur répugnance à les perpétuer venait-elle de là ? Je le suppose à tort ou à raison. L'intervention du Conseil en pareille matière était en tout cas niaise et tyrannique.

L'année 1567 allait nous créer d'autres soucis. La paix d'Amboise avait mécontenté les deux factions. Toutes deux avaient la même fureur de régner. Catherine avait transigé ; Philibert faisait de la politique expectante ; mais Philippe II poussait aux violences ; et Michel Ghislieri, grand inquisiteur, coiffé de la tiare de Léon X (décembre 1665) rallumait les bûchers en Italie. Les Jésuites, installés à Paris, rallumaient eux la controverse théologique. Une nouvelle explosion ne pouvait tarder. L'étincelle partit des

Pays-Bas : du printemps 1565 à l'hiver 1566, la noblesse néerlandaise se confédéra pour la défense des libertés écrites ; elle vint présenter (avril 1566) à la gouvernante sa requête rédigée par le savoyard Marnix. Marguerite d'Autriche capitula ; mais elle arma. L'insurrection que cet armement provoqua était vaincue en avril 1567. Or, Philippe II qui avait armé aussi voulut utiliser son armée : il lui donna le duc d'Albe pour chef, demanda pour elle passage à la France qui refusa, puis à la Savoie qui ne put ou ne voulut en faire autant. Philibert accordant ce passage à travers ses provinces s'arrangea, bien entendu, pour en profiter.

La redoutable armée, forte de 10,000 vieux soldats castillans, recrutée d'Allemands sur la route, traversa les Alpes, s'acheminant vers le Pays de Gex dont la rétrocession à la Savoie avait été stipulée en 1564, mais que Philibert n'avait pas réoccupé encore, les ratifications du traité n'étant pas échangées. Gex, si voisin de Genève, en était devenu une succursale. Nous professions là un calvinisme strict. Quand le socinien Gentilis, chassé de Pologne, traqué en Italie, menacé du bûcher à Genève, vint se réfugier chez nous demandant une entrevue et une dispute publique aux pasteurs trinitaires anathématisant le monothéiste opiniâtre, le bailli de Gex l'emprisonna, le livra aux Bernois : ceux-ci « *se bornèrent* » à le décapiter en 1566 ! A l'approche de l'armée du duc d'Albe, Philibert profitant de la terreur qu'elle inspirait aux Suisses obtint la ratification tant ajournée.

Ce retour annoncé des Savoyards sur la rive droite du Rhône, l'arrivée imminente des Espagnols effrayèrent surtout Genève. Berne offrit des hommes, de l'argent. Les Réformés français envoyèrent de nombreux auxiliaires, à

leur tête Mouvans, chef dauphinois éprouvé dans la dernière guerre. La ville s'organisa militairement. Albe ne crut pas pouvoir ou devoir rien engager contre elle. Il passa. Les Genevois et leurs auxiliaires les suivirent à distance respectueuse, et ce faisant traversèrent Versoix et Gex évacués par leurs habitants épouvantés.

Il n'en fut rien autre à cette fois pour les Gessiens.

Albe, à Bruxelles, arrête d'Egmont et Horn ; la Réforme court aux armes ; elle tente de s'emparer à Meaux de la cour de France ; elle bloque Paris (octobre 1567).

Le jour même de la prise d'armes, deux anciens chanoines de la cathédrale de Mâcon, le seigneur de Loese et le capitaine Chaintré, soulèvent les Huguenots des campagnes, marchent avec eux sur Mâcon, s'en emparent au premier coup de Matines, dévastent les couvents et font subir au Gardien des Cordeliers le traitement odieux que Tavannes avait infligé en 1562 à l'un de leurs pasteurs. De là, recrutés des gens du Bourbonnais amenés par Pontcenac, ils se jettent sur la Dombes. Après la prise de Mâcon par Tavannes, les Réformés mâconnais fugitifs s'étaient établis à Thoissey où un pasteur de Genève était venu leur faire le prêche : ils avaient fait des prosélytes en Dombes. En 1567, cette petite province fut occupée presque tout entière, sans résistance, par les partisans de Loese et de Pontcenac. (Clerjon, v. 217.)

A Lyon, les Catholiques s'étaient fortement organisés depuis cinq ans. Ils prévinrent leurs adversaires, prirent les armes le 29 septembre, se jetèrent sur le Temple de la rue Paradis, le démolirent, emprisonnèrent les principaux protestants dans les couvents et mirent leurs maisons au pillage. La soldatesque de la citadelle prenant goût à ce dernier passe-temps, les riches catholiques finirent par

s'inquiéter eux-mêmes. « N'étant plus de maison de ceux de la Relligion qui ne soit démeublée, cela occasionnera les soldats de faire le semblable aux biens et maisons des Catholiques. » Il fallut bientôt autoriser les gens des villages suburbains à se défendre contre la soldatesque démuselée « au son des cloches et toquecin ». (Clerjon, v. 222.)

Cependant les Protestants tenaient Vienne, Romans, Valence, Montélimar, Saint-Marcellin, Gap. Ils tenaient la plus grande partie de la Dombes et menaçaient Trévoux que ses habitants avaient abandonné. Lyon jeta sur la Saône quelques chaloupes armées de fauconneaux et d'arquebuses, pour conserver avec la Bourgogne ses communications menacées par les Réformés.

Au commencement de novembre, la situation changea brusquement. Le duc de Nemours ramena en France des gens de pied et de cheval levés dans le Piémont et la Savoie (Champier) ; il traversa le Dauphiné et vint faire jonction devant Vienne avec Gonzague, duc de Nevers, qui amenait, lui, une armée moitié italienne, moitié suisse, soldée par le Pape, — et avec Des Adrets, devenu catholique et resté une bête de proie. Vienne fut prise par ces forces réunies. Nevers se porta de là sur Lyon et y entra en triomphe le jour où on y apprit la nouvelle de la bataille de Saint-Denis. « Aux instances du consulat lyonnais, il promit son secours pour la reprise de Mâcon, où plutôt le vendit vingt-quatre balles de laine, mille sacs et six mille aunes de drap. » (Clerjon, v. 224.) Son armée forte de 13,000 hommes, marcha sur la cité protestante par les deux rives de la Saône et l'attaqua des deux côtés. La plus forte attaque fut dans le faubourg Saint-Laurent. Quand la porte de Bresse eut été ruinée, la poudre manquant, Loese rendit la ville.

Avant de revenir à Bourg voir quelle figure on y fait pendant cette seconde guerre, notons ceci : les compagnies piémontaises qui recrutent l'armée papiste de Nevers, ne sont pas le seul contingent que fournit Philibert à Charles IX contre ses sujets. Le vainqueur de Saint-Quentin qui, chez lui, en Suisse, à Genève, ménage si attentivement les Réformés, fournit un corps de 5,000 hommes à l'armée catholique qui défendit Paris dans la plaine de Saint-Denis. On a voulu montrer Philibert neutre entre les deux partis et notre pays désintéressé dans ces détestables querelles. On voit ce qui en est en regardant d'un peu près.

Nous sommes sans renseignement sur l'état de la ville pendant ce mois d'octobre 1567, qui vit Mâcon et la Dombes réoccupés par les Huguenots. S'il y eut des inquiétudes, le triomphe de l'armée italienne qui, avant la fin de novembre, eut raison de cette levée de boucliers bien moins sérieuse que celle de 1562, eût dû ce semble y couper court. Mais à Bourg on est sujet à retarder parfois sur les horloges des pays voisins. Chose curieuse ! quatre jours après la prise de Mâcon, pendant que Nevers dressait des échafauds pour les vaincus, on se mit chez nous à prendre des précautions contre ceux-ci. La principale foire de l'année approchait. Le Procureur fiscal fit semblant de craindre que les « estrangiers » qui affluent dans la ville à la Saint-Martin, n'essayassent de s'en emparer et convia les habitants à tenir leurs armes « prestes et proches d'eux en leurs botiques », et à porter sur eux « épées et dagues ». Le soir, ils durent « allumer chandoilles à leurs fenestres ». Tous vagabonds durent quitter Bourg à peine de la hart.

Le mot de cette alerte quasi-comique, c'est que le

Procureur fiscal « avoit heu advertissement qu'il se faisoit certaines assemblées illicites ». Les peurs du Procureur fiscal étaient-elles fondées ? J'incline à croire, on va voir pourquoi, que les *Zelanti* voulaient, une fois la défaite des Huguenots bien constatée, en tirer tout ce qu'elle pouvait donner, dût-on pour cela en premier lieu jouer la peur, en second lieu faire un peu de répression préventive.

En janvier 1568, autre panique sincère chez les niais, feinte chez les habiles. « Ceux de la Relligion se jactent de se saisir de Bourg... » Un syndic sait cela de Lyon, de la Dombes. Le Conseil informé délibère qu'on « n'en advertira pas le Gouverneur » ; mais on fera monter la garde aux nobles et gens d'église.

Le Gouverneur, un Gorrevod, est suspect de *modérantisme* ; il ne partage pas les inquiétudes des zélateurs ; il ne peut ignorer ni les précautions, ni par conséquent les défiances du Conseil. Il trouve, je crois bien, ces inquiétudes sottes, ces défiances impertinentes, ces précautions usurpatrices. Il veut lui aussi en tirer parti, il se fait adresser à onze jours de là « lettres de Son Altesse, défendant à la Ville de s'assembler en Conseil sans sa permission et congé »...

Ainsi le Savoyard nous traite comme ont fait les Valois. Le pis est que nous le méritions un peu. Si l'effarement des Catholiques de Bourg était sincère, il était stupide. S'il était joué il était coupable. Les armées protestantes étaient allées en Lorraine chercher les reitres de Jean-Casimir, comptant sur ceux-ci pour faire face aux bandes italiennes de Gonzague et de Birague. Le danger s'était donc éloigné de nous. A Mâcon l'échafaud, à Lyon le poignard achevaient la *pacification*. Quelques fugitifs de ces deux villes s'étaient réfugiés en Dombes. Il y en avait

un gros à Montluel, nullement inquiété par le gouvernement de Chambéry. Birague qui commandait à Lyon se plaint de cette tolérance de Philibert-Emmanuel très pourpensée, assez habile. Ces réfugiés se vengeaient sans doute de leur défaite en tenant, faute de mieux, des propos menaçants. Les niais s'en effrayaient, les zélateurs faisaient semblant de s'en effrayer. Le prince politique allait exploiter ces peurs qu'il ne partageait pas, ce zèle qu'il contenait et méprisait.

CXXXVI. 3e guerre de Religion. — La Citadelle de Bourg.

La paix boiteuse et malassise du 23 mars 1568 suspendit les hostilités. Cette seconde guerre, si courte, démontrait déjà que, dans les contrées qui nous avoisinent, la Réforme avait perdu beaucoup de sa puissance d'expansion première. Mâcon avait été réoccupé un instant par les paysans des environs, mais n'avait tenu que huit jours contre l'armée de Pie V. Lyon si aisément pris, si opiniâtrément défendu en 1562 par les Réformés, aliéné à jamais, les avait exilés, emprisonnés, pillés ; demandait à Charles IX que, contre la teneur de la paix du 23, leur culte fût interdit dans ses murs, et l'obtenait malgré L'Hôpital qui refusa de couvrir du sceau de France cette violation de la parole donnée.

Ce que la paix de mars 1569 démontrait, la rupture de septembre le confirma. Sur la nouvelle plus ou moins sincère que les Réformés du Dauphiné allaient se jeter sur Villefranche et de là sur la Dombes pour affamer Lyon, on mandaà M. de la Batie, gouverneur de la Dombes, d'amener

à Lyon tous les blés du pays, battus ou non. Aux instances on fera succéder, s'il le faut, la force des armes. Même injonction aux habitants du Beaujolais. (Clerjon.)

Les Réformés dauphinois marchaient en réalité par le Languedoc sur le Poitou où Condé et Coligny avaient voulu concentrer les forces du parti et espéraient porter les coups décisifs cette fois. Pendant cette campagne éloignée de nous, on est si résolu à Lyon, et par contrecoup à Bourg et Chambéry, de s'inquiéter de quelque chose qu'on s'inquiète d'un rassemblement des religionnaires chassés de Lyon à Montluel. On les accuse de vouloir se faire livrer la citadelle de la Grand'Côte à prix d'argent. On députe au Duc pour obtenir leur expulsion ; on lui fait écrire par son neveu Charles IX : le Roi se plaint aussi des réfugiés mâconnais accueillis à Pont-de-Veyle, qui de là complotent contre Mâcon (et prennent Fuissey !) Charles veut que le Duc commande aux réfugiés de Bresse « qu'ils aient à en vuyder et partir... » Le Duc fit bon accueil au député de Lyon, nous le savons. A plus forte raison il donna de bonnes paroles à son royal neveu. Mais il laissa les réfugiés de Montluel et de Pont-de-Veyle tranquilles. Il les savait bien impuissants; il voulait exploiter leur présence et les peurs qu'elle causait.

On s'inquiétait encore chez nous des progrès du duc de Deux-Ponts, lequel, appelé par ses coreligionnaires à leur secours, était entré, avec 15,000 reîtres et lansquenets, en Alsace, puis en Bourgogne. Mais de Beaune où il était le 25 mars 1569, il tira vers la Loire, la franchit et alla joindre en Poitou Coligny, chef désormais du parti, Condé étant tombé à Jarnac le 13 mars.

(Lyon respira à cette nouvelle et vint processionnellement brûler le dit Condé en effigie le 4 avril à Bellecour ;

autour du bûcher étaient écrits force petits vers, dont celui-ci : « Homme mort ne mord ». On retrouvera des inspirations du même genre en 1793.)

Nous ne craignions donc plus beaucoup d'être mordus. Ou tout au moins les craintes possibles d'un croyant ignorant et peureux, chez un politique tel que Philibert, étaient purement jouées. Ceux, du reste, qui trouveraient qu'on le calomnie ici auront à expliquer pourquoi, s'il avait si grand'peur des Huguenots vaincus, il tolérait leur présence à Montluel, à Pont-de-Veyle.

Quoi qu'il en soit, le 11 avril, sept jours après les fêtes impies de Lyon, on annonça à Bourg que « la volonté de S. A. estoit de fere ung réduict en la présente ville, lequel il ne peult faire sans estre soulagé de ses subjects ». On demande donc un don gratuit de quinze à seize mille écus « pour estre employés au dict réduict pour la tuytion de la ville et du païs ». Il fut reparlé là-dessus du comte de Deux-Ponts « prest à passer par la Comté pillant, saccageant, prenant femmes et filles ». Il voulait « se jecter sur le païs de Bresse ». — Or, à cette date, le comte de Deux-Ponts s'acheminait de Vézelai sur la Charité ! De plus quelle étrange idée, pour arrêter quinze mille reîtres arrivant à marches forcées, de demander la construction d'une citadelle qui ne pouvait être achevée et en état de défense avant plusieurs années !

Cette méchante comédie aboutit. Le Conseil vota 3,000 florins à lever sur tous les *manants* de la ville, noblesse et clergé compris, à la charge et condition que le trésorier ducal se chargera de recouvrer la cote des clercs et des nobles qui, en pareil cas, refusaient habituellement de payer. En cas de refus du trésorier, le Conseil accordait seulement 1,500 florins sur le Tiers-Etat. Il conste de cette déclaration

assez curieuse, qu'on estimait ici, en 1569, le Tiers assez riche pour payer la moitié des charges communes.

Deux faits nouveaux qui suivirent achevèrent de démontrer que le protestantisme français se ruinait, malgré son héroïque attitude : l'un est sa défaite à Moncontour (le 3 octobre 1569), l'autre est la fameuse marche de Coligny au commencement de 1570. Cet homme qui est l'un des nôtres, le plus grand guerrier et le plus grand homme de ce misérable temps, descendit du Poitou sur Toulouse, traversa le Languedoc dans sa longueur, remonta de Nîmes sur Saint-Etienne-en-Forez avec 5 à 6,000 vaincus héroïques, ramassant partout les débris de la faction à demi-détruite, jamais découragée. Du Forez il se porta à travers les montagnes sur Cluny, Saint-Léonard, livra à Arnay-le-Duc, le 25 juin, une dernière bataille indécise et vint, par Autun et le Nivernais, déboucher sur Sancerre, ayant ainsi fait le tour de la France, et revenant battu partout menacer Paris découvert...

Etait-ce pour mieux jouer là son va-tout qu'il n'avait touché ni Lyon ni Mâcon? Ce qui lui restait d'amis en ces deux villes si ardentes pour sa cause huit ans auparavant, frémit sans doute d'indignation et de douleur en le voyant passer. Mais rien ne bougea.

Le clergé de Bresse, fort tranquille, faisait mine de refuser à Son Altesse sa part du gros subside qu'elle nous demandait. Son Altesse se mit en instance à Rome. Ghislieri, naguère inquisiteur, de présent vicaire de Jésus, écrivait à Catherine après Jarnac (13 avril 1569) : « Nous avons appris que quelques-uns travaillent à faire épargner certains prisonniers, vous devez employer tous vos efforts pour que cela n'ait pas lieu ». Il n'eut garde de refuser les moyens de construire une citadelle destinée, lui disait-

on, à comprimer l'hérésie au pays de l'amiral Gaspard et du cardinal Odet de Coligny.

Le 26 août, le clergé de Bresse fut assemblé à Bourg, aux Cordeliers, sommé de financer dans *les quinze jours*, et de répondre *le jour même* avant quatre heures à la sommation. C'était comminatoire. Notre clergé déclara *ne pouvoir* accorder le don gratuit ainsi demandé.

Le bref de Pie V fut alors produit. Il n'y eut plus qu'à s'exécuter... « A été délibéré que sera *accordé* à son Altesse un don gratuit de 10,000 florins », etc., etc.

En montrant le bref avant toute délibération, on eût dispensé notre clergé de laisser voir sa mauvaise volonté; Philibert évidemment préféra la constater. Ce qu'il avait à y gagner? Je ne le discerne pas bien. Peut-être la faveur de ceux qui n'aiment pas les clercs.

Ce fut en tout cas sa dernière noirceur de ce genre. Au dire d'un écrivain qui l'a surfait, Philibert, jusques-là si maître de lui-même, commença vers 1569 non plus à se servir de la réaction catholique, mais à la servir. Faut-il faire honneur de cette évolution d'un esprit si indépendant même en apparence, si libre au fond, au jésuite Possevin, aux agents du duc d'Albe? Non vraiment. En la voyant se produire à la date presque où le parti protestant change de chef, j'incline à croire que ce changement dut avoir quelque influence sur les agissements de Philibert.

CXXXVII. Le contre-coup de la Saint-Barthélemy. Madame l'Amirale.

Gaspard, amiral de Coligny, le nouveau chef des Réformés était, à bien des titres, inquiétant pour notre Duc.

C'était ce vaincu de Saint-Quentin dont la tactique au lendemain de la défaite avait dérobé au Savoyard le fruit de sa victoire — le seul homme de guerre qu'on pût lui égaler — qu'on pouvait même depuis la marche de 1570 mettre au-dessus de lui.

Ce rival arrivait en France à une position telle que, l'indifférence foncière et la versatilité de Catherine de Médicis aidant, il pouvait être demain à la tête des affaires, disposer de toutes les forces de la France, les jeter sur la Savoie.

Et pour que ce caprice vînt à l'Amiral, il y avait telles raisons que nos écrivains français n'ont pas aperçues, que les historiens de Savoie ne se seraient pas risqués à raconter. Les Coligny sont de Bresse. Ils y ont été possessionnés et souverains de fait avant les Savoyards et n'ont jamais pleinement reconnu la suzeraineté de ceux-ci.

Ces Coligny sont une étrange race. Le plus ancien tenait de son père et de son aïeul le nom du roi impie Manassé, nom que les Chrétiens ne portent pas plus que celui de Judas : il nous est connu par un acte de 974 où il parle de « ses crimes qu'il abhorre ». Les hoirs de cet homme du Xe siècle, sémite ou non, se ruinent au XIIe siècle en fondant des couvents : l'un d'eux mène à la Croisade ses six fils. Au XVIe, le descendant de ce croisé, Odet, cardinal, pourvu d'un évêché et de douze abbaïes, se fait calviniste, ses deux frères font comme lui.

L'aïeul de ces trois convertis avait quitté la Bresse pour la France. Mais leur mère, une Montmorency, racheta leur terre patrimoniale. Et en 1564, l'Amiral, chef de la maison, en réclama, au sénat de Chambéry, la pleine souveraineté. Un petit état indépendant, sis entre Mâcon et Genève, ayant pour prince le chef des Protes-

tants de France, n'eût pas été un petit embarras pour Philibert.

Oui vraiment; cette race héroïque tant qu'on voudra, mais versatile s'il en fût, osait sciemment se mettre en travers de la fortune de ces Savoyards si prosaïques eux, si politiques et si tenaces. Et l'ambition de l'Amiral deviendra plus apparente encore quand, en 1571, ce sujet qui veut être l'égal de son prince, qui veut davantage encore, épousera, qui ? la plus riche héritière de Bresse et de Savoie, Jacqueline de Montbel, dame du Mantelier en Dombes, du château de Saint-André-de-Briord en Bugey, dame encore et surtout de ce manoir d'Entremont qui, couvrant Chambéry du côté du Dauphiné, pouvait aussi bien l'ouvrir demain aux Réformés Dauphinois !

Oui, cet amiral de Coligny avait désormais, de par ses parchemins, un pied en Bresse; de par ce mariage un fort au cœur de la Savoie; de par sa secte des alliés, des affidés, des fanatiques en Angleterre, en Suisse, partout; de par son génie, les services rendus, les alliances de famille, une telle situation au Louvre qu'un jour ou l'autre il y serait le maître...

Evidemment Philibert avait à se sauvegarder de cette chance à tout prix.

Il put un moment la croire réalisée. Pendant les deux ans qui séparent la troisième paix de la quatrième guerre de religion (août 1570 — août 1572), Coligny, comme on le sait, travailla à faire accepter de Charles IX et lui fit agréer un moment des plans qui eussent changé l'équilibre européen au profit de la France: Alliance de famille avec l'excommuniée Elisabeth — secours aux Réformés flamands — attaque contre l'Espagne sur les Alpes, les Pyrénées, en Amérique, tout cela fut un moment possible. Il

y eut même un commencement d'exécution, car les Turcs occupant les forces navales du Pape, des états Italiens, de l'Espagne ; la France entreprit de faire la paix du Sultan avec Venise, c'est-à-dire de détacher de la Ligue sainte son plus puissant auxiliaire maritime.

On peut imaginer les sentiments de Philibert : il joignait à ce moment sa flotte naissante à la grande flotte qui vainquit à Lépante. Ses seize galères et la petite armée qu'elles portaient s'y distinguèrent.

A l'intérieur, Philibert ne gardait plus de mesure avec personne. Il faut que sa citadelle soit finie en cas de rupture. Il demande à Bourg vingt pionniers « pour le service et fabrique d'icelle ». Sur quoi nos deux Conseils et « les plus apparents réclament, ne se pouvant persuader que Son Altesse les veuille employer à œuvre si rurale et mécanique ».

Le Gouverneur répond en faisant emprisonner les deux Syndics et trois Conseillers. Les Valois n'avaient pas tant osé !

Nous traitâmes, hélas ! Son Altesse se contenta de quatorze pionniers. Mais nous dûmes faire un présent au Gouverneur et à cette fin frapper « d'une taille spéciale les manans et habitants ».

Ceci est de septembre 1569. Et en décembre un édit prescrit des mesures rigoureuses contre les Réformés qui tenteraient de passer de France en Savoie. En comparant un autre édit du 1er janvier même année qui avait permis l'entrée des religionnaires en Savoie par groupes de vingt-cinq, on peut mesurer la distance franchie en un an par notre Duc.

En janvier 1570, sortira un autre décret prescrivant l'exécution des lois contre les séditieux. Il y avait des

séditieux; on faisait ce qu'il fallait (et un peu plus) pour qu'il y en eût.

Les expédients acerbes ont parfois des résultats autres que ceux qu'on en attend. En ce même mois de janvier 1570, un soldat en garnison dans la citadelle de Bourg arquebusait le gouverneur de la place, ce Montjouvent dont en 1562 on nous a raconté « les larrecins, pilleries, voleries, rancons de prisonniers dans les villes, mangeries du bonhomme saccagé ou tormenté par les villaiges ». (Registre municipal, 12 et 17 novembre.) L'assassin déposa « avoir fait le coup à l'instigation de quelques autres, délibérez de surprendre la cytadelle et à cette fin assemblez aulx environs de Genève... » Un de nos annalistes prend cette déposition au sérieux. Un historien de Savoie pense qu'on aura travesti là une vengeance privée en complot politique. On nous permettra bien de croire que les gens volés, rançonnés ou torturés par le sieur Montjouvent n'étaient pas tous catholiques. Parmi ceux qui étaient huguenots, le mobile de la vengeance complotée a pu être, je l'admets, leur opinion sectaire. Mais on m'accordera en retour que leur rancune contre un tyran y était pour quelque chose aussi. Quant aux gens s'assemblant aux environs de Genève pour surprendre la citadelle de Bourg, c'étaient des gens candides et peu inquiétants.

Les mesures contre les séditieux plus haut dites — un arrêt du Sénat défendant aux maîtres d'école d'instruire les enfants « par un Ovide, *De arte amandi* », prescrivant de leur faire lire tous les jours les livres de Canisius, docteur en théologie — un autre arrêt « inhibant et défendant de parler des affaires d'Etat » — d'autres arrêts encore aussi exécutables que ceux-là, empêchèrent-ils les dits séditieux de faire en Savoie de rébellions à propre-

ment parler ? Il se peut bien. Elles ne les empêchèrent point toutefois de faire quelque propagande et quelques recrues en Bresse. Il y avait à Bourg des suspects, et Philibert donne au gouverneur, comte de Pont-de-Vaux, pleins pouvoirs pour les expulser. Des gentilshommes bressans, qui n'avaient pas bien lu Canisius, s'étaient mis en relation « avec les troupes étrangères, leur auroient donné lougis et retraicte. Son Altesse veut qu'on les surveille, et qu'à leur première apparition à Bourg on les détienne et emmène à Myolans ; on mettra garnison en leurs maisons, et les soldats y seront norris à leurs despens ». On ne voit pas bien quelles pouvaient être ces troupes étrangères que les seigneurs de Bresse logeaient ; mais on voit très bien que Philibert en était venu à ordonner des arrestations et détentions sans forme de procès. Les seigneurs de Corsant, de Cornaton, de Châteauvieux, de Gerland et d'autres encore, suspects de penser comme Calvin sur la Grâce ou la Cène, et coupables d'avoir donné asile aux Réformés français fuyant en Suisse, furent arrêtés par surprise, transportés sans jugement et incarcérés dans la geôle ducale de Myolans en Savoie. On ne nous dit point s'ils en sortirent...

Ces faits que les écrivains de parti taisent, et l'accroissement de nos garnisons indiquent chez nous en 1570, 71, 72, une agitation sourde, dans les conseils du Prince une inquiétude réelle. Pour rassurer le gouvernement de Chambéry, pour lui permettre de compléter chez nous avec plus de sécurité ce système de compression tout espagnol, il ne lui fallut pas moins que la Saint-Barthélemy.

Pour juger de l'effet que cette *journée* si parisienne produisit dans nos provinces, il faut montrer ce que fut son lendemain à côté de nous, à Lyon. La tuerie commença

le 31 août, sur un ordre formel du Louvre. Elle fut conduite, au refus des officiers de la garnison, au refus du bourreau, par la milice urbaine, qui se porta sur les prisons où le gouverneur Mandelot avait réuni les Protestants pour les soustraire, disait-il, à la fureur populaire. Naturellement il les avait au préalable désarmés. On les dépouille d'abord de leur bourse, puis on les égorge. Leurs cadavres sont portés au cimetière d'Ainay, les moines refusent de les recevoir. On les mène aux fleuves (sauf les plus gras, livrés aux pharmaciens qui en prirent la graisse). Le Rhône en charria huit cents sur les rivages de Dauphiné et de Provence...

Tout ce qui chez nous murmurait sourdement ou s'agitait, se tut de terreur.

Mais un an après le forfait inexpiable, les vallées vaudoises, poussées à bout par les provocations des agents du Duc, prirent les armes. On lâcha sur elles un des Birague qui les « chastia. En huit jours que dura la poursuite, nombre resta sur le carreau. Tout ce qu'on prit fut branché. » (Saint-Genis.)

Genève fut menacée un moment. Elle avait recueilli dans ses murailles, malgré les efforts de Philibert pour intercepter le passage, deux mille quatre cents proscrits de France. Parmi ceux moins heureux qui tombèrent dans l'infâme embûche, on ne peut oublier ici Jacqueline de Montbel, amirale de Coligny.

La dernière d'une des plus grandes familles de Savoie et de Bresse, les Montbel d'Entremont; descendant par sa mère de ces illustres Pacheco qui conduisirent l'insurrection des *Communeros* contre Charles-Quint; élevée au Louvre, à Chambord par cette mère, dame d'honneur de la seconde femme de François Ier; lisant Homère et Plu-

tarque en leur langue, Jacqueline avait épousé par amour, sans l'avoir vu jamais, l'amiral de Coligny qui avait deux fois son âge. Elle fuyait les assassins de son héroïque mari. Philibert fit embusquer au Mont-Cenis douze hommes de choix chargés de l'arrêter de gré ou de force. Sa captivité qui dura vingt-six ans à Nice, à Turin, à Montcalier, à la citadelle d'Ivrée, mélangée de caresses et de *tortures* (le mot est du cardinal d'Ossat) ayant pour but commun de l'avilir ; un monstrueux et abominable procès de sorcellerie qui nous fait voir le Pape et l'Inquisition défendant la veuve de Coligny contre les juges savoyards ; notent le temps, le gouvernement, deux princes d'infamie. On voulait, à tout prix, par tous les moyens, déshonorer Coligny en la personne de cette femme. On disputait à la fois à la prisonnière sa foi, son honneur, sa fille, son fief. On a cru et dit longtemps qu'elle les avait défendus victorieusement jusqu'à la mort. Le contraire n'est pas prouvé. S'il l'était, qu'importerait une pareille défaillance après tout ? Qui peut dire ce que Jeanne d'Arc eût fait si on l'eût emprisonnée et torturée moralement *vingt-six ans ?* Qu'est-ce donc après tout que la croix, le bûcher, l'échafaud au lendemain de la défaite, sinon le trépied où le vaincu peut toujours se relever ? La grande tentation, la souffrance sans égale, le vrai martyre, c'est la solitude, l'oubli, les ténèbres de toute sorte et les rêves d'une prison qui dure vingt ans ! Ah ! que la honte de la chute, si cette noble créature est tombée, aille tout entière à ceux qui l'ont préparée et procurée ! Ce sont eux qui en resteront à jamais salis.

CXXXVIII. La fin du règne. Peste à Bourgneuf.

Le cœur manque pour raconter la fin de ce règne qui avait tant promis, tenu quelques-unes de ses promesses, manqué au plus grand nombre cruellement.

Les années qui suivirent la Saint-Barthélemy furent assombries encore par un retour offensif de la peste qui sévit chez nous plus longtemps et plus durement que jamais. En novembre 1573, le gouverneur de Bourg s'enfuit à Treffort, l'école est fermée, l'hôpital étant ruiné on frappe une taxe sur tous, bourgeois, nobles, gens d'église. « Ces derniers osèrent prétendre qu'ils devaient être exempts. » (Reg. mun. Baux, t. II, p. 97.) En juillet 1574, le quartier de Bourgneuf était entièrement infecté. Ferrand Vitelli, commis par Son Altesse aux fortifications de la citadelle, commande aux Syndics de faire sortir de la ville les manants dudit Bourgneuf « à peine d'être les dicts syndics emprisonnés ». Pour à quoi satisfaire, le syndic Ribod se transporte à Bourgneuf et « somme, à son de trompe, tous manants tant sains que malades, de vider la ville par le jour, à peine d'estre pendus ou estranglés ».

Nous avons vu tout à l'heure les Vaudois *branchez*. On parle trop souvent de potence sous Philibert. Et rien de tout cela ne fait honneur au prince, à son Ferrand Vitelli et à notre syndic Ribod. On brûla purement et simplement les meubles de ces pauvres gens de Bourgneuf. On caserna tant bien que mal cette populace dans des cabanes improvisées, hors la ville. On la nourrit, ce qui causera une grande dépense, note plaintivement le registre municipal, et pour y subvenir on empruntera à douze pour cent.

On avait expulsé « tous pauvres et estrangiers ». On en vint même à déchasser les coquins qui font la robberie tant le jour que la nuit par les rues et en la halle. » Ce dernier détail est bien précieux ; il prouve l'existence ici d'une population flottante dont nous nous accommoderions malaisément. Est-ce que la police tolérait ses déportements en temps ordinaire? Faut-il pour qu'on « la déchasse » que la peste sévisse? La police était-elle, à l'ordinaire, suffisamment occupée de faire exécuter les édits contre les « suspects d'hérésies et faiseurs de secrètes assemblées, conventicules, et congrégations illicites » ?

Ce gouverneur qui s'enfuyait devant la peste n'était pas moins qu'un Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, un des plus grands seigneurs de Bresse. Il avait commandé au subrogé du Juge-Mage de suspendre l'exercice de la justice pendant la contagion, et aux syndics d'interdire les marchés et foires. Il ne fut pas obéi, poursuivit le Juge-Mage et emprisonna le syndic Monnier. Le Conseil de Ville lui remontra que « lever le siège de justice de la ville et interdire les marchés, ce seroit faire mourir de faim les habitants et mettre cette capitale en désolation ». Il trouva l'argument de peu de poids. Alors on lui offrit à lui Gorrevod cent écus, dix écus à son lieutenant dont on paya aussi le logement. Cela sonnait mieux, et changea les convictions de notre gouverneur (assez autorisées d'ailleurs), sur le danger des réunions nombreuses en temps de peste.

Ces choses prodigieuses se passaient en août 1575. En décembre, la contagion comme presque toujours cède au froid. M. le Comte quitte Treffort et Pont-d'Ain où il a pris le bon air pendant qu'ici nous mourions comme mouches; il rentrera à Bourg « avec douze gentilshommes

qu'il a plu à Son Altesse de lui donner », — et demande à la Ville « de l'ustenciller pour loger les dicts de meubles et de linge... La ville n'a moïen ; elle supplie M. le Comte d'avoir esgard aux maladies, calamités passées, etc... A quoi M. le Comte répond qu'on ait à l'ustenciller, sinon il usera de *son autorité et puissance* ». Le Conseil intimidé vota donc 300 florins pour ustenciller M. de Gorrevod. Peut-être comptait-il, pour nous indemniser, sur le train que mèneraient ici douze gentilshommes ?... Mais ces douze gentilshommes, j'ai honte de le dire, ne sont jamais arrivés. Le Comte de Pont-de-Vaux dépassait en espièglerie son prédécesseur du temps des Français, ce Montrevel dont la femme aimait tant la vaisselle d'argent. Il avait deviné et devançait là les Scapin et les Crispin du XVII[e] siècle. C'est ainsi que la grande noblesse faisait de bonnes maisons.

En 1576, la peste durant encore, arrivent à Bourg le duc Philibert, son fils Charles, et Amédée bâtard de Savoie. Philibert avait sept enfants naturels, tous de filles de grandes maisons, dit Guichenon. Le bâtard de Savoie, c'était l'aîné de cette édifiante couvée. Cadeaux encore, toujours ! D'argent point. Nous emprunterons de nouveau, toujours à douze. Nous irons acheter à Lyon une sphère d'or pour le Duc, une coupe de jaspe pour le prince, les deux valant 300 écus d'or. Au retour, voici qu'on apprend que Chambéry, d'autres villes encore, ont cru devoir faire aussi un présent à la troisième personne de l'édifiante trinité. On retourne à Lyon, on en rapporte à Don Amédée un vase d'argent et son bassin. Les trois princes logèrent à Brou à cause de la peste. Ils ne s'occupèrent que de leur citadelle.

Cette citadelle détestée était, pour la province entière,

ce que sous les Français l'enceinte bastionnée avait été pour Bourg. Un historien étranger (à quoi s'occupent les nôtres allez y voir), nous apprend que le clergé bressan, harcelé, continuait à résister.

En 1578, Philibert avait dévoré 90,000 écus dont il avait chargé nos clercs dix ans avant et qu'ils avaient dû payer en neuf annuités, plus 6,000 écus supplémentaires à eux extorqués le 27 août 1569, on l'a vu. Il vint leur demander un nouveau subside. L'Ordre s'assembla à Lyon, c'est-à-dire, dans la métropole de la province ecclésiastique, sous l'aile de l'autorité archiépiscopale et diocésaine, complice vraisemblablement de sa résistance. A Bourg, il eût manqué, paraît-il, de liberté. A Lyon, on put rédiger une protestation, déclarer qu'on ne paierait que contraint et forcé par un bref du Pape.

Philibert, comptant sur le souvenir de l'expédient de 1569, avait cru inutile de se pourvoir d'un second bref. Mis en demeure, il dut employer quelque temps et quelque argent pour obtenir la cédule nécessaire. Or, quand il fut muni du bref l'autorisant généreusement « à lever *tels impôts qu'il lui plaira* (ce bref dut coûter gros) sur tous les bénéficiers de Savoie, sauf ceux n'ayant pas 34 ducats de revenu », les bénéficiers lui concédèrent le principe, ne pouvant mieux, mais ils se mirent à chicaner le détail, l'application. Bref, ils payèrent le moins et le plus tard possible. (Saint-Genis, II, 99, 100.)

On a trouvé commode d'accuser ici le clergé de Bresse « d'indifférence, de mauvaise volonté ». Ce sont là de gros mots déjà : ils ne suffiraient pas à qualifier la conduite qu'on lui attribue. Il faudrait dire qu'il avait perdu l'intelligence des intérêts qu'il a le plus à cœur. Or, c'est là un reproche qu'on ne fera jamais au clergé. Eh ! s'il

s'était senti menacé réellement par les Protestants, il se serait exécuté vite ; il aurait sacrifié prudemment quelques années de son superflu ou même de son revenu pour conserver son capital. Le vrai, c'est qu'il n'était dupe aucunement du prétexte dont on usait pour le rançonner.

Pour comprendre combien, pendant les années qui s'écoulèrent de 1572 à 1580, les Protestants étaient peu menaçants pour notre pays, il suffit de regarder ce qui se passe alors dans notre voisinage. Des reprises d'hostilités qualifiées de quatrième, cinquième, sixième, septième guerre de religion, une seule, la cinquième eut quelque gravité ; elle la dut à ce que les Politiques ou Catholiques modérés, conduits par les Montmorency et un frère du Roi, se joignirent aux Réformés. Pour faire face à cette coalition, fruit inespéré de la Saint-Barthélemy, Henri III demanda à son oncle Philibert un secours de 5,000 hommes que, conformément à son génie, ledit oncle, ce zélé catholique, lui vendit contre l'évacuation de Pignerol, la dernière place occupée par la France en Piémont. De notre contingent de 5,000 hommes, il n'en revint, c'est vrai, que 500, et Pignerol resta cher pour nous, sinon pour son Altesse. Le théâtre de cette guerre plus politique déjà que religieuse, c'est le Languedoc, c'est le Poitou, la Champagne. Autour de nous rien ; ou à peu près rien. Les échafauds de 1567 à Mâcon, la Saint-Barthélemy à Lyon, ont noyé dans le sang ces deux ardents foyers de la Réforme dans nos provinces. Si quelques paysans du Mâconnais, de la Bresse chalonnaise, conduits par des seigneurs restés Huguenots, s'emparent pour un jour de trois bourgades (Lourdon, Romenay, Cuisery), c'est tout. On ne s'en émeut ici que peu : et cette émotion peut bien être jouée.

En ces dures années, notre souci à Bourg, c'est la peste revenue en 1577. Elle put distraire aussi Genève de ses préoccupations ordinaires, elle y fit sept mille victimes. On croyait là aux semeurs de contagion, en Savoie aussi. En Savoie on édicta contre eux des peines atroces. A Genève on les brûla. Cela n'arrêta pas le mal, on le croit bien. Peut-être cela l'aggrava en augmentant l'émotion, la terreur.

Un historien de Genève nous dit qu'à cette époque lugubre, la cour de Savoie envieillie, prit tout à fait la physionomie d'une cour ecclésiastique. Celle qui en avait fait dix ans la vie et le charme, la fille de François I[er],

Des neuf Muses la Muse et des Grâces la Grâce

Marguerite de Valois était morte en 1574. Cette mort assombrit, rétrécit tout à Chambéry. Philibert avait donné à la fille de France des rivales en son lit. Il ne lui en donna jamais au Conseil. Elle eut toujours une considérable part aux affaires d'Etat. Elle en était digne. « Elle discutait les Institutes avec Cujas, la Bible avec Farel. » (Saint-Genis.) « La plupart de ses domestiques étaient de la Religion, et se retirèrent à Genève après sa mort. » (Guichenon.) C'est de son cabinet que sont venus au Musée de Turin les portraits de Calvin, de Luther, de Catherine Bora, dus au pinceau d'Holbein. Elle avait sauvé les Vaudois du massacre. L'année même de sa mort, elle obtint pour Bourg l'exemption de la Gabelle pour un an. Le peuple de ses résidences l'appelait la Bonne Duchesse, ou d'un plus beau nom : sa Mère.

Philibert qui, en janvier 1569, recevait chez lui les Protestants fugitifs, qui, à la fin de cette année, leur

refusait un asile en vint, cinq mois après la mort de sa femme, à ordonner leur extradition.

Un de ses historiens prétend qu'il n'a jamais cessé d'être un fervent Catholique : il nous parle d'ailleurs à la même page de *ses belles amies* qui furent nombreuses. Un peu plus loin, il nous le peint « vivant à la bourguignonne, jaloux de son secret, employant de préférence des hommes du Tiers, peu de nobles, jamais de prêtres ». Le lecteur jugera si tout cela est compatible avec un Catholicisme fervent.

Philibert-Emmanuel n'eut de Marguerite de Valois qu'un fils qui lui succéda.

VINGTIÈME PARTIE

Charles-Emmanuel. Espagnols en Savoie. Henri IV.

CXXXIX. Charles-Emmanuel. Ire partie : Saluces. Dévastation de Gex.

Le successeur de Philibert avait dix-huit ans ; il n'y a pas de fortune que cet imberbe ne rêvât. Son premier acte fut de se défaire des conseillers de son père. Le second fut de rompre avec Genève. Il fallait commencer la conquête de l'Univers par celle de cette petite ville évidemment. A cette fin un complot fut ourdi à Gex, que devaient exécuter en commun Compois, gouverneur de Ripaille, et quelques bourgeois genevois gagnés à prix d'or ; il fut éventé. Les traîtres le payèrent de leurs têtes (1581). Genève avertie appela les Réformés de France et de Suisse à son secours. Et quand le conquérant arriva sur l'Arve avec une armée levée à grands frais et recrutée de 1,500 Suisses catholiques, il trouva la ville armée jusqu'aux dents et se retira après une ou deux escarmouches où il eut du pire (avril, mai 1582).

Pendant les deux années qui suivent cet éclatant début, le jeune duc et son jeune gouvernement se mettent à faire

de l'argent. Ils entendent qu'on paie les lods redus de par les anciens us. Ils demandent aux taillables affranchis par les Seigneurs depuis soixante-dix-huit ans de représenter leurs lettres d'affranchissement à la Chambre des Comptes ; d'y payer la part que le Duc s'était attribuée dans le prix de la libération et qu'il n'avait pas perçue... Ils exigent que Bourg paie la taxe du sel deux ans en avance !...

Ces avanies arrivaient bien. Une disette sévissait : le prix du blé avait doublé. La Ville supprimait les gages de ses serviteurs faute d'argent. Mais quoi ? Nos jeunes gouvernants ont à solder des garnisons piémontaises, espagnoles qu'ils nous ont données en la crainte qu'une sédition de paysans dauphinois soulevés contre les tailles royales et redevances féodales ne gagne chez nous.

Ils ont de plus à garnir l'escarcelle du Prince. Charles va partir pour Saragosse. Après avoir un moment recherché la main d'une sœur de Henri de Navarre, il épouse décidément une fille de Philippe II. Il va faire en Espagne pour 500,000 écus de cadeaux ! Mais il compte trouver Genève dans la corbeille de noces. Il compte là sans son beau-père. Philippe voudrait bien prochainement détruire l'hérésie, mais présentement il ne veut pas s'indisposer les Bernois. Notre duc compte encore sans Henri III. Le catholique vainqueur de Jarnac en est venu à offrir son protectorat à la rebelle obstinée Genève.

En 1585, 6, 7, nous avons ici à Bourg la peste, la famine ; nous allons chercher du blé « du cousté de Nantua, Michaille et lieux circonvoisins » où il n'y en a guère d'habitude. Les pauvres, de détresse, meurent aux portes de la ville. On salarie deux *chasse-coquins* pour les enterrer ; les chanoines de Notre-Dame devront assister à l'enterrement. On demande à ces révérends personnages

ainsi qu'à la noblesse d'aider la ville à « establir et sollager les dits paouvres jour et nuit criant par les rues : ils n'y ont voulu assister... »

Ils se donnent du bon temps, les Révérends. Un chanoine qui tirait le renard tue une femme (St-Genis, II. 130).

On prend ce moment pour nous réclamer 5,000 florins redus au Duc sur le don de joyeux avénement qui allait à 15,000, — et pour augmenter notre garnison de 300 arquebusiers qui font tout de suite force insolences dedans et dehors la ville, battant le bourgeois, picorant partout notamment dans le vignoble. En 88, autre accroissement de garnison : ce sont deux compagnies piémontaises qu'on nous donne à loger. Pourquoi ? parce qu'il nous faut bien nous garder ; Monsieur de Savoie s'en allant en guerre, cette fois, contre le Roi de France seulement !...

En 1588, un orage longtemps couvé éclate. La citadelle de Bourg est finie depuis dix ans. Le formidable pentagone est dûment casematé, revêtu, muni d'artillerie. On a démoli plus de *cent maisons* et abaissé deux clochers qui le dominaient. Cent maisons ! Tout un quartier non reconstruit depuis. L'état de Savoie, couvert par cette grande place contre une entreprise comme celle de François Ier en 1536, est libre de ses mouvements. Ses alliés, Philippe II, Sixte V, qui l'ont contenu ces dernières années, poussés à bout par l'exécution de Marie Stuart, lui lâchent la bride. Avant d'attaquer Genève, Sixte le veut, Charles III fermera aux *Barbares* (lire aux Français) celui des chemins d'Italie qu'ils tiennent encore, la passe du Mont Viso que commande Saluces. Philippe II donne à son gendre pour l'entreprise audacieuse 4,000 lansquenets et une somme en doublons. Le 27 août 1588, l'armée hispano-savoyarde envahit le Marquisat français sur sept points à la fois.

Pendant ces dernières années, tout avait changé en France. La huitième guerre de religion commencée en 1585, n'était plus tant une guerre de religion. Le chef des Réformés, Henri de Navarre, le vainqueur de Coutras, était bien l'héritier légal désormais d'une couronne qui chancelait sur la tête d'Henri de Valois. Mais la défaite de 40,000 protestants allemands, conduits par un fils de Coligny (à Montargis et à Auneau), avait fait d'un troisième Henri, Henri de Guise, le chef réel de la Sainte Ligue, un aspirant presque avoué au trône. Et ce n'était plus la question religieuse surtout, c'était la question dynastique, la succession à la couronne, que les Etats de Blois, assemblés le 16 octobre 1588, allaient débattre. Le désarroi, le désordre matériel et moral s'en étaient accrus; le vieux royaume des lys semblait prêt à sombrer ; le petit état de Savoie crut pouvoir l'attaquer impunément.

Le prétexte qui avait servi à la construction de la citadelle de Bourg servit à l'invasion de Saluces en pleine paix. Charles y entrait pour empêcher les Huguenots d'y entrer. Les Huguenots, en vérité, avaient autre chose à faire à ce moment. — Bien que Carmagnole, la principale place, ait été rendue (ou vendue), il fallut deux mois pour conquérir Saluces. Charles de Savoie alors cessa de feindre, il osa frapper une médaille où le centaure franco-piémontais frappe du pied la couronne de France... pour légende le mot *opportunè*, à propos. Le conquérant pygmée insultait le droit résolument comme avaient fait Alexandre ou César sous l'astre desquels il se croyait né.

A Blois où Henri III et les Guises jouaient devant les Etats la tragi-comédie qu'on sait, il y eut à cette nouvelle un frémissement de colère. Saluces, c'était le fruit unique de cent ans de guerre, c'était la porte de l'Italie, l'espoir

permanent d'y rentrer, c'était l'influence française au-delà des monts...

Henri III, tout en suivant d'autres projets, prépara sa vengeance. Genève était toujours menacée. Une armée de secours, payée de l'argent de Berne, composée de 13,000 Allemands, de 3,000 Français, menée par deux officiers français, Guitry et Beaujeu, prend Gex de vive force (19 avril 1589), se porte moitié sur l'Ecluse qu'elle ne peut enlever, moitié sur le Chablais, occupe Thonon, Ripaille dont elle comble le port. Si la guerre eût continué ainsi, la paix n'eût pas tardé. Mais Henri III dut retirer son contingent. Charles accourait avec 15,000 soldats (dont, chose impie! les Catholiques de Lyon avaient fourni 2,000); il prend Terny, fait pendre cinquante-huit hommes de la garnison, construit à deux lieues de Genève le fort de Sainte-Catherine, puis renforcé de 5,000 Italiens et Suisses, bat ses adversaires à Collonge le 22 septembre, reconquiert le bailliage de Gex et met à feu et à sang les deux rives du lac, de Nyon à Saint-Gingolph.

Les annalistes de Gex ont trouvé dans les *Mémoires de la Ligue* la liste circonstanciée des monstruosités de toute sorte commises, par les Espagnols et les Italiens, dans cette petite région si favorisée de la nature, si maltraitée par les hommes. Le motif ou le prétexte de ces horreurs, c'est qu'il était urgent de venger Dieu, car Guitry (ou Sancy), à Contamine, avait bu le vin du calice, graissé ses bottes avec l'huile de l'Extrême-onction. En représailles donc, on pendit des vieillards par les parties génitales; on en brûla d'autres tout vifs; on força des filles de six ans; on remplit à un paysan la bouche de poudre et on y mit le feu; on pilla et incendia de quatre-vingts à cent villages. Et le tout s'appelle une guerre de religion!

Ce qu'a fait l'homme de Ferney est bien fait!...

Charles, laissant le bâtard de Savoie et Olivaros conduire cette effroyable exécution, « dont tout le pays d'entour, notamment ceux de Berne, tremblait, » se rencontra à Chambéry avec le cardinal Cajétan que Sixte V envoyait à Paris faire un roi au lieu et place du dernier des Valois tombé, le 2 août 1589, sous le poignard du dominicain Jacques Clément. Cajétan fit briller la couronne de France aux yeux du « jeune ambitieux »; il se laissa éblouir; il lança le manifeste à la noblesse française dans lequel il réclame cette plus belle et plus lourde couronne du monde, comme petit-fils qu'il est de François Ier.

En un autre temps, les politiques au moins se seraient peut-être dit : L'intronisation au Louvre d'une famille tout aussi française que les Capétiens, accroîtrait la France sans frais de deux bonnes provinces, dont l'une à l'est des Alpes. Nous n'y perdrions que la petite Navarre.

Mais le gendre de Philippe II ne valait rien; l'incendiaire et tortionnaire de Gex faisait horreur; et le préjugé salique était vivant, populaire même. La revendication du Savoyard avait peu de chances.

Cependant, deux Parlements ayant à se prononcer immédiatement sur les prétentions du duc Charles, si celui de Grenoble se montra hostile, celui d'Aix fut favorable. Laissons notre Prince, lâchant la proie pour l'ombre, s'acheminer avec une part notable de ses forces de Genève vers la Provence. Il mettra huit mois à y arriver et emploiera ensuite un an à acquérir puis à reperdre la superbe province. Nous resterons ici chez nous ou dans notre voisinage immédiat.

A Genève d'abord; Berne l'a abandonnée; elle reste bloquée par le fort Sainte-Catherine au sud; au nord par

Versoix que soixante et dix forçats turcs et les paysans voisins requis par les Savoyards ont retranché. Genève ne perd pas courage. En novembre 1589 sa petite armée, conduite par Larbigny, bon officier envoyé par Henri IV, attaque audacieusement et enlève Versoix défendu par 700 Savoyards. En janvier 1590 elle marche sur Gex. Les Espagnols auxiliaires de Savoie et un corps de cavalerie, dont la noblesse de Bresse faisait la grosse part, arrivèrent tardivement. La place, après quelque défense, avait capitulé. De Farges, où elle s'était avancée, notre noblesse rentra chez nous par l'Ecluse.

En mars, Larbigny enlève Monthoux. En avril il attaque l'Ecluse. La petite forteresse capitula le 21. Les dix derniers jours d'avril, les Genevois victorieux franchirent la Valserine. Les vallées du Haut-Bugey payèrent la dévastation de Gex. Léaz, Vanchy, Balon, Lancrans furent saccagés. L'abbaïe de Chézery surprise livra ses reliquaires. Celle de Nantua, mieux pourvue ce semble de moyens de défense, fut visitée aussi et dépouillée; les restes de saint Maxime furent détruits et l'on fit monnaie de leur châsse d'argent.

Les paysans de la Michaille défendirent mieux leurs pauvres paroisses que les sujets des abbés de Nantua et de Chézery n'avaient défendu leurs monastères. Ils chassèrent les bandes mal avisées qui s'étaient jetées de leur côté.

A Genève, ces représailles ne parurent pas légitimes à tous. La compagnie des Pasteurs conduite par Bèze vint le remontrer aux Conseils. Bèze ne fut pas écouté, mais l'honneur d'avoir protesté lui reste. (La principale remontrance est du 20 février 1590)

Cependant le Bâtard de Savoie — toutes ces dévotes

ferveurs n'empêchent les Réformés de piller et les Catholiques de forniquer — le Bâtard de Savoie revenait en force sur le Wuache que son défenseur protestant livra; (il fut pour ce décapité à Genève). Force fut alors d'évacuer l'Ecluse (11 mai). Larbigny dut se replier sur la ville, et le Pays de Gex revit, non sans quelques aggravations, les scènes de 1589 recommencer. On noya cette fois beaucoup de femmes; d'autres furent seulement « battues et traînées jusqu'à la mort ». Le 6 juillet 1590, le Bâtard était à une lieue de Genève, à Châtelaine. Il y tendit une embuscade où les Genevois laissèrent cent vingt morts. Les jours suivants, les Savoyards vinrent couper les moissons sous les murs de la ville et achevèrent de faire de Gex un désert.

Genève resta bloquée jusqu'en janvier 1591 où l'arrivée de 2,000 Français envoyés par Henri IV lui permit de reprendre l'offensive. La lutte continua avec des chances diverses jusqu'en août : alors par une marche hardie, Lesdiguière (qui n'avait cessé depuis le commencement des hostilités d'inquiéter la frontière sud-ouest de Savoie) menaça Chambéry. Le Bâtard dut quitter à la hâte les bords de l'Arve pour venir couvrir cette capitale. La bataille de Pontcharra (7 septembre) perdue par les Savoyards les réduisit à la défensive. Les Genevois en profitèrent pour réoccuper Gex qui leur resta de fait jusqu'en 1601.

JARRIN.

(*A suivre.*)



PATOIS

DE LA COMMUNE DE JUJURIEUX (BAS-BUGEY)

PHONOLOGIE

VOYELLES TONIQUES

A TONIQUE

1. — Qu'il soit long ou bref, libre ou entravé, c'est-à-dire suivi d'une consonne simple ou au contraire d'un groupe de consonnes, l'*a* latin subsiste pur dans notre patois. La persistance de l'*a* tonique est un des traits caractéristiques de l'idiome Bugeysien et celui qui le distingue le mieux du français qui adoucit cet *a* en *e* et des patois Bressans ou Lyonnais qui l'assourdissent en *o*.

A LIBRE. — *Âla* (alam), *blâ* (ablatum), *avâr* (avarum), *fâva* (fabam), *nâ* (nasum), *pâre* (patrem), *mâre, frâre, çantâvè* (cantabat), *amâ* (amatum), *inbréxa* (inbracchiatum), *kovâ* (cubare), *avesâ* (ad visare), et tous les infinitifs des verbes en *are*, sauf ceux où, ainsi que nous le verrons dans un instant, l'*a* a permuté en *é* sous l'influence d'un *i* palatal primaire ou secondaire.

A ENTRAVÉ. — *Âbro* (arborem), *Demâr* (diem Martis), *pâr* (partem), *sâ* (saccum), *ârma* (animam), *sâbla* (sabulam), *palye* (paleam), *velazo* (villaticum) et tous les mots formés à l'aide du suffixe *aticum*.

2. — L'*a* se nasalise devant *n* ou *m* devenue finale en roman ou première consonne d'un groupe : *man* (manum), *pan, deman, lèvan* (levamen), *san* (sanum), *glyan* (glandem), *granze* (graneam), *manze* (manicam).

Outre ces deux cas de nasalisation, les seuls que connaisse le français, notre patois en offre un troisième, celui où l'*n* se trouve à la médiale en roman : *fontanna* (fontanam), *lanna* (lanam), *planna*, *semanna*, *sanna*, *granna*, *kampanna* qui se prononcent *fontan-na*, *lan-na*, *plan-na*, etc.

La mouillure de l'*n* s'oppose à la nasalisation : *çâtanyè* (castaneas), *alanyè* (fr noisettes), *kanpanye* (campaniam).

3. — Un *i* palatal, quelle que soit son origine, qu'il existât déjà en latin ou qu'il ne soit qu'un produit roman de la gutturale, qu'il précède ou qu'il suive la voyelle accentuée, transforme l'*a* tonique tantôt en *é*, tantôt en *è* : *çèvra* (capram), *çèr* (carum), *éçèla* (scalam), *ègro* (acrum), *mègro* (macrum), *plère* (placere) ; — *xé* (casa), *pléce* (plateam), *bré* (bracchium), *mé* (magidem).

Dans les noms de lieux la finale *acum* est devenue tantôt *eu*, tantôt *a* : *Dijereu* (Jusiriacum?), *Kossyeu*, *Boyeu* ; — *Vara* (fr Varey).

Fare (facere) est une forme secondaire due, suivant toute apparence, à la tendance bien connue de *e* à s'élargir en *a* devant *r*.

Noyé (natalem) s'explique difficilement en présence d'*opelâ* (hospitalem), *marîâ* (maritare), etc. (1).

4. — L'influence de l'yod ne pouvait manquer de se faire sentir à l'infinitif des verbes en *are*. Ce phénomène phonétique a partagé la première conjugaison en deux classes bien distinctes : celle des verbes terminés en *â* et celle des verbes terminés en *é*, *yé*. Il a été choisi par M. Ascoli comme caractéristique de la nouvelle division linguistique que l'éminent professeur de Milan voudrait introduire dans le domaine des langues Romanes : le *franco-provençal* (2).

Verbes en zé. — *Çanzé* (cambiare), *inrazé* (inrabiare), *buzé* (bullicare), *forzé* (fabricare), *zezé* (judicare), *émanzé* (immanicare), *mezé* (manducare), *çarzé* (carricare), *prezé* (purgare), *ronzé* (rumigare), *ingazé* (in-wadiare), *sonzé* (somniare), *revinzé* (revindicare), *aberzé* (albergare), *lozé*

(1) Faut-il admettre la série suivante : Natalem = *Natal* = *Naal* *Nayâ* = *Nayé* = *Noyé ?*

(2) G. I. Ascoli, *Schizzi franco-provenzali. Archivio Glottologico.* T. III puntata 1a p. 61-120. Roma, Torino Firenze. E. Loescher, 1874.

(laubiare), *partazé* (dériv. de partem), *rinzé* (anc. h. allem. *ring* + are).

VERBES EN XÉ. — *Çéxé* (captiare), *keminxé* (cum initiare), *anonxé* (ad nuntiare), *adeuxé* (ad dulciare), *avanxé* (abantiare), *rinxé* (f* rincer), *inbréxé* (inbracchiare), *béxé* (bassiare). *dréxé* (directiare), *erxé* (hirpiciare), *menéxé* (minatiare), *tréxé* (tractiare), *danxé*, *perxé* ou *parxé*, *plixé* (plictiare), *éfaxé* (dér. de faciem), *çóxé* (calciare).

VERBES EN ÇÉ. — *Lâçé* (laxare), *kuçé* (collocare), *ékorçé* (excorticare), *déroçé* (deroccare), *mâcé* (masticare), *sèçé* (siccare), *aproçé* (adpropriare), *reproçé*, *çèrçé* (circare), *lèçé* (f* lécher), *déboçé* (de bucca + are), *défrécé*, *ataçé* (orig. incert. f* attacher), *ébrançé* (ex brancam + are), *inpaçé* (impactare), *tâçé* (tasca + are), *taçé* (tacher, orig. inc.)

VERBES EN JÉ. — *Kroajé* (cruciare), *poàjé* (puteare). *prèjé* (pretiare), *se kajé* (f* se taire), *pejé* (f* piler), *tajé* (tensiare *), *batijé*, *égalijé*.

VERBES EN MYÉ, NYÉ. — *Vindenmyé* (vindemiare), *inpenyé* (inpugnare), *kenyé* (cuneare), *bânyé* (balneare), *trepenyé* (neerland. trippen), *reçanyé* (allem. *resche*, rude, âpre), *segenyé* (secouer), *penyé* (pectinare), *senyé* (signare).

VERBES EN DYÉ, CYÉ. — *Mandyé* (mendicare), *édyé* (adjutare), *espèdyé*, *remarcyé*.

VERBES EN YÉ. — *Zoyé* (jocare), *rosseyé* (roussir), *triyé* (tritare), *nèyé* (necare), *plèyé* (plicare), *prèyé* (precare), *sèyé* (secare), *avèyé* (a viare), *rayé* (radiare), *poyé* (podiare), *loyé* (locare), et les dérivés patois: *plédèyé* (pacitare), *épèrèyé* (enlever les pierres), *épussèyé*.

VERBES EN LYÉ. — *Oublyé*, *délyé*, *éparpelyé*, *talyé*, *terâlyé*, *molyé*, *ékarkelyé*.

A la médiale les groupes *cl* et *gl* se réduisant à *l* mouillée (*ly*), on a eu des verbes tels que : *Kalyé* (coagulare), *s'azenolyé* (se adgenuculare), *travalyé* (trabaculare), *vèlyé* (vigilare), *folyé* (foliculare), *trolyé* (torculare), *grapelyé* (grapiculare), *inrolyé* (in rotulare), *vortelyé* (vorticulare *), *solyé* (suculare).

5. — Si la gutturale persiste pure, l'*a* étymologique demeure : *Sè mokâ* (se moquer), *mankâ* (mancare), *kakâ* (cacare), *trinkâ* (boire).

Lorsque les groupes *cl* et *gl* étaient appuyés, la gutturale a

persisté en roman et l'yod engendré par elle a été sans influence sur l'*a* accentué : *Méclyâ* (misculare), *sarclyâ* (sarculare), *râclyâ* (rasiculare), *déjonclyâ* (dételer les bœufs), *étranglyâ* (strangulare). Ajoutez : *réglyâ* (regulare), *ruclyâ* (roussir au feu).

De même dans le domaine du substantif : *Klyâ* (clavem), *klyâ*, — *ara* (clarum am), *singlyâ* (singularem. Dans *glyé* (glaciem), c'est à l'yod post-tonique qu'est due la permutation de l'*a* en *é* (1).

Dans ceux des patois Bugeysiens où les groupes *pl, bl* et *fl* engendrent un yod, cet yod reste aussi sans influence sur l'*a* tonique : *Sublyâ, anflyâ* (Nantua), *conflyâ* (Boyeux, Corlier), *soflyâ, gonflyâ* (Groissiat).

L'*a* a persisté malgré la présence de l'yod primaire dans : *Mariâ* (maritare), *sè fyâ* (se fidare), *kyerâ* (quiritare).

Par contre l'yod de la syllabe précédente l'a transformé en *é* dans : *Veré* (virare), *teré* (tirare) (2).

6. — Par une anomalie étrange tandis que l'yod a infecté l'*a* tonique à l'infinitif et à l'imparfait de l'indicatif des verbes en *are*, il l'a respecté au participe passé : *Zoya* (jocatum), *déroça, délya, meza* (manducatum), *inbréxa*.

Il convient toutefois de remarquer que si la palatale n'a point empêché la persistance de l'*a* originaire, du moins elle en a modifié la sonorité. Celui des verbes Bugeysiens en *â* se prononce en effet fermé ou sombré, comme on voudra : *Çantâ* (cantatum) au contraire de celui des verbes en *é, yé* qui se prononce ouvert : *inbréxa* (inbracchiatum).

Ce phénomène n'est point spécial à la conjugaison : dans les substantits terminés en *atum, atem*, la qualité de la tonique varie de même suivant qu'elle est ou non dans le voisinage d'un *i* palatal : *grâ* (gratum), *prâ* (pratum), *vèretâ, bontâ, pôvretâ* (pauperitatem) et *marça* (mercatum), *pedya* (pietatem), *ametya* (amicitatem), *métya* (medietatem.)

(1) Cfr. C. Nigra, loc. cit. § 3.

(2) Les verbes en *â* correspondent aux verbes en *er* (é) de l'ancien français, et ceux en *é, yé* aux verbes en *ier* (ié) de cette même langue. Cfr. l'article intitulé : *Ancien français* ié = *Français moderne* é, que M. G. Paris a fait paraître dans la *Romania* de 1875, p. 122.

7. — L'entrave n'a pas protégé l'*a* tonique contre l'influence de l'yod : *çer* (carnem), *zerba* (garbam), *çer* (carrum, fs char) *fréno* (fraxinum).

8. — *Ab* et *av* toniques se réduisent à *â* : *trâ* (travem), *klyâ* (clavem). — Dans *zova* (gàbatam), *ab* est devenu *o* en passant par *av, au*.

9. — *Al* libre a donné *â* : *animâ* (animalem), *mâ* (malum), *avâ* (advallem), *sâ* (salem), *çanâ* (canalem), *opetâ* (hospitalem), *deyâ* (digitalem, fs *dé).*

Entravé il permute en *ô* : *yô, yôta* (altum-am), *çevô* (caballum). *Al* s'est changé en *ar* dans : *La Barma* (illam balmam), *zarbon* (talponem) et *mabrè* (malvas-marvas).

10. — *Suffixes arium, ariam.* — L'yod métatonique passe dans la syllabe accentuée qu'il modifie de deux façons distinctes. De là, de même qu'en français, deux catégories de mots : ceux où l'*a* est devenu *ai (è)* et où l'*r* étymologique sonne encore, et ceux où *arium* est devenu *é*. — Les premiers correspondent au français *contraire;* en voici quelques exemples : *vekèro, notèro, salèro, pourmonèro, — a* (fs poitrinaire), *contrèro, — a*. Les autres correspondent aux formes en *ier* du français : *fèvré* (februarium), *fremijé* (formicarium), *çindré* (cinerarium), *péçé* (persicarium), *kakaré* (cacarium), *cerijé* (cerasarium), *rojé* (rosarium), *péré* (pirarium), *mènuijé* (minutiarium), *mèssonjé* (mensonger), *mœuré* (mûrier), *tèré* (terrarium, *fossé*), *ovré* (operarium), *groxé* (grossarium), *pèloxé* (fs prunier), et au féminin : *sorxére* (sortiariam), *pérére* (petrariam), *groxére, messonjére, sablére* (sabulariam). De même *derré* (de-retrarium, fs *derrière*).

Arium est devenu *yé* dans un assez grand nombre de mots qui au point de vue phonique ne se différencient en rien de ceux que nous venons de citer : *granyé, menyé, premyé*. Cette forme en *yé* tend à tout absorber ; ainsi *ouvrié, fèvrié* ont presque remplacé *ovré, fèvré* qui ont vieilli.

Sous l'influence d'un yod protonique, *arium* a permuté normalement en *yé* : *çatanyé, avelyé* (apicularium), *alanyé* (fs noisetier), *foyé* (focarium.)

Cette règle comporte d'ailleurs de nombreuses exceptions ; celles que j'ai relevées interviennent toutes après les interdentales *ç* ou *z* : *klyocé, bolonzé, barzé, étranzé, goçé* (fs gaucher), *lyezé* (leviarium), *vaçé* (vaccarium).

E TONIQUE

11. — E long tonique est rendu en patois bugyste par un *a* très ouvert provenant évidemment de la diphtongue *ai* (ei) de l'époque antérieure. L'*i* en disparaissant a laissé à l'*a* un son *sui generis* encore légèrement empreint du son palatal évanoui et que, faute de mieux, nous rendrons par la graphie *à* : *étàla* (stelam), *çandàla* (candelam), *pràza* (prehensam, *récolte*), *fàble* (flebilem), *dàvo* (debeo), *égliàse* (ecclesiam), *pàle* (pensilem, *poêle*), *fàre* (feriam).

A la finale en roman la diphtongue *ai* s'est réduite à *a* qui se prononce ouvert ; toute trace de l'*i* a disparu : *deva* (debere), *sava* (sapere), *ava* (habere), *va* (vedere), *sa* (serum), *ma* (mensem), *ma, ta, sa* (fr moi, toi, soi), mais *tè* (te, fr te), *hra* (credis), *faya* (fagetum).

La diphtongue reparaît lorsque par la chute de la consonne médiale l'*e* a été mis en contact direct avec un *a* métatonique : *faya* (fœtam), *maya* (metam, *meule de foin*), *monaya* (monetam).

L'*e* a persisté avec la sonorité ouverte dans *petèka* (apothecam).

L'*e* long s'est aminci en *i* dans *payi* (pagensem).

12.— Il se nasalise devant *n* ou *m*, que ces consonnes soient ou non finales en roman : *plen* (plenum), *plenna* (plenam), *avenna* (avenam), *penna* (pœnam), *vindenmyè* (vindemias) qui se prononcent *plen-na, aven-na*, etc.

La nasale *en* a gardé sa valeur phonique originaire : elle sonne *ein* et non pas *an* comme en français (1).

(1) On sait que jusque vers le milieu du XIIe siècle, la nasale *en* sonnait *ein* dans l'ensemble des dialectes de la langue d'oïl : à partir de cette époque *en* s'est assimilé à *an* mais non dans tout le domaine français : l'Anglo normand, le Poitevin, le Picard, le Wallon, les idiômes parlés dans la Lorraine, la Suisse Romande, la Bresse, le Lyonnais et le Bugey ont conservé à la combinaison *en* sa sonorité primitive Consultez Diez, *Grammaire des langues Romanes*, traduction d'Aug. Brachet et Gaston Paris, t. I, p 417, Paris, F. Vieweg, 1874. — Voyez aussi l'article sur *An* et *En toniques* que notre savant maître, M. Paul Meyer, a fait paraître dans le t. I, p. 244, des *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, et sur le même sujet la note insérée par M. Bonardot dans la *Romania* de 1873, p. 247.

13. — *E bref tonique*. Il devient *ai* (*è*) : *faivra*, (febr + am f^s *fièvre*), *lyaivra* (lepor + am). La diphtonguaison en *ie* s'est produite dans *pièra* (petram) : *ie* de l'époque antérieure s'est contracté en *i* dans : *ire* (hederam), *pi* (pedem).

14. — La nasalisation se produit devant *n* ou *m*, même si ces consonnes sont suivies en roman d'une voyelle : *ben* (bene), *fen* (fænum), *ven* (veni), *ten* (tenet), *ren* (rem), *menno* (meum), *tenno, senno, menna*, qui sonnent : *mein-no, tein-no*, etc., *krenma* (crema, f^s crème).

Venio et tenio ont donné *venyo, tenyo*.

Bene a laissé la double forme *ben* et *bien*.

15. — Lorsque, soit en latin, soit en roman, par suite de la chute d'une consonne, l'*e* se trouve dans le voisinage immédiat d'une voyelle post-tonique, il rejette son accent sur cette voyelle et se consonnantise en yod, suivant les lois de la phonétique latine : *myèla* (medullam), *nyèla* (nebulam), *tyèla* (tegulam), *byé* (betulum), *Dyé* (Deum), *lyare* (legere), *Bartolomyé* (Bartholoméum).

16. — *E* ENTRAVÉ. — Il subsiste tantôt sous la forme d'un *e* ouvert (*è*) : *demèkre* (diem mercuris), *kevèr* (copertum), *fèna* (feminam), *sèglya* (secalam), tantôt sous celle d'un *e* fermé (*é*) : *bétye* (bestiam), *véprè* (vesperas), *féta* (festam), *fenétra* (fenestram), *téta* (testam).

Devant *n, m*, il se nasalise et sonne comme le français *ein* dans *frein* : *den* (dentes), *ventre, zen* (gentes), *sarpen* (serpentem), *Loren* (Laurentium), *ten* (tempus), *konten* (contentum).

Il s'est ouvert en *a* dans *pardre* (perdere), *wapa* (vespam), *çâno* (quercinum ?), *parxé* (f^s percer), etc.

17. — *Ect* et *esc* se réduisent à *a*, *à* : *dra* (directum), *dràta* (directam), *kràtre* (crescere), *para* (parescit), *indra* (indirectum).

18. — *Erium* devient *yé* : *metyé* (ministerium). *Eriam* permute en *àre* : *fàre* (feriam).

19. — *Ellum* s'est transformé en *yô, ô*, en passant par *yal, yau, ketyô* (cultellum), *martyô* (martellum), *çatyô* (castellum), *gremyô* (grumellum), *batyô* (batellum), *ratyô* (ratellum), *novyô* (novellum), *vyô* (vitellum), *radyô* (radellum), *fornyô* (furnellum), *byô* (bellum), *ijô* (avicellum), *cijô* (v. fr. cisel). Mais lacticellum, quoique se trouvant dans les mêmes conditions phoniques, a donné *lacé*.

Pour la prothèse de l'*y* devant *ó*, conférez les formes : *yó* (altum), *yon* (unum).

Ellam devient en patois *èla* : *bèla*, *novèla* (novellam), mais *sèreu* (sorellam).

I TONIQUE

20. — En principe, *I* long tonique reste intact dans notre patois comme dans l'ensemble des dialectes romans : *drem i* (dormire), *veni* (venire), *peni* (punire), *korti* (cohortilem), *fi* (filum), *avri* (aprilem), *dremi* (dormitum), *venive* (venibam), *dormive*, *orti* (urticum).

Suivi d'une syllabe qui persiste en roman, l'*i* permute d'ordinaire en *e* : *épenà* (spinam), *meçe* (micam), *racena* (racinam), *famena* (faminam), *tarena* (terrinam), *saleva* (salivam), *asse bin* (aussi bien), *breda* (fr bride), *rapena* (rapinam), *socessa*, *tanborenâ* (tambouriner). Dans *dere* (dicere) l'*e* a été écrasé entre les deux consonnes et s'entend à peine : on prononce presque *dre*.

21.— L'*i* se nasalise devant *n* : *çemin* (caminum), *vezin* (vicinum), *kezin* (consobrinum), *dyominne* (diem domini(c)am), *dosinna* (de duodecim).

Fait isolé : *i* s'est diphtongué en *ui* dans : *nui* (nidum).

22. — I bref est traité comme *e* long et devient *à*, *a* : *pàvro* (piperem), *bàre* (bibere), *na* (nivem), *na*, *nàra* (nigrum, am) *zenàvro* (juniperum).

La fausse diphtongue *ai* s'entend encore dans : *vairo* (vitrum), *paize* (picem).

La nasalisation intervient devant *n* : *in* (in), *sin* (sine), *çemin* (caminum).

23. — I entravé permute en *è* : *lètra* (litteram).

Devant *s* impur, il se change en *é* : *aréta* (aristam). Cfr. *téta* (testam), *bétye*, etc.

$I + c$ ou $g + t = à$, (*ai* de la phase antérieure), *dà* (dig(i)tum), *frà-àda* (frig(i dum-am).

L'*i* se nasalise devant *n* : *vin* (viginti), *linga* (linguam), *cindrè* (cinerem), *parin* (patrignum), *intre* (intra), *cin* (quinque).

24. — L'*i* latin fait place à un *e* quand il est suivi en patois d'une syllabe commençant par une *l* ou une *n* mouillée : *felye*

(filiam), *velye* (vigiliam), *avelye* (apiculam), *kokelye* (concaculam), *krebelye* (corbiculam), *senyo* (signum). Dans *botèlye* (buticulam) on entend un *e* ouvert.

25. — Les formes *sèlua* (soliculum) et *artua* (articulum) s'expliquent par la substitution du suffixe *uculum* au suffixe originaire (1). Soluculum aurait alors donné *sèlua* comme genuculum a donné *zenua*.

26. — Devant *r* l'*i* a permuté en *a*, après avoir passé par *e* : *çarklyo* (circulum), et à la protonique *sarvazo* (silvaticum).

27. — Tandis que l'*i* de *villa* s'est conservé pur dans le domaine roman presque tout entier, il s'est changé en *e* dans notre patois (2) : *vela* (villam), *Nouvela* (Novam villam, commune du canton de Pont-d'Ain, à la frontière de la Bresse et du Bugey).

Pour *pījo* (pisto, fs *je pile*) faut-il admettre une forme intermédiaire *péjo* ? L'*é* roman se serait alors aminci en *i*.

O TONIQUE

28. — *O long*. La voyelle simple ne se maintient d'ordinaire que devant *n* : *premon* (pulmonem), *à boçon* (sur la bouche), *çanson* (cantionem), *masson* (fs maçon). Nous la retrouvons avec le son fermé dans *rôsa* (rosam).

Dans *to*, *tota* (totum, —am) au contraire, elle a pris un son ouvert. Au pluriel masculin l'*i* métatonique a passé dans la syllabe accentuée : *tui* (toti) qui suppose la forme intermédiaire *toui*. C'est aussi à la régression de l'yod que sont dues les formes suivantes : *moyno*, *Antoyno*.

L'*o* long permute fréquemment en *eu* : *eura* (horam), *lyeu* (illorum), *nyeu* (nodum), *pleuro* (ploro), mais à l'in-

(1) La substitution du suffixe *uculus* au suffixe *iculus* est un fait connu du Bas-latin. Cfr. Aug. Scheler, *Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins*. Bruxelles, Paris, 1875, p. 105, et F. Diez, *Grammaires des langues Romanes*, II, 300.

(2) En Bresse l'*i* de villam est également devenu *e* :

Drai que la vela de Bor
En appressi la novala
On fi batre lo tambor
Per buto to per écuela.

Noëls Bressans, p. 3, édités par M. Philibert Le Duc. Bourg, 1845.

finitif : *plorâ*, *voleu* (f^s voleur), *forzeu* (fabricatorem, *forgeron*).

Le suffixe *osum* est devenu, de même qu'en français, tantôt *eu* tantôt *ou* : *kerieu-euza* (curiosum, am), *zoyeu-euza*, *feleuza* et *zalou-ouza*.

L'*o* long s'est diphtongué en *ou* dans *trouvo* (tropo), infinitif *trovâ*, *pouso* (poso), infinitif *posâ*.

Fait anormal. *O* long a passé à *ua* dans : *ua* (ovum).

29. — *O* bref permute le plus souvent en *ou* : *ouvra* (operam), *prouvo* (probo), infinitif *provâ*, *felioula* (filiolam), *nouva* (novam) *nou* (novem), *Dezou* (Diem Jovis), *bou* (bovem), *defou* (deforas).

La diphtongue *eu* apparaît dans : *felyeu* (filiolum), *preu* (probé, assez), *linxeu* (linteolum).

Suivi d'un *t* il s'est maintenu intact : *rova* (rotam). Cfr. *tot*, *tota*.

La nasalisation se produit devant *n* : *bon* (bonum), mais elle ne s'étend pas au féminin *bena* où l'on constate en outre l'adoucissement de l'*o* étymologique en *e*. De même dans le composé *benome*.

L'*o* bref s'est diphtongué en *oa (wa)*, *ua* dans : *foa* (focum), *koa* (corium), *wa* (hodie), *zua* (jocum), *xua* (solum, aire à battre le blé).

A côté de la forme affirmative *voay (wé)*, hoc a donné *o* employé avec le sens du français le : *ze vai o fare* = je vais le faire.

Molere est devenu en patois *mœudrè*. De même co(n)suere a donné *kœudrè*. Cfr. *boeusa* (f^s bouse).

30. — *O entravé*. Notre patois le diphtongue volontiers en *ou* : *pourta* (portam), *moudrè* (mordere), *pourto* (porto), *kouta* (costam), *grou*, *groussa* (grossum-am), *ourlâ* (orulare). *sourta* (ital. *sorta*) (1).

Mais *roçe* (roccam), *folye* (foliam) ont conservé intact l'*o* originaire.

La nasalisation intervient devant *n* : *pon* (pontem), *amon* (admontem), *fron* (frontem), *lon* (longum).

L'*o* s'est ouvert en *e* dans *seno* (somnum) où la nasale est

(1) Il s'agit bien entendu ici de la fausse diphtongue *ou* du français.

suivie d'une voyelle. Cfr. *bon, bena* (bonum, am.) Il est devenu *é* dans *élo* (oleum), *né* (noctem).

31. — Les combinaisons *oso, ox* (*ocs*), *oc* plus consonne permutent en *oai : boai* (boscum), *koaixe* (coxam), *koai-aita* (coctum-am), *poai* (pote sum, pocsum).

32. — Le suffixe *orium* s'est réduit à *oeu* dans : *lavoeu* (lavatorium), *armoeu* (f• armoire). Le féminin *oriam* a donné *œura : ramoeura* (ramatoriam), *lavoeura* (lavatoriam). *Oeu* sonne presque *oe*.

Poussant plus avant la série de ses transformations *orium* a donné des substantifs en *eu* : *inboçeu* (inbuccatorium), *doleu* (dolatorium), *moçeu* (f• mouchoir), *dévoédyeu* (dévidoir), *ékoxeu* (cossa + atorium, f• fléau).

Faits anormaux : Occuli = *eu* ; longe = *luen*.

U TONIQUE

33. — *U long.* A la finale en roman il persiste avec le son de l'*u* celtique (f• *u*) : *nu* (nudum) et les participes passés masculins formés à l'aide du suffixe *utum* : *mordu, pardu, sentu* (de sentire), *kraxu* (de crescere), *repentu, vendu, dru* (origine celtique, *vif*), *tindu* (tingere + utum).

L'*u* s'amincit en *y* lorsque la flexion amène un *a* atone : *repentya, sentya, mordya, pardya, vendya* (vendue), *tendya* (teinte).

Un traitement parallèle de l'*u*, est celui qui l'a transformé en *eu* : *meu* (maturum), *konieu-eusa* (connu-ue), *kreu* (credutum), *xeu, xeua* (saputum-am), *xeu* (sambucum), *vyeu* (vedutum), *xeur* (securum).

A la pénultième en roman l'*u* s'est éclairci en *e* : *mela* (mulam), *plema* (plumam), *lyena* (lunam), *kyera* (curatum, f• curé), *sômera* (sal-muriam), *komena* (f• commune), *présera* (f• présure), *tatera* (toiture), *yena* (unam), — *neva* (nudam) — *brena* (anc. haut allem. brûn, f• brune), *dreva* (f• drue), *sèrera* (f• serrure), *mesera* (mensuram).

Devant *n* finale en patois, l'*u* se nasalise en *on : delon* (diem lunæ), *kemon* (communem), *yon* (unum), *bron* (f• brun).

Faits anormaux. A coté de *meu*, maturum a donné une seconde forme : *moeu, moeura*.

Le pronom latin *tu* (f^s tu) est devenu dans notre patois *te*, contrairement à la règle formulée au début de ce paragraphe.

34. — *U bref.* Il permute en *oeu* : *goeula* (gulam), *loeuva* (lupam), *lœu* (lupum), presque *leu*. Mais duo a donné *dou* et duas *dovè*. *Oeu* tend à se réduire à *eu* : d'où les doubles formes *leu* (lupum), *leuva* (lupam).

Devant une nasale, il s'ouvre en *o*, et la nasale tombe lorsque le mot suivant commence par une consonne : *mo pare, to frare*, mais *m'n ome, t'n ami*.

35. — *U entravé.* Il passe généralement à *o* ouvert : *sor, sorda* (surdum-am), *for* (furnum), *gota* (guttam), *rozo* (rubeum), *borsa* (byrsam), *korbo, a* (curvum-am), *boklya* (bucculam), *forçe* (furcam), *zo* (diurnum), *moçe* (muscam), *myola* (medullam).

Il se nasalise en *on* devant *n* : *prevon-onda* (profundum-am), *ryon-onda* (rotundum-am), *zonno* (juvenem).

Devant une *l* première consonne d'un groupe *u* devient *oeu, eu* : *poeussa* (pulvis-a), *doeu, doeussa* et *deu, deussa* (dulcem), *peudra* (pulveram). Mais *bogre* (bulgarum) et *buzo* (bullico) font exception.

Dans pulpam l'*l* a permuté en *r*, l'*u* a été traité normalement et l'on a eu *porpa* (viande désossée).

U suivi d'un *c* + consonne, devient en patois *ua, oa* : *zenua* (genuculum), *boa* (buxum, bucsum). L'*u* bref de nucem a été traité de même : *nua*. Pourquoi peduculum placé dans les mêmes conditions phoniques a-t-il donné *pyeu* ?

Le suffixe *uculam* a permuté en *olye* dans *renolye* (ranuculam).

Faits anormaux : *xè* (supra), et *krela* (cucurbitam ?) et dans les mots qui rejettent leur accent le changement d'*u* en *è* ou *é* : *nyèla* (nebulam), *Dyé* (Deum) (1).

(1) Dans ces mêmes mots le Valaisan transforme l'*u* en *o* : *byola* (betulam), *nyola*, *lyola*. (Gilliéron, *Pat. de la com. de Vionnaz* p. 28) Le Savoyard a *biôla* et *tiuaila* (tegulam). (Brachet, *Dict. du pat. Savoyard.*) Le patois de Saint-Genis-les-Ollières (Rhône) a *tyoula* ; celui du Forez nous offre les formes *bie* (betulum) et *Dié* (Deum). (L.-P. Gras, *Dict. du Patois Forézien.*)

DIPHTONGUES TONIQUES

36. — *Oe* est traité comme *e* long et *ae* comme *e* bref. *Au* devient *ou* : *xousa* (causam), *pouvre* (pauperum), *pou* (paucum), *oura* (auram, *grand vent*), *inclyou* (in clausum), *klyourè* (claudere).

Au lieu de se fermer en *ou*, la diphtongue originaire s'est ouverte en *o* dans *kova* (caudam), *zova* (gabatam, gavtam).

Au a passé a *eu* dans *eula* (aula, *marmite*), et *eulye* (a(c)ulam, *aiguille*).

VOYELLES POST-TONIQUES

37. — Les règles qui ont préside au traitement des voyelles métatoniques peuvent se résumer de la façon suivante :

1° *A* est la seule voyelle latine qui subsiste régulièrement en roman ; les autres tombent.

2° Dans les proparoxitons latins la voyelle qui suivait immédiatement la syllabe accentuée, est tombée sans laisser de traces. On disait déjà à l'époque classique *vinclum* pour *vinculum*, *sœclum* pour *sœculum*, etc. (1).

La première de ces règles comporte un assez grand nombre d'exceptions : certains groupes de consonnes ne pouvant se prononcer sans le secours d'une voyelle d'appui, ont sauvé d'une disparition complète des voyelles autres que *a*. Ces groupes tantôt remontent au latin comme dans *patrem*, tantôt sont un produit roman dû à la chute de la pénultième comme dans *pop(u)lum*, *imag(i)nem*.

38. — *A post-tonique*. Cette voyelle subsiste pure : *âla* (alam), *avenna* (avenam), *bena* (bonam), *sorda* (surdam), *nyèla* (nebulam), *fèna* (feminam).

Devant *s a* permute en *e* ouvert : *âlè* (alas), *fènè* (feminas).

Un yod de formation primaire ou secondaire transforme l'*a* en *e* : *plèce* (plateam), *avelye* (apiculam).

(1) Voy, Schuchardt, *Vokalismus des Vulgarlateins*, I, 35. Brachet, *Dictionnaire Etymologique de la langue française*, au mot *able* et p. LXXX de l'Introduction.

Aquam a donné *égye*, tandis que linguam qui se trouvait dans les mêmes conditions phoniques (1) a conservé son *a* étymologique : *linga*.

Bien que dans les finales en *ariam*, *eriam*, la régression de l'yod ait eu lieu de très bonne heure, l'*a* atone n'en a pas moins subi son influence : *barzére* (vervecarium), *vaçére*, *bolonzére*, *fàre* (feriam).

Dans les participes féminins de la première conjugaison, l'*a* métatonique paraît s'être en quelque sorte absorbé dans la syllabe accentuée : *amâ* (amatam), *inbréxa* (inbracchiatam).

Dans un certain nombre de mots qui ont en roman un *i* accentué suivi d'un *a* atone, l'accent est projeté en quelque sorte sur cet *a* : *vià* (vitam), *partià* (partitam) et les féminins des participes en *utus* : *mordyà*, *vendyà*, etc.

39. — *E, i, o, u post-toniques*. Sauf lorsquelles sont nécessaires à la prononciation de certaines consonnes ou groupes de consonnes, ces voyelles tombent. Remarquons que jamais une consonne redoublée ne conserve la voyelle suivante : *byô* (bellum), *an* (annum), *cevó* (caballum). Les groupes qui ont sauvé la voyelle originaire d'une ruine complète sont composés : 1° de muette ou liquide suivie d'une liquide (*l*, *r*, *n*) ; 2° de muette ou liquide suivie d'une gutturale ou d'un yod.

E. *cindrè* (cinerem), *parè*, *marè*, *kœudrè* (consuere), *sóze* (salicem), *de vendrè* (diem veneris), *mœudrè* (molere), *vendrè* (vendere), *intendrè* (intendere).

O. *Buzo* (bullico), *çanto* (canto).

U. *Atro* (alterum), *âno* (asinum), *livro* (librum), *élo* (oleum), *criblo* (cribrum), *seno* (somnum), *sazo* (sapium), *voutro* (vestrum), *diablo* (diabolum), *azo* (œtaticum).

L'*u* post-tonique a persisté dans un certain nombre de paroxytons latins après une explosive : *bravo* (bravum), *reço* (riccum), *vevo* (viduum, vidvum).

L'*o* métatonique a un son intermédiaire entre l'*o* ouvert français et l'*e* muet. Assez difficilement perceptible à Jujurieux, il l'est d'une façon beaucoup plus distincte à Boyeux-Saint-Jérôme, commune limitrophe. Ce n'est point une voyelle

(1) L'identité n'est qu'apparente, *égye* remonte à un type latin *acquam*. Pour le maintien de l'*a* après la gutturale persistante en roman, dans *linga* Cfr. § 5.

de soutien, d'origine purement romane, mais une provenance directe quoique notablement affaiblie de l'*o* ou de l'*u* post-tonique latin. Bien qu'il tende à envahir toutes les finales masculines, même celles qui étymologiquement n'y ont aucun droit, comme cela est arrivé dans *âbro* (arborem) par exemple, certaines formes où l'étymologie ne l'appelait pas, le repoussent encore, tels sont les substantifs : *parè* (patrem), *frarè* (fratrem). (1) Cette distinction qui n'aurait aucune raison d'être si l'*o* n'intervenait que pour jouer le rôle de l'*e* muet français, ne peut s'expliquer que par la persistance de la voyelle latine. De même *matrem, cinerem* ont donné *marè* et *cindrè*, et non *mara, cindra.*

40. — *Les troisièmes personnes du pluriel.* Dans un remarquable article qu'a publié la *Romania,* notre savant maître M. Paul Meyer étudie le sort de la métatonique à la troisième personne du pluriel en provençal. (1) Le dialecte du Bugey, en ce point comme en nombre d'autres, se rapproche des langues du Midi plus que de celles du Nord. Malheureusement notre patois n'a pu sauver du naufrage de la conjugaison latine qu'un bien petit nombre de formes ; sa flexion verbale est incomparablement moins riche que celle du français ou du provençal. Telle qu'elle est cependant la conjugaison Bugiste ne nous en offrira pas moins l'occasion d'intéressants rapprochements avec la conjugaison Provençale.

Laissant de côté les formes monosyllabiques telles que : *stant, sunt,* etc., nous ne nous occuperons que de celles qui comme caractère commun nous offrent la présence d'une atone suivie de deux consonnes : *amant, monent, legunt.* Parmi ces dernières, il convient de distinguer trois types différents.

Le premier comprend les formes : *faciunt, vadunt, habent* et par suite la terminaison correspondante du futur qui, comme on le sait, se forme par agglutination de l'infinitif du verbe et de l'indicatif présent de l'auxiliaire *habere.* Le résultat identique de ces trois formes autorise à penser que durant la période préhistorique des langues romanes, la terminaison

(1) Cfr. les *Noëls Bugistes* publiés par M. Philibert Le Duc à la suite de ses *Noëls Bressans.*

(1) P. Meyer. *Les Troisièmes personnes du pluriel en Provençal. Romania* t. *IX* p. 192.

unt s'est substituée à la terminaison *ent* dans *habent.* En outre, au lieu de prendre le son spirant qui lui est habituel devant *i*, le *c* de *faciunt* est resté guttural puis est tombé. D'où les formes intermédiaires : *faunt, vaunt, aunt,* qui dans notre idiome sont devenues *fan, van, an.*

Au futur, l'*a* de cette dernière forme a fait place à un *o* : *çantaron* (cantare-habent), *devron* (debere-habent).

Le second type latin *ant* comprend les terminaisons du présent de l'indicatif de la première conjugaison, des imparfaits de toutes les conjugaisons, et du présent du subjonctif des trois autres, dans les cas rares où ce temps a survécu.

L'*a* étymologique a persisté pur à l'imparfait de l'indicatif : *çantavan* (cantabant), *devivan* (debebant), *vendiévan* (vendebant), *dormivan* (dormibant), *eran* (erant), *évan* (habebant), et par suite au conditionnel : *aran* (habere habebant), *çantaran* (cantare habebant) ; au subjonctif présent : *saxan* (sapiant).

Au présent de l'indicatif *ant* s'est adouci en *on* : *çanton* (cantant), *trouvon* (turbant), *amon* (amant).

Le troisième et dernier type comprend les terminaisons du présent de l'indicatif des conjugaisons II à IV, et du plus-que-parfait du subjonctif de la première conjugaison qui a servi à former en patois le présent du subjonctif des quatre conjugaisons (*amâssent*). Les formes *ent* et *unt* étant identiques dans leurs produits, il est permis de croire qu'aux âges barbares les deux finales s'étaient réduites à une seule, vraisemblablement à *unt.* Quoi qu'il en soit le résultat de l'une et de l'autre est *on* : *davon* (debent), *savon* (sapiunt), *vendion* (vendiunt), *dremon* (dormiunt), *çantasson* (cantâssent), *devasson* (debuassent*), *vendiasson* (vendiassent*), *dremasson* (dormassent*).

(A suivre.) E. PHILIPON.



LA RESTAURATION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

L'INVASION. — LES COURS PRÉVOTALES

(1814-1815-1816.)

X. — CÉSAR SAVARIN.

Savarin (Marie-César-Stanislas) était né à Jujurieux en 1771. Agé de 21 ans l'année où la patrie fut déclarée en danger, il partit, et resta au service jusqu'en l'an IX ; il avait été lieutenant dans le 2e bataillon de l'Ain et dans le 10e régiment d'infanterie légère. Il se retira à St-Jean-le-Vieux, où il crut pouvoir jouir en paix de son petit patrimoine, et se maria. Diverses personnes existant aujourd'hui ont connu son fils étudiant en droit à Paris.

Ses ennemis politiques, c'est-à dire les puissants du jour, lui reprochaient « d'avoir mené une conduite très immorale et dangereuse pour le repos public ; d'avoir commis plusieurs assassinats dans la Vendée, pillé plusieurs maisons, etc. » La lumière est faite sur ces prétendus excès des armées révolutionnaires, que tous les régimes, y compris l'Empire né de la Révolution, calomnièrent à l'envi ; en ce qui concerne Savarin, personne ne put fournir d'autres preuves que *la clameur publique*, alors qu'il y put répondre sans réplique en présentant ses congés et certificats.

La vérité est que Savarin était un esprit inquiet et assez mal équilibré ; il aimait le jeu et conduisait mal ses affaires. Quelques années avant le retour des Bourbons, il vendit ses propriétés, que les acquéreurs furent obligés de payer deux fois à cause des hypothèques légales dont elles étaient grevées. Cette dernière circonstance lui fit des ennemis et ne fut peut-être pas sans influence sur les facilités que les royalistes militants eurent à l'arrêter. On n'a pourtant jamais vu aucun code punir de mort des faiblesses de conduite, allassent-elles jusqu'à l'indélicatesse.

Quant à l'expédition qu'il dirigea contre le duc d'Angoulême pendant les Cent-Jours, elle ne lui fut pas moins violemment reprochée. Il semblait, à entendre parler les organes les plus autorisés du royalisme, que sa troupe fût une bande de brigands. On articulait des faits : envahissement de la ville d'Ambérieu ; violation de plusieurs domiciles ; voies de fait contre divers particuliers dans cette commune et dans celle de Saint-Germain. Quant à donner des preuves, à citer une seule victime, on n'en avait garde. Nous avons déjà fait justice de ces calomnies; nous avons recueilli des preuves, nous avons entre les mains des affirmations signées de descendants de ceux qui ont pris part à l'expédition incriminée; il en résulte que tout ce qui a été dit à cet égard devant les cours prévôtales était calomnieux.

Quoi qu'il en soit, Savarin crut agir prudemment en tentant, à tout hasard, de se dérober aux recherches de la police royale. Le 1er janvier 1816, il alla demander l'hospitalité à un scieur de long nommé Jean Courtier, dont la maison était voisine de la sienne ; il y demeura trois mois et demi sans sortir, puis, dans la nuit du 15 au 16 avril, il quitta cet asile et se rendit à Poncieux, hameau de Saint-Jérôme, où il fut reçu par un cultivateur nommé Boccard.

La plupart de ses amis, ne l'ayant pas vu depuis plusieurs mois, le croyaient en Suisse.

Jusqu'alors, et malgré les dénonciations dont il était l'objet,

rien encore n'avait été tenté contre lui ; mais lorsqu'arriva l'affaire de Grenoble, son arrestation fut décidée. Un détachement de gendarmes, commandé par le capitaine Clément, reçut du Préfet de l'Ain l'ordre de visiter plusieurs villages environnant Saint-Jean-le-Vieux. Poncieux fut occupé, le hameau cerné et toutes les habitations gardées à vue. Déjà plusieurs d'entre elles avaient été fouillées lorsque, d'une maison située sur un rocher, l'on vit s'échapper, par une porte de derrière, un individu fuyant à toutes jambes. Une escouade de gendarmes se mit tout aussitôt à sa poursuite. L'homme s'était dirigé vers le ravin : parvenu au sommet de son escarpement, il s'élança, et on le vit l'instant d'après gisant quinze pieds plus bas. Dans l'ardeur de la poursuite, le maréchal des logis qui dirigeait le mouvement n'hésita pas : il sauta à son tour, roula environ cinquante pas ; mais, plus adroit ou plus heureux, il se releva, saisit au collet le fugitif et le somma de décliner son nom. Le malheureux n'avait plus envie de se sauver : en tombant, il s'était foulé un pied et démis le poignet droit ; il répondit faiblement : « Savarin », et se laissa emmener.

Cela se passait le 23 mai 1816.

Savarin, conduit le même jour à la maison d'arrêt de Pont-d'Ain, fut transporté le lendemain à Bourg. Les charges qui pesaient sur lui étaient graves : voici comment s'exprimait le Préfet de Martroy en l'adressant au président de la cour prévôtale :

Il paraît résulter de différents renseignements :

1° que depuis longtemps Savarin cherchait à organiser une bande, pour se porter avec elle à toute sorte d'excès ;

2° qu'un assez grand nombre d'individus étaient déjà enrôlés dans cette bande ;

3° que plusieurs de ses agents et de ses complices cherchaient à recruter dans les montagnes ;

4° qu'ils avaient déjà réuni une assez grande quantité d'armes de calibre ».

C'était donc une conspiration en règle, dont il s'agissait de démontrer l'existence.

Or, pour faire une conspiration, il faut des conspirateurs. L'on avait, à la vérité, arrêté en même temps que Savarin dix citoyens de Saint-Jean-le-Vieux, Jujurieux, Poncieux et Pont-d'Ain ; mais la plupart avaient paru tellement stupéfaits lorsqu'ils surent ce dont on les accusait qu'on avait dû les relâcher immédiatement. L'on s'adressa donc à un homme dont on avait mis avec succès la complaisance à l'épreuve, M. de Gallien, maire de Saint-Jean-le-Vieux.

La réponse de ce dernier ne se fit pas attendre : voici ce qu'il écrivit au président de la Cour :

Saint-Jean-le-Vieux, le 2 juin 1816.

Monsieur,

Aujourd'hui, à trois heures après-midi, j'ai reçu la déposition du nommé Joseph Vagier, et cela en présence de mon adjoint ; vous la trouverez ci jointe ; elle donne des renseignements bien importans au sujet de Savarin. Vous verrez par la déposition que Claude Femelas est toujours l'agent de Savarin, et vous verrez aussi que son fils, nommé Charles Femelas, est tout aussi instruit que son père ; il convient, d'après ces nouveaux renseignements, de faire arrêter Charles Femelas, fils de Claude dit le Chasseur, de le tenir dans la prison séparé de son père, et je crois que par ce moyen vous parviendrez à découvrir les associés de Savarin, mais soyez bien convaincu que ce Femelas sait tout et que c'est un brigant le plus dangereux qu'on puisse connêtre. Remarquez aussi que l'huissier Bolache qui nous a dit qu'il n'avait eu aucune comuniquation avec Savarin, la déposition de Vagier prouve le contraire ; et que lorsque vous avez remarqué que Bolache ne vous avait pas répondu avec franchise, c'était la vérité, et que vous ne vous êtes pas trompé quand à Vélin, Pierre, qui portait les vivres à Savarin, nul doute que cet homme ne fut aussi dans la confidance des noirs projets de Savarin.

J'ai l'honneur de vous prévenir que je vous enverrai, mardi prochain 4 du courant, Joseph Vagier qui est le même qui a signé la déposition ci-jointe ; je vous prie instamment de l'entendre en par-

ticulier, qu'on ne puisse pas se douter qu'il a rien révélé, et aussitôt que vous l'aurez entendu de le renvoyer chez lui ; il faut que je vous dise, Monsieur, que c'est ce brave jeune homme, que je n'avais point voulu nommer et dont je vous confie le secret, qui a indiqué le lieu et la maison où Savarin était, et que c'est lui seul qui est la cause de l'arrestation de Savarius ; je vonprie de vouloir bien rapeler à M. le Préfet qu'il mérite une part dans la somme promise pour l'arestation de ce brigand, personne plus que lui ne peu mériter une récompense, ayant fait arrêter le monstre qui nous préparait les coups les plus affreux.

Insistez auprès de Vagier s'il ne saurait rien de plus. S'il n'aurait pas connaissence de la liste de la bande Savarin. Si Femelas ne lui a point dit quels étaient les chefs. S'il ne sait pas aussi que c'est moi qu'on devait assaciner le premier, porter en trionfe ma tête au bou d'une pique, tirer des coups de pistolets au-devant de ma maison pour donner le signal, peut-être pourrait-il savoir quelque chose à cet égard.

Si vous avez, Monsieur, quelque chose à me communiquer vous pourrez m'écrire par le retour de ce brave jeune homme.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

DE GALLIEN, *maire.*

Cette lettre, dont nous avons respecté scrupuleusement l'orthographe et les idées, autant que ces choses sont susceptibles de respect, était suivie, dès le lendemain, d'une nouvelle dénonciation :

J'ai apris, écrivait ce maire dont les sentiments étaient aussi peu français que le style, que Simon Ravet et Jean-Louis Boccard de Poncieux, qui ont été manqué, sont alé à Bourg dans l'intantion de se rendre en prison, qu'avant de si rendrent il sont aler voir à Bourg le défenseur de Savarin, qui leur a donné le conseil de n'en rien faire, que les dépositions qu'ils auraient à faire ne pouvaient que charger Savarin et qu'il ne fallait se constituer prisonnier qu'après que Savarin serait jugé, je pense qu'ils sont revenu dans le pays.

L'on fit donc une nouvelle battue du pays ; trente-trois

personnes, dont deux femmes, signalées comme agents de Savarin, furent arrêtées coup sur coup (quitte, pour la plupart, à être relâchées aussitôt après leur interrogatoire), et l'on commença l'instruction.

XI. — L'INSTRUCTION D'UN PROCÈS POLITIQUE EN 1816.

C'est ici que l'embarras commença à gagner ceux-là même qui avaient déployé tant de zèle au début de l'affaire. C'est qu'il s'agissait, maintenant, de démontrer la solidité de l'accusation, et à peine le juge d'instruction eut-il commencé son travail qu'il s'aperçut avec stupeur non pas que les preuves manquaient, mais *qu'il n'y avait rien !*

Il avait beau se débattre, torturer les moindres incidents, l'inanité de l'accusation lui apparaissait dans toute son évidence. Il avait pour toutes pièces de conviction le portefeuille de Savarin contenant deux lettres de sa femme absolument inoffensives ; plus, deux fusils de chasse et un carnier à demi plein de poudre, ainsi qu'une caisse de cartouches, restant de l'expédition de 1815. C'était là tout l'attirail de guerre des conjurés.

Mais les dépositions, dira-t-on, ces dépositions accablantes promises par M. de Gallien ? La plus terrible, celle du jeune Vagier, le co-dénonciateur, se résume ainsi : un garçon de quinze ans, le fils Femelas, compromis lui-même dans l'affaire, lui a dit « qu'on avait vu Savarin armé de quatre pistolets, et qu'il avait une quantité de fusils, cinq ou six ; que le gouvernement du Roi allait être renversé et que l'Empereur arrivait ; enfin qu'il avait vu entre les mains de Savarin une liste de 3,000 hommes désignés sous des noms déguisés ».

Un autre a entendu, un soir, des paysans causant entre eux et disant « que sous peu de jours le tocsin sonnerait partout, que l'on se porterait à Saint-Jean-le-Vieux chez M. de Gallien, et qu'enfin l'on ne paierait plus d'impôts » ; mais le témoin n'a reconnu personne.

L'accusation prend encore prétexte de lettres interceptées, mais elle n'en fournit aucune, et il est prouvé que plusieurs des prétendus correspondants ne savent ni lire ni écrire; quant aux réunions, aux courses à travers les montagnes qu'elle leur reproche, elles s'expliquent de la façon la plus naturelle par les travaux et les affaires de chacun. Enfin, il est démontré que la plupart des individus suspects de faire partie de la conspiration ne savaient même pas que Savarin, son prétendu chef, *fût encore en France*!

Que faire dans un cas aussi difficile? Les magistrats auxquels la besogne est échue ne cessent de se consulter, fort indécis sur le choix des moyens qui les tireront d'affaire. Souvent, au cours de cette laborieuse instruction, nous rencontrons le nom du préfet, celui des maires et de certains royalistes bienveillants; ils apparaissent comme des éclairs rapides et s'éloignent tout à coup, en laissant deviner qu'ils jouent le rôle important, et que les plus apparents, prévôt, procureur du roi, etc., ne sont que des instruments dont ils font mouvoir les ressorts.

Pour tenter de mettre fin à cette indécision, la correspondance suivante s'établit entre le Procureur du roi et le Maréchal de camp, Prévôt du département. Nous croyons devoir la reproduire, malgré son étendue; il n'est certainement pas de documents qui puissent mieux faire connaître les dessous de ces ténébreux procès qui coûtèrent la vie à tant de Français. Nos deux magistrats s'y expliquent avec cette clarté et cette franchise que donne l'assurance qu'on ne sera pas lu... avant soixante ans.

Le Procureur du roi commence ainsi :

Bourg, le 11 juin 1816

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous remercier de la communication que vous m'avez faite de la lettre de M. le Maire de Saint-Jean-le-Vieux, du 9 de ce mois, relative à la procédure que vous avez commencée

contre *César Savarin*, prévenu d'avoir *organisé une bande armée*, ou *de lui avoir fourni, ou préparé des armes et munitions*.

Cette lettre que je vous renvoie, avec la présente, vous offrant un moyen qui, peut-être, ne se rencontrera plus, dans toute la suite de l'instruction, celui de faire comparaître *volontairement et de confiance* devant vous, si vous vous transportez à Saint-Jean-le-Vieux, les nommés *Boccard* et *Simon Ravet*, qui se sont soustraits, jusqu'à présent, à vos recherches et qui, dans les derniers temps, approchaient intimement et habituellement Savarin, dans le lieu où il était caché, je suis d'avis que, comme vous devez espérer des déclarations extrêmement importantes de ces deux individus, votre transport à Saint-Jean-le-Vieux, avec M. l'assesseur, devient urgent, nécessaire et indispensable, selon moi.

Je suis bien convaincu que vous n'hésiterez pas l'un et l'autre, si vous ne consultez que votre zèle, qui est à toute épreuve.

Mais si vous consultez aussi la régularité de la procédure même, il vous paraîtra important de faire de plus grandes recherches et de recueillir de nouveaux renseignements, pour connaître enfin si le crime imputé à Savarin a été accompagné des circonstances dont la loi exige le concours pour déterminer l'attribution de la compétence que la Cour prévôtale doit juger préliminairement, en suffisante connaissance de cause.

Ainsi, M. le Prévôt, sous tous les rapports, il sera très avantageux que vous vous transportiez, avec M. l'Assesseur, à Saint-Jean-le-Vieux, où l'assistance de MM. les Maires du canton, très parfaitement dévoués au Roi, vous a préparé des moyens de succès dont vous profiterez habilement pour la découverte de la vérité, qu'il est si essentiel d'obtenir toute entière, dans cette affaire d'un intérêt majeur pour la tranquillité du Royaume.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments de la considération la plus distinguée, votre très humble et obéissant serviteur,

PERROT.

Le Prévôt, après avoir fait le voyage conseillé sans rien découvrir, répondit au Procureur du Roi par la lettre suivante :

Les lois ne deviennent conservatrices de la Société que lorsqu'elles sont appliquées avec justice et justesse ; je le sais ; je sais

aussi, quoique trop longtemps éloigné des questions législatives, je sais, dis-je, que les Magistrats ne sauraient mettre trop de circonspection à procéder régulièrement, surtout lorsqu'il s'agit de la vie des citoyens, mais il me semble que, lorsque la loi est claire, et le délit établi, que lorsque la punition doit être prompte et exemplaire, il importe de suivre la voye la plus importante au salut de la patrie, et, dans l'espèce, nous sommes tous d'accord qu'il est dangereux de livrer à des Jurés, souvent faibles, indifférents, craintifs, ou d'une opinion équivoque, des individus dont le châtiment seul peut arrêter les complots et les machinations ; à Dieu ne plaise qu'il entre dans mon cœur d'autres sentiments que celui de servir mon Roi et mon pays ; mais c'est, précisément, parce que je crois sincèrement remplir ce devoir sacré, que je persiste à penser que l'accusé Savarin doit être jugé prévôtalement. En effet, que portent les dispositions de la loi ? les voici : art. 9, (les Cours prévôtales procèderont contre tout individu, quelle que soit sa profession, civile ou militaire, ou autre, qui se serait rendu coupable de rébellion armée, ou qui aurait été arrêté faisant partie d'une réunion séditieuse, ou qui, sans droit ou sans motif légitime, aurait pris le commandement d'une force armée, d'une place forte, d'un poste, d'un port, ou d'une ville, ou qui *aurait levé ou organisé une bande armée*, ou qui aurait fait partie d'une telle bande, ou *lui aurait fourni des armes, des munitions*, ou des vivres ;)

Or, de quoi accusons-nous cet individu ? N'est-ce pas *d'avoir organisé une bande armée ? N'est-ce pas d'avoir excité les citoyens à s'armer contre l'autorité royale ? D'avoir provoqué au renversement du gouvernement ?* Sur quoi est fondée notre accusation ? N'est-ce pas sur les renseignements, documents et dépositions qui nous sont parvenus ? N'est-ce pas enfin par la rumeur publique ? D'après cette opinion générale, qui ne ment presque jamais, et qui a été corroborée par quatre fonctionnaires, dont les sentiments et la véracité ne peuvent être révoqués en doute ?

Si donc, ainsi que cela me parait constant, les dispositions de la loi sont claires ; si le crime qu'elles prévoient est clairement mentionné dans l'acte d'accusation, nous ne devons pas douter de notre compétence, et nous devons nous hâter de juger, pour apprendre aux méchants qu'ils ne peuvent plus espérer de troubler la société, et pour convaincre les honnêtes gens que les Magistrats, d'accord

avec les lois, veillent, sans cesse, à la conservation de leur fortune et de leur existence.

Je n'ignore pas que, pour attaquer notre compétence, *Savarin se défendra d'avoir commis le crime* dont il est accusé, il dira qu'*il n'a point organisé de bande armée*, et *qu'il n'y a point eu de commencement d'exécution*, etc. Mais la réponse sera facile et victorieuse ; les dépositions sont là ; elles sont péremptoires, concordantes et irréfragables ; elles constatent bien suffisamment qu'*il y avait une bande Savarin*, qu'elle était plus ou moins nombreuse, que Savarin, lui-même, la dirigeait et qu'il s'occupait journellement d'augmenter le nombre des complices ; la loi n'exige nulle part que la bande armée ait commencé le brigandage ; son existence seule est un crime, et, assurément, ce crime est punissable prévôtalement.

Je dirai plus, s'il était possible qu'il y eut quelque incertitude dans nos esprits, si nous étions libres de renvoyer ou de juger, notre Devoir, notre Dévouement, les circonstances, tout nous ferait une Loi de juger ; telle est, du moins, l'opinion manifestée par M. le Préfet lui-même, par sa lettre du 19 juin.

L'expérience que j'ai acquise, pendant deux années de campagne, dans les montagnes de la Calabre, m'a suffisamment appris avec quelle rapidité une bande de scélérats, sans organisation apparente, peut se porter sur un point ou sur un autre, se réunir à volonté et disparaître, en un clin d'œil, à la moindre apparence de force armée dirigée contre elle.

N'oublions pas que les montagnes du Bugey offrent, à peu près, les mêmes facilités pour le brigandage ; et le résultat de toutes les informations acquises jusqu'à ce jour, dans l'affaire Savarin, prouvent qu'elle était tellement organisée, en état de commencer ses brigandages, qu'elle n'en avait pas abandonné le projet, quoique les évènements heureux de Grenoble eussent détruit, de ce côté, leurs coupables espérances.

Au surplus, Monsieur le Procureur du Roi, je confie ces réflexions à votre examen ; votre expérience, votre sagacité et votre dévouement suppléeront facilement à tout ce que j'ai pu omettre pour établir notre compétence ; je me rangerai toujours du parti qui, en ne violant pas les principes, sera avantageux au gouvernement.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Procureur du Roi, l'assurance

de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur de vous saluer.

Le comte DE MELFORT.

Bourg, le 20 juin 1816.

La lettre qu'on vient de lire renferme un mot typique, un de ces mots qui donnent, avec la plus grande justesse, le caractère de l'accusation : c'est sur des histoires de brigands de la Calabre que ces magistrats conservateurs du repos public vont juger un homme et le condamner.

Eh bien, malgré cette prodigieuse dépense de dialectique, la Cour prévôtale ne put pas conserver l'affaire; quelque effort qu'on eût fait pour escamoter l'examen du jury, l'on n'aboutit à aucun résultat. La place laissée jusqu'alors à l'arbitraire était par trop considérable; l'on ne pouvait pas recommencer les fusillades sommaires de Grenoble : César Savarin ne fut pas jugé prévôtalement.

XIII. — LE JUGEMENT.

La session des assises de septembre 1816 attira au Tribunal de Bourg une foule aussi avide d'émotions qu'assurée de les voir satisfaites. Les *dilettanti* de la controverse et tous les magistrats et avocats de Bourg tinrent à honneur d'assister aux débats, car ils étaient présidés par le baron Bastard d'Estang, premier président de la Cour de Lyon, qui venait de diriger la procédure contre les conspirateurs Rosset, Montain et Lavalette : il avait donc l'expérience de la chose, et le *Journal de l'Ain* loue « sa facilité, son éloquence, ainsi que la sagacité avec laquelle il découvre à tous les esprits attentifs les points importants à saisir dans les débats ».

Mais l'affaire Savarin suffisait amplement à passionner le grand public.

La curiosité primait tout autre sentiment. Les incidents de chaque séance étaient commentés avec véhémence, mais sans que personne osât témoigner ouvertement sa sympathie aux

accusés, l'expérience ayant appris à chacun ce qu'il en coûtait pour un mot prononcé trop haut.

Les dévotes étaient pour que l'on coupât la tête à Savarin, ce brigand, cet impie! Il fallait faire un exemple...

— Un exemple? quel exemple! et pourquoi?

Là dessus, les âmes douces et modérées s'emportaient, et traitaient leurs interlocuteurs de jacobins : « Ne sait-on pas que ce bandit a levé trois mille hommes pour aller égorger et incendier? Tout le monde vous le dira!

— Ma foi, s'il fallait s'en rapporter à tout ce qu'on débite, il y aurait trop à faire ».

Edgar Quinet, âgé de treize ans, assistait à l'audience. « On jugeait Savarin (1), dit-il; c'était l'homme le plus populaire de notre pays. Je le vis calme et presque souriant sur la sellette; il était là sous l'inculpation d'une conspiration bonapartiste. J'entendis le réquisitoire du ministère public, qui l'accusait formellement d'avoir tramé l'assassinat *de tous les nobles et de tous les riches propriétaires du département*. Une si extravagante inculpation eût dû ouvrir tous les yeux. Elle fut admise sans contradiction. »

La session s'ouvrit le 2 septembre, à 10 heures du matin. Une caisse de sapin renfermant des cartouches servant de pièces de conviction était étalée aux yeux du public. Les jurés prêtèrent serment : onze avaient été récusés par Savarin, et sept par le procureur du Roi. Enfin, les débats commencèrent. Cinquante-trois témoins à charge furent entendus; sur huit témoins à décharge, trois jugèrent prudent de ne pas comparaître. Plusieurs de ceux qui eussent dû être appelés en cette qualité étaient sur le banc des accusés.

L'affaire dura trois jours pleins. A l'audience du 4 septembre, les avocats Bochard et Robin plaidèrent l'acquittement,

(1) L'auteur de l'*Histoire de mes idées* l'appelle par erreur Brillat-Savarin. Est-il nécessaire de faire remarquer qu'il n'y a pas d'autre rapport que le nom entre le prétendu conspirateur et l'auteur de la *Physiologie du goût*?

le premier de Savarin, le second de ses prétendus complices ; puis les jurés entrèrent dans la chambre du conseil et en sortirent au bout de trois heures et demie, rapportant le verdict suivant :

Pierre Guillon et Femelas fils sont acquittés et mis en liberté.

Antoine Brun, reconnu non coupable, est mis sous la surveillance de la haute police pour la vie et contraint à fournir une caution solvable de bonne conduite de 500 fr. Absous mais condamné.

Claude Femelas et Simon Ravet, déclarés coupables de n'avoir pas révélé le complot aux autorités, en ayant eu connaissance, sont condamnés à cinq ans d'emprisonnement, à une amende de 500 fr. et à cinq ans de surveillance de la haute police avec un cautionnement de 3,000 fr.

Enfin, Savarin est condamné à la peine de mort.

XIV. — MORT DE SAVARIN.

Le 25 octobre 1816, à une heure trois quarts du soir, la porte de la prison s'ouvrit en présence d'une foule anxieuse, et laissa passer pour la dernière fois Savarin. Le condamné s'avança sur le perron dont il descendit les marches avec fermeté.

Il était vêtu d'un pantalon noir retenu à la ceinture par une cravate nouée autour du corps, et d'une chemise blanche dont le col avait été enlevé pour dégager la place du cou.

La petite place de la prison était remplie. Une longue file de gendarmes à cheval, en grande tenue et le sabre au poing, maintenait la foule à distance et faisait passage au cortège du condamné à travers les rues qu'il devait traverser, savoir : la petite rue qui, de la prison, aboutit à la rue Bourgmayer jusqu'à la place du Greffe et la rue des Ursules.

Savarin fit le trajet à pied, la tête haute, sans faiblir un seul instant ; sur tout le parcours il adressait des adieux à la foule

qui encombrait les rues, en répétant à chaque pas : Adieu, mes amis, adieu. Quand il eut pénétré dans la rue des Ursules, il aperçut les montants de la guillotine qui se dressait sur le champ de foire, et il regarda le couteau qui brillait à leur sommet, sans pâlir, sans manifester d'hésitation, et sans que sa voix traduisît la moindre altération

A l'angle de la rue de la Paix s'étaient arrêtées des dames en grande toilette, auxquelles il adressa ces paroles ; « Venez, mesdames, venez voir tomber la tête du brigand ! »

« Il gravit sans hésitation les marches, dit le procès-verbal officiel, rédigé par le greffier Debost, le même qui avait vu de si près la mort en 1794, et, monté sur l'échafaud, seul avec sa conscience et en présence de Dieu, s'avançant sur le bord, Clément, chef de la gendarmerie ayant fait faire silence, Savarin, adressant la parole au peuple, a répété ce qu'il avait dit au bas de l'échafaud :

» QUE COMME HOMME IL AVAIT ÉTÉ SUJET A L'ERREUR. QUE SON CŒUR NE LUI REPROCHAIT AUCUN CRIME. QU'IL AVAIT SERVI SA PATRIE AVEC HONNEUR, QU'IL ÉTAIT VICTIME D'UNE FACTION QUI AVAIT JURÉ SA PERTE ; QUE QUELQUES TÉMOINS, DANS LA PROCÉDURE, AVAIENT FAIT DE FAUSSES DÉCLARATIONS ; QU'IL PROTESTAIT DE SON INNOCENCE.

» Se rapprochant, il a dit à l'exécuteur de faire son métier.

» Couché sur la planche, et sa tête n'étant pas perpendiculairement sous le couteau, Savarin a dit à l'exécuteur de l'avancer un peu plus. Il a prononcé hautement trois ou quatre paroles entendues de ceux qui entouraient l'échafaud... et le fer a tranché la vie de Savarin, mort avec une rare fermeté et un sang-froid qui caractérise un être fortement organisé, qui envisage le terme de la vie comme une dette à acquitter.

» Dieu daigne sécher les larmes de sa famille infortunée !

» Ce que je certifie en homme d'honneur sur le témoignage public des personnes présentes, de celles qui plaignaient son sort, de celles-même qui, dans cette mort, voyaient une justice et un triomphe : témoignages qu'ont nécessités mon éloignement et ma vue courte.

» J'ajoute que cette mort a laissé une consternation presque générale. » (Debost a laissé sur son temps des Mémoires manuscrits volumineux et assez curieux.)

L'impression que cette scène lugubre produisit dans la ville et dans le département se prolongea en effet pendant de longues années. Les enfants eux-mêmes la ressentirent : pendant longtemps, en se rendant au collège, ils dessinaient à la craie rouge une guillotine sur les volets de la maison située à l'angle de la rue du Cône et de la rue Verchère, habitée par le dénonciateur de Savarin.

La justice de la Restauration était encore une fois satisfaite, et le gouvernement royal comptait un crime de plus à son actif.

Savarin en fut l'une des dernières victimes, car, dès le mois précédent, la dissolution de la Chambre introuvable avait inauguré une politique plus pacifique et conciliante. La France put jouir alors d'une tranquillité relative Mais le souvenir des terribles moments qu'elle avait traversés ne s'effaça jamais de la mémoire de ceux qui vécurent pendant ces sombres années.

M. Bastard de l'Estang, qui conduisit l'affaire Savarin, instruira en 1820 celle de Louvel. M. Bochard, défenseur de la victime du 25 octobre 1816, sera en 1848 Représentant de l'Ain et président d'âge de l'Assemblée constituante.

E. TIERSOT.

(Les Documents complémentaires au prochain cahier.)

ÉMAUX BRESSANS, par Gabriel VICAIRE.

Un volume in-12, Charpentier.

L'école conduite par Lamartine, Hugo, Sainte-Beuve, a été enterrée par A. de Musset. — Une autre menée par Leconte de Lisle, Sully-Prudhomme, Coppée, non moins forte, a suivi et règne. Dans la première il y eut des indépendants, Barbier, Brizeux, Soulary. Il y en a dans la seconde, dont M. Vicaire.

Gabriel Vicaire est né à Mâcon (je crois) d'une famille bien connue d'Ambérieu. C'est une nature simple, franche, saine; par tempérament toute nôtre (il est Bressan comme Brizeux était Breton). En la forme, s'il procède d'une école, ce sera de celle que Boileau a mise à mort, bien plus que de l'école dite *parnassienne*. Il retrouve naturellement la manière des poètes de Louis XIII, drue, voire un peu crue, la tempérant par bien de la grâce.

Je le disais avant les *Emaux*, je le répète avec une plus entière conviction. Celui-ci est gaulois, narquois, rieur, un peu gabeur; d'un épicuréisme absolument sincère (« *Je n'ai pas l'âme dévote* »), mais qui s'aiguise très bien d'une pointe et poussée de sentiment ici ou là (v. *Vent d'automne*, *Sonnets d'hiver*, *Pauvre Lise*, *Cloches du Pays*, etc.). Il faut bien être, par quelque endroit, de son temps.

Ce qui apparaît dans le gentil et aimable livre, à côté du caractère Bressan (croisé de Bugiste et y gagnant en qualité et verdeur) — c'est la nature de Bresse, simple, riante, fraîche par-dessus tout. C'est le paysage bressan si doux même l'hiver. Oh! l'été, « *Ce n'est qu'une mer de feuillage* ». L'hiver, — « *De la neige partout avec un soleil rose : — Une paix indicible était sur toute chose, — L'étang resplendissait comme un poisson d'argent...* », etc.

Il manque ici, je dois le dire, la Montagne; et l'Ain qui se tord dans sa gorge en grondant; et le grand mugissement du Rhône. Mais cette voix-là détonnerait dans l'aimable concert; la silhouette grandiose et sombre du Sorgia ou du Colombier attristerait ce paysage gracieux.

Un mot *des peuples* qui l'habitent. Je vous présente d'abord l'honnête chien Labry, « *assis sur le cul,* » qui regarde dormir le petit Jean-Claude... — Puis « *Un chapon des bords de Veyle, Frais comme épouse nouvelle...* » — Puis « *Un amour de cochon — Blanc et rose!...* » — Puis l'âne qui mène Jeanne à la foire de Saint-Laurent. « *Tout fier de son fardeau charmant, — Le petit âne va gaîment, — Hi-han! Hi-han!* » — Puis force bêtes bovines dont l'attitude est ressaisie à ravir. — « *Par instants de l'herbe immobile — Un bœuf se détache et profile — Ses cornes sur le ciel... — J'ai ramené du pré mes deux*

génisses blanches .. — *Comme les bœufs de chez nous*, — *J'ai l'âme contemplative*... », etc., etc.

A un autre peuple plus joli — que vous attendez bien là, n'est-ce pas? lecteur. — Voici donc la petite Marie qui se dépite de n'avoir pas d'amoureux à seize ans. — Voici Nanon « *aux yeux francs comme l'or*, — *Des yeux de dix-huit ans*, — *Qui ne savent comment on se met en colère* ». — Voici Rosette « *au blanc tétin* » — Et la petite Annette « *La rose du pays bressan*; — *Le merle et la bergeronnette* — *Lui font la conduite en dansant*. — Et Madeleine de Cormoranche, Madeleine la friponne, « *Ses grands yeux disent : Je n'ose* — *Hélas! et je ne sais rien*. — *Mais tout bas sa bouche rose* — *Murmure : je voudrais bien!* » — Et la Jeanne « *qui frétille* — *Comme un carpillon au printemps* ». Logeons encore Mme Barbecot ici; puis nous nous arrêterons. — « *Madame Barbecot* — *A l'air d'une pucelle*, — *Mais sa joue étincelle* — *Comme un coquelicot*. — *Hardie à la bataille* — *Elle rit volontiers*... »

L'autre sexe est sacrifié : je ne me le dissimule pas. Le petit Jean-Claude cependant qui dort dans ses langes « *faits d'un vieux jupon de sa grand'maman* », est gentil; oui. Et aussi le petit Jésus des *Cloches du pays* : « *Jésus souriant d'un divin sourire* — *Me faisait du doigt signe d'approcher*... » Mais ils n'ont pas de sexe encore. Le *Curé de chez nous* est croqué en deux ou trois vers dignes du peintre de Messire Jean Chouart... « *Le curé de chez nous aime à boire la goutte* », etc., etc. — Pierre Loup « *le bon moissonneur*, — *Qui dort harassé derrière une gerbe* » et rêve là « *à son trésor*, *à sa maîtresse* » qui est *la terre*, est vrai de toute vérité. Je laisse « *à la Vogue* » Jean le Malappris qui fait cheoir sa danseuse. . Monsieur le Maire que deux notables doivent « *ramener au logis*... *Ah! ce petit vin follet!* » le joli vin blanc de Bresse « *qui n'a l'air de rien!*... » Et le *bouchon du père Martin*, — « *Propre, coquet, riant à l'œil!* » où « *L'hôtelier en bras de chemise*, — *Vient trinquer avec les amis!*... »

Assez! Je vais dépecer, de ce train, le volume gentil tout entier. Rien du *Poème du Paysan* repoussé *in fine*, hors cadre; rien sinon qu'avec une belle pièce lue ici au Lycée le jour qu'on y fêta les élèves morts pour la France en 1870; ce poème contient la promesse d'un autre volume que Vicaire fera d'ici à dix ans Je ne le lirai pas... Mais ce m'a été une joie, à moi faiseur de vers mélancoliques, de lire ceux-ci : « *Gais comme l'alouette*, — *Faits sans savoir*, — *Qui viennent de la campagne* — *Comme l'air, le vent, les eaux*, — *Comme le chant des oiseaux* — *Qu'un bruit de source accompagne*... »

L'activité intellectuelle continue dans notre petit pays, elle n'est pas inférieure à elle-même. Je suis heureux quand je puis le constater; c'est une des tâches que j'accepte bien volontiers. La place me manque pour la remplir comme il faudrait; mais chacun y suppléera en lisant le joli volume.

Jarrin.

LA BRESSE ET LE BUGEY

LEUR PLACE DANS L'HISTOIRE

VINGTIÈME PARTIE (*Suite*)

Charles-Emmanuel. Espagnols en Savoie. Henri IV.

CXL. CHARLES-EMMANUEL. 2e PARTIE. LYON. — CXLI. CHARLES-EMMANUEL. 3e PARTIE : LA BRESSE, LA DOMBES. — CXLII. CHARLES-EMMANUEL. 4e PARTIE : LE BUGEY. — CXLIII. FIN DU SIÈCLE. CHABLAIS CONVERTI. POURQUOI? — CXLIV. GUERRE DE 1600. PRISE DE BOURG PAR BIRON. — CXLV. SUR LES GUERRES DE RELIGION. — CXLVI. SUR CETTE HISTOIRE.

CXL. Charles-Emmanuel. 2e partie. Lyon ligueur.

On s'est fait la plus fausse idée de ce temps, grâce à Gàcon qui a eu l'impudence de prétendre qu'en rentrant sous l'autorité des ducs de Savoie en 1559, nos contrées « *eurent le bonheur d'échapper aux guerres de religion* », (son abréviateur le suit : p. 234). On vient de voir ce qu'il en a été dans l'infortuné pays de Gex, même à Nantua et dans la Michaille. Nous allons regarder maintenant si la moitié occidentale de notre province a eu meilleure chance. Le sort de Gex a dépendu des affaires de Genève pendant ces dures années. Celui de la Dombes a dépendu de Lyon où il faut entrer un instant.

En 1585 cette grande ville avait acheté du Roi la démolition de sa citadelle pour une somme. Depuis, Lyon était au fond une république catholique conduite par ses moines. Mais le sentiment français y restait assez vivace. Bien qu'Henri III eût fait, en mettant là pour gouverneur (un peu avant l'invasion de Saluces) le jeune duc de Nemours, cousin du duc de Savoie, la plus étrange faute ; Lyon qui avait pris parti pour la Ligue avec emportement (le 24 février 1589), ne prit pas, comme la Provence, parti pour M. de Savoie. Et quand le légat *à latere* de Sixte V y viendra, en passant (novembre 1589), tâter le terrain pour son candidat, il trouvera que la ville s'était déjà prononcée pour le cardinal de Bourbon (le pseudo Charles X).

Pendant toute cette année 1589, Nemours fut exclusivement occupé à faire les affaires de la Ligue, non à Lyon où elles étaient faites au mieux, mais dans le voisinage. Dès les premiers jours de mars 1589, le feu avait pris aux poudres, comme de lui-même, en notre Dombes plus peuplée alors peut-être, plus riche qu'elle n'est aujourd'hui. Quelques Royalistes mâconnais (huguenots vraisemblablement) s'étaient rencontrés là avec une compagnie de ligueurs lyonnais. On en vint aux mains. Les Lyonnais eurent l'avantage.

En mai Nemours vint faire déclarer Mâcon ; il réunit à l'hôtel commun les principaux qui hésitaient ou même refusaient. Pendant les pourparlers, « MM. D'Esglise prirent les armes, ameutèrent la populace, élevèrent des barricades et cernèrent l'hôtel commun ». Nemours fit arrêter les *refusants*, après quoi on jura *l'Union* (la Ligue) sans difficulté (Clerjon). Mâcon entraîna Villefranche. Belleville, Saint-Etienne furent occupés en forces par les troupes lyonnaises. La noblesse du Forez fut contenue par peur.

Poür payer ces expéditions, pour fournir (en avril ou mai) deux mille arquebusiers à M. de Savoie, il fallait de l'argent. Le clergé lyonnais tenait sa bourse close de son mieux. On rançonna les étrangers, ils quittèrent la ville. « N'y ayant plus de fonds pour subvenir à la guerre et affaires de la Sainte Union, on arrêta que « toutes les dettes, deniers et facultés à ceux de la religion huguenote, et à ceux qui seront *contraires à la Sainte Union*, seront saisis, arrêtés et pris pour être employés aux affaires de ladite Union » (Clerjon). Quatre-vingt-treize n'a guère fait que copier la Sainte Ligue. D'ailleurs la Sainte Ligue était en règle avec l'Église : une bulle de Paul III avait sanctionné d'avance cette dérogation monstrueuse aux lois fondamentales de la société humaine et au code du Sinaï.

Cependant le parti adverse s'organisait. En Dauphiné, si Grenoble se déclarait pour la Ligue, Lesdiguières levait haut l'écharpe blanche dans la Montagne. La noblesse du Forez, soit protestante, soit catholique, prenait parti pour le Béarnais décidément. En Mâconnais, le comte de Cruzille tenait la Ligue en échec de Beaujeu à Tournus. Il fallut à Lyon redoubler d'efforts.

On dressa donc de nouvelles catégories de *factieux* et de *suspects*; on bannit ces derniers; on arrêta les premiers et « le Consulat nomma un procureur chargé de poursuivre l'adjudication de leurs biens au profit de la ville ». — Les païens de Grèce, dans les luttes entre les riches et les pauvres du ve siècle avant notre ère, ne faisaient guère pis que ces catholiques du xvie siècle après Jésus-Christ. — Cruzille, il est vrai, fut battu, son château fut pris; mais on ne put le suivre vers Charolles où il se retira. Grenoble, menacé par Lesdiguières, demandait du secours à Lyon.

L'armée lyonnaise entra en Dauphiné, surprit Vienne. Les campagnes dauphinoises à cette nouvelle se levèrent en masse. Les Lyonnais furent bientôt menacés dans leur conquête. Pressés sur la rive droite du Rhône par des bandes protestantes arrivant du Vivarais, par la noblesse forézienne en tout temps prête à leur courir sus, ils se décidèrent à appeler le duc de Savoie à leur secours.

En ce moment même M. de Savoie se déclarait prétendant à la couronne de France. Si ce prince avait ménagé mieux la bonne petite armée que son père lui avait laissée, s'il n'en eût gaspillé une partie à reconquérir le pauvre pays ruiné de Gex, à attaquer inutilement Genève, s'il n'eût, à cet instant même, emmené le reste en Provence où il n'y avait rien à gagner qu'une déconvenue, nul doute que le petit-fils de François Ier, Charles de Savoie, ne fût entré dans la seconde ville du Royaume et n'y eût été salué roi de France. Il ne put répondre au cri de détresse et à l'appel du Consulat ligueur de Lyon que par une promesse. Il n'était guère en mesure de la tenir.

Cependant au commencement de 1590 quelques compagnies savoyardes essayèrent de déboucher par le Pont-de-Beauvoisin et par Exiles. Mais à leur apparition tous les gentilshommes du Dauphiné se levèrent : Lesdiguières qui bloquait Grenoble put venir faire face aux Savoyards et les arrêta court.

Pourquoi Charles prenait-il le taureau par les cornes, allait-il, veux-je dire, se heurter à la noblesse huguenote du Dauphiné au lieu de faire filer ses compagnies sur le Franc-Lyonnais par Montluel et Miribel? Pour ne pas faire déclarer la Dombes aux Montpensier, laquelle avait jusque-là affiché une neutralité peu sincère (à ménager d'autant plus). Les Montpensier donnaient déjà asile aux Royalistes

fugitifs de Lyon, et ceux-ci faisaient des incursions sur la rive droite de la Saône.

Les Lyonnais, cernés de tous côtés, voyant le secours de Savoie manqué, demandèrent l'assistance de l'Espagne, du Pape... Ils obtinrent enfin celle des Ligueurs de Bourgogne qui, conduits par Senecey, vinrent les dégager.

Et à la fin de 1590, Lyon put reprendre partout l'offensive. En 1591, sa petite armée déborde sur les provinces voisines. La Dombes est envahie la première. Tout en se déclarant neutre, elle avait reçu à Thoissey les émigrés lyonnais, huguenots et politiques, cela servit de prétexte. Une des raisons fut la nécessité de faire des vivres. Saint-Sorlin, frère de Nemours, s'empara de Trévoux d'abord : cette petite ville, dès le commencement de la lutte, s'était montrée favorable aux ligueurs, elle obtint vite d'être déchargée de garnison; Thoissey paya par un siège l'hospitalité donnée aux huguenots de Lyon, se défendit avec courage. D'Ornano, lieutenant du Roi en Dauphiné, arriva à marches forcées pour sauver la petite ville, mais il se laissa défier personnellement, démonter et capturer par un officier ennemi, après quoi son armée se débanda.

Nemours occupa Thoissey, Châtillon, répara leurs murs aux frais des populations environnantes. « Une lettre adressée au Consulat de Lyon, fait un tableau lamentable des excès et ravages que les ligueurs, victorieux sans combattre, commirent dans le pays. » (Clerjon.) On vida méthodiquement la Dombes d'hommes en état de porter les armes et de vivres. Il fallait non-seulement approvisionner Lyon, mais recruter son armée.

La condition de la Bresse pendant ce temps était à peine meilleure. On ne s'y bat pas encore ; mais, comme aux guerres précédentes, notre pays sert de grand chemin aux

belligérants. En avril 1591, les troupes que Sancy amène de Genève, déjà entrées en Bourgogne, « rebroussent chemin contre St-Amour, pour de là entrer en Bresse ». On parut du moins croire cela à Bourg ; cette crainte servit de prétexte pour augmenter la garnison de sept compagnies napolitaines ou espagnoles. On s'empressa aussi de réparer nos murailles toujours en mauvais état quand elles sont menacées. Puis on fit aussi un peu d'intimidation, nécessaire ou non, je ne tranche pas. Mais le fait, dans l'une et l'autre hypothèse, ne préjuge pas en faveur de nos gouvernants.

Il fut demandé à l'Official, juge d'église, de dresser une liste des *suspects d'hérésie*, « lesquels seront chassez et emprisonnez à la discrétion du marquis de Treffort », notre gouverneur. Je ne sais si ces suspects d'hérésie attendaient Sancy pour se déclarer. Mais on mettait eux et les leurs dans le cas de regretter que le chef huguenot ne se soit pas arrêté chez nous. La poignée d'hommes qu'il ramenait de Genève ne songeait qu'à rejoindre Henri IV et eut quelque peine à y parvenir. Treffort la pourchassait avec des forces supérieures. Ceci se passait en juin.

En juillet, pour subvenir aux frais d'une guerre si stérile en résultats, « S. A. le Duc leva sur les aisés de Bourg » un subside de 20,000 écus. Il ne parvint pas nonobstant à garantir la Bresse, vers la fin de 1591, d'une visite plus inquiétante que celle de Sancy. Le maréchal d'Aumont et Tavannes, descendant de Bourgogne chez nous, y donnaient rendez-vous aux Royalistes dauphinois. J'ignore comment cette expédition, bien combinée ce semble, et assez menaçante pour Charles-Emmanuel, échoua. Je vois du moins qu'à cette date on crut devoir renforcer notre garnison de 400 Romains, faisant sans doute partie d'un corps

commandé par un neveu de Grégoire XIV. Ces visiteurs-là se livrèrent chez nous à toute sorte de déportements.

En novembre, le danger étant passé, on les fit partir vite en leur donnant au préalable des souliers dont le Saint-Père les laissait manquer.

En 1592, l'armée lyonnaise, commandée par Nemours, nettoya d'abord d'ennemis l'Auvergne, le Velay, le Bourbonnais, puis elle revint opérer sur le Rhône ; il s'agissait de reprendre Vienne. On demanda pour cela, à la Dombes de l'argent, à la Savoie des hommes. La Dombes, si épuisée qu'elle fût de l'an d'avant, dut encore fournir un don *gratuit* considérable. La Savoie envoya ses auxiliaires espagnols commandés par Olivaros. Nos annalistes ont oublié de mentionner ce détail : les dévastateurs de Gex, en juin et juillet 1592, traversèrent le Bugey et la Bresse en leur largeur. Le 9 juillet, ils entrèrent à Lyon, arrivèrent bientôt devant Vienne qui ne fut assiégée, ni prise, mais vendue. De Vienne, Nemours alla assiéger Les Echelles et les prit. L'insubordination de ses Espagnols l'empêcha d'attaquer Grenoble. Nous le voyons à la fin de cette année 1592 se reposer de son facile exploit sur les bords de l'Ain, au château de Chazey.

Cet achat de Vienne avec le subside extorqué à la misérable Dombes fut le dernier succès des ligueurs lyonnais. Il se passa l'an suivant 1593, un de ces événements assez fréquents dans l'histoire des Français, ne laissant pas que de la gâter un peu, qui bouleversent soudain les situations, et mettent pour tout dire au lieu et place l'un de l'autre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. *Fas versum atque nefas.*

Henri IV, cet homme si apte à conduire les autres par ses qualités et ses défauts, ayant usé finalement les

croyances de sa jeunesse au contact malhonnête des hommes et au frottement brutal des faits; las de la vie héroïque, et reconnaissant qu'il était plus facile et plus court de se ranger aux habitudes de ses adversaires que de ramener ses adversaires aux siennes; ou, dans la langue cynique qu'il parlait avec ses cinquante ou soixante maîtresses si peu prudes, que « Paris vaut bien une messe », abjura en grande cérémonie le dogme de Calvin. Tous les catholiques las de guerroyer saisirent cette occasion de poser les armes. Voici à peu près comme à Lyon la chose fut conduite; on verra pourquoi nous y regardons.

Le duc de Nemours gouvernait la ville à condition d'en être gouverné. Il ne l'avait pas faite savoyarde — parce qu'elle ne l'était pas. Il ne l'avait pas davantage convertie à sa propre candidature au trône trop en l'air et risquée, parce que tôt ou tard « notre maître, c'est notre ennemi », et qu'il était le maître de Lyon depuis 1589.— Quatre ans en temps de révolution c'est beaucoup.

Voulut-il réellement en 1593, quand on vit comme Paris allait tourner, se tailler en Bourgogne un petit état dont Lyon serait la capitale? Songeait-il seulement à garder et grossir son gouvernement pour le vendre plus cher à Henri IV, comme d'autres firent? On ne sait pas bien.

Quoi qu'il en soit, l'ombrageuse ville crut voir qu'il se préparait à changer de rapports avec elle, à la conduire quelque part où elle ne voulait point aller. Il se fortifiait à Vienne, à Montbrison, à Thoissey; il parlait de rebâtir la citadelle de la Grand'Côte. Au moment où les deux partis de lassitude acceptaient une trêve (juillet), il avait fait de nouvelles levées. Il ramenait enfin dans la ville ses bandes gorgées, non assouvies du pillage de ce qu'on appelait le plat pays....

Les 18 et 19 septembre, Lyon se barricada tout entier, assiégea Nemours en son hôtel, finalement l'emprisonna à Pierre-Scize. Saint-Sorlin guerroyait autour de la ville renégate. Il concentra en hâte ses soudards. Le duc de Savoie proposa une trêve destinée à lui donner le temps d'arriver. Quand il fut à Monluel avec ce qu'il put réunir de troupes, quand Saint-Sorlin eut réuni ses bandes, tous deux se mirent à ravager à nouveau les riches abords de la ville : de Vienne à Thoissey, tout fut dévoré. Les Savoyards, formés par les Espagnols avec qui ils combattaient depuis huit ans, « violaient les filles de neuf à dix ans ». Les pauvres gens des campagnes se réfugièrent épouvantés dans la ville. Lyon menacé d'une attaque de vive force aussitôt que les Espagnols de Milan, annoncés, seraient arrivés, cria vers Mayenne, chef nominal de la Ligue. Mayenne promit de venir et ne vint pas.

Lyon à bout d'expédients, de patience, ne voulant à aucun prix les Savoyards dans ses murs, prit enfin l'écharpe blanche, s'insurgea contre les meneurs qui le gouvernaient depuis 1589. On se saisit d'eux ; on brûle les écus d'Espagne et de Savoie, on brûle en effigie la Ligue, représentée sous les espèces et apparences d'une vieille sorcière... Ceci se passait le 6 février 1594. Le lendemain, d'Ornano qui commandait en Dauphiné pour Henri IV et s'était tenu à portée, entra dans la ville avec assez de monde pour prendre l'offensive. Le surlendemain, il marchait sur Thoissey.

CXLI. Charles-Emmanuel, 3e Partie. Bresse. Dombes. Chamoys, Treffort, Biron.

Le duc Charles avait ramassé tout ce qu'il y avait d'hommes, d'argent, de blé en Bresse ; il se décida à agir avant l'arrivée des auxiliaires du Milanais, toujours tardifs. Le marquis de Treffort, notre gouverneur, se porta, le 25 avril 1594, sur Lent, place forte couvrant la Dombes, l'enleva de vive force, la livra au pillage et au massacre, puis la démantela. Lent ne se relèvera pas même à moitié de cette visite. Contente de ce succès et voulant en jouir, la petite armée savoyarde se mit à ravager les environs, puis, « s'estendant plus oultre, soit sur le pays ennemi, soit sur le pays ami, elle commença à prendre le bétail, meubles et autres choses, à violler les femmes; le 24 mai, il y en eut une ainsi traitée à une demi-lieue de Bourg ».

Les vainqueurs de Lent essayèrent en mai de se jeter sur le Mâconnais ; Mâcon venait de faire sa soumission à Henri IV ; ils furent repoussés.

Le 26 mai, le baron de Chamoys, commandant de Thoissey pour la Ligue, fut attaqué et pris par d'Ornano, à Lent, comme il revenait de Bourg où il était allé conférer avec le marquis de Treffort. Cette complicité des deux bêtes de proie n'a pas été accusée dans les récits faits chez nous. On voulait sauvegarder la réputation de Treffort, on a fait bon marché de celle de Chamoys. Cet agent actif de Nemours chargeait la pauvre Dombes d'impôts dont il fixait le montant, rançonnait ou pillait les châteaux suspects d'*huguenauderie*, faisait verser dans ses coffres les redevances dues aux seigneurs, les revenus des communes... Qui faisait des façons pour financer était enfermé dans un

tonneau avec la bonde pour respirer : un notaire du Beaujolais fut ainsi conduit à Thoissey, fermé dans un coffre, « la figure sur les genoux, il les rongea jusqu'aux os et fut trouvé mort en ce misérable désespoir... »

Il ne semblera à personne malaisé de croire qu'il y avait quelques mécontents dans un pays défendu comme nous l'étions par les vainqueurs de Lent, et quelques huguenots dans des villes gouvernées par des catholiques comme M. de Chamoys. On avait chassé ou emprisonné les suspects d'hérésie à Bourg, en janvier 1591. En juin 1594, il se retrouva *trente-cinq* bourgeois notés du même crime par les chanoines de Notre-Dame qui, en ayant fait la liste, la transmirent au Duc par l'intermédiaire de l'évêque de Belley. C'est là, ce semble, la première intervention de ce prélat dans nos affaires. Bourg se désaffectionnait à vue d'œil. Son prince lui donna 3,000 Suisses à loger. On les mit sous la halle, sur de la paille. Ces Suisses catholiques venaient de Lyon où on n'en avait plus l'emploi. St-Sorlin et M. de Savoie se les partagèrent.

M. de Savoie préméditait une grande entreprise qui devait le dédommager quelque peu de ses récentes déconvenues. Il voulait, en collaboration avec ses deux cousins, St-Sorlin resté maître de Vienne, et Nemours, évadé de Pierre-Scize, et avec la « sympathie du clergé lyonnais » (M. Baux), le concours actif des ligueurs de la ville brusquement désarçonnés, mais non détruits, essayer de s'emparer enfin de Lyon. Les partisans de Nemours devaient lui ouvrir une porte. Un corps de troupes bressanes et bugystes arrivant par le Rhône sur des radeaux devait débarquer à portée. Ce projet fut éventé. Le marquis de Treffort descendit alors (juillet, août 1594) vers Vienne avec 6,000 hommes de toutes nations qui firent d'étranges dé-

sordres partout où ils passèrent (Chorier). Avec ce renfort Nemours commençait à incommoder Lyon. Mais le Connétable de Montmorency accourant du Languedoc avec 5,000 vieux soldats, força Nemours et Treffort à se renfermer à Vienne et les y bloqua.

En octobre 1594, Henri IV annonça à Lyon sa prochaine arrivée ; son armée était en route, écrivait-il. Charles-Emmanuel retira ses Suisses du Dauphiné, les distribua entre Bourg qui en eut 900 et qui fut mis à la hâte en état de défense ; et les petites places plus ou moins susceptibles de résister: Montrevel, Pérouges, Meximieux, Villars, Pont-de-Veyle, Bâgé, Pont-de-Vaux et St-Trivier-de-Courtes.

Puis il poussa Treffort sur Chalamont qui fut pris et traité comme Lent. De Chalamont mis à feu et à sang, la petite armée forte de 2,500 hommes se porta sur le Châtelard qui fit une belle et tragique défense, terminée par un égorgement général. Treffort détruisit ensuite quelques châteaux voisins, puis il alla tout chargé de ces lauriers maudits, se reposer avec ses troupes à Pont-d'Ain. Il mourut à quelque temps de là, à Bourg, à la veille de se marier avec une fille de la maison de la Baume. Guichenon le déclare « un des sages capitaines de son temps » (H. de Savoie, p. 571) et un de ses continuateurs veut que les bons habitants de Bourg l'aient regretté ! (Baux, *Réunion*, p. 269.) Et ceux de Lent donc ?

Le Connétable arrivait. Le 8 octobre 1594, Montluel fut pétardé et forcé. Quelques jours après Miribel était enveloppé de feu par d'Ornano ; le château et la majeure part des maisons croulèrent. Ces deux petites villes furent traitées différemment. Miribel fut démantelé. A Montluel, les Français se fortifièrent ; il n'avaient pas, ce semble, d'autre intention que de mettre Lyon à l'abri d'une sur-

prise pendant que le gros de leurs forces attaquait Vienne, où Nemours se défendait encore en avril 1595. A cette date, Nemours voulut se porter de sa personne sur Thoissey, l'autre place qui lui restait. Il s'y achemina avec un gros de cavalerie. Quand il fut parti, son lieutenant livra Vienne ; et peu après son arrivée à Thoissey, où le Connétable et d'Ornano l'avaient suivi, il fut forcé de se rendre.

Ainsi finit la Ligue chez nous. On a, il y a quelques années, essayé de la réhabiliter sous le prétexte qu'elle était démocratique de fait. Partout on peut répondre que cette démocratie qui avait des moines pour tribuns aboutissait infailliblement à la théocratie. Il suffit ici de dire que nous avons dû à la Ligue le gouvernement de M. de Chamoys et les prouesses de M. de Treffort.

Cette armée royale dont Henri IV annonçait la prochaine arrivée aux Lyonnais en octobre 1594, avait eu à s'emparer de la Bourgogne; elle y fut aidée par les habitants. Elle passa la Saône à Mâcon le 20 avril 1595, occupa sans coup férir Bâgé, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle qu'elle maltraita fort, se porta ensuite sur « Neuville-les-Nonains », dont les religieuses s'enfuirent « pour éviter les viollements et incestes que les dicts ennemis se préparaient à faire sur les dictes religieuses » ; de là sur Châtillon-lès-Dombes qui se fit assiéger et fut pris le 10 mai. Une irruption des Espagnols de Comté en Bourgogne força Biron qui y commandait à rétrograder brusquement; il prit par St-Julien-sur-Reyssouze qu'il brûla, rejoignit à temps Henri IV, l'aida à rejeter les Espagnols chez eux, puis redescendit avec le Roi vers nos provinces. Henri passa par Pont-de-Vaux (20 août 1595), d'où il alla s'embarquer à St-Laurent pour Lyon où il entra le 21. Biron qui l'accompagnait revint sur nous par Montluel, occupa Pérouge et Mexi-

mieux qui ne se défendiront pas, il arriva de là sur Villars qui eut l'héroïsme ou la sottise de résister; on l'en punit par une exécution militaire complète, c'est-à-dire une orgie de rapine, de sang et de luxure, comme les hommes seuls sur la terre savent les assaisonner. Biron détestait Mayenne, à qui Villars appartenait du chef de sa femme Henriette de Savoie; on l'accuse d'avoir voulu « se saouler d'une lâche vengeance ». C'est un mauvais propos; nous allons bien voir que Villars ne fut pas trop privilégié. Après Villars, le Châtelard, pris l'an d'avant par Treffort, fut repris par Biron et ruiné.

CXLII. Charles-Emmanuel. 3e partie. Le Bugey.

Sauf sa partie nord-est (l'arrondissement de Nantua), ravagée en 1590 par les Bernois, le Bugey avait été relativement épargné par la guerre. « Pendant les dix ans derniers, il n'avait été vexé et travaillé que de peste et autres maladies contagieuses, et de stérilité et famine, ainsi que des malheurs, misères et calamités à lui inférés par les gens de guerre pyemontois, hespaignols, napolitains, entretenus la plus part à ses frais et despens; comme démolitions, incendies et bruslements de leurs édifices, pilleries de leurs meubles et bétail, rançonnement et maltraitement de leurs personnes, tels que le peuple a esté contrainct de retirer le plus grand nombre par boys, forests, lieux déserts et pays estrangiers... joinct que les ecclésiastiques (on sait qu'ils étaient les maîtres de cette belle contrée) ne peuvent plus exiger les rentes, servis, debvoirs seigneuriaux à eux dus; sont en crainte d'être

contraincts de laisser le service divin si les dicts malheurs venaient à continuer... »

Cette lamentation est tirée d'un acte assez curieux (du 19 mars 1595) signé de « révérendissime seigneur Geoffrey Ginodi, evesque de Belley », des dignitaires du chapitre et des syndics de la ville. Ces graves personnages, ne voyant pas pour sortir de ces maux de *remède* plus prompt, décident de recourir « à la très sacrée vierge mère de Dieu, thrésaurière des graces ». Pour acheter son intervention, ils fonderont à Belley une confrérie du Rosaire. « Or, ils ne le peuvent faire sans avoir le consentement et autorité des révérends pères de l'ordre de St-Dominique de Chambéry », et commettent pour l'obtenir « révérend frère Théodore de Bergame, capuchin preschant au dit Belley... »

Il y a dans les choses humaines une logique sinistre. Quand on a préparé et procuré la guerre il faut en subir les misères, et ceux qui font des listes d'hérétiques aujourd'hui ont bien des chances d'être livrés à ces hérétiques demain. Et le Bugey allait savoir, à son tour, ce que c'est qu'une guerre de religion.

Pendant que Biron exécutait la Bresse et la Dombes, sauf Bourg, sauvegardé jusqu'à temps par son enceinte et cette citadelle élevée en prévision de ce qui arrivait; le Bugey se mit peut-être à remuer. Il y eut du moins un seigneur qui, lassé des passages des « Hespaignolz et Pyemontois », sur la route desquels se trouvaient ses deux fiefs, eut recours à un « *remède* » autre que celui imaginé à Belley. Ce seigneur, nommé Guy de la Balme et d'Andert, se mit à battre le pays à la tête d'un gros de troupes françaises appelées par lui du Dauphiné; il parvint à s'emparer de Lompnes, sur le plateau central du bas Bugey;

puis, menacé par un corps lancé sur lui de Chambéry, il demanda à Biron de le secourir.

Biron était à dévaster les terres de Varax et de Varambon, il fit là les choses aussi bien qu'à Villars. A Varambon, tout fut brûlé et presque tout fut tué, il n'y resta que quatorze vivants. A Druillat, on en laissa douze, douze à Châtillon-la-Palud, quinze à Varax où il y avait quarante maisons. Au Châtelard, il resta un homme vivant d'herbe. A Lent, il en restait deux du fait de la visite de ce sage marquis de Treffort qui, on le voit, faisait encore mieux les choses que Biron. A Dompierre, il ne restait personne. Partout les étables étaient vides, les colombiers sans pigeons, les moulins brûlés, les terres en friche...

Biron dévastait le château de la Vernouse quand Guy d'Andert l'appela. Il passa l'Ain avec 3,000 hommes et deux canons. Avant d'entrer dans la montagne, il « travailla la plaine, de la ville de Pontcin jusqu'au lieu de Groslée, savoir les terres de Varey, Ambronay, St-Germain, Lagnieu, St-Sorlin, Loyettes et aultres villes et villages de la dicte plaine... » Les Huguenots nombreux dans l'armée royale paraissent avoir soigné particulièrement la riche abbaye d'Ambronay, « la ville, son territoire et sa juridiction furent depeuplez d'habitants, saccagez par trois diverses fois (à l'aller et au retour), les religieux furent prinz, pillez en leurs maisons de toute sorte de meubles, leurs maisons bruslées, eux contraincts de se réduire auprès de leurs parents misérables de toutes conditions... l'église fut ravagée, ses ornemens, reliques et reliquaires prinz, icelle prophanée de meurtres, de sang et aultres actes de guerre... ses terriers furent égarés, perdus et bruslés, tellement que faulte d'iceux les rentes et droits

féodaux ne peuvent se remettre qu'avec grande difficulté ! » *Proh dolor !* Les rentes même des pauvres bons moines étaient compromises...

Pendant ce temps, les Savoyards reprirent Lompnes. Biron se voyant tourné dut revenir sur ses pas. « Il attaqua par dépit le château de Pont-d'Ain qui estoit de la succession du marquis de Treffort et qui capitula. » Ensuite, sans se préoccuper autrement d'une trêve que les belligérants venaient de signer à Grenoble (3 novembre 1595), il se mit à dévaster « quelques petites places aux environs de peu de *conséquence* ». Les petites places que Guichenon traite si cavalièrement, ce sont les riants villages du Revermont : St-Martin, St-André, Tossiat, Montagnat, Revonnas, Ceyzériat, la seule partie de notre pays qui eût échappé aux ravages de la guerre.

La trêve finit par suspendre les hostilités, elle était conclue pour seize mois « de sorte que l'an 1596 ne fut remarquable par aucune action militaire. Tout fut en repos cette année-là », dit l'historien du Dauphiné, Chorier. Ce repos ressembla chez nous à la mort.

Le 24 août, la peste éclate à Bourg, elle y sévit sans interruption jusqu'en avril 1598. L'hôpital ne suffisant pas à recevoir les malades, on leur livre l'hôtel de ville, puis l'école, puis la halle. Puis on les caserne dans la grange de la Pomme. Pour nous distraire d'une si lugubre préoccupation, nous avions « les excès, larrecins, insolences faites dedans et dehors la ville, par les soldats de la garnison » ; les exigences aussi du gouverneur Montmayeur qui fait regretter ici le marquis de Treffort ; celles de M. de Bouvens, commandant de la citadelle, qui ne veut permettre « qu'on enterre les pestiférés aux cimetières Saint-François et Saint-Anthoine, par où passent les soldats venant de son fort en

la ville ». (Ces cimetières sont remplacés par deux petits jardins dont le sol est excellent.)

A l'expiration de la trêve, la guerre a recommencé par une tentative de Lesdiguières pour s'emparer du Bugey. Il essaya de prendre pied de notre côté du Rhône sur quatre points : à l'Écluse, à Seyssel, à Pierre-Châtel, à St-André-de-Briord : il ne réussit pas. Il serait revenu vraisemblablement à la charge et aurait mené à fin une entreprise qui allait couper la place de Bourg de la Savoie, si l'arrivée de nouvelles bandes espagnoles allant du Milanais en Franche-Comté (au secours d'Amiens assiégé par Henri IV) ne l'eût diverti de ce projet. Il ne songea plus jusqu'à la fin de la campagne qu'à occuper dans la Maurienne ou la Tarentaise Salinas et d'Avalos ; il n'y arriva pas complètement.

Pendant ce temps-là, nos deux maîtres Montmayeur et Bouvens, pour distraire en son agonie la ville pestiférée, nous annonçaient de loin en loin « que le Mareschal de Biron est au païs et se dispose et prépare à venir nous attaquer à cette fin de nous piller et saccager » ; fausse nouvelle ayant pour but de nous décider à travailler à la fortification de la ville, plus interminable que jamais — et aussi à payer les tailles redues par les bourgeois possesseurs de biens sur les paroisses environnant la ville. Ces bourgeois objectent qu'ils n'en tirent plus rien, ces paroisses étant détruites depuis le commencement de la guerre, et « qu'ils ont mangé et consumé tous les moyens qu'ils avoient, tant pour l'entretien d'eulx que des garnisons... »

Nous atteignons ainsi le 2 mai 1598, jour où fut signée la paix de Vervins.

Tout le monde en avait assez de cette exécrable guerre. Henri IV était las de combattre et impatient de régner.

Philippe II se mourait trompé successivement en ses espérances. Il venait de marier (avec le cardinal d'Autriche) sa fille Isabelle qu'il avait voulu faire reine de France, et désirait avant de mourir la voir du moins régner sur les Pays-Bas et la Franche-Comté réunis. Le pape Clément VIII lui-même s'entremit pour la paix. Il fallait que l'opinion fût bien unanime et parlât bien haut pour que le successeur de celui qui avait poussé sur nous les bandes de l'Anguisciola, d'Olivaros ; ou de cet autre qui livrait les biens des Protestants au premier occupant catholique, ait dû donner à ses furieux prédécesseurs un pareil démenti.

CXLIII. Fin du siècle. Chablais converti. Pourquoi.

A Vervins, on avait pour abréger laissé pendante la question de Saluces. Le Pape, médiateur, fut chargé de la régler dans l'année. M. de Savoie croyant avoir affaire aux prédécesseurs d'Aldobrandini, imagina capter la bienveillance de ce pontife assez exempt d'illusion en ramenant le Chablais à la foi catholique. Il fut encouragé peut-être dans cette rêverie par le cardinal de Médicis, un des légats négociateurs de Vervins. Charles vint à Bourg le 25 août 1598, préparer un accueil convenable à l'illustrissime et révérendissime cardinal. La ville était si ruinée que, quand elle fouilla à son escarcelle pour festoyer son prince, selon l'usage, il ne s'y trouva que *quatre ducatons*. Cet insensé duc, ce criminel qui avait livré notre honnête et calme pays à la furieuse politique de Philippe II, aux bandes bestiales de Pie V, pleura, dit-on, en voyant ce que ces dix années de guerre avaient fait de nous. Il n'en

condamna pas moins cette ville affamée à loger fastueusement et à repaître les 174 cavaliers, les 100 fantassins, les 60 charretiers qui accompagnaient alors un cardinal légat. On dut de plus faire au dit légat « quelque présent en volaille, poisson, vin ou aultrement ». Bien que « desnuez », les bourgeois ramassèrent des victuailles quelconques qui furent mises aux pieds du révérendissime ; on prit du vin « à pot » et on lui en fit porter à chaque repas.

Après avoir ainsi régalé Médicis, on l'achemina vers Thonon. « Nul ne s'était encore avisé de prendre par là pour aller de France à Rome », a dit un narrateur. Mais tout chemin mène à Rome, on le sait, et ce qu'on voulait montrer par là au cardinal légat valait bien un détour.

Pour travailler à la conversion immédiate du Chablais, on avait mis à l'œuvre le doucereux et habile François de Sales, deux capucins et un jésuite qui ne comptaient pas assez, ce semble, sur « la prudence du serpent ». Ces apôtres n'étaient donc pas d'accord. L'évêque demandait « qu'on laissât *la liberté qu'ils appellent* de conscience » promise par le traité de Nyon. Comme il l'entend cette *liberté*, il nous le dit lui-même avec l'innocence de la colombe. « Que faut-il ? Restaurer les églises, rétablir les curés,— *bailler de la terre* aux habitants par de bons édits (la terre de qui ?) — lever (ôter ?) les offices aux hérétiques, honorer spécialement de charges et de dignités les Catholiques, se montrer libéral pour les nouveaux convertis, et *chasser les ministres*, surtout celui de Thonon... » (*Œuvres de St-François de Sales*, *Didot*, 1821, XIV, 76. *Discours au duc*, décembre 1596.) O bénignité ! Mais le capucin Chérubin et le capucin Esprit entendaient l'affaire autrement, voulaient la conduire avec plus de rondeur et

verdeur et demandaient le rappel de M. de Genève qui « s'oublioit jusqu'à nommer les hérétiques *ses frères*... et gastoit plus d'ouvrage en un jour qu'ils n'en édifioient dans tout le mois... »

M. de Savoie usa d'un sage éclectisme : il employa très bien les deux méthodes simultanément. On avait ainsi ramené les petites gens, « ceux qui vont... où vont leurs maîtres et n'ont pas sur la religion de sentiments arrêtés » (Hist. des missions des capucins, citée par St-Genis, II, 192). On demanda au duc d'intervenir lui-même pour achever une besogne si avancée. Antoine Favre, le grand jurisconsulte, président des tribunaux du Genevois, ami de François, mais qui savait apprécier et employer aussi les capucins, « jugeait l'occasion propice » (St-Genis).

Le duc arriva avec le légat et dit à ce dernier en lui présentant François : « J'ai apporté *mon épée* pour seconder ses saintes entreprises. » Pendant plusieurs jours donc, longues processions, prières solennelles de 40 heures, flagellations, conversions publiques, larges distributions de pain, de vin, d'argent, qui attirent les paysans des vallées de l'Arve et de la Dranse. Dix mille pénitents remplissent la ville, deux mille arquebusiers sont aux portes... A travers les rues pleines du chant des prêtres et des confréries, des clameurs de la multitude, on amène trois cents bourgeois et nobles qui ne parviennent pas sans péril au lieu où le Duc et le légat les attendent. Après un sermon de deux heures, Charles, la main sur sa dague, leur crie : « Il est temps que j'apprenne de vous votre dernière résolution. Que ceux qui ont la *croix blanche* (la croix de Savoie) sur le cœur passent à ma droite, ceux qui préfèrent l'hérésie de Calvin à ma sinistre, comme les damnés du jugement. » Deux cents des ouailles ainsi

appelées passèrent à la droite du pasteur armé du glaive. François de Sales parla aux autres, au groupe qui protestait du regard et répondait par son immobilité ; il en détacha *deux*. Le Duc reprit la parole : « Ennemis de Dieu et du prince, vous prétendez me résister ; je suis le maître. Prenez le nom de ces opiniâtres et que sous trois jours ils aient vidé mes états ! » (St-Genis.)

Ce jour, 6 octobre 1598, des lettres patentes supprimèrent le culte protestant dont la liberté avait été garantie par un traité solennel, condamnèrent au feu les bibles françaises, à l'exil quiconque n'abjurerait pas. On peut voir, en sa lettre au pape Clément VIII, comment François de Sales raconte ces faits : « Les nostres avançoient selon leur pouvoir...., quand le Duc impatient des attentes..., résolut de parler à ceux de Thonon... Ce duc *estably de Dieu pour annoncer ses commandements* n'a jamais quitté l'entreprise que la face des choses changée... Comme la grande multitude des convertis se trouvait melez avec quelques hérétiques obstinez... laissant craindre qu'ils n'infectassent le reste, S. Altesse... leur commande par edict de vuider du païs. Tellement, que ce duc très religieux n'a rien épargné afin que ses peuples se convertissent par caresses ou *par menaces...* » Ainsi, selon le doux François, Charles à Thonon n'a fait après tout qu'annoncer les commandements de Dieu, étant établi d'en haut pour cela. Et les conversions par menaces, exil, etc., sont le fait d'un duc très religieux !...

Il a été fait ici un effort notable pour prouver que les faits reprochés aux Catholiques ne sont que des représailles. Les hauts faits d'Olivaros et de Chamoys sont la revanche un peu vive de l'incendie des cent vingt châteaux brûlés par les Bernois. La scène du 6 octobre 1598, à Tho-

non, est la contre-partie naturelle de la dispute de Lausanne en octobre 1527.

Qu'on prenne garde. Si on admet cette quasi-égalité des deux sectes dans l'inhumanité et dans l'astuce, il faudra d'abord les renvoyer dos à dos, puis montrer à ces théologiens qui s'enferrent les uns les autres très bien, qu'ils atteignent là plus haut qu'eux. Derrière les violences des uns et des autres, il y a le *Coge eos intrare* de certaine parabole. Derrière les astuces, il y a l'approbation donnée quelque part à « la prudence du serpent ».

La scène de Thonon a été jouée pour gagner Rome. Rome demeure indécise. Rome demandait à Madrid si, en cas de rupture, l'Espagne prendrait parti pour le Duc; il fut répondu non. Rome demanda alors à Paris si on n'y rappellerait pas bien les Jésuites, si la France ne prendrait pas volontiers les armes contre le Turc menaçant en Hongrie; Paris fit une réponse qui, sans rien engager, laissait tout espoir. Clément VIII voulut bien casser le premier mariage de Henri IV, aider à la conclusion du second.... Le duc Charles, inquiet de ces bons rapports entre le Père des fidèles et le nouveau converti, craignant qu'on ne fît tout pour garder cette brebis perdue et retrouvée, annonça son départ pour Rome, y envoya pour préparer les voies « cent mille écus de bagues (présents; d'Ossat) ». Il dut renoncer à ce projet de voyage sur le désir exprimé du Pape. Charles en vint à offrir Saluces à un des neveux de Clément VIII. Celui-ci venait d'employer les armes spirituelles et temporelles à s'emparer de Ferrare, mais pour le compte de l'Eglise; il affecta de trouver l'offre malséante et profita de l'inconvenance pour décliner cet arbitrage qui embarrassait une politique désormais timide, et se piquant à l'avenir de tout ménager, surtout les puissants...

Le Duc, après s'être assuré qu'il ne pouvait compter sur son beau-frère Philippe III en aucun cas, vit qu'il ne lui restait plus qu'à traiter avec Henri IV. Il demanda et obtint de conférer personnellement avec le Roi. A Paris, il se convainquit vite qu'il lui faudrait rendre Saluces ou recommencer la guerre. Le second parti lui paraissant le seul acceptable, il s'y prépara à sa façon tout de suite en se mettant en relation, puis en pourparlers, avec les mécontents qu'avait faits le gouvernement du Béarnais. Au milieu des fêtes où ce prince, un peu ventru, un peu bossu aussi, paraissait couvert de 600,000 écus de diamants et semblait s'occuper surtout des femmes, il gagnait, dit-on, Biron ; il tentait les ducs d'Epernon, Bouillon, Montpensier, le comte de Soissons. Quand le 7 mars 1600, il partit de Paris, reconduit par Henri IV jusqu'à Charenton, il avait obtenu uniquement un délai de quelques mois pour opter entre la cession de Saluces ou *celle de la Bresse*. Il croyait bien, il est vrai, laisser derrière lui une ligue du *Bien public* prête à éclater. Il se trompait, non sur les dispositions de la haute noblesse de France, mais sur la situation que faisait à cette oligarchie mécontente la popularité du Roi, le goût de l'ordre retrouvé et de la paix rétablie contre tout espoir. Il se trompait de date et il n'avait peut-être pas réussi à tromper Henri IV sur ses intentions. On dit que le roi gascon, cachant sa finesse et son bon sens profonds sous les apparences d'une bonhomie en partie sincère, en partie jouée, avait dépisté les menées de ce Savoyard qui avait toutes les vanités, toutes les chimères « et se pensait notamment capable de circonvenir et abuser de tout le monde ».

Pourquoi, cette perspicacité royale concédée à Rosny, qui l'affirme, Henri laissa-t-il Charles « mener les choses

de longue », autrement dit retarder jusqu'en août une réponse due à la fin de mai ? Pour « mettre ordre à son artillerie », la guerre devant être une guerre de sièges ? Oui, et aussi pour mettre tous les bons procédés de son côté, pour montrer à la France affamée de paix que s'il recommençait la guerre, c'était contraint par un adversaire qui osait se moquer d'elle.

Rentré chez lui, à Bourg, en sa citadelle, Charles s'exclama : « Que je perdisse cette place, l'une des plus fortes d'Europe ! Non, je ne la céderai jamais. » Si donc cette citadelle maudite n'eût pas existé, la combinaison proposée à Paris, acceptée par Charles virtuellement, eût abouti.

Sans doute il était dur de démembrer ainsi la Savoie, mais au fond, depuis la cession du pays de Vaud aux Bernois, depuis la sécession de Genève, qui détruisirent l'équilibre entre la population française et la population italienne des états de Savoie, le vieux petit royaume qui s'était formé au cœur des Alpes avec les débris de la Bourgogne transjurane, n'était plus lui-même. Il avait changé d'assiette et changé aussi d'avenir. Philibert-Emmanuel, en transportant la résidence de ses princes à Turin, avait constaté ce fait. L'héroïque, mais indigente Savoie était devenue insensiblement une annexe du plantureux, populeux et riche Piémont. La politique des deux derniers princes ouvrant d'abord, puis livrant les Alpes au *démon du Midi*, Philippe II ; intronisant une infante à Turin, jetant dans nos campagnes stupéfaites les bandes féroces des Abruzzes ou des Alpuxarras ; sacrifiant sans marchander les populations calvinistes de Dombes et de Gex au maintien des principes du *Jésus* romain et de l'Inquisition, avait avancé, sinon complété, la transformation de cette

petite patrie gauloise en état italien. Cela fait, Saluces était nécessaire à la sécurité de cet état nouveau. La Bresse, non. Ruinée comme elle l'était par l'infâme guerre qui venait de finir, c'était pour longtemps une non-valeur. Mais sa citadelle ! On ne cédait pas une telle place, toute neuve, avant d'avoir essayé si elle était propre à ses fonctions : on l'avait bâtie exprès pour conserver la Bresse ; on allait garder la Bresse contre le bon sens pour n'avoir pas bâti la citadelle inutilement. Nous allons voir le résultat de ce beau calcul.

CXLIV. Guerre de 1600. Prise de Bourg.

Charles n'avait plus que deux idées : ajourner le plus possible la rupture, employer le sursis à obtenir des secours d'Espagne. Il parvint à retarder l'ouverture des hostilités jusqu'en août 1600 et à avoir de Madrid, non une assistance ouverte, mais quelques envois furtifs d'hommes et d'argent. Il se précautionnait cependant lui-même de son mieux contre les chances qu'il allait courir. Bourg et Montmélian, ses deux meilleures places de ce côté des monts, furent mis en état de défense : deux frères d'une noble maison de Savoie (en laquelle Charles avait bien voulu choisir aussi sa maîtresse), Montmayeur et Brandis, commandaient ces deux villes. La nôtre avait une garnison assez nombreuse, on l'augmenta de compagnies piémontaises et suisses sur lesquelles on comptait. A la garde bourgeoise inspirant, ce semble, une défiance qu'elle justifia en somme, on adjoignit des auxiliaires imprévus au zèle desquels on pouvait se fier ; je veux parler des cha-

noines de Notre-Dame qui, de leurs mains ointes du Chrême, voulurent bien prendre des hallebardes. La présence dans les rangs de personnages qui, la veille, dressaient des listes de suspects, était une garantie que nul bourgeois n'oserait les déserter. Elle n'étonnait par trop en ce temps. Tout le monde, j'imagine, a lu le début si gai de la satire Ménippée et se souvient « des petits moynetons parisiens, armés sur le modèle des épistres de Saint Paul, lesquels vont portant, qui une pertuisane, qui une harquebuse, le tout rouillé par humilité » et figurant si militairement à la procession du 11 janvier 1593.

Henri IV qui n'était dupe des hésitations jouées, des expédients dilatoires produits, des sursis implorés, que dans la mesure où il voulait l'être, faisait filer des troupes (huguenotes en bonne partie et sûres) vers Lyon où il arriva lui-même aux premiers jours d'août. Charles, mis en demeure de prendre un parti, ayant enfin lâché un mot qui était un refus d'exécuter le traité qu'il avait signé le 27 février avant de quitter Paris ; Henri lança son manifeste le 11 et poussa le même jour trois corps d'armée, l'un mené par Lesdiguières sur la Tarentaise, le second mené par Crillon sur Chambéry, le troisième mené par Biron sur Bourg...

Ce dernier corps partit de Mâcon dans la soirée du 11 ; il n'était fort que de 900 hommes. Tous les historiens affirment que la garnison de Bourg était supérieure en nombre. On conclurait à l'ordinaire de ces deux faits que le capitaine expérimenté, qui risque d'aller enlever nuitamment une place forte avec une troupe inférieure en nombre à sa garnison, est moralement certain que, pour une raison ou une autre, la place sera mal défendue. Comme dans le cas particulier il en a été ainsi, cette façon

d'envisager l'affaire resterait à première vue la plus vraisemblable.

Mais Sully, enragé contre Biron, a prétendu que celui-ci trahissait; que s'exposant déjà avec des forces inférieures, pour être plus sûr encore de manquer son coup, le traître avait fait prévenir Montmayeur ou Bouvens de l'heure où il attaquerait. « La surprise de Bourg n'aurait réussi, contre toute attente, que par le retard des Français qui s'égarèrent et n'arrivèrent qu'au point du jour, par l'empressement des gens de Bourg à aller se coucher, enfin par l'entêtement d'un pétardier (qui était à lui Sully) et voulut poser son pétard, malgré M. de Biron...» Cette façon indirecte de s'attribuer le succès d'autrui met en défiance déjà.

Voici qui complique encore. En France, on a accusé Biron de trahir ; à Turin on en a taxé Montmayeur. Si l'on prend tous ces soupçons pour fondés, Bourg aura été livré obstinément par son gouverneur à un général qui, obstinément, ne voulait pas le prendre. Cet imbroglio, pour être accepté en totalité, aurait besoin d'être un peu plus démontré qu'il ne l'est.

Je n'entreprendrai pas de pénétrer dans la conscience des deux grands seigneurs ; on ne saura jamais très bien ce qu'ils ont voulu faire. Essayons de savoir ce qu'ils ont fait, c'est encore assez difficile, les récits ne concordant pas.

Si Henri IV, à qui on doit faire remonter le plan de la campagne, pousse un corps de 900 hommes sur Bourg, c'est qu'il a lieu de supposer que la ville (sinon la citadelle) peut être surprise et sera mollement défendue par le gouverneur ou par les habitants. L'événement prouve que cette supposition d'un politique clairvoyant était fondée.

Ce petit corps, concentré à Mâcon, était composé de soldats des régiments de Champagne et de Navarre, de quelques Suisses et de quatre pétardiers choisis par Sully, grand maître de l'artillerie. Que, parti à la nuit tombée, il se soit égaré dans une plaine dont les routes abandonnées n'étaient plus guère que des sentiers à travers des bois de bouleaux qui se ressemblent tous, cela n'est pas très étonnant. Il ne put arriver à nos portes avant la pointe du jour, le 12 août. Je prends cela dans le récit de Sully. Je n'y prends pas l'étrange idée que les troupes ont dû être égarées de parti pris par leur capitaine. Sully, à force de haine, perd le sens. Si Biron, comme il veut, trahissait, avait dénoncé à Bouvens sa marche et l'heure de son arrivée, il devait tenir à arriver à l'heure. On ne peut lui imputer la trahison et le retard qui la fit manquer.

« Vers quatre heures, de tous côtés les coqs chantant et le jour commençant à poindre », les Gascons et les Suisses arrivèrent en vue de la porte de Mâcon, dominée par sa haute tour et décorée d'une statue peinte ; soit que Biron ne fût pas très pressé de prendre Bourg, comme veut Sully ; soit plutôt qu'il jugeât que la surprise, possible dans les ténèbres, devenait chanceuse au soleil levant, il faisait mine de rétrograder ; de ses officiers qui furent consultés, plusieurs en demeuraient d'accord ; mais d'autres insistèrent pour qu'on essayât quelque chose, et il fut fait droit à la requête de ceux-ci.

Les quatre pétardiers, suivis de douze hommes de main armés de toutes pièces, s'avancèrent donc jusque sur la contrescarpe (première enceinte de terre qui couvre le fossé et qu'on peut gravir, car elle se présente en talus du côté de la campagne). Une sentinelle cria : Qui va là ? Castenet, le chef des pétardiers, répondit : Ami ! Il venait,

ajouta-t-il, prévenir le gouverneur que l'ennemi était à deux milles de la place et demanda à être introduit. La sentinelle alla naïvement transmettre l'avis à qui de droit. Castenet posa son engin destructeur qui rompit le premier *râteau* (la barrière qui fermait le pont-levis), franchit sur ce pont le fossé qui n'était guère creux, vint attacher un autre pétard au second râteau (à l'autre bout du pont), lequel fut également brisé. Cela fait, l'entreprenant Gascon en posait un troisième à la *première* porte, quand les assiégés, éveillés par les deux détonations, donnèrent signe de vie.

Nous allons entrer dans la ville avant les Gascons pour savoir si on y avait dormi. Un témoin oculaire, mieux que cela, un acteur de cette scène héroï-comique, a déposé. Cet acteur (M. Baux, *Réunion*, 414) n'est pas moins que « vénérable personne, messire Jean Favre, chantre et chanoine en l'église Notre-Dame ». Ce soir-là, sortant de l'église sur les 8 heures, messire Jean « print deux chanoines avec lui pour aller au logis de M. de Montmayeur, comme ils avaient de coustume, avec des hallebardes, pour recevoir les commandements. Ils trouvèrent le comte armé, se disant *informé* que l'ennemi devait venir cette nuit attaquer la ville, et qu'il fallait se bien défendre, ce que chacun promit... » Par qui Montmayeur était-il *informé*? Sully dit par Biron ; mais d'autres disent par deux Savoyards de marque, renseignés à Lyon et lui ayant écrit de là.

Messire Jean « print le mot du sieur Comte et fit une ronde avec les autres chanoines », puis revint chez Montmayeur et le trouva occupé de pourvoir de hallebardes le poste de la porte de Mâcon, en prenant une lui-même pour se porter à ce poste spécialement menacé. On ne voit pas que Montmayeur pût mieux faire.

Les principaux de la ville étaient réunis en son logis, il fit avec eux une ronde (la seconde de la nuit), s'enquérant dans les divers postes si l'on avait assez de monde pour se défendre en cas d'attaque. « Aux postes où on répondit négativement, il leur donnait des bourgeois, lesquels il faisoit tenir dans la Hasle avec ordre de n'en sortir sans que lui les vînt prendre.... » Décidément Montmayeur, s'il trahissait, cachait bien son jeu et cette trahison est moins apparente encore que celle de Biron.

Comme sonnait une heure, le gouverneur sortant de la citadelle, on lui cria de l'intérieur qu'on entendait du bruit du côté de St-Jean (St-Jean-le-Criard à 200 mètres au nord de la porte de Mâcon). Il s'avança vers la Tenaille, écoutant, n'entendant rien, dit qu'il fallait aller à la porte, y alla, laissa partie de ceux qui étaient avec lui, à cette porte gardée par des Piémontais (ils s'appellent *Camille*, *Ludovic*) et sortant, s'établit sur un petit ravelin là-proche, y demeura aux aguets jusqu'à deux heures et demie. Puis, après avoir demandé au capitaine s'il avait assez de monde pour garder sa porte et lui avoir offert de lui envoyer des bourgeois, sur la protestation dudit capitaine « qu'il n'en avait point faulte... le sieur Comte retourna en sa maison avec sa suite ».

« Demi-heure après environ, on entendit un grand bruit à la porte de Mâcon. A l'instant, M. le Comte y alla » (il ne s'était pas couché, ce semble). En arrivant il trouva les choses dans l'état où nous les avons laissées, si l'on aime mieux, en l'état où Castenet venait de les mettre.

Le pétard était attaché à la première porte extérieure ; « quoy voyant M. le Comte, et que par arquebuzades qu'on tirast, ils (les pétardiers) ne laissoient de poursuivre leur dessein, il s'en alla entre les deux portes (il y en avait

aussi deux à la porte de l'Halle, aux deux extrémités d'un couloir étroit) pensant y trouver les soldats du poste. *Ils s'en estoient fouys* ! »

Alors Montmayeur courut « prendre les bourgeois auxquels il avait commandé de ne sortir de la Halle, qu'il n'y allast luy-même », on nous le répète. « Pendant quoy les soldats continuant l'espouvante qu'ils avoient, s'enfuyèrent tous, qui d'ung cousté, qui d'aultre... » Dupleix qui raconte les mêmes faits en 1650, parle aussi « de l'horrible effroy de la garnison... »

Montmayeur trouva-t-il les bourgeois au poste qu'il leur avait assigné ? Messire Jean Favre ne nous le dit pas : il n'y est point allé regarder. « Voyant, dit-il avec candeur, que les soldats *s'en estoient fouys* et que l'ennemi estoit dans la ville, il *se retira en son logis...* »

Que les bourgeois auront fait comme l'honnête chanoine, on aurait le droit de le supposer, si Sully ne racontait la chose un peu autrement. Il veut que les bourgeois se soient *retirés en leurs logis* avant l'arrivée des Français. « Ils étoient, dit-il, chacun au lieu de sa garde, dès les huit à neuf heures (du soir), l'oreille au guet, les armes sur le dos. A onze heures, ils renforcèrent leurs feux et advancèrent leurs sentinelles. Lorsqu'ils entendirent frapper deux heures, puis trois, que déjà de tous cotez les coqs chantoient, ils vindrent à croire que leurs ennemys ne viendroient plus, et s'en allèrent tous rians et sautans, les uns se mettre au lict, et les autres desjeuner... »

Les Français entraient cependant « sans désordre » et se portaient sur la place des Cordeliers, au-devant la citadelle, et n'en sortirent que sur les dix heures (du matin). Mathieu, l'historien de Henri IV, qui nous donne ce détail, l'explique assez bien. Biron, en concentrant ses troupes

sur cette espèce de place d'armes qui séparait la citadelle de la ville, avait, dit-il, pour but : 1° « de retenir les soldats afin de ne s'amuser au butin », — 2° les Suisses catholiques de la garnison s'étaient « enfermez en un bastion », il fallait les faire capituler, — 3° « ceux de la citadelle faisoient semblant de vouloir essayer d'une sortie, il falloit être prêts à les recevoir, s'ils en avoient envie...» Les Suisses enfermés dans le bastion capitulèrent moyennant qu'on leur accordât « vie et bagues sauves et retour en leur pays... » (Dupleix, Cayet.) Cela fait, une sortie de la citadelle devenait invraisemblable, et Biron put s'occuper de désarmer la ville.

Quelques bourgeois du haut quartier qui gardaient la porte Ténière (porte de Lyon) voulurent résister et tuèrent un homme aux Français (Cayet), qui leur en tuèrent quatre. C'est Guichenon qui pose ce dernier chiffre en son histoire de Bresse. En son histoire de Savoie (p. 775), il dit que, la nuit du 12 août, il n'y eut « résistance que des Suisses ». Le seul moyen de concilier les deux passages est de mettre l'essai de résistance des bourgeois au milieu de la journée suivante.

Cette échauffourée ne pouvait avoir que de fâcheux résultats. Elle servit sans doute de prétexte au pillage empêché d'abord par Biron, et qu'après un conflit on ne pouvait plus refuser au soldat selon les tristes lois de la guerre. Ce pillage, dit un témoin oculaire (Baux, *Réunion*, p. 419), fut « exercé *notamment* en la rue de la Ténière » (actuellement rue Lalande). C'est la rue où la résistance avait été essayée, on voudra bien le remarquer — « et jusqu'à la porte de la rue Bourgmayer... » Ne sont-ce pas les hôtels des fonctionnaires et de la noblesse savoyarde qui furent ainsi *notamment* pillés ? Ce pillage et les désordres qui

l'accompagnent durèrent « huit ou dix jours consécutifs » selon le même témoin, trois jours selon Guichenon.

Il y avait, en face de la porte de Notre-Dame, dans le cimetière qui alors entourait l'église, une croix de pierre si « artificieusement faite », dit Guichenon, qu'elle passait pour la troisième des merveilles de Bourg. Autour du piédestal était un bas-relief représentant la Halle voisine, « la plus belle sans difficulté de tout le royaume, composée de longues et larges allées, sous un même couvert, où sont les bancs, boutiques des marchands, avec la grenette à un coin, la boucherie à l'autre, au milieu une chaire où avait prêché Vincent Ferrier » (célèbre convertisseur dominicain). Dans le bas-relief qui représentait cet édifice à toutes fins, on voyait s'échappant des portes des femmes non vêtues chassées par des gens d'armes. Au siècle dernier, quelques vieillards restés Savoyards d'affection, allaient répétant que ce bas-relief représentait des femmes et filles de Bourg, insultées par les Gascons en août 1600. Or on a la preuve que la croix existait en 1619. Quelle apparence qu'un pareil fait si douloureux aux victimes, à leurs proches, ait pu, *de leur vivant*, être remémoré par une croix à la porte de l'église où elles venaient tous les jours pleurer leur honte ? Quelle apparence que moins de vingt ans après l'annexion, sous l'œil des gouverneurs français fort ombrageux, on ait pu essayer de perpétuer ainsi le souvenir des brutalités de la conquête que tous ici avaient intérêt à abolir ?... Ces femmes fuyant nues de la Halle de Bourg étaient peut-être tout simplement les filles de mauvaise vie qui « exerçoient » là en 1429 et qui en furent expulsées à cette date. Cette scène faisait partie de l'histoire de la Halle et on pouvait la représenter comme on représente l'expulsion des vendeurs du Temple.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, le 24 août, douze jours après l'entrée de Biron, une administration française étant constituée, le nouveau gouverneur de Bresse, De Luz et le nouveau juge de Bresse, Barjot, invitèrent les habitants de Bourg à prêter à Henri IV un serment dont Guichenon a conservé la formule et par lequel ils s'engageaient à servir le Roi, même contre le duc de Savoie. La majeure partie jura, les non consentants purent se retirer dans la citadelle.

A partir de ce moment, Bouvens gouverneur de cette forteresse, considérant la ville comme française, se mit à la canonner. Pendant près de sept mois, il cribla de ses boulets de fer les maisons de nos deux principales rues (Teynière et Bourgmayer), placées immédiatement sous son feu et d'où les Français tiraient sur lui. Quand deux mois seulement après la signature de la paix de Lyon, il remit sa place au gascon Pardaillan, vieil officier huguenot à qui Henri IV la donna (9 mars 1601), les deux rues n'étaient plus guère qu'un amas de décombres. Une preuve de ceci, c'est qu'on n'y retrouve pas de construction antérieure à 1600.

C'est là le premier service que la citadelle de Bourg nous ait rendu, le second, ce sera l'érection sur les glacis d'un temple calviniste pour le besoin de la garnison de Pardaillan. Si donc la lamentable forteresse avait été, comme on l'a dit, construite pour empêcher l'établissement du Protestantisme dans notre pays, elle a juste concouru au résultat contraire. Et les prédicants calvinistes installés là par Pardaillan devaient être doublement heureux en chantant sur ses glacis le psaume CXXIV, *Nisi deus ædificaverit domum, in vanum laborant qui ædificant eam*... Mais j'empiète sur le règne d'Henri IV qui

commence, pour moi comme pour Bouvens, au jour où Bourg lui prêta serment.

Biron, après avoir envoyé à Henri sept drapeaux et une cornette de cavalerie, trophées de sa facile conquête, partit de Bourg aussitôt qu'il eût établi le blocus de la citadelle et réuni le petit corps d'armée de 2,000 hommes muni de cinq canons, avec lequel il devait, non pas conquêter, mais occuper la Bresse et le Bugey. Il divisa ce corps en deux colonnes, dont l'une prit par la gorge de St-Rambert, l'autre par le bord du Rhône. Ces colonnes ne trouvèrent de résistance nulle part de l'Ain à la Valserine : Pont-d'Ain, Poncin, Ambronay, les Alymes, St-Denis, St-Rambert, Belley, Pierre-Châtel, Seyssel, l'Ecluse, se rendirent (H. de Savoie, Blanc, historiographe), sans coup férir ; les châteaux, maisons fortes, prieurés fortifiés furent brûlés ou rasés dans les deux mois de septembre et d'octobre 1601.

Cette rude exécution rendait impossible le règne des Chamoys : il est telle province de France où le règne s'est prolongé deux générations plus tard. Dans la large et splendide vallée que le Rhône arrose de Cordon à Lagnieu, sur les montagnes du Bas-Bugey, dont les cîmes bleues ressemblent, sous un soleil déjà méridional, aux contreforts grandioses que l'Apennin projette vers la mer de Corse, il faut aller voir, sur leurs piédestaux de rochers, ces débris qu'a faits le capitaine des grandes guerres du XVI[e] siècle.

Deux nous appellent surtout. L'un se cache derrière Villebois, dans un val profond, couvert de forêts, arrosé d'eaux murmurantes. C'est le château d'Amé de Bouvens. J'ai vu il y a trente ans les jeunes gens du village voisin danser sur ses décombres ; ni eux, ni moi ne regrettaient

le passé. Il y avait alors à Villebois un autre souvenir de ce temps, c'était sur la place du bourg un *Rosny*, un tilleul planté là par l'ami d'Henri IV, pacifique et charmant témoin de notre réunion à la Gaule, notre mère.

L'autre forteresse couvre des décombres de sa double enceinte une colline tout entière dominant la vallée radieuse du Rhône. C'est Groslée. En 1519, Bonnivard a commencé là le martyre achevé à Chillon. Si Byron le poète, avait su cela, lui qui se croyait parent du Biron du XVIe siècle, il eût chanté Groslée au lieu de Chillon, et n'eût pas hésité, je pense, à montrer dans le démolisseur de 1600 le devancier et (bien à son insu), le complice des démolisseurs de 1793.

Il faudrait dire ici, avant de finir, quel accueil fut fait à la France dans nos campagnes quand elle s'y établit pour n'en plus repartir. Grâce à nos annalistes, à leurs chères réticences, cela est mal aisé. Je ne puis que noter ce mot d'un opuscule de 1606 : « Les pauvres peuples de Savoie, nos compatriotes, nés la plupart sous François Ier et Henri II, haïssant la domination des Piedmontois ; ils ont été remarqués prompts à ouvrir les portes à sa Majesté...» Notons ceci encore : Notre Bresse qui, six ou sept ans avant, donnait une armée à M. de Treffort pour détruire la Dombes ; le Bugey qui, à la même date, résistait à Lesdiguières, se trouvèrent en 1600 sans force ou sans bonne volonté pour la résistance...

CXLV. Sur les guerres de religion.

Les scènes qui se succèdent avec une monotonie abominable pendant cette guerre sont pénibles à narrer. La

fatigue a rendu le récit terne et morne, le lecteur s'en sera aperçu. Après douze siècles d'asservissement et de misères, siècles aussi de progrès lents, laborieux et douloureux vers la délivrance, quand aux lueurs aimables de la Renaissance on commençait à voir briller l'affranchissement dans un avenir prochain, nous avons sombré de nouveau dans un abîme de mal, de honte et de ténèbres. Nos petits villages si calmes et si actifs, nos petites villes riantes, ont dû, grâce aux papalins de l'Anguisciola, aux Espagnols d'Olivaros, à l'administration de ce « sage capitaine » le marquis de Treffort, à l'industrie du ligueur Chamoys, aux représailles des Huguenots de Biron, subir des traitements qu'ils ne connaissaient plus depuis la visite des Arabes de l'Atlas et des Hongres de l'Oural. Le motif pour lequel les bandes forcenées brûlent les villages, massacrent les habitants devenus rares, violent les mères et souillent les enfants, — à savoir que les massacrés ont ou pourraient bien avoir une opinion différente de celle des massacreurs sur la grâce, etc., etc.; ce motif, épouvantablement niais, n'est plus bien apparent quand le XVI[e] siècle finit. La dispute religieuse, ou soi-disant telle, entre ceux qui lisent les évangiles en grec et ceux qui les lisent en latin est, sinon terminée, du moins couverte par le bruit des armes, par la clameur féroce des bourreaux et le cri désespéré des victimes. On ne l'entend plus guère ; on ne l'écoute plus ; on ne s'en émeut plus. Il semble maintenant qu'on tue pour tuer, par habitude et goût du sang ; que les hommes vivant ainsi (par piété) comme des bêtes fauves depuis dix ans sont redevenus des bêtes fauves tout à fait — ou quelque chose de pire...

Hélas ! de tous les spectacles qu'ils peuvent se donner, celui-là est le plus lugubre et le plus décourageant ; il

nous arrache notre dernière croyance, notre dernier espoir, notre dernier orgueil; s'il continuait longtemps, il faudrait rougir d'avoir aimé ses semblables. On arriverait à ne plus croire à la justice que comme à un rêve vaniteux, à ne plus adorer que la nature impassible, éternellement belle. Quand donc ce spectacle hideux finira-t-il ? Quand nous apparaîtront ces figures non pas irréprochables, je n'en sais point de telles, mais humaines, c'est-à-dire cordiales et honnêtes d'un Henri IV et d'un Sully ? Oui, ceux-là sont pour nous les vrais saints, car ce sont eux qui nous rendent la foi; ceux-là ont fait le vrai miracle qui était de nous rendre une patrie habitable. Je comprends mieux après Olivaros et Chamoys, après les bûchers d'hier, la légitime popularité de ces hommes bons et qui ont voulu être justes. Je les salue d'avance. Ils m'ont donné le courage de traverser le bourbier sanglant qui me séparait d'eux.

Non, il ne faut pas finir ce récit sombre par un cri de désespoir et une malédiction. Au bout de l'horizon prochain, on voit venir l'Édit de Nantes et plus loin, dans la lumière de 89, la Déclaration des droits de l'homme. Que tous ceux qui, dans ce passé douloureux, ont préparé la moderne loi, même d'instinct et sans trop le vouloir ; que ceux qui l'ont faite, proposée, imposée, soient bénis. Elle est l'application première et tardive des paroles dites par Jésus de Nazareth : « Que le premier d'entre vous soit le serviteur de tous... Celui qui frappe du glaive périra par le glaive... », paroles oubliées par l'âge féodal qui n'était pas chrétien.

CXLVI. Sur le régime savoyard.

La maison de Savoie a constitué chez nous les communes et par là préparé la ruine de la féodalité. Notre reconnaissance pour elle serait plus grande si elle n'eût fait cette révolution à son profit, et si, sous ses derniers souverains, elle n'eût en partie rétabli ce qu'elle avait précédemment renversé. Philibert-Emmanuel créa chez nous huit ou dix comtés, marquisats, etc. Cet inventeur de la monarchie en Savoie voulait une cour, et la voulait composée d'une seigneurie de sa façon, moins fière, plus dépendante que les seigneurs de *vieille roche*. Son fils Charles eut l'indignité, quand il vit que la Bresse allait lui échapper, d'y vendre la noblesse à beaux deniers comptants. L'inégalité et le privilège furent ainsi reconstitués chez nous pour cinq ou six générations.

Amé V, Amé VIII, Philibert-Emmanuel, travaillèrent à fonder chez eux non pas seulement la monarchie, mais l'*état moderne*, ce n'est pas tout un.

L'*état moderne* renoncera à établir le gouvernement de Dieu rêvé par toutes les théocraties, et qui ne peut être et n'a jamais été que le gouvernement du sacerdoce ; c'est pourquoi l'*état moderne* sera tolérant. Il n'aura pas pour but, comme l'*état antique*, la grandeur d'un homme qui est le prince, ou d'une ville qui est la métropole — ou la constitution et le maintien de l'inégalité et des privilèges des castes, comme l'*état féodal*. Il recherchera le *bien de tous* et le procurera dans la mesure du possible, quand cette recherche sera conduite par des hommes intelligents et sincères.

Pour arriver à ce grand but, le bien commun, des chemins très divers ont été suivis. Les rois catholiques d'Es-

pagne ont réclamé et assumé la direction absolue, exclusive de la Société, refusant toutes les libertés à cette mineure éternelle. On sait ce qu'ils ont fait d'un grand pays, d'une race admirablement douée. En France, Henri IV établira la liberté religieuse, et les juristes travailleront à fonder la liberté et l'égalité civiles : ce système mitoyen aboutira à des révolutions et à des réactions désastreuses, un simple changement de la personne royale compromettant le système tout entier, on le verra.

Philibert-Emmanuel avait penché un instant pour le système français, mais la seconde moitié de son règne a trompé les espérances de la première, il a laissé l'Espagne prendre pied à Turin : son successeur a livré son pays à Sixte V et à Philippe II ; nous avons vu les suites de cette politique. la pire possible.

C'est parce qu'ils en étaient las que les Bressans furent trouvés « prompts à ouvrir les portes de leurs villes » à l'armée à demi huguenote de France. Nous n'avions plus de patrie ; des Piémontais, des Espagnols, des Romains régnaient sur nous, on a vu comment ; ce qui pressait le plus était de leur faire repasser les Alpes.

La réunion de la Bresse à la France n'a pas ramené chez nous l'Eden ; je l'ai montré peut-être le premier (V. « La Bresse au XVII[e] siècle », *Annales* 1868). Mais il y a des misères qu'elle rendra impossibles. Nous reverrons sous Louis XIV les religionnaires fuir vers Genève ; si on les arrête au passage, on ne les brûlera plus. Notre frontière sera fermée aux hommes du Midi. Et le présidial de Bresse, première création d'Henri IV après la conquête, va travailler deux siècles à la démolition commencée par Amé VIII, continuée par les huguenots de Biron et que quatre-vingt-neuf achèvera.

LIVRE QUATRIÈME

DE LA RÉUNION A LA FRANCE A LA RÉVOLUTION

VINGT-UNIÈME PARTIE

Henri IV et Louis XIII

CXLVII. Henri IV. L'ordre rétabli. Liberté de conscience. — CXLVIII. Louis XIII. De 1610 a 1625. Protestants a Bourg. On incendie leur temple. — CXLIX. Hélène Gilet. Protestants a Bourg, suite. — CL. Guerre de 1635, 1re partie, bataille de Cornod. — CLI. Guerre de 1635, 2e partie. Incendie de Lons-le-Saunier. — CLII. Guerre de 1635, 3e partie. Lacuson. — CLIII. Les académiciens et les chansonniers. Guichenon.

CXLVII. — Henri IV — Rétablissement de l'ordre. Liberté de conscience.

Nous n'avions plus vraiment de patrie depuis que les deux derniers ducs de Savoie s'étaient établis à Turin. Nous n'avions plus de repos depuis qu'ils avaient livré leur état à la politique furieuse de Pie V et de Philippe II. Le traité du 17 janvier 1601 nous réunit à la France, à laquelle nous revenions « estant nay Francs », comme disait Du Saix.

Quand, Français de fait de tout temps, nous devînmes Français de droit, nous étions exsangues et absolument

ruinés. Les doléances de Bourg à son nouveau maître montrent l'habitant rançonné et dénué, les meubles perdus, les maisons les unes démolies, les autres croulantes. La haute ville n'existait à peu près plus, soit du fait des démolitions de 1588, soit de par les exploits de la fameuse citadelle qui l'avait sept mois canonnée héroïquement.

Le revenu municipal qui, en 1580, atteignait 5,655 florins, descendit en 1596, la guerre, la peste et la famine aidant, à 1,164. Il tomba, en 1600, à 268 écus. La ville à cette date doit 80,000 livres. Elle a trente procès.

Le duc Charles III nous avait fait payer la gabelle deux ans d'avance. Henri IV nous demanda le quartier des tailles échu. Nous étions hors d'état de le payer. Le trésorier Maillard emprisonna un syndic ; pour satisfaire ce financier féroce, nous dûmes vendre à Lyon notre cloche rayée par les boulets de la citadelle.

Par la faute d'une dixaine peut-être de loyalistes, nous étions traités en ville conquise. Cette situation ne pouvait changer du jour au lendemain. Pour mieux s'assurer de nous, Henri IV avait donné à garder cette ville si ardemment catholique à une garnison huguenote, à un gouverneur de la Religion. La Boesse de Pardaillan, dans son pentagone imprenable, dans la ville qu'il tenait sous son canon, était le vrai roi. On lui avait conféré les pouvoirs nécessaires pour, en toute occurrence, procurer notre soumission. Nous le mîmes le plus tôt possible dans le cas d'user de ces pouvoirs.

Le parti catholique est expert aux subterfuges. L'Édit de Nantes était une des lois de ce Royaume dont nous étions désormais partie intégrante. La clause garantissant aux Réformés le libre exercice de leur culte nous faisait peur.

Est-ce que l'année même de la réunion, nous ne fîmes pas, en novembre, des élections syndicales ayant pour visée de nous garantir de cette clause?

Quoi qu'il en soit, Pardaillan, mécontent de nos choix, nous déclare qu'il nommera lui-même nos magistrats sur une liste présentée par le Conseil. Il nous fait de plus prêter serment que nous servirons le Roi et lui serons bons sujets. Ce régime dura trois ans environ. En 1603 seulement, et après avoir réalisé sans opposition possible un projet qui lui tenait à cœur (l'édification d'un prêche), Pardaillan nous rendit nos élections libres.

D'ailleurs, d'être Huguenot zélé n'empêche point notre tyran d'être quelque peu *libertin*, je le présume. Henri IV, pour ménager les finances royales mal en point, lui a donné au lieu de traitement la grasse abbaïe de Saint-Sulpice. Il ne tourmente ses moines aucunement, mais il établit un haras dans l'église. Cet incomparable abbé a sous sa juridiction le couvent de Bénédictines nobles de Bons, célèbre comme celui de Neuville-les-Dames pour sa facilité de mœurs; Pardaillan a soin de faire la visite annuelle par lui due à ses légères ouailles. Il faut voir comme Camus, le moins pédant évêque de France, conte ces visites-là...

La Province n'était pas moins ruinée que la ville. La Dombes l'était plus; nous l'avons vu. Voici des misères à ajouter à celles exposées plus haut. Elles viennent aussi bien ici; car c'est à cette date qu'on les signale et qu'on essaie d'y remédier :

« Les guerres civiles entraînent toute sorte de dérèglements... Les bénéficiers ne résidoient point. Les résidents commettoient plusieurs crimes et *cas réservés* dont on n'informait pas... » (voilà Pardaillan distancé; les *cas réservés*

sont des crimes exceptionnels que le pape seul ou l'évêque peuvent absoudre).

« Divers particuliers avoient fait des levées sur le peuple sans permission... d'autres s'étoient fait décharger des impositions... ce qui alloit à l'oppression du pauvre !... »

Aubray, l'historien de la Dombes, à qui on emprunte ces faits, nous montre le Parlement de Trévoux occupé à rétablir dans son étroite juridiction un peu d'ordre et de paix. Il y aura du mal ; les habitudes de violence contractées pendant les guerres ne se corrigent pas en un jour. En 1601, un capitaine appelé Tourbes, logeant chez le seigneur de Gleyteins, l'assassina et le vola, l'assassin fut arrêté par le Procureur général de Dombes (qui dut se munir pour ce faire d'un *parcatis* d'Henri IV). Ce Tourbes fut condamné par le Parlement et roué vif.

Un peu plus tard la peste éclate à Trévoux. On fait des processions à l'Ile-Barbe, l'archevêque « les défend parce qu'il y a plus de débauche que de dévotion... La famine suit la peste. L'ânée de blé monte de dix livres à soixante. Et les vagabonds volent apparemment (ouvertement) les maisons des décédés... »

La tâche du gouvernement d'Henri IV était la plus laborieuse que jamais grand gouvernement ait eue : il avait à refaire la France, ruinée par quarante ans de guerres civiles forcenées. *De minimis non curat prætor.* Nous étions en France les derniers venus et le moindre souci. Notre nouveau maître s'applique à nos affaires pourtant.

On voit par ces derniers faits s'il était urgent de rétablir la justice, l'ordre, les finances dans notre petit pays.

Le magistrat savoyard, le Bailli, y était bien impuissant. Il n'avait trop d'autorité que sur les sujets immédiats du Prince qui formaient peut-être le cinquantième de la popu-

lation. Le reste était justiciable des cent vingt-sept seigneurs laïcs ou d'église de Bresse, juges en première instance et en appel, en basse et haute justice. Les baillis, les juges seigneuriaux manquaient de l'indépendance et de l'autorité que les corps judiciaires puisent dans leur collectivité même — qu'avait ce très petit parlement souverain de Dombes dans son très petit ressort.

La première et plus considérable création d'Henri IV chez nous est le Présidial de Bresse, qui est de 1601. Ce corps judiciaire centralisa la justice, les deux bailliages de Belley et de Gex y ressortissant, ainsi que les justices privées, ecclésiastiques et laïques. Un corollaire de cette fondation, aussi important qu'elle, est l'arrêt de 1603 disant que ces justices seront exercées à Bourg. Elles sont déjà subalternisées en droit. Elles pourront être contrôlées en fait. Cette justice anarchique du Moyen-âge sera du double coup mise en tutelle et en surveillance — en attendant mieux.

A cette innovation, Bourg ruiné gagna une ressource importante. L'Intendant Bouchu nous dira bientôt que cette ville sans trafic, ni commerce « vit des justices ».

Mais la centralisation du pouvoir judiciaire ne profita pas uniquement à la petite capitale de la Bresse. Un essai timide, récemment fait pour réhabiliter un peu les justices seigneuriales, montre bien ce qu'elles valaient. Elles étaient, dit-on, populaires par débonnaireté et douceur. Ne contestons pas cette douceur, de fraîche date, je crois bien. Laissons dire que « leurs prisons n'étaient pas grillées, que les geôliers étaient un peu les domestiques des prévenus et apporter en preuve cette histoire du curé Molaret, lequel avait tué un homme et put s'évader de la prison de Bâgé le 11 août 1693 ». Admettons qu'il en fut ainsi au XVII[e] siècle finissant. Il faudrait montrer quel-

ques faits similaires aux siècles précédents — après quoi on aurait établi que les prisons seigneuriales étaient « populaires » parmi les malfaiteurs et délinquants. Cette popularité-là ainsi restreinte ne recommanderait pas beaucoup une institution, que je crois.

Les tribunaux féodaux, dit-on encore, jugeant *sur les lieux*, mettaient la justice plus à la portée des justiciables. Cet argument vaut mieux. Loysel y répond. « Les frais sont plus grands en ces petites mangeries de village. Pour avoir là un méchant appointement d'audience, il faut saoûler le juge, le greffier en belle taverne qui est le lieu où les actes sont composés et les causes vidées à l'avantage de celui qui paie l'écot. »

Nous verrons plus loin ce que de son côté savait faire, au XVIIe siècle, la justice d'église. Concluons dès à présent que la subordination des justices seigneuriales au Présidial de Bresse ne fut pas pour nous un médiocre bienfait.

Disons ici, pour n'y pas revenir, que cette subordination ne fut pas acceptée par ceux qu'elle déshéritait. Ils résistèrent. Cette résistance s'appellera *le Procès des Justices* et durera cent ans. Le procès commence dès 1604. Ce que le Présidial veut, c'est être unique juge d'appel. Ce que prétendent les seigneurs, c'est maintenir *chez eux* leurs propres juges d'appel. En vain Louis XIII déclarera solennellement en 1629 que nul seigneur ne peut avoir deux degrés de juridiction sur ses terres : les juges seigneuriaux agiront comme si aucune décision n'était intervenue. Lalande, en 1755, nous dit la compétition terminée sur l'arrêt de 1750 qui supprime les cours d'appel seigneuriales (*Etrennes historiques*, p. 45). Gâcon l'affirme aussi (Manuscrit, p. 394). M. de Combes veut reculer le dénoue-

ment à 1789 (*Présidial de Bresse*, p. 263); les faits qu'il cite à l'appui de son dire me semblent des retours offensifs et escarmouches des seigneurs battus, après la défaite. Les grands cœurs ne se résignent pas.

D'ailleurs, le nouveau corps judiciaire, en lutte permanente avec les juges seigneuriaux, en conflit fréquent avec les juges d'église, se fera une troisième querelle avec la commune de Bourg. A peine né, il se mettra à contester à nos syndics leur juridiction de police (plus étendue que celle de nos mairies). Le principe que toute justice émane du Roi est sinon inventé, du moins exploité à outrance, il ne tolère nulle exception. Il n'a pas peu contribué à faire la monarchie moderne.

Sully était surintendant des finances depuis 1599. S'en aperçut-on chez nous ?

Dans l'intérêt du Trésor, il mit ordre, il l'a dit, aux « grivelées des intendants, sous-fermiers, etc., qui mangeoient le cochon ensemble ». Et il introduisit quelque ordre dans notre comptabilité. Fit-il quelque chose dans l'intérêt des contribuables ? Oui, cet ordre excluait forcément des irrégularités, des caprices, des brutalités de plus d'une sorte. Même pour nous, *misera contribuens plebs*, c'était un bienfait déjà. Quoi de plus ?

Je vois introduire chez nous l'impôt des portes et fenêtres. Mais je vois supprimer *la traverse*. C'était un droit de péage que voyageurs et marchandises redevaient à chaque seigneur dont ils *traversaient* la terre. Combien de fois on le payait pour aller de Lyon à Genève ou de Mâcon à Chambéry, on l'a dit ailleurs. Ce que la traverse pesait à l'agriculture, à l'industrie, au commerce ; quel bienfait et soulagement ce fut que sa suppression, on le devinera bien. Cette mesure dut être accueillie avec l'enthousiasme

qui accueillit en 1789 la suppression des droits perçus entre provinces, ou plus chaudement encore, la *traverse* étant plus oppressive cent fois. Et ce gros de la population à qui les idées politiques ou même religieuses restent indifférentes, dut voir là l'événement majeur de ce règne trop court.

Il n'est pas bien sensé d'attribuer nos préoccupations et nos vues à des hommes élevés dans un milieu si différent du nôtre. Il est difficile pourtant de ne pas rapprocher l'un de l'autre ces trois faits si visiblement corrélatifs : la démolition de nos châteaux par Biron, la suppression de la traverse, la création d'une cour d'appel. Et on se laisserait aller volontiers à voir tout un système d'hostilité contre les féodaux dans ce triple attentat contre leur propriété, leur droit, leur puissance. Il n'y eut peut-être là, cependant, qu'une conséquence de l'aversion, commune à tous les bons esprits de ce temps, contre des institutions essentiellement anarchiques et incompatibles avec le besoin d'ordre qui nous reprend pendant les guerres civiles. Biron, Sully sont de bien grands seigneurs pour conspirer l'abaissement de la seigneurie.

Pour Henri IV, on n'a pas gardé trace ou souvenir de son intervention personnelle dans nos affaires, même lors de ses deux passages à Bourg. Il avait connu la misère et n'avait pas le goût des parades comme François Ier. Il eut le bon sens et l'humanité de ne pas demander de fêtes à une ville ruinée. On garde ici, dans une maison ancienne, un échiquier de nacre et d'ébène ayant servi à lui faire passer une heure.

Notre nouveau maître voulut fonder aussi chez nous la liberté de conscience. L'entreprise fut conduite, ce semble, avec une sorte de timidité. Les Réformés demandèrent

d'abord à avoir un cimetière à eux, cela, si je ne me trompe, en 1602.

L'an d'après seulement, un commissaire du Roi vient ici lire « les édicts concernant l'édification d'un presche », invitant d'ailleurs l'autorité locale ecclésiastique et laïque à faire telle observation que bon lui semblera. Un syndic assisté « *d'une part* des habitants catholiques, mesme *d'aulcuns* du chapitre Notre-Dame, répond *qu'il n'empesche !...* »

On voit dans quelle mesure nous avons acquiescé ; dans quelle mesure aussi nous sommes opprimés. Un des deux syndics nommés par le gouverneur aura trié sur le volet *une part* des habitants catholiques, même *aulcuns* du chapitre. De ce conventicule mis aux pouvoirs de nos Conseils, de notre assemblée générale, tout ce qu'on arrache, c'est un assentiment négatif en la forme. Les puissants peuvent bien peu dans notre société moderne (et c'est là une de ses supériorités), quand ils ont contre eux l'opinion.

Les Réformés avaient pour eux le droit et le bon sens. Mais ils n'étaient pas deux cents (on nous dit quarante familles), non compris la garnison. Ces deux cents religionnaires étaient-ils des forains établis depuis l'annexion ? C'est peu à croire. Nous savons qu'un chanoine de Notre-Dame abjura la messe. Il dut avoir pour imitateurs ces secrets adhérents de Calvin, mis en 1589 par les chanoines sur une liste de factieux et de suspects.

Cette profession publique de doctrines depuis longtemps chères, qualifiée d'apostasie par les Catholiques, dut exaspérer ceux-ci, les aliéner davantage au gouvernement qui favorisait ces nouveautés détestables. Pardaillan acheva de les irriter en construisant le premier prêche établi à

Bourg. Il plaça son modeste édifice en bois hors la ville, aux termes des édits, au sortir de la porte Teynière, sur le glacis du rempart, là où nous avons mis récemment la statue d'Edgar Quinet (qui serait heureux de notre choix). Ce chanoine Olympe, le premier ici à renier le vieux dogme, ayant déjà formé à Tossiat une petite communauté, fut choisi assez naturellement pour conduire l'Eglise de Bourg. Sa parole eut-elle du succès?

Il semble. Car l'an d'après (en novembre 1604), nos chanoines, ne s'estimant pas suffisants pour garder leurs ouailles contre le loup, demandèrent « *à la généralité* » d'appeler ici les convertisseurs de Gex et du Chablais, les Capucins.

Donc, nos six gardes ou quartiers en délibèrent. Cinq sur six acquiescent; deux réservant le bon vouloir de sa Majesté; ce sont les quartiers riches : trois adhèrent sans observation : ce sont les quartiers marchands ; un refuse de répondre : c'est Bourgneuf, le quartier populaire.

C'était un succès incomplet, mais un succès pour les chanoines; ils prirent l'offensive. Pardaillan avait autorisé un Guy (Laurent), ancien recteur de nos écoles, à ouvrir une école protestante. Le chapitre poursuivit Guy à Dijon. Le conseil municipal refusa de s'associer à cette poursuite qui n'aboutit pas; il refusait non moins de payer, comme jadis il faisait, le prédicateur du carême. Il était en train, ce semble, de se ranger à la politique d'Henri IV. Les chanoines, non. A la fin de 1608, il se mettent à enseigner eux-mêmes.

Ceux qu'on nommait les politiques régnaient. Ils usaient de leur triomphe avec un peu de pusillanimité. Mais pour s'en affranchir, ils préparaient une lutte, une victoire qui les eût délivrés des ménagements gardés jus-

que là. Les Catholiques, justement inquiets du lendemain de cette victoire sur l'Espagne, qui eût été leur défaite, se résolurent à employer les moyens extrêmes, permis, croyaient-ils, à une grande cause. Jésus a blâmé Pierre d'user du glaive ; Pierre n'en a tenu compte ; il sait le royaume du ciel promis aux violents. Et la prudence du serpent aussi est louée.

L'année 1609 s'écoula ici dans un paroxysme d'attente. Nous vîmes passer l'armée qui devait chasser l'Espagnol d'Italie. Le parti qui méritait ce nom de parti espagnol était à bout de modération à Bourg comme à Paris. A Bourg, il incendia la nuit le temple protestant ; ce qui n'allait pas directement au but, mais on fait ce qu'on peut. A Paris, il fut plus pratique : le 14 mai 1610, le coup de couteau de Ravaillac lui livra l'avenir.

Ce règne trop court nous avait laissé un monument : le temple de Reyssouze, construit par les Protestants en 1606, la même année que leur grand temple de Charenton ; il vécut un an de plus, ayant été démoli par les Catholiques en 1684. La ville de Pont-de-Vaux sauva son portail, aujourd'hui portail du collège municipal. Ce beau dorique (pilastre) à refend et à bossages, qui trouve moyen d'être léger, ce fronton hardiment brisé, d'où jaillit une niche coquette coiffée elle-même d'un autre fronton mignon ; ces jolis profils rappellent tout de suite la manière de Pierre Debrosses, l'architecte du Luxembourg, ou de Clément Métezeau, l'architecte de la partie des galeries du Louvre bâtie par Louis XIII. Aux gens du métier de choisir entre eux. Debrosses avait bâti Charenton, cela établit une présomption en sa faveur. Quoi qu'il en soit, le portail conservé fait regretter le temple détruit. Il atteste sa valeur, indique son style, mais nullement son plan ; nous

ne saurons pas ce qu'un homme de talent avait pu tirer de cette donnée absolument neuve : un édifice religieux ne ressemblant pas à une église catholique. Les imbéciles et furieux démolisseurs de 1684 ont fait œuvre de fanatisme et de vandalisme à la fois. Pas plus que les moines qui ont brûlé le temple d'Izernore, ils n'ont le droit de récriminer contre les démolisseurs de 1793.

CXLVIII. Louis XIII. Les protestants à Bourg. On incendie leur temple (1610-1625).

Concini, favori de la régente *espagnolisée*, était gouverneur de Bourg (Michelet). Bellegarde, ancien mignon de Henri III, était gouverneur de Bourgogne. Ces deux bons catholiques jugèrent urgent de se débarrasser de Pardaillan, serviteur équivoque, et de sa garnison huguenote. Tels étaient les projets qu'on nourrissait au Louvre, qu'on pouvait et devait là prévoir une rébellion des réformés et se prémunir, ceci explique l'achat de notre citadelle à son gouverneur. Quant à sa démolition, on peut la croire demandée (ou achetée aussi) à Concini par l'Espagne et la Savoie comme condition de leur bienveillance et alliance.

Pardaillan voulait 100.000 écus (1.500.000 fr.). Nous avions payé la construction maudite ; nous dûmes payer la démolition. Les Etats de Bresse furent convoqués à Pont-de-Veyle par Bellegarde : à les faire voter sous le canon de la place, on aurait eu l'air de leur forcer la main. Ils firent le tiers de la somme et ce fut bien fait, car la citadelle de Bourg ne pouvait servir qu'à attirer les armées chez nous et à brûler la ville.

Que le trafic entre Concini et Pardaillan ait été discuté, sanctionné par nos Etats, c'est bien caractéristique.

De la bastille de nos deux derniers ducs, qui nous a coûté si cher et nous a fait tant de mal, il reste le logis du gouverneur, grand bâtiment sans style, de mine assez farouche, dont le présent siècle a fait un couvent (Sainte-Clotilde).

La dépossession de Pardaillan permit ici au parti espagnol de poursuivre un résultat qu'il avait à cœur par-dessus tout. Aussitôt les soldats huguenots partis, « les chanoines de Nostre-Dame voulurent faire sommer ceulx de la relligion de cesser l'exercice d'icelle dans la ville ». Ceux de la religion avaient rebâti leur temple. Le conseil municipal de Bourg, morigéné et assagi par les événements, ne veut pas « se mesler du dict affaire ». Il est encore *politique* et point tenté de se jeter dans la réaction aveugle que le catholicisme va tenter. Il y a toujours des esprits sensés ; on les met au conseil municipal quelquefois. Les chanoines durent manœuvrer pour les en faire exclure en novembre suivant.

De Paris, où on ne va pas si vite, on nous envoie un Maître des requêtes chargé de nous inviter à vivre en paix avec les Réformés.

Ceux-ci ne sont découragés nullement soit par le changement de règne, soit par le départ de Pardaillan. Le gentilhomme a donné au consistoire, sur la somme dont nous payons ce départ, un cadeau de 1,950 livres (une dizaine de mille francs). Le consistoire va pouvoir établir un collège à Bourg ; le synode de Bussy lui a voté pour ce faire un secours de 36 livres. Des dons notables vont aider au projet qui inquiète l'orthodoxie.

Autre souci pour les Romains. Leurs adversaires font

des conversions. C'est imprudent dans la situation où les voilà. On doit faire des conversions en masse ou n'en point faire du tout. Mais, pour s'étonner de cette faute, il faut ne pas savoir ce que c'est que le prosélytisme : définissons-le une sainte folie et passons.

Et les Réformés font du rigorisme. Des conversions isolées sont bonnes à exaspérer les Catholiques. Le rigorisme affiché sera pour prêter à ceux-ci des armes, je le crains, et pour leur prêter à rire.

Le registre du consistoire de l'Eglise réformée de Bourg subsiste. Je puis y reprendre quelques faits justifiant ce que je viens de dire, montrant l'organisation, la vie intérieure et les tracas de la petite congrégation, donnant une idée aussi des mœurs d'alors.

Le Consistoire est composé du pasteur et des Anciens élus par la communauté. Il gouverne celle-ci, y maintient la régularité au moyen de peines disciplinaires, savoir la réprimande et censure publique, et la suspension de la Sainte-Cène prononcée publiquement et continuée si le pécheur ne se range pas.

Une contribution volontaire des fidèles subvient aux besoins, au salaire du pasteur. Le 4 décembre 1611, vingt-cinq contribuables apportent en tout 263 livres, environ 1,300 francs d'aujourd'hui. Ce chiffre assez élevé atteste leur zèle et indique leur fortune.

De 1603 à 1610 (sous Henri IV), je vois suspendre de sa charge « M. Guyot (ancien) pour quelque scandale advenu en sa maison... Le dict a blasphémé contre sa femme..., a battu à sa porte un homme lui ayant baillé ung coup d'espée la nuit... » La suspense est de trois mois, — et priver de la Cène un soldat de la citadelle qui en a appelé un autre en duel.—Cette seconde peine sera prononcée six

fois pour le même péché en 1608. « Mademoiselle Dupuis, sœur de Monsieur le conseiller (au Présidial), est censurée pour avoir esté ouyr les comédiens et sérieusement advertie de n'y retourner plus ». Une dizaine d'autres pécheurs ou pécheresses commettent la même faute cette même année. « Mademoiselle Dupuis, qui récidive, est menacée publiquement d'être privée de la Cène ». En 1609, je ne vois à mentionner que « le scandale public et crime énorme de la Sablière, corporal en la citadelle, qui, deux jours après la cène de Pasque », va consulter un devin à Montagnat. Il est suspendu de la Cène « jusqu'à amendement de sa vie ».

Sous Louis XIII, il semble que les mœurs de la petite église se gâtent. Je vois censurer grièvement, le 4 mars 1610, deux avocats, Chambard et Rabuel, qui ont été anciens, pour avoir, le jour qu'on nomme le mardi-gras, plaidé en l'audience du Présidial une cause avec force « paroles lascives et impudicques ». En 1613, trois sont censurés ou privés de la Cène pour avoir été au bal, dont Rabuel qui, de plus, a joué aux dés. Trois pour avoir « esté aux comédiens ». Deux avocats, anciens précédemment, sont suspendus en décembre « de la participation à la communion pour s'être pollués, contaminés et paillardés avec une p.... publique ». Ce sont les sieurs Chambard et Uchard. En les seules années, 1615 et 1616, voici trois affaires scandaleuses : celle de Pierre Chaussat, confessant « avoir commis paillardise ». Celle de Jean Rabuel, accusé : 1° d'avoir commis adultère avec Judith Pollet, sa chambrière ; il le nie ; 2° d'avoir commis le même crime avec Judith Rousset, sa chambrière aussi. Il l'avoue, étant chargé par sa complice, toujours par lui sollicitée, etc. On le dépose de sa charge d'ancien et on le suspend de la

Cène du Seigneur. Chaussat et Rabuel sont, notons-le, considérables en la secte.

Faut-il accorder ici un peu plus de place à la troisième affaire ? Elle dut désoler les Réformés, faire exulter les Catholiques de joie. Et c'est ce qu'on appelle aujourd'hui un document humain, vrai demain, aujourd'hui, hier.

Samuel de Truchis, d'une famille noble de Saluces, conseiller au Présidial, ancien en l'Eglise, député d'elle aux synodes de Bourgogne, y paraissait le premier, en semblait le défenseur. On incriminait ses mœurs. Le Consistoire ne crut pas pouvoir se dispenser d'assigner à comparaître par-devant lui sa chambrière, Philiberte Canivet. Il fut demandé à cette fille « si elle avait commis paillardise avec le sieur de Truchis, si elle n'auroit pas enfanté de luy un fils au comté de Bourgogne et ycelui fait baptiser à son nom et à la messe ». Philiberte nia.

Samuel de Truchis, assigné à son tour, « confessa que tout cela estoit vrai, demanda pardon à Dieu, se submit à la censure de la compagnie. Celle-ci lui reprocha l'énormité de son péché, lui en fit rémission au cas où il viendroit à sérieuse repentance, le suspendit de la prochaine Cène, l'exhorta à congédier sa chambrière, ce qu'il promit de faire, se résolvant au mariage avec l'aide de Dieu ». Quatre mois se passent, la chambrière n'a bougé. Nouvelle assignation du délinquant ; on lui donne quinze jours pour mettre la dite chambrière hors de sa maison. Les quinze jours expirés, la compagnie résout que « si Truchis ne jette hors la dicte Canivet samedi prochain, le dimanche suyvant sa rébellion sera annoncée au peuple ». Mais la compagnie, « le dimanche suyvant », trouve quelque raison bonne ou mauvaise de dilayer encore. Et Samuel reste malgré ses promesses réitérées en puissance de femme.

En décembre 1616, neuf mois après le commencement de l'affaire, ces bonnes gens du Consistoire, voyant qu'il n'y a rien à attendre de la faiblesse de Truchis, s'adressent ingénuement à Philiberte Canivet. Ils la somment de lâcher sa proie. La maîtresse-fille répond que plutôt que d'en rien faire, elle ira à la messe ! Le pauvre Consistoire, par un dernier ménagement, arrête qu'avant de publier la rébellion de la chambrière, on en avisera son maître. Le mot de tout ceci, c'est qu'on n'ose pousser Truchis à bout. On y perdrait plus que lui.

De dénouement à cette histoire-ci, il n'y en a pas. Sans doute elle finit comme bien d'autres ; Samuel renvoya la fille quand il en fut rassasié.

J'ai reproché tout à l'heure au Consistoire son rigorisme. Il y en a à vouloir interdire la danse ou le jeu aux fidèles. Il n'y en a pas à vouloir empêcher chez ses chefs de tels écarts de conduite. L'honnête compagnie est fort épiée et combattue ; elle a à se faire respecter de ses adversaires, elle y réussit peu depuis deux ou trois ans.

Les dernières lignes du Registre nous montrent la femme du conseiller Dupuis allant en pèlerinage à Saint-Claude « le jour de la fête de cette idole », et, si on la tracasse pour cela, menaçant d'apostasier...

Qu'est-ce qui est grand et qu'est-ce qui est petit ? N'y a-t-il pas des enseignements dans l'histoire de notre fourmilière ?

Toutes ces peccadilles ne sont pas beaucoup coupables à nos yeux. Concluons-en pourtant ceci : on se trompe en réputant particulièrement austères les époques de ferveur religieuse — et un scandale plus grand, imputable aux Catholiques, va bientôt nous le montrer mieux.

La paix que Paris imposait à ceux-ci leur était lourde.

Leur zèle se dédommage comme il peut. Les Capucins introduits récemment bâtissent sur les débris et avec les débris de la citadelle ; leur chapelle est consacrée en 1614. Les Cordeliers font expulser une femme de mauvaise vie du voisinage de leur nouvelle maison en la Juiverie. Le Conseil de ville fait un règlement pour « empescher les abbus, indécences et paroles lassives » dans les corps de garde. Il donne des ornements aux Dominicains pour leur chapelle du Rosaire... On fait ce qu'on peut...

Mais voilà qu'en 1617, notre gouverneur Concini est tué comme un chien à la porte du Louvre, que la Reine-mère et son conseiller Luçon, c'est-à-dire Richelieu, sont exilés, que le fauconnier Luynes règne et lâche la bride aux ardeurs des Catholiques. Cette année même, l'orthodoxie est rétablie violemment dans le Béarn protestant. En 1618, les Jésuites obtiennent du favori de Louis XIII, la réouverture de leur collège de Paris. La Compagnie sait battre le fer quand il est chaud. Elle travaille à Bourg ni plus ni moins qu'à Paris. Et notre Conseil délibère sur l'utilité « d'un collège de Jésuites en cette ville, ou tout au moins une mission d'iceulx, tant pour la direction qu'instruction de la jeunesse ».

Nos huguenots avaient en 1610 fait voter au synode de Bresse une subvention de 36 livres pour aider à l'établissement d'un collège ici. En 1618, ils répondirent à la délibération du Conseil en demandant et obtenant du synode de Paray un subside de 46 livres pour cette école (Chevrier, *Le Protestantisme dans l'Ain*, p. 176-179). Il fallait aviser.

Faute de pouvoir plus, notre Conseil décide que la mission aura lieu. Elle est prêchée par le Père Corlet à qui la ville offre un cadeau de confiture (Brossard, *Inventaire*, p. 67). Elle fait fruit immédiatement.

Le 30 août 1619, pendant la nuit « a esté mis le feu au Temple et est bruslé » pour la seconde fois... Le Conseil délibère que « l'*accident* desplait à la ville, sur lequel doit estre *informé* ; ce qu'on n'*empesche*... »

Cette phrase du Registre municipal est d'un euphémisme raffiné, quelque peu cruel. Le Conseil n'*empesche* une information sur ce qu'il ose qualifier d'*accident*. Il ne la hâtera pas non plus. Mais huit ans plus tard, une enquête régulière sera faite et les notables Réformés de Bourg et des lieux circonvoisins déposeront comme suit : lors de ce second embrasement « les Syndics approuvant le libre exercice du culte (calviniste) avoient commencé des poursuites contre *les incendiaires qui avoient bruslé* le Temple ». Je ne sais si les Notables tirent à eux la délibération du Conseil ou si les Syndics qui avaient à eux la police de la ville ont réellement fait mine de poursuivre les pieux incendiaires de 1619. Dans tous les cas, la déposition rend au prétendu *accident* son véritable caractère, celui-là même qu'eurent vers le même temps les incendies tumultuaires des temples de Charenton et de Tours.

En somme, les faits qu'on vient de voir s'engendrent naturellement et, pour ceux qui ont traversé des tempêtes politiques ou religieuses, s'expliquent d'eux-mêmes.

Entre autres raisons qui firent de 1620 une année de trève, il faut noter « une indisposition du temps, de gelée et froidure ». On la combattit par une procession à Brou et une invitation faite aux bourgeois « de *suyvre les offices*, chanter moins dans les tavernes », etc. Une municipalité si dévote avait bien compétence pour faire ranger les Chartreux de Seillon prétendant « approvisionner leur *maison de ville* de bled, vin, etc. » sans payer les droits — et pour intenter une action contre les nonnes de Sainte-

Claire qui ont « passé du vin en frande et *avec violence* ». Ces menus traits de mœurs monastiques sont de 1621.

A cette date, le parti calviniste, averti par ce qui se faisait en Béarn, sentant qu'on allait le détruire en détail, résolut de jouer son va-tout. La Rochelle organisa les sept cercles de sa république future dans l'*Assemblée* de mai 1621 ; (à la tête de l'un d'eux, elle mettait un petit-fils de notre Coligny). Louis XIII prit le commandement d'une armée payée avec les subsides du clergé catholique. Pendant qu'il descendait de la Loire vers la Charente et attaquait le premier boulevard de la Rochelle, St-Jean-d'Angély, son gouvernement voulant se donner une garantie quelconque contre une levée de boucliers possible des petits groupes de religionnaires disséminés par tout le royaume, demanda à ceux-ci une solennelle promesse de neutralité. Ce fait, non aperçu des historiens, appert d'un document conservé aux archives du Présidial de Bresse et publié par nous il y a dix ans (*Annales de l'Ain*, année 1873, p. 45). C'est une déclaration demandée à nos Réformés. Peu nombreux, épars, non armés, ils ne firent pas résistance. Elle porte :

« Par devant nous (gens du Présidial), a comparu..... lequel a remonstré avoir vu notice de la déclaration du Roy contre l'*Assemblée* de La Rochelle.... et d'autant qu'il fait profession de la religion.... obéyssant à ladite déclaration de sa majesté.... a renoncé et protesté de n'adhérer à ladite *Assemblée*.... à quoy le dit.... nous a requis acte.... que nous lui avons octroyé moyennant serment... »

Ce serment fut reçu par le Présidial les 23 et 28 juin 1621. Le rôle comprend 262 pères de famille parmi lesquels le pasteur de Bourg, Rouph ; noble Samuel de Tru-

chis, conseiller du Roy, lieutenant particulier, assesseur criminel (le voilà père de famille et officier de sa Compagnie); le lieutenant en l'Election Poinsard; le Dupuis, le Chossat, le Rabuel que bien nous connaissons; deux seigneurs de Loriol; un de la Chapelle, etc.

Sur les 262 familles dont les chefs ont prêté serment, il y en a à Pont-de-Veyle 103, à Bourg 28, à Châtillon-lès-Dombes 26, à Bâgé 25. A cinq ou six têtes par famille, cela suppose de 12 à 1,500 réformés dans le Bailliage, dont 150 à Bourg.

Cette pièce nous montre comment on désagrégea le Protestantisme en France pour préparer sa ruine. Et elle va éclairer un point contesté de l'histoire de Bourg.

De la guerre qui commençait ainsi, je ne relèverai qu'un détail. Luynes, après avoir mené son armée échouer piteusement devant Montauban, se rabattit sur la petite place de Monheur. Cette bourgade sur la Garonne était à Pardaillan, notre maître dix ans. Il la livra au Roi. Son fils et son gendre, exaspérés de cette trahison, firent révolter Monheur. Pardaillan fut égorgé par les gens de son gendre; son fils accueillit les meurtriers dans Monheur. Luynes amena Louis XIII devant la bicoque, la prit, la mit à sac et la brûla. Sombre dénouement d'une existence qui avait eu des épisodes moins lugubres.

La guerre de 1622 aboutit au siège malheureux et à la paix de Montpellier. Le traité garantit aux Réformés l'exécution loyale de l'Édit de Nantes.

On avait à Bourg une façon particulière d'entendre cet édit. On amodia, cette année même, l'emplacement du Temple brûlé pour en faire un jardin. Et l'un des prédicateurs jésuites en mission ici, s'étant plaint de ce que « certains de la Religion s'étoient retirés nouvellement en cette

ville, et ayant demandé de plus qu'on fasse vuyder les étrangers », on expulsa les dits...

Nous allions en notre ferveur plus vite que les violons. Toute l'année 1623, Louis XIII fournit des subsides à la Hollande protestante contre l'Espagne. Nous pouvions ne rien savoir de cela, il est vrai. Mais nous reçûmes de Sa Majesté une lettre étonnante, bien faite pour nous décourager, nous enjoignant de chercher un lieu commode pour rebâtir le Temple brûlé cinq ans auparavant.

Du découragement nous nous préservâmes. Les chanoines de Notre-Dame s'*opposèrent* bravement. La ville *dilaya* (c'est un mot de Montaigne), elle envoya à Paris un Procureur chargé d'obtenir la révocation de l'ordre du Roi.

Et pour ne pas perdre de temps, on employa l'année 1624 à la ruine de notre école municipale plusieurs fois séculaire. Un Syndic, deux Conseillers, des bourgeois et marchands riches dénoncèrent le Recteur Crot. Il négligeait de conduire les enfants aux processions!...

Mais six avocats, deux médecins, un procureur, un notaire prirent la défense de Crot; une enquête ordonnée lui fut favorable. Malgré tout, son bail expirant, il dut quitter la ville, abreuvé d'amertume.

Je connais telle ville où, sous la Restauration, des manœuvres pareilles ont abouti pareillement.

Les Jésuites richement dotés par une femme (Mme de Seyturier), et dont l'action en tout ceci est sensible, sont les maîtres au Conseil de ville. On n'a fait maison nette que pour leur livrer la maison. On vote leur installation en l'École municipale. On vote, pour faire les frais de leur établissement, un impôt sur le vin, la viande, la farine... La clameur publique contre cet impôt fit tout manquer.

CXLIX. Protestants à Bourg, suite. — Hélène Gilet (1625).

Il y avait donc plus que jamais ici deux partis, une lutte. L'école laïque fondée au XVe siècle par Jean de la Roche avait trouvé des défenseurs. Le budget préparé par et pour les Jésuites avait dû être retiré.

Cette lutte va nous apparaître encore dans l'étrange affaire de 1625, quoi qu'on ait fait pour dissimuler son véritable caractère.

Richelieu est ministre. Il vient d'être dérangé dans la conquête de la Ligurie, commencée après celle de la Valteline, par la révolte de Soubise. Le traité de paix de Montpellier n'était pas observé par le Ministre-prêtre. Les Réformés osèrent se faire les alliés de l'Espagne, accepter des subsides. Les ressources manquaient pour faire face à la guerre civile et à la guerre étrangère. Le Clergé avait payé la guerre de 1622 trois millions d'alors, quinze d'aujourd'hui. Richelieu obtint de lui dix-huit cent mille livres, neuf de nos millions, pour combattre Soubise.

Il est utile de rappeler ceci pour faire comprendre ce que devait être, à ce moment, l'influence du Clergé, combien il importait de le ménager. — Et aussi à quel paroxysme de haine et de colère les deux partis devaient être arrivés l'un et l'autre. On en comprendra mieux aussi l'histoire d'Hélène Gilet. — Une affaire judiciaire comme nous dirions aujourd'hui. Elle réussit en 1625 à distraire Bourg de la révolte des Huguenots et n'était pas oubliée encore tout-à-fait dans mon enfance.

Hélène Gilet est une fille noble d'environ vingt ans. Son père, Pierre Gilet, est châtelain (gouverneur) de Bourg. Sa mère est fille du Président Fabry. Pierre a plu-

sieurs fils. « Un jeune homme, curé d'un village voisin de Bourg, demeurant au logis d'un sien oncle, vient à celui du Châtelain, apprendre la lecture et l'écriture à ses fils... »

Ce jeune prêtre, selon les uns, séduit Hélène. Selon les autres et selon la jeune fille elle-même, il l'enferme, avec la complicité d'une servante, dans une chambre où « il la force. Elle n'appela du secours, tant elle estoyt esperdue ».

En octobre 1624, Hélène est « soupçonnée d'estre grosse, et sur ce soupçon délaissée des autres demoiselles. On prend garde depuis que ses flancs se sont abaissés. On en fait quelque *plainte* à la justice ».

Le ci-devant Conseiller, de présent Lieutenant particulier assesseur criminel, Samuel de Truchis, que nous savons de la Religion, n'hésite pas à ordonner une enquête sur le fait imputé par la voix publique à la fille du personnage le plus considérable de la ville.

Je ne dis ni n'insinue que ce magistrat ait été conduit par un autre motif que la gravité de la *plainte* et le sentiment de son devoir. Je pense toutefois que d'être calviniste, — d'être chef de fait d'une opposition religieuse menacée dans son existence, — d'avoir été moqué par les Catholiques pour son aventure de 1616, — que d'entrevoir dans une ou deux condamnations, l'une atteignant un prêtre, une revanche, un succès pour les siens, — ne put ni ne dut diminuer son zèle.

Hélène est visitée par les matrones. Celles-ci sont d'accord qu'elle s'est délivrée quinze jours en çà. Sur quoi on la met en prison. Là elle est « ouye et répétée. Ses réponses sont fort extravagantes et pleines de contrariétez, bien demeurant d'accord sur ce point capital qu'elle avoit

esté forcée et connue une fois par ce curé instituteur de ses frères... »

Malgré ce témoignage si explicite, si constant sur un point, ce curé, la servante sa complice ne paraissent pas avoir été poursuivis, ni même appelés en témoignage et entendus. Ont-ils fui ? Le cas, en ce qui concernait le prêtre, ressortait de la cour d'église, de l'Officialité. Le Présidial s'est-il arrêté devant cette considération.

Tous les documents à moi connus taisent le nom de ce prêtre. Les plus répandus ne mentionnent même pas son existence. Ce silence parle.

Hélène affirme encore « qu'étant sur les privez, pressée d'un flux de sang, elle auroit esté délivrée d'un faux germe ». Ceci impliquait que l'enfant qu'elle portait n'avait pas eu vie.

Ces dires étaient plausibles. Pas de preuves contraires. De corps de délit, point. « On estoyt en peine sur ce qu'on jugeroyt », dit un des récits premiers.

Les amis de Truchis espéraient-ils une sentence déclarant Hélène victime d'un attentat brutal d'abord, coupable ensuite d'avoir voulu cacher son malheur, — sentence qui eût atteint le misérable prêtre ?

Les Catholiques attendaient-ils un jugement déclarant Hélène séduite et mise à mal, mais en partie par sa faute ; délivrée par un accident ? Jugement qui eût laissé le séducteur répréhensible aux yeux de Dieu, mais excusable aux yeux des hommes.

En répondant oui à ces deux questions, ferait-on tort aux uns et aux autres ?

Un grave incident survient. Un soldat voit « dans un creux, au pied d'un mur voisin du jardin de Pierre Gilet, un corbeau tirant quelque linge. Il s'approche. Dans ce

linge, il trouve le corps mort d'un petit enfant. La justice avertie constate que le linge est une chemise de même toile et grandeur que celle d'Hélène, ayant de plus pour marque un H et un G ».

L'enfant est arrivé à terme, il a vécu. En inventant une fausse couche, Hélène a menti. Ment-elle sur les autres points ?

Le 6 février 1625, « il y a sentence donnée au Présidial, par laquelle la dite Gilet, convaincue d'avoir recelé, couvert et occulté sa grossesse et son enfantement, est condamnée, vu son âge et qualité, à avoir la tête tranchée. »

L'infanticide n'étant pas prouvé n'est pas affirmé, on le voit. Seulement, un édit de 1556 punissait comme si elle eût été coupable de ce crime toute femme ne reproduisant pas son enfant, ou ne fournissant pas la preuve que la mort de cet enfant a été naturelle. On appliquait là durement cet édit.

Hélène en appelle à Dijon, y est conduite par deux archers. Les siens l'ont abandonnée, sauf sa mère qui, après l'avoir conduite à la Conciergerie, se réfugie habilement dans un couvent en possession de la faveur publique, chez les Bernardines, un ordre fondé deux ans auparavant par Mme de Courcelles de Pourlans. On ne pouvait mieux faire. Mme l'abbesse, ou toute favorable d'avance ou captée bien vite, charge la Sainte à prophéties et à miracles de la maison, sœur Françoise, naguère, dans le monde, Mme de Longueval, de prendre soin d'Hélène devant Dieu. « La Sainte, tout de suite, répond de la vie d'Hélène ».

En cette maison cloîtrée où l'on n'a dû ni pu suivre un procès de cette espèce, les sympathies, en vérité, paraissent d'avance acquises à la fille-mère. On désire là,

on demande à Dieu jusqu'à la derniere heure qu'elle échappe à la justice des hommes. Dieu le promet par le truchement d'une personne qui est un *vase d'élection*. A toutes ces marques, est-ce qu'on ne le voit pas ? L'affaire est une affaire de parti. Et d'instinct les dames bernardines ont pris parti pour cette fille catholique poursuivie par un magistrat huguenot.

Le 12 mai, la Tournelle confirme la sentence, agravant la peine, car elle veut que la condamnée soit conduite au supplice la hart au col, ce qui la dégrade à moitié de noblesse.

L'exécution suit : le jour même, le couvent se met en prière. La Sainte se prosterne à terre, ce qui rend son oraison plus efficace évidemment.

Hélène, entourée de deux jésuites et de deux capucins qui l'exhortent, s'achemine vers la Grève de Dijon, le Morimont. Voici l'échafaud, sorte d'estrade en maçonnerie. A côté est la chapelle où sont gardés les sinistres outils du bourreau.

Le bourreau, Granjean, n'entend pas bien son métier, notamment la décapitation, réservée aux gens de noblesse et rarement pratiquée. « Il s'est communié le matin ». Il tremble, il demande pardon à la patiente. Il demande aux jésuites leur bénédiction. « Il se fait une huée du peuple. Jésuites et Capucins de crier : Jésus ! Maria ! Le bourreau hausse le coutelas, en décharge un coup sur la machoire gauche, lequel glisse de là au cou, où le glaive entre d'un travers de doigt !

Le peuple s'émeut... Les pierres volent... La femme du bourreau relève Hélène tombée sur le plancher. Celle-ci tend de rechef le col. « Le bourreau éperdu décharge sur sa teste un second coup qui glisse encore : elle le reçoit

sur l'épaule gauche, sans la blesser que légèrement... La colère du peuple s'en augmente. »

Le bourreau « se sauve dessus la chapelle », les jésuites après, puis les capucins...

La bourrelle prend la hart avec laquelle on a amené la patiente, la lui met au col... La fille noble, résignée sous le couteau, se révolte contre la hart. « La bourrelle lui donne des coups de pied sur l'estomach, la traine la tête en bas » par la corde, au pied du degré de l'échafaud.

Et la bête féroce s'arme des ciseaux d'un demi-pied avec lesquels on a coupé les cheveux d'Hélène, veut lui couper la gorge, ne peut; « les lui fiche en divers endroits du col et du visage, la traînant toujours la tête en bas vers la chapelle...

« La fureur de la commune est grande ». Les moines fuient non sans recevoir quelques horions. Le peuple arrache Hélène des mains de la bourrelle, l'emporte chez un chirurgien, lequel la trouve « blessée en trois endroits par le coutelas, en dix par les ciseaux; le col, le sein meurtris des coups de pied de la bourrelle. Pendant qu'on panse la victime, le peuple tue les deux victimaires avec les ferrements hideux dont ils ont si bien usé l'un et l'autre.

Les quatre moines poursuivis « courent aussi fortune de leur vie ». Tout cela sans que « les Messieurs du Parlement qui se trouvoient *par rencontre* au Morimont, le Procureur général, les huissiers commis pour assister, y puissent apporter aucun ordre, ny empescher la sédition, — laquelle ne fut pas chastiée ny recherchée », soit à cause du grand nombre de gens y ayant pris part, soit parce qu'une recherche aurait constaté l'inertie de ceux des Messieurs du Parlement présents au supplice *par rencontre*.

Quittons maintenant ce monde un peu barbare pour des régions plus cultivées. Nous sommes au grand siècle de la Monarchie, en cette aurore du XVII[e] siècle qu'on s'accorde aujourd'hui à préférer à son couchant. Le salon bleu d'Arthénie donne le ton à la Cour; l'Astrée règne; le jeune Cardinal-ministre rêve à sa *Grande pastorale* qui sera une chose bien galante; Camus, évêque de Belley, fabrique ses nouvelles béates où d'ailleurs il houspille les moines agréablement; Racan, page du feu Roy, rime ses *Bergeries*; son ami Bachet de Meziriat traduit les *Métamorphoses* sans trop les gâter; un nommé Corneille arrive de Rouen avec sa comédie *Mélite* qui n'est pas rien...

Et le Louvre est en fête. Le duc de Buckingham est venu quérir la fille de Henri IV, fiancée de Charles Stuart. La noce illustre et fatale s'est faite le 1[er] mai. Mais on ne peut décider le bel ambassadeur à quitter Paris ; il reste aux pieds de la jeune Reine, Anne d'Autriche, qui n'en paraît pas beaucoup mécontente, jusqu'au 23. Le Maître est un peu plus morose que d'ordinaire. C'est au milieu de ce monde où tout un chacun sourit excepté Louis treize, que vint tomber la supplique de notre pauvre Hélène, implorant « la miséricorde du Roy, très humblement... »

Les médecins de Louis-le-Chaste le saignaient, purgeaient, médicamentaient trop souvent : il n'avait pour les personnes du sexe que peu d'attention et de complaisance et sa « miséricorde » n'est pas proverbiale. Mais quelques personnes de qualité avaient « *envoyé en cour*... » peut-être M[mes] de Pourlans et de Longueval, l'abbesse et la Sainte du couvent qu'on sait...; on s'adressa ensuite à la Royale fiancée si catholique. Henriette intervint. Louis XIII « octroya à la condamnée, en faveur du mariage de sa sœur, la Reyne de la Grande-Bretagne », des lettres d'abolition.

On lit dans ces Lettres Royales qu'Hélène « avoit esté induitte à mal par de mauvaises recherches, qu'elle a dissimulé *sa faule* par *mauvais conseil* et crainte de ses parents... que mal assistée en son part, son fruict se seroit trouvé meurtry... qu'eu esgard aux tourments qu'elle a soufferts, on la quitte et pardonne, restitue en sa bonne renommée, etc., etc. »

« Induitte à mal ». C'est la fiction convenue, une insinuation équivoque et honteuse d'elle-même. Cela ne tient devant la version du *Mercure français* censuré (T. XI, 1625) attestant le viol, et devant une relation manuscrite conservée à la Bibliothèque nationale, identique, formelle.

Nonobstant la restitution en sa bonne renommée, la fille-mère « se jetta dans un couvent de Bresse ». Elle n'avait plus d'autre place possible dans une Société tenant qu'après le lent et abominable martyre du Morimont elle avait encore besoin de lettres de grâce, lui pardonnant quand elle aurait dû lui demander pardon — la rétablissant officiellement en sa bonne renommée incapable qu'elle était de la lui rendre en réalité.

Hélène vécut saintement en ce couvent de Bresse et y mourut en un âge avancé.

Deux réflexions : 1° Ce procès montre où la passion sectaire en était venue. Celui dont la luxure a causé cette abominable tragédie n'est pas poursuivi. Le journal officieux du temps, le *Mercure français*, qui dit son crime, n'ose dire son nom et sa profession. Les deux pouvoirs publics complices, le parlement de Bourgogne faisant justice, le Roi faisant grâce, taisent ou dénaturent le fait initial pour ne pas toucher à la robe sacro-sainte d'un mauvais prêtre !...

2° On a dit plus haut (à propos de la chambrière de

M. de Truchis) : les temps de ferveur sont réputés austères à grand tort. Il y a lieu de le répéter ici.

Deux églises rivales luttent de christianisme. Je ne doute pas de la bonne volonté, de la sincérité de celle de Rome, et de celle de Genève. Mais comme elles sont impuissantes l'une et l'autre à faire des prêtres capables de chasteté, des hommes capables d'humanité ! Ne retrouvons-nous pas là, au Morimont, les bêtes carnassières des temps pré-historiques, dépravées encore par l'éducation niaise et féroce du Moyen-Age ?

La révolte des Huguenots en 1625 diminua leur situation. La Rochelle y perdit sa flotte de guerre : l'Angleterre, la Hollande lui conseillant de traiter, le Roi « lui donna la paix », une paix qui fit pousser de grands cris aux dévots, mais que les complots de la Cour rendaient nécessaire à Richelieu. Le Cardinal paya au frère du Roi, Gaston, chef de ces complots, la tête de ses amis avec un apanage splendide et la dot de Mademoiselle de Montpensier, dont la souveraineté de notre Dombes n'était qu'une partie. Le favori de Gaston, Chalais, reçut du bourreau, sur l'échafaud de Nantes, trente coups d'épée ou de hache ; au vingtième il se plaignait encore...

Richelieu « justifia son implacable victoire par l'usage qu'il en fit ». Il décréta, le 31 juillet 1636, sur une demande des États de Bretagne renouvelant celle des États généraux de 1614, la démolition des châteaux inutiles à la défense des frontières. L'assemblée des Notables de Paris, l'an d'après, dressa la liste des bastilles à renverser. Sur cette liste figurent plusieurs places du Dauphiné, dont Entre-monts, le manoir des Montbel ; est-ce à cette date que leurs châteaux de St-André-de-Briord, du Montellier

tombèrent ? Je n'ai pu le savoir. C'est « aux municipalités que Richelieu confia la démolition » des donjons condamnés. H. Martin qu'on suit ici dit : « Chacun courut à sa haine ». Il y avait autour de Bourg plusieurs maisons fortes avec lesquels notre vieille commune avait eu maille à partir maintes fois. Y courûmes-nous ? Nos registres municipaux sont muets là-dessus.

Voici quels sont nos soucis à Bourg, en 1627. Richelieu voyant venir une défection du Duc de Savoie, notre allié contre l'Espagne depuis le mariage de son fils avec une sœur de Louis XIII, faisait passer des troupes à Casal, par provision. De là « ordre de faire le logement en Bresse et Bugey, pour les soldats du duc de Candale, qui vont en Italie. — Plaintes de villageois chargés de réquisitions pour charrier le bagage des troupes. — Réunion illicite de 81 bourgeois foulés par l'abus des Syndics et Conseil ménageant leurs amis. — Procès du dit Conseil contre les dits mécontents. — Supplique au Roi pour empêcher les régiments d'entrer dans la ville *dont ils se rendent maîtres*, les bourgeois logeroient le tiers des soldats, la banlieue le reste, etc. « Notons encore des « réparations » à nos murailles, et une « révolte du peuple à la Grenette par suite des abus des accapareurs ». Ne croyons donc pas les « révoltes du peuple » une maladie de ces derniers cent ans.

C'étaient là les préoccupations des petites gens.

Quant aux politiques, ils expulsaient de la ville « un maître de lecture de Langres qui ne faisoit profession de foy », nommaient au collège deux nouveaux régents « avec le consentement des Pères Jésuites de la Mission », installaient les Dames de la Visitation en leur maison, rue Bourgmayer, à côté du Logis du Roy — et écrivaient au Procureur de la ville, à Paris, pour empêcher ceux de la Religion de rebâtir leur Temple.

Car le 23 février (1627), Louis XIII, donnant congé aux Notables, avait encore déclaré « son intention de maintenir les prétendus Réformés en toute la liberté à eux accordée ». C'est qu'une rupture avec l'Angleterre paraissait imminente. Charles Stuart déchirait les mains d'Henriette de France aux barreaux d'une fenêtre de Whitehall, et la marine royale anglaise commençait contre nos vaisseaux de commerce ces actes de piraterie, infaillible prélude de toutes nos guerres avec les insulaires. Ceux-ci prirent les armes en juillet « pour la défense des Églises opprimées ». Et la lutte qui devait finir par la prise de La Rochelle commença. Tant qu'elle fut indécise, Richelieu redoubla de ménagements pour empêcher du moins les Protestants disséminés soit de se soulever ouvertement, soit de porter individuellement secours à leurs héroïques frères d'Aunis qui périssaient...

De là, l'envoi à Bourg d'une Commission d'enquête, chargée d'examiner sur les lieux les griefs des Réformés et la convenance de la reconstruction de leur Temple, qu'ils n'avaient jamais cessé de demander. Les deux Commissaires étaient Lyot de Bavain, Conseiller à Dijon, catholique, et Esaü de Chandieu, fils d'un ami de Calvin et de Bèze.

Les Réformés de Bourg, représentés par Jean Rabuel (qui s'était assagi depuis 1615), assisté des Notables de la Religion, résidant en la ville et pays circonvoisins, exposèrent qu'ils avaient eu depuis 1603 libre exercice de leur culte ici, du consentement de tous les ordres de la ville ; qu'on leur avait donné un lieu pour bâtir leur temple ; qu'ils ont obtenu du Roi promesse de le rebâtir après qu'il eût été brûlé deux fois ; qu'enfin, lors du second incendie, les Syndics, approuvant par là, de fait, le libre exercice de la Religion, « avaient commencé des poursuites contre les incendiaires... »

Peut-être y a-t-il dans cet exposé un peu d'art. Les Syndics en poursuivant les incendiaires (s'ils les ont poursuivis), remplissaient un devoir de leur charge, car ils avaient la police et des attributions judiciaires. Reconnaissaient-ils, ce faisant, le droit pour les Réformés d'exercer librement leur culte? Cela me paraît fort douteux.

Mais la réplique des Catholiques est un tour de force. Ils firent à Notre-Dame une assemblée capitulaire (des Chanoines) à laquelle fut appelé un des Syndics (dont on était sûr?) Selon une autre autorité, les deux Syndics, le Présidial, le Clergé de la ville, l'official de l'Archevêque, y auraient assisté (peut-être adhéré, tout cela est mal su).

On rédigea là, paraît-il, cette réplique (analysée par M. Chevrier, qui l'a lue dans l'original conservé jadis à Pont-de-Veyle, récemment détruit). Je l'abrège un peu.

L'édit de Nantes, antérieur à la réduction de la Bresse à l'obéissance du Roi, ne pouvait nous concerner et ne nous concerne pas. — Henri IV a maintenu à ce pays ses libertés et ses coutumes. L'exercice du Catholicisme sans concurrence est une de ces libertés et coutumes. Un Temple a été construit ici pour les besoins de la citadelle uniquement : la cause cessant, l'effet n'a plus de raison d'être. — Les Réformés obtinrent en 1622 l'autorisation de rebâtir ce temple; mais les Chanoines de Notre-Dame s'opposant, il fut sursis à cette autorisation. — Les Réformés sont ici douze ou treize dont deux seulement de la ville; va-t-on pour si peu troubler la paix de la province? — Si on rebâtit le Temple, un ramassis de gens réfugiés de partout, s'établira ici, et, vu la proximité des remparts, pourra surprendre la ville...

Une réponse de Truchis et de Dupuis releva un mensonge effronté : « les Protestants sont ici bien plus nombreux qu'on ne le dit » — et nota la grimace hypocrite de la fin :

« Si nous ne sommes que douze ou treize, quelle apparence que nous puissions surprendre une ville de trois à quatre mille habitants, hostile et qui se garde? »

Les Commissaires donnèrent gain de cause aux Réformés et vaquèrent au choix du lieu où le nouveau temple serait placé. Suivit une grave et impudente comédie. Bizet, de la Religion, offrait pour rien un enclos à lui, sis hors les murs, à 70 pas du fossé, vers la porte Inutile d'aujourd'hui... « Impossible d'accepter, la procession des Rogations devrait changer son itinéraire ! Les Chartreux de Seillon venant à Bourg pour se récréer passent par là ! Par là, les pèlerins qui vont à St-Roch ! Les Dominicains sont tout voisins ! Les Augustins de Brou ne sont pas très loin ! Les uns et les autres vraiment entendraient les psaumes de Marot ! L'Église les chante en latin, en français elle ne peut les supporter... On ne saurait donner un crève-cœur pareil à de saintes personnes... »

De chercher une autre place il ne fut plus question. La terre était aux Catholiques : la vendre aux Huguenots pour cet usage eût été péché mortel.

Il faut attendre. Attendre quoi ? Mais que le Conseil du Roi ait statué sur les oppositions. Et on ne bâtit pas en octobre, les chemins sont mauvais, les charrois de matériaux sont impossibles... Richelieu, cependant, en plein hiver, rebâtira sa digue, renversée par l'Océan.

Et le Conseil, le Chapitre, députeront à Paris noble Ramon Descrivieux, pour agir sur le Conseil du Roi. On lui fera une pistole par jour. En voyant l'affaire traîner six mois, on pourrait croire que trouvant l'émolument sortable, il ne la pressait pas. Ce serait calomnieux. L'affaire traîna tant qu'on put craindre au Louvre que La Rochelle fût secourue. Noble Ramon nous revint, ayant gain de

cause, le 20 avril 1628, presque au jour où Louis XIII, sachant à peu près terminée la besogne du Cardinal, revenait lui-même assister à l'agonie de l'héroïque cité.

A Bourg, nous avions pris les devants, et allant un peu bien vite, nous avions donné « commandement à ceulx de la Religion de vuyder la ville ». Ce commandement ne fut pas exécuté alors ; car, en 1639, nous ordonnerons aux Réformés de « tendre leurs maisons » au passage des processions. Et l'existence de la petite communauté à laquelle on interdit son culte est encore mentionnée aux synodes provinciaux d'Is-sur-Thil en 1669 et 1678.

Le gouvernement de la majorité est un fait nécessaire ; il s'impose à bien peu près à toutes les époques, ostensiblement ou non. D'ailleurs, ayant traversé sept révolutions souvent contradictoires, toutes acclamées par la même génération, je ne crois pas à l'infaillibilité du peuple. Ce souverain est sujet à l'erreur, on le trompe et on le mène comme les autres.

De meneurs, il en est de deux sortes. Ceux qu'on voit et qui s'accusent : instruments vaniteux et bruyants ; d'autres : personnages silencieux qu'on ne voit pas... qui ne veulent pas être vus. La responsabilité doit être partagée entre les uns et les autres. Les parts sont parfois difficiles à faire.

Dans le cas particulier, la liberté religieuse décrétée par Henri IV semble ici une impiété. Les anonymes qui nous ont inculqué cette doctrine sont les premiers et principaux coupables ; leurs instruments, l'historien Guichenon, les intendants Harlay, Bouchu, seront des marionnettes dont ils tiendront les fils. Mais enfin, c'est nous qui brûlions les temples hier nuitamment, qui les démolirons demain à la lumière du soleil, et traînerons les Calvinistes relaps sur la claie. C'est nous, peuple de Bresse, qui

abolissons l'Edit de Nantes soixante années avant Louis XIV, dans la mesure où nous le pouvons. Cela est simplement d'évidence.

Accuser le grand roi et ses intendants est d'une vue courte. Accuser la compagnie de Jésus, âme du Catholicisme, c'est mieux voir et plus avant. Mais ce qui est bien évident ici, c'est que nous avons souvent mené nos meneurs. Et ceux-ci pouvaient dire, en souriant, comme on a fait depuis : Nous sommes leurs chefs, il faut bien les suivre...

Revenons. Au milieu de nos « grandes réjouissances » pour la prise de la Rochelle, nous apprîmes que la peste était à nos portes ; nous ne l'avions pas eue depuis 1598. Un vœu que nous fîmes à saint Nicolas, spécialiste comme aussi saint Roch, n'empêcha ni une recrudescence acerbe en 1633, ni une nouvelle invasion en 1639.

Un écrivain calviniste ne se priverait pas de dire que Dieu nous récompensait de notre zèle comme nous le méritions. Mais Mâcon, Lyon sont atteints comme nous. Louis XIII allant, en 1629, forcer le pas de Suse, évite cette dernière ville, va directement de Trévoux passer le Rhône à Montluel. Cet itinéraire royal mit, comme de raison, la Dombes dans la nécessité de s'imposer extraordinairement. Sauf sur le littoral de la Saône, nous n'eûmes pas trop à souffrir de la marche de cette armée qui, en mars 1629, punit le duc de Savoie de sa défection et le força à abandonner ses alliés. A son retour, il est vrai, nous fûmes fort foulés et écrasés.

Les seuls faits à noter de 1629 à 1635 sont :

Une visite du prince de Condé fort onéreuse « dont nos finances furent du tout dispersées ».

Une démarche faite par le conseil et municipe de Bourg

pour obtenir du prince gouverneur de Bourgogne son intervention dans une affaire qui nous tenait fort à cœur, l'établissement d'un collège de jésuites (au lieu d'une simple mission permanente qu'ils avaient ici). Il lui était demandé de « moyenner le brevet et permission » (19 septembre 1634). La chose n'aboutit pas.

Au même temps, toute la province envoyait à Dijon une députation pour obtenir des réparations à nos routes absolument impraticables. Cette demande ne réussit pas mieux que l'autre.

Nous n'eûmes de routes qu'un siècle plus tard, quand nous les fîmes. Nous aurons des Jésuites en 1645, Guichenon aidant; on dira un peu plus loin le mal qu'il y eut et le profit qu'il en tira.

CL. La guerre de 1635, 1re partie. Cornod.

Notre pays a été, en 1814 et 1815, traversé par deux armées, l'une marchant sur Lyon, l'autre lui en disputant l'accès.

Mais la dernière lutte armée où il ait été acteur, à laquelle il ait servi d'enjeu et de théâtre est la guerre de 1635.

Deux cent cinquante années seulement nous en séparent. Cependant, les faits sont les uns totalement oubliés, les autres passés à l'état légendaire. Et nous sommes forcés, pour en retrouver partie, de recourir à des histoires de Franche-Comté, notre ennemie d'alors, moins oublieuse de son passé que la Bresse ne l'est du sien.

Tout effort pour renouer les faits les uns aux autres

montrerait surtout les lacunes qui les séparent ; mieux vaut accuser ces lacunes simplement.

Le Moyen-Age avait confondu la souveraineté et la propriété. Des co-héritiers se partageaient un peuple ; une fille avait en dot une province. C'est pourquoi la Comté de Bourgogne, une des plus françaises provinces de France, était une possession d'Espagne. Et il faut le dire, les Espagnols, ayant respecté ses franchises, y étaient populaires.

Richelieu faisait une guerre sourde à la maison d'Autriche depuis son arrivée au pouvoir ; il rompit avec elle en 1635. Dès l'année précédente, sur notre frontière nord-est, les hostilités étaient commencées entre les populations, si tant est que là elles ne fussent pas permanentes.

Sur les deux versants du crêt du Merle, du crêt de Chalam, du crêt Mathieu qui séparent les deux pays, dans le bassin du Tacon, au nord et devers le Bouchoux, dans le bassin de la Sémine au sud et devers Champfromier, vivaient depuis longtemps de contrebande deux races fort habituées à aller à la picorée aux dépens l'une de l'autre et à escarmoucher à qui mieux mieux. « Ceux de Champfromier étaient conduits par leur maire, nommé Espinassou, et s'appelaient *les Gris*. Ceux du Bouchoux avaient pour chef le vrai héros de cette guerre, le contrebandier-brigand Jean Prost dit Lacuson, ils s'appelaient *les Cuanais*. Lacuson était né près de Lonchaumois, de pauvres gens main-mortables de l'abbé de Saint-Claude. Comment ce fils d'esclaves devint chef de partisans, c'est ce que nous savons le moins. Les commencements des héros sont souvent obscurs. Quoi qu'il en soit, dès 1634, nous trouvons Lacuson en plein exercice de ses redoutables fonc-

tions. Il mène les Cuanais piller Champfromier, brûler le hameau voisin de Monestier et le village de Girondernier. En 1636, il battra encore les Gris au Petit-Pré.

Mais la fortune est changeante. Espinassou prit sa revanche un peu après. Il entra dans la vallée du Bouchoux, y mit tout à feu et à sang. Quand il rencontrait des femmes ayant des bagues aux doigts, il coupait les doigts et en emplissait ses poches. Encore bien que ceci sorte d'un document franc-comtois, il faut le croire, nous le verrons. Plus tard, au Pont-d'Enfer, les Gris victorieux jettent les prisonniers Cuanais dans un gouffre.

Ces succès des Gris viennent-ils de ce que Lacuson avait quitté la montagne et opérait en plaine? C'est en 1636 qu'il surprit Cuiseaux. Cette affaire-ci ne manque pas d'analogie avec la prise de Troie dans l'Iliade, et avec certains hauts-faits de Robin-Hood ou de Rob-Roy. L'aide de camp de Lacuson, Pille-Muguet, s'introduit à Cuiseaux déguisé en capucin, capte la confiance des habitants en disant pis que pendre de son capitaine, se fait remettre les clefs de la ville, l'ouvre une nuit à Lacuson. Ce chef « fit endurer aux habitants toutes les cruautés imaginables, jusqu'à jetter lui-même du haut de la roche de Courban ceux qui ne pouvaient se racheter ». (D. Monnier.)

Dans les stalles de l'église de Cuiseaux, il y a un renard en chaire faisant une homélie à des poules qui l'écoutent dévotement. De la poche du prédicateur on voit sortir les pattes d'une de ses ouailles; il l'a saignée pour sa *collation*, il l'entamera pour son dîner. Ce renard est Lacuson, dit-on à Cuiseaux. Il faudrait chercher dans les manuscrits du grand poème héroï-comique du Moyen-Age, le *Roman de Renard*, si la scène n'y est pas racontée.

Le Revermont est bien voisin de Cuiseaux ; est-ce à cette date que Lacuson le ravagea une première fois ?

Mais je m'attarde trop à des escarmouches qui ne sont pas encore la guerre. Richelieu avait commencé celle-ci en faisant attaquer Dôle par le prince de Condé, dont les milices de Bresse grossirent l'armée. Condé échoua. Les Impériaux arrivèrent au nord sur l'Oise, à l'est sur la Saône. Il fallut bientôt prémunir la Bresse contre l'invasion de l'armée allemande, croate et comtoise, prenant l'offensive sur toutes les frontières de la Comté. On n'y réussit pas. Le Revermont fut envahi par M. de Clinchamp, qui le ravagea, commettant toutes sortes d'excès (Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, IV. 650). Cette incursion de 1636, qu'il ne faut pas confondre avec celle relatée par notre Gacon, postérieure de deux ans, paraît avoir été brusque et brève. Je n'ai pu savoir si Lacuson et sa bande servaient d'éclaireurs aux Impériaux, ni jusqu'où ceux-ci s'avancèrent, ni comment ils furent rejetés chez eux. Les registres municipaux de Bourg offrent ici une lacune inexpliquée et je n'ai guère d'autre ressource.

Les rivalités et haines de village à village, créées par la féodalité et dont nos campagnes ont vécu longtemps, étaient alors attisées par la différence de drapeau, sinon de patrie. Chavannes, au cœur du Revermont, était à l'Espagne et servait là d'étape, de point d'appui, de refuge à toutes les invasions ou incursions. Ses habitants, le 21 décembre 1636, pillèrent et brûlèrent deux ou trois maisons à leurs voisins français de Simandre, tuèrent des femmes, des enfants, fourragèrent dans la métairie de la Chartreuse de Sélignat.

Thianges, Lieutenant général de Bresse, résolut d'en finir avec ce nid de guêpes. Le 1er janvier 1637, il réunit

à Treffort 700 fantassins, dont 400 de nos milices, et 250 cavaliers. Le lendemain, au jour, il alla se loger sur le fossé de Chavannes; après une heure d'escarmouches, il fit abandonner tours et courtines à leurs défenseurs. La porte fut pétardée, le mur escaladé. Les Comtois de la garnison se retirèrent dans une tour du château où ils capitulèrent. Thianges ramena à Bourg une cloche comme trophée, de 60 à 80 prisonniers dont il espérait de grosses rançons et 400 chevaux, ensuite de quoi il se reposa.

Nos voisins voulurent une revanche. M. de Bussolin passa la Bienne avec un millier d'hommes, prit Dortan, quelques châteaux, et s'avança jusqu'à Martignat. Ce qu'il y avait de troupes françaises par là se réunit à Montréal, et menaçait les communications de Bussolin ; celui-ci se retira, non sans avoir brûlé Martignat. Cette entreprise semble n'avoir été qu'une forte reconnaissance tentée sur un point présumé faible ou mal gardé de notre frontière ; elle fut suivie en mars d'un effort plus sérieux.

Le marquis de Conflans, commandant les armées du roi d'Espagne, ramassait à Lons-le-Saunier 2,500 hommes de pied et 1,000 cavaliers, selon la *Gazette de France*; 2,000 hommes en tout, dont 600 de cheval, selon un document comtois. Avec ce petit corps, il prit par Orgelet, Arinthod, suivit l'étroite gorge par laquelle la Valouse descend en courant vers l'Ain. Cornod et Vaugrigneuse, « chasteaux de Bresse éloignés d'une mousquetade l'un de l'autre », sis sur la rive gauche, ferment le bas de la vallée et l'accès du confluent d'où Conflans eût pu à son gré entrer en Bugey ou prendre le Revermont à dos.

Cornod, à 500 mètres de la Valouse, a pour principal ouvrage un donjon de 25 mètres de hauteur, dont les murailles sont épaisses de 2 mètres 75. Vaugrigneuse est

une maison forte sise sur une colline entre Cornod et la rivière. M. de Conflans, le 12 mars, occupa le village de Cornod, s'y retrancha et barricada, et se mit à battre le château. Le sieur de Terzé, placé là par Thianges, essuya quinze volées de canon, se moquant. Conflans, voyant qu'il fallait faire un siège et pensant bien qu'il serait troublé, chargea M. de Bussolin, son fils, de garder avec la cavalerie les deux ponts de la Valouse, l'un en amont, l'autre en aval de Vaugrigneuse.

Cependant, Thianges informé avait, le 12, réuni à Jasseron ce qu'il avait de forces disponibles à Bourg, Treffort et lieux voisins, soit troupes régulières, soit milices, soit volontaires nobles. Ces troupes, « en bon état et bien délibérées », partirent de Jasseron le 13, à deux heures du matin ; à trois heures après midi, elles étaient à demi-lieue des deux châteaux, séparées d'eux et des Comtois par la Valouse.

Thianges, après une reconnaissance préalable, poussa son avant-garde sur un des ponts, vraisemblablement sur celui qui est en amont de Vaugrigneuse et plus rapproché de Cornod. M. de Bussolin, chargé de garder ce pont avec la cavalerie, trouvait le moment bon pour se battre en duel à cheval avec M. de Butavant devant la noblesse comtoise (document comtois). On sépara les deux preux. Mais pendant qu'on s'y employait, l'avant-garde française, « après quelques mousquetades, faisoit lascher pied aux cavaliers ennemis », passait le pont, se mettait en bataille sur la rive gauche ; puis, avertie par le sieur de Vaugrigneuse qui, de sa tour, « découvroit toute la posture des Comtois », enlevait un bois à main gauche, où ceux-ci étaient en embuscade. Ce bois occupé, nous fîmes ferme jusqu'à l'arrivée du gros de Thianges, lequel ne tarda point.

M. de Thianges partagea son monde en trois corps, l'un devant attaquer à main droite, le second à gauche; le troisième devait prendre l'ennemi par derrière, faisant mine de le couper, l'obligeant par ainsi à quitter ses barricades. « Les trois attaques furent faites en même temps. Les nostres donnèrent si vertement que, dès la première salve, ils emportèrent les barricades et se meslèrent l'espée à la main avec les ennemis, lesquels estant ainsi forcés, la cavalerie françoise chargea la comtoise, la contraignit de plier et fuir et la poursuivit jusqu'au lieu d'Arinthod, qui est à une lieue de Cornod. Pendant cette poursuite, nostre infanterie ne cessoit de faire main basse sur celle des ennemis, de laquelle peu s'échappèrent. Et s'enrichirent les nostres de leurs dépouilles, entr'autres de l'équipage, de la vaisselle d'argent et de la cassette de M. de Conflans. Les Comtois ont perdu en cette signalée victoire près de 2,000 hommes, dont 1,200 tués sur la place, nombre noyés en voulant passer la rivière, 400 prisonniers, parmi lesquels tous les principaux de leurs troupes », dont un frère de M. de Butavant, lequel fut mis à mort de sang-froid par les nôtres, selon les documents comtois. La cavalerie ennemie fut ralliée par M. de Saint-Germain, à Arinthod, et nous empêcha de profiter de notre avantage et de marcher sur Orgelet.

C'est ici la dernière journée où une armée bressane ait eu à lutter pour garder notre frontière, nos foyers, notre honneur. Dans nos modestes annales, il n'y en a pas de pareilles, vraiment. Quel cœur son nom remue-t-il encore? Est-ce que nous savons son nom? Où l'aurions-nous appris? De nos historiens, un seul lui consacre une brève mention,— brève, sèche et, de plus, inexacte. C'est Gacon. Il écrit Cormoz pour Cornod, si bien que ses lecteurs doi-

vent aller chercher le glorieux petit champ de bataille a cinq ou six lieues à l'ouest de son emplacement réel. M. de Lateyssonnière reproduit fidèlement, en son abrégé, l'étrange bévue de Gacon. Leur récit écourté de la campagne de 1637 en devient naturellement inintelligible. J'ai dû, pour savoir le nom du lieu où nos pères ont combattu et vaincu, l'aller chercher chez nos voisins du Jura, plus soigneux de leur défaite que nous de notre succès.

La signalée victoire de Cornod fut, du moins, triomphalement contée dans la *Gazette de France*, où le récit qu'on vient de lire est pris presque en entier.

CLI. Guerre de 1635. 2e partie. Incendie de Lons-le-Saunier.

On paya prosaïquement l'exploit de Thianges d'un millier d'écus, peut-être 15,000 francs d'aujourd'hui. Il avait mandé au Palais-Cardinal que, s'il avait eu des forces suffisantes, il aurait pu sans grands obstacles occuper le bailliage d'Aval, c'est-à-dire la partie sud de cette comté de Bourgogne que Richelieu voulait réunir à la Duché et qu'il avait essayé inutilement d'entamer par le nord. Il fut écouté, mais ce fut à un prince du sang qu'on confia la tâche si bien commencée par cet officier de mérite.

Le duc de Longueville, sixième et dernier descendant de Dunois, reçut l'ordre d'envahir la Comté par le sud-ouest avec une vingtaine de mille hommes réunis à Chalon. Le 29 mars, il attaqua Saint-Amour, battit Conflans qui voulut secourir la place, à Maynal ; Saint-Amour capitula le 2 avril. Le duc fit ensuite mine de se porter sur Saint-Claude, s'avança jusqu'à Moirans, qu'il prit et brûla.

Le duc de Lorraine accourait cependant au secours de Conflans. Les Français ne crurent pas devoir l'attendre et repassèrent la frontière.

Mais, en juin, le duc de Saxe-Veymar à nos gages, marchant sur Besançon, MM. de Lorraine et Conflans remontèrent vers le nord. Longueville revint sur le bailliage d'Aval : le 22 juin, il attaqua Courlaoux qui couvre Lons-le-Saunier; le lendemain, après une action meurtrière, la place se rendit. Nous étions le 24 devant la capitale du bailliage d'Aval.

Lons-le-Saunier avait alors 800 familles, 5 à 6 mille habitants. Il était entouré d'une enceinte presque carrée, flanquée de tours, avec chemin de ronde et large et profond fossé alimenté par la Vallière. A l'angle nord-ouest du carré était le château, assez ruiné, mais pouvant tenir encore. Autour, quatre faubourgs populeux, dont deux au nord, un à l'ouest, serrant l'enceinte de trop près.

La ville était mal pourvue de munitions, de vivres, d'argent, de plus ravagée par la peste. Le gouverneur, M. de Raincourt, avait une garnison de 500 fantassins ; en appelant les troupes des environs, il la doubla au plus. Puis il s'occupa de détruire deux faubourgs gênant décidément la défense et facilitant les approches. Leurs habitants rentrèrent dans la ville. Le faubourg Saint-Désiré, formant près du tiers de la ville, fut fermé de retranchements, de fortes palissades et de fossés.

Longueville, arrivant par Montmorot, enleva d'assaut, le 24 au soir, le clos et couvent des Capucins commandant la plaine. Raincourt, en l'évacuant, y mit le feu.

Le 25, au point du jour, les régiments de Normandie et d'Enghien attaquent Saint-Désiré, qui fut défendu jus-

qu'à dix heures ; mais, ses défenseurs étant écrasés, Raincourt ordonna de l'abandonner après l'avoir incendié. Le combat continua quelque temps dans les rues transformées en fournaises. Puis les Comtois se virent acculés à l'enceinte. Ils durent bientôt se mettre à couvert derrière elle. Les nôtres y pénétrèrent en même temps qu'eux, l'incendie aussi.

Sur un autre point reconnu le plus faible, Longueville a mis en batterie du canon qui, de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi, a fait brèche. Le fossé est comblé de fascines. L'escalade suit. De résistance, il n'y en a pas. Raincourt voyant les Français dans la ville, opère sa retraite vers le château.

La ville a été emportée de vive force. Sa mise à sac est de droit. Les vainqueurs y procèdent avec entrain. Le couvent des Cordeliers échappe à l'incendie encore. Les habitants ont porté là « leurs meilleures nippes ». Les principaux de la ville, leurs femmes, leurs filles y ont cherché un refuge. Les soldats y mettent le feu, puis ils pillent, massacrent et violent sans frein. Pas une femme n'échappe à leur bestialité. « Ils les forcent, en présence des maris et des pères, avec des cruautés que les Turcs ne pratiqueroient pas ».

« Pour avoir de l'argent de ceux qu'ils tenoient, leur faisoient avaler, même aux prêtres, de l'huile, de l'urine, de l'eau de fumier, de l'eau chaude et des seaux entiers, puis leur sautoient sur le ventre... Donnoient le frontail aux uns jusqu'à leur faire sortir les yeux de la tête ; chauffoient les pieds et leur grilloient les mains ; attachoient d'autres au cramail (crémaillère), par les pieds et faisoient de la fumée au-dessous ; descendoient les autres dans des puits jusqu'au col ; violoient, tuoient de sang-froid ; les

femmes enceintes, ils les éventroient, etc. ». (Hist. des Capucins de Franche-Comté.)

Raincourt tint huit jours dans le château, puis ayant épuisé ses vivres, composa. Longueville lui accorda les honneurs de la guerre sans difficulté.

Il restait une vilenie à faire, un crime à commettre. Longueville ne s'en priva pas. Le général avait laissé le soldat se faire sa part. Il réclama la sienne. Une part de prince. On ne dit pas une part de lion, le lion ne mangeant pas de cadavre. Le beau-frère du grand Condé demanda à la ville agonisante une rançon de 80,000 livres (400,000 francs). Comme on ne put les lui trouver, il emmena comme otages ce qui restait de bourgeois.

Depuis qu'on sait mieux ce qu'a été le grand règne, beaucoup ont reporté leur admiration sur son devancier. Louis XIII et Richelieu ont bénéficié du décri dans lequel sont tombés Louis XIV et Louvois. Je ne puis partager cet engouement. La tragédie de Lons-le-Saunier, en 1637, me gâte même un peu celle du Cid, qui est de 1636.

Laissons maintenant Longueville occuper, sans se donner grand mal, Saint-Julien et Orgelet, menacer Poligny, se rabattre sur Bletterans, demander à Bourg des ouvriers pour faire les travaux d'approche (Reg. mun. de Bourg), et prendre cette petite place le 31 août. Ayant vu, comme sous Louis-le-Juste et « ce grand Armand », le descendant de Dunois traitait une ville vaincue, nous avons hâte de voir comme ce pendant il en allait dans une ville qui pouvait se croire victorieuse.

CLII. Guerre de 1635. 3e partie. Laouson.

Le gouverneur de Bourgogne, Condé, arrivant à Dijon, Bourg lui députa pour lui demander « heu esgard aux grandes charges souffertes ces années par les passages de gens de guerre, les garnisons continuelles, *la contagion* », que Longueville allât prendre ses quartiers d'hiver ailleurs.

Nous ne sommes pas écoutés ; l'armée victorieuse arrive. De payeur pas. Le soldat sans paie va vouloir vivre sur l'habitant. Le Conseil avance la solde trois mois durant ; en mars sa caisse est à sec. Nous cherchons inutilement à faire quelque emprunt. Il faut en venir à voter un impôt *égal à celui de la taille*...

Cette armée qu'il faut nourrir est décimée par la peste, peu en état de reprendre l'offensive, nous avons une bonne raison de le supposer. A l'époque même où elle nous arrive, nous voyons Bourg se mettre en état de défense comme s'il était à la veille d'un siège. Il restait emprisonné dans sa ceinture d'épais bastions lui ôtant l'air salubre des campagnes ; de fossés, d'étangs lui envoyant en échange les émanations de leurs eaux croupies. Outre les frais de la solde (7 fr. 50 par capitaine, 5 fr. par lieutenant, 50 c. par soldat), nous avons à compléter et mettre en état de défense cette enceinte toujours hors de service quand vient l'heure où elle peut servir. La démolition de la citadelle l'avait laissée ouverte à l'ouest. Je vois cela dans un plan manuscrit, montrant la ville close d'une simple palissade des Tenailles (lieu des exécutions au bout de la rue des Ursules), à la porte de Mâcon. C'est à cette date de 1637 qu'on dut remplacer la palissade par deux courtines

et le demi-bastion Saint-Michel encore debout (en 1868), et couvert d'un magnifique massif de marronniers. Une ordonnance pure et simple du gouverneur de Bourgogne nous frappe d'une avance de 4,000 livres (20,000 francs), pour être employée à solder « les ouvrages demandés par le sieur Gauthier, ingénieur du Roy ». C'est notre part contributive. Mais, deux ans après, la municipalité de Bourg expédiera à Belley plusieurs hommes à cheval, allant demander au receveur des tailles 3,333 livres 6 sols dus par le Bugey « *pour sa part des murailles de Bourg* ». La Bresse dut au moins payer somme égale. La province partageait donc avec nous la charge effroyable dont je n'ai pas dit encore tout le poids.

Le Conseil de ville passe sa vie à délibérer sur les exigences et injonctions du gouverneur. Il faut compléter nos défenses par de nouvelles fortifications ; il faut aussi réparer les anciennes. On avise donc « aux maçonneries à faire aux deux tours de la porte de Lyon, — aux réparations de la tour des Halles, — aux ponts-levis, le bois desquels sera pris au Bois du Roy. — Il faut réparer les parapets des courtines, — palissader le ravelin de la porte de Lyon, — couper encore 1,000 palissades pour le bastion de Bourgneuf, — refaire les corps de garde, etc., etc.

Quant à faire nettoyer la ville pestiférée, on n'y peut vaquer. Les registres municipaux abondent en plaintes contre « les immondices portant préjudice à la santé publique ». Le gouverneur, M. de Choin, réclame au Conseil contre un voisin dont les latrines débordent dans sa rue, envahissent son hôtel. Ni au Conseil, ni ailleurs, il n'y a d'Hercule pour nettoyer ce cloaque et ce lazaret qu'on appelle Bourg.

S'il lui reste du temps, le Conseil le consacre à répondre au Grand prévôt de Bresse, au Procureur de la confrérie du Saint-Sacrement, ces considérables personnages voulant être exonérés des logements militaires. S'il lui reste de l'argent, il l'emploiera à envoyer à M. le Prince « deux douzaines de volailles pour le disposer favorablement » ou à offrir à M. d'Arpajon, maréchal de camp de M. de Longueville « un cadeau de volailles et deux tonneaux du meilleur vin qui se pourra trouver... »

M. de Longueville n'employa pas à refaire son armée moins de neuf mois. Il recommença les hostilités en juin 1638 par une entreprise sur Poligny. Selon les Comtois, il fut battu le 19 juin par le Duc de Lorraine. Cela toutefois ne l'empêcha pas d'attaquer Poligny le 26, de prendre cette ville d'assaut le 29 et de l'incendier.

Après quoi il traita Arbois tout de même. Mais Salins résista, secouru providentiellement, au dire des Comtois, par une pluie diluvienne, qui aurait désemparé notre armée au point qu'elle dut battre en retraite et rentrer fatiguée, mais surtout décimée par la peste.

Le désarroi fut tel que nous ne pûmes en cette même année empêcher une seconde incursion de Clinchamp, de Lacuson dans le Revermont, placée en 1638 par Gacon (dont je ne vois pas trace ailleurs). La situation de la Comté était telle après tout qu'on peut concevoir cette incursion comme le retour offensif et le coup de boutoir dernier d'un sanglier aux abois...

« La famine, troisième fléau de Dieu, tomboit sur la Bourgogne. Le pays estoit ruiné, sans bestail ni semées, les villages abandonnez par horreur des gens d'armes auxquels les paysans ayant pensé résister, il leur en avoit cousté le bruslement de leurs villages, meurtre de leurs

enfants et violement de leurs femmes... Les montagnes, qui n'avoient eu aucune gendarmerie eurent une mortalité de bestail qui est leur fortune... les riches estoient épuisez, les pauvres retirez dans les villes, sans labeur ni employ; on vivoit des herbes des jardins ou des champs. Les charognes estoient recherchées aux voiries... Les chiens et les chats estoient morceaux délicats, puis les rats furent de requise... Enfin on en vint à la chair humaine... les soldats occis servoient de pâture aux autres qui couppoient les parties les plus charnues de leurs corps pour bouillir ou rostir... hors des camps faisoient picorée de chair humaine pour manger... il y eut des meurtres d'enfants faits par leurs mères. La face des villes estoit partout la face de la mort... »

Ceux qui purent émigrer le firent. En juillet 1639, le Conseil expulse de Bourg les nombreux Comtois qui s'y sont réfugiés, notamment un Dominicain et des Visitandines de St-Amour dont le couvent avait été incendié.

En 1639, Richelieu poursuit froidement l'œuvre atroce plus reprochable cent fois que l'exécution de tel ou tel grand seigneur. Ses instruments sont cette fois La Mothe-Houdancourt, successeur de Thianges et de Saxe-Weimar. Après avoir reçu à composition St-Claude et Pontarlier, ils les pillent et les incendient! Girardot de Nozeroy, contemporain suivi en tout ceci, veut que cette année soit « la plus funeste et tragique » que son pays ait eue.

A partir de 1640, plus d'opérations dites régulières. Le Cardinal, renonçant à attaquer en règle Salins, Dôle, Besançon, essaie bravement de les réduire par la faim. Villeroy, commandant à Dijon, reçoit l'ordre de ravager la campagne autour de Dôle et de Salins. Donc, sept régiments et quantité de paysans bourguignons et bressans se mettent à faucher par là les blés en herbe!...

Le gouverneur de Comté, Saint-Martin, solde alors deux partisans, du Saix (de la famille bressane de ce nom, devenue comtoise) et Lacuson, et leur ordonne de « courir en Bresse avec le plus de monde possible et de brusler quelques bourgs et villages considérables... » Ils passèrent la frontière avec deux cents cavaliers et cinq cents hommes de pied, brûlant sans merci.

Sur quoi Richelieu rappela ses faucheurs !...

Les courses, la dévastation continuèrent en 1641. Nous voyons à cette date Lacuson battant les Français à St-Julien, à Beaufort, à Maynal. En ce dernier lieu, il est surpris et cerné avec neuf hommes par cinq cent vingt paysans bressans. Il s'ouvre un passage sanglant à travers cette petite armée, laissant sur le champ de bataille quatre-vingts morts, dit la légende. Chacun de nos dix partisans aurait expédié ses dix hommes. On voit des choses comme cela en vers rauques dans la chanson de Roland et en octaves harmonieuses dans Arioste. En prose, du chiffre légendaire il faut rabattre le zéro.

Au même temps les Gris de Champfromier prennent et brûlent les Bouchoux. Les Boucherans prennent une revanche immédiate dans la combe de Mijoux.

A la fin de 1642, les deux provinces de Bourgogne, lasses de s'entre-dévorer, finirent par où elles auraient dû commencer : elles signèrent un traité de neutralité (Richelieu se mourait).

Ce traité valait jusqu'en 1644. A son expiration, bien que la guerre ne recommençât pas, les populations des frontières reprirent avec enthousiasme leurs habitudes de pillage. On en trouve une preuve piquante dans une lettre de Lacuson (imprimée par M. Vaissière). Le Roi d'Espagne, reconnaissant, a fait Lacuson noble et même fils de noble !

Il est seigneur de village, il a une maison et des gens, etc. Il écrit : « Les garnisons de Bletterans et de Courlaoux ne font que courir et piller contre les traités. Même ce matin, 21 juin 1644, ils ont pris deux hommes dont l'un est mon chasseur et domestique ; deux femmes, dont l'une accouchée depuis trois jours ; quatre bœufs qui m'appartiennent, etc... Je vous prie que je sache si les tresves sont pour nous amuser ?.. Si je fais des parties en France, j'irai plus avant qu'eux... »

« Quel étonnant retour des choses d'ici-bas ? »

Lacuson pillé *chez lui* ! Lacuson se prenant au sérieux. C'est qu'il avait vraiment, pour liquider son passé, obtenu en 1641 des lettres de rémission « pour certains estocades ou arquebusades au moyen desquelles il avoit terminé vie de certains Françoys ;... homicides faicts d'ailleurs généralement en son corps défendant et *cum moderamine inculpatæ tutélæ*... » Ces lettres de rémission « des cas susdicts ou tous aultres desquels il pourroit estre responsable commis par la précipitation ordinaire des soldats » lui avaient « refait une virginité ».

Hélas ! il ne la garda pas bien mieux que la première. Il la commit de tant de façons qu'en 1660, les gens du Parlement de Dôle, à bout de longanimité, l'emprisonnèrent, commençant contre lui une enquête. Il s'en tira. Mais deux documents nous édifient. L'un nous montre les voisins du nouveau gentilhomme « ne scachant plus quel moyen treuver pour se garanthir de ses menasses, voleries ; n'osant sortir de leurs maisons ny entreprendre leur labourage, crainte de perdre le peu qui leur reste de bestail ». Voici quelques vers de l'autre :

« Le vieux loup en sa tanière
Fait engraisser sa sorcière,

Fait enlever nos bestiaux
Et nous met à la misère...
Ses camarades Massiette,
Mulot, Macon et Merlette
Ont dévoré nos moutons
Nos poules et nos cochons... »

Lacuson défendit la cause espagnole lors des deux conquêtes françaises de 1666 et 1674. Après quoi il émigra, cela appert du testament de sa femme du 1er septembre 1677. La dite femme Jeanne Blanc (est-ce la sorcière de la complainte ?), révoque là d'ailleurs un testament antérieur « pour l'acte d'avoir esté *par force et crainte* du dit Sr de Lacuson ! »

En 1679, le bandit alla à Rome demander au Pape la rémission de ses crimes. Il paraît être mort à Milan, où il mangeait le pain de l'Espagne, en 1680. La maison où il est né existe encore.

Finissons vite là-dessus. Sur notre *border*, les picorées, courses et surprises (comme celles de Cuizery, d'Andelot), continuent jusqu'en 1652, 53, 54. A cette date, Montrevel, gouverneur de Bresse, fera garder le Solnan, la Seille, abattre les ponts, et ordonne « à ses subjects (vassaux) de Saint-Estienne de faire ce qui sera à faire pour nettoyer le païs des picoreurs » dont le château d'Andelot reste la bauge.

Nous touchons à la fin de ce règne. On a fait de nos jours, à la politique de Richelieu et de son maître, tels exposés des motifs propres à étonner un peu ce prêtre et ce prince. Ils en avoueraient quelque chose après tout. On blâmera ici Richelieu : 1° d'avoir, *volens nolens*, préparé au moins la destruction de la liberté de conscience ; 2° d'avoir traité la Franche-Comté si française comme Louvois

traitera le Palatinat allemand. Il manquait d'humanité comme ces gens de sa robe, les Inquisiteurs. Et comme eux, il ensauvagea nos mœurs en train de s'adoucir.

Mais, avant d'entamer le Grand-Règne, j'ai à revenir sur les quarante-trois années qui le précèdent : trente-cinq furent des années de paix. Tout assombries qu'elles sont et agitées par la misérable querelle religieuse, elles auront été ici moins mauvaises en somme que les glorieuses années qui vont suivre.

CLIII. Les Académiciens et les Chansonniers. Guichenon. Les Jésuites à Bourg.

Toutes les fois que nos maîtres nous ont laissé trente ans de repos, notre pays s'est mis à produire.

Nous avons eu une première époque littéraire sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche. Nous en avons une deuxième sous le grand Armand. Nous en aurons une troisième (médiocre) à la fin du XVIIIe siècle. Et une dernière, que je n'apprécierai pas, au milieu du XIXe.

Le court règne d'Henri IV nous avait redonné l'ordre. Les vingt-cinq années suivantes nous rendent quelque prospérité matérielle relative. J'en trouve une preuve suffisante. La première année du règne de Louis XIII, le revenu de Bourg est de 2,265 livres, soit le double de ce qu'il était en 1596. Pendant les vingt ans suivants, il monte à 6,086, il triple. Si écorné qu'il soit par nos aumônes aux Capucins et nos secours aux Jésuites ; par l'entrée de M. l'archevêque de Lyon qui s'appelle Alphonse de Richelieu, par l'entrée de M. le prince de Condé et nos

cadeaux aux officiers de sa maison, par nos nombreux procès ; par les épices redues aux conseillers qui les rapportent ; ce revenu suffit à compléter notre système d'égouts. Peut-être, ce travail de canalisation souterraine contribua-t-il à nous garantir de la peste pendant trente ans. Le pont des Halles aussi est de cette époque ; il suppose l'existence du faubourg brûlé en 1557.

Mieux que cela. Nous produisons des hommes peut-être, assurément de beaux esprits. Notre second âge littéraire sera plus brillant que celui du XVIe siècle.

Bachet de Méziriac, le premier éclos, né en 1581, est de cette aristocratie de robe que fondera ici le Présidial, d'une famille lettrée depuis un siècle. On le fit instruire à Milan, chez les Jésuites, qui voulaient le garder. Il leur échappa et alla fréquenter les cours de l'Université de Padoue, si célèbre encore, où Galilée enseignait un peu auparavant, où dans la chaire de philosophie, quarante ans durant, Cremonini lutta contre les Jésuites et l'inquisition, abrité d'eux par le Sénat de Venise. Bachet fut l'un des quatre cents auditeurs de Cremonini, comme au même temps Guy Coquille et Gabriel Naudé. Dans quelle mesure il partagea les opinions d'un tel maître et de tels condisciples, il vaudrait la peine de le rechercher, je n'en ai pas le loisir. Il est bien à croire qu'il fut là « guéri du sot », comme disait l'ami de Naudé, Guy Patin. Toutefois, il débuta en 1615 par des vers dévots. Mais il donna, cinq ans après, une traduction de l'*Arithmétique* de Diophante, goûtée de Fermat, de Descartes, et qui n'a pas été refaite. Puis, le grécisant, qui était aussi latiniste, mit en français les *Métamorphoses* d'Ovide : ses vers ne sont pas bons, mais les notes et commentaires sont encore estimés.

C'était un caractère indépendant que Méziriac ; il s'en-

fuit de Paris quand on parla de le faire précepteur de Louis XIII. C'était un esprit étendu évidemment; solide par un ou deux endroits; de son temps peut-être par le côté frivole. Bien que conseiller au Présidial, ce traducteur d'Ovide faisait jouer chez lui, à Bourg, les *Bergeries* de son ami Racan.

Partout où on lit Molière, on sait au moins le nom de Vaugelas. Celui-ci, né en 1585, était fils d'Antoine Favre, le grand légiste, juge-mage de Bresse et Bugey, président du Sénat de Chambéry, auteur du *Codex fabrianus* cité comme autorité dans tous les pays de droit romain, et peut-être inventeur de ce système de gouvernement appelé chez nos voisins le *Despotisme illustré*. Protégé par son nom, Favre de Vaugelas entra à dix-neuf ans comme page chez Gaston, le frère de Louis XIII. Il suivit son maître en toutes ses fortunes, c'est-à-dire que ce fils du théoricien de l'absolutisme vécut dans l'opposition. A soixante-deux ans seulement il imprima le livre qui, depuis, a régi la langue française. On n'aborde aujourd'hui Vaugelas non plus que Méziriac, mais on sait un peu mieux ce qu'il vaut et on se croit obligé de le saluer au passage.

Faret doit ce qu'il a de notoriété à un vers de Boileau, dicté par les nécessités de la rime et injuste.

Il était né de peu, en 1600. Dixième enfant d'un cordonnier de la rue du Gouvernement, à Bourg, bien doué assurément, instruit peut-être (on ne dit pas comment), il alla jeune à Paris, y fut accueilli par Vaugelas, par Bois-Robert qui lui donna l'oreille du cardinal. Un abrégé de l'histoire romaine d'Eutrope, publié à vingt-deux ans, un livre « *Des vertus nécessaires au prince* », qui suivit deux ans après, lui firent une place dans la littérature d'alors. *L'honneste homme ou l'art de plaire à la Cour*, qu'on

n'eût pas attendu du fils de son père, vint en 1631. Tout cela le poussa plus que ses vers. Risque-t-on de dire ici, sans y avoir bien regardé, que tout cela était d'un habile homme?

J'ai pu lire du moins *l'art de plaire à la Cour.* « Les bons et les mauvais poètes du temps, nous dit-il là, ont fait de moi un bouchon de taverne, tentés par la facilité de la rime ». Et il se défend du vice qu'on lui impute avec un grand accent de prud'hommie assez convaincant. Nos cafés, nos clubs n'étaient pas inventés en 1631 : les plus huppés soupaient au cabaret.

Feuilletez le petit livre. A maint passage que Philinte, le Philinte du *Misanthrope*, a dû goûter et mettre à profit, Faret, vous le sentirez, a dû vivre dans le monde qu'il décrit. Il est entré au Louvre, même « dans la chambre des reines. Dessous ces dais, entre ces balustres », l'adroit flatteur feint d'être enivré. Il ne l'est pas tant. Il a très bien vu, il rappelle à ceux qui fréquentent là que « mesme là, on est gesné par le voisinage des espions de Cour aux oreilles mercenaires ». Pour le compte de qui écoutait-on chez Anne d'Autriche en 1630, l'année de *la Journée des dupes?* Pour M. le Cardinal, assurément, et le passage dut lui déplaire. Mais on le pardonna à Faret quand on lut le mot amer sur les princes, auxquels il n'est pas prudent de laisser voir ce qu'on a de supériorité d'esprit sur eux, l'allusion alla au cœur du grand Armand, j'imagine. Et à quatre ans de là, le sieur Faret sera de l'Académie avant Méziriac et avant Vaugelas, et écrira les statuts du docte corps.

Il méritait son fauteuil, qui est le neuvième. Ni Molière, ni Lafontaine, ni Boileau, ni La Bruyère, si supérieurs à tant d'égards à ce courtisan, n'oseront risquer de ces re-

marques-là. Aucun des quatre ne refera certain portrait de l'ambitieux pris sur le vif, — auquel La Bruyère aurait donné plus de tour et plus de trait assurément, non plus de fonds.

Aucun n'a noté non plus « ce charme, non pareil aux cœurs généreux, que revenant de ce grand monde, on esprouve en cette égalité à vivre avec ses amis, de mesme train... »

Ce livre a été *vécu*, comme nous disons en 1884, comme en 1631 n'eût pas écrit Faret, qui parlait français.

Le français de ce temps, manquant de naturel plutôt, ne manquant pas d'afféterie ; d'une noblesse et d'une élégance cherchées et lassantes... Pélisson, compétent, donne à Faret « l'esprit bien fait, pureté de style et netteté, du génie pour l'éloquence ».

Ce serait pour un Bressan, s'il y en a encore, une chose à faire que de reprendre ces trois figures, de les replacer dans leur cadre et de chercher dans leurs œuvres ce qui leur a valu leur gloire d'un jour, mieux qu'on n'a fait ici.

Si c'est, comme il est à croire, notre vieille école municipale qui a produit ces trois hommes ; Guichenon, qui va la détruire et les Jésuites qu'il va nous amener, ne nous donneront pas l'équivalent précisément.

A côté du groupe quasi illustre dont l'Académie française naissante se recrute sans hésiter, dans une autre classe de cette petite société bressane respirant après les guerres, il éclôt peut-être une autre pléiade, sans nom celle-ci, occupée à une œuvre moins savante, très obscure, très vivace, non encore abolie. Je le présume et dis à mes risques et périls : Les *Chansons populaires de l'Ain*, réunies pour la première fois récemment (par M. Ch. Guillon), sont de ce moment pour la plupart. On les a étudiées ailleurs ; on se borne à les mentionner ici.

A l'état de nature, ce sont les jeunes mâles qui chantent, et ils chantent l'amour. Si vous occupez toute une génération à la guerre, les chants cessent. Cela arrivera sous Napoléon premier, de même sous Louis XIV. Avant d'aborder ce dernier règne, il y a à parler de l'homme qui a préparé ici et construit l'*Instrumentum regni*.

Cela est nécessaire encore pour compléter cette esquisse de notre littérature à ce moment.

Méziriac, Vaugelas, Faret, transplantés à Paris tôt, y prennent racine et greffe, et portent des fruits ou des fleurs où le sol et le soleil natal ne sont plus pour grand'chose. De Guichenon il n'en est pas de même, il a écrit chez nous, pour nous. Il représente malheureusement plus qu'eux la culture intellectuelle de notre pays vers le milieu du siècle (il est de vingt ans plus jeune qu'eux et ses deux histoires sont de 1650 et 1660) ; il a exercé quelque influence chez nous par ces deux histoires, laborieuses sans doute, mais médiocres, et de son aveu, vénales. L'introduction des Jésuites reste son œuvre principale, ayant pesé lourdement sur cinq ou six générations.

Les Guichenon sont de Châtillon-lès-Dombes. Ils étaient calvinistes. Grégoire, père de l'historien, s'établit et maria à Bourg en 1595. Il avait bien mérité de nous comme médecin, pendant les pestes, nous avait même avancé de l'argent (pour médicaments ?). On ne le remboursait pas. Même « on lui donna occasion de se retirer ailleurs ». L'appui du Gouverneur Montmayeur lui fit récupérer ses avances, mais ne put le garantir de « vexations et tracasseries » imputées aux Chanoines de Notre-Dame et ayant sa religion pour cause (Testament de Guichenon). Il se retira à Mâcon où son second fils Samuel naquit en 1607.

Cadet, sans fortune à attendre, Samuel fit de bonnes études, fut avocat en 1625, n'ayant pas dix-huit ans. A

deux ans de là, il fait le voyage d'Italie propre en tout temps à mûrir les enfants précoces. Au retour il abjure le Calvinisme. Son parent Collet nous dit comme il expliquait sa conversion. Il avait eu là-bas une vision, celle du Stigmatisé d'Assise et ne pouvait pas ne pas correspondre à une grâce si particulière et si convaincante. Il trouva bon d'abjurer entre les mains d'Alphonse de Richelieu, cardinal, grand-aumônier de la Couronne, commandeur du Saint-Esprit, archevêque de Lyon, et par-dessus tout, frère aîné d'Armand de Richelieu, maître de la France.

Le néophyte de vingt ans, entrant dans le giron de l'Église d'une façon si glorieuse, fut tout de suite nommé lieutenant de juge au Comté de Châtillon. Cette position était peut-être difficile à un nouveau converti, dans un pays où ses ci-devant coreligionnaires étaient nombreux. Il vint se fixer à Bourg. Là, il épousa, vers 1635, une riche veuve, Isabeau Huret. Puis, le ciel le comblant de ses faveurs, en secondes noces Anne Pouillet, fille du Châtelain de Bourg. Tout souriait au néophyte de notre archevêque. Bourg, si peu hospitalier pour son père, l'élut, lui résident d'hier, en 1639, l'un de ses syndics.

Une si rapide fortune n'était pas due uniquement au mérite du futur historien, non encore démontré. Ne faut-il pas l'attribuer à la bienveillance un peu partiale d'une ville ardemment catholique pour le nouveau converti? Celui-ci acheva-t-il de capter cette bienveillance en prenant certains engagements? Je laisse le lecteur y réfléchir et viens à la première affaire proposée et conduite par le syndic Guichenon. Le Conseil des Soixante saisi, la renvoya à l'Assemblée généralissime où notre jeune magistrat la défendit. C'était la prise de possession par les Jésuites du Collège municipal de Bourg.

Quarante-cinq ans en deçà, Henri IV avait chassé les

Jésuites de France en faisant peser sur eux une grave accusation. Puis il les avait rappelés en leur interdisant de fonder de nouveaux collèges et d'acquérir des biens-fonds sans l'autorisation royale. Nonobstant, la Société avait, dès 1611, triplé le nombre de ses maisons. En 1623 et 1624, elle avait été chargée par la ville de Bourg de nous doter d'un collège. Mais il y avait eu « quelque difficulté », à savoir le refus de la permission royale.

En 1639, il survint un autre *remora* assez inattendu. Les Dominicains demandèrent qu'on leur confiât le collège promis aux Jésuites par Guichenon. Le conflit entre les deux corporations puissantes, ayant chacune dans le sein de l'orthodoxie, une tendance distincte, une théologie originale, une pratique particulière, restait flagrant. On se disputait les confessionnaux, autant vaut dire le présent; et les Collèges, autant vaut dire l'avenir...

La Compagnie de Jésus eut gain de cause. L'Assemblée généralissime de 1639, composée des clercs, de la noblesse, des magistrats, du Conseil de ville, de tous les notables bourgeois et manants, remercia les Dominicains et autorisa les Syndics à traiter avec les Jésuites. On leur donnerait le logement et 1,500 livres (7,500 fr. d'aujourd'hui). Le Prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, promit son appui auprès du Roi pour l'obtention de la permission indispensable.

A un an de là, rien n'étant fait, Guichenon allait à Lyon où Louis XIII passait, solliciter; le Recteur des Jésuites de Lyon devait intervenir et faire intervenir ses amis.

Notre Syndic fit au Roi et au Cardinal deux belles harangues. C'était maladroit. Louis XIII accusait les longs discours d'avoir fait blanchir ses cheveux. De plus, ce prince venait conférer à Grenoble avec sa sœur Christine, régente de Savoie, menacée de déchéance par ses beaux-frères qui révoquaient en doute la légitimité de son fils.

La fille d'Henri IV appelait son frère à son secours. Celui-ci allait accorder son assistance armée à cette sœur belle, capable, mais galante et dévote à la fois, à la condition expresse qu'elle disgracierait et emprisonnerait son confesseur, le jésuite Monod, accusé de conduire secrètement le parti espagnol à Turin. A Bourg, bonnes gens que nous étions, nous n'avions rien flairé de tout cela et prenions mal notre temps, on le voit de reste. Guichenon en fut pour ses deux harangues et la ville pour les frais de son voyage. Les Jésuites attendirent.

La France passa, presque immédiatement, en 1643, des rudes serres de Richelieu aux mains charmantes de son ennemie, cette Espagnole « qui ne refusait rien à personne » (Mme de Motteville).

On se remit en instance. Même sous le régime nouveau il fallut toute une année pour amener l'affaire à bien. Il fallut Rocroy. Rocroy faisait les Condé, rampants sous Richelieu, chefs d'une cabale puissante. Le Prince, allié de la Rochelle naguères, passait aux Jésuites. Guichenon alla plaider pour ceux-ci à Dijon.

Enfin « le Roy en son Conseil, (la Reyne régente sa mère présente), permit aux habitants de Bourg de mettre en possession du Collège de la dicte ville les dicts Pères Jésuites pour enseigner la jeunesse à perpétuité ».

La municipalité de Bourg, au reçu de la pièce officielle signée de Louis XIV, âgé de six ans, et datée du 19 mars 1640, adressa ses remercîments au Prince de Condé.

Les Jésuites remercieront Guichenon. Bourg leur donnait l'ancien Collège, une place devant, trois maisons bordant icelle, 2,100 livres (10,500 livres), annuellement. Moyennant quoi les Pères s'engagent « à ne rien faire contre le bien de la Ville, ses privilèges, *ses revenus* ». Un bon billet qu'on nous donna là.

Anticipons pour finir avec Guichenon. Ayant achevé de s'enrichir par un troisième mariage, il se mit à écrire. Ses livres lui créèrent de nouveaux titres à la faveur des puissants. Le pénitent du Père Lachaise et la pénitente du Père Monod, Louis XIV et Christine de Savoie, le comblèrent. Il fut pensionné, anobli, décoré, il mourut en 1666, le mieux renté des écrivains de son temps, et fut inhumé chez les Dominicains de Bourg qui ne lui gardaient pas rancune.

Pour son histoire de Bresse, Guichenon est accusé de vénalité, il déclare lui-même avoir reçu de l'argent des familles introduites par lui dans son nobiliaire : cela est, dit-on, excusé par les habitudes de son temps. Excusera-t-on aussi ce syndic de Bourg d'avoir sciemment négligé tels documents dont nos archives municipales regorgent, cela par esprit de parti, ou par servilisme, ou par ces deux malhonnêtes motifs ?

Pour son histoire de Savoie il a mérité deux critiques : la plus grave est de l'historien des Vaudois qui l'accuse d'avoir pallié ou caché les affreux traitements infligés par le gouvernement de Turin à ces aînés de la Réforme : la plus maligne est du cardinal Gerdil disant de ce gros livre « que personne ne l'a lu tout entier ».

Il a le style lourd et terne de l'école en laquelle il a été nourri, l'hypocrisie niaise et écœurante de celle à laquelle il s'est rallié. Il représente très bien le courant d'idées de cette époque ; elle va au catholicisme ultramontain et à la monarchie absolue avec le même emportement, foulant aux pieds avec dureté toutes les résistances, et les écrasant finalement pour généreuses qu'elles soient.

(*A suivre.*) JARRIN.

CHAMBRE D'ÉTUDIANT

Parfois, durant les soirs d'hiver longs et frileux
Où la tempête hurle au dehors déchainée,
Je m'oublie à rêver près de ma cheminée :
Mon esprit fait la chasse aux songes blonds ou bleus.

La folle du logis, loin du monde entrainée,
Chevauche la Chimère, et son vol merveilleux
S'égare aux cieux cléments des pays fabuleux,
Féeriques, et trop hauts pour notre destinée.

O visions, espoirs, bonheurs où l'on s'endort
Et se berce !... — Soudain, voilà que tout s'efface...
Brusquement, je retombe à terre, seul en face

De mon feu qui s'éteint, et, — malice du sort, —
Du visage hideux d'une tête de mort
Qui me nargue et me fait sa lugubre grimace !...

VIEUX FAUNE

C'était, sous Louis Quinze, un bijou, ce château
Qu'éleva, pour cacher ses amours et ses frasques,
Dans la calme vallée, à l'abri des bourrasques,
Un des fringants marquis qu'aimait peindre Watteau.

Les lierres enlacés et les vignes fantasques
Le couvrent maintenant de leur triste manteau ;
Sur le lac solitaire il n'est plus de bateau,
Plus de jets d'eau chantant dans le marbre des vasques !...

Il est désert, le parc aux retraits clandestins,
Où vous dansiez sur l'herbe, en Bergères vêtues,
Marquises Pompadour qui narguiez les destins.

Et toi, seul demeuré des anciennes statues,
Faune, pour réveiller les rires des festins
A souffler dans ta flûte en vain tu t'évertues !...

Antoine BARBIER.

LA RESTAURATION

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

L'INVASION. — LES COURS PRÉVOTALES

(1814-1815-1816.)

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

A. — Extraits du registre municipal de la ville de Bourg relatifs au passage du comte d'Artois (22 et 23 octobre 1814).

1° ORDRE DANS LEQUEL LE CORTÈGE IRA A LA RENCONTRE DE S. A. R. MONSIEUR

Aussitôt que le son des cloches et les décharges d'artillerie annonceront l'approche de S. A. R. les Membres des autorités, les fonctionnaires et les officiers en retraite ou à demi-solde sont priés de se rendre dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour de là aller à la rencontre de *Monsieur*.

Le cortège, escorté par un détachement de la Garde nationale, se mettra en marche pour arriver en dehors de l'Arc de triomphe établi sur la route de Brou.

Les jeunes demoiselles qui doivent offrir des fleurs au Prince se rendront au même signal des cloches au Palais de S. A. R.

Lorsque la voiture de *Monsieur* approchera à environ cinquante pas de l'Arc de triomphe, Monsieur le Maire se présentera à la portière tenant une bassine sur laquelle sera placée la clef de la ville, il priera S. A. R. de vouloir bien la recevoir.

Attendu que la clef qu'offrira Monsieur le Maire contient une mécanique qui doit faire retentir l'air chéri de *Vive Henry quatre*, le cortège et les habitants qui se trouveront à la rencontre du Prince

sont invités à garder le plus profond silence jusqu'à ce que S. A. ait pu entendre les deux répétitions de l'air dont les sons sortiront de la clef.

Lorsque cet air sera fini, Monsieur le Maire donnera le signal aux assistants en criant : *Vive le Roi! Vive Monsieur! Vivent les Bourbons!*

Les décharges d'artillerie seront suspendues pendant que Monsieur le Maire présentera la clef au Prince ; elles seront reprises au premier cri de *Vive le Roi!* qui sera prononcé par Monsieur le Maire.

A Bourg le 21 octobre 1814.

Le Maire,

CHOSSAT DE SAINT-SULPICE.

2° ARRIVÉE DE S. A. R. MONSIEUR

Nous avons enfin joui du bonheur si désiré de posséder dans nos murs S. A. R. *Monsieur* frère du *Roi*. La Garde d'honneur de Bourg commandée par M. de Bachet, l'attendait à plusieurs lieues de la ville.

Depuis plusieurs jours l'espérance de voir bientôt le frère de notre *Bon Roi*, remplissait tous les cœurs et toutes les pensées ; du plus riche jusqu'au plus pauvre, chacun n'était occupé que des préparatifs qui doivent exprimer l'allégresse publique ; la ville entière, parée pour la plus belle fête, offrait partout une physionomie animée et brillante.

Dès le matin, tous les habitants avaient quitté leurs maisons, pour se porter en foule vers les avenues par où devait passer *Monsieur* ; l'affluence croissait à tout moment par le concours des populations voisines qu'un même sentiment attirait.

Des galeries placées en avant de l'Arc de triomphe élevé à l'entrée de la ville, étaient couvertes de dames, etc., etc.

A quatre heures, des acclamations vives, prolongées, le son des cloches, des décharges d'artillerie, ont annoncé l'arrivée du Prince, les autorités, les administrations, les fonctionnaires avaient été à sa rencontre.

Monsieur le Maire à la tête du Conseil municipal a eu l'honneur de le recevoir à l'Arc de triomphe élevé dans le faubourg Saint-Nicolas, et en le complimentant, lui présenta une clef en vermeil dans laquelle une mécanique ingénieuse, fit entendre l'air de *Vive*

Henry quatre à son Altesse qui daigna accepter cette clef pour la présenter au Roi son frère.

Le peuple a dételé les chevaux de la calèche découverte où son A. R. venait de monter et l'a voulu conduire lui-même à la préfecture où *Monsieur* a été descendre.

Jamais de transports plus vifs, plus unanimes, jamais de spectacle plus touchant; c'était vraiment une entrée triomphale, mais le triomphe était celui du sentiment et du bonheur.

Deux rangs de jeunes demoiselles de dix à douze ans, unies l'une à l'autre par des guirlandes, bordaient les escaliers de la préfecture, jusqu'à l'entrée de l'appartement de S. A. R.

Mademoiselle Camille Chossat de Saint-Sulpice, fille du Maire, lui a adressé les vers suivants :

Sous un ciel orageux, dans des jours de douleurs
Pour nous a commencé l'aurore de la vie.
Hélas! loin des Bourbons en vain coulaient nos pleurs
L'espérance avec eux semblait être bannie.
Que de fois, au récit de leurs nobles vertus,
Nous avons en secret, par des vœux assidus,
De ces Princes chéris invoqué la présence!
Que de fois, accusant un siècle rigoureux,
Nous avons regretté celui de nos ayeux,
Qui, paisibles, vivaient sous leur douce puissance.
Ce bonheur pour jamais semblait fuir à nos yeux
Lorsque le Ciel enfin, par un nouveau prodige,
Du Lys, Royale fleur, a relevé la tige.
Nos cœurs, que flétrissait l'effroi de l'avenir,
Aujourd'hui ranimés, palpitent d'allégresse.
Faveur inespérée! Immortel souvenir!
D'*Artois* vient combler notre ivresse;
Nous pouvons contempler ses traits,
Ses traits révélateurs d'une auguste naissance,
Mais où l'aménité, par ses plus doux attraits,
Tempère à nos regards l'éclat de la puissance.
C'est un fils de *Henry*, c'est le *Prince Français*.
Ah! s'il daigne avec indulgence
Entendre nos accents, sourire à notre amour,
Nos maux sont oubliés, et c'est d'un si beau jour
Que pour nous désormais datera l'existence.

Avant et après son dîner, *Monsieur* a reçu les autorités religieuses, civiles, militaires, les administrations, les fonctionnaires, les députations des arrondissements, des villes, des cantons, de la Société d'agriculture, de celle de médecine, du collège, du corps des avocats, de celui des notaires, les sœurs de charité, etc., etc.

S. A. R. a répondu ou adressé à toutes ces députations des paroles également remarquables par cette grâce qui la distingue, par cette éloquence de l'âme qui est particulière à l'auguste famille des *Bourbons*.

Monsieur a assisté immédiatement après à un bal qu'il avait daigné accepter. Il a eu lieu à la salle de spectacle, préparée et élégamment ornée pour cela. Sa plus belle parure était formée par cinq à six cents dames de la ville ou du département. Plusieurs d'entre elles vêtues en Bressanes ont, par des chants analogues, célébré le retour des Bourbons, le Reigne du meilleur des Rois, le voyage du meilleur des Princes; les danses ont ensuite commencé et se sont prolongées jusqu'au jour.

Monsieur s'était retiré peu d'instants avant minuit.

S. A. R. avait daigné se rendre au Bal à pied, et en a voulu sortir de même, pour être davantage au milieu des habitants si empressés, si heureux de jouir de sa présence! Des danses avaient été sur plusieurs points préparées pour le peuple, et jamais elles ne furent plus animées.

Toutes les rues, tous les quartiers de la ville, sans en excepter les plus ignorés, les plus éloignés du passage de S. A. R., étaient pavoisés, décorés, ornés de guirlandes, d'illuminations variées, d'inscriptions, d'emblèmes; à toutes les fenêtres pendaient des drapeaux blancs; le quartier dit de Bourgneuf, habité par la classe du peuple la moins aisée, s'était surtout distingué par ses préparatifs.

Monsieur en a été informé et a voulu y passer le lendemain en se rendant à la messe, rien ne pourrait exprimer la joie inattendue qu'en ont éprouvée tous les habitants de ce quartier; ils n'ont cessé de s'y livrer, de la manifester pendant le reste de la journée et pendant toute la nuit qui a suivi le départ du Prince, et par des danses et par des chants.

S. A. R. a entendu la messe à l'Eglise de Brou, située à quelque distance de la ville. Cette église, bâtie par les souverains de la

maison de Savoie, dont ce pays a dépendu jusqu'en 1601, est un des plus beaux monuments d'architecture gothique qu'il y ait en France, et peut-être le plus élégant ; la Révolution l'avait ravie à l'exercice du culte, et elle n'était plus conservée que comme monument des arts.

La rendre à la religion a paru digne du frère de *Louis*. Tout avait été préparé pour cela, et la bénédiction faite d'avance.

L'inscription suivante, gravée en lettres d'or sur une table de marbre noir, avait été incrustée dans les murs, près de l'autel, à droite de la place où s'est mis *Monsieur*.

D. O. M.

ÆDEM HANC SACRAM. — MARGARITA DE BOURBON. — VOVIT 1480. — PHILIBERTUS DUX SABAT DICE UXORI. — MANDAVIT 1504. — MARGARITA EX AUSTRIA. — PERFECIT..... 1511. — IMPIETAS TER PERVERSA. — EX AUGURAVIT..... 1793. — RELIGIO GAUDENS. — CONSECRAVIT..... 1814. — FAVENTE DEÔ. — LUDOVICO XVIII REGNANTE. — ADSTANTE CARLO PHILIPO DE BOURBON. — MONSIEUR, FRATRE REGIS, UT MANEAT IN ÆTERNUM. — SANCTA. — DIE 23 OCTOBRIS ANNI 1814.

Parmi les nombreuses allégories et inscriptions qui décoraient à Bourg, les édifices publics et particuliers, on a remarqué les suivantes :

En face de l'hôtel de la préfecture était placé un grand transparent qui représentait un édifice battu par l'orage ; du sein de ses ruines s'élevait majestueusement une touffe de Lys ; tout se ranimait autour d'elle.

On lisait au-dessus les quatre vers qui suivent :

Le destin contre nous cesse d'être irrité,
Les lys ont refleuri sur leur tige immortelle ;
Ils annoncent des Dieux l'auguste volonté.
De Gloire et de Bonheur c'est une ère nouvelle.

Un autre transparent placé devant le cercle littéraire représentait Louis XVI et Saint-Louis dans les cieux ; sous leurs pieds le soleil chassant les nuages, avec ces mots écrits autour : « *Il dissipe les météores malfaisants* ; et plus bas : *Nuper, nunc, semper*.



A la salle de spectacle, à la droite de l'estrade élevée pour le Prince :

Henry dont la mémoire est chère
Nous adopta pour ses enfants ;
Bressans ! En ces beaux jours vous retrouvez un père
Dans chacun de ses descendants.

A la gauche :

De sa présence auguste et paternelle
Monsieur daigne embellir ces lieux ;
Pourquoi faut-il qu'une fête si belle
Soit si voisine des adieux !

Nous avons déjà dit quelle allégresse vive et inattendue *Monsieur* avait excitée dans le quartier de Bourgneuf, en daignant y passer pour aller à l'Eglise de Brou.

Cette rue, qui en mémoire d'un si heureux événement a sollicité et obtenu l'honneur d'être désormais appelée *Rue Bourbon*, avait aussi des allégories, de nombreuses inscriptions, et si la pureté de la langue n'était pas toujours observée dans ces dernières, du moins le sentiment s'y montrait-il tout entier, on en jugera par ce qui suit :

Vive à jamais les Bourbons,
Nos fils sont dans nos maisons.

C'est dans ce style qui en vaut bien un autre, et qu'on doit préférer à tous dans une telle circonstance, qu'ont été improvisés, par un des bons habitants de ce quartier, des couplets qu'ils ont chantés toute la nuit.

Aux platitudes du compte-rendu officiel, opposons le cri d'indignation d'un enfant à peine âgé de onze ans en 1814, Edgar Quinet (*Histoire de mes idées*, page 102).

« Nous arrivâmes précisément à Bourg le jour où le comte d'Artois y faisait son entrée. Je fus ébahi de voir que des hommes s'attelaient à sa voiture, à la place des chevaux. Cet ébahissement devint de l'indignation, de la fureur, de la rage, de l'imprécation,

quand de toutes parts éclatèrent à mes oreilles les cris frénétiques de *Vive d'Artois* ! Et les chapeaux étaient couverts de cette eocarde blanche qui, sans que je susse pourquoi, m'était si odieuse... Quel bouleversement dans ma pauvre cervelle ! Au premier moment, je ne songeais, pour me venger, qu'à renier ma terre natale, puisqu'elle se reniait elle-même ».

B. — L'on sait avec quelle désinvolture le Sénat français, dans les plus graves circonstances, se plut à se donner les plus étonnantes contradictions, brûlant ce qu'il avait adoré, adorant ce qu'il avait brûlé et n'ayant qu'une seule préoccupation : savoir d'où venait le vent pour pouvoir ramper à coup sûr au pied du maître du lendemain. Les exemples de versatilité qu'il donna ne furent pas perdus pour les autorités du département de l'Ain : nous nous contenterons, pour le prouver, de deux emprunts faits, l'un au registre municipal de Bourg, l'autre à la collection du *Journal de l'Ain*, la presse devant compter parmi les autorités, et non les moins effectives.

1° EXTRAIT DES DOLÉANCES ADRESSÉES AU PRINCE DE HESSE-HOMBOURG PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DE LA VILLE DE BOURG, LE 4 AVRIL 1814.

Le département de l'Ain a été frappé de réquisitions de tout genre ; ce n'est qu'un pays agricole, et il a été obligé de se procurer à prix d'argent tous les objets requis qui ne font point partie de ses productions. Il est sans commerce, il est pauvre. Une moitié du département de l'Ain est hérissée de montagnes arides, de forêts étendues, de rochers escarpés ; le cultivateur y trouve à peine par son travail sa subsistance. De l'autre moitié, une partie couverte de marais et de terrains incultes produit quelques avoines, mais peu de fourrage ; elle a été épuisée par des livraisons équivalentes à près de 500,000 mesures d'avoine par le séjour prolongé et par le passage multiplié des troupes.

S'il était possible de mettre sous vos yeux, Monseigneur, l'état des consommations qui ont été livrées dans le département tant par réqui

sition qu'autrement, vous seriez convaincu qu'il ne nous reste qu'à pleurer sur notre dénument absolu et sur l'incertitude de notre propre existence.

A ce lamentable exposé d'une situation trop réelle va succéder, huit jours plus tard (le 12 avril) un bruyant chant d'allégresse. C'est qu'il s'agit de s'attirer les bonnes grâces d'un gouvernement nouveau !

Le Maire, les Adjoints et le Conseil municipal de la ville de Bourg, réunis à l'hôtel de la Mairie,

Considérant que les *changements survenus dans le gouvernement français présagent le bonheur de tous les citoyens* et la paix la plus durable.

Que, dans des circonstances aussi heureuses, le premier besoin des magistrats est de rendre publics les sentiments dont ils sont pénétrés.

Arrêtent que l'Adresse dont la teneur suit sera publiée solennellement dans tous les quartiers de la ville :

Habitants de la ville de Bourg !

Des événements mémorables élèvent aujourd'hui nos idées. L'éclat des lys, ombragé pendant quelques lustres, reprend son antique splendeur. La magnanime générosité des puissances alliées nous conserve notre rang national et nous permet enfin d'exhaler les affections de notre cœur. Un gouvernement provisoire, protégé par leurs forces, vous a fait une Constitution... La justice rentre dans son temple inviolable ; le citoyen paisible pourra s'endormir sans crainte et se réveiller avec espoir ; le père aura le droit de disposer de ses enfants, et la mère tendre ne les verra plus désormais arrachés de ses bras. L'Europe ne sera plus qu'une famille unie par les affections d'une mutuelle amitié, d'une considération réciproque, etc., etc.

Le *Journal de l'Ain*, dans une phraséologie moins filandreuse, est peut-être plus net encore. Le 18 juin 1815, il publie cet appel aux habitants du département de l'Ain :

La patrie en deuil vous verra-t-elle encore sous une flétrissante domination ? Non, non, vous êtes Français, vous ne connaissez pas

de maître, vos cités seront libres, le sol que vous foulez ne sera point foulé par des barbares.

Et, juste un mois plus tard, le 19 juillet :

M. le feld-maréchal baron de Frimont, général en chef des armées autrichiennes d'Italie, est dans nos murs depuis samedi soir avec son quartier général. *Il est probable que notre cité sera honorée de sa présence pendant quelques jours.*

C. — La citation qui suit est extraite d'un article du *Journal de l'Ain* du 27 décembre 1815. L'auteur, qui n'est autre que Thomas Riboud, représentant feuillant du département de l'Ain à la Législative de 1791 et député bonapartiste sous l'Empire, y apprécie à sa manière les jugements rendus par les tribunaux du temps dont il est parlé dans le chapitre VIII de cette histoire.

« Ce jugement produira une leçon utile aux méchants que l'ineffable bonté du Roi n'a pu toucher. Si des cœurs ingrats méconnaissent ses magnanimes vertus, ils comprendront au moins que le châtiment finit par atteindre le crime. Sous un Roi juste autant que clément l'innocence respire en paix, et les efforts des hommes pervers ne servent qu'à les précipiter de chûte en chûte. D'ailleurs la Providence n'existe pas en vain ; cette Providence qu'ils osent insulter permet quelquefois qu'ils jouissent de triomphes passagers ; mais elle ne les perd pas de vue, et elle a promis un avenir terrible à ceux qui auraient refusé de se repentir. Songeons-y bien. Le seul malheur véritable qui puisse arriver à un Français est de ne pas aimer plus que soi-même notre excellent Roi qui est la plus parfaite image de Dieu. La France ne cessera point d'être digne d'envie, parce qu'elle aura toujours les Bourbons. Ces princes, faits pour être adorés, possèdent des richesses préférables à l'or, c'est à-dire les vertus les plus généreuses, le noble courage et la piété de leurs ancêtres. La France n'a jamais reçu plus d'illustration que de ceux d'entre ses souverains qui, dans de grands revers de fortune, ont laissé voir à découvert toute la beauté de leur âme. Saint-Louis, Charles V, le roi Jean, François Ier et Henri IV sont l'objet de la

vénération des peuples. Leur gloire est immortelle parce qu'elle est fondée sur la sagesse et la loyauté et que leur valeur était sans tache, tandis que de farouches conquérants n'ont laissé dans l'histoire que des souvenirs odieux. Digne frère du martyr, digne successeur de tant de bons princes, Louis XVIII a été, comme eux, livré à de cruelles infortunes. Puisse notre amour pour lui changer en bien des maux si prolongés et rendre la suite de son règne heureuse et paisible ! Cherchons surtout à lui plaire par la pratique des vertus. Nous n'aurons rien à désirer dès que nous aimerons sincèrement Dieu et le Roi ».

Décembre 1815. RIBOUD.

D. — Les extraits suivants sont tirés d'un travail récemment paru dans le volume consacré à l'inauguration de la statue d'Edgar Quinet à Bourg : *La jeunesse d'Edgar Quinet*, par M. Jarrin. Ils achèvent de donner une idée complète de la vie intérieure et des mœurs politiques pendant la Restauration. C'est la déposition d'un témoin.

« Au lendemain des dures journées de 1814, dit M. Jarrin, commença par toute la France, dans tous les foyers, une lutte que j'ai connue, car elle a duré dix ans : il n'en est rien dit dans les livres d'histoire; cependant les révolutions futures devaient en sortir. Partout, et du château plus ou moins féodal, retrouvant ses fanfares, au foyer du bourgeois humilié et inquiet, à celui du paysan reparlant à ses enfants de la dîme et de la corvée, partout les femmes étaient ardemment déclarées, sinon pour le régime qui commençait, du moins contre celui qui venait de finir. Elles détestaient toutes également, furieusement, celui qui si longtemps avait envoyé leurs enfants, leurs fiancés, leurs époux à la boucherie, celui qui avait mis le Pape en prison, plus encore celui qui avait divorcé ! Elles étaient irréconciliables.

Entre autres moyens de propagande anti-bonapartiste, il y en avait deux dont il ne reste trace nulle part. Les livres de prières, les missels étaient illustrés des scèces tragiques du Temple. En regard du texte de la Passion, on voyait le Roi disant adieu à sa famille éplorée. La place de la Révolution remplaçait le Golgotha ; l'abbé

Edgeworth y invitait du geste et de la voix le « fils de Saint Louis à monter au Ciel ». Je les vois encore, ces livres, vêtus d'or et de maroquin, y ayant appris à lire. Où ils n'arrivaient pas arrivaient les toiles de coton anglaises, imprimées en rouge et couvertes de la biographie de l'aventurier Corse. Ici, une chaise cassée à la main, il chassait des Tuileries Joséphine effarée. Là, il arrachait à Pie VII la signature du Concordat de Fontainebleau en frappant les genoux du vieillard à coups de pincettes... Petits enfants, nos *bonnes* ne nous effrayaient plus de Barbe-bleue, et il n'y avait plus d'autre ogre pour elles et pour nous que celui de l'île d'Elbe, puis bientôt que celui de Sainte-Hélène, enfermé là-bas par le Roi dans une cage de fer, plié en deux, le menton aux genoux, rongeant de ses dents, faute d'autre chair humaine, ses mains sanglantes... »

Les hommes, les pères pensaient tout autrement.

« Plus tard, la ville natale de Quinet voyait défiler dans ses rues tendues de blanc une de ces processions comme on n'en revoit pas depuis 1830. Sous les drapeaux fleurdelysés appendus aux fenêtres passaient la Députation et la Préfecture, fleurdelysées aussi, puis la Mairie, ceinte d'écharpes blanches, entourée de ses hallebardes gothiques reléguées au Musée aujourd'hui ; puis, en robes, ces magistrats naguère assis sur les bancs de la Cour prévôtale ; puis, derrière la banière rouge du Sacré-Cœur, ce qui restait d'émigrés, poudrés à blanc et le cierge à la main. Au milieu de la troupe brodée, un missionnaire dont le nom est dans l'histoire du XIXe siècle de Gervinus, le Père Guyon, la tête haute, la mine altière, entonna un chant étrange, inattendu, connu à coup sûr et qui fit rissonner les robes noires et les habits fleurdelysés :

> La Religion nous appelle,
> Sachons vaincre... sachons périr...
> Un chrétien doit, etc., etc.

Dans le silence profond qui suivit, on entendit monter une autre voix grêle, maladive, semblant sortir des toits. Elle reprit l'air de Méhul en lui restituant les paroles pour lesquelles il a été fait :

> La Victoire en chantant, etc.
> La République nous appelle, etc etc.

Cette voix était celle d'un infirme, alité et passant pour idiot. Il y avait là à une fenêtre un enfant, celui-là même qui apprenait à lire dans le livre d'heures royaliste dont il a été parlé plus haut. Il se sentit ému de ce chant et se retournant, vit derrière lui un soldat de 1792, marquant la mesure en silence, des larmes dans les yeux. L'enfant demanda à ce soldat, qui était son père, ce que c'était que la République. Son père mit son doigt sur ses lèvres d'abord, — puis répondit : « Je te dirai celà quand la procession aura passé. »

Voilà comment les enfants de ce temps ont dû deviner peu à peu l'histoire, et pourquoi ils la savaient mal.

E. — L'art populaire fournit parfois à l'histoire des ressources imprévues. Il est précieux surtout en ce qu'il conserve avec une rare fidélité les traits de mœurs et de caractère qui avaient échappé au chroniqueur. Voici une chanson qui, à défaut de mérite littéraire, ne nous a pas paru indigne d'être publiée ici à titre de document. Elle ne se trouve dans aucun des recueils publiés jusqu'à ce jour. Nous voudrions y pouvoir joindre la musique, d'une rondeur et d'une jovialité toute villageoise. Le premier couplet, indiquant la date relativement récente de la composition, prouve que si les souvenirs de l'invasion étaient restés vivaces, le temps avait adouci l'âpreté des rancunes, celles-ci n'ayant pas pu tenir devant la bonne humeur traditionnelle de nos paysans bressans.

LA CHANSON DES AUTRICHIENS

Coumére, vin me va ce ti cha ;
Ze vu te conto ne chaca.
Neutron gachon nous a écrit
Qui se bative en Étali,
Avouai ces ladrou d'Autrichiens :
On dit que ye de vra gourmain.

Commère, viens me voir ce soir : - je veux te conter quelque chose. - Notre garçon nous a écrit - qu'il se battait en Italie, - avec ces voleurs d'Autrichiens; - on dit que ce sont de vrais gourmands !

I nous écrit que tie que l'in pacho
L'in tout minzia, tout avalo :
L'in bin minzia tui leu poule
A pi leu jouë san leu frecache :
Si venivon dedin neutron Veria,
I minzeron tui neutreu cailla.

— Peuvra coumére, teu bin vra va ?
Vous me féte tout dressi lou pa,
Quin vous parlo de ces mondou tie
Quemin i chon gourmain de poule!
Ma qu'ai na che brâva couvo de poulatons,
Min laisseront-i bin po ion ?

— Mon compére Denis m'a chouvin raconto
Quemin ces diablou chont avarmo.
L'in bin minzia tui yo nerin,
Le quatrou çiẹvre pi lou bouquin.
Che la cavala fusse po aprés pouleno,
I l'aron bin encoure avalo.

Lou premi co qui chon venu à Veria,
L'in tout voulô, l'in tout pellia.
L'in pris meu cabeu, meu choular,
Meu boune de né pi mon çemezar.
Che qu'a lou mai fôçia neutron Jouzé,
Cé que l'in minzia chon pelieré.

— Coumére, vous devo bin vous fôçie
Quin vous êtes vio ces Iadrou tie
Prenien leu pelieré, leu devinti :
E na que cin que vous fasse plaisi.
— Che ze n'ava tenu lou bouçon de neutron Jean,
I velion prindro ce qui ave dedan.

Il nous écrit que, là où ils ont passé, - ils ont tout mangé, tout avalé : - ils ont bien mangé tous les poulets - et puis les œufs sans les fricasser : — s'ils venaient dans notre Viriat, - ils mangeraient tous nos *caillats !*

— Pauvre commère, est-çe bien vrai ? - Vous me faites tout dresser les cheveux, - quand vous parlez de ces gens-là, - combien ils sont gourmands de poulets ! - Moi qui ai une si belle couvée de poussins, - ne m'en laisseront-ils bien pas un?

— Mon compère Denis m'a souvent raconté - combien ces diables sont affamés. - Ils ont mangé tous ses cochons, - les quatre chèvres, puis le bouc. - Si la ument n'avait été en train de faire son poulain, - ils l'auraient bien encore avalée.

La première fois qu'ils sont venus à Viriat, - ils ont tout volé, ils ont tout pillé. - Ils ont pris mes sabots, mes souliers, - mon bonnet de nuit et puis mon sarreau. - Ce qui a le plus fâché notre Joseph, - c'est qu'ils ont mangé son tablier de peau.

— Commère, vous deviez bien vous fâcher - quand vous avez vu tous ces voleurs - prenant les *pelieré* (tabliers de peau), les *devanti* (tabliers de soie) : - il n'y a que ça qui vous faisait plaisir. - — Si je n'avais tenu le gousset de notre Jean, - ils voulaient prendre ce qu'il y avait dedans.

Il y a bien encore deux autres couplets, ceux dans lesquels il est parlé de ravages d'un autre genre, dont les cœurs féminins auraient ressenti les atteintes. Mais là, le chansonnier bressan a laissé trop libre cours à sa verve satirique ; son *mot de la fin* a soulevé de légitimes protestations : il ne doit pas recevoir la sanction de l'histoire.

F. — Voici les sources auxquelles il a été recouru pour la rédaction du présent travail :

Registre municipal de la ville de Bourg. — Dossier du procès Savarin (au Tribunal de Bourg). — Le *Journal de l'Ain* (1815-1816). — La *Quotidienne*. — Le *Journal politique et littéraire du département de Rhône*. — L'*Histoire de mes idées*, par Edgard Quinet. — L'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par Thiers. — L'*Histoire des deux Restaurations*, par de Vaulabelle. — Le *Voyage des frères Bacheville en Orient*, par A. Bacheville. — Le *Fareinisme*, par M. Jarrin. — *La Jeunesse d'Edgar Quinet*, par le même. — L'*Histoire de Gex*, par Brossard. — L'*Histoire de Nantua*, par M. Debombourg. — Les *Vallées du Bugey*, par le baron Raverat. — La biographie du général Dessaix, par M. Revilliod, etc., etc.

En outre, nous avons recueilli les renseignements oraux qu'ont bien voulu nous transmettre, notamment, MM. Bonnet, sénateur ; Tondu, député ; Jarrin, président des Sociétés d'Émulation et de Géographie de l'Ain ; Perroud, recteur de la Faculté de Toulouse, etc. Les documents qu'ils ont pu nous fournir en évoquant des souvenirs et des traditions recueillis de la bouche de leurs aînés ou de leurs ascendants immédiats, et dont on ne saurait contester l'authenticité, nous ont été tout particulièrement précieux.

Un illustre historien, Henri Martin, s'était intéressé à ce travail : il avait promis une préface. La mort l'a surpris avant qu'il ait pu mettre sa promesse à exécution. Qu'au moins un souvenir respectueux lui soit conservé ici.

La mort a fauché partout. Elle a pris aussi celui qui avait conçu l'idée et entrepris l'exécution de l'ouvrage que l'on publie aujourd'hui. Mais le résultat de ses recherches et de ses travaux ne devait pas être abandonné. L'héritage en a été accepté par qui de droit.

PATOIS

DE LA COMMUNE DE JUJURIEUX (BAS-BUGEY)

VOYELLES PROTONIQUES

S'il n'y a qu'une voyelle avant la tonique elle subsiste en général : *amâ* (amare), *veni* (venire), *vezin* (vicinum), *kemon* (communem), *peni* (punire).

Si le mot contient plusieurs syllabes avant la syllabe accentuée, les voyelles précédant médiatement la tonique persistent en roman ; quant à celle qui la précède immédiatement, tantôt elle demeure, tantôt elle disparait sans laisser de traces.

Quelle est la loi qui préside au maintien ou au rejet de cette protonique ? La règle formulée, il y a quelques années, par M. Brachet et d'après laquelle la protonique restait quand elle était longue et tombait si elle était brève, cette règle comporte un si grand nombre d'exceptions qu'elle a dû être abandonnée. M. A. Darmesteter, dans son très intéressant travail sur la protonique non initiale, non en position, a démontré d'une façon irréfutable que c'était dans la qualité non dans la quantité qu'il fallait chercher l'explication des traitements divers subis par la voyelle précédant immédiatement la syllabe accentuée. Suivant lui, le sort de la protonique en français tout comme celui de l'atone finale, repose sur le timbre de la voyelle non sur sa durée. « L'accent tonique, ajoute le savant romaniste, divise le mot en deux moitiés et les voyelles finales de ces deux moitiés sont soumises à des lois de même nature. » (1) En d'autres termes, de même que l'*a* est la seule voyelle qui persiste régulièrement après

(1) Arsène Darmesteter, *La protonique non initiale, non en position*, Romania, année 1876, p. 140.

la tonique, de même aussi c'est des voyelles immédiatement protoniques la seule qui se perpétue d'ordinaire en roman.

Cette règle fondamentale n'est pas sans comporter d'assez nombreuses exceptions, dues soit à la présence de certains groupes qui réclament une voyelle d'appui, soit à l'action analogique de la conjugaison le plus usuelle sur la dérivation des autres conjugaisons, soit enfin à l'influence de mots de même forme, lorsque la protonique des premiers se trouve être la voyelle accentuée des seconds. Pour la dégager de ce fouillis de faits en apparence contradictoires, M. Darmesteter a eu à sa disposition les matériaux innombrables que lui offraient nos anciens auteurs. Essayer de faire pour un patois obscur et sans efflorescence littéraire, ce qu'il a fait pour des langues qui ont laissé à toutes les époques des monuments variés de leur passage, ce serait s'exposer à poursuivre, à travers mille obstacles, un but impossible à atteindre. Aussi négligerons-nous dans l'étude des protoniques, la protonique non initiale, non entravée.

A PROTONIQUE

Il persiste et se nasalise devant *n* suivie d'une autre consonne : *amâ* (amare), *artua* (artuculum), *avâr* (avarum), *granyé* (granarium), *sarment* (sarmentum), *avanxé* (abantiare), *çanson* (cantionem). L'yod engendré par les gutturales *c* et *g* transforme l'*a* protonique en *e* : *açeta* (adcaptare), *çemin* (caminum), *çevó* (caballum), *çevrotâ* (mettre bas, en parlant de la chèvre).

L'entrave a protégé la voyelle latine dans : *çarzon*, *çatanyé* (castanearium).

Mais pourquoi l'*a* a-t-il persisté dans *çanâ* (canalem, chanée) ? Dans l'ordre d'idées opposé, on ne s'explique pas mieux l'affaiblissement de l'*a* en *e* dans : *renolye* (ranaculam), et *mezè* (manducare).

A suivi d'un yod ou d'une gutturale devient *é* : *afétyé* (ad factare, balayer), *abéxé* (ad bassiare), *intreléxé* (interlaqueare*), *polélyé* (poulailler), *bréxa* (bracchiatam, brassée), *menéxé* (minatiare), *tréxé* (tractiare).

Al est devenu *ó* après avoir passé par *au* : *xóta* (saltare), *çósson* (calceonem), *çódiére* (caldariam).

Al a permuté en *ar* dans *çarfa* (caldiare), *armanya* fr almanach).

Fait anomal : a a produit *i* dans *trénye* (araneam).

E PROTONIQUE

E libre subsiste sous la forme de *e : veni* (venire), *teni* (tenere), *kreva* (crepare), *zenua* (genuculum), *deva* (debere), *redrèxé, refràdi, éperayé* (ex petrariare*, enlever les pierres des prés au printemps), *pend* (pectinare, fr peigner).

E entravé devient *è : persena* (personam), *prèzé* (prœdicare), *pèsa* (pensare, fr peser), *persi* (petrocelinum), *pèçé* (peccare).

Il a été traité comme *e* entravé dans *fèvré* (februarium), *Pentèkoutè* (Pentecostas*).

Devant *n* suivi d'une voyelle, il se nasalise : *pennibló* (pœna-ibilem).

Devant *s* suivie d'une autre consonne il a pris le son de *e* fermé (*é*) : *péçé* (pers(i)carium), *fétâ* (festare).

De même dans *éreta* (heritare), où l'*e* muet s'entend à peine.

Suivi d'un *r*, *e* permute fréquemment en *a : sarpen* (serpentem), *Barnâ* (Bernardum), *marça* (mercatum), *remacyé* (remercediare), *resara* (reserare), *tarena* (terrinam), *tarasse* (terratiam), *zarna* (germinare), *pardona, parxé* (fr percer).

Zalou (zelosum), est un exemple de permutation de *e* en *a* commun à notre patois et au français. Les patois de la Suisse Romande le présentent aussi. En provençal au contraire l'*e* originaire a subsisté.

Mis en contact avec la voyelle suivante par la chute de la consonne intermédiaire, l'*e* s'est consonnantisé en yod : *nyon* (nec unum), *pyeu* (peduculum) — (Cfr. *nyèla* de nebulam).

I PROTONIQUE

Libre ou entravé il permute en *e* : *felâ* (filare), *déveza* (divisare), *veré* (virare), *vezin* (vicinum), *avezâ* (ad-visare), *menâ* (minare), *ever* (hibernum), *felyeu* (filiolum), *velazo* (vi(l)laticum), *erxé* (hirpiciare), *opetâ* (hospitalem), *pejé* (pistare), *senyé* (signare), *afeçé* (ad-figicare).

Quand la première consonne de l'entrave est une nasale, l'*i* persiste sous sa forme latine : *intrâ* (intrare), *linxeu* (linteolum, f• drap), *singlyâ* (singularem), *keminxé* (cum-initiare).

I entravé est devenu *è* dans *sècé* (siccare).

Libre, il s'est changé en *é* à l'initiale dans *émaze* (imaginem), *déveza* (divisare).

L'*i* latin entravé s'est élargi en *a* devant *r*, après avoir passé par *è* : *sarclyé* (circulare, f• cercler), *sarvazo* (silvaticum).

Faits anomaux : L'*i* s'est changé en *à* dans *pàsson* (piscionem).

Ouvernâ (f• hiverner) suppose une forme *hubernare*.

O PROTONIQUE

Libre il devient généralement *e : keverta* (copertam), *kemon* (communem), *kemanda* (co(m)mendare), *meri* (morire*), *petèka* (apothecam), *kelyi* (colligere), *kesin* (co(n)sobrinum), *selua* (soluculum*), *prevon* (profundum), *tyeâ* (totare f• tuer), *nyeâ* (nodare).

De même dans les mots suivants, où par suite de la métathèse de l'*r*, il a été traité comme libre : *fremazo* (formaticum), *dremi* (dormire), *krebèlye* (corbiculam), *fremi* (formicum*).

L'*o* originaire a persisté pur dans : *pozâ* (posare), *kolâ* (colare), *forâ* (foderare), *plorâ* (plorare), *rojè* (rosarium), *oblyè* (oblitare), *zoyé* (jocare), *moneya* (monetam).

Dans *Bartolomyé* (Bartholomeum) et *zarboniére* (talponariam*), constatons la persistance de l'*o* immédiatement protonique, due suivant toute probabilité pour *Bartolomyé* à l'impossibilité de prononcer le groupe *l m* et pour *zarbonière* au souvenir du primitif *zarbon* (f• taupe).

Entravé l'*o* protonique se maintient pur en patois ou se nasalise devant *n* : *kotâ* (costare), *portâ* (portare), *ékorçé* (excorticare), *korti* (cohortilem), *konflâ* (conflare), *montrâ* (monstrare), *montanye* (montaneam), *rinkontra* (re-in-contrare).

Ol devient *eu, u : seudâ* (solidare, f[s] souder), *seudâ* (solidatum, f[s] soldat) ; — *kuçé* (collocare), *akuçé*.

Ol a persisté dans *Bartolomyé* (Bartoloméum).

L'*l* est tombée dans : *menié* (molinarium), *kopâ* (colaphare).

Oa s'est contracté en *a* dans : *kalya* (coagulatum), *kaçè* (coactare).

Dans *relozo* (horologium), il y a eu aphérèse de la première syllabe latine au profit de l'article. On a dû dire d'abord l'*orelozo* puis *lo relozo*. C'est le fait contraire de celui qui s'est produit dans le français *lierre* (illam hœderam), où l'article est venu s'agglutiner au substantif.

Faits anomaux : L'*o* est devenu anormalement *u* dans *kruzâ* (c(o)rrosare*) (1). L'*o* entravé a permuté en *e* puis en *a* dans : *sarti* = *serti* = sortire.

U PROTONIQUE

Libre il se change régulièrement en *e : femâ* (fumare), *sefri* (sufferrire*), *neri* (nutrire), *akotemi* (adcostumare), *peni* (punire), *merélye* (muraleam), *prezé* (purgare, prugare), *s'inremâ* (f[s] s'enrhumer), *kyera* (curatum, f[s] curé), *pleva* (pluere), *reban* (f[s] ruban).

Dans auscultare, sulphurare et cultellum, l'*l* s'est apocopée et l'on a eu : *aketâ, seprâ, ketyô*.

Dans remutare l'*e* provenant de l'*u* latin s'étant trouvé en contact direct avec la tonique par suite de la chute normale de la dentale médiale, a été absorbé par l'*a* accentué et l'on a eu la forme *remâ*.

U entravé devient *o : boclya* (bucculatum), *aboçé* (adbuccare), *aboçon* (sur le nez), *gotâ* (gustare), *anonœé* (adnuntiare), *pormon* (pulmonem), *sopâ* (allem. suppe... f[s] souper), *doblâ* (duplum-are).

Libre mais suivi d'une labiale *(p. b. v. m.)* l'*u* permute également en *o* : *kova* (cubare), *fromen* (frumentum).

U a persisté avec la sonorité de l'*u* celtique dans : *buzé* (bullicare, f[s] bouger), *muton* (multonem).

Ul a donné *eu* dans *adeuci* (ad-dulcire*).

(1) Dans la basse latinité on disait déjà *crosum* pour *corrosum*.

U + yod a produit *oà : boàsson* (buxonem*, f* buisson), *kroàjé* (cruciare), *poàjé* (puteare).

Fait isolé : Fugire est devenu *fouir*. Le verbe *goeulâ* a été formé sur le substantif *goeula* (gulam).

DIPHTONGUES PROTONIQUES

Æ et Œ sont traités de même que l'*e* simple.

AU. Cette diphtongue a été soumise à des traitements divers que nous nous bornerons à énumérer.

Au = o : ozâ (osare), *frôdâ* (fraudare), *orèlye* (auriculam).

Au = eu : Leuren (Laurentium).

Au = e : Meri (Mauritium).

Avi = i : ijó (avicellum).

CONSONNES

Elles se divisent en *continues* et en *explosives*. Les premières peuvent se faire entendre sans le secours d'aucune voyelle d'appui : elles se subdivisent en spirantes, nasales et liquides :

Spirantes : j, z, s, h.
Nasales : m, n.
Liquides : l, r.

Les explosives, au contraire, ne produisent un son qu'unies à des voyelles. En voici l'énumération :

	Fortes.	Douces.
Gutturales :	c, q.	g.
Dentales :	t.	d.
Labiales :	p, f.	b, v.

La phonétique distingue les consonnes en simples, doubles et combinées. Dans ces dernières, on fait entrer non-seulement les combinaisons de deux ou plusieurs consonnes existant déjà en latin, mais encore celles qu'a produites en roman, la chute d'une voyelle originaire : *capit(u)lum, as(i)num*.

Le traitement des consonnes varie suivant la place qu'elles

occupent dans le mot : de là une autre distinction en consonnes initiales, médiales, c'est-à-dire placées entre deux voyelles et finales.

Les consonnes latines à leur passage dans les langues romanes ont été soumises à un certain nombre de règles générales, que nous rappellerons brièvement ici, pour n'avoir pas à y revenir dans le cours de cette étude.

Et d'abord, leur prononciation s'est adoucie graduellement : le *p* d'apiculam, par exemple, a permuté en la douce correspondante *v* : *avelye*.

Les consonnes redoublées sont traitées comme simples. Lorsque deux explosives sont consécutives soit en latin, soit en roman, la première disparaît et la seconde se comporte comme si elle était initiale.

Si par la chute d'une voyelle latine, trois consonnes se trouvent réunies en roman et que celle du milieu soit une explosive (*t, d, c, p, b, f*), cette dernière tombe, sauf lorsqu'elle est placée entre deux liquides ou entre une nasale et une liquide. C'est ce qui a lieu notamment pour *ctn* : *pect' nare*, bug. *penâ* ; *ptm* : *sept'mana*, bug. *semanna* ; *ndc* : *mand'care*, bug. *mezé* ; *nct* : *sanctum*, bug. *sain* ; *mpt* : *comp'tum*, bug. *kontyo* ; *rbc* : *berb'carius*, bug. *berzè ; dfc : nid'f'care*, bug. *neçé*. Mais : *perdrè, pendrè, abro* (arborem), *devendrè* (diem Veneris).

R entre deux consonnes persiste de même et force la consonne précédente à s'adoucir ou à tomber : *fabr'care*, bug. *forzé* (= *faurzé* = *favr'care*).

Après la tonique, les consonnes simples tombent d'ordinaire : *blâ* (ablatum), *çantâ* (cantare) ; mais *rosa* (rosam), *bena* (bonam), *églyàse* (ecclesiam) ; *bravo* (bravum). Les groupes de consonnes disparaissent aussi d'habitude, sauf lorsqu'ils précèdent la voyelle *a* ou bien que c'est une liquide ou une gutturale qui forme le second élément du groupe : *sorda* (surdam), *linga* (linguam), *criblo* (cribrum), *livro* (librum), *atro* (alterum), *vendrè* (vendere), *puzo* (pollicem), *sôzo* (salicem). De même aussi : *kontyo, vevo* (vidvum).

Si l'on fait abstraction de la semi-voyelle *r* qui termine quelques mots : *ever, fer, for* (furnum), etc., et de l'*n* qui en nasalisant la voyelle précédente a perdu sa nature propre, il n'existe aucun mot patois se terminant par une consonne.

H

Cette consonne a disparu sans laisser de traces : *omo* (homo), *ire* (hedera).

J

Initial, il permute en *z* : *zezo* (judicem) *zoyé* (jocare), *dezou* (diem Jovis), *zonno* (juvenem), *zuindrè* (jungere).

J OU Y PRÉCÉDÉ D'UNE CONSONNE

Le traitement de cette semi-consonne varie avec la consonne qui la précède.

L J = *ly* (l mouillée) : *felye* (filiam), *fôlye* (foliam). *murélye* (muraleam), *kelyi* (colligere), *molyé* (molliare *), *lyé* (ligare), *défolyé* (de foliare *).

R J = *ry* : *keryeu* (curiosum). A la métatonique, ainsi que nous l'avons vu en traitant des finales *arium, ariam*, l'yod est attiré par la syllabe accentuée, ce qui ne l'empêche pas d'exercer son influence sur l'*a* atone qu'il transforme en *e* : *cerijé* (cerasarium), *sorxère, berzére.*

L'*r* a engendré un yod dans : *ryon* (rotundum), *ryondi* (rontundire *).

V J = *vy* : *vyolèta* (violetam), *vyanda* (viv(a)nda), *vyolè* (violetum), *vyeu* (vidutum), *vyó* (vitulum).

Dans *via* (viam), le patois a rejeté l'accent sur la voyelle finale.

A la médiale *vy* a permuté en *z* : *lezé* (leviarium), *kaze* (caveam), *sôze* (salviam).

SJ se résoud en *s* sifflant (*z* f*) : *méson* (mensionem), *églyàse* (ecclesiam), *okâsion* (occasionem). *Ssj* a pris le son de *x* dans : *béxé* (bassiare). *Sj* a permuté en *j* dans *tàjé* (tensiare *).

N J = *ny* (*n* mouillée, franc. et ital. *gn, montagne, compagna*) : *senyé* (signare = sinyare *), *kenyé* (cuneare), *inpenyé* (in-pugnare), *venyo* (venio), *tenyo* (teneo), *çatanyé* (castanearium) et *nyèla* (ne(b)ùlam).

La mouillure de l'*n* par l'yod n'a pas empêché l'infection de l'*a* atone : *irénye* (araneam), *montanye* (montaneam).

La palatale s'est consonantisée dans les mots qui suivent : *sonzé* (somniare), *lyinzo* (lineum), *étranzé* (extranearium), *granze* (graneam), *jen* (nec entem *, *ital.* niente).

Dans *nyeu* (nodum) l'yod est de formation romane. De même dans *nyouva* (novam) (Cerdon).

M J persiste pur : *vindenmyé* (vindemiare), *myèla* (me(d)ulam).

D J = *z*: *zor* (diurnum), *orzo* (ordeum), *klyoujo* (claudio*, je clos).

Le *d* est tombé sans laisser de traces, dans : *zoyeu* (gaudiosum), *intremi* (inter medium). Il y a eu régression de l'yod dans *myé zo* (medium diurnum, ital. *mezzo giorno*).

D J a persisté dans la forme *dyablo* tirée du latin lithurgique diabolum, et dans *dyominne* (diem dominicam).

T J permute en *c* sifflant ou *s* dure dans : *reçèce* (riccatiam), *lacé* (lacti(c)ellum), *piéce* (petiam), *tèrace* (terratiam), *nièce* (neptiam), *çanson* (cantionem).

Suivi de *a* tonique, le groupe *ty* a donné *x*: *çèxé* (captiare), *keminxé* (cum-initiare), *drèxé* (directiare), *menèxé* (minatiare), *rinxé, perxé*. De même linteolum est devenu *linxeu* (drap).

T J s'est réduit à *j* dans: *poàjé* (puteare), *kroàjé, prèjé* (pretiare). L'yod a persisté après avoir transformé la dentale forte en sifflante : *gracyeu* (gratiosum), *ancyen* (antianum*), *atencyon* (attentionem), *kócion* (cautionem).

T J s'est prolongé en roman avec sa sonorité latine dans: *bétye* (bestiam), *tyèla* (te(g)ùlam). Mais *crustionem* placé dans les mêmes conditions phoniques a donné *greton;* par contre computum a donné *kontyo.*

C J = *c* sifflant ou *s* dure (*ss*) : *çóce* (calceam), *çósson* (calceonem), *masson* (f* maçon), *palyasson* (paleaceonem). Le *c* a disparu dans *glyè* (glaciem).

G J = *z*: *relózo* (horologium).

B J = *z*: *çanzé* (cambiare), *inraza* (in-rabiatum), *rozo* (rubeum). Lorsque l'hiatus a été produit en roman par la chute d'une consonne latine, *bj* subsiste : *byé* (betulum).

F J subsiste: *fioula* (phialam), *fya* (fidare).

P J = *ç*: *proço* (propium) et les dérivés *aproçé, reproçé.*

P J a passé à l'interdentale douce dans : *sazo* (sapium).

L

Pour tout ce qui concerne le traitement des combinaisons *al, el, il, ol, ul,* nous renvoyons à ce que nous en avons dit à la phonétique des voyelles.

En général *l* initiale ou médiale persiste pure : *lacé* (lacticellum), *linga* (linguam), *livro* (librum), *kolona* (columnam), *çandàla* (candelam), *myèla* (medullam), *éçèla* (scalam), *vela* (villam), *pala* (palam), *luen* (longé), *selua* (soluculum), *lanna* (lanam).

Les permutations de L en la liquide correspondante R ne sont point rares dans notre patois : *sarvazo* (silvaticum), *pormon* (pulmonem), *porpa* (pulpam, viande désossée), et à Varey, *recorta* (récolte). Les formes du démonstratif: *rli*, *rlo*, *rla* proviennent-elles du passage de *l* à *r* devant *l*? On aurait alors eu la série illum illùm = *el lo* = *erlo* = *rlo* ?

La chute de *l* finale est de règle : *byé* (betulum), *avri* (aprilem), *animâ* (animalem), *çevó* (caballum), *korti* (cohortilem).

Le mouillement de *l* simple ou géminée est fréquent soit à l'initiale, soit à la médiale : *valya* (valere), *volya* (volere), *lyena* (lunam), *lyenètè* (lunettes), *lyaivra* (leporam), *lyevèta* (petit traîneau), *lyima* (lima), *lyimâ* (limare), *lyimon* (limon de charrette, *orig. incon.*), *lya* (lectum), *lyare* (legere), *lyeu* (illorum fr *leur*), *grelyó* (grelot, *orig. inc.*), *ly amè* (ille amat). (1)

L compliquée. — Dans la combinaison *cl* (*kl*) le *c* a engendré un yod qui est venu mouiller l'*l* : *klyoçe* (cloccam), *klyoçé* (cloccarium), *sarclyo* (circulum), *klyourè* (claudere), *kliou* (clausum), *meraclyo* (miraculum), *éklyardi* (dérivé de clarum), *éklyatâ* (v. h. allem. skleizan, fr éclater), *onclyo* (avunculum). La forte a passé à la douce dans *églyàse* (ecclesiam), *sèglya* (secalem). Là où la gutturale latine subsiste, l'action de l'yod engendrée par elle s'est bornée à mouiller l'*l* ; l'a tonique ou atone n'a point été infecté : *méclyâ*, *raclyâ* (rasiculare), *sarclyâ* (sarculare), *boclya* (bucculam) *séglya* (secalem).

La gutturale est tombée après s'être résolue en yod : *Lyódo* (Claudium), *botèlye* (butticulum), *avelye* (apiculam(, *orelye* (auriculam), *renolye* (ranaculam), *eulye* (acuculam), *travalyé*

(1) Ce mouillement de l'*l* initiale, à peu près inconnu du français et du provençal, est général en catalan : ainsi *llanta*, *llengna*, *llibre*, etc., et fréquent en roumanche : *glimma* (lima), *glinna* (luna), etc. (Cfr. Diez, *Gram. des lang. rom*, I, 190). Le valaisan ne semble pas le connaître : *valâi* (valere), *lena*, *lemon*, *lenète*, non plus que le savoyard qui a les formes : *lena*, *linma* (lime).

(trabaculare), *trolyé* (torculare), *solyé* (suculare), *folyé* (foliculare), *grapelyé* (grapiculare*). On remarquera que dans ce cas l'yod a produit sur l'*a* son effet habituel d'adoucissement en *e*.

G L présente des phénomènes phonétiques du même ordre que ceux que nous venons de constater à propos du groupe C L : *étranglyâ* (strangulare), *glyan* (glandem), *onglio* (ungulum*), *glyénâ* (glenare). La gutturale a disparu dans : *vèlyé* (vigilare), *kalyé* (coagulare), Dans *glyé* (glaciem) c'est à l'yod postonique qu'est due l'infection de la voyelle accentuée.

Si l'on fait abstraction de la forme *Lyôdo* à côté de laquelle on trouve du reste la forme *Glôdo* (Claudum), il est à remarquer que la gutturale est tombée au milieu des mots lorsqu'elle suivait immédiatement une voyelle, mais qu'elle a persisté au contraire à l'initiale et à la médiale toutes les fois qu'elle était précédée d'une consonne. (1)

P L demeure pur : *plèyé* (plicare), *plema* (plumam), *planta* (plantam), *planna* (planam), *plen* (plenum), *plorâ* (plorare). La forte a passé à la douce correspondante dans : *doblo* (duplum).

B L persiste de même : *penniblo* (pœnabilem), *trâbla* (tabulam), *blâ* (ablatum), *trenblo* (tremulum*), *sabla* (sabulam).

F L se maintient sous sa forme latine : *flâma* (flammam), *conflâ* (conflare), *soflâ* (sufflare), *flori* (florire).

L'*l* a disparu de même qu'en français dans *fàblo* (flebilem).

T L. Ce groupe se confond avec le groupe *cl*, on disait déjà dans le latin classique *veclum* pour *vetulum* : *inrolyé* (inrotulare).

R

L'*r* persiste d'ordinaire : *berzé* (vervecarium), *korti* (cohor-

(1) La mouillure de l'*l* dans les groupes romans *cl*, *gl* n'est pas particulière au patois bugiste : on la retrouve dans le dialecte de Metz où l'on dit *glioure* (gloriam), dans celui de Normandie qui a *cliocher* (clocher), *encliume* (enclume) et *gliand* (gland); — dans le dialecte savoyard : *cliâ* (clef), *gliais* (glas funèbre), *cliâr* (clair), *cliôsse* (cloche); dans le patois bressan : *meroclio* (miracle), *demonioclio* (démoniaque), *clioce* (cloche), (*Noël de Bourg* publié par Phil. Le Duc dans son édition des *Noëls Bressans*, Bourg, 1845, p. 22, 23, 24), et dans le patois de Saint-Genis-les-Ollières (Rhône) : *clyochi* (cloche), *cliochi* (clocher), *sarclyô* (sarcler), *çarclyo* (cercle), *clyô* (clef), *clyôr* (clair). (Cfr. Diez, Gram. des lang. Rom. I, 197.)

tilem), *ouvra* (operam*), *frôdâ* (fraudare), *ra* (regem), *racena* (racinam), *reveni* (re-venire).

De toutes les consonnes, c'est l'*r* qui a le plus de mobilité, elle est fréquemment attirée par la consonne initiale : *dremi* (dormire), *fremâ* (firmare), *brexé* (fˢ bercer), *prezé* (purgare), *fremi* (formicum*), *krebèlye* (corbiculam), *fremazo* (formaticum), *trolyé* (torculare).

Malvam a donné *mavre* qui a dû passer par *marve*.

Premier élément d'un groupe, l'*r* disparaît lorsqu'une autre *r* le suit : *abro* (arborem), *demèkro* (diem Mercuris), *pèdrè* (perdere), *moudrè* (mordere), *toudrè* (tordere), *sâtera* (sortire habeo), *sèvera* (servire habeo), mais *sarti* (sortire), *servi* (servire), *tordyo* (tordyo), *mordyo* (mordyo).

A la finale en roman, *r* s'apocope généralement : *amâ* (amare), *inbréxé* (inbracchiare), *deva* (debere), *dremi* (dormire) et tous les infinitifs des verbes appartenant aux première, seconde et quatrième conjugaisons, *mou* (mortuum), *trompoeu* (fˢ trompeur), *defou* (deforas).

Une *r* non étymologique s'est intercalée dans *trâbla* (tabulam). (1)

L'*r* originaire a permuté en *l* dans *bloyé* (goth. *broikan*, rompre, d'où le b. lat. *bricare** (?)

La prononciation linguale de l'*r* est très marquée dans certains mots et notamment dans *anbèro* (fˢ osier), *père*, *mère* (mots nouveaux).

V

V subsiste généralement : *bravamen*, *avenna* (avenam), *plova* (plovere*), *va* (videre), *vela* (villam), *vipèro* (viperum*), *voyan* (vacuantem), *voyandi* (vacuandire*, fˢ vider), *vevo* (viduum-vidvum).

V est monté au *b* : *berzé* (vervecarium), *korbo* (curvum).

W

De même qu'en français, cette consonne d'origine germanique permute en *g* : *gardâ* (anc. h. allem. *warten*), *ganyé* (anc. h. allem. *weidanjan*), *gari* (werjan), *gecè* (fˢ guichet), *genyé* (anc. h. allem. *winkjan*), *géro* (anc. h. allem. *weigar*).

(1) Sur l'intercalation de *r*, voy. Diez, *Gram. des lang. Rom* tom I, 419.

F PH

F persiste en général : *felye* (filiam), *defou* (deforas), *for* (furnum). Elle a passé au *v* dans *prevon* (profundum).

Ph a été traité comme *P* : *seprâ* (sulphurare), *sepro* (sulphurem*), *kopâ* (colaphare). Médial il tombe : *Tièno* (Stephanum).

S

S initiale, *ss* et *s* précédée d'une autre consonne gardent la prononciation dure du latin : *sa* (saccum), *sarpen* (serpentem), *sa* (salem), *sava* (sapere), *soma* (salmam), *sèglya* (secalem), *sur* (securum), *bassa* (bassam), *passâ* (passare), *borsa* (byrsam).

A la médiale, l'assibilation se produit de même qu'en français : *rosa*, *ósa* (ausare), *pràsa* (prehensam), *kesin* (consobrinum), *los ome* (illos homines).

S=*j* : *rojé* (rosarium), *cerijé* (cerasarium), *égalijé* (fᵉ égaliser).

S, *ss* = *x* : *groxé* (grossarium), *xè* (si), *xeu* (sabucum), *xua* (solum), *xótâ* (saltare), *xètâ* (fᵉ asseoir), *xeu* (saputum), *xisse* (sapuissem), *xè* (siccum).

La prothèse d'un *e* euphonique a eu lieu devant *s* impure, *éçèla* (scalam), *épena* (spinam).

Suivi de *t*, *c*, *p*, *n*, *m*, *s* s'apocope : *fètâ* (festare), *macé* (masticare), *cràtrè* (crescere), *çatanyé* (castanearium), *gotâ* (gustare), *çatyó* (castellum), *écèla* (scalam), *épena* (spinam), *ano* (asinum), *fantóma* (fantasma).

Sc = *ss* : *déssendrè* (descendere).

St = *j* : *pijè* (pistare, piler), *pijo* (pisto).

Z

Cette consonne a persisté dans *zalou*, *ousa* (zelosum), où le *z* se prononce à la française.

N

A l'initiale ou placée entre deux voyelles persistantes cette consonne subsiste : *né* (noctem), *nevoeu* (nepotem), *nyeu* (nodum), *Noyé* (Natalem), *bena* (bonam), *farena* (farinam), *çenevo* (canabum), *peni* (punire), *épena* (spinam).

Placée à la fin d'une syllabe, l'*n* nasalise la voyelle qui précède : cette nasalisation, contrairement à ce qui se produit en provençal et en français, s'étend à des formes ou l'*n* est immédiatement suivie d'une voyelle devenue finale en roman :

pan (panem), *sarpen* (serpentem), *vin* (viginti), *bon* (bonum), *ryon* (rotundum), *granze* (graneam), *cindrè* (cinerem), *tendro* (tenerum), — et : *planna, granna, avenna, diominne* (diem dominicam), *zonno* (juvenem), *tonnè* (tonat), *sonnè* (sonat) qui se prononcent : *plan-na, gran-na, aven-na*, etc.

L'épinthèse du *d* est de règle entre *n* et *r* : *tendro* (tenerum), *cindrè* (cinerem).

R N se réduit à *r* : *çer* (carnem), *ever* (hibernum), *zor* (diurnum).

N M se réduit à *m* : *ama* (animam).

L'*n* permute parfois en *r* : *arma* (animam), *m'n arma oa*, et probablement *anbèro* (albanum).

M

Elle persiste à l'initiale et à la médiale : *man* (manum), *manze* (manicam), *femâ* (fumare), *animâ* (animalem), *premyé* (primarium).

Placée à la fin d'une syllabe, elle nasalise la voyelle précédente : *fan* (famem), *sonzé* (somniare), *novenbro* (novembrem).

A la finale en latin l'*m* tombe régulièrement ; ex. : tous les accusatifs singuliers qui, comme on sait, ont été pris pour types de préférence au nominatif (1), à l'époque de formation des langues romanes.

M N se réduit d'ordinaire à *n* : *fèna* (feminam), *danâ* (damnare), *seno* (somnum), *ôtona* (autumnam), *zarnâ* (germinare), *sènâ* (seminare); mais *omo* (hominem).

Les groupes *ml, mr* appellent l'épinthèse d'un *b* : *çanbra* (cameram), *insinblo* (insimul).

(1) Sur l'*m* finale latine et sa sonorité, voy. Martin Schweisthal, *Essai sur la valeur phonétique de l'alphabet latin*, p. 58. Paris, Luxembourg, 1882.

E. PHILIPON.

(A suivre.)



A JOUBERT

POUR L'INAUGURATION DE SA STATUE A BOURG

Rien encore n'avait fané nos espérances,
On ne connaissait pas en ces jours-là deux Frances
Haineuses, et vivant de leurs déchirements.
Nous étions tous épris d'une même chimère
Sainte. Nous nous sentions fils de la même mère
Et prêts pour la sauver aux mêmes dévouements.

Quand le clairon sonna sur la vieille frontière
La Gaule à sa clameur se leva tout entière.
Ce grand jeune avocat sur son fusil sauta.
Comme il sut s'en servir — demandez à l'Histoire :
Faites-vous le redire encor par la Victoire ;
La volage trois ans sous ses drapeaux resta.

Turin le sait. Milan aussi. Mais l'Italie
A la mémoire courte, et peut être l'oublie...
Le Tyrol invaincu te vit bientôt venir
O légion de l'Ain. Et ses Alpes géantes
Ses cols blêmes rayés de ravines béantes
Ont gardé plus longtemp ton cuisant souvenir...

Avec tes grandes sœurs devers Vienne effarée
Tu descendais des monts en chantant. Attérée,
Vienne subit la loi que le vainqueur dicta...
La Paix ! — Quelle clameur d'amour et d'allégresse
Montant des humbles toits, des verts sillons de Bresse
Dans son ciel bleu ; bénit celui qui l'apporta !

Mais ce Victorieux, revoyant la figure
Du Père aux cheveux blancs que l'orgueil transfigure ;
La sœur André qui rit et pleure en l'embrassant ;
Et les chers vieux voisins qui l'entourent, timides,
Et n'osent l'aborder... Se dit, les yeux humides,
« Ah ! je veux vivre ici. Je suis d'abord Bressan... »

Son terrible métier ne le séduisait guère.
Il n'eût pas volontiers recommencé la guerre.
Il vous aimait, doux nid, prés frais, grand ciel serein,
O Pont-de-Vaux charmant ! — Mais quoi ? La France en [proie
A d'infâmes partis qui frémissaient de joie
En voyant Souvarow arriver à Turin.

La France lui criait : « Ton épée ! ou je tombe,
Fils ! Et du même coup la liberté succombe... »
La Révolution tremblante lui criait :
« Sauve-nous, mon Joubert, du Russe ! Frappe comme
Naguère à Rivoli. Tu fus là plus qu'un homme... »
Mais lui voyant Barras au timon s'effrayait...

Il partit cependant. Retrouvant son armée,
Il reprit confiance : il l'avait ranimée
D'un regard, d'un sourire... Et se sentait suivi.
— Entre ces pâles sœurs l'escortant côte à côte,
La Victoire et la Mort ; il entra, tête haute,
Dans l'Apennin perfide où l'attendait Novi...

— Paris au Champ de Mars fêtant ses funérailles,
On dit qu'un sanglot sourd sortit de ses entrailles...
Est-ce toi seulement que Paris pleurait là ?
Joubert ! — C'était encor la Liberté perdue ;
C'était la République à deux Corses vendue...
Les clairvoyants, toi mort, prévirent bien cela...

L'Europe nous demeure adverse tout entière.
Et contre nous s'entend. Bronze, sur la frontière
Nous te mettons debout, l'arme au poing. Redis-nous
Comme ceux de l'an huit mouraient pour la patrie.
Prêche à leurs descendants sa sainte idolâtrie.
Jeunes gens, écoutez la leçon à genoux.

Elle vous servira. Car chaque heure qui sonne
Rapproche le moment solennel que personne
Ne voit venir chez nous sans frémir en son cœur...
D'espoir ! Nous le savons, la lutte sera forte...
Eh bien, que de vos rangs un autre Joubert sorte.
Soyez prêts, mes amis, et le faites vainqueur.

24 mai 1884.

JARRIN.

LA BRESSE ET LE BUGEY

LEUR PLACE DANS L'HISTOIRE

VINGT-DEUXIÈME PARTIE

Louis XIV.

CLIV. MAZARIN. 1643-1661. LA FRONDE EN DOMBES, A BOURG. MONTREVEL ET LE PRÉSIDIAL. — CLV. LE PRINCE. LE COMTE. L'INTENDANT. — CLVI. LA STATISTIQUE DE BOUCHU. — CLVII. FINANCES DE BOURG. MŒURS. PESTE. — CLVIII. DESTRUCTION DU PROTESTANTISME. — CLIX. suite. LA CHANSON DE REYSSOUZE. — CLX. GUERRE POUR LA RESTAURATION DES STUARTS. COMME ON LA NOURRIT. — CLXI. L'ARRIÈRE-BAN. MŒURS EN BRESSE. LES HOBEREAUX EN DOMBES — EN BUGEY. — LE CLERGÉ. CURÉ QUINSON. — TIVAN. COLLET. — CLXII. GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE. OCCUPATION DE BOURG PAR LASSAY-INFANTERIE. — FAMINE DE 1709.

CLIV. Mazarin. La Fronde. Montrevel et le Présidial.

La première période de la régence nominale d'Anne d'Autriche et du règne effectif de Mazarin, de 1643 à la paix de Westphalie, soit à 1648, semble chez nous stérile en événements. Peut-être l'est-elle en réalité. La grande guerre continuait loin de nous, aux Pays-Bas, en Bavière, en Italie, heureuse pour nos armes. Cela nous aidait à porter l'impôt qui la nourrissait : il atteignit en 1647, 142 millions (735 millions d'aujourd'hui) le plus haut chiffre où il fût jamais parvenu. Il ne suffit pas.



Des édits bursaux destinés à couvrir le déficit, l'un au moins dut causer dans nos petites communes s'administrant elles-mêmes, un désarroi et une irritation extrêmes : celui leur enjoignant de verser au trésor royal le produit des octrois municipaux, sauf à elles de percevoir ces octrois *en double* pour leur compte ! Paris, frappé en particulier par la suspension du paiement de la rente ; d'autre façon encore ; commença à remuer en janvier 1648. Le Parlement, les trois cours souveraines, atteints par la retenue de leurs gages pour quatre ans, donnèrent en commun le signal de la résistance.

En mai la Cour leur interdit de délibérer ensemble. Ils désobéirent. La Cour recula un moment. Puis de reculades forcées en agressions peu réfléchies, elle s'achemina assez vite aux violences, qui amèneront les barricades du 26 août 1648, la capitulation du 24 octobre, la fuite de la Régente et de Mazarin à Saint-Germain ; au bout de tout la guerre civile.

En province les campagnes cessèrent de payer l'impôt. Plusieurs grandes villes s'associèrent à la rébellion. Chez nous on ne remua pas. Nos rapports avec Paris étaient rares ; il n'en arrivait pas encore de journaux. Notre Présidial, jaloux du Parlement de Dijon, n'avait garde de s'associer à la tentative de révolution dont le but avoué était de conférer le pouvoir législatif (et quelque chose de plus) à l'union des Parlements du royaume. Enfin Lyon, qui en tant de circonstances nous a donné le branle, ne bougea, maintenu fidèle par les Villeroy ses quasi souverains.

Trois faits presque simultanés amenèrent le Parlement à résipiscence : la défaite de ses troupes à Charenton par Condé le vainqueur de Rocroy et de Lens, le 8 février

1649 ; la nouvelle de la mort de Charles Ier (3 février) ; la proposition faite à la Compagnie par son général, le prince de Conti, de donner séance à un envoyé d'Espagne venant lui offrir du secours. Si animé qu'on fût à Paris et au Palais contre le Mazarin, on n'était pas prêt à ces extrémités. Le 24, le Parlement faisait des ouvertures de paix. Il traitait le 11 mars.

Le héros trop vanté, instrument de la défaite des Parisiens, jouit de suite de sa situation avec une insupportable arrogance. Mazarin se rapprocha des vaincus, et par eux incité mit le vainqueur à Vincennes (18 janvier 1650). Les princes du sang, la noblesse de cour, celle de province, huit cents des plus grandes *maisons* de France demandèrent son élargissement. Sa femme souleva la Guyenne, traita avec l'Espagne ; Turenne, de la faction, amena les Impériaux en Champagne. Mazarin faisait face, tenait bon, quand l'archevêque de Paris, le futur cardinal de Retz, retourna le Parlement contre lui. L'Italien alla lui-même ouvrir la porte de la prison de Condé, puis partit pour l'exil.

Condé voulut régner : c'est un complice, le dernier des Coligny, l'indigne petit-fils de l'Amiral, qui nous l'affirme. Il appela l'Espagnol, lui ouvrit la Gironde et la Charente. Mais Turenne, à cette fois, était contre lui. Turenne le bat à Bléneau (en avril 1652) ; le bat au faubourg St-Antoine (juillet).

Nous connaissons un peu la partie anecdotique de notre histoire et le rôle étonnant que joua là Mademoiselle de Montpensier. Cette souveraine de notre Dombes, petite-fille d'Henri IV, ayant à vingt-cinq ans manqué huit mariages royaux, fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes de Louis XIV, son cousin, qu'elle comptait épouser cependant. Ce canon-là tua son mari.

On sait la fin de ces insanités de la grande noblesse de France. Voyons ce qui se passait chez nous pendant cette seconde *Fronde* extravagante de 1650 à 1652, dite *princière* pour la distinguer de celle de 1648 à 1649, dite *parlementaire* et relativement sensée. Condé, son chef, étant notre gouverneur; et la Grande-Mademoiselle, son héroïne, étant la reine héréditaire de la Dombes, nous devions y être impliqués de gré ou de force, et il en fut ainsi.

Aux élections municipales de novembre 1648, Bourg nomme un syndic *tout à* M. le Prince. Entendons la formule au sens le plus strict qu'elle comporte : notre élu est un domestique ou affidé de la maison de Condé. Le choix nous lie ostensiblement. M. le Prince nous en félicite.

En janvier 1650, Mazarin met notre gouverneur et patron à Vincennes. Nous nous empressons de protester de notre fidélité au jeune Roi. C'est tout simplement qu'après cette élection factieuse de 1648, on pouvait considérer cette fidélité comme douteuse. En notre envie de nous disculper, nous allons plus loin : l'élection est par nous attaquée comme entachée de corruption.

Cette attaque rétrospective, assez inutile d'ailleurs, aura-t-elle du moins atteint son but qui est de démontrer notre royalisme ? Non. Vendôme, venant de réprimer une prise d'armes des Frondeurs en Bourgogne, pousse jusqu'à Bourg, voulant voir par lui-même. Il ordonne d'abord la continuation de ces poursuites contre l'élection de 1648, impardonnable évidemment ; lesquelles poursuites étaient abandonnées, paraît-il, ou menées mollement.

Puis le fils de Gabrielle veut assister de sa personne aux élections de 1652. Nous sommes suspects, et avons besoin d'être surveillés et conduits. Est-ce qu'on arrangea les choses de façon à... *détourner* les partisans de M. le

Prince de venir voter? Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y eut que quatre-vingts votants sur deux cents que Bourg pouvait compter.

De plus, l'élection se fit d'une manière insolite. Régulièrement, l'Assemblée générale, composée de tous les chefs de famille, nommait soixante quarteniers : ceux-ci nommaient les douze conseillers : ces douze nommaient les deux syndics annuels, les auditeurs, péréquateurs, etc. Or, le 2 novembre 1652, en la présence et sous la férule du bâtard légitimé de Henri IV, les quatre-vingts électeurs, triés ou non sur le volet, nommèrent directement les deux syndics. (Voir M. Perroud, *Les Montrevel et la Justice*, Annales de la Société d'Emulation, tome I, page 87.)

C'était *inconstitutionnel*, mais moins aléatoire qu'un vote à trois degrés. Et la nomination de deux Mazarins désirés ou désignés par Vendôme en était plus sûre. Le discours prononcé par les syndics sortants était préparé pour aider au résultat, il légitime indirectement les moyens employés et montre aux électeurs leur devoir.

Oyez plutôt :

» Comme procureurs de la communauté, nos Syndics sont obligés de donner advis et conseil au public, qui consistent en l'amour, la *crainte* et la fidélité que les subjects de Sa Majesté doivent à son service, dans l'estat de troubles et de guerres civiles qui affligent le Royaume ; puisque la Royauté estant établie de Dieu, il a donné aux Rois *puissance de vie et de mort et soumission de tous leurs biens*, afin d'obéir *aveuglément* aux ordres de Sa Majesté, *sans murmure ni réclamation*, et pour pouvoir attirer ensuite sur la dicte ville l'amour et protection de leur souverain et la bénédiction de Dieu qui leur a *ordonné la subjection*. »

Cette théorie du droit divin est exposée ici en termes presque identiques à ceux dont Louis XIV s'était servi quelques jours auparavant, ajoute M. Perroud.

Si cette leçon fut écoutée ce jour-là, elle perdit tôt de son efficace. Des murmures, dont parlent nos Syndics, recommencèrent, car nous voyons Vendôme à peu de temps de là mander les principaux de Bourg à Dijon, *ad audiendum verbum* « pour recevoir *les ordres* du Roi au sujet des élections futures ». Ce qu'étaient *ces ordres*, nous le devinerons peut-être un peu plus loin. Disons ici seulement : pour qu'une telle intimation fût jugée nécessaire à Paris, il faut bien que l'esprit public ici ait continué de se gâter. Les raisons de notre mécontentement croissant ne sont pas bien malaisées à voir. J'en note trois :

1° Cette deuxième fronde, de ce qu'elle était aristocratique, était, sinon mieux, du moins plus renseignée que la première, dans notre province lointaine. Elle devait partager et aussi s'exagérer les espérances de la faction et les chances de son chef dont, en ces années 1651, 1652, l'ambition allait haut, on l'a vu. Entre Condé, les petits hôtels de Bourg, les vieux donjons de Bresse, il y avait un intermédiaire naturel, le dernier des Coligny, jaloux peut-être des Montrevel bien moins anciens et bien mieux pourvus que lui, complice de Condé dans tous les cas, et par qui ses ambitions précisément nous sont décelées. Ce jeune et peu digne héritier d'une si haute lignée devait se surfaire et nous surfaire les chances du parti. Nous devions, nous, nous y attacher d'autant que nous le supposions en mesure de réussir.

2° Les procédés des Mazarins en Dombes, à ce moment même, étaient faits pour nous indigner et aliéner à eux davantage.

Ce petit territoire, si peu distinct par nature du nôtre, que les caprices ou les hasards de la politique féodale en avaient séparé, était échu à M[lle] de Montpensier, fille de Gaston, frère de Louis XIV, du chef de sa mère. Cette personne fort auguste et fort extravagante, à laquelle Lafontaine pensait, dit-on, en écrivant la fable qu'on sait « Certaine fille un peu trop fière, etc. », ayant manqué son mariage avec l'Empereur pour la seconde fois et attribuant cette déconvenue à Mazarin, se jeta éperdûment dans la guerre civile. Les prouesses de la royale aventurière à Orléans, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, à la Bastille Saint-Antoine, ne nous intéressent ni peu ni prou. Mais elles eurent, sur son royaume d'Yvetot, des contre-coups déplorables.

Du nombre est l'émeute de Châtillon-lès-Dombes. Nous connaissons celle-ci uniquement par le récit en vers latins de Philibert Collet, en son *Rolindœus*, un emphatique petit poème ressemblant surtout à l'Enéide en ce qu'il manque de dates. A travers ses alexandrins boursouflés, on démêle ceci : le régiment de Jonsac, ayant fait la guerre d'Italie, en garnison à Châtillon, par ses allures mazarines, excite l'animadversion des Châtillonnais frondeurs comme leur souveraine. Jonsac en vient à échanger une mousquetade avec la garde bourgeoise, laquelle mousquetade est suivie du sac de la ville...

Cet événement misérable a-t-il précédé ou suivi l'occupation de la principauté lilliputienne ordonnée par Mazarin ? Je n'ai pu le savoir. Mais en 1653 entrèrent en Dombes deux régiments « l'un à Canillac le borgne, l'autre à son frère. Et il n'y a pilleries ni voleries que ces troupes n'aient faites. C'est Mademoiselle, en ses *Mémoires*, qui le dit. On fit quelque résistance à Messimy, à Thois-

sey, où il y eut deux hommes tués ». (D'après un contemporain à nous, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Chazelles, Montpupil, Lurcy, Messimy auraient été totalement saccagés.) En 1654, le régiment d'Aleigre, occupant Montcet, pille l'église et brûle les registres de la sacristie.

Enfin, Canillac assiège Trévoux. « Lors, continue Mademoiselle, *mes sujets* coururent sus. Ils en prirent de prisonniers à qui le Parlement de Dombes fit le procès et les condamna à mort. *Mes sujets* furent assez *malhabiles pour ne les pas exécuter* sur-le-champ. Je les graciai sur la demande de Mme de Longueville, en quoi elle me fit plaisir car, dans l'état des affaires, si on les eût exécutés, cela eût cabré la Cour... La dignité de *ma* souveraineté et des arrêts de mon Parlement étoit d'ailleurs sauvée... »

Cette exécution ajournée maladroitement eût souri à la vanité de la Dame en vérité. Elle passe bien vite sur le pillage de la Dombes, qui met cette vanité en souffrance ; sur cette résistance de Trévoux dont le détail aurait de l'intérêt. La petite capitale a, pour se dédommager, le récit réjouissant du voyage que la princesse y fit en 1658. On apprend là que M. l'Archevêque de Lyon « aimoit fort la chasse et avoit en sa jolie maison de Neuville une meute belle et bonne. A Trévoux, le peuple est fort beau, les femmes quasi toutes jolies et ont de fort belles dents... Enfin il n'y a point de misérables... »

Tout cela n'a pas été regardé de bien près. La reine de Dombes a visiblement la tête tournée « de se voir haranguer comme la reine de France et que l'on mît un genou en terre devant elle... » Oh ! Elle dit aux gens tenant *son* Parlement « de se lever... Le Président parla fort bien. Je dis aussi de mon mieux et je crois que je dis bien... » Après quoi « comme c'étoit Dimanche, et que l'on doit

le bon exemple à ses sujets, j'allai à Vespres... » Enfin, elle vendit la charge de Conseiller d'Eglise à un d'Albon, comte de Lyon, à fort bon marché. Cela avec les cadeaux qu'elle reçut de ses sujets, paya son voyage ! Tout est donc pour le mieux dans la plus heureuse des principautés ; et cette visite dédommage absolument la Dombes de celle de Canillac le borgne !

Mais voilà un intermède un peu plus long et folâtre qu'il ne faudrait. Revenons vite :

3° Les façons d'agir des Mazarins dans notre ville même n'étaient pas faites pour les populariser ; il s'en faut. Leur chef en Bresse était le Lieutenant-de-Roi, Ferdinand de la Baume, neuvième comte de Montrevel. Il était au pouvoir absolu par ses opinions (si ce soldat de cinquante ans, l'un des serviteurs de Richelieu et des preneurs de La Rochelle avait des opinions) ; par tradition de famille ; par sa situation qui le faisait maître de la province. Son démêlé avec le Présidial à cette date même, conté avec tant d'agrément et de vie par M. Perroud (*Les Montrevel et la Justice*, Annales de la Société d'Emulation t. I), nous montre comme il usait de cette situation. Redisons-le sommairement. Il explique aussi un peu pourquoi Bourg, sous la férule d'un Mazarin de cette étoffe, restait opiniâtrément frondeur. Enfin il montre au naturel le train des choses d'alors.

En octobre 1652, M. de Montrevel avait appelé en *sa* ville (il dit *ma ville* comme le Roi), une de ces troupes de comédiens bohêmes, courant alors la province (nous savons bien cela par Scarron et aussi par Molière qui vint jouer à Lyon et aux alentours, peut-être à Bourg l'an d'après 1653). Le S[r] La Motte loua donc le tripot ou jeu de paume, sis rue Cropet n° 24, encore existant. « Beaucoup de ces

tripots étaient à ciel ouvert. » Le nôtre était du nombre. Les baladins n'y firent pas fortune. Le tripotier, un sieur Aynard, un de nos quarteniers, auquel ils devaient plus de quarante livres (quelque deux cents francs), s'apercevant le 2 novembre que la trôupe « desbagageoit » sans faire bruit, obtint contre elle une saisie à laquelle il procéda avec trois sergents. La Motte et ses camarades résistent, rossent le paumier et mettent en sang le sergent Bizet qui frappait une comédienne ; les gens de M. de Montrevel ne laissèrent pas d'aider les baladins en leur exploit.

Aynard et Bizet courent chez le Lieutenant-Général civil Charbonnier, demandant justice, déposant une plainte en due forme. Montrevel averti mande Charbonnier, puis va à lui furieux de son intervention ; menaçant Aynard, mieux que cela « commandant à ses gens de lui bailler cent coups de bâton ». Une explication et altercation a lieu entre le seigneur et le magistrat. Aynard et Bizet effarés se sont réfugiés chez celui-ci. Douze ou quinze domestiques du Comte les suivent, les assassinent à moitié. Charbonnier veut faire arrêter les assassins. Le Comte s'oppose ; d'autres gens à lui viennent à la rescousse des premiers, forcent les portes de la maison du Magistrat l'épée à la main. Charbonnier cède à la force.

Pendant cette scène héroïque, un gentilhomme à M. de Saint-Martin fils de Montrevel, mène ses gens saccager le jeu de paume...

Le Présidial de Bresse, saisi, décrète de prise de corps, non le Comte ou son fils, il n'oserait ! mais les deux principaux comédiens.

Pris en flagrant délit de meurtre, ces pauvres diables pouvaient bien être « pendus dans les trois jours ». Mais Montrevel fait leur affaire *sienne*. « Il perdra mille

vies, plutôt que de souffrir que les comédiens reçoivent aucun déplaisir... Il portera l'affaire jusqu'où sa naissance et sa charge le pourront permettre ».

La Compagnie considérant les menaces dudit sieur, la suite qu'elles pourroient avoir en la conjoncture du temps présent, surseoit la poursuite « non sans déclarer à notre maître et seigneur, qu'elle n'avait pu supposer que l'autorité du Roi à lui mise en main pour appuyer justice dut un jour servir d'obstacle à celle-ci, et qu'il eût en plus d'estime des comédiens infâmes, et gens de néant que le bien de la justice... C'est avec un sensible déplaisir qu'elle se voit *à présent* contrainte de céder... à la force !!

« Les verbaux et informations seront rapportés en ses archives ».

La rage mue de ces robins contre le soudard, impuissante mais vivace, qui sera léguée aux enfants et aura sa revanche une fois, perce dans ce mot *à présent* et dans le dépôt ordonné. *Manet altà mente repostum.* Montrevel instinctivement se défie, il a vaguement peur des paperasses de ces écrivassiers. Il ose demander qu'elles soient brûlées. Le président Bachet de Mésiriac, fils de l'écrivain connu, eut la couardise de le lui promettre. La Compagnie le désavoua. Charbonnier remit lui-même les informations en la chambre du Conseil, après une protestation signée de la Compagnie tout entière (sauf d'Armel et d'Uchard, deux calvinistes).

Ces robins faisaient ici l'opinion. Et Bourg resta frondeur? — Oh ! à petit bruit. La condamnation à mort de Condé en 1665 dut nous rendre plus réservés encore. La restitution de ses biens, charges et dignités à la paix des Pyrénées ne parait pas même nous avoir réconciliés tout à fait. Dire que les choix faits par nous annuellement au

2 novembre sont des choix d'opposition, ce serait trop dire. Mais ces choix ne sont pas complaisants, car c'est à cette époque que l'habitude de les *diriger* de Paris ou de Dijon s'établit peu à peu, plus ou moins sournoisement. On en verra la preuve la plus explicite à dix ou douze ans de là, quand on n'essaiera plus de déguiser l'abus et qu'il apparaîtra dans sa nudité, étant, comme si souvent il arrive, devenu l'usage.

Pour le moment la ruine de notre indépendance et autonomie municipale se traduit par des actes comme celui qu'on va dire.

Les cent vingt-six évêques de France avaient chacun un tribunal, ou officialité. Le nôtre, l'archevêque de Lyon en avait deux, soit que son diocèse, embrassant trois de nos départements actuels, donnât trop de besogne à un seul, soit que la Bresse, unie à la Savoie naguères, eût jadis à ce titre réclamé de l'Ordinaire des juges non français. Nous avions donc un tribunal d'église à nous, siégeant à Montluel.

Pourquoi ne dirait-on pas ici, avant de montrer les suites de son transfert à Bourg, ce que c'était qu'une officialité? On ne le sait plus, si curieux que ce soit. « Cette juridiction consiste dans le pouvoir de vuider les différends ecclésiastiques et même ceux des laïques en certains cas. Elle connait des causes concernant les sacrements, les vœux, la discipline et autres matières spirituelles, et des actions personnelles contre ecclésiastiques... Dans les moyens temps (Moyen-âge) l'Eglise, disent les gens du Roi au parlement d'Aix, avait accru sa jurisdiction en attirant à elle — les causes de mariage, à cause du sacrement — celles des testaments, reçus alors par les notaires apostoliques — celles des clercs à cause du privilège

ecclésiastique — les legs pieux par la faveur de la cause pieuse. — Enfin presque tout était devenu de son ressort. » (Denisart, *Coll. de notions relatives à la jurisprudence*, 8e édit., t. III.)

Cette institution ici transplantée récemment, ce semble, avait pour fonctionner dans son droit pleinier, besoin d'une prison. En 1656, notre archevêque, pour faire court, en demandait une à Mazarin. Celui-ci, à l'apogée de sa puissance, et occupant un roi de dix-huit ans à apprendre l'italien de Marie Mancini, une nièce à lui; préparait la plus osée de ses entreprises, l'alliance avec le Protecteur régicide de la *Common wealth* d'Angleterre et le siège de Dunkerque. Il avait besoin, grand besoin d'argent comme toujours. Au mois de décembre 1656, il fonda la première *tontine,* mit six sols pour livre sur les fermes, augmenta les droits d'entrée, et demanda à l'Assemblée du clergé 2,700,000 livres (13 millions de nos francs environ), une pilule amère en soi, plus amère dans le cas particulier. Mais le Cardinal l'édulcorait en concédant des édits restreignant les libertés des Protestants — un ordre de faire payer les dîmes « instituées de droit divin » — une déclaration enfin abandonnant formellement, aux tribunaux d'église, le droit d'instruire et de juger les procès des évêques accusés de lèse-majesté.

Notre Ordinaire, Camille de Villeroy, primat des Gaules et grand chasseur devant le Seigneur, présidait la vénérable assemblée; les trois concessions valaient 13 millions bien sûr. M. de Villeroy, concluant le marché, stipula pour lui des épingles.

« Si dans les villes il y a de vieilles tours d'enceinte, on y loge les prisonniers. A Toulouse, Bordeaux, Rouen, Paris, même à Lyon, ils ne sont pas autrement logés. Les

prisons sont d'infectes cavernes grillées. C'est de dessous leurs voûtes que sortent les pestes »... (A. Monteil et Louandre. *Français des divers états*.)

La Tour des Champs à Bourg méritait assez le nom de caverne. C'était un octogone de briques savoyardes, mesurant d'un côté à l'autre douze mètres de largeur, d'une hauteur double. Les parois rouge sombre étaient coiffées d'un toit presque plat. D'étroites fenêtres semées irrégulièrement sur les huit côtés, devaient éclairer peu les quatre ou cinq étages bas du monument énorme et difforme. Le rez-de-chaussée à peu près souterrain ne formait qu'une seule salle, que des fenêtres barreaudées laissaient aux trois quarts ténébreuse et qui, dans les ténèbres, paraissait immense et sinistre.

Telle qu'elle était (je l'ai vue), notre archevêque trouvait la Tour des Champs assez bonne pour loger de vieux prêtres sentant l'hérésie.

Mazarin ne la lui marchanda pas. MM. les Syndics de Bourg reçurent : « Lettre de cachet du Roy par laquelle Sa Majesté leur mandoit de laisser la jouissance de la Tour, vulgairement appelée *des Champs*, aux officiers de l'Official de Bresse pour en faire leurs prisons, en faisant en ycelle les réparations nécessaires... La dite lettre du 30 décembre 1656 ; signé Louis, et plus bas Phélipeaux ».

Le Roi « a reçu de Dieu soumission de tous les biens de ses sujets ». Nos Syndics l'ont proclamé quatre ans auparavant.

Le registre municipal nous apprend comment fut accueillie au Conseil cette main mise sans vergogne sur une propriété de la commune. « A la proposition », (nous voulons bien considérer comme une *proposition* l'injonction de Sa Majesté,) « le Conseil *n'empesche* que les dits

officiers de la dite Officialité se servent de la dite Tour aux fins portées par la dite lettre, aux conditions y contenues, à l'effet de quoy acte d'estat sera pris du lieu... »

Cette façon nôtre d'obtempérer est sèche. Louis XIV ne s'est pas entendu répondre souvent avec une pareille concision. Quelque irritation ici perce, si j'y vois bien ; s'adresse-t-elle au procédé royal, au biais dont l'église use pour loger sans frais ses justiciables ? A l'un et à l'autre il se peut bien.

Nous verrons mieux, en 1696, ce que c'était qu'une geôle épiscopale du vivant du doux Fénelon et à quoi elle servait.

Il faut placer encore un fait, réputé considérable en 1659, sans grand intérêt aujourd'hui, à noter principalement parce qu'il montre assez bien le caprice et l'inconsistance de cette politique de Mazarin, une politique d'exp dients s'il en fut jamais.

Le Présidial de Bresse était à cette date occupé de ses dix procès, dont le plus important était celui contre les seigneurs hauts-justiciers — le plus curieux celui contre ses propres officiers usurpant ses pouvoirs — le plus animé, un pur procès d'étiquette avec le Montrevel à propos des *honneurs* réclamés par lui de la Compagnie. — Le premier et le dernier, d'importance inégale sans nul doute, mais accusant l'un et l'autre cette antipathie, cet antagonisme des deux classes aristocratique et bourgeoise devant aboutir où l'on sait.

Une nouvelle assez grosse pour distraire Messieurs même des procès *des honneurs*, arrive à l'improviste. Le premier ministre tout-puissant dotait la Bresse d'une *Cour souveraine*.

On avait ici plus d'une fois sollicité cette faveur depuis 1600; inutilement toujours. Et la concession inattendue était le résultat net de l'attitude du Parlement de Bourgogne, de ses résistances opiniâtres aux édits bursaux de Mazarin. On punissait ces rebelles en distrayant notre province de leur jurisdiction. L'ordonnance de mars 1659 ne supprimait nullement notre Présidial. Elle le laissait subsister comme tribunal de première instance à côté et au-dessous d'un parlement au petit pied. On ne cherchera pas si sa situation en fut diminuée, ce n'est pas la peine. Cadeau non sollicité et inattendu de Mazarin, la Cour souveraine de Bourg vécut juste jusqu'à la réconciliation de l'Italien avec les Bourguignons, à savoir trois ans ou un peu moins. Peut-être est-ce trop que de lui avoir consacré plus de trois lignes.

Malgré mes efforts, je n'ai pas dit suffisamment ces dix-neuf années de règne de Mazarin chez nous. La Fronde est entrevue. Je n'ose de ce qui la précède, accompagne et suit, affirmer même chose. J'aime mieux montrer la lacune que de la laisser constater par le lecteur.

La faute est aux contemporains, à ce triste Guichenon : il a légué des montagnes de papier salies de son écriture — pas un mot de son temps, qu'il devait si bien savoir. Cela lui eût nui.

Voici un incident qui n'a pas été placé à sa date. Il est de 1653, l'année où les troupes du Mazarin dévastaient la Dombes ; il eût coupé là bizarrement le récit ; il n'aura pas ici le même tort. Pour le comprendre, il faut se rappeler que pendant les désordres de la Fronde, la guerre avec l'Espagne continuait. Nous avions pour alliée sur cette frontière une sœur de Louis XIII, Christiane, régente de Savoie pour son fils, Charles-Emmanuel II, que le Cardinal voulait marier avec une nièce à lui. Les troupes

chargées de procurer ce résultat en passant prenaient par Seyssel, qui avait dès lors un pont sur le Rhône et était la porte de la Savoie. Ensuite de quoi elles allaient se joindre à l'armée qui guerroyait contre les Espagnols du Milanais avec le contingent du jeune duc.

Voici comme ces troupes se comportaient sur la route :

En mars 1653, ceux de Passin logèrent, par ordre de Sa Majesté, une compagnie de cavalerie commandée par le baron de La Clette, et lui fournirent la subsistance du mieux qu'ils purent...

La Clette prétendit « qu'il avait quartier d'assemblée dans le lieu de Passin pour dix jours, il proposa aux habitants d'en traiter en argent, ce qu'ils refusèrent, en luy faisant connoître qu'ils n'estoient pas en pouvoir de le faire... De sorte que pour les y obliger, il fit exercer sur eux par ses soldats beaucoup de *cruautés et de violences*. Ne pouvant plus résister, ils promirent de luy payer la somme de 4,000 livres (15 à 20,000 fr. d'aujourd'hui. Passin a 452 habitants). Ils en payèrent 1,000. Pour le restant, La Clette leur en fit passer obligation au profit d'un Bozenay, marchand à Lyon » (qui, ce semble, prenait les valeurs de ce genre à tout risque et en rendait quelque chose à l'honnête officier).

« Du depuis, ceux de Passin n'ayant moyen de satisfaire au payement, à cause de leur extrême pauvreté, furent nécessitez de recourir à M. le duc d'Epernon, gouverneur de cette province, luy présentèrent requeste, se plaignant de violences exercées contre eux pour exiger la dite obligation, le suppliant de la déclarer nulle... »

M. d'Epernon défendit d'exécuter l'obligation, fit informer, et les dires des gens de Passin étant prouvés, annula le contrat.

Mais dix-huit ans plus tard, Bozenay tente, nonobstant cette annulation, de contraindre ses prétendus débiteurs. Requête de Passin à l'intendant Bouchu qui assigne par devant lui à Dijon les intéressés. Je tire ceci de pièces authentiques (communiquées par M. Martinand, maire de Passin, conseiller général de Champagne). La solution du procès n'est pas connue. Espérons que Bouchu n'aura pas déjugé d'Epernon.

Ces époques nous sont données comme des époques d'ordre ? Et cela sent son vilain de révoquer parfois en doute l'honneur, prud'homie, mépris du lucre de notre noblesse militaire !...

CLV. Le Prince. — Le Comte. — L'Intendant.

Impitoyablement les heures mauvaises vont se succéder, apportant de plus laides, écœurantes, lugubres déconvenues. Le dernier misérable espoir est parti en ricanant. Et la décadence de l'institution monarchique, laissant son masque tomber est apparue dans toute sa morne hideur. On le voit mieux, d'ailleurs, on le sent plus vivement à un moment pareil : le dix-septième siècle a été la plus belle heure de la race française. Nous avons valu alors tout ce que nous pouvons valoir. Nous avons fait en ce temps nos plus belles œuvres. C'est l'ancien jugement. Il n'y a rien à en rabattre. Il est le vrai et le juste. On le proclame une fois de plus ici, précisément parce qu'on a à montrer ici le revers de la splendide médaille, lequel est bien triste.

Pourquoi le montrer ? Parce qu'il est en notre petite

histoire le seul visible. Ni dans la vie d'un homme, ni dans la vie d'un peuple, les heures de fortune et de gloire ne sont nécessairement des heures de bonheur. Les pays heureux n'ont pas d'histoire, a dit un partisan de la vie cachée. Il aura peut-être bien dit.

A l'avènement réel de Louis XIV en 1661, après la mort de l'Italien qui l'a formé au métier de roi, Michelet, si peu complaisant d'ailleurs, ose écrire : « Il ne restait debout sur la France qu'un peuple et un roi ; le premier vécut dans le second. »

S'il y a à rabattre de ces deux assertions, on va le voir ; ce que nous allons raconter étant, tout petit que cela soit, un contrôle perpétuel indéniable, irréfutable.

Quatre oppositions diverses, quatre partis, debout, vivaces, avaient troublé les règnes précédents.

Celui qui avait aiguisé le couteau de Ravaillac, discipliné par Richelieu, agenouillé devant le preneur de La Rochelle, pour garder la même attitude devant le Roi imberbe ne demandait rien, sinon l'extermination de l'hérésie.

Cela lui fut promis et tenu dans la mesure du possible, moyennant quoi il resta soumis.

Le parti féodal est comme certaines plantes vénéneuses, si on coupe sa tige maîtresse, il en repousse dix, non moins vivantes, aussi mortifères. Plus de Guise, plus de Biron sous Louis XIV; plus même de Marillac ou de Montmorency. Mais en Auvergne les tyranneaux pullulent. Chez nous il y a des comtes de Montrevel et des sires de Glareins. Ce parti-là n'aura diminué d'arrogance que pour les historiens qui regardent les choses en gros, de haut, surtout de loin.

La Rochelle est morte. Mais les Cévennes vivent et sont

debout certes ! C'est bien le moins du monde qu'on le sache en ce pays-ci. Nous avions fourni au xve siècle le premier égorgeur des pâtres Vaudois. Nous allons, hélas ! fournir au xviie le massacreur des pâtres Cévénols.

Une seule opposition se courba sans marchandage, celle des Parlementaires, non pas séduite, mais médusée par le héros qui entra botté et le fouet à la main, en la Grand'Chambre le 13 avril 1655 — et chez nous par les brutalités du Montrevel régnant ou par les violences d'un simple prévôt de la maréchaussée.

Reste le peuple. Est-il réellement debout en face de ce Roi ; vivant en ce jeune homme qui, Marseille voulant défendre contre lui ses libres élections, vient le 2 mars 1660 d'y entrer par la brèche, et de renverser la porte où son aïeul avait écrit le mot de liberté ?

Voyons cela chez nous. Voici les premiers événements ou incidents du Grand Règne en Bresse, à Bourg. Ils n'ont pas besoin beaucoup de commentaires. Et Michelet en eût été embarrassé et ravi.

Le Roi règne *par lui-même* depuis deux ans. Des agresseurs que le registre municipal de Bourg n'ose ou ne veut pas nommer, qui sont ou disent être sous la protection de son Altesse (le grand Condé restauré en son gouvernement de Bourgogne) « battent violemment le syndic Curtil sortant de la messe des Dominicains, avec la robe syndicale aux couleurs de la ville, sable et sinople, et son sceptre, le bâton d'ébène et d'argent ». Procès fait aux meurtriers. Difficulté de l'instruire. Lettre de son Altesse.

Elle n'est pas au registre, cette lettre. Elle y eût été, si elle eût contenu, pour l'outrage sans nom, une réparation quelconque, un désaveu... Et du procès il n'est plus reparlé. Il était, on nous le dit, difficile à instruire — peut-

être périlleux. Plus périlleux encore à juger. Notre pauvre Présidial, impuissant contre les Montrevel en 1652, l'est bien plus contre le vainqueur de Rocroy.

On a pu me reprocher de voir parfois les choses en noir. Défendons-nous de cette tendance. Il n'y a peut-être ici qu'une vengeance particulière sans autre sens et portée, accusant seulement la brutalité des mœurs provinciales et au plus l'insolence de la caste nobiliaire, ou de la soldatesque... soit.

Mais si un second, un troisième fait analogue, en quelques années se produisait, ne serait-on pas fondé à dire :

Le peuple qu'on veut debout devant son Roi et acceptant ce roi comme son incarnation, est en réalité et d'habitude, en la personne de ses représentants réguliers, tout simplement foulé aux pieds, fouaillé (rançonné aussi) par les officiers de ce Roi.

Ce Roi à vrai dire s'en doutait un peu. Dans une enquête ordonnée par Colbert en 1663, il est demandé aux Intendants si les Lieutenants de Roi « vexaient les peuples ». Notre intendant Bouchu aura pu envoyer tout frais à Colbert l'extrait suivant de nos registres municipaux :

« Le 31 juillet 1666, il était exposé au Conseil par la voix du syndic Guichenon (fils ou frère de l'historien mort cette année même) :

« Qu'encore que depuis leur élection les Syndics en charge n'aient eu autre but que le bien de la Ville et la défense de ses intérêts, leur conduite a toujours été mal interprétée par Mgr le Comte de Montrevel, lequel les a cy-devant menacés de mauvais traitements sans sujet... Même le jour d'hier, sur les 6 à 7 heures du soir, le dit Seigneur ayant appelé sur le pont de l'halle le syndic Millioud, se seroit mis en fougue et colère, sous prétexte

que les Syndics n'auroient pas rendu visite à M. le marquis de Savigny son petit-fils, et en vint jusques-là de menacer le syndic Guichenon *de traitements honteux* à la qualité qu'il a. C'est pourquoi, *pour prévenir l'effet de ces menaces*, ils requièrent le Conseil qu'il leur soit *permis de se plaindre* par-devant qui bon leur semblera, à défaut de quoi ils seront contraints d'abandonner leurs charges...

« Le Conseil laisse *à la prudence* des Syndics de se plaindre où et par-devant qui ils trouveront à propos, pour éviter *autant qu'il se pourra* la mauvaise suite des menaces faites... »

Pesons les mots. La ville insultée en la personne de ses Représentants n'a pas même l'idée de demander une réparation. Tout ce qu'elle prétend c'est de prévenir *l'effet de la menace* qu'on a osé faire. Elle autorise les Syndics à risquer *une plainte*, les engageant à y mettre *de la prudence* toutefois : — une plainte — non à qui de droit, est-ce qu'il y a un droit? — Mais où et par-devant qui il sera à propos; non par-devant MM. du Présidial, ils n'ont pu se protéger eux-mêmes en semblable occurrence; par-devant l'Intendant peut-être; on n'a garde de préciser; si on précisait on serait prévenu, contreminé par l'offenseur. Ce faisant, on aura paré à des *traitements honteux* (euphémisme, pour ne pas dire coups de bâtons). Cela *autant qu'il se pourra*. L'aveu que ce dernier mot implique est ce qu'il y a en tout ceci de plus lamentable. On ne se fait pas d'illusion. Une dure expérience le prouve : la loi en pareil cas est lettre morte; la justice une fiction...

Il en a été ainsi hier, en 1652, en 1663; il en sera ainsi demain. Les officiers du régiment de Roussillon en 1683 insulteront la Ville, *frapperont* les syndics Jacquet et Midan. Oh! nous serons autorisés par l'Intendant à infor-

mer contre Roussillon ! Mais ne cherchez pas au Registre municipal la suite de cette information, vous ne la trouverez non plus que celle de l'information du Présidial contre M. de Montrevel, au Registre de cette compagnie.

Nous touchons à la plaie qui a lentement miné et qui devait tuer l'ancienne société française. Les écrivains contemporains, Guichenon, Collet, Gâcon, étaient bien placés pour la connaître ; ils n'ont pas voulu, ils n'ont pas pu en parler. Ceux qui, depuis eux, ont abordé cette époque, sans avoir la même excuse qu'eux, ont fait comme eux, croyant bien par leur silence servir efficacement la cause du passé. Malhonnête et vain calcul, déjoué d'avance par la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, dans toutes les bibliothèques publiques depuis 1850, et où des faits plus criants, plus probants encore sont écrits en caractères indélébiles.

La province de Bresse était traitée tout comme sa pauvre petite capitale, ou pis encore. Pour la maltraiter, nous allons trouver réconciliés, d'accord comme larrons en foire (pardon de la comparaison, Messeigneurs !), deux très grands personnages, un Mazarin émérite, M. le comte de Montrevel ; et un frondeur repenti qui n'est autre que M. le prince, soit le grand Condé !

Le grand Condé réconcilié a les bénéfices de la réconciliation. Il gouverne de Chantilly la Bourgogne et notre Bresse. A Dijon, le sieur Bouchu, Intendant et l'homme de Colbert, administre.

Bouchu écrit au Contrôleur-Général, le 20 juillet 1666 (Corr. adm. t. I, page 456) :

« Je ne manque point à m'opposer à tout ce que je voy contre l'ordre... j'empesche tous les jours ou qu'ils (le Prince et le Comte) n'entreprennent, ou qu'ils ne réus-

sissent dans leurs desseins. Ne craignant de desplaire à qui que ce soit, pourvu que je m'acquitte de mon devoir, ce que je feray au péril de ma vie, mais soiez persuadé qu'il n'y a que moy seul en cette province qui ayt cette volonté, et Mgr le Prince *possède toutes les autres*... »

Le dernier mot est sanglant et figurerait bien à côté de certaines épigrammes noires de Tacite ou de Saint-Simon.

Voici qui le justifie assez bien.

« Le Roy a grand intérêt de faire que les syndics de Bresse, Bugey et Gex soient choisis avec liberté et d'estre informé de ce qui se passe dans ces Assemblées (des Etats provinciaux). Feu Monseigneur le Cardinal en savoit bien l'importance et fist rendre un arrest par lequel S. M. m'ordonna d'y assister pour empescher toutes les cabales et faire en sorte que les choses y fussent traitées dans l'ordre et dans la justice. J'exécutay cet arrest en 1658. Si vous désirez que même chose se fasse, je vous envoye un projet d'arrest pour y parvenir, sans lequel ma présence y sera très inutile, car il n'y a pas un des députés auquel M. le comte de Montrevel, s'il a le droit de les convoquer, ne fasse faire ce qu'il voudra, soit par son autorité et *sa manière d'agir que les pauvres gens ont trop éprouvée*, soit au nom de Monseigneur le Prince, auquel *tout est soumis dans son gouvernement*... »

Tout! interrompons Bouchu pour intercaler ici cette courte missive du Grand Condé aux petites gens de Bourg assemblés le 2 novembre de la même année pour élire leurs syndics :

« Estant informé du mérite du sieur Tardy, avocat à Bourg, et de sa suffisance et probité, je prie ceux qui ont droit d'assister à l'Assemblée pour l'élection de luy donner leur suffrage. Ils me feront beaucoup de plaisir, dont *je*

leur témoigneray ma gratitude aux occasions.» Daté du 16 septembre 66 et signé Louis de Bourbon.

Suit au registre la nomination du sieur Tardy.

Qu'est-ce que de petits bourgeois pouvaient bien refuser à cette *prière*, quelque peu comminatoire au fond, du vainqueur de Rocroy? Il était assez peu généreux vraiment à ce héros de nous remémorer ainsi qu'il y avait de nombreuses occasions où nous avions besoin de sa bienveillance. Nous le savions très bien, témoin la voiture chargée de chapons défrayant en décembre, chacun an, l'Hôtel de Condé, et dont les syndics élus sur la *prière, annuelle aussi*, de notre gouverneur, payaient le coût quand la caisse municipale était vide.

Ainsi M. le Prince nommait nos syndics à Bourg. Il nommait aussi les syndics des trois Ordres de la province, ceux-ci de compte à demi avec M. de Montrevel: c'est Bouchu auquel nous revenons qui nous l'apprend, et d'autres avec lui qui bien le savaient.

Le projet d'arrêt que l'Intendant proposait le 20 juillet n'a pas beaucoup chance d'être agréé encore bien que pour l'appuyer il ait eu, je crois, recours à un expédient extraordinaire: la réunion des villes de Bresse à Mâcon au même temps n'ayant pu avoir lieu sans son autorisation tacite ou son consentement.

Cette assemblée, réfugiée dans la province voisine, évidemment pour pouvoir délibérer librement, écrivait ceci à Colbert le 17 juillet 1666:

« Si nous sommes assez malheureux que l'on n'ose importuner le Roy de l'advis de noz maux, agréez, nous vous conjurons, que nous vous demandions la charité de vostre protection, en évitant que M. le comte de Montrevel ne fasse les syndics et conseillers du pays. Autrement, tout

est désolé par les impositions tout à fait extraordinaires qu'il se prépare d'obtenir par leur consentement.

« Cela joint à ses *violences, vexations* et *concussions qui continuent toujours*, il vaudroit autant que l'ennemi et le feu fussent en la province.

« Ainsi faites, s'il vous plaît, que l'on mette dans les dites charges (de syndics) *des* véritables protecteurs du public, comme il y en at desjà un ou deux, et la province vous devrat son salut; Dieu vous en saurat gré; tous le prieront incessamment de vous bénir, et nous en particulier. Qu'il nous donne le pouvoir de vous témoigner avec quelle passion et respect nous sommes, etc.

Signé: Les députés de Bourg, Baugé, Chastillon, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle, Saint-Trivier, Miribel et Meximieux-en-Bresse... »

Cette plainte si humble, si poignante, si sensée, dut arriver à Colbert en même temps que la lettre de Bouchu. Nous faudra-t-il dire d'elle ce que nous avons dit des informations du Présidial contre Montrevel en 1652 ? Elle vaut. Elle écrase ceux qui l'ont provoquée de son poids terrible! Mais, je le crains, elle n'aboutira pas. On a répondu à Bouchu par des objections, par une demande de renseignements plus explicites. Il les donne le 10 août:

« Je suis obligé de vous informer de la manière que les affaires se passent (aux élections). C'est Mgr le Prince qui nomme les trois syndics de la province et tous les conseillers. Et l'assemblée (des Etats) qui se fait n'est que pour la forme, dans laquelle (assemblée) on leur déclare ceux qui ont esté choisis pour syndics, affin que les députés leur donnent leurs suffrages, à quoy ils ne manquent.

« Je me suis informé secretement des intentions de Mgr le Prince pour l'assemblée prochaine, et j'ay appris

qu'il donnoit le choix du second syndic, en chacune des petites provinces (Bresse, Bugey, Gex) à M. le comte de Montrevel. Et que mon dit Sgr le Prince nommeroit les deux autres syndics et conseillers — mais qu'il ne vouloit pas qu'il y en eut aucun pour qui le dit sieur de Montrevel eut une aversion particulière et que l'Assemblée se feroit au mois de septembre ou d'octobre.

« Si vous désirez m'envoyer l'arrest comme il est, ou d'en retrancher les clauses qu'il vous plaira... Je me conformeray aveuglément à vos ordres que j'exécuteray envers et contre tous.

« Ce n'est pas que, si Mgr le Prince a jetté les yeux sur les officiers, comme je n'en doute point, il ne fut *presqu'impossible* de l'empescher, car tout cède icy à son authorité. »

Colbert ne voulut pas faire le coup de force proposé et déclaré *presque impossible* par Bouchu, par prudence et pour ne rien pousser à bout (ou ne put obtenir pour le faire l'agrément du Roi son maître ?).

Et Bouchu lui mande le 30 novembre : « La nomination des syndics et conseillers de Bresse et Bugey a esté faite comme je me suis donné l'honneur de vous escrire, il y a quatre moys, qu'elle se feroit. Ils ont esté choisis par Mgr le Prince. Le second syndic de Bresse et celuy de Bugey ont esté nommez à la prière qui luy en a esté faite par M. le comte de Montrevel... »

Ainsi les deux complices, le prince du sang et le grand seigneur, restèrent nos maîtres et continuèrent de nous exploiter sans vergogne. Exploiter n'est pas dire assez. Lisons la fin de la lettre du 30 novembre :

« Les syndics du Bugey m'ont fait des plaintes des désordres que le Prévost des marchands (sic) et ses archers

commettent dans les paroisses... S. M. a fait commandement aux bourgeois et paysans pour se deffendre pendant la guerre, des ennemys qui estoient à leurs portes... Le Prévost et ses archers vont pour empescher le port d'armes par les ordres de M. le comte de Montrevel qui leur donne des ordonnances pour se faire fournir des vivres dans les paroisses... ils exigent (aussi) des sommes considérables pour leurs despenses...

« Quoy que j'aye peu faire, je n'ay peu avoir aucune de ces ordonnances qu'ils se contentent de montrer aux habitans sans en laisser de copie. Et cette mareschaussée n'est presque employée qu'à plusieurs commissions qui regardent l'utilité particulière du dit sieur comte de Montrevel... C'est un grand abus et une grande vexation... tous les pauvres bourgeois et paysans sont inquiétez... leurs armes leur sont enlevées jusques dans leurs maisons... Mon dit S. le comte fait le mesme contre les chasseurs et leur fait faire leur procès par le Prévost. Je croy qu'il n'est ni compétent pour l'ordonner, ni le Prévost pour le faire, y ayant des juges ordinaires... »

Nous ne savons pas l'histoire, hélas ! nous avons ressaisi ici quelques détails lugubres de ce passé subi par nos devanciers. Les députés de Bourg, de Bâgé, de Meximieux, ont écrit et signé que la paix que leur faisaient Louis XIV et Colbert les forçait de regretter le temps où les Croates de Clinchamp brûlaient le Revermont ! La bonne volonté de l'Intendant honnête homme et du Ministre patriote échoua à Versailles devant cette coalition monstrueuse d'un Bourbon et d'un Montrevel, s'entendant pour exploiter à outrance notre pauvre petite province. En voilà assez, à défaut même du récit circonstancié des

« *violences*, *vexations* et *concussions continuelles* » du Lieutenant de Louis XIV, que nous n'aurons jamais, pour justifier la légende vengeresse qui leur avait survécu. Ce n'était pas un rêve, cette légende chargeant le nom des Montrevel de l'exécration de nos campagnes : c'était un souvenir ! Ce souvenir a conduit, en 1794, le dernier des La Baume à l'échafaud. Il ne l'avait pas mérité. Mais les opprimés de 1664 en diraient autant des « violences » qu'ils avaient dû subir. La réaction est égale à l'action.

CLVI. La statistique de Bouchu.

Un historien estimable nous fait un tableau magnifique des réformes de Colbert. « Le Contrôleur général réduit les charges de l'Etat en réduisant le nombre des offices, diminue la taille, la gabelle, supprime les priviléges, augmentant le nombre des contribuables et diminuant leur quote-part ; *réprime les violences de la petite noblesse* et des agents du fisc dans les campagnes... » H. Martin.

Réprimer les violences de la petite noblesse? Je ne sais. Mais nous venons de voir Colbert impuissant contre les violences de la grande noblesse chez nous...

En la tâche spéciale de réformer les abus et désordres dans les finances, grâce à d'autres mauvaises volontés et malversations, il ne sera peut-être pas plus heureux, en Bresse du moins. En Bresse il y a un de ces désordres doublement préjudiciable, signalé à Colbert par Bouchu encore : voici comme.

« Les communautés (communes) de Bresse étant obligées (endettées) envers des particuliers, ceux-ci obtiennent du

Parlement des arrests condamnant les syndics à procurer leur payement en faisant imposer des sommes (aux habitants). A faute de le faire (ces arrests) rendent ces syndics et les principaux responsables en leur privé nom des débets ; obtiennent des exécutoires contre eux : leurs biens sont donc discutez et vendus à grands frais. Puis les syndics et principaux obtiennent les mêmes condamnations pour indemnité contre les autres habitants. Ainsy pour une debte chétive une communauté entière se trouve ruinée... dont j'ai cru, M., vous devoir rendre compte... la chose restant de conséquence par la ruine des particuliers, et encore de souffrir qu'on puisse imposer les sujets du Roy par autre authorité que celle de S. M., ce que les ordonnances défendent si étroitement... »

En certains lieux les officiers municipaux faisaient contracter à leurs villes des emprunts sans proportion avec les ressources et besoins ; on peut juger à quelles conditions *ils étaient eux-mêmes les prêteurs* (H. Martin, XIII, 57).

Ailleurs des gens riches achetaient à vil prix les créances sur la commune aux nécessiteux, se faisaient ensuite donner les fonctions municipales, s'attribuaient les revenus communaux.

Et dans la gestion des Assemblées provinciales, autres abus non moindres. Colbert reproche avec amertume aux Etats le gaspillage des deniers publics en gratifications aux puissants. Mais la faute en est à ces derniers, ce semble. Ils vendent à ce prix protection et bons offices. La vénalité est universelle en ce glorieux temps. « Les gouverneurs, intendants et personnes de condition reçoivent, selon la coutume, des présents comme du vin de la Ville, volaille ou poisson, selon la saison ».

Le prince de Condé accepte, chacun an, de nous quatre douzaines de chapons. En 66 « les frais d'achat et voiture d'iceux » sont avancés à la cité besogneuse par son second syndic. Son Altesse sérénissime, il est vrai, daignait accuser elle-même réception, ce qui était bien honnête pour nous. En 67, ladite Altesse manda au syndic Guichenon qu'elle souhaitait que l'on joignît, aux quatre douzaines destinées à sa bouche, « une douzaine pour M. le président Perrault » (de tout à l'hôtel de Condé). Le Conseil vota humblement la douzaine requise effrontément et ne pouvait mieux faire.

Enfin nos Etats font des largesses, eux, en beaux deniers sonnants « aux gouverneurs, aux femmes, enfants, secrétaires d'eux ; à des magistrats, aux employés de leurs bureaux. Des secrétaires d'état se font gratifier par plusieurs provinces à la fois. En 1700, le marquis de la Vrillière sera autorisé par le Roi à accepter les gratifications à lui votées par les Etats de Languedoc, de Bourgogne, *de Bresse et Bugey*. Colbert autorise fort bien Bouchu à recevoir « les mille livres que les estats de Charollois ont accoutumé de lui donner ». (Depping. Corr. admin. sous Louis XIV.)

Ce n'est pas tout, hélas ! Ce même Colbert qui blâme si énergiquement l'abus des gratifications ne dédaigne pas d'en prendre sa part. Les hommes sont ainsi faits, les ministres y compris. L'auteur d'une *Province sous Louis XIV*, A. Thomas, lit au registre des Etats de Bourgogne ceci : « Il sera fait fonds de 26,500, qui est de 6,000 plus que les dernières triennalités, lesquels 6,000 seront donnés à la recommandation de S. A. Monseigneur le Duc, à une personne ayant une principale charge à la Cour et en estat de servir la Province ». Un peu après il sera écrit au même

registre sans détour : « Il sera donné 6,000 à M. de Pontchartrain, ainsi qu'elles ont esté *payées à MM. Colbert* et Lepelletier ». Enfin Colbert en 1670 veut bien se laisser écrire pour une gratification de 1,800 l. (9,000 fr.), au registre des délibérations du Tiers-Etat de Bresse !!

Il ne faut pas en douter ; il y a dans les récriminations de Colbert quelque jalousie contre cette institution des Pays-d'Etats gênante pour les instincts despotiques, et le goût du pouvoir sans contrôle dont l'élève de Mazarin ne sait pas se défendre.

Ne contestons d'ailleurs ni la bonne volonté ni la supériorité de vues de Colbert. Dès 1662 il avait voulu connaître exactement la situation des communes, notamment ce qu'elles devaient. En 1663, pour les mettre à même de payer, il leur avait rendu la moitié de leurs octrois dont Mazarin altéré d'or les avait dépouillées seize ans auparavant. Mais il avait fait nommer des Commissaires spéciaux chargés de cette liquidation. Les communes (ou plutôt leurs officiers), se sentant mises en suspicion, résistèrent. Le Parlement de Bourgogne leur vint en aide. Les créanciers des communes se croyaient intéressés à ce que le Ministre sût le moins possible des stipulations peu honorables pour eux. L'enquête ordonnée ne put se faire qu'en 1666 et 1667. Le résultat est ici conservé dans le très précieux manuscrit de la bibliothèque de Bourg, connu sous le nom de *Statistique* de Bonchu, mais intitulé exactement : « *Réponses faites aux Instructions envoyées par Sa Majesté au sieur Bouchu, Intendant de Bresse* ». Il comporte deux in-folios énormes, contenant un questionnaire imprimé, sans doute adressé pour être rempli à toutes les provinces du Royaume.

Chaque commune a son bilan là, plus ou moins sincère,

plus ou moins complet. Il n'y a pas de récapitulation. On se proposait, j'imagine, de la dresser à Versailles et de ne la faire connaître qu'à bon escient. Il faudrait en dresser une pour avoir une idée exacte (ou à peu près) de notre situation économique au milieu du XVII[e] siècle. Le temps et les forces me manquent pour un labeur pareil. Voici du moins quelques détails sur dix à douze de nos principales communes : ils feront comprendre le plan et l'intérêt du travail et nous renseigneront sur plus d'un point utilement.

Bourg. Le Seigneur est le Roy dont le domaine utile (le revenu) est aliéné et possédé par M. le Prince. Ce revenu est amodié 1050 livres (environ 5,250 de nos francs). L'impôt va à 13,978 livres (69,890). La dîme aux chanoines est amodiée 1,600 livres (8,000). Le chiffre des communiants (exagéré) est de 6,000. Le revenu municipal monte à 5,600 livres (28,000). Le chiffre de la dette est laissé en blanc, c'est-à-dire dissimulé. On y reviendra.

Les habitants n'ayant aucun commerce, ayant souffert ci-devant diverses charges, tailles ou logements, ont généralement fort peu de bien. Leur occupation principale est l'exercice de la justice.

Les jésuites sont 12 — les jacobins 10 — les cordeliers 12 — les capucins 25 — les chartreux 14 — les augustins 15. On compte de plus 130 religieuses et 28 hospitalières (dans quatre maisons). Des détails sommaires sont donnés sur les biens des dix couvents. Les jésuites auraient 1,500 livres de rentes (7,500), non compris les pensions de la ville et « *les facultés secrettes* ». Les ursulines sont « estimées riches, sans qu'il paraisse aucun fonds », nous les verrons prêter à la Ville, au

Présidial, etc. Les autres maisons seraient dans une situation médiocre.

Belley. Le sieur Evesque est seigneur temporel et spirituel. Il peut avoir 5,000 livres de rente, tant en Beugey, Dauphiné que Savoye, dont 3,000 deçà le Rhosne (25,000 fr. en tout). Il a haute et basse justice dans la ville. Les syndics ont celle de police.

Il n'y a aucun commerce que les foires. Point de forests. Quelques vignes, vin de petite qualité. Peu de prés; les meilleurs possédez par les ecclésiastiques et privilégiés.

Quatre cents feux (2,000 habitants ?) dans la paroisse et les hameaux. Pauvres pour avoir esté incendiez par les gens de guerre. — La paroisse est imposée 2,755 livres (13,775 fr.) en 1666. — Octroi, 700 livres (3,500 fr.) sur le vin et la viande. — Charges : pavé et luminaire de l'église ; entretien de l'hôpital, de trois portes, dont l'une preste à crouler. — Dettes, 30,000 livres (150,000 fr.).

La dixme est au Chapitre, vaut 700 livres (3,500 fr.), le vin compris. Il y a 18 chanoines ; la prébende vaut 500 livres (2,500 fr.).

Seize capucins fort pauvres. — 16 cordeliers, id. — A Bons, 15 bénédictines, 5,000 livres de rente (25,000 fr.) — 15 ursulines ; 4,000 livres (20,000 fr.) — 30 visitandines ; 10,000 livres (50,000 fr.).

Nantua. La paroisse dépend du prieuré. Le Prieur est haut, moyen et bas justicier. Il est enclin aux procès, en a avec ses religieux, habite Paris et Dijon. Il retire du prieuré 6,000 livres (30,000 fr.) Ce revenu, arrenté, consiste en dixmes, servis, moulins, prés, droit de mesurer le blé.

Deux cents familles (1,000 habitants ?). La plupart pauvres. — Commerce de cuir. — Manufacture de soye. — Espingles. — 6 ou 7 moulins à papier. — Impôt, 2,377 livres (11,885 fr.) — Péages au Prieur : 3 deniers par mulet chargé, un sol pour chariot chargé. — Charges de la ville : entretenement de 4 fontaines, de l'esglise parochiale, des fours et chemins. Il monte à 200 livres (1,000 fr.).

Point de dettes. — Point de communaux que la pente des rochers.

La dixme au Prieur et au Curé va à 150 livres (550 fr.) Les 14 bénédictins ont chacun 200 livres (1,000 fr.) de prébende.

Gex. Seigneur, M. le Prince. Revenu de lui, 200 livres (1,000 fr.).

Aucun commerce. — 400 habitants, pauvres et obérez.

Ambronay. Revenu de l'abbé : 10,000 livres (50,000 fr.), toutes charges payées. Il a carrosse. — 23 moines.

Mille communians. Six commodes (aisés) ; le reste pauvre et obéré.

Ambérieu. 1,200 communians ; presque tous pauvres vignerons ne possédant que le trentième de la terre ; le reste aux ecclésiastiques, privilégiez et forains. Cinq habitants commodes.

Impôt : 1,592 livres (7,960 fr.).

Deux nobles et un bourgeois signalés comme violents.

Lagnieu. 7 à 800 habitants, pauvres et endebtez. — Impôt : 1,800 livres (9,000 fr.).

Montluel est au prince de Condé. Revenu de S. Altesse : 2,100 livres (10,500 fr.) — Impôt : 2,191 livres (10,955 fr.). — Dettes : 61,000 livres (305,000 fr.).

320 familles. 1,000 communians. Commodes en leurs affaires. — 30 teinturiers. — Aucun commerce.

Chastillon-lez-Dombes. Seigneur, Mademoiselle.

800 communians, pauvres sauf trois. — Ruinez par les gens de guerre. — Impôt : 2,033 livres (10,165 fr.) — Dette : 12,400 livres (72,000 fr.).

Pont-de-Vaux. Seigneur, M. de Gorrevod, duc de Pont-de-Vaux. Revenu du duché : 13,000 livres (65,000 fr.) — Petit pont de bois sur la Reyssouze.

1,200 communians, riches autant qu'en aucun lieu de Bresse. — Impôt : 4,350 livres (21,750 fr.) — Dette : 30,000 livres (150,000 fr.).

La dixme à l'abbé de Tournus — 8 chanoines ayant 3,000 livres de rente (15,000 fr.) — 10 cordeliers — 50 ursulines.

Treffort. Seigneur, M. Perrachon. — Revenu de lui, 1,400 livres (7,000 fr.).

Huit-vingts habitants, pauvres sauf 7 ou 8.

Taille : 1,324 livres (6,620 fr.).

Viriat. Seigneur, La Gellière, — revenu de lui, 900 livres (4,500 fr.). 800 habitants, la plupart métayers, estimés riches. Impôt : 2,181 livres (10,905 fr.).

Sauf à Bourg où la vanité de la *Capitale* aura prévalu sur ses intérêts et exagéré le nombre des habitants, la population, si elle est accusée sincèrement, si on ne la diminue pas dans la crainte de voir l'impôt s'accroître, serait plus faible qu'on ne l'aurait supposé.

La condition économique de la Province, dans l'ensemble, n'est pas heureuse, il s'en faut du tout. Le Bugey semble plus malheureux que la Bresse.

Châtillon se dit ruiné par les gens de guerre, c'est là une allusion au pillage de Jonsac plus haut relaté.

L'incendie de Belley attribué aux gens de guerre aussi serait-il celui de 1385? Je n'en connais pas d'autre.

La proportion entre l'impôt payé au Roi, celui dû au Seigneur, celui dû au clergé (et le revenu municipal), varie trop d'un lieu à l'autre pour que des moyennes, malaisées à établir, puissent renseigner de façon utile.

Le clergé est plus surveillé (à ce moment) qu'il ne peut l'être aujourd'hui. Son énorme richesse relative apparait. L'existence d'une fortune occulte est relatée.

CLVII. Finances de Bourg. — Les mœurs. La dernière peste.

Revenons de ce tableau trop abrégé à un point touché déjà, à la dette, aux finances de Bourg. Cela parce que la situation de ces finances est relativement connue et curieuse. Et aussi parce qu'elle nous renseigne un peu sur cette situation générale de nos communes que Colbert voulait connaître.

Le chiffre de cette dette est laissé en blanc par Bouchu. Est-ce à dire que nous n'avons rien à porter au passif dans notre bilan, plus sagement conduits que la majeure partie des communes de Bourgogne très obérées? Un coup d'œil rapide jeté sur nos registres municipaux nous édifie là-dessus. Nous devions beaucoup, à notre hôpital notamment, et ne lui payions pas les intérêts de cette dette. Nous n'avons achevé de lui payer le capital qu'en 1817. Nous devions des sommes importantes à M. de Vaugrigneuse, aux sieurs Goyffon et Guillod, par eux avancées au Conseil en 1662, pour parachever le clocher de Notre-Dame, peut-

être à des conditions bien onéreuses. Nous devions plus qu'on ne pouvait ou ne voulait avouer. Les syndics Daniel Guichenon et Moret, appelés par Bouchu pour déclarer ces dettes, avaient « comparu en l'Hôtel de mon dit sieur Lieutenant » au jour assigné. Et mon dit sieur Lieutenant n'en savait pas davantage. Est-ce que les sieurs Guillod et Goyffon étaient des prête-noms et nos syndics les prêteurs?

Bouchu ordonna de convoquer « le général de la Ville, à la fin de nommer des personnes, telles et en tel nombre qu'il sera advisé, pour procéder à la recognoissance et vérification des dites dettes »... L'Assemblée générale est donc convoquée le 9 décembre 1666, au son de la cloche municipale. Le syndic Guichenon supplie MM. de l'assemblée de faire choix de personnes de capacité et d'intelligence pour la conservation des intérêts de la Ville. On nomme. Ce qui est « reconnu et vérifié », on ne le dit pas à Bouchu; ce semble. Il ne l'a pas relaté, c'est sûr, dans « ses réponses à sa Majesté ». Le Roi était trop curieux...

En fouillant avec plus de suite, de patience, et avec des yeux meilleurs nos registres municipaux, y retrouvera-t-on ce chiffre malaisé à reconnaître! Ce chiffre que Bouchu et Colbert n'ont pu atteindre? Ce n'est pas sûr.

Le Roi, seigneur de Bourg, voulait savoir encore si sa bonne ville avait des procès et quels. Celui du Conseil municipal contre le Présidial, pour la préséance aux processions, étant de 1662, pouvait bien être arrangé. Toutefois les deux chevaliers, l'un de l'Arbalète, l'autre de l'Arquebuse, se disputant en 62 d'avoir abattu l'oiseau qu'on tirait à Seillon tous les ans; l'affaire était encore pendante en 66; l'exercice honnête et louable du tir en était suspendu. Et nos trois gros litiges, celui contre un particulier de Coligny, celui contre la dame d'Attignat, pour le pri-

vilège des vins de Mâcon qu'elle prétendait, celui contre les seigneurs hauts justiciers de Bresse n'étaient pas près d'être terminés. — Quand la Ville avait une instance à suivre à Dijon, elle en commettait le soin à un des syndics défrayé sur le pied de 7 livres (35 francs) par jour, lequel ne pressait rien et pour cause.

Quant à notre Présidial, il n'avait non plus d'intérêt à rien précipiter. C'est en 1668 que Racine criblait des jolis sarcasmes de sa muse en gaîté les juges de province et leurs justiciables insensés. Et deux ans auparavant les députés des villes de Bresse assemblés à Mâcon avaient trouvé contre nos MM. du Présidial une épigramme auprès de laquelle celles du grand poète sont bénignes véritablement. Ces bonnes gens « ont eu advis que les officiers de la Compagnie font demande d'une imposition de la Province pour leur Palais ». Ils mandent la chose à Colbert « le suppliant très humblement de les soulager en ce rencontre. Si Messieurs, ajoutent-ils, au lieu de se partager *les amendes, comme les épices, ainsi qu'ils ont fait au passé, et toujours font*, avoient employé les dites amendes à la réparation de leur Palais, ils en auroient fait un beau... »

Celui qui paie est toujours recevable à défendre sa bourse ; mais nous tirions là sur nos alliés.

Du Palais revenons à l'Hôtel de Ville. Nous savons de ses dettes un peu plus qu'il n'a voulu en dire au Roi. Montrons ses dépenses et le tracas de notre ménage. Nos mœurs ressortiront du tableau.

Le revenu municipal, à cette date, est de 5 à 6,000 livres (25 à 28,000 fr.). Nous avions à payer là-dessus les frais de nos procès, l'intérêt de nos dettes, sinon à l'Hôpital du moins aux particuliers quels qu'ils fussent. Nous donnions annuellement 1,500 livres (7,500 fr.) aux Jésuites

pour l'enseignement des classes au Collège. Quand le ruisseau « appelé du Cône qui emmène toutes les immondices étoit rempli en sorte qu'il causoit une grande infection et puanteur pouvant attirer un plus grand mal », on le curait. On dotait d'une chaîne et d'un seau « le puits joignant le cimetière, parce qu'il est dans un quartier où les maisons sont de bois, et il falloit le faire pour le cas d'incendie ». Même le puits de Bourgmayer « proche la maison de Mgr le Prince », nommée ailleurs « Logis du Roy » (c'est la maison La Teyssonnière aujourd'hui), étant entièrement ruiné, on y faisait des réparations.

Enfin le banc des Syndics à Notre-Dame venant de rompre — tout dans cette vieille ville était vermoulu — on le refaisait en noyer « de la forme la plus honorable, et on le garnissoit d'un tapis aux armes du Roy et de la Ville ». Mais la maison du poids de la ville étant ruineuse aussi, comme pour la réparer il eût fallu plus de 300 livres (1,500 fr.), et la ville n'étant pas en état de subvenir à cette dépense, les Syndics proposèrent de l'amodier pour neuf ans à condition que le preneur, pour toute location, la réparerait à sa charge.

Il y avait des dépenses imprévues provenant de cas fortuits ou d'exigences nouvelles. — En 1661, la tour des Halles où était le beffroi municipal, tomba. Le monument de notre indépendance communale périssait avec cette indépendance. On transporta nos cloches à Notre-Dame, et en 1662 on décida de les y laisser. C'était logique ; le pouvoir dirigeant ici s'était déplacé aussi. — Le sonneur de l'église sonnait la prédication avec la seconde cloche, non entendue des quartiers éloignés. Plusieurs personnes *de condition* en firent plainte aux Syndics ; ceux-ci obligent le sonneur de sonner la grosse cloche ; il en coûte à la ville 6 livres.

Il y avait des dépenses provenant du luxe croissant. « Les sieurs Syndics offroient au nom de la ville, pour vœux par elle faits à la paroisse, des cierges de cire jaune ». Le sieur Bizet, procureur de Notre-Dame, fit entendre qu'il serait plus de la dignité et bienséance de les donner en cire blanche. Un des Syndics prit sur lui d'en acheter à Lyon 55 livres pesant, puis requit le Conseil d'ordonnancer la dépense.

Il y avait des dépenses provenant du nouvel esprit des administrations devenant formalistes. La ville puisait jadis à la poudrière de l'Etat, sans mesurer, pour ses fêtes : Voici que le garde refuse d'ouvrir son magasin pour tirer le canon à la Fête-Dieu. Il faut acheter 35 livres de poudre à la veuve Razurel.

Il y avait enfin les dépenses qu'on appellerait aujourd'hui *politiques*, lesquelles nous tombaient sur la tête comme des tuiles, plus fréquemment qu'on ne supposerait aujourd'hui. Ainsi Sa Majesté veut qu'on fasse un service solennel pour la feue Reine sa mère. Il y aura donc « chapelle ardente, grand'messe avec drap noir, armoiries, oraison funèbre, etc. »

Mazarin veut un subside extraordinaire de 20,000 livres (100,000 fr.) pour les frais du voyage à l'Ile des Faisans et les pompes du mariage du Roi. Le cri public fit descendre l'effroyable avanie à 12,000 livres (60,000 fr.). Le Conseil de ville refusa de s'assembler pour nous taxer.

Mais des menaces, des amendes personnelles le forcèrent de capituler. Nous empruntâmes à Lyon.

Nous n'en étions pas quittes pour si peu. A six ans de là, le fisc affamé ose bien ressusciter un vieux droit féodal tombé en désuétude, nous demander 7,000 livres (35,000 fr.) pour « *la ceinture de la Reyne !* » La somme plus grosse

que notre revenu d'une année a été versée à l'épargne en 1665.

Nos révolutions ne nous coûtent pas tant.

Du coup l'achèvement du clocher de Notre-Dame fut suspendu. Nous voulions le finir. Maugras, architecte parisien, avait commencé la lourde tour qui écrase le joli porche de la Renaissance. Le prix fait de 1662 est de 31,400 livres (157,000 fr.). Pour trouver cette somme formidable, on doubla l'impôt du vin. Cela porta notre revenu de 6,000 livres à 10,000. Mais cet impôt doublé rentra mal. En 1665, on doit quêter pour achever l'œuvre. En 1669, on se querelle avec le Chapitre ; en 1672, avec la Fabrique, parce que la quote-part promise par la Ville n'est pas soldée ; en 1682, il faudra faire de nouvelles allocations. « La chaire est de 1684. L'orgue et sa tribune sont postérieurs. »

Cette dépense gênant cruellement un budget déjà si engagé et obéré, s'explique par la vivacité des sentiments religieux devenus *intransigeants* absolument, sous le règne de la Compagnie de Jésus. Le même fanatisme qui va achever de supprimer ici la liberté de conscience menace la liberté même des mœurs. La tolérance entière du xve siècle n'est plus de mise au xviie. Je lis dans notre Registre municipal à la date du 11 janvier 1666 :

« Les Syndics ont été avertis par des *gens de qualité* que, dans plusieurs rues et quartiers, il y avoit des femmes débauchées qui retiroient toute sorte de gens en leurs maisons, y faisoient un bruit extraordinaire la nuit, ne se contentoient pas de se prostituer, mais encore recevoient des jeunes filles pour servir aux appétits brutaux d'une *infinité* de gens corrompus, ce qui cause un scandale à toutes les personnes pieuses. Il importe d'y remédier afin

de ne pas attirer sur les habitants la colère de Dieu qui a déjà éclaté assez dans nos maladies pestilentielles. Le Conseil délibère que les Syndics visiteront les maisons suspectes et que les filles de mauvaise vie seront expulsées.... »

Nous apprenons ici plusieurs choses.

L'Hôtel de Ville accepte docilement la direction des *gens de qualité*. La piété inintelligente de cette classe entreprend puérilement de nous assagir par voie d'autorité. Mais l'autorité suprême n'y aide guère, hélas ! Au même temps où notre noblesse sauvegarde ainsi la chasteté et pudeur publique, Louis-le-Grand montre à ses armées stupéfaites *ses trois Reines*, la femme légitime, la maîtresse d'aujourd'hui et la maîtresse d'hier, dans le même carrosse doré... Et les chansons de sa cour, manuscrites, encore conservées ici, nous enseignent cet exemple du Très-Chrétien.

Les gens corrompus donnant plein essor aux *appétits brutaux* étaient à Bourg *une infinité*. Infinité est hyperbolique sans doute. On en rabattra ce qu'on voudra : il en restera toujours beaucoup. A en juger par le chiffre connu exactement des naissances et des décès, il n'y a pas ici quatre mille habitants. Il y a, en 1675 et 1676, quarante enfants exposés.

J'ai sous les yeux une pièce authentique précisément de cette date 1676 d'où je tire des indications concordantes d'un grand intérêt.

Concordantes sur un point, en d'autres montrant nûment la situation matérielle et morale de la Province en ces années réputées si prospères encore.

Je cite : « La misère et pauvreté est si grande en la province de Bresse, celle du Bugey et frontières de la Franche-Comté qui estant dépourveues d'hospitaux, tout

vient tomber dans l'Hospital de Bourg où l'on est contrainct de *les* recebvoir (les pauvres) ; autrement il seroit peu d'endroits dans les rues où l'on ne vit périr de misère ces pauvres estrangers....

« Outre ce grand accablement de pauvres et de malades, il se fait des *expositions d'enfants continuelles* qui sont apportés de dix à douze lieues à la ronde, qui se laissent la nuit aux portes de la Ville... qu'on porte dans cet hospital où ils sont eslevés jusqu'à l'aage de 10 à 12 ans qu'on les congédie, soit pour aller *demander leur aumosne*, soit pour chercher maistre en cas qu'on leur en puisse procurer quelques-uns... » (Archives de l'Hôpital.)

Le temps actuel est-il, sous ce rapport, meilleur ou pire ?

Admis que les quarante enfants exposés en 1676 proviennent en partie des campagnes, le chiffre paraît peu élevé. Notre population ayant plus que doublé depuis ce temps, les enfants exposés ici devraient aller à 80 par an. Ils ne sont en moyenne, de 1800 à 1860, que 70. Il y aurait donc, en ce point, amélioration dans les mœurs. Ces chiffres peuvent toutefois être discutés.

Un fait ne peut l'être : les enfants élevés par les hospices de Bourg n'en sortent plus pour aller mendier ; les hospices les placent et leur créent un avenir. La philanthropie *incroyante* du XIXe siècle, tant raillée, est bien en ceci meilleure que la charité chrétienne du XVIIe.

D'ailleurs de ce que nous multiplions les épreuves de notre catholicisme, de ce que nous tirons le canon la nuit de Noël et le jour de « la fête du Corps-de-Dieu », de ce que nous travaillons de toutes nos forces à l'expulsion des Réformés vingt ans avant la révocation de l'Edit de Nantes, il ne faudrait pas croire que l'esprit d'opposition contre

les Clercs, ancien ici, fût mort. Il semble même se raviver. Il y en a une preuve dans le document qu'on vient de citer.

C'est un vice particulier à la maligne race gauloise de s'employer à frapper d'une main ses adversaires, à égratigner de l'autre ses amis. Nous payons mal les Jésuites par exemple : aussitôt que ces Pères pourront se suffire, est-il écrit en notre pacte avec eux, notre subside sera réduit. Mais les Jésuites ne peuvent jamais se suffire.

Ils sont belliqueux. Ils commencent une instance contre la Ville. — Ils ne sont pas endurants. Mme de Choin leur a donné 3,000 livres (15,000 fr.) pour ouvrir une classe de philosophie. Tout de suite ils font défendre par le Parlement de Bourgogne aux Dominicains et Cordeliers qui en ont une, de la continuer. — Du reste nous avons maille à partir avec ces derniers; est-ce qu'ils ne se disent pas propriétaires des fossés de la citadelle ? Et n'y font-ils pas rouir du chanvre contre les arrêtés municipaux ?

Enfin la duchesse d'Orléans ayant fantaisie d'établir ici un couvent d'Annonciades, l'Assemblée générale s'y refuse. Nous ne sommes pas galants avec les religieuses du tout. Nous cherchons chicane aux dames de l'hôpital, et les accusons brutalement « de *faire poche* de certaines sommes dues aux pauvres ». Autre récrimination ironique un peu plus tard : « les sœurs hospitalières sont unies avec les pauvres pour les dépenses ; mais pour les revenus et les profits, elles font séparation, ce qui cause un grand désordre » ; le document cité plus haut y fait allusion.

Avec le clergé séculier lui-même l'entente n'est pas toujours facile. Même ces deux alliés, la bourgeoisie et le clergé si bien d'accord hier pour tracasser ceux de la religion, demain pour les mettre hors, seront, près de

rompre en 1680. Tous deux sont dominateurs. L'une est sensée, mais avaricieuse et maligne. L'autre est fervent, mais inepte. Est-ce que, non satisfaits de l'expulsion à quatre reprises (en 60, 64, 66 notamment) des « filles impudiques », les curés ne s'avisent pas de « faire défense au prône, à leurs ouailles de fréquenter les cabarets *en aucun temps, à peine de* 50 *livres* (250 fr.) *d'amende !* » Notez-le : l'Officialité était là pour donner sanction à cette défense étonnante. La Ville s'oppose, non pour sauvegarder la liberté « de rire et boire » menacée à son tour — mais pour sauvegarder son revenu qui est, du fait, diminué de moitié.

Elle avait assez de peine déjà à *boucler* son budget. Quand le Roi fonda la compagnie des Indes et voulut qu'elle s'y intéressât, il avait fallu s'y refuser, « bien qu'elle le souhaitât avec passion ; elle se trouvoit en l'impuissance de le faire, le peu de revenu étant absorbé par ses dettes, elle d'ailleurs restant chargée de tailles, subsistances et quartiers d'hiver tout de même qu'au temps des guerres ». Elle était plus besogneuse qu'au temps des guerres en vérité. L'éternel procès contre les hauts justiciers, fécond en péripéties et déconvenues, tournait contre elle à ce moment. « Elle n'avoit subsisté jusqu'à présent que par l'exercice des justices dont la majeure part est distraite et transportée dans les bourgs et villages par l'autorité des seigneurs, au moyen de la quelle distraction, elle reste sans trafic, sans employs, sans habitants commodés pour prendre part audit commerce »...

On le voit de reste ; pendant ces années les plus prospères du règne, nous sommes, sinon tout à fait aux abois, du moins aux expédients. Ne vous étonnez pas trop par suite si les nobles œuvres, si les glorieuses guerres de ce temps nous laissent un peu froids ou inattentifs.

Ces guerres heureuses, dont il faut bien dire un mot, se succédaient. De leur prix de revient l'épopée naturellement n'a souci. La grande histoire elle-même (représentée ici par le livre de Voltaire), dédaigne de compter chichement par sous et deniers. Dé notre humble ménage municipal, il n'en pouvait être de même. Nous sommes de petites gens à courtes vues. La conquête manquée de la Hollande nous revint à 6.000 livres (30.000 fr.) Nous la trouvâmes chère, j'imagine, et je ne crois pas que l'épître du sieur Des Préaux nous parût un dédommagement. Les bombardements d'Alger et de Gênes purent nous coûter quelque 10.000 fr. Nous les trouvâmes, bien sûr, hors de prix, et d'un goût assez méchant. La seconde conquête de la Franche-Comté définitive, était pour nous un bienfait, il est vrai, car elle nous préservait de visites comme celle de Bolweiler et de Lacuson encore présentes à toutes les mémoires, mais enfin chaque place prise par Vauban nous coûtait un feu de joie.

Les gens mal disposés trouveront que j'insulte là notre patriotisme gratuitement. Je les engage à méditer sur ces trois lignes de notre registre municipal : « Le syndic Gallet *mettant peu de zèle à fêter les victoires du Roy, sa Majesté lui défend l'exercice de sa charge* et lui enjoint d'aller faire excuse et soumission chez le lieutenant de Roy, M. de Montrevel ».

Elles sont de 1676, ces lignes dénonciatrices. Sait-on quelles étaient à cette date les préoccupations de notre pauvre cité ? Elles étaient de nature, en vérité, à nous distraire « des victoires du Roy ». Ces victoires, cette conquête de la Franche-Comté nous avaient ramené la peste !

Je vois, en 1674, le fléau sévir à Salins assiégé par nous

et y faire plus de mal que les assiégeants. Il nous vint de là, je suis autoriser à le penser; non du Midi, car Lyon restera indemne.

Donc la France pouvait célébrer les victoires de Turenne, de Duquesne; Versailles diviniser Louis prenant en personne (non sans l'aide de Vauban toutefois) Dôle et Besançon... Nous n'avions plus, nous, assez de fossoyeurs pour enterrer nos morts. On y faisait peu de façons cependant. On les mettait dans l'église, à moins d'un pied sous le sol. La contagion ne couvait-elle pas tout simplement en ce charnier? Ne sortait-elle pas de nos fossés, de nos égouts, de ce Cône qu'on curait seulement quand il était rempli d'horribles immondices?

On soupçonna les égouts. Les Syndics, le Conseil assemblés à l'hôpital qui servait de maison de ville, avisèrent aux réparations, au curage de ces canaux d'où sortait une puanteur exécrable. Le populaire s'attroupa à la porte. Sans nul doute on lui avait parlé en chaire de l'ire de Dieu. Le calmant indiqué était une procession. Il demandait une procession. On la fit, même ensuite « les syndics communièrent pour toute la Ville ». Cet acte de piété, du 20 avril environ, n'obvia au mal nullement. En juin, un médecin envoyé par le Roi, Isnard, convoqua une Assemblée en l'église Notre-Dame. Il enseigna là à nos aïeux comment on enterrait les morts.

A ces détails sur l'état mental de la ville pestiférée (donnés innocemment ailleurs), j'ajoute ceux-ci puisés directement aux Archives municipales :

« La boucherie était sise, en la rue qui garde son nom, sur le grand canal (du Cône). A l'entrée d'iceluy (à l'extrémité nord de la rue) il y a une ouverture spacieuse laissée, au dire des anciens (en la voûte recouvrant

le canal), pour qu'on y puise de l'eau en cas d'incendie. A cette date le canal était plus profond et le courant plus abondant. Par la succession des temps, le canal s'est rempli, et, à moins de grandes pluies, reste à sec... Les bouchers y jettent le sang et les entrailles des veaux et moutons qui y croupissent tout l'été; ce qui cause une grande infection dans le quartier jusque dans la Grand-Rue et dans toute la ville, et qui est préjudiciable aux bouchers — car ceux qui viennent à la provision le samedi, quoique les chairs soient toutes fraîches, ne peuvent s'empêcher de croire qu'elles sont corrompues...

« Les bouchers, non contents de ce, jettent tous les jours, même en plein midy, par leurs fenêtres, des boyaux et tripes si puants et infects qu'il est impossible de demeurer dans la rue »...

Pétition des gens du quartier. Ordre du Conseil de boucher l'ouverture puante du canal, défendant de jeter tripes en la rue à peine d'amende. Mais cet ordre n'est pas exécuté. Est-ce faute d'argent? On en avait en janvier pour envoyer huit douzaines de volailles à l'hôtel de Condé! On en aura en août pour faire à l'inutile rempart des réparations voulues par l'Intendant! O honte! On n'en a pas en juillet pour délivrer aux pestiférés les vivres, les médicaments qu'Isnard sollicite pour eux...

A la décharge de Bouchu, il faut le dire: il obtint, en décembre, une remise de 2.100 livres (10.500 fr.) sur la taille « par commisération pour les habitants »...

Les bonnes intentions de l'Administration formée, conduite par Colbert, ne sont pas douteuses. Elle veut faire l'ordre et s'y emploie de tout son pouvoir. Bouchu nous l'a dit, il nous l'a prouvé. Mais il nous a montré, et nous allons voir encore les limites de ce pouvoir et ce que le

plus absolu, le plus obéi de nos rois laissait faire aux princes de son sang, chefs de la vieille oligarchie encore maîtresse de la province pour un siècle.

Dix années ont passé depuis le temps où Bouchu écrivait à son ministre ces nobles paroles : « Je ne manque point à m'opposer à ce que je vois contre l'ordre. J'empesche tous les jours ou qu'ils (Condé et Montrevel) n'entreprennent, ou qu'ils ne réussissent en leurs desseins... » En ces dix années triomphantes l'autorité royale a grandi incommensurablement. Chez nous, en vérité, rien n'a changé.

En 1674, à Paris l'année d'Iphigénie, à Bourg l'année de la peste, nous arrivent trois compagnies de Pressis-Praslin, dont les propriétaires datent du XIe siècle et sont ou seront maréchaux de France. Les syndics Delorme et Vicon sont sur la place avec les bullettes (billets de logement). Le capitaine Duchesne va à eux et, sans saluer, leur crie : « Donnez-moi les billets ! » Delorme répond fort civilement que cela ne se peut s'il n'a compté au préalable les soldats. Duchesne se rue sur le syndic en criant : « Mordieu ! Je te les ferai bien donner sans que tu les comptes ; je te donnerai vingt coups de canne et les étrivières... » Ce qui est fait ; dont Delorme dresse procès-verbal. « On ne pourra plus, dit-il, trouver ici des syndics, ils risquent leur vie *touttes les foys* qu'il arrive des troupes... »

L'an d'après, 1675, fut l'année de la boucherie de Sénef. Le vainqueur envoie à Bourg vingt-cinq de ses gardes « pour, ayant beaucoup souffert pendant la campagne, se refaire par bonne nourriture... » Ces braves « veulent donc estre traittés à perdrix et à bécasses, avoir des vins exquis... Venant de se régaller, ils courent les rues, attaquant ceux qu'ils rencontrent... Un d'eux fait à son

hôte, dont il est mécontent, une querrelle d'allemand, l'excède à coups de plat d'épée... »

Plainte à Son Altesse Sérénissime. Le Grand Condé charge Bouchu d'instruire. Bouchu délègue à cette tâche le lieutenant-criminel de Mâcon. — Et celui de Bourg ? Est-ce donc qu'on aurait craint pour lui quelque avanie de MM. les gardes ?

Ces gardes furent-ils punis, se demande M. Brossard qui a conté cette histoire (*Annales*, 1873 ; p. 94) d'après le registre municipal. S'ils l'avaient été, Delorme l'eût fait consigner en ce registre. Et les scènes misérables de 1676 nous eussent été épargnées.

Onze bourgeois, dont quatre légistes, deux épiciers, un cabaretier, un cuisinier, une lessiveuse sont attaqués les soirs de janvier, comme ils rentrent chez eux pacifiquement, par MM. les gardes. Ceux-ci, dit une des victimes, se sont partagé la ville et, par groupes de quatre « s'en rendent maîtres la nuit et font selon leur plaisir... »

Montrons une du moins de ces hideuses et sanglantes polissonneries.

« Mercredi 20 janvier, sur les neuf du soir, Me Chevrier, praticien, se retiroit en sa maison, il rencontra un garde de S. A., brun, grand et s'appelant Bouard, lequel lui vint dessus, tirant son épée, le décoiffa, le prit aux cheveux, lui disant : « Par la mort Dieu, bougre, pourquoi me jettes-tu des pierres ? » Chevrier de répondre fort civilement que ni lui ni personne ne se livre à ce divertissement. Le garde alors : « Tu raisonnes ! » et il veut le frapper de son épée sur la tête. Chevrier, du Greffe où cela se passait, se sauve sans chapeau vers les Halles, poursuivi par le garde ; il rencontre le notaire royal Mortier. « Où courez-vous, lui dit celui-ci, sans chapeau, effrené comme vous

estes ? » Puis ledit Mortier veut s'interposer, réclame le chapeau. Mais le garde se jette sur Chevrier, jurant Dieu, criant : « Tu vis encore, bougre, il faut que je te tue ! » Chevrier fuit. Le garde attaque alors Me Mortier, sacrant ; lui décharge cinq grands coups de sabre sur les épaules. Le notaire détale. Survient au bruit Me Humbert, élu en l'Election, lequel fait des remontrances au soudard. Il lui est répondu par un coup d'épée sur la tête qui fait tomber son chapeau et sa perruque, et du coup il fut blessé grièvement à la tête et à la main... Sur quoi les trois bourgeois s'enfuient par les rues latérales, laissant leurs perruques sur le champ de bataille. »

Je n'ai pas de place pour conter les traitements non moins révoltants subis par Me Dominique Baudin, procureur fiscal, la demoiselle Collet, les épiciers Réaton et Fauran, une marchande d'hypocras, des laveuses de lessive.

Dans quelle mesure faut-il rendre responsable de ces honteuses violences un personnage aussi haut placé que notre Gouverneur ? — Il en est qui prêtent du génie au grand Condé. D'autres font de lui un oiseau de proie. Il avait du chef de guerre des parties ; les plus brillantes. Du galant homme, il en avait — et beaucoup. De l'homme de bien, peu. De l'homme d'état, point. Qu'il approuvât les jeux féroces de ses gens, je ne le crois pas. Peut-être ces sottises le contrariaient, pouvant donner des armes contre lui à ce grimaud de Secrétaire d'Etat, à ce fils d'un drapier de Rheims, Sr Colbert, qui travaillait avec le Roi.

En soi, ce n'était pas une affaire. L'affaire, c'était que la garde recrue fût refaite pour la prochaine campagne.

Tout ceci ne vise nullement à entamer le héros. Mettez-le aussi haut qu'il vous duira. Mais convenez-en ; pour les

gros bourgeois, pour les petites gens également malmenés, ces folâtreries lugubres des chenapans qu'on nous avait donnés à engraisser et tenir en joie ont bien pu « gâter » un peu Sénef, et Nordlingue et Rocroy !

Et l'éternel ennui que nous laisse l'injure

couvant à loisir en d'humbles cœurs, les aigrissant à la longue, ni Delorme notre syndic, ni le praticien Chevrier, ni Mortier le notaire royal, ni Humbert élu en l'Election n'ont dû élever leurs enfants dans le culte dû par les Français au sang de nos Rois et dans le respect dû par les vilains à la Qualité.

CLVIII. Destruction du protestantisme à Gex, A Pont-de-Veyle.

La peste finit pour ne plus recommencer. La paix nous fut rendue pour un moment. La Franche-Comté nous restait et la Flandre. Le canal de Languedoc s'achevait et le château de Versailles. On venait de jouer Phèdre. La Fontaine publiait la seconde moitié des Fables et Philémon et Baucis. Bossuet écrivait le Discours sur l'histoire universelle pour le Dauphin son élève. Si la réaction catholique avait laissé vingt ans de paix à cette France, arrivée, grâce à un concours sans pareil d'hommes de vertu et de génie, à un si haut degré de puissance et de grandeur, elle eût gouverné l'Europe à la fin du siècle. On lui fit risquer et perdre cet avenir pour deux entreprises odieuses, faites dans l'intérêt de l'Eglise, contre le bien de l'Etat. Ces deux entreprises étaient connexes. La

première, c'était la conversion des Protestants français. La seconde, ce fut le rétablissement chez les Anglais d'une religion et d'une dynastie dont ils ne voulaient plus.

Nous avons laissé le *petit troupeau* menacé d'expulsion par le fanatique Conseil municipal de Bourg dès 1627. Cette menace ne fut pas exécutée, on l'a vu. La même année, les églises de Bourgogne se réunissaient encore librement, au nombre de vingt-quatre, à Pont-de-Veyle. Cette petite ville avait le collège calviniste de la Province et en était comme le chef-lieu. Il y a là une nouvelle réunion synodale en 1656. Bourg et Gex y sont représentés. On s'y occupe de dogme assez tranquillement. Synode à Gex en 1656. Les députés de Bourg y figurent encore. De même à Arnay en 1658. Mais on y parle de la désolation des églises. C'est que les tracasseries misérables, avant-coureurs de la persécution, se succèdent. Les curés veulent faire payer la dîme aux Réformés. On les oblige à tendre leurs maisons à la Fête-Dieu. On les réduit à enterrer leurs morts clandestinement (Reg. mun. 1660).

Mais Mazarin, « si peu prêtre, si indifférent vis-à-vis des Jansénistes et des Protestants », (Sainte-Beuve) meurt en 1661. C'est cette année que son élève couronné annonce qu'il veut « gouverner par lui-même ». C'est cette année aussi que la persécution commence.

« On diviserait très-bien la vie de Louis XIV d'après ses maîtresses. Il y a une autre manière, *laquelle n'est pas très-différente*, au dire de Sainte-Beuve, c'est de la partager suivant ses confesseurs ». En 1661, c'est le père Annat, tout-à-l'heure provincial des Jésuites, qui gouverne la conscience du Roi de vingt ans : il gouverne aussi par là les affaires religieuses, à deux conditions. La première est de ne savoir que peu de choses de l'idylle à trois, fort

touchante, dont Henriette d'Angleterre, belle-sœur du Ro et Mlle de Lavallière, fille d'honneur de cette princesse, tiennent les deux gracieux rôles. La seconde est de laisser son pénitent inventer la comédie-ballet avec Molière, y danser comme un simple mortel, collaborer encore aux Fâcheux (1661) où il est proclamé un peu tôt

> Jeune, victorieux, sage, vaillant, auguste, etc., etc.

Et déjà loué

> D'agir incessamment, tout voir et tout entendre...
> De s'ôter le repos pour le donner au monde.

C'est l'éloge même qu'il réclamait et dicta à sa cour prosternée pendant trois quarts de siècle et dont nous sommes dupes plus ou moins. Sainte-Beuve veut l'être. Saint-Simon ne l'est pas. Je laisse le lecteur, cela dit, imputer la responsabilité de ce qui va suivre soit au Pénitent auguste, soit au bonhomme de confesseur et à sa Compagnie.

Un arrêt du Conseil du Roi, suivi d'une ordonnance conforme de Bouchu, notre intendant, sollicité (selon Benoît, *Histoire de l'Edit de Nantes*) par le jésuite Rossignol, frappe d'abord Pont-de-Veyle ; il y est dit « que le temple seroit établi en contravention avec l'Edit de Nantes, qu'il est trop près de l'Eglise, que le temple de Reyssouze à six lieues de là peut suffire aux besoins des Réformés de Pont-de-Veyle, etc. En suite de quoi, défense aux pasteurs de prêcher désormais ailleurs qu'à Reyssouze, de chanter des psaumes dans les rues, ordre de livrer leur cloche, confiscation du temple, du collège, etc.

« Les Huguenots ayant esté chassez de leur temple, il a esté bénict sous le vocable de Saint-Ignace par M. Raffin,

conseiller au Présidial, Official de Bugey... Suit une messe solennelle, avec procession de tous les prestres du mandement, un *Pange Lingua*, un *Te Deum* si mélodieux, que tout le peuple estoit ravy... Après quoi, le bourreau du Présidial de Bourg se présenta sur un eschaffaud au milieu de la Ville et du peuple assemblé, il brûla publiquement les livres faicts par les dicts Huguenots contre les Catholiques, le tout par les ordres du Roy, deux mille personnes donnant louange à Dieu et criant *vivat Rex*... »

Les temples de Gex étaient foudroyés en même temps. Après l'annexion de ce petit pays à la France, François de Sales, évêque de Genève (*in partibus*) en réalité d'Annecy, avait fait rendre aux Catholiques les églises devenues des prêches, puis après la mort d'Heni IV, reprendre les biens des couvents à leurs propriétaires actuels. Mais le Roi, en compensation, accordait 3,600 livres (18,000 fr.) aux douze pasteurs; les Réformés construisirent 21 temples et 8 chapelles. Sauf la suppression de ce subside après la prise de La Rochelle (1629), et quelques vexations subies, ils avaient traversé assez tranquillement, et croissant en nombre, la période de 32 ans qui suivit.

L'arrêt du Conseil, en date du 22 août 62, qui les frappe, est sollicité par d'Aranthon, 4e successeur à Annecy de François de Sales. « Il ordonne de démolir et ruyner incessamment 22 temples sur 25, Ferney et Sergy épargnés étant suffisants aux 17,000 Réformés du Pays de Gex. Tous les ministres sont bannis sauf deux choisis par Bouchu. Défense d'enterrer les Huguenots à moins de 300 pas des cimetières : les enterrements seront faits la nuit, sans pompe ni cortège. Les Catholiques *auront trois ans pour payer leurs dettes* aux Réformés. Ordre au sieur Bouchu de tenir la main à l'exécution, etc.

« M. de Bouchu arriva à Collonges le 26 novembre 1662. Il estoit accompagné de vingt gardes de M. le Prince de Condé, de vingt archers de la Maréchaussée et de quinze gardes du sel. Cette troupe estoit suivie de six-vingts tant maçons que charpentiers tirés du Bugey. (On savait qu'on ne trouverait pas de démolisseurs dans le pays, évidemment.)

« Comme ils ne venoient qu'en faveur des Catholiques, il commande aux hérétiques de les loger. Le 27, il vint à Gex où l'attendoit M. de Genève (d'Aranthon), suivi des plus illustres de son clergé, qui reçurent M. Bouchu avec des témoignages de joie qui ne sont pas ordinaires.

« Le matin du 28, l'arrêt fut publié, après quoi M. de Genève et M. l'Intendant firent leur marche vers le temple, autour duquel les gardes furent posés pour empêcher la confusion et rendre l'action plus célèbre...

« Les charpentiers furent bientôt sur le toit qu'ils jettèrent bas pendant que les trompettes faisaient retentir l'air de leurs fanfares, les Catholiques de leurs cris de joie. Tous avec une fureur incroyable attaquèrent ensuite et renversèrent les murailles devant M. l'Intendant qui les animoit par les pièces d'argent qu'il distribuoit... » La besogne n'avançant pas au gré de d'Aranthon, les prêtres y mirent leurs mains consacrées...

« Le 29, les 55 cavaliers de Bouchu vinrent à Divonne pour y *vivre* chez les Huguenots jusqu'à ce que le temple fût rasé ». Ici les habitants pour abréger cette occupation le rasèrent eux-mêmes.

« Le 30, jour de Saint-André, d'Aranthon permit de travailler. C'étoit parfaitement célèbrer la fête de ce grand apôtre que de renverser ces lieux infâmes où sa croix et celle de Jésus-Christ avoit esté si souvent outragé (*sic*). Ce

jour donc on ruina, sous le canon de Genève, le temple de Sacconex, » etc.

Notre pays a revu, en 1794, des scènes du même genre, on y chantait la *Marseillaise* et la *Carmagnole* au lieu du *Pange Lingua* et du *Te Deum*. Albitte toutefois ne crut pas devoir y présider en personne et n'eut besoin ni d'y distribuer de l'argent, ni d'y envoyer des gendarmes et des douaniers.

Rien n'était fait tant que les hérétiques n'étaient pas convertis. François de Sales avait proposé d'y employer les moyens doux. Il y voulait des « Jésuites, un imprimeur, des prédicants par les campagnes... de l'argent, beaucoup d'argent... que faut-il en somme? Restaurer les églises, bailler de la terre aux habitants... lever (ôter) les offices aux hérétiques, honorer les Catholiques des charges, chasser les ministres, se montrer libéral pour les nouveaux convertis... »

Tout cela va être fait successivement.

Et d'abord après les 55 cavaliers du sieur Bouchu, arriveront les 24 Jésuites du P. Brisacier, menés par ce grand homme, recteur du collège de Clermont (qui est à la Compagnie et va devenir le collège Louis-le-Grand). Brisacier, l'auteur du *Jansénisme confondu*, un jouteur qui s'est attaqué à Pascal, qui a foudroyé le *Festin-de-Pierre*, ce n'est pas rien que Brisacier.

Il est pourvu des bons arguments, de ceux auxquels croit le doux François de Sales. Il apporte 30,000 livres! (150,000 fr.) Il arrive à Gex en 1664, et y reste cinq mois. Un écrivain protestant représente les vingt-quatre apôtres ainsi munis, obsédant les réformés à domicile, les engageant à « adopter la religion du Roi *volontairement* parce que, au besoin, le Roi *les forcera bien* à en être », harce-

lant leurs malades, etc. Il montre Brisacier entrant à cheval, pendant le culte, dans le temple de Sergy... faisant arrêter et conduire aux prisons de Bourg un pasteur coupable d'avoir assisté un agonisant...

Si ce récit d'un ennemi est suspect, on croira à celui-ci qui va être de Brisacier lui-même : « En moins de quatre mois, la mission a tout à fait changé la face du Pays de Gex. On n'y comptoit que 300 Catholiques sur 17,000 Huguenots. Un grand nombre de ceux-ci est converti... La plupart des autres sont tellement ébranlez par la solidité de nos sermons, la modestie de nos processions, par la sainteté de nos cérémonies et surtout par les vertus éclatantes de... Messieurs les missionnaires (rien des 30,000 livres?) que tous disent *hautement qu'ils souhaitent avec passion que le Roy leur commande d'aller à la messe...* »

On reconnaît à cette insinuation savante tout le génie de la compagnie de Jésus.

Pascal est mort. Molière vient de risquer, dans le couplet de Don Juan, tout ce qui se pouvait en ce temps : « L'Hypocrisie est un vice privilégié qui *ferme la bouche* à tout le monde et jouit en repos d'une *impunité souveraine.* » A Versailles, les prudents se turent. Les ambitieux firent semblant d'en croire le Révérend père et dirent comme lui. On finit par « commander aux Huguenots d'aller à la messe », (pour leur être agréable !). Ils iront donc à la messe, disant qu'ils vont *à la contrainte*...

La mission de 1664 « eut peu de succès », nous dit un historien de Gex « qui ne sert ni Baal ni le Dieu d'Israël » (M. Brossard père, p. 402). M. d'Annecy eut recours à un autre expédient recommandé par son doucereux devancier ; il obtint un arrêt du Conseil royal « *levant* les offices de la justice, soit de juges, procureurs, greffiers, notaires,

châtelains, sergents et commis de bureaux », aux Hérétiques, qui les avaient payés, et les *confiant* aux Catholiques. Dans une mission personnelle qui suivit (1667), il aurait obtenu quelques abjurations, c'est lui qui l'écrit. Il ne dit pas s'il achète celles-ci « en se montrant libéral » pour ses néophytes, comme conseille encore son bienheureux prédécesseur. Pour continuer son œuvre il fonda à Gex, en 1673, un collège ; dans les paroisses des écoles. « Nonobstant, le païs de Gex se trouvoit encore, en 1681, un des plus infectés de l'hérésie ; sur l'instance du sieur évêque et prince de Genève, le Roy ordonna qu'il fût établi, en sa ville de Gex, une maison de Nouvelles catholiques et de propagation de la foi, laquelle eût les privilèges des maisons de fondation royale, l'autorisation d'accepter tous dons et legs, l'exemption de toute finance, droit de lods et vente, etc. » Ce sera dans ces maisons de Nouvelles catholiques qu'on enfermera bientôt les filles protestantes volées à leurs parents.

Sur les lentes et cruelles années, allant de 1662 à 1685, nous sommes peu renseignés.

Les Huguenots de Pont-de-Veyle, non découragés, vont au culte par grandes troupes à Mâcon, où on les tracasse quelque peu. Ceux de Pont-de-Vaux vont à Reyssouze où ils ont un beau temple. Ils figurent par leurs délégués aux synodes bisannuels de la province de Bourgogne, lesquels se succèdent jusqu'à 1682. Pont-de-Veyle est loué à Arnay, en 1658, « pour sa diligence à entretenir son collège. Il dépucte en 1667 à Vaux-Jaucourt, où une émeute catholique attaque le synode et verse du sang ; en 1671 à Bussy, en 1678 et en 1682 à Is-sur-Thil, où ces pauvres églises font une manière de testament en vue des malheurs qui les menacent ».

Le mutisme des documents de 1682 à 1685 ici est absolu. On sait ce qui, à cette date, se couve à Versailles. La puissance occulte qui, depuis la mort de Mazarin, celle surtout de Colbert, n'a plus de contradicteurs, règne plus ou moins ostensiblement. Louvois, froid, est rallié. La favorite, Mme de Maintenon, est l'auxiliaire du confesseur, voulant être épousée. La conversion des Huguenots à tout prix est le but. Ce sont les Jésuites qui mènent ; on use donc des moyens obliques d'abord. On arrivera peu à peu, pour faire court, non à l'emploi de la force, mais à une montre et menace de la force, laquelle suffira : on insiste sur ce dernier point ; on le répète de tous les côtés, sur tous les tons au Maître. Louvois lui-même en vient à dire à Louis XIV que « de montrer les troupes aux Protestants finira tout ».

CLIX. Destruction du Protestantisme à Reyssouze.

On peut voir ailleurs les étapes de cette marche cauteleuse du père La Chaise — et au bout l'étrange expédition qui du Béarn où elle débute ; partie en Limousin, Saintonge et Poitou ; partie en Languedoc, Vivarais et Dauphiné, va de ville en ville, de maison en maison, ici par argent, là par menace, en bien des lieux par mauvais traitements, faire signer les abjurations. (A Nîmes chaque notable dut loger et nourrir cent missionnaires bottés.) D'avril à septembre 1685, tout plia devant *les dragons*. Saint-Simon écrit : « De la *torture* à l'abjuration et de celle-ci à la communion, il n'y avoit pas souvent vingt-quatre heures de distance ; et leurs bourreaux (des convertis) étoient

leurs conducteurs ». Après quoi, pour célébrer « l'heureuse réconciliation », on tirait le canon, on allumait des feux de joie.

Louis XIV, dûment autorisé par le Conseil de conscience, signa le 17 octobre la *Révocation* de l'Edit *perpétuel et irrévocable* donné à Nantes par Henri IV, son aïeul.

Démolition des temples restants. — Défense de s'assembler pour le culte à peine de confiscation des biens. — Ordre aux pasteurs de sortir du Royaume sous quinze jours. — Les nouveaux-nés baptisés catholiquement à peine de 500 livres (2.500 fr.) d'amende. — Défense de sortir du royaume aux Huguenots, à peine des galères et de la confiscation des biens.

Quant aux tempéraments dans l'exécution de pareilles mesures, Louvois écrira à Noailles dès novembre : S. M. veut qu'on fasse sentir *les dernières rigueurs* à ceux qui ne voudront pas se faire de sa religion... qu'on laisse les soldats vivre *fort licencieusement*..! — Et un édit de janvier 1686, enchérissant, ordonnera qu'on enlève aux parents huguenots les enfants *de cinq à seize ans !*

Sauf Paris et l'Alsace, la France fut tout entière *dragonnée*.

Le Pape applaudit (bref du 13 novembre). Paris applaudit. Bossuet chantait « le nouveau Constantin, le nouveau Théodose. — Vous avez exterminé les hérétiques ! C'est le digne ouvrage de votre règne ! »

L'accès de démence eut un dur et mérité lendemain.

Dès avril 1686, des mesures prises, des pénalités prononcées contre ceux qu'on ose appeler relaps, comme si leur abjuration avait été sincère, galères, confiscation, cadavres traînés sur la claie, le proclament : ils ont renié leur apostasie forcée le lendemain du départ des dragons.

En juillet même année, arrêt contre les ministres bannis huit mois auparavant qui rentrent en grand nombre. En octobre 1687, arrêt contre les complices des émigrants...

Deux cents à deux cent cinquante mille religionnaires avaient quitté leur pays, leur fortune, passé à l'étranger à travers mille périls pour garder leur foi ; sur ce nombre 9.000 matelots, les meilleurs du royaume, 12.000 soldats, 600 officiers. — Schomberg, Denis Papin, Claude, Jurieu, Bayle, Basnage en sont de ces émigrants — et les Ancillon, les Tronchin, les Candolle. — Lyon perd 14.000 métiers sur 18.000. Vingt mille Français vont faire de Berlin, bourgade de 15.000 habitants... ce que Berlin est devenu.

Louis XIV n'avait « *exterminé* » que notre marine, notre industrie, notre commerce au profit de la Hollande, de l'Angleterre, de la Prusse. Son échec l'inquiéta. Des instructions de la fin de 1686 le montrent. Il défend de contraindre les nouveaux convertis à communier, ordonne de fermer les yeux sur les refus d'extrême-onction. Mais ses Intendants réclament, déclarent que si on rend la main, tout est perdu.

Nous avions pour intendant depuis 1683, date de la mort de Bouchu, ce Harlay dont Saint-Simon a fait un portrait si hideux. Un an avant la Révocation, sûr d'être recommandé par là, le sycophante avait fait démolir les deux temples de Sergy et de Ferney laissés par Bouchu aux Réformés, et récemment rebâtis par eux. Immédiatement les familles riches, pressentant ce qui allait suivre, vendirent leurs biens et passèrent au Pays de Vaud, mieux couvertes là qu'elles n'eussent été à Genève.

En l'an suivant, et le 11 novembre, M. de Harlay, avec le lieutenant-général-criminel Charbonnier, et trente archers, arriva à Pont-de-Vaux ; après avoir fait signer

une abjuration à quatre marchands, ramassa des maçons et charpentiers, et vint à Reyssouze démolir le temple, bel édifice construit en 1606. On brisa d'abord la chaire, la table où l'on donnait la Cène, on détruisit une peinture représentant Moïse portant les tables de la Loi, on renversa ensuite les murailles, après quoi le cimetière fut profané, les tombes ouvertes, les ossements dispersés. Tout ceci appert d'un hideux chant patois en 84 couplets, composé pour fanatiser un peu davantage les Catholiques contre les Réformés et se terminant par cette menace aux derniers :

Se vo ne vo convarty po
On vo z'acablera de mo,
De soudars et de tallie.
Adieu, pouvra canallie !
Adieu ! adieu, adieu Calvin,
On deffai te n'ovragea...

« Si vous ne vous convertissez pas, on vous accablera de maux, de soldats et de tailles. Adieu, pauvre canaille ! adieu, adieu, adieu Calvin, on défait ton ouvrage. » L'apostrophe finale, triomphante, trahit le théologien rancuneux qui a patoisé cette petite infamie.

L'émigration avait chez nous commencé dès septembre, époque à laquelle les missionnaires bottés « de la religion du Roy », en uniformes rouges, arrivèrent du Dauphiné. Les paysans de Gex « saisis d'épouvante à leur approche, s'enfuirent et entrèrent à Genève le 21, par la porte Neuve ».

On évalue à 4,000, soit au quart de la population totale du petit pays, ceux qui, sans espoir de retour, abandonnèrent ainsi leurs biens pour garder leur croyance.

L'émigration bressane suivit. Puis, tout l'hivèr, les hautes gorges de Cerdon, de Nantua, les abîmes où la

Valserine gronde, couverts de neige, virent arriver les fugitifs de Bourgogne, d'Auvergne, du Nivernais. « Ces montagnes, ces défilés sont sacrés de leur souvenir. » Aux approches de la frontière, gardée par les dragons du Roi, les archers de M. de Harlay, il fallait quitter la route battue. « Nos braves paysans, par les sapins, les précipices, les sentiers de chèvres, les faisaient passer. Dénués, sans bagages, nus comme des naufragés, ils abordaient à Genève... L'exemple que la petite Genève donna alors est le plus grand qu'on trouve dans l'histoire de la fraternité humaine. Cette ville de seize mille âmes, pendant dix ans, reçut, logea, nourrit quatre mille fugitifs. » (Michelet.)

L'Electeur de Brandebourg en fit ramasser là quantité par un officier gessois à son service. Un voyageur a retrouvé les descendants de ceux de Reyssouze parlant bressan à côté de Berlin, s'appelant entre eux *les Ressoutis*.

Nous sommes à la plus belle heure du plus glorieux des règnes, à l'apogée de la société et civilisation française. Phèdre est d'hier. Les dernières Fables, l'Oraison funèbre de Condé, le Lutrin, les Caractères se succèdent... Seulement notre intendant fait, dans l'entrain d'une bacchanale orthodoxe, profaner un cimetière, et à un an de là nous allons voir mieux.

Une déclaration royale de 1686 ordonnait « de faire procès aux cadavres des relaps, sur avis donné au juge par le curé : qu'ils soient traînés sur la claie, jettés à la voirie, et leurs biens confisqués... S'il n'y a pas au lieu du décès de juge royal, ceux des seigneurs informeront et enverront l'information au bailliage pour jugement ». (Je trouve ce détail aux *Mémoires du Clergé*, I, 2106.)

Le cas se présente à Pont-de-Veyle en 1687. Sur l'avis

du curé donc, le juge local informe, mais au lieu d'envoyer l'information au Présidial, il fait le procès et l'exécute.

Le 28 mai 1687, le Présidial de Bresse proteste contre l'usurpation de pouvoirs.

Comprend-on bien ? La déclaration édictant une pénalité abominable, qui frappe les parents vivants plus que les morts, laisse du moins aux condamnés morts ou vivants une garantie. C'est le Bailliage qui jugera.

Mais il y a un collège de Jésuites à Pont-de-Veyle. Il se défie; « le petit justiciard du lieu » à sa dévotion, trouve bon, après avoir informé, de juger en premier, en dernier ressort. Il fait plus. Il exécute. Une fille noble, ayant abjuré, revenant sur cet acte dont elle rougit devant la mort et Dieu qui viennent, est traînée sur la claie et jetée à la voirie. « *La claie*, c'est une manière d'échelle, courte, en forte charpente : on l'attache par un bout à une voiture attelée, l'autre bout *traîne terre*. Le cadavre est attaché sur l'échelle, le visage vers le sol parfois, parfois regardant le ciel. Mais les pieds en haut et la tête en bas de façon à ce que les cheveux puissent traîner dans la boue. *La voirie* est une place qu'un seigneur ayant droit de justice et de voirie doit au public pour y porter les boues, immondices et vuidanges de sa seigneurie. » (*Dict. de Trévoux.*)

Le tout me gâte ces vers dits à deux ans de là par les demoiselles de Saint-Cyr devant le Roi.

On traîne, on va donner en spectacle funeste
De ce corps tout sanglant le misérable reste....

Le saviez-vous, Racine, c'est une scène contemporaine que vous racontiez-là ?

Ces excès en ont provoqué, en ont amené d'autres. Dans le procès-verbal des exhumations de Saint-Denis,

je lis : « Le lundi 14 octobre 1793, après le dîner des ouvriers, on continua l'extraction des autres cercueils des Bourbons par celui de Louis XIV : le corps était reconnaissable à ses grands traits, mais noir comme de l'encre. » Ce qu'on en fit est su.

Louis-le-Grand n'est pas responsable du fanatisme féroce de ce juge de Pont-de-Veyle ?

L'est-il, oui ou non, des ordonnances du 20 décembre 1690, du 4 mai 1693 qui confisqueront les biens des Protestants, les distribueront à Gex aux Nouvelles Catholiques et à deux autres couvents, feront part de ceux des Réformés de Pont-de-Veyle aux Cordeliers de Bourg ? Au même lieu de Pont-de-Veyle, les grands biens des Loriol sont « baillés », comme disait François de Sales, à la seule personne de la famille qui abjura. Et le domaine d'un Jean Bouvrot, gros marchand, est « baillé » au comte de Baneins dans le fief duquel il est enclavé...

« La Révocation en 84 est une fureur. En 87 c'est une affaire, dira Michelet, et on ne peut mieux dire. On se rue sur les biens... »

Et le grand poète, tout à l'heure cité, qui plus qu'on ne croit juge son temps et juge aussi ses amis, fera dire à un des personnages d'Athalie quand le temple sera menacé

> Qu'il espère sa part d'une si riche proie.

Est-ce que Mme de Maintenon n'invite pas son frère à acheter les biens tombant à rien des émigrants ? Et ne verrons-nous pas dans une pièce d'archives M. de Harlay « présenter requête pour obtenir une part des biens saisis sur ceux de la Religion » ? Il avait été à la peine, ce saint homme ! C'était bien le moins qu'il fût au profit.

Le catholicisme français a dépassé l'espagnol en zèle.

Celui-ci chassa les Mores, des ennemis, des hommes d'une autre race. A ceux que nous frappâmes nous n'osions pas refuser le nom de frères *égarés*. Nous obligeâmes à fuir les meilleurs de nos compatriotes. Puis nous les dépouillâmes de leur terre et la « baillâmes » à leurs tourmenteurs. Nous traînâmes leurs morts sur la claie et les jetâmes à la voirie. Admire qui pourra ! J'en sais qui se détournent d'horreur et répètent le vers de Lucrèce :

Tantum relligio potuit suadere malorum !

CLX. Guerre pour la restauration des Stuarts. Comme on la nourrit.

La politique du conseil de conscience de Louis XIV allait avoir toutes ses conséquences logiques. L'Europe soulevée par le cri des Protestants, menacée par des entreprises de Louvois qui voulait recommencer la guerre, conclut contre nous, dès 1686, des pactes défensifs pouvant d'ailleurs devenir offensifs demain. Sur cette considération Louvois attaqua l'Allemagne en septembre 1688. En octobre, le prince d'Orange s'embarqua pour l'Angleterre et détrôna Jacques II. Le Stuart prit terre à Ambleteuse le 4 janvier 1689. On décida à Versailles qu'on rétablirait Jacques II, et qu'on prendrait l'offensive en Irlande, en Belgique et en Catalogne seulement.

Pour ce faire, et ne pouvant garnisonner suffisamment le Palatinat qu'on venait d'occuper, on incendia ses villes et on dévasta ses campagnes. Ce crime affreux fut le signal de la *Grande alliance* coalisant contre nous l'Europe, et de la grande guerre qui va remuer de chaque côté 450,000

hommes, 100,000 chevaux, 100 vaisseaux, et dévorer un milliard par an.

Tout ce qu'on aurait à dire ici d'une pareille lutte, ce serait le contre-coup qu'elle a pu avoir en notre petit pays. Ceci même nous sera en grande partie refusé. Avant d'y toucher disons ce qui a précédé immédiatement.

Le gouvernement de la province a changé de main. Le grand Condé est mort en 1687. Son fils, Henri-Jules, le plus insignifiant de la race, lui avait succédé en Bourgogne un peu auparavant. M. de Montrevel aussi est allé de vie à trépas : il a un fils (Nicolas-Auguste). C'est un garçon gros et court, haut en couleur, connu à la Cour pour être, moyennant quelque pistole, au service des grandes dames sans préjugés, et pour ce affublé du sobriquet éloquent de *Taureau banal*. Bon officier pourtant, distingué à Sénef. On n'osa nous le donner pour maître. Le Lieutenant-de-Roi fut un Montbel d'Entremont. Bouchu, on l'a dit, était remplacé par Harlay ; quel homme était celui-ci ? Voici : de son ami Ruvigny émigrant après la Révocation, il avait reçu une grosse somme en dépôt ; sa conscience de sujet et de catholique l'obligea d'aller la mettre aux pieds du Roi. Le Roi de son plein pouvoir lui en fit don...

Ce nouveau gouvernement continue les vicieuses habitudes de son prédécesseur naturellement. Je ne trouve pas le montant des *gratifications* à lui offertes par la Bresse. Voici le *quantum* du Bugey : Au Condé 13,000 livres (65,000 fr.) ; à M. de Montbel, 6,000 l. (30,000 fr.) ; au contrôleur général Pontchartrain, 1,200 l. (6,000) ; à M. de Harlay, 1,000 l. (5,000 fr.), etc. Les Etats du Bugey trouvent bon, à la même date, de faire des *aumônes* à quatre couvents de Belley et Seyssel.

Les Etats de Gex votent, eux, 13,450 livres (67,250 fr.)

de *gratifications* aux mêmes grands personnages, non compris 350 l. (1,750 fr.) employées à acheter un beau taureau et trois belles vaches au prince de Condé.

Le tout au moment où nous sommes mis en demeure de nourrir la guerre la plus dévorante qui ait été jusque-là. Louis XIV, croyant comme sa cousine nous devoir l'exemple, va envoyer à la monnaie les canapés d'argent de Versailles (il achète cette année cependant pour deux millions de diamants). Nous devons nous tenir prêts à tous les sacrifices. Et notre histoire intérieure va être surtout celle des expédients financiers de Pontchartrain.

Le premier en date est de septembre 1689, c'est une création d'offices à vendre au plus offrant, inutiles, sinon nuisibles, dont notre vanité se repaît. « Chaque fois que le Roy crée un office, disait le Ministre au Maître, Dieu crée un sot pour l'acheter ».

Puis vient une refonte des monnaies. Du numéraire versé obligatoirement pour être refrappé, il restera, au moyen d'un abaissement du titre, un dixième aux mains du Roi. C'est dans son impudeur le procédé du Moyen-âge. Le grand Roi veut bien descendre à faire de la fausse monnaie, un crime que ses lois punissent de la mort.

Ce sont là des peccadilles auprès des forfaits de 1691 et 1692.

On attente à la liberté de l'industrie. Celle-ci est en droit et en fait aux mains de corporations se gouvernant elles-mêmes par des chefs électifs, révocables par leurs commettants, donc responsables de leurs actes. Ces *maîtres*, *gardes*, *jurés* élus qui conduisent les *maîtrises* et les *jurandes* sont simplement remplacés, un ukase de Versailles le veut, par des fonctionnaires héréditaires, nommés par le Roi, et lui payant leurs charges. Ils sont quarante

mille ! C'est une somme que Pontchartrain encaisse d'abord, surtout c'est l'intrusion violente du pouvoir là où il n'a jamais eu pied, où son action va être nuisible. C'est un empiétement énorme de cette centralisation inquiétante, notre force, dit-on, à certaines heures ; à d'autres pour sûr notre infirmité et notre ruine.

Les corporations asservies on ose davantage. On attente à la plus vieille, à la plus chère de nos institutions, payée ici de notre sang, là de notre or, à la commune. Dans cette petite république se gouvernant par son conseil et ses syndics élus et renouvelables tous les ans, le Roi violant un contrat synallagmatique reconnu par son aïeul Henri IV, crée un maire déclaré « perpétuel et héréditaire », à lui achetant sa charge, avec ses privilèges, immunités et honneurs ! Les mairies de France sont mises aux enchères !

Celle de Bourg est adjugée au sieur Augerd, il la paie 10,000 livres (50,000 fr.). Sur les plus clairs de nos revenus patrimoniaux, il prélèvera pour « *ses gages* » 400 livres (2,000 fr.)

La mairie de Pont-de-Vaux est vendue au sieur Barbulat 6,000 livres (30,000 fr.). Il aura 240 livres (1,200 fr.) de gages. Châtillon, acheté par Philibert Collet, vaut 2,300 livres (11,000 fr.). Montluel, acheté par un sieur Alabe, vaut comme Pont-de-Vaux 6,000 livres. Pont-de-Veyle et Saint-Laurent, 2,000 livres. Meximieux, 1,200 livres.

Est-ce pour faire oublier les murmures qui durent accueillir une nouveauté pareille, les complications et chicanes qu'elle dut amener dans les délibérations du Conseil municipal où continuaient à siéger nos syndics élus, dépossédés de leurs principales attributions, que nos registres municipaux de 1689 à 1697 *ont disparu ?*

Ce vol et trafic malpropre de nos libertés eussent été impossibles, j'imagine, s'il y avait eu encore des juges en France. Mais les corps judiciaires restaient courbés devant le Maître. Loin de pouvoir nous défendre, le Présidial de Bresse ne pouvait se protéger lui-même. Dès novembre 1689 il avait « appris que le Roy, pour subvenir aux besoins, *désiroit* faire un emprunt de tous les officiers de son royaume ». Et la somme *désirée* de lui fut fixée par le Conseil du Roi à 10,800 livres (54,000 fr.) S. M. voulait bien lui allouer, il est vrai, 243 liv. 12 sols d'intérêt, soit 2 1/2 pour 100.

Le Présidial, pour pouvoir obtempérer à ce *désir* royal, emprunta 10,800 livres aux Ursulines de Thoissey et de Bourg. Le prêt à intérêt était, notez-le, interdit par l'Eglise, plus strictement aux personnes religieuses. Mais les casuistes arrangent tout. D'ailleurs les Ursulines « estimées riches sans qu'il paraisse aucun fond », Bouchu nous l'a dit, ne prirent d'intérêt que le *denier dix-sept*, soit 5 3/4 du 100, ce qui était bien modéré à elles.

L'année 1693 fut terrible. La récolte de 1692 avait été gâtée par les pluies. La disette arriva. Le gouvernement intervint gauchement, taxa les grains, ce qui fit déserter les marchés. Il recensa alors les existences dans les greniers, enjoignant aux détenteurs d'envoyer aux halles, chaque semaine, une quantité de grain déterminée. Cela ne put se faire sans de nombreuses injustices et vexations, et d'ailleurs n'augmentait pas l'approvisionnement, qui de nécessité manqua. « Les émotions populaires survinrent. Puis les épidémies », la mortalité causées par les souffrances.

Et au bruit des « *Te Deum* » chantant Heidelberg pris d'assaut, pillé, brûlé pour la seconde fois et ses tombeaux

profanés — ou la Marsaille et ses onze mille morts — Louis XIV dut lire la lettre de l'évêque de Cambrai retrouvant en sa douleur le ton des voyants d'Israël :

« La France est aux abois. Vos peuples meurent de faim. La culture est presque abandonnée. Les villes, la campagne se dépeuplent. Tout commerce est presque anéanti. La France entière n'est plus qu'un grand hôpital. Le peuple commence à perdre le respect. Il est plein d'aigreur et de désespoir. Les émotions populaires deviennent fréquentes, Paris si près de vous n'en est pas exempt. Il faut tolérer l'insolence des mutins, faire couler sous main quelque monnaie pour les apaiser... Vous allez tomber malgré vos victoires... »

A ce cri si glorieux à celui qui, au milieu de la France muette, osa le jeter à « l'idole », je trouve ici un écho timide, il part du pauvre Pays de Gex.

Là, dès 1680, on se plaignait d'une cherté et disette. Vers 1691, on déplore l'état de ruine des chemins. L'an suivant, on supplie le gouvernement d'amener dans le pays les blés étrangers. En 1693, on crée des gardes pour empêcher la sortie des grains du pays. En 1694 on en arriva à supplier l'Intendant « d'ordonner aux fermiers des dismes d'amener *journellement* leurs bleds au marché ». Ces amodiataires nantis par les décimés, vendaient le plus tard et le moins possible pour vendre plus cher.

Mais voici qui n'est pas su de Fénelon, ou qu'il n'a pas voulu dire par patriotisme : « M. de Borsat, lieutenant de robe courte de ce bailliage, estant informé des enlèvements et désordres sans exemple que font divers officiers preposez pour la levée des gens de guerre, qui prennent des gens mariez, *des enfants par force et violence*... si bien que s'il n'y avoit esté remédié, le païs seroit despeuplé et

désert et ses terres en friche... le dict sieur demande le paiement de quatre vacations », etc.

La première page que j'ai publiée, il y a quarante ans, racontait la disette de 1694 à Bourg. « Cette disette étoit égale du bled et du vin. Le vin se vendit 40 livres (200 fr.) le tonneau. Le bled 5 livres 15 sols (28 fr. 75) la coupe. Le pain coutoit dix sous la livre (2 fr. 50) à Vienne en Dauphiné. Les hostes (cabaretiers) allèrent contre l'ordonnance de 1475 (de Philippe de Bresse) chercher du vin à Mascon et en Bugey. Les principaux de la Ville demandèrent la visite des caves pour punir la contravention. On trouva 18 tonneaux chez un locataire du Lieutenant-Général civil, 36 tonneaux chez les Augustins de Brou qui les *avoient mis en commerce* ».

Les poursuites amenèrent des clameurs « contre l'usure de cinq ou six particuliers qui avoient fait des gros amas de vins de Revermont ». On n'y eut pas égard. « Si l'on souffroit l'usage du vin estranger, il faudroit arracher les vignes de Bresse. Il falloit bien faire argent de nos denrées pour nourrir *douze cents pauvres couchez dans les rues de la ville, moitié moribonds*, sans compter cinq mille sept cents autres qui sont en Bresse... »

Tout cela fait frémir d'horreur et de pitié et montre que Fénelon n'a pas exagéré le mal (comme H. Martin l'en accuse, t. XIV, p. 189).

A ce mal profond et durable, dont nous retrouverons les suites cruelles quand en 1697 les Registres municipaux de Bourg nous seront rendus, le Contrôleur-Général imagina en 93 et 94 les plus étranges remèdes.

Depuis 1539, époque où François I[er] inventa ce que nous appelons l'enregistrement, on percevait un droit sur les mutations des immeubles. Pontchartrain arrêta que les

actes notariés y seraient tous soumis, notamment les baux à ferme. Ceci déjà était onéreux et préjudiciable à l'agriculture si rudement frappée, cette année même 93 par l'intempérie et ses suites. On trouva moyen de le lui rendre désastreux. Dans l'intérêt du fisc impitoyable, pour percevoir plus fréquemment le droit nouveau, on défendit les baux de plus de neuf années ! A ce moment où commence la prospérité de l'agriculture anglaise, due en si grande part aux baux à long terme, ces baux pouvant seuls payer tout à fait le fermier de son travail, lui en garantir les profits, sont interdits au fermier français. Jamais peut-être, en pays civilisé, le bien public n'a été plus cyniquement et stupidement sacrifié que par cette mesure lamentable, dont les effets subsistent ; car les baux de neuf ans sont restés la coutume après avoir été la règle.

En 1694, Pontchartrain fit une découverte bien ingénieuse. C'est qu'il y avait en France une chose échappant à l'impôt, à savoir *l'eau*. Vous lisez bien : l'eau ! Il inventa donc de nous demander « pour l'usage des eaux et fontaines » que le Roi voulait bien d'ailleurs nous concéder à jamais, une somme. La dite somme fut de 27,000 livres (135,000 fr.) pour la Bresse et le Bugey, dont les deux tiers pour la Bresse. Et clercs, nobles et vilains étant censés boire de l'eau tous, durent en payer leur part tous et chacun — les Visitandines de Bourg exceptées... (Pourquoi ? Sachons nous priver de plaisanteries trop faciles.)

Nous avons *vu*, aux Archives de l'Ain, les rôles et les quittances des imposés, « *ce qui s'appelle vu* ». Le clergé de Bresse, taxé 1,800 l. (9,000 fr.), en verse la moitié le 26 novembre 1694. Les MM. de Gorrevod paient 225 l. (1,125 fr.). — Les La Baume, 110 l. (550 fr.). — M. Bouchu, 30 l. (150 fr.). — Le sieur Du Marché 3 l. (15 fr.), etc., etc.

Pourquoi restons-nous tout ébaubis? L'impôt des portes et fenêtres ne nous mesure-t-il pas l'air et la lumière? Est-ce que le Roi n'a pas le domaine des choses?

En 1695, Pontchartrain inventa la Capitation. Cet impôt trouve grâce devant les historiens parce qu'il frappe les privilégiés eux-mêmes et parce qu'il est censé proportionnel aux fortunes. Mais quelles difficultés dans sa répartition! Quelles injustices involontaires et autres! Voici comme il est accueili chez nous par les Etats de nos petites provinces ayant à le répartir entre elles, par les Élus ayant à faire les rôles. « Le recouvrement de la Capitation est rendu impossible par les doubles exploits, fausses qualités et autres erreurs dont fourmillent les dénombrements peu fidèles... » (Archives de l'Ain.)

Enfin, à bout de voie et à court de génie, le Contrôleur-Général se met à vendre les lettres de noblesse; il en vendit cinq cents à deux mille écus l'une.

Ceci sent fort l'épuisement : il était grand et la lassitude. Nonobstant, Louis XIV, en 1696, fit une suprême tentative pour restaurer le Stuart. C'était le but qu'il avait le plus à cœur. Elle échoua comme les précédentes.

En 1697, deux avertissements, de ceux qui « l'irritèrent et le découragèrent » (Mme de Maintenon) se succéderont. Le *Détail de la France*, de Boisguilbert, dut arriver jusqu'à lui, l'auteur étant neveu de Vauban : on connaît ce livre plein d'amères leçons. Nul, hors Louis XIV et sa vieille compagne, n'ont lu le *Mémoire* de Racine. Le grand poète n'a rien tant aimé que Port-Royal et le Roi. Mais il les jugeait, répétons-le. Au Roi il avait donné, en tout respect, et apparences gardées, deux leçons publiques. De la première :

Il excelle à conduire un char dans la carrière, etc.

on avait fait son profit ; elle ménageait la vanité tout en l'avertissant. On ne fit pas semblant d'entendre la seconde, si magnifiquement belle :

> Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
> Maîtresses d'un vil peuple, obéissent aux Rois ;
> Qu'un Roi n'a d'autre frein que sa volonté même ;
> Qu'il doit tout immoler à sa grandeur suprême, etc.

Mais Athalie, faite pour plaire, où la Restauration d'Angleterre semble appelée, prédite, fut enterrée. Enfin le *Mémoire*, appuyant et motivant, fut puni d'un mot meurtrier, inique, pouvant au plus s'appliquer à Fénelon, dont le *Télémaque* parut en 1698.

Ces esprits superbes se cabrent d'abord devant un conseil. Puis un reste de bon sens les y range après un peu de temps, quand ils ont oublié de qui il vient ; et croyant bien agir d'eux-mêmes.

Et le 30 octobre 1697, nous signâmes à Riswick une paix qui désola Vauban, qu'il trouve *infâme*, il l'écrit à Racine et ajoute : « après s'être *ruinée* et avoir consommé un million d'hommes, la France *tombe* ». On verra un peu plus loin combien ce mot terrible est fondé.

Avant de montrer ce qu'a été chez nous la fin de ce règne dont il y a tant de bien et tant de mal à dire (on a dit le bien souvent), il faut mettre ici ce que je sais des mœurs et de la littérature indigènes en ce temps.

CLXI. L'arrière-ban. Deux hobereaux. Le curé Quinson. Tivan. Philibert Collet.

Comment ferai-je bien pour dire les quelques faits à moi connus de mise ici ? Plus je les exposerai simplement,

plus j'aurai l'air d'écrire un pamphlet, tant ils sont par eux-mêmes odieux ou burlesques. Qu'y puis-je? Inviter ceux qui en auraient d'autres plus édifiants à produire à les servir au public, comme correctifs ou contrepoisons.

On eut pu parler de la convocation de l'Arrière-ban de la Noblesse en 89, à sa date. J'ai préféré en dire un mot en ce chapitre-ci, son principal intérêt pour nous postérité étant la constatation d'un grave changement dans les mœurs.

En 1674, Louvois avait déjà essayé de ressusciter cette institution féodale. Son historien, C. Rousset, a dit avec quel insuccès. Tout ce qu'on avait pu faire avait été de réunir à Nancy 5 à 6,000 cavaliers très nobles, mais très mal équipés (s'équipant eux-mêmes). « Ils prenoient ce dont ils avaient besoin dans les villages sans rien payer... Il n'est pas de désordres qu'ils n'aient commis là où ils ont passé », écrivent les Intendants au Ministre. Arrivés devant l'ennemi, ils s'y montrèrent fort indisciplinés, se firent battre ou prendre et finirent par se débander sans congé (Hist. de Louvois, III, 96 à 100).

En 1689, Louvois essaya une dernière fois de galvaniser l'Arrière-ban « non pour l'envoyer, comme en 1674, donner de fâcheux exemples à l'armée active, mais pour l'employer à l'intérieur du royaume » (Id. IV, 157).

L'ordre « à tous nobles, barons, chevaliers, écuyers, vassaux, et autres tenans fiefs de Bourgogne et de Bresse d'avoir à se mettre en armes, toutes excuses cessantes, sous peine de confiscation des biens, et d'être prêts au jour désigné pour joindre le corps-d'armée auquel ils sont destinés » est du 26 février 1689.

Ils devaient « servir le temps nécessaire, puis s'en retourner chez eux en bon ordre, sans être à charge au peuple ».

Le jour désigné est le 12 avril, ils auront au dit jour à comparoir ou à se faire représenter devant un tribunal spécial chargé d'examiner et apprécier « leurs excuses ».

Le résultat de l'examen du 12 avril, c'est qu'en Bresse et Dombes 174 familles nobles ont été averties, sur lesquelles *quatorze* gentilshommes en tout sont *prêts à partir !*

Les autres arguent de leur santé, pauvreté, inexpérience totale aux exercices militaires — Lucinge et Digoine ont la goutte — Chambrecy et Baneins ont la fièvre quarte — de Béreins a des rhumatismes — de Seyturier a une fluxion aux yeux, etc., etc.

Le Bailli de Bresse, président du tribunal, en déclare *quarante-un* propres au service. Les autres furent « excusés », moyennant finance. Ceux-là furent taxés selon le revenu de leurs fiefs accusés par eux. *Quatre* familles seulement accusent un revenu de plus de mille livres !

Le contingent du bailliage de Bourg fut réduit effectivement à 20 hommes, celui du Bugey à 17, celui de Gex à 4, et la Bourgogne et nos petites provinces réunies fournissent en tout 220 cavaliers nobles.

D'ailleurs, en 1690, Gex a déserté en entier. Bourg a 3 *insoumis*. Belley en a 5.

Ce fut la fin de l'arrière-ban. Quand un peu plus tard Louis XIV aux abois parlera d'aller se faire tuer à la tête de sa noblesse, cette attitude et ce propos, très beaux et tout à fait épiques, ne seront pris au sérieux par personne. Ce ne sera plus Fénelon, mais bien le Grand Roi qui sera « l'esprit le plus chimérique du royaume ».

Que faut-il conclure ? Nous rangerons-nous à une interprétation indulgente de M. de Combes qui a exhumé ceci des archives du Présidial ? (*Annales* de la Société d'Émula-

tion, tome IV, p. 166.) Il n'était pas une famille noble qui n'eût déjà un officier dans l'armée active. Accordons ceci, bien qu'exagéré. Mais c'était bien plus vrai aux temps où chaque bailliage de France fournissait à l'arrière-ban au moins une compagnie, ou « même les ecclésiastiques tenant fief venaient faire service dans l'arrière-ban ». (Belleforest, cité par M. de Combes.)

La vérité, on la voit de reste. Le Tiers-Etat fournit nos armées de soldats, y introduit même quelques officiers ; et le temps va venir, M. de Combes le rappelle lui-même, où nous irons chercher nos généraux Outre-Rhin.

La vérité, M. de Combes nous la montre dans sa cruelle histoire : « *Un procès criminel contre un gentilhomme en* 1695 » (*Annales*, 1870 ; p. 97).

Ce qu'était en ce temps la très haute noblesse, les deux Montrevel, entrevus plus haut, nous le montrent peut-être. Quant aux hobereaux, après nous avoir fait voir la vie de l'un d'eux, et se rappelant les peintures de Fléchier dans les *Grands jours d'Auvergne*, M. de Combes dira que « leurs mœurs étaient *partout* violentes et *partout* trouvaient l'impunité ». De cette assertion encore, rabattons quelque chose. Mais le portrait du sire de Glareins, gardé par les archives du Présidial, est authentique. En voici un crayon pâle :

Il est, en son nom, Desmaret, écuyer, a acheté la terre de Glareins 145,000 livres (715,000 fr.) en 1689. C'est un homme de quarante ans, marié : sa femme ne vivant pas avec lui, l'a pourvu elle-même d'une personne propre à la remplacer en tout, Jeanne Rousset. Les paysans, voyant leur maître galoper sur son cheval blanc à la portière du carrosse où cette personne s'étale, l'appellent la *garce* du Seigneur. Desmaret court les vogues avec elle.

A celle de Villars, après un dîner copieusement arrosé chez le châtelain, il descend sur la place et entreprend de danser un *branle* avec la fille du maître d'école. Jeanne Rousset, jalouse, qualifie celle-ci de « petite gueuse », la frappe, et d'abondance soufflette un spectateur, nommé Crestin. Celui-ci rend le soufflet à l'aimable personne. Desmaret, alors, se rue sur Crestin qui lui enlève sa perruque. La foule de rire. Desmaret, furieux, fait feu dans le tas de ses deux pistolets ; puis, tirant sa flamberge, frappe d'estoc et de taille. Les paysans arrachent des palissades d'une clôture, se défendent. Un moine, de frairie, intervient : « Tout beau ! crie-t-il au Seigneur furibond, vous allez tuer quelqu'un ! » Il est tué lui-même on ne sait trop par qui. Desmaret détale, laissant sur le champ de bataille sa perruque, les coiffes de sa *garce* et le corps sanglant du Cordelier.

Une sœur de ce dernier porte plainte, demande des dommages et intérêts. Le curé d'Ambérieu ayant, lui aussi, affaire à la vogue, était témoin. Le Présidial de Bourg dut et put poursuivre, incarcérer en sa geôle le sire de Glareins. Celui-ci ayant des parents en haut lieu, les fait agir. Le Parlement de Dijon, toujours heureux de faire pièce au Présidial, le déclare incompétent, lui ordonne d'élargir le prévenu. Mais le Conseil du Roi évoque l'affaire. Le Présidial profite du conflit entre les deux hautes juridictions pour continuer les poursuites.

Cette querelle de robins ne peut manquer de traîner en longueur. Desmaret s'impatiente. Il a pour beau-frère Michel Du Villars, le prévôt de la maréchaussée ; il a recours à lui. Le 16 janvier 1695, Du Villars arrive à la prison de Bourg, escorté de cinquante cavaliers. Il veut s'introduire par ruse d'abord, il échoue. Il fait donc

sauter la porte à coups de hache, prend Desmaret par le bras et l'emmène tranquillement chez sa sœur...

L'arrêt de Dijon, ordonnant l'élargissement, arriva le soir. On le notifia au Procureur du Roi, et il n'en fut rien autre.

Vais-je prendre encore à M. de Combes l'histoire du *Pain bénit* de Saint-André-de-Corcy ? Elle surprend et croque, il est vrai, au naturel, deux gentillâtres ruraux en leur péché mignon. Qu'est-ce bien que deux châtelains voisins, donc ennemis ; échappés à l'arrière-ban, ce caprice suranné, saugrenu du sieur de Louvois ; feraient de leur vie s'ils ne se chamaillaient un peu à propos des honneurs à eux dus, prétendus exclusivement par chacun ? Le chamaillis mène assez loin MM. de Montribloud et de Disimieux. Le plus gros seigneur des deux, Montribloud, en l'église, à propos de pain bénit, fera rosser très bien Disimieux et aussi la dame son épouse — par ses paysans, heureux de pouvoir une fois se permettre ce passe-temps friand sans risquer la potence...

Non, l'anecdote paraîtrait mince après la tragi-comédie de Glareins.

Voici d'ailleurs un pendant mieux assorti. La scène sera contemporaine de celle de la vogue de Villars. Mais elle se passera à l'autre bout de la province, dans la montagne, au bord du Rhône, entre un hobereau et un légiste, gens d'humeur noire, de passions violentes. Il en ira donc un peu autrement en Michaille qu'en Dombes. Nous allons voir aussi des femmes nobles maltraitées, mais nous ne serons pas tentés d'en sourire. Un prêtre encore interviendra, mais dans une autre attitude. Et le tout contentera peut-être ceux qui ont les goûts régnants et aiment les choses hideuses et la chair saignante.

Les faits sortent d'un « Extrait des registres du Conseil privé du Roy », lequel contient un exposé de faits, requête et supplique de Louis Goux, juge de Dorches — et, sur rapport de Turgot, conseiller du Roy, à ce délégué, un « arrest » signé de Louis XIV, en date du 17 mars 1690.

Avant d'y entrer, deux mots de préface.

Vignod, seigneur de Dorches, de Chanay, de Bognes, avait cédé ce dernier fief en 1605, à P., écuyer (anobli en 1650), châtelain de Châtillon-de-Michaille, lequel, vers 1680, acquit une autre terre, de façon que Vignod se trouva pris et étranglé entre les fiefs de P., l'un au nord, l'autre au sud. De là, des « démêlés, puis des guerres sanglantes ». Or, Louis Goux, natif d'Orbagnoux, étant devenu juge-châtelain de Dorches, avait pris parti pour les Vignod contre les P... *Indè iræ.*

Oyons Louis Goux à présent : « P... de B..., P... de S... (le père et le fils), avoient conçu une haine mortelle contre lui... Le 16 janvier 1688, le fils, avec quatre hommes à lui, force la maison de Goux. (Est-ce la tour perchée de façon si pittoresque sur le rocher d'où pend la cascade de la Dorches ?) Les cinq malfaiteurs « rouent de coups » la dame Goux « née Jeanne d'Echallon et Demoiselle ». Sur quoi, plainte à qui de droit, décret de prise de corps contre eux. S... s'étant « absenté » (ayant passé en Savoie ?), le décret n'est pas exécuté.

A quelque temps de là, P... le père « surprend de Sa Majesté une compagnie de dragons ». Fort de cela, « et ayant esté informé que, le 13 janvier 1690, Goux devoit aller en sa paroisse de Crans, il se seroit transporté, devant le jour, sur le chemin, près sa maison, avec cinq à six personnes armées à sa dévotion, pour l'assassiner. Goux avoit esté plus diligent que lui. Mais Gaspard, le fils du dit,

allant avec deux chevaux joindre son père, tomba dans les mains du S[r] P... et de ses satellites. Ceux-ci le renversèrent de cheval à coups de baston et d'espée, firent passer leurs chevaux sur son corps par plusieurs reprises, continuant de le frapper, et le laissèrent sur la place l'ayant cru mort... Ce jeune homme se releva et entra dans des terres labourées. S'en estant aperçus, ils coururent après luy, luy tirant plusieurs coups de pistolet dont il fut blessé et arresté... ils redoublèrent alors leur rage contre cet enfant, lequel par ses cris s'estant fait entendre de sa mère, celle-ci accourut.

« Voyant son fils moribond elle se seroit jettée, au travers des espées, sur luy et l'embrassa. Les meurtriers rouèrent de coups la mère et le fils... Et P..., s'avisant de la cruauté la plus innouye, fist attacher la mère et le fils par les pieds à la queue d'un cheval, le visage contre terre, et les auroit traînés ainsi tous deux dans la boue, parmy les pierres, les ronces, les ordures d'un chemin rude et raboteux, sans épargner la nudité d'une femme...

« La fille du suppliant, estant accourue, se seroit jettée sur eux pour les secourir, couper les cordes qui les attachoient, exposée à une gresle de coups qui la laissèrent comme morte...

« Mais le Sauveur... empescha ces malheureux de recevoir le coup de la mort, en ce que le vicaire du lieu survint portant le Saint-Sacrement à un malade... Les meurtriers destachèrent la mère et le fils et les cachèrent avec la fille aussy moribonde qu'eux dans une haye garnie de ronces. Le Saint-Sacrement estant passé, ils rapportèrent les corps sur le chemin. Comme le fils poussoit les derniers soupirs, ils le mirent dans une maison voisine... La femme et la fille du suppliant sont dans un estat à n'en jamais revenir...

« Le suppliant a donné sa plainte aux officiers de la Maréchaussée du Bugey. Information ayant esté faite, prise de corps auroit esté décernée contre le Sr P..., lequel a esté arresté en la ville de Lyon où il est actuellement destenu.

« Le Sr P... se pourvoit par-devant « le Commissaire déparly en la province de Bourgogne, ne nie ni le guet-à-pens, ni l'assassinat prémédité, mais pour atténuer prétend qu'il avoit enrollé le jeune Goux dans la compagnie de dragons de son fils ». Il l'aurait donc attendu pour le raccoler et frappé comme rebelle...

Goux répond qu'il ne tombe pas dans la pensée qu'on s'enrôle avec son plus cruel ennemi, contre lequel on a un décret de prise de corps; que d'ailleurs le sieur P... ne peut pas dire avoir enrôlé sa femme et sa fille. Il reconnaît la compétence du « Commissaire déparly », mais, vu que P... a des parens et amis et une protection « assurée et connue » au Parlement de Bourgogne; il demande que le procès soit jugé souverainement par des officiers du Présidial d'Auxerre choisis par le sieur Commissaire.

« Le Roy en son conseil, ayant esgard à la requête, a ordonné et ordonne qu'il sera procédé à l'instruction et jugement en dernier ressort par les officiers de la maréchaussée du Bugey conjoinctement avec le Présidial de Bourg (juges naturels), enjoint au sieur d'Argouges, Commissaire déparly pour l'exécution de ses ordres, de tenir la main à l'exécution du présent arrest. Car tel est son plaisir... »

Les pièces jointes montrent P... dans les prisons de Bourg, — le sieur d'Argouges, intendant de justice, police et finances en Bourgogne et Bresse et Commissaire déparly, saisissant la maréchaussée du Bugey et le Présidial de Bourg, assignant les témoins, etc., par ordonnance du 26 mai rendue à Dijon. — Puis en août, le procès commencé

à Bourg, « P... pour se mettre à couvert disant qu'il n'y a ny mort ny malade » ; Goux, en réponse, récapitule ses griefs, parle des violences criminelles dont P... était coutumier, de la crainte imprimée par lui aux gens du pays ; et demande que la demoiselle d'Echallon, sa femme qui a perdu la santé « et le jugement et est entièrement troublée », par suite du traitement affreux qu'elle a subi, soit visitée par tels médecins qu'on voudra. M. d'Argouges ordonne la visite « sans néanmoins qu'elle retarde le jugement ».

Ceux qui tiendraient à connaître ce jugement peuvent faire une fouille dans les archives du Présidial de Bourg : il ne changerait rien, j'imagine, à notre religion.

Les guerres privées ont été à peu près interdites chez nous en droit par le Statut d'Amé VIII. Quand auront-elles cessé en fait ? Je ne sais. On voit ici comme elles étaient remplacées ; et quelle vie on menait dans les gentilshommières de Dombes, de Bugey, sous le soleil de Louis XIV en son plein, aux années d'Esther, d'Athalie, de l'histoire des Variations...

On a estimé, bien mal à propos, que les Grands-Jours d'Auvergne de 1665 en avaient fini de ces atrocités : il n'eût pas été de luxe de les recommencer en Bresse en 1690. Les aires de rapaces, les tanières de fauves, les bauges de sangliers, habitées par des races formées à la lutte par douze siècles de luttes incessantes, condamnées désormais à une paix odieuse, à une inaction de corps insupportable, à une oisiveté d'esprit mauvaise conseillère, ne changeront d'habitudes que cinquante ans plus tard, je le crains. Depuis 1600, ces tanières sont devenues des cages ; leurs hôtes y tournent sur eux-mêmes furieux, y enragent, et s'ils en sortent ils mordent, notamment les légistes occupés à leur fabriquer des muselières...

Chose à noter, P... seigneur de B..., ses cinq sbires à tout faire reculent de peur devant l'hostie dans les mains du prêtre. Ces bêtes féroces sont catholiques. L'idée que leur Dieu intervient, les surprend en leur crime, les terrifie. « La crainte de Dieu est le commencement de la sagesse », dit un psaume. Ce n'est pas, on le voit, le commencement de l'humanité.

Et la croyance au Dieu n'implique pas le respect du prêtre. Il faudrait donner ici une lettre du curé de Bassy (village de Savoie un peu au-dessus de Seyssel), adressée à Goux, jointe aux pièces dont je viens d'user. Six mois après l'attentat de Dorches, d'autres bandits d'Anglefort ou Seyssel, à ce qu'il semble, ont pillé la chétive maison du prêtre, « sa pauvre église et cure délabrée », sa paroisse, la maison de son frère et emmené sa belle-sœur prisonnière. Lui-même, particulièrement menacé paraît-il, avait fui. Il implore un sauf-conduit, et qu'on « n'achève pas de désoler sa paroisse ». La lettre est du 17 août, jour de la bataille de Staffarde. Nonobstant il est difficile de ne pas voir dans ce pillage de Bassy, comme le prêtre, « une affaire privée dont on fait une affaire d'estat » ; une vengeance, ou une rancune qui s'autorise des hostilités recommençant entre France et Savoie.

Un écrivain de talent, M. R. Rosières, veut qu'on se trompe sur le passé « en le déclarant foncièrement catholique. Non, dit-il, le catholicisme ne fut pas tout puissant, car, la Société féodale est en perpétuelle rébellion contre les clercs ». (Société française au Moyen-Age, T. II p. 115). Voici à quoi sur ce point je m'arrêterais : cela vient bien après ces histoires de Glareins, de Dorches et de Bassy. Le catholicisme avait réellement subjugué les esprits ; ses dogmes merveilleux, attendrissants parfois

tenaient les cœurs, les imaginations... « Si Peau-d'âne m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême... » Mais l'homme est l'homme, fait « du limon de la terre ». De croire au Dieu en trois personnes, tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, né sur la paille d'une étable, mort sur le gibet d'infamie, entre deux voleurs, ne l'empêchait pas du tout de tuer le moine de Villars et de dévaliser l'église et la cure de Bassy.

Risquons maintenant une courte incursion dans le monde ecclésiastique. Voyons un peu comme ils se traitent mutuellement, comme ils traitent leurs ouailles, comme ils sont traités par les gens de loi.

Quinson, docteur en théologie, curé de Polliat et septuagénaire, a une bibliothèque où il y a un Arioste, un Montaigne; on le sait. Et il accuse d'idolâtrie les bonnes femmes qui parent de fleurs l'autel de la Vierge; son jeune vicaire indigné en fait bruit. Peut-être est-ce ce vicaire qui amène le châtelain, le notaire, le cabaretier à dénoncer leur curé à l'Officialité.

Contre cette dénonciation Quinson se pourvoit au Présidial.

L'Official, Curtil, se munit à Dijon d'un ordre du Parlement enjoignant au prévenu de se constituer prisonnier — et l'ordre exhibant, jette violemment le vieillard en la prison d'église, cette lugubre tour des Champs, nommée dans les pièces du procès tour des Chiens (est-ce un sobriquet ?) ou il y a, pour un homme de cet âge, risque de la vie.

Le Présidial casse toute la procédure déclarée par lui « informe, défectueuse, nulle ». Nonobstant Curtil, à sa proie acharné, et sous prétexte de recouvrer ses frais,

met au pillage les meubles, le linge, les livres, seuls biens de son prisonnier.

Et quand, après une captivité de dix mois dans une geôle glacée où il n'a pu obtenir ni du feu, ni un lit, Quinson est libéré par un arrêt du Parlement de Bourgogne, il est ruiné de santé et de fortune. De réparation point. L'autorité diocésaine ne viendra pas à son secours ; *il sent l'hérésie.*

L'hérésie ? On l'a enterrée. Mais on a peur de son ombre qui *revient.* On continue d'entretenir contre elle le fanatisme des campagnes : on leur fait par exemple, à la messe de minuit, à Villars, en 1691, crier vers Dieu :

Défends notre foi catholique
Et extermine l'hérétique !

Notre foi diminue même dans les campagnes. En quatre ans, trois curés des bords de la Veyle sont poursuivis pour avoir frappé leurs ouailles rétives refusant d'aller aux vêpres...

Elle diminue à Bourg. En 1696, un gentilhomme se bat en duel avec un officier de passage. L'instruction suit, elle est sans résultat. A bout de voie le procureur du Roi recourt à l'Official. Deux monitoires somment les auteurs et témoins du duel de comparoir et dire vérité, « à peine d'être retranchez de la communion des fidèles ». Cette double excommunication des 6 juin et 16 juillet fait long feu. Tout ceci a été exhumé des archives du Présidial par M. de Combes.

Puisons encore dans le répertoire fort curieux et spirituel du jeune magistrat une anecdote un peu vive. Elle montre comme tout marche, combien les mœurs des classes dirigeantes ont changé à Bourg depuis 1666 où « des

personnes de qualité dénonçoient au magistrat les filles impudicques et les gens aux appétits brutaux ». Ce changement s'est produit en trente ans.

En 1697, les cafés n'étaient encore inventés. Le *beau monde*, noblesse et *bonne* bourgeoisie, se réunit chez un confiseur, près le Jeu de Paume, à l'enseigne de la *Samaritaine* dont la rue a pris et garde le nom. On nous montre là réunis un Conseiller au Parlement de Dijon, un Conseiller au Présidial, un avocat, des gens ayant noms Charbonnier, Jayr, Riboud, etc. On joue, on boit ostensiblement. Le Conseiller Chazey passe dans l'arrière-boutique avec la *limonadière*... Le bruit rythmé d'un banc mal assemblé les dénonce... Le lendemain, M. Jacob, un des excommuniés de l'an d'avant, et qui ne s'en porte pas plus mal, veut obtenir la même faveur que Chazey, est mal reçu, s'en prend au préféré. Injures, menaces, blasphèmes... On va en venir aux gourmades quand Charbonnier sépare les coqs enragés. Est-ce lui qui mit l'historiette scabreuse aux archives sacro-saintes de notre compagnie judiciaire ? Ce qui est sûr c'est que, la trouvant là, j'ai cru pouvoir l'introduire ici.

Ce qui est plus certain encore, c'est que la liberté de mœurs, un instant comprimée par la réaction catholique, est ressuscitée ici vingt ans avant la Régence. La liberté de penser, nous l'allons voir, renaissait à la même date.

Il faudrait de présent, à ces portraits de notables personnes prises aux Trois-Etats en lesquels se partageait officiellement la société du XVII[e] siècle, en adjoindre un emprunté à la *quatrième couche* d'alors, à la classe serve. C'est partout ailleurs malaisé ou même impossible. Ici par fortune nous le pourrons. Ce n'est plus au registre du Présidial que nous le trouverons, ce portrait rare. C'est

dans l'œuvre d'un conseiller au Présidial (et syndic de Bourg), Brossard de Montanai, qui représente ici la seconde génération littéraire du XVIIe siècle.

Jeune, Brossard a dicté ce Noël patois encore populaire ici et qui est un hymne à la goinfrerie (c'est senti ou comme nous disons, *vécu*. C'est copieux, gras, affriolant ; mais le gros sel et le sel fin manquent ; et il ne se peut pas parler ici de Rabelais ou de Brillat-Savarin). Plus tard le Conseiller écrira l'*Enrôlement de Tivan*. Il sait la langue de nos campagnes ; il y a vécu. Il écrit pour le grand monde bressan, mais ce grand monde est en contact avec les paysans à deux titres ; il vient les automnes, aux champs, toucher ses revenus, faire ses coupes de bois, mettre les belles dames au lait, les chevaux au vert... Le morveux de Chevalier, entre temps, ne dédaigne pas de répéter avec les Mathurines du lieu certaines scènes du *Festin de Pierre*. Puis la domesticité du château se recrute à la ferme. Dans un fragment qu'on imprime à la suite du *Tivan*, Liaudon ou Margueta venant s'affermer à la ville dit très bien : « Je n'ai pas toujours servi les cochons. Souvent je me suis vue en belle compagnie, avec des demoiselles, avec des gentilshommes *que trop, lesquels m'ont dégourdie...* » Pour deux raisons donc, Brossard *fera ressemblant*.

Tivan (Etienne, je crois) est né natif de Vandeins. Son âge, il ne le sait au juste, il est du temps de la femme à Mazuir ; il eut quatorze ans l'hiver du grand verglas. Il songe à entrer au service du Roi, encore qu'il ait une femme, la Berthe, laquelle est gentille et fort propre ; et du bien assez. Sa raison, c'est qu'il se deult de labourer la terre et qu'il aime la godaille. Il a chez lui, à tous les jours, la *maytia* (mélange de blé et de seigle) ; le dimanche,

le froment et le lait ; aux fêtes carillonnées, la soupe au lard. Mais il convoite mieux la poulaille qu'un soldat, bon drille, fait toujours moyen de rapiner...

La Berthe pleure, non tant de l'abandon de son époux que de la condition où elle va rester avec deux marmots qu'il lui a faits : « Nous n'avons plus de foin pour nourrir notre vache ! — Eh bien, vous la vendrez. — Et de quoi vivrons-nous ? — Vous filerez. — Vous savez bien qu'on ne vend rien le fil... » Voici les raccoleurs. Le capitaine Florimont trouve la Berthe à son gré. « Ta femme est trop jolie pour rester seule ici. Ma mie, partons nous deux. Ce téton est-il dur ? » Et devant son mari il lui offre deux écus. « Je n'en veux point. — Prenez, la belle.

— Les prendrai-je ? fait la Berthe à Tivan.— Oui, oui ! »

Je m'arrête, mais il faut mettre ici quelque vers achevant de nous montrer la condition du paysan alors et aussi les habitudes du soldat. Tivan invite Cathelin à venir voir à Bourg le duc d'Enghien, le cousin du Roi (1661). Cathelin n'a que faire d'aller béer au passage des grands :

« Je n'en ai vu que trop toute cette saison, — En grande troupe venir fourrager ma maison. — Quand je vois un Seigneur tout de soie habillé, — Son plumache au chapeau, au côté son épée, — Je tremble !... Les soudards, les lézards (dragons ?) et les grands fusiliers — Et les carabiniers m'ont si bien arrangé, — Qu'il ne m'est pas resté une de mes poulailles.— Ils ont tout ravagé, les canailles ! »

Sur ceci ne prenez pas Brossard de Montanai pour un mécontent et opposant. Il s'en faut du tout. M. d'Enghien est pour lui « un clair soleil ; il est vaillant comme César. Il sait la rhétorique, la logique, l'astronomie ; fait des armes, monte à cheval à ravir, et .. se confesse à un jésuite... » Quel grand prince ! Saint-Simon qui dit tout,

y compris ce qu'on ne dit guères, ajoute qu'entre autres manies, ce fils du grand Condé « *pesait tout ce qui sortait de son corps !* » Ce trait complète bien le crayon.

Mieux. Le Conseiller au Présidial n'a pas signé *Tivan*, ni davantage le *Noël de Bourg :* mais il a mis ses initiales à un petit volume de vers très français, élégamment imprimé, rarissime dont il existe, à la Bibliothèque de Bourg, un exemplaire offert par l'auteur à un ami. Celui-ci a, de sa main, complété le nom du poète. Or cet opuscule n'est autre chose qu'un éloge démesuré de Louis XIV et une invective effrénée contre ce « lâche tyran », Guillaume prince d'Orange. Et je lis dans la préface ceci, curieux à tous égards :

« Le changement *arrivé*, en France, en matière de religion, n'est pas *assez sincère* pour n'avoir pas laissé des partisans (de la Réforme) dans le Royaume ». (Ceci est bien vu en somme. *Arrivé* est d'un euphémisme savant.) « Il y a *de plus*, des politiques, se piquant de sentiments singuliers et de vues opposées à l'opinion commune. Ceux-là écoutent un Jurieu prophétisant le triomphe de la Ligue d'Augsbourg. Mais attendons la fin... »

On voit, je pense, dans quelle mesure Brossard est un *satisfait*.

La fin, on l'a vu, ce fut la paix de Riswick, où le plus grand roi du monde dut reconnaitre pour roi d'Angleterre « le lâche tyran ». Ainsi les politiques aux *sentiments singuliers*, c'est-à-dire les opposants, suscités par le crime de la Révocation, les excès de cette guerre, les misères à la suite, eurent raison contre les flatteries à outrance dont Montanai veut rendre l'*opinion commune* solidaire. Ces politiques, dont le petit Conseiller au Présidial ose se

railler écoutent peu Jurieu, ils entendent le cri de détresse de la France.

Ils s'appellent Fénelon, Saint-Simon, Racine, Vauban.

Après eux, parmi eux, qu'on me laisse nommer Philibert Collet; Voltaire l'a mis dans le *Siècle de Louis XIV;* il l'a qualifié simplement et noblement « Collet, *homme libre* ». On ne peut pas mieux dire, quand on ne peut de Collet dire qu'un mot. Ici il faut ajouter qu'il a été, en son petit pays, le plus éminent esprit de sa génération.

Il était né à Châtillon-lès-Dombes, le 26 février 1643. Il fut élevé chez les Jésuites de Lyon par les PP. Ménestrier et La Chaise, fit *profession* à vingt ans, quitta la Compagnie à la mort d'un frère aîné à lui, avec dispense de ses vœux dûment payée à Rome; et alla compléter, ou même refaire son éducation chez ces Anglais que Montanai appelle « un peuple scélérat ». Au retour, il épouse une protestante convertie peut-être, mais la nièce de ce Guichenon qu'il a jugé le premier.

Nous le voyons ensuite syndic et juge-d'appel en sa ville natale. Comme cette ville brûlant, il la rebâtit; comme devenu par là roi de fait à Châtillon, il entre en guerre avec le curé d'elle, un languedocien nommé Cantuer; il ne vous chaut.

Mais ce curé endiablé entreprend (le 23 avril 1681) de faire inhumer en la chapelle des Collet, en leur caveau de famille, un suicidé! Une lutte s'engage, à côté du cadavre, entre le prêtre et le robin. Des dévots, des marguilliers mettent la main sur Collet. Celui-ci dé soulever *sa* ville contre Cantuer, de le faire maltraiter et emprisonner...

L'excommunication *majeure* ne tarda. Elle est du 9 mai. Le 12, Collet est à Dijon, interjetant appel *comme d'abus*

au parlement de Bourgogne, lequel déclare qu'il y a en effet abus en la sentence ecclésiastique. Cette première revanche de Collet fut suivie d'une autre qui dura toute sa vie. De 1681 à 1718, pendant 35 ans, le juriste et le théologien employa une érudition non médiocre, une dialectique acerbe, un esprit cruel à prendre sa vengeance. Son *Traité des excommunications* (1683), son *Traité de l'usure* (1690), l'*Entretien sur la Dîme* (1693), celui sur la *Clôture monastique* (1697), sont des arsenaux débordants de traits venimeux, où Voltaire, sans en rien dire, puisera à pleines mains.

Par un autre endroit encore, le petit juge de Châtillon a devancé le patriarche de Ferney. Dans le *Commentaire sur le Statut de Bresse, vade mecum* de nos juristes un siècle durant, Collet ose attaquer la mainmorte enracinée chez nous. « Des taillables qui sont et restent des esclaves d'autrefois, nous en avons de toutes les façons, etc. »

Pourquoi Collet n'est-il pas connu ? *Habent sua fata libelli.* Collet était trop en avant de son temps pour en être goûté. Quand ses idées gagnèrent, on les trouva rééditées ailleurs dans une langue merveilleuse de clarté et vivacité, on ne songea pas à aller les rechercher dans des pamphlets lourds, trop théologiques, écrits dans une langue que M. Pascal et M. Bossuet eussent trouvée surannée, à plus forte raison La Bruyère et Le Sage, contemporains.

J'ai conté assez au long la vie de Collet (*Annales*, 1872). J'y reprends six lignes : « Il y avait, le mot de Montanai contre les politiques aux sentiments singuliers nous le garantit, il y avait dans la petite province échappée depuis quatre-vingts ans à la tutelle de l'Inquisition, mais sans autre maison d'éducation que celle des Jésuites, perdue au bout de la France dans ses étangs et dans ses brumes, il y

avait après tout un public pour lire les livres de Collet l'excommunié, les comprendre, se partialiser pour l'auteur contre ses adversaires tout-puissants encore, l'assister dans sa lutte de trente ans contr'eux ».

C'étaient, je pense, des Gallicans; je ne sais pas leurs noms. Mais Collet voyait à Paris M. Bossuet, Dom Mabillon, avait commerce avec eux, et aussi avec Bourdelot, médecin du Roi, le mathématicien Ozanam ; les Talon, les Bignon. A Dijon, il avait des amis comme le président Bouhier, les Févret, les Legouz; sans ces relations-là, il n'eût pas eu gain de cause contre son curé, devenu Official de l'Archevêque de Lyon.

La date de la paix de Riswick, 1697, est celle de la publication du *Statut*, et de cet *Entretien sur la clôture monastique* entre un Inquisiteur et une fille savante (une vénitienne, élève de cette Hélène Cornaro, qui savait sept langues), le plus spirituel des livres de Collet et le seul qu'on puisse peut-être réimprimer.

CLXII. Trois ans de trève. Guerre de la Succession d'Espagne. Occupation militaire de Bourg. Famine de 1709.

Après la paix, on chargea les Intendants de faire une enquête sur la situation économique du Royaume. Les résultats sont lamentables. Dans les quinze dernières années du siècle, la population est tombée de vingt-deux millions à dix-neuf. C'est le produit net de la Révocation, de l'émigration qui suivit; d'une tuerie de dix ans, des enrôlements forcés, des impôts accrus qui l'accompagnent; de la disette ou de la misère engendrées par ces fléaux réunis.

Dans les pays frontières écrasés de logements militaires, de réquisitions, le propriétaire cultivant lui-même n'a gardé qu'un tiers de son revenu. Le propriétaire qui afferme en a touché le dixième. Dans la Touraine, on abandonne la culture. En la généralité de Rouen, sur quatorze personnes, treize couchent sur la paille. Lyon, sur 90,000 habitants, en a perdu 20,000 ; sur 18,000 métiers, en a perdu 14,000.

Ici la détresse est entière. Nous le savons de l'Intendant régnant (Ferrand), l'impôt, depuis 1689, a *triplé !* La taille seule, en 1699, sera pour la Bresse 259,346 livres, quelque chose comme 1,196,730 francs d'aujourd'hui ; pour le Bugey, 141,903 livres, 709,515 francs.

A Bourg, nous sommes aux abois. Nous ne pouvons même faire, ô Ciel ! la dépense indispensable entre toutes, les cadeaux annuels au Gouverneur, membres du Parlement rapportant nos procès, Officiers-Généraux pouvant nous écraser de passages de troupe, etc., etc. Et les huissiers instrumentent contre le *Général* et le *Particulier*, c'est-à-dire contre la Ville, qui ne paie pas ses créances, et contre les habitants, qui refusent de loger les gens de guerre. On vend les meubles de ces derniers.

Les Conseillers de Ville, à bout de voie, ne vont plus au Conseil. Le Procureur du Roi les met à l'amende. On leur enjoint de « rechercher, par tous moyens, d'argent *(sic)* à emprunter pour réparer les ponts-levis de nos portes qui tombent en ruine ». Les pauvres gens inventent « d'imposer une collecte sur l'habitant ». On l'autorise.

Est-ce la collecte *imposée* qui remue les esprits ? Est-ce au Maire imposé qu'on en a ? Mais voilà, dans cette ville moutonne, en l'an du salut 1698, « une émeute » ! Le Maire perpétuel et héréditaire croit de son office de l'a-

paiser. Trois gentilshommes l'attaquent dans la rue, blessent un valet de ville qui veut le défendre, donnent la chasse au pauvre magistrat qui doit se réfugier en lieu sûr. Je vois bien là-dessus qu'on commence une poursuite. On ne nous dit pas si elle aboutit. C'cst peu à croire.

Je crois à l'impopularité du maire, à l'impopularité aussi de la collecte, surtout à la méchante humeur de la population. Elle en donne une autre preuve d'ailleurs. On a ordonné au milieu de la détresse publique des réjouissances, un *Te Deum* pour la paix de Riswick. La nuit qui suivit, le syndic Laurent, « faisant la police est insulté et menacé ». Il fait là-dessus un rapport au Conseil, lequel n'eut pas d'autres suites.

Et la disette revenait. Pour y rémédier on fit trois choses. On adressa à l'Intendant une requête pour qu'il eût à empêcher l'exportation des grains, vins et fourrages.— On expulsa *tous les pauvres* de la Ville — On établit aux portes des chasse-coquins, ayant charge de repousser ceux qui tenteraient de rentrer. Le Moyen-âge n'en était pas venu là.

Ces mesures héroïques n'approvisionnaient pas autrement la halle au blé. L'hiver de 98 à 99 arrivant, on y fit une émeute. Les gens du Roi, le subdélégué, les syndics s'interposant y furent insultés et menacés. Je retrouve ici l'éternelle phrase : *On informa*. Si les informations, les poursuites avaient amené des condamnations, on l'aurait noté certes !

Et il est difficile de ne pas se remémorer ce que nous a dit Fénelon, six ou sept ans en çà. « Les émotions populaires deviennent fréquentes... il faut tolérer l'insolence des mutins... » On ne leur fit pas « couler sous-main quelque monnaie », comme à Paris. Mais, le Roi l'ordonnant,

on entreprit de créer « des ateliers » où ils seraient employés, et les mendiants. En attendant cette création, on se cotisa (enfin !) pour nourrir les dits mendiants.

Les Jésuites de Bourg prennent ce moment pour demander un secours à la Province. Elle leur avait donné, en 1670, 3,000 l. (15,000 fr.) pour bâtir leur église. J'imagine qu'en 1700 elle fit la sourde oreille. Toutefois notre Ordinaire, M. de Lyon venant, cette année, faire à Bourg son entrée solennelle, la pauvre ville trouva moyen de lui offrir « un cadeau de vin ».

Notez qu'un peu auparavant « les exacteurs des deniers royaux » avaient saisi nos revenus. Bourg leur intenta, il est vrai, un procès au Bailliage pour *empiétement de pouvoir et exactions illégales*.

Ainsi la vie nous était faite sous Louis-le-Grand, en pleine paix !

Notre mécontentement sourd, notre irritation légitime ne sont plus à contester, ils se sont traduits en actes. Les mots d'*exactions illégales* que nous n'avions pas trouvés encore dans le vocabulaire de ces temps-là, et imaginions plus modernes, sont prononcés. C'est le signal de la résistance que la pauvre petite ville va tenter de faire au Grand Roi ; cette résistance durera jusqu'au dernier jour du Règne.

Les besoins de Sa Majesté croissaient. Elle avait demandé le paiement d'un trimestre de Capitation *anticipé*. Puis de ce non assouvie elle se remit à créer des offices nouveaux comme Procureur-du-Roi près les communautés (communes), Conseillers, Garde-scels, Voyers, Experts, Priseurs, Arpenteurs, Mesureurs jurés du bois, du blé, etc., etc. On oblige la pauvre ville à « en faire la finance » (à en payer le prix) sauf à elle à les revendre, si possible…

Tout ceci, c'est l'histoire de la ville. Celle de la campagne n'existe guères. C'est que la campagne souffre en silence. Voici pourtant qui la concerne : « Depuis que les troupes de S. M. ont esté licenciées, on n'entend parler en cette province que de vols, même dans les églises, et d'assassinats sur les grands chemins... On a dû augmenter le nombre des archers. Cela n'a pas servi. Les plaintes arrivent de tous côtés, surtout de la Bresse où les vagabonds sont continuellement, qui se rendent maîtres des maisons, et quand les paysans ne veulent pas leur donner ce qu'ils demandent, ils brûlent et volent impunément. » Le fait sort des registres des Etats de Bourgogne. Et nous apprenons là encore pourquoi l'augmentation des archers ne sert de rien. « C'est que ces archers d'augmentation *ne sont que de nom et n'ont de réalité que dans la bourse des prévosts* où tombent tous les ans les gages qu'on leur attribue... » (*Une Province sous Louis XIV*, par A. Thomas, p. 173, 180.

Ainsi il en allait en ces trop courtes années de paix de 1697 à 1700.)

Pendant que nous luttions misérablement contre les conséquences de la dernière guerre, ne pouvant avoir l'espoir de nous refaire un peu de notre épuisement que dans une longue période de paix ; Louis XIV couvait et amenait à fin de ses projets ambitieux le plus énorme. La succession d'Espagne allait vaquer. Ce roi vanté pour son grand sens pouvait préparer un partage pacifique qui nous eût donné la Belgique pour le moins ; ou l'intronisation d'un Bourbon à Madrid au risque d'une nouvelle guerre contre l'Europe. Halluciné par un orgueil qui n'a guère eu d'égal, il choisit le second parti !

Ce que nous a coûté la restauration manquée des Stuarts,

on l'a vu. Voyons ce que nous coûtera l'établissement des Bourbons sur le trône de Charles-Quint, si utile à la France alors et depuis !

Laissons parler les faits, le plus simplement possible.

Les hostilités ont recommencé en Italie au printemps 1701. Dès le début, « contestation de la Ville avec le sieur Robert, directeur des fortifications en Bresse ». On sait de reste ce que cette annotation du Registre municipal implique.

Puis « imposition sur tous les cotisables de deux impôts nouveaux, avec ordre de *contraindre* quatre des principaux bourgeois en cas de non paiement. »

La Capitation établie en 1695 avec promesse qu'elle serait temporaire est rendue définitive, on en augmente la proportion.

Ces ressources, des emprunts à 8 pour cent ne suffisent. Les édits bursaux pleuvent. Et les offices nouveaux, ruineux pour l'agriculture, la production, la circulation des denrées. Ces charges nouvelles se paient au denier douze. (on donne au Roi 12,000 livres d'un office qui en rapporte 1,000). On les paie en monnaie faible, car le Roi a réduit la valeur des louis en 1700. En septembre 1701, il les refond à nouveau en diminuant le poids, en augmentant la valeur nominale. Troisième refonte frauduleuse en 1704. Mais les faux-monnayeurs y gagnent le double du Roi (Forbonnais).

Ces grands expédients de Chamillard n'aboutissent guère. Les petits foisonnent. Création d'un Commissaire aux revues de l'Hôtel-de-Ville de Bourg — d'un Lieutenant du maire pour suppléer en ses absences — d'un Conseiller-Assesseur *héréditaire !* en l'Hôtel-de-Ville de Bourg... C'est en 1702 que ce phénomène est constaté. Cette glo-

rieuse année, les pluies sont destructives, les vignes gèlent.

1703 : « Procession du tableau miraculeux de la Vierge pour remercier cette bonne mère d'avoir arrêté les pluies ».

Cette bonne mère était impuissante, hélas ! à arrêter les mesures fiscales. Il y en a une utile, c'est la création d'un Inspecteur aux boucheries. Mais elle est suivie d'un Edit transformant en office *héréditaire* la *moitié des charges de Syndics*. Nous protestâmes, pauvres gens, contre cet Edit. Nous produisîmes les Chartes réitérées nous conférant le droit d'élire nos magistrats municipaux. Véritablement nous avions oublié ce qui nous a été si bien dit au début du règne, en 1652, « que les Rois sont établis de Dieu avec puissance de vie et de mort et soumission de tous les biens de leurs sujets ». Les théologiens le prouvent avec des arguments ; Louis XIV avec des arrêtés ; irréfutables les uns et les autres.

Ensuite de quoi, le Présidial de Bresse fut taxé 9,900 livres (49,500 fr.). Le Roi, il est vrai, voulait bien confirmer son existence, ce dont la Compagnie ne croyait pas avoir besoin ; et l'exemptait de la Taille, ce qui eût été une compensation ; mais cette exemption, en droit acquise, ne fut réalisée qu'en 1784, au dire de M. Decombes. Le même écrivain estime le total des taxes imposées extraordinairement au Présidial, pendant les vingt dernières années du Grand-Règne, 106,208 livres, c'est-à-dire plus de 500,000 de nos francs.

1704 : les sommes versées à la Monnaie pour être refondues sont remboursées en partie par Chamillard en *billets de monnaie*, payables à échéances fixes en numéraire. Aux échéances la caisse était vide, les paiements furent suspendus.

L'esprit inventif du Contrôleur-Général ne se repose pas. Il dote les mairies d'un Receveur triennal des revenus communaux, d'un Contrôleur des greffes.

Et l'Intendant de Bourgogne et Bresse, pris d'une louable émulation, par ordonnance de lui, frappe un nouvel impôt... Pour l'asseoir l'Assemblée générale est convoquée. Par « *cabale ou animosité* » elle nomme des péréquateurs ne sachant pas lire. Le 11 décembre 1704, le sieur Dubuisson, chargé du recouvrement, fait saisir le mobilier des deux syndics. Le Conseil de ville alors délibère que, si la vente a lieu, la Ville dédommagera ses magistrats... Nous résistions ouvertement.

Cet accès d'indignation légitime paraît avoir peu duré. Car je vois le Roi nous *accorder* (nous imposer), le doublement de l'impôt du vin, pour le produit être affecté au paiement des offices par lui créés récemment. La commune chargée de les revendre n'a pu trouver de preneurs ; ils lui restent pour compte. Nous aliénons le plus clair de nos revenus pour *dix-huit ans*, moyennant 36,576 livres (172,880 fr.), dont nous redevons au Roi 27,167 livres (135,838 fr.).

Si, après cet énorme sacrifice, il y eut une accalmie (apparente), elle fut courte.

Pourquoi l'année 1705 manque-t-elle au Registre municipal de Bourg ? Est-ce qu'on l'aurait détruite ? Dans quel but ?

Qu'arriva-t-il donc ici dans la première quinzaine de janvier ? Est-ce que le doublement de l'impôt du vin poussa à la fureur une population qui en était, l'an d'auparavant, à l'*animosité*, est-ce qu'elle se porta contre les adjudicataires ou leurs exacteurs à quelques menaces, rébellion et voies de fait ?

Quoi qu'il en soit, à Versailles, à Dijon, on perdit patience. Ce prince de Condé, qui pesait tout ce qui sortait de son corps, avait un registre méthodique de formules de politesse graduées, par lui dues aux personnes auxquelles il daignait écrire. Dans ce livret de la main de quelque secrétaire, mais surchargé et corrigé partout par l'Altesse sérénissime, j'ai trouvé une lettre autographe d'elle, en date du 16 janvier 1705, mandant à M. de Choin, gouverneur de Bourg :

Que le régiment de Lassay-Infanterie est envoyé ici (ces Lassay sont aux Condés de père en fils), qu'il est bon de tenir la main « à ce que le soldat vive à Bourg en payant au moyen de sa solde ». Cela n'allait pas de soi, on le sait, et implique des ménagements jugés nécessaires. Son Altesse veut en outre « que les Ordres du Roy soient ponctuellement exécutés ». La mission donnée à Lassay est de celle qu'on n'édicte ni dans une ordonnance, ni dans un arrêt du Conseil ; et les ordres de S. M. nous sont signifiés par une « Lettre de cachet ». Cette lettre aura été mise au Registre que nous n'avons pas. Les ordres par elle intimés pouvaient avoir des suites de quelque gravité, nous devons l'inférer des derniers mots du Prince prescrivant à M. de Choin d'avoir à « l'informer de *tout ce qui se passera là-dessus* ».

Ce qui se passa précisément à l'arrivée de Lassay, nous ne le saurons jamais.

Et cette lacune en nos informations a un double inconvénient. D'abord nous ne savons à peu près rien de l'année 1705. De plus nous comprendrons mal ce qui suivra.

La Compagnie, à laquelle avait été adjugé le Double commun, ne pouvant remplir ses engagements avec la Ville, paraît-il, s'était dissoute. Et l'intendant Ferrand

ayant été remplacé par un autre, ce nouveau venu fit du zèle et nous menaça de suite, si nous ne trouvions de l'argent, de *contraindre* par toutes voies le Maire, les Syndics et principaux bourgeois.

De voies usitées par le fisc d'alors, il y en avait deux. — *Les garnisaires :* votre maison était livrée à une soldatesque effrénée jusqu'à composition. — *La vente des meubles :* Boisguilbert nous a dit comme on la pratiquait. « Il arrive assez souvent de pousser les exécutions jusqu'à enlever les portes des maisons après les avoir vidées. Quelques-unes ont été démolies pour en tirer les poutres et les vendre cinq ou six fois moins que leur valeur. Sauf le fer et le feu qui n'ont pas encore été employés, Dieu merci ! pour contraindre le peuple; il n'est pas de moyen qui ne soit mis en œuvre et tous les pays du royaume sont dans la dernière ruine... »

Augerd convoqua une Assemblée générale et invita à s'y rendre les Notables des divers Ordres pour plus de solennité et de responsabilité. Mais depuis l'occupation militaire de janvier 1705, nous étions tombés dans le désespoir. Il ne parut à la réunion que quinze bourgeois et six notables qui n'osèrent pas délibérer.

Le Maire aux abois recourt au Conseil. On cherche un emprunt. On sollicite des secours de la Province. On trouve partout des sourds, de ceux qui ne veulent pas entendre et dont il n'y a rien à attendre.

En avril 1707, l'Intendant prend le parti d'administrer nos affaires municipales lui-même, de son hôtel de Dijon; des Assemblées *générales* réitérées, et ne dépassant pas vingt à trente délibérants, y ayant échoué. Il aliène le commun pour dix ans et neuf mois. Le fermier qu'il a trouvé manque tout de suite à son contrat...

Cependant en 1708, je vois qu'on nous délivre une quittance de 8,778 livres (43,890 fr.). Comment nous pûmes réunir cette somme égalant presque notre revenu annuel deux fois, je ne le vois pas bien.

Avant d'en venir à la calamité qui survint, il faut en finir avec cette lamentable question. Nous avons payé intégralement Louis XIV. Le reçu final existe dans nos archives . Il monte à la somme de 63,148 livres (315.740 fr.), douze fois et demie le revenu de la Ville !

Ce qui nous en donna les moyens, ce fut un emprunt contracté à Lyon, au taux effroyable de vingt-cinq pour cent ! Et les rentrées abandonnées par nous aux prêteurs, en gage ou en paiement, ne sont pas évaluées moins de 105,000 livres (525,000 fr.) !

C'est donc bien à ce dernier chiffre qu'il faut évaluer ce que le fisc tira *per fas et nefas* d'une ville pauvre ayant au plus quatre ou cinq mille habitants, en sus de l'impôt ordinaire triplé lui-même et qui allait s'accroître encore.

Et ce que nous payions, hélas ! c'était la défaite et l'agonie de la France. A Höchstædt; Ramillies, Turin, Oudenarde, Malplaquet succèdent ; Lille tombe. La frontière est ouverte. Un parti hollandais enlève sur le pont de Sèvres le premier écuyer du Roi. Il ne leur manqua que de l'audace pour venir voir ce qui pouvait rester à Paris de popularité au mari de la Maintenon.

Des placards injurieux affichés aux piédestaux de ses statues le menaçaient du sort de son aïeul.

Les évêques parlant pour leur Dieu ne s'étaient pas fait faute de promettre toutes les prospérités au Roi qui servait ce Dieu. Toutes les misères devaient lui être départies et toutes les détresses.

« Les 7 et 8 janvier 1709, après une pluie mêlée de

neige, un vent du nord très froid a régné avec tant de violence que les blés, les vignes, les avoines et toutes les herbes potagères furent perdus. Le froid dura jusqu'au 23 et fit périr quantité d'animaux sauvages et domestiques, veaux, cochons, vaches et même des chevaux. Beaucoup de malheureux périrent dans leurs cabanes et sur les routes. Il n'y eut cette année ni vin, ni froment, ni seigle, ni orge... Au milieu d'avril le blé se vendoit, à Treffort, 6 livres 10 sous (30 fr. 50) la coupe. Plus de la moitié du peuple étoit à l'aumône et ne mangeoit que des herbes sauvages... » Ce récit est de Rojat, curé de Saint-Etienne-du-Bois.

« Comme toujours la peur et la cupidité créaient (dès avril, on le voit) une disette artificielle avant la disette réelle qui devait suivre la perte de la moisson (H. Martin). Certains greniers s'encombrèrent lâchement. Les Syndics-Généraux de la Province ordonnèrent une visite des prétendues réserves de grain.

« Le maire Augerd se transporta à Bohan où il trouva un énorme amas de blé. Il arrêta d'en faire conduire au marché 800 coupes, stipulant avec le sieur Loubat qu'elles seroient vendues six livres (30 fr.) la coupe pour ayder au pauvre peuple qui cryoit famine... Quand ce blé fut au marché, personne n'en voulut à cause qu'il sentoit *le lent*, qu'il estoit fort salé et en partie *piqué*... Procès entre les Maire et Syndics de Bourg et J.-F. Loubat, baron de Bohan. Celui-ci avoit reçu 1,000 livres à compte et refusoit de les rendre et reprendre son grain, il fut condamné au Bailliage à restituer les 1,000 livres à la Ville » (Invent. VI. S. H. H. p. 4).

Les boulangers fermèrent leurs fours. Le Maire perpétuel, le Conseil de ville furent réduits à demander aux

Chanoines des prières publiques, une procession générale. Ils établirent aussi une garde bourgeoise pour garder nos portes et chasser les pauvres étrangers. Ils créèrent enfin un grenier municipal. S'ils parvinrent à le remplir, l'armée de Berwick qu'on envoyait en Italie et qu'il fallut loger et nourrir, dut le vider. Une taxe spéciale pour entrenir cette armée fut mise sur toutes les communes de la Province.

La mortalité double. A Arbigny, petite paroisse du nord-ouest de la Bresse, où il y avait alors environ 30 naissances par an, les décès en 1709 sont 116, et en 1710 66.

Nous n'essayons plus de résister à des fléaux dont le pire est ce gouvernement de dévots auquel Massillon dit en face, en pleine chapelle de Versailles, le Roi étant présent : « Ne mettez-vous pas peut-être à profit les misères publiques ? Ne faites-vous pas peut-être de l'indigence comme une occasion barbare de gain ? N'achevez-vous pas peut-être de dépouiller les malheureux ? » (Sermon sur l'Aumône). Saint-Simon accuse MM. des Finances, les Intendants, le ministre Desmarets lui-même. Ils s'étaient gorgés des confiscations de 1690, ils s'enrichirent de la famine de 1709.

Les villes vécurent aux dépens des étables qui furent dépeuplées. Ce qui sauva la population des campagnes, ce fut, nous dit un autre curé de village dans une note de son registre des baptêmes (le curé de Montanges), la récolte des orges de printemps qui fut énorme.

Ici, à Bourg, le désespoir nous a pris. Trois fois l'Assemblée générale est convoquée inutilement : Qu'irait-on y faire ? Les péréquateurs (répartiteurs) se dérobent à qui mieux mieux à l'affreuse tâche qui leur est donnée, qui va, le croira-t-on, s'agraver encore.

Quoi ? En 1707, Boisguilbert criait qu'il n'y avait « plus d'huile à la lampe, que tout en France prenoit fin ». Le bonhomme ne savait ce qu'il disait. Desmarets va le lui montrer.

La milice déserte aussitôt qu'elle est sous les drapeaux. Le Contrôleur-général vend héroïquement « aux communautés et paroisses, pour leur soulagement, « la permission de se racheter de l'impôt du sang ». Il « laisse aux particuliers qui ont à tirer au sort la liberté de donner cent louis pour chaque homme à fournir ». Il réduit la somme à payer du quart en 1709.

La même année, les frais de recouvrement de l'impôt s'élèvent du quart à la moitié du principal ; ces frais étant fixés arbitrairement et « sans justification » par les collecteurs et receveurs. (*Une Province sous Louis XIV*, p. 180, 162.)

En 1710, Desmarets nous grève de la ferme des tabacs. La Gabelle prétend que la consommation de sel diminue ; pour y mettre ordre, elle fait des visites domiciliaires chez les bourgeois. Ceux-ci, pauvres gens, adressent une supplique à Monseigneur l'Intendant pour obtenir une modération de la taille qui les écrase.

En réponse « les Intendants enlevaient jusqu'aux dépôts publics » (Fénelon, V. 141). En réponse, le Roi impose le *dixième des biens*. Il quadruplera la taxe de ceux qui dissimuleraient leur fortune. Et le fermier de cette autre dîme emploie des garnisaires pour la faire rentrer...

Le *dixième* rendit peu « malgré des duretés inouïes », et des expédients amenant les Etats de Bourgogne à « remonstrer à S. M. que grand nombre d'ouvriers comme cordonniers, tailleurs, boulangers payent deux fois pour la mesme chose ». (*Une Province sous Louis XIV*, p. 56.)

Nous ne réparons plus nos chétifs édifices publics qui croulent. En 1710 le pont de la porte de Lyon tombe dans le fossé. Celui de la Boucherie « pourri s'en va de tous les côtés ». Le toit de la Poissonnerie est à bas. Le grand canal longeant la Halle au sud est ruiné : trois personnes y tombent. Les autres canaux se rompent, le pavé au-dessus s'effondre...

Hélas ! le Registre municipal note à ce moment que nous faisons un cadeau à l'abbé de Montrevel...

En 1713, Desmarets remanie encore les monnaies. C'est « un nouveau bouleversement des transactions, un véritable écrasement des fermiers, des marchands, de tous les débiteurs ». (H. Martin.)

A quoi, avec cette effroyable série d'expédients plus monstrueux les uns que les autres, aboutirent ces financiers exempts de scrupules, Chamillart, Desmarets ? Rétablirent-ils enfin nos finances à ce prix ? Le règne allait finir ; quelle situation laissait-il à la France ?

Il lui laissait une dette de 2 milliards 382 millions de livres, dont 1,200 millions étaient *immédiatement exigibles !* Et ces 1,200 millions de 1714 équivalaient à plus de 4 milliards de 1884 !

De plus le revenu *net* de cette époque étant de 90 millions, la dette *flottante* laissée par Louis-le-Grand à son successseur est égale à treize fois le revenu. C'est comme si le revenu *net* de 1884 étant estimé 1,500 millions devait faire face à une dette *flottante* de 19 milliards ! — Ces chiffres sont établis par M. Ad. Vuitry, Revue des Deux Mondes, *Un chapitre de l'histoire financière de la France.*

En 1714, la récolte de fourrages est nulle. Une épizootie suit. Permission d'acheter du foin partout, de vendre le bétail à tout prix... Il y faut une permission...

En 1715, le grand canal crève devant les Cordeliers et à la porte de l'hôpital. Mais le Roi meurt. Sa mort est une délivrance pour tous, les Jésuites exceptés, auxquels il donna son cœur par testament.

A-t-il été plus méchant qu'un autre ? Non. Mais instruit par des prêtres et des courtisans, il a dit sincèrement le mot monstrueux : *L'Etat c'est moi.* Il croyait à son impeccabilité en tant que Roi et à son omnipotence avec une sécurité entière. Et son égoïsme a tout dépassé, s'est tout immolé.

Quand on songe à ce qu'il eût pu faire pendant un règne incontesté de soixante-dix ans, entouré et assisté d'une élite comme il l'a été, de ce royaume le plus beau qui fut sous le ciel, et à ce qu'il en a fait, on n'a pas de pardon pour ce mauvais prince.

(*A suivre.*) JARRIN.



PATOIS

DE LA COMMUNE DE JUJURIEUX (BAS-BUGEY)

CONSONNES EXPLOSIVES

Sauf les gutturales, elles restent en roman ce qu'elles étaient en latin.

C

Le latin ne connaissait que le C guttural : les *c* de *Cicéron* et de *Lucius* se prononçaient comme ceux de *caducum* et de *cognosco,* ainsi que le prouvent les transcriptions grecques *Kikérôn, Loukios.* Le roman n'a conservé au C latin sa sonorité originaire que devant *a, o* ou *u.* Devant *e* et *i,* le *c* prend un son sifflant : on lui donne alors le nom de *c* palatal. Cette modification de la gutturale a dû se produire vers la fin du v[e] siècle (1), ou, suivant Corssen, un siècle plus tard.

Devant une consonne le son guttural persiste toujours : *kra* (credis), *çarklyo* (circulum), *klyâ* (clavem).

Le C initial, ou seconde consonne d'un groupe, reste guttural devant O, U, AU et parfois même devant A : *kokelye* (concaculam), *kemon* (communem), *korti* (cohortilem), *keverta* (coopertam), *kelyi* (colligere), *koeudrè* (con-

(1) Sur la sonorité du C latin, voy. M. Schweisthal, *loc. cit.*, p. 87 et suiv. ; — Cf aussi, Diez, *Gram. des lang. rom.* I, 231 et suiv., et la note 1, p. 233. Ch. Joret, *Du C dans les langues romanes.* Paris, Franck, 1874, 1 vol. in-8°, 344 pp. et le compte rendu que M. A. Darmesteter a donné de cet ouvrage dans la *Romania* de 1874, p. 379.

suere); — *kuivro* (cuprum), *keryeu* (curiosum), *kenyé* (cuneare), *kovâ* (cubare), *keminxé* (cuminitiare), *kelyô* (cultellum), *kutro* (cultratum); — *kova* (caudam), *kôcion* (cautionem); — *kanpanna* (campanam), *kavala* (caballam*), *kaze* (caveam).

Le développement de l'yod par la gutturale se remarque dans : *kyevâ* (cupare), *kyerâ* (curatum, fᵉ curé).

La gutturale sonore a été remplacée par la sourde dans : *grolâ* (corotulare ?), *gonflâ* (conflare); mais aussi, à Jujurieux même : *conflâ*.

Après une consonne qui ne persiste pas en roman, le C devient *z* : *azo* (ætaticum), *velazo* (villaticum), et les autres mots terminés par le suffixe *aticum*.

Devant A le C a subi des traitements divers. A l'initiale ou précédé d'une autre consonne, il prend le son du *th* anglais fort ou du *théta* du grec moderne, son que nous rendrons, faute de mieux, par un *c* cédillé (*ç*).

Çarzé (carricare), *çandàla* (candelam), *çantâ* (cantare), *çâtyô* (castellum), *çenèvo* (canabum), *çevô* (caballum), *açetâ* (adcaptare), *forçe* (furcam), *kuçé* (collocare), *marça* (marché), *mâçé* (masticare), *brançe* (brancam).

A la médiale en latin et seconde consonne d'un groupe roman, C devant A a pris le son du *th* anglais doux (*delta* du grec moderne), que nous rendons par *z*. Ce son se produit en portant l'extrémité de la langue entre les dents et en l'appuyant légèrement contre les incisives supérieures : *buzé* (bullicare), *zezé* (judicare), *forzé* (fabricare), *çarzé* (carricare), *mezé* (manducare), *berzé* (vervecarium), *prezé* (praedicare), *manze* (manicam).

Sporadiquement C devant A prend un son chuintant d'une nature particulière qui s'obtient en portant la langue plus en avant du palais que pour prononcer le *ch* français. J'ai adopté pour le représenter le signe *x*; le son français rendu par *x* n'existant pas dans notre patois, je pouvais sans crainte de confusion disposer de ce signe pour représenter le son chuintant particulier auquel je viens de faire allusion : *xa* (cadere), *xousa* (causam), *xé* (casa).

L'assibilation intervient à l'initiale devant *e* et *i* : *cerijé* (cerasarium); *ciba* (anc. h. allem. sciba), *cindrè* (cinerem).

A la médiale en latin et second élément d'une combinaison

romane, C prend devant *e* et *i* le son de *z* : *sôze* (salicem), *puze* (pollicem).

Mais *ijó* (avicellum).

A la médiale en roman, il sonne comme l'*s* entre deux voyelles du français : *vesin* (vicinum), *luisâ* (lacertum).

C médial est tombé dans: *mandyé* (mendicare), *diominne* (diem dominicam), *eulye* (acuculam), *eulya* (acuculatum), et à la finale en roman dans : *vra* (veracum), *Bella* (Bellacum), *Vara* (Varacum, franç. *Varay*).

Il s'est résolu en yod dans : *loyé* (locare), *priyé* (proecare) *zoyé* (jocare), *plèyé* (plicare), *nèyé* (necare), *sèyé* (secare).

CS (X du latin) = *ç*, *x* : *lâçé* (laxare), *tâçé* (taxare), *lexeu* (lixivum), *koaixe* (coxam).

X a disparu après avoir infecté l'*a* tonique dans : *fréno* (fraxinum).

CR médial s'adoucit en *gr* : *égro* (acrum), *mégro*, *égri* (acrire*).

CT, voir la phonétique des voyelles. — C L, voy. L.

QV

L'élément labial de cette combinaison a disparu partout, à la différence de ce qui s'est passé dans les patois du Valais où certains mots l'ont conservé (1).

QU = *k* : *keri* (quœrire), *karâ* (quadratum), *kar* (quartum), *kakye* (qualemque), *kâl* (qualem).

QU a été considéré comme *c* latin et traité en conséquence : *koaire* (coquere), *kesena* (coquinam), *cin* (quinque), *çâno* (quercinum).

QU s'est affaibli en *g* dans : *églya* (aquilam), *égye* (aquam), *égâl* (æqualem).

G

G devant A permute en *z* : *prezé* (purgare), *aberzé* (alber-

(1) Gillieron, *Patois de la commune de Vionnaz* (Bas-Valais), p. 73 : *éwe* (aquam), *éwa* (æquare). — Le Piémontais a éliminé la gutturale pour ne garder que l'élément labial dans : *eva* (aquam) (Michele Ponza, *Vocabolario Piemontese-Italiano*, Pinerolo, 1877). Cf. aussi Nigra, *Il dial. di Val Soana*, n° 156.

gare), *renzé* (anc. h. allem. *hring* + are), *gourze* (*gurgam), *zova* (gabatam), *zoyeu* (gaudiosum), *preze* (purgam).

G reste dur devant O et U : *gota* (guttam), *gourze* (gurgam), *goeula* (golam), *governâ* (gubernare), *linga* (linguam).

Le passage a *z* a lieu devant *e* et *i* : *zenti* (gentilem), *zenua* (genuculum), *émâze* (imaginem).

GR persiste : *granna* (granam), *grâvo* (grevem), *groxé* (grossarium), *grefâ* (anc. h. all. *grif* + are), *griva* (grive, *orig. inc.*), *gremyó* (grumellum).

La génération de l'yod par la gutturale est prise sur le fait dans : *gyé* (de l'anc. haut. allem. *wahtan*, guetter), *gyerlyo* (louche).

Faits anomaux : çanba (gambam); — *étan* (stagnum).

T

Initial ou compliqué, c'est-à-dire seconde consonne d'un groupe, T persiste : *trâ* (trabem), *éte* (estis), *pourta* (portam), *bontâ* (bon(i)tatem), *téta* (testam), *tren* (tridentem), *orty* (urticum), *çantâ* (cantare), *étàla* (stelam), *gotâ* (gustare), *séte* (sapitis), *bate* (bibitis), *date* (debitis), *dete* (dicitis), mais *bèvé* (bibite).

A la médiale il tombe et le choc des deux voyelles, résultat de cette chute, amène la production d'un yod : *faya* (fœtam), *monaya* (monetam), *maya* (metam), *boyó* (botellum), *byé* (betulum), *pyé* (potetis), *noyé* (natalem), *koayé* (coquetis*), *ryon* (rotundum), *tyeâ* (totare).

Le T est tombé sans laisser de traces dans : *remâ* (remutare), *lavœura* (lavatoriam), *miroeu* (miratorium), *vyó* (vitellum).

Dans les participes féminins en *utam*, la disparition du T a amené la production d'un yod : *vendya*, *mordya*, *pardya*.

A la finale en roman le *t* disparaît régulièrement : *luyza* (lacertum*), *to* (totum), *tui* (toti), *tren* (tridentem), *sarpen* (serpentem), *çantavan* (cantabant), *çantâ* (cantatum), *bontâ* (bonitatem).

Dans les mots suivants le T est tombé et a été remplacé par une consonne euphonique d'origine purement romane : *rova* (rotam), *pova* (potere), *zova* (gabatam).

Il s'est adouci en *d* : *pedya* (pietatem), *desando* (diem sabbati), *édyé* (adjutare), *plédeyé* (dériv. de *placitare*).

Il a passé à *z* : *zarbon* (talponem?). Dans le suffixe ATICUM, TC permutent avec *z* : *velazo*.

Le groupe TR se réduit à *r* à la médiale : *pâre* (patrem), *mâre*, *frâre*, *margelyè* (matricularium), *nori* (nutrire), *vèro* (vitrum), *pèrère* (petrariam), *Pyèro* (Petrum).

A l'initiale ou compliqué le groupe TR se maintient tel qu'en latin : *tren* (tridentem), *renkontra* (re-in-contrare), *feutro* (filtrum).

TL médial = *l* : *épala* (spatulam).

ST voyez à S.

Un yod suivant immédiatement un *t* en roman a parfois pour effet de modifier la nature et la sonorité de cette consonne qui prend alors un son se rapprochant de celui du *c* vélaire de l'italien *chiesa* par exemple. Ainsi *tyeâ* (totare), *ratyo* (ratellum), *kontyo* (computum), *batyeura*, sonnent presque *kyeâ*, *rakyo*, *konkyo*, *bakyeura*.

De même devant la semi-voyelle *r* la dentale forte prend dans certains cas une sonorité gutturale : *retressi* (retrousser) se prononce *rekressi*. Tremere a donné *krendre*. (Cf. de même le f* craindre.)

Fait anomal : *krela* (cucurbitam).

D

Cette consonne a été traitée de la même façon que la forte correspondante.

Elle se maintient à l'initiale et dans l'intérieur des mots lorsqu'elle est appuyée : *dou* (duo), *da* (digitum), *den* (dentem), *kourda* (cordam), *agrandi* (ad-grandem + ire).

A la médiale, elle tombe généralement : *pyé* (pedem), *Lui* (Ludovicum), *fyâ* (fidare), *noâ* (nodare), *nyeu* (nodum), *myèla* (medullam), *poyè* (podiare, *monter*).

Dans *kova* (caudam), *neva* (nudam), le *v* est purement euphonique. De même dans *vevo*, qui vient de *viduum* en passant par *vidvum*, *vivum*, le *v* ne dérive point du D latin.

DR médial se réduit à *r* : *ire* (hederam), *klyourè* (claudere), *karâ* (quadratum), *krârè* (credere).

Précédé d'une consonne, le groupe DR subsiste en roman :

prendrè, pendrè, vendrè, et cela alors même que la consonne de soutien serait tombée: *pèdrè* (perdere).

Les groupes latins TR et DR suivis d'un E ont donné à cet E une sonorité toute particulière qui tient le milieu entre celle de l'*e* muet et celle de l'*e* ouvert: *klyourè* (claudere), *parè* (patrem), *vendrè* (vendere), *ventrè* (ventrem).

Le *d* étymologique a passé à l'interdentale *z* dans : *çarzon* (cardonem) ; il a subi l'élévation à *t* dans l'exemple bien connu : *boëta* (pyxidam).

Il y a eu intercallation d'un *d* dans le groupe roman N'R : *devendrè* (diem Veneris), *étindrè* (extinguere), *tendro* (tenerum), *dépondrè* (deponere), *cindrè* (cinerem), *plaindrè* (plangere). Fait à noter, l'*e* final prend ce son sui generis dont je parle plus haut.

P

P se maintient à l'initiale: *pâla* (palam), *pan* (panem), *planna* (plauam), *prâ* (pratum), *pyé* (pedem). De même lorsqu'il est appuyé : *kopâ* (colaphare), *porpa* (pulpam).

A la médiale ou première consonne d'un groupe dans lequel la liquide R entre comme second élément, P descend à *v* : *arevâ* (ad-ripam + are), *çèvra* (capram), *krevâ* (crepare), *pàvro* (piperem), *lœuva* (lupam), *keverta* (coopertam), *zenavro* (juniperum), *sava* (sapere), *avri* (aprilem), *avoé* (apud hoc), *pouvro* (pauperum), *kyevâ* (cupare*).

P est descendu à *b* dans : *kobla* (copulam), *peblo* (populum, fr. *peuplier*), *doblâ* (duplum + are), *koblâ* (copulare), *boèla* (pyxidam); mais *petèka* (apothecam).

Le P est tombé dans le groupe MPR et il y a eu intercallation d'un *t* euphonique : *rontrè* (rumpere).

B

B initial ou, ce qui revient au même, seconde consonne d'un groupe médial, persiste sans exception : *bàre* (bibere), *boa* (buxum), *bon* (bonum), *âbro* (arborem), *inbréæé* (inbracchiare*).

B médial se change en *v* ou disparaît : *kovâ* (cubare), *çevó* (caballum), *ouvernâ* (hibernare), *ava* (habere), *favière*

(favariam), *çenèvo* (cannabem), *provâ* (probare), et a l'imparfait des quatre conjugaisons : *çantave* (cantabam), *pyéve* (potebam), *vendyéve* (vendiebam*), *dremıve* (dormibam*).

La chute du B se constate dans : *nyèla* (nebulam).

Le *v* secondaire s'est vocalisé : *xeu* (sambucum), *tônna* (tabanam = tavnam = taunam), *zova* (gabatam = gavtam = gautam).

BR s'est réduit a *r* dans : *bare* (bibere).

BT : *Desando* (diem Sabbati), *krela* (cucurbitam ?)

TABLEAU SOMMAIRE DES FLEXIONS

ARTICLE DÉFINI

Particules casuelles : Génitif, *de*. Datif, *a*.

	Devant un mot commençant par une consonne.	Devant un mot commençant par une voyelle.
Masc. sing.	*lo*	*l'*
	du	*del*
	u	*al*
	lo	*l'*
Plur.	*lo*	*loz*
	du ou *de lo*	*duz* ou *de loz*
	u ou *a lo*	*uz* ou *a loz*
	lo	*loz*

L'*s* étymologique ne se fait entendre que devant les mots commençant par une voyelle : *loz ome*, les hommes, et *lo blâ*, les blés ; *l'avenna duz âno* ou *de loz âno ; porta l'avenna uz âno* ou *à loz âno*, porte l'avoine aux ânes.

	Devant une consonne.	Devant une voyelle.
Fém. sing.	*la*	*l'*
	de la	*de l'*
	a la	*a l'*
	la	*l'*
Plur.	*lè*	*lez*
	de lè	*de lez*
	a lè	*a lez*
	lè	*lez*

SUBSTANTIF

Le masculin n'a plus de flexion : l'article seul distingue encore le singulier du pluriel : *l'ome avâr*, l'homme avare, *loz ome avâr*, les hommes avares.

Les substantifs féminins en *a* ont gardé les deux nombres : *la fèna, lè fènè* ; mais l'*s* de flexion a disparu : *lè fènè avârè*, les femmes avares.

ADJECTIF

Devant les substantifs qui commencent par une voyelle l'adjectif conserve au pluriel son *s* originaire : *lo pouvroz ome*, les pauvres hommes ; *lè bravez ètàlè*, les jolies étoiles.

La terminaison féminine du singulier est *a : pouvra, brava, nàra* (nigram). Cet *a* permute en *e* sous l'influence d'un yod qui le précède : *blançe* (blancam*), *viélye* (veclam*). Au pluriel les adjectifs de l'une et de l'autre classe se terminent en *è : bravè, blançè, viélyè*. Cet *è* permute en *e* lorsque la déclinaison amène une *s : bravez ètàlè*.

ADJECTIF DÉTERMINATIF

Adjectif numéral. Les deux premiers nombres seuls fléchissent encore :

Masc., *yon*. Fém., *yena*.

Il existe une autre forme, c'est au masculin *on, n'* et au féminin *na*, que l'on emploie comme adjectif indéfini : *z'é vyeu na brava fèna*, j'ai vu une belle femme ; *n'ome reço*, un homme riche.

Duo a donné *dou*, et duas *dovè*.

Les autres noms des nombres cardinaux sont : *tra, katrè. cin, xé, sè, wi, nou, dî, onzè, dozè, trèzè, katorzè, kyinzè, sèzè, di sè, diz ui, diz nou, vin, vint è yon, vint è dou, vint è tra, trinta, karinta, cinkanta, sossinta, septinta, quatrevin, noninta, cen*.

Cin, cinq et *cen*, cent, ont chacun une sonorité bien distincte.

Les noms de nombres ordinaux sont empruntés au français : *premyé*, etc.

ADJECTIF POSSESSIF

Singulier.	Masc. sing.	*mo, to, so*
—	Fém. —	*ma, ta, sa*
—	Masc. plur.	*mo, to, so*
—	Fém. —	*mè, tè, sè*
Pluriel.	Masc. sing.	*noutro, voutro, lyeu*
—	Fém. —	*noutra, voutra, lyeu*
—	Masc. plur.	*noutro, voutro, lyeu*
—	Fém. —	*noutrè, voutrè, lyeu*

Les trois personnes du singulier dérivent des formes latines : *meùm, tuùm, suùm,* accentuées sur la syllabe finale.

Devant un mot commençant par une voyelle, le singulier masculin est *m'n, t'n, s'n ; m'n âno,* mon âne, etc.

Au plur. masc. l'*s* de flexion se fait entendre devant les voyelles : *moz âno,* mes ânes, etc.

Dans les mêmes conditions, le féminin est traité de même : *m'n arma wa,* mon âme oui, ma foi oui ; *sez âlè,* ses ailes.

Les terminaisons *um* et *am* sont venues s'agglutiner aux formes *meum, tuum, suum* et l'on a eu toute une catégorie d'adjectifs possessifs absolus.

Singulier	masculin :	*minno, tinno, sinno.*
—	Féminin :	*minna, tinna, sinna.*
Pluriel	masculin :	*minno, tinno, sinno.*
—	Féminin :	*minnè, tinnè, sinnè.*

Ces adjectifs sont d'un usage fréquent dans notre patois : *sti çevô é minno,* ce cheval est à moi ; *é tinno,* c'est à toi.

A Chenavelle, hameau de Jujurieux, le cas oblique s'est conservé au singulier du possessif pluriel :

Sing. nom.	*noutro, voutro.*
Sing. cas obl.	*noutron, voutron.*

Lo çevô de noutron Çârlo, les chevaux de notre Charles.

ADJECTIF DÉMONSTRATIF

Masc. sing.	*sti*, ce, cet.	Fém. sing.	*sta*, cette.
Masc. plur.	*sto*, ces.	Fém. plur.	*stè*, ces.

Iste accentué sur la finale a donné *sti*, comme *ille* traité de même a donné l'article masculin singulier *li*.

ADJECTIF INTERROGATIF ET CONJONCTIF

Masc. sing.	*kâl*.	Fém. sing.	*kâla*.
Masc. plur.	*kâl*.	Fém. plur.	*kâlè*.

L'adjectif exclamatif est : *kyin*, *kyinta*. *Kyin çevò*, quel cheval ! (1)

PRONOM

PRONOM PERSONNEL

	1re personne	2e pers.	3e personne		
Sing. cas sujet	*zo, z', mè*	*te, t'*	*i, lyi*	fém. *lye, ly'*	neutre *è*
cas régime	*mè, m'*	*tè, t'*	*lo*,	fém. *la, l'*	
réfléchi	*mè, m'*	*tè, t'*		*sè, s'*	
Sing. absolu	*mè* (fr. moi)	*tè* (fr. toi)	masc. *lyi*	fém. *lyi*.	
	de mè	*de tè*	*de lyi*	*de yèla*	
	a mè	*a tè*	*a lyi*	*a yèla*	

	1re personne.	2e personne.	3e personne. masculin	féminin
Plur. C. sujet	*no, noz* (devant une voy.)	*vo, voz* (devant une voy.)	*i*	*lye*
C. régime	*no, noz*	*vo, voz*	*lo, loz*	*lè, lez*
réfléchi	*no, noz*	*vo, voz*		*sè, s'*
Plur. absolu C. sujet	*no*	*vo*	*lyeu, lyeuz*	*lyeu, lyeuz*
	de no	*de vo*	*de yèlo*	*de yèlè*
	a no	*a vo*	*a yèlo*	*a yèlè*

(1) Sur l'étymologie de *kyin*, *kyinta*, cf. Ascoli, Schizzi franco-provenzali, *loc. cit.* p. 91, note 1. En faveur de l'étymologie proposée par l'éminent romaniste, on pourrait invoquer peut-être la forme du démonstratif *cin* de ecce hoc?

La première personne du singulier des verbes se conjugue fréquemment sans le secours du pronom : *vay lo va* = je vais le voir ; — *lyi é de* = je lui ai dit.

Le cas régime est fréquemment usité à la place du sujet: *me vay a la fàre* = je vais à la foire.

Devant une voyelle, on emploie pour la troisième personne du singulier et du pluriel des deux genres la forme *ly* (*l* mouillée), et le pronom vient en quelque sorte s'agglutiner au verbe : *ly' amè* = il ou elle aime ; — *ly' amon* = ils ou elles aiment.

A côté de la forme du masculin *i* (franç. *il*), notre patois possède a forme neutre *è* : *è fô kyè çantasse* = il faut que je chante; — *é plou* = il pleut ; — *é-t-é ky'è plou* = pleut-il ? Et devant une voyelle : *ly a avieu* = il y a eu (parabole).

Le neutre *hoc* s'est prolongé dans notre patois : *é fô noz o dere* = il faut nous le dire ; — *i lyeuz o y a de* = il le leur y a dit.

Ille huic a donné le singulier absolu *lui*. Illorum a produit *Lyeu* (franç. *leur*).

Illos et illas accentués sur leur première syllabe ont donné des formes absolues : *èlo, èlè* = eux, elles. C'est au choc des deux voyelles qu'est dû l'yod des formes casuelles : *de yèlo* = d'eux ; — *de yèlè* = d'elles ; — *à yèlo* = à eux, etc.

Devant une voyelle, il y a adjonction d'une *s* euphonique (*z*), au pluriel : *noz, voz, loz, lez, lyeuz*.

Pronom possessif.

Il dérive des formes latines *meum, tuum, suum* accentuées sur la dernière voyelle et auxquelles sont venus s'agglutiner les suffixes *um* et *am* :

Singulier.		Pluriel.	
Masculin.	**Féminin.**	**Masculin.**	**Féminin.**
Lo minno.	*La minna.*	*Lo minno.*	*Lè minnè.*
Lo tinno.	*La tinna.*	*Lo tinno.*	*Lè tinnè.*
Lo sinno.	*La sinna.*	*Lo sinno.*	*Lè sinnè.*
Lo nôtro.	*La notra.*	*Lo nôtro.*	*Lè nôtrè.*
Lo vôtro.	*La votra.*	*Lo vôtro.*	*Lè vôtrè.*
Lo lyeu.	*La lyeu.*	*Lo lyeu.*	*Lè lyeu.*

PRONOM DÉMONSTRATIF

Singulier.		Pluriel.	
Masculin.	**Féminin.**	**Masculin.**	**Féminin.**
Rli, celui, ce.	*Rla*, celle.	*Rlo*, *rloz*, ceux.	*Rlè*, *rlez*, celles.
Sti, celui, ce.	*Sta*, celle.	*Sto*, *stoz*, ceux.	*Stè*, *stez*, celles.

Rli peut prendre le sens de *celui-ci* et *sti* le sens de *celui-là*. *Z'amo myeu sti ke rli*, j'aime mieux celui-là que celui-ci. Cfr. l'italien *quello* (celui-ci) et *questo* (celui-là).

On a obtenu une seconde forme par l'adjonction de ecce hic :

Singulier.

Masculin.		**Féminin.**	
Sti ikye,	celui-là.	*Sta ikye*,	celle-ci.
Sti ixe,	celui-ci.	*Sta ixe*,	celle-ci.

Pluriel.

Masculin.		**Féminin.**	
Sloz ikye,	ceux-là.	*Stè ikye*,	celles-ci.
Stoz ixe,	ceux-ci.	*Stè ixe*,	celles-ci.

L'une et l'autre forme dérivent du type latin : *iste ecce hic*.

Le démonstratif *rli* peut de même s'agglutiner les adverbes *ikye* et *ixe : rli-ikye* celui-là, *rloz-ikye* ceux-là, etc.

Rli est tiré du latin *ille* et *sti* du latin *iste :*

La forme neutre a persisté dans notre patois :

Cin, cela (ecce hoc inde (?) ou ecce hoc (?))

Zo lyi è de cin, je lui ai dit cela.

PRONOMS RELATIFS ET INTERROGATIFS

Relatif : *Kyè*, qui, que. *Kyè arevave* = qui arrivait.

Interrogatif : *Kui*, qui ? *Kà*, quoi ?

RELATIF ET INTERROGATIF :

Singulier.		Pluriel.	
Masculin.	**Féminin.**	**Masculin.**	**Féminin.**
Lo kâl.	*La kâla.*	*Lo kâl.*	*Lè kâlè.*

CONJUGAISON

Notre patois n'a conservé de la conjugaison latine qu'un petit nombre de formes. La voie passive tout entière, sauf le participe, a disparu, de même que dans tout le domaine roman ; quant à la voie active elle a été bien plus maltraitée qu'en français et en provençal. Seuls le présent et l'imparfait de l'indicatif, le plus-que-parfait du subjonctif, l'impératif, l'infinitif présent et le gérondif latins ont surnagé. Et encore parmi ces temps, l'un, le plus-que-parfait du subjonctif, a perdu son sens primitif pour prendre celui du présent du subjonctif.

Le futur et le conditionnel romans ont été formés par le procédé connu en linguistique sous le nom d'agglutination, procédé qui caractérise une des trois grandes branches des langues humaines. On a ajouté à l'infinitif le présent de l'indicatif de l'auxiliaire *habere : cantare habeo*, j'ai à chanter, je chanterai. Le conditionnel a été formé de la même manière par l'adjonction au présent de l'infinitif de l'imparfait de l'indicatif du même auxiliaire *habere :* cantare habebam.

Le subjonctif présent des trois dernières conjugaisons a été tiré par analogie du plus-que-parfait du subjonctif de la première conjugaison latine : cantavissem = cantâssem.

C'est par le même procédé qu'a été formé le gérondif des mêmes conjugaisons : *valyan, vendyan, tenyan, dreman* qui régulièrement eussent dû être : *valyen, vendyen, tenyen, dremen.*

Dans le sommaire des flexions verbales qui suit j'ai suivi la division classique en quatre conjugaisons caractérisées par le suffixe de l'infinitif.

TABLEAU DE LA CONJUGAISON

Indicatif présent.

I *a*.	I *b*.	II.	III.	IV *a*.	IV *b*.
Çanto.	Buzo.	Valyo.	Vendyo.	Tenyo.	Dremo.
Çantè.	Buzè.	Vô.	Ven.	Ten.	Dremè.
Çantè.	Buzè.	Vô.	Ven.	Ten.	Dremè.
Çanten.	Buzen.	Valyen.	Vendyen.	Tenyen.	Dremen.
Çantâ.	Buzé.	Valyé.	Vendyé.	Teni.	Dremi.
Çanton.	Buzon.	Valyon.	Vendyon.	Tenyon.	Dremon.

Imparfait.

Çantâve.	Buzéve.	Valyéve.	Vendyéve.	Tenive.	Dremive.
Çantâvè.	Buzévè.	Valyévè.	Vendyévè.	Tenivè.	Dremivè.
Çantâvè.	Buzévè.	Valyévè.	Vendyévè.	Tenivò.	Dremivè.
Çantâvan.	Buzévan.	Valyévan	Vendyévan.	Tenivan.	Dremivan.
Çantâvâ.	Buzévâ.	Valyévâ.	Vendyévâ.	Tenivâ.	Dremivâ.
Çantâvan.	Buzévan.	Valyévan.	Vendyévan.	Tenivan.	Dremivan.

Subjonctif présent.

Çantasse.	Buzasse.	Valyasse.	Vendyasse.	Tenyasse.	Dremasse.
Çantassè.	Buzassè.	Valyassè.	Vendyassè.	Tenyassè.	Dremassè.
Çantassè.	Buzassè.	Valyassè.	Vendyassè.	Tenyassè.	Dremassè.
Çantassen.	Buzassen.	Valyassen.	Vendyassen.	Tenyassen.	Dremassen.
Çantassa.	Buzassa.	Valyassa.	Vendyassa.	Tenyassa.	Dremassa.
Çantasson.	Buzasson.	Valyasson.	Vendyasson.	Tenyasson.	Dremasson.

Impératif.

Çanta.	Buze.	Va.	Ven.	Ten.	Dremè.
Çanten.	Buzen.	Valyen.	Vendyen.	Tenyen.	Dremen.
Çantâ.	Buzé.	Valyé.	Vendyé.	Teni.	Dremi.

Infinitif présent.

Çantâ.	Buzé.	Valya.	Vendrè.	Teni.	Dremi.

Participe passé.

Masc. Çantâ.	Buza.	Valu.	Vendu.	Tenu.	Dremy.
Fém. Çantâ.	Buza.		Vendya.	Tenya.	Dremia.

Gérondif.

In çantan.	In buzan.	In valyan.	In vendyan.	In tenyan.	In dreman

Futur.

Çantara.	Buzera.	Vôdra.	Vendra.	Tendra.	Dremera.
Çantaré.	Buzeré.	Vôdré.	Vendré.	Tendré.	Dremeré.
Çantara.	Buzera.	Vôdra.	Vendra.	Tendra.	Dremera.
Çantaren.	Buzeren.	Vôdren.	Vendren.	Tendren.	Dremeren.
Çantarâ.	Buzerâ.	Vôdrâ.	Vendrâ.	Tendrâ.	Dremerâ.
Çantaron.	Buzeron.	Vôdron.	Vendron.	Tendron.	Dremeron.

Conditionnel.

Çantari.	Buzeri.	Vôdri.	Vendri.	Tendri.	Dremeri.
Çantara.	Buzera.	Vôdra.	Vendra.	Tendra.	Dremera
Çantarè.	Buzerè.	Vôdrè.	Vendrè.	Tendrè.	Dremerè.
Çantaran.	Buzeran.	Vôdran.	Vendran.	Tendran.	Dremeran.
Çantara.	Buzera.	Vôdra.	Vendra.	Tendra.	Dremera.
Çantaran.	Buzeran.	Vôdran.	Vendran.	Tendran.	Dremeran.

PREMIÈRE CONJUGAISON. — Verbes en *â, é, yé,* (latin *are*).

Elle comprend notamment un certain nombre de verbes dont le radical varie suivant qu'il est ou non accentué.

Indicatif présent.

Avizo.	Trouvo.	Induro.	Sonno.	Krévo.	Tiro.	Pleuro.
Avisè.	Trouvè.	Indurè.	Sonnè.	Krévè.	Tirè.	Pleurè.
Avisè.	Trouvè.	Indurè.	Sonnè.	Krévè.	Tirè.	Pleurè.
Avisen.	Trouven.	Induren.	Sonnen.	Kréven.	Tiren.	Pleuren.
Avesâ.	Trovâ.	Inderâ.	Sonâ.	Krevâ.	Teré.	Plorâ.
Avison.	Trouvon.	Induron.	Sonnon.	Krévon.	Tiron.	Pleuron.

Imparfait.

Avezâve.	Trovâve.	Inderâve.	Sonâve.	Krevave.	Teréve.	Plorâve.

Participe passé.

Avezâ.	Trovâ.	Inderâ.	Sonâ.	Krevâ.	Tera.	Plorâ.

Infinitif.

Avezâ.	Trovâ.	Inderâ.	Sonâ.	Krevâ.	Teré.	Plorâ.

De même *provâ, posâ, forâ* ou l'*o* quand il est accentué devient *ou* et *tonâ* dont l'*o* se nasalise lorsqu'il est tonique *tonnè,* il tonne ; *tonâvè,* il tonnait.

SECONDE CONJUGAISON.

Verbes en *a* (latin *ere,* avec un *e* long).

SAVA. — *Indicatif présent* : sé, sa, sa, saven, séte, savon. *Imparfait* séve, sévè, etc. Le *subjonctif présent* au lieu d'être, conformément à la règle, tiré du plus-que-parfait du subjonctif latin a été formé sur le présent de ce mode : saxe (l. sapiam). *Participe passé :* xeu. *Futur :* sara. *Conditionnel :* sari. Il existe en outre un imparfait du subjonctif : xisse, xissè, xissè, xissen, xissâ, xissen.

POVA. — *Indicatif présent :* pyo, pou, pou, pyen, pyé, pyon. *Imparfait* pyéve. *Subjonctif présent* pyasse. *Imparfait du subjonctif* pyisse. *Participe passé* poui. *Futur* pera. *Conditionnel* peri.

Volya (volere). — *Indic. prés.* voui, vou, vou, vôlyen, velyé, vôlon. *Imparf.* velyéve. *Subj. prés.* velyasse. *Part. pass.* volu. *Fut.* vedra. *Condit.* vedri.

Voui dérive d'une forme hypothétique *volyo :* il y a eu résolution de l'*l* en *u*, aux trois personnes du singulier de l'indicatif.

Falya (fallere). *Ind. prés.*, 3e p. sing., fô. *Imparf.* falyéve. *Subj.* falyassè. *Part. pass.* falu, *Fut.* fôdra. *Condit.* fôdri.

Deva (debere) a un double radical fort et faible :

Ind. prés. davo. *Imparf.* devive. *Subj.* devasse. *Part. pass.* du. *Gérond.* in devan. *Fut.* devra. *Condit.* devri.

De même l'unipersonnel plova (plovere, *pleuvoir*) :

Ind. prés. 3e p. sing. plou. *Imparf.* plevivè. *Part. pass.* plou. *Fut.* plovra. *Condit.* plovri.

Troisième conjugaison

Verbes en *re* (latin *ère*, avec un *e* bref).

L'indicatif remonte à un type *vendio, vendis, vendiemus*, formé par analogie de la quatrième conjugaison : *audio*. L'imparfait suppose aussi une forme diphtonguée *vendiebam*. — L'infinitif et les temps formés à l'aide de l'infinitif, c'est-à-dire le futur et le conditionnel, ont seuls été tirés de la forme latine pure *vendere*. Le type *vendire* eût donné *vendi* comme *venire* a donné *veni*.

Batre. *Indic. prés.* batyo, ba, ba, batyen, batyé, batyon.

Prendrè (prehendere). *Indic. prés.* prènyo. *Imparf.* prènyéve.

Krendrè (tremere.) *Indic. prés.* krènyo (*tremyo). *Imparf.* krènyéve.

Pèdrè (perdere). *Indic. prés.* pèdyo. *Imparf.* pèdyéve.

Rontrè (rumpere). *Indic. prés.* rontyo, rontyè, rontyè, rontyen, rontyé, rontyon. *Imparf.* rontyéve.

Klyourè (claudere). *Indic. prés.* klyoujo (= klaudio = klaudjo), klyou, klyou. *Imparf.* klyoujéve.

Trére (trahere, *franç.* traire). *Indic. prés.* tréyo, trè, trè, etc. *Imparf.* treyéve. *Part. pass.* tré.

Alâ (franç. aller). *Indic. prés.* vé (vadyo), vâ, vâ, ven, alâ, van.

Ekrire (scribere) *Indic. prés.* ékriyo.

Un certain nombre de verbes appartenant à cette conju-

gaison ont un radical qui varie suivant qu'il est ou non accentué :

MOUDRÈ (mordere). *Indic. prés.* mourdyo (*mòrdyo), mordyé (*mordyétis). *Imparf.* mordyéve. *Part. pass.* mordu, mordya.

TOUDRÈ (tordere). *Indic. prés.* tourdyo (*tòrdyo). *Imparf.* tordyéve (tordyébam). *Part. pass.* tordu, tordya.

Le verbe qui suit a un double radical, fort et faible :

BÂRE (bibere). *Indic. prés.* bavo, ba, ba, baven, bate, bavon. *Imparf.* bèvive, *Subj.* bèvasse. *Imper.* ba, baven, bèvé. *Part. pass. masc.* byeu, *fém.* byu. *Gérond.* in bèvan *Fut.* bèra. *Condit.* bèri.

VERBES DONT LE RADICAL SE TERMINE PAR UNE GUTTURALE.

La gutturale a permuté en yod, puis s'est consonnantisée en *j*.

LYARE (legere). *Indic. prés.* lyajo, lya, lya, lyajen, lyajé, lyajon. *Imparf.* lyajéve. *Subj.* lyajâsse. *Imper.* lya, lyajen, lyajé. *Part. pass.* lyaju, *fém.* lyaja. *Gérond.* in lyajan. *Fut.* lyara. *Condit.* lyari.

Le plus souvent l'yod a persisté :

KONDUYRE (conducere). *Indic. prés.* konduyo. *Part. pass.* kondui, konduita.

KOAIRE (coquere). *Indic. prés.* koayo, koai, koai, koayen, koayé, koayon. *Imparf.* koayéve. *Part. pass.* koai, koaita.

PLÉRE (placere). *Indic. prés.* pléyo, plé, plé, pléyen, pléyé, pléyon. *Imparf.* plèyéve. *Part. pass.* plé.

NUIRE (nocere). *Indic. prés.* nuyo, *Imparf.* nuyéve. *Part. pass.* nui.

FOUYRÈ (fugere*). *Indic. prés.* fouiyo, fouy, fouy, fouiyen, fouiyé, fouiyon. *Imparf.* fouiyéve. *Part. pass.* fouy. *Fut.* fouyra. *Condit.* fouyri.

KRARÈ (credere, crec're*). *Indic. prés.* kréyo, kra, kra, kreyen, kreyé, kreyon. *Imparf.* kreyéve. *Part. pass.* kreu.

SUYVRÈ (sequere). *Indic. prés.* suyvo. *Part. pass.* suyvi.

ZUINDRÈ (jungere). *Indic. prés.* zoynyo. *Part. pass.* zuin, zuinta.

La gutturale est tombée purement et simplement :

DERE (dicere) *Indic. prés.* dio, dî, die, dien, dete, dion.

Imparf. diéve. *Subj.* diâsse. *Part. pass.* de, deta. *Fut.* dera. *Condit.* deri.

Elle a disparu non sans avoir modifié la nature de l'a tonique dans :

Fare (facere). *Indic. prés.* fé, fa, fa, fen, féte, fan. *Imparf.* five, fivè, fivè, fivan, fivâ, fivan. *Part. pass.* fé, *fém.* féta.

Plendrê (plangere). *Ind. prés,* plényo. *Imparf.* plényève. *Subj.* plényasse. *Part. pas.* plain. *Fut.* plendra. *Cond.* plendri.

VERBES INCHOATIFS

Paràtre (parescere). *Indic. prés.* paraxo, para, para, paraxen, paraxé, paraxon. *Imparf.* paraxéve.

Konàtre (cognoscere). *Indic. prés.* konaxo, kona, kona, konaxen, konaxé, konaxon. *Imparf.* konaxéve. *Part. pas.* konyeu, konyeusa.

Quatrième conjugaison. Verbes en *i*, latin *ire*.

Teni (tenire*). *Indic. prés.* tenyo, ten, ten, tenyen, teni, tenyon. *Imparf.* tenive. *Subj.* tenyasse. *Part. pas.* tenu, tenya. *Fut.* tendra. *Condit.* tendri.

Veni (venire). *Indic. prés.* venyo, ven, ven, etc. *Imparf.* venive. *Subj.* venyasse. *Part. pas.* venu, venya. *Fut.* vendra. *Condit.* vendri.

Servi (servire). *Indic. prés.* servo, ser, ser, serven, servi, servon. *Imparf.* servive. *Part. pas.* servi, servya. *Fut.* sèvera. *Condit.* sèveri.

Keli (colligere). *Indicat. prés.* kelyo, ku, ku, kelyen, keli, kelyon. *Imparf.* kelive. *Impér.* ku, kelyen, keli. *Part. pas.* keli, kelya. *Fut.* kelyera. *Condit.* kelyeri.

Il est à remarquer que les formes faibles ne mouillent pas l'*l*.

Sârti (sortire). *Indicat. prés.* sârtyo, sâr, sâr, sârtyen, sârtyé, sârtyon. *Imparf.* sârtyéve. *Impér.* sâr, sârtyen, sârti. *Part. pas.* sârti, sârtya. *Fut.* sâtera. *Condit.* sâteri. — L'*r* du radical disparaît lorsque la conjugaison appelle un autre *r* après elle : sârti (sortire), et sâtera (sortire habeo). De même servi (servire), et sèvera (servire habeo).

Menti (mentire). *Indicat. prés.* mentyo, men, men.

Quelques-uns des verbes appartenant à la quatrième conjugaison ont aux seconde et troisième personnes du présent de l'indicatif un *e* final qui n'est point étymologique.

Sefri (subferre). *Indicat. prés.* sefro, sefrè, sefrè. *Imparf.* sefrive. *Subj.* sefrasse. *Part. pas.* sefri. *Fut.* sefrera. *Condit.* sefreri.

Dremi (dormire). *Indicat. prés.* dremo, dremè, dremè, dremen, dremi, dremon. *Imparf.* dremive. *Subj.* dremasse. *Part. pas.* dremi, dremya. *Fut.* dremera. *Condit.* dremeri.

VERBES INCHOATIFS

Bati (bastire). *Indicat. prés.* bataxo, bata, bata, bataxen, bataxé, bataxon. *Imparf.* bataxéve.

Meri (morire*). *Indicat. prés.* meraxo, mera, mera, meraxen, meraxé, meraxon. *Imparf.* meraxéve. *Fut.* meratra. *Condit.* meratri. *Part. pas.* mou, morta.

Neuri (nutrire). *Indicat. prés.* neuraxo, nera, nera, neuraxen, etc. *Imparf.* neuraxéve, etc.

Peni (punire). *Indicat. prés.* penaxo, pena, pena, penaxen, etc.

Fleri (florire). *Indicat. prés. 3e p. sing.* fleura, *3e p. pl.* fleuraxon. *Fut.* fleurera. *Condit.* fleureri. *Part. pas.* fleuri, fleurya.

VERBES AUXILIAIRES

Ava (habere). *Indicat. prés.* é, â, a, en, â, an. *Imparf.* éve, évè, évè, évan, évâ, évan. *Subj. prés.* ayasse, ayassè, ayassè, ayassen, ayassa, ayasson. *Imparf. du subj.* îsse (habuissem), îssè, îsse, îssan, îssa, îssan. *Part. pas. masc.* et *fém.* yeu et avyeu. *Fut.* ara, aré, ara, aren, arâ, aron, formé sur habere-habeo. *Condit.* (habere habebam), ari, ara, arè, aran, ara, aran.

Temps composés. — *Pas. déf.* z'é avyeu (j'ai eu). *Plus-que-parf.* z'éve avyeu (j'avais eu). *Fut. pas.* z'ara yeu (j'aurai eu). *Cond. pas.* z'ari yeu, z'ari avyeu (j'aurais eu). *Plus-que-parf. du subj.* z'îsse avyeu.

Il y a une seconde forme du subjonctif présent tirée du

latin habeam : *ke z'ye*, que j'aie ; *ke l'y è*, qu'il ait ; *ke noz ayen*, que nous ayons ; *ke voz ayâ* ou par contraction *ke voz yâ*, que vous ayez ; *ke ly* (*ay*) *an*, qu'ils aient.

Être (essere). *Indicat. prés.* sé, é, é, sen, éte, son (san). *Imparf.* ére, érè, érè, éran, éra, éran. *Subj.* sâye, sâyè, sâyè, sâyan, sâya, sâyan. *Imparf. du subj.* fisse (fuissem), fissè, fissè, fissan, fissa, fissan. *Part. pas.* ètâ (statum-am). *Fut.* sara, saré, sera, seren, serâ, saron. *Condit.* seri sera, serè, seran, sera, seran.

Temps composés. — *Pas. déf.* z'ai ètâ et z'ai avyeu ètâ (j'ai été, j'ai eu été). *Plus-que-parf.* z'éve ètâ, z'éve avyeu ètâ (j'avais été, j'avais eu été). *Fut. pas.* z'ara ètâ (j'aurai été). *Condit. pas.* z'ari ètâ (j'aurais été), z'ari avyeu ètâ (j'aurais eu été •). *Plus-que-parf. du subj.* zo fisse ètâ (j'eusse été) ; zo fisse avyeu ètâ (j'eusse eu été).

L'auxiliaire *être* combiné avec le participe passé des verbes actifs sert à conjuguer la voix passive.

E. PHILIPON.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Almanach de l'Ain pour 1885, indiquant les foires du département, publié par la Société d'horticulture. Vingt-unième année. Quatorze articles variés.

Bourg, imprimerie Victor Authier.

Almanach-Annuaire de l'Ain, contenant les renseignements administratifs, judiciaires, etc.; les noms des principaux industriels des villes de Bourg, Belley, etc. Neuvième année, 1885. — Le canton de Bourg, par M. Jarrin.

Bourg, imprimerie du *Progrès de l'Ain*.

J. Corcelles, associé correspondant. — Dans le Bugey. Notes d'un voyage autour du grand Colombier. 21 p. in-12.

Nantua, A. Arène. 1884.

L. Fontaine, professeur à la Faculté des lettres de Lyon; associé correspondant. — J.-J. Rousseau, ses idées sur l'éducation avant l'Emile. 24 p. in-8°.

Paris, E. Leroux. 1884.

L. Loiseau, associé résidant. — Rapport sommaire sur le Congrès national de Géographie de Toulouse. — Excursion aux Pyrénées. — L'avenir des Congrès. 45 p. in-8°.

Bourg, imprimerie du *Progrès de l'Ain*. 1884.

H. Morellet, avocat-général à Montpellier, associé correspondant. --Des garanties à donner à la liberté individuelle au point de départ de la séquestration des aliénés inoffensifs. 50 p. in-8°. Discours de rentrée.

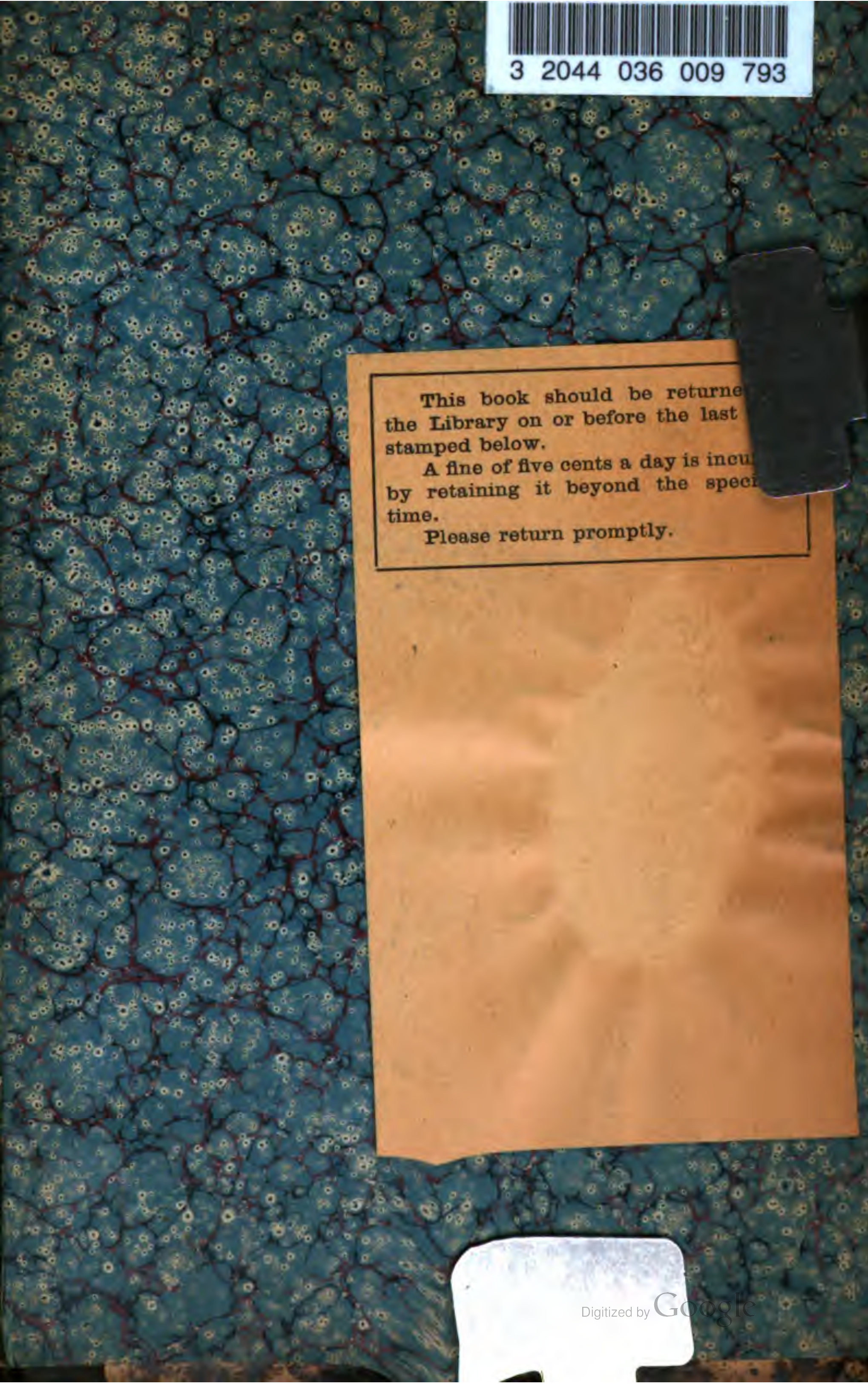
Montpellier, J. Martel. 1884.

E. Quinet. — Lettres d'exil, à Michelet et à divers amis. Un volume format Charpentier de 440 pages.

Paris, Calmann Lévy. 1885.

J'espère pouvoir dire quelques mots de ces diverses publications quand mon état de santé le permettra. J.





3 2044 036 009 793
This book should be returne
the Library on or before the last
stamped below.
A fine of five cents a day is incu
by retaining it beyond the speci
time.
Please return promptly.
Digitized by Google

